



Regularity and Variance in the Arabic-French Translation Discourse

Adel Najlaoui

► To cite this version:

Adel Najlaoui. Regularity and Variance in the Arabic-French Translation Discourse. Linguistique. Université de Carthage (Tunisie), 2016. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-01930373⟩

HAL Id: tel-01930373

<https://hal.science/tel-01930373v1>

Submitted on 22 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Carthage
Institut Supérieur des Langues de Tunis



**Régularité et variance dans le discours traduisant
arabe/français :
Etude syntactico-sémantique et pragmatique des verbes
*voir et regarder***

Thèse de doctorat

Elaborée et soutenue par **ADEL NAJLAOUI**

Dirigée par **Pr. JACQUELINE BACHA**

Jury composé du :

Président du jury : **MONCEF ACHOUR, professeur des universités, département d'arabe, faculté des lettres de la Manouba (Tunis, Tunisie)**

Directeur de thèse : **JACQUELINE BACHA, professeure des universités, département de français, Institut des sciences humaines de Jandouba (Tunisie)**

Rapporteur : **HOUDA BENHAMMADI, maitre de conférence, département de français, ISLT (Tunis)**

Rapporteur : **OTHMENE BENN TABEB, maitre de conférence, département de français, ISSH (Tunis)**

Membre : **HAFEDH BRINI, maitre de conférence, département d'anglais et de traduction, ISLT (Tunis)**

Thèse soutenue le 15 mars 2016

« Une linguistique qui ne rend pas compte de façon intégrée des problèmes que j'appellerai syntaxiques, sémantiques et pragmatiques n'a pas grand'chose à dire »

A. Culioli (1987 : 6)

Aux âmes de qui, « si je pouvais laisser ma dépouille à la terre », paraîtraient à mes yeux : ma mère, mon père et Baïlo, ma nièce Tasnîm, qui nous a quittés sans le vouloir au printemps de l'âge.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout d'abord notre directrice de thèse, Jacqueline Bacha qui a guidé nos pas vers l'accomplissement de cette oeuvre. Grâce à ses conseils précieux, à sa pédagogie et à son abnégation, ce travail a été achevé. Je tiens à la remercier pour tout ; pour sa connaissance de linguiste, sa perspicacité de chercheuse, sa méthodologie de scientifique et pour son étoffe humaine hors pair.

Je ne peux m'empêcher de dire un grand merci à monsieur Bourguiba ben Rjab, qui a jeté, pour nous doctorants de l'I.S.L.T, les fondements de la réflexion sémantique.

Mes remerciements vont particulièrement à monsieur Taoufik Grira, professeur de linguistique arabe à l'ENS de Tunis, qui a accepté de lire et commenter le pan de ma thèse relatif à la langue arabe.

Un merci particulier va aussi à monsieur Mohammed Bettaieb qui a daigné ouvrir des créneaux quasi-impossibles dans son emploi du temps de directeur de département de langue arabe à la faculté de La Manouba (Tunis) pour recevoir mes interrogations sur certaines notions de théologie islamique et de rhétorique arabe.

Toute ma gratitude à tous ceux qui m'ont procuré aides et conseils : Mon cher ami Houcine Soudani, pr. Mongia Arfa, Yakoub Grissi, Mohammed-Nacer Blah, Lassaad Weslati, Nedra ben Slama, Zohra Chaouch, Raja Romdhani, Ismaïl Bourezgui, Mariam Ksouri...

Que ma sœur aînée Saida trouve ici l'expression sincère de ma reconnaissance pour toute la disponibilité dont elle a fait preuve, pour tant d'amour, pour tant de services et pour tant d'encouragements.

Je tiens, enfin, à remercier profondément les membres du jury qui me feront l'honneur d'évaluer ce travail et qui contribueront à l'améliorer.

Abréviations et transcription des lettres arabes

1. Les abréviations

1.1. Les traducteurs

BE : Berque (jacques)

BL : Blachère (régis)

CH : Chouraqui (André)

HA : Hamidullah (Mohammad)

KA : Kazimirski (Albert de Biberstein)

MA : Mazigh (Sadok)

1.2. Les énoncés analysés

Rgd-T-n : l'énoncé du traducteur T appartenant à la série n formée autour de *regarder* (ex : Rgd-BL-1 désigne l'énoncé de BL qui figure dans la série 1 sur *regarder*, Rgd-CH-3 réfère à l'énoncé traduisant de Chouraqui inscrit dans la troisième série à analyser qui renferme *regarder*)

Voir-T-n : l'énoncé du traducteur T de la série n formée autour de *voir* (ex : Voir-BL-1 désigne l'énoncé de BL qui figure dans la série 1 sur *voir*).

1.3. Les traits syntactico-sémantiques de la théorie des classes d'objets

- anml : animal
- hum. : humain
- inab. : inanimé abstrait
- incr. : inanimé concret
- vég. : végétal

1.4. Les classes et fonctions grammaticales

- adv. : adverbe
- adj. : adjectif
- Compl. Prép. : complément prépositionnel
- N0 : sujet
- N1 : COD
- N2 : CO2 ou attribut du COD
- Ntps : Nom complément de temps.
- pron. : pronom/ pronominal(e)

- rel. : pronom ou proposition relative

1.5. Autres

- Ar. arabe
- Aff. : affirmative
- CR de perception visuelle : compte rendu de perception visuelle
- Déc. : déclarative
- Evén. : événement
- fr. : français
- Infint. : infinitive
- Impért. : impératif/ve
- Interro : interrogative
- Intr. : intransitif
- Loc. locatif
- Nég. : négative
- oc. : occurrence.
- Tr. : transitif
- V. : verset

2. Transcription des lettres arabes employées

- [ʾ] : ع (pharyngale comme dans *‘arrafa* (faire connaître))
- [ʔ] : ا (voyelle glottale de l’arabe telle que *raʔa* (voir))
- [q] : ق (voyelle gutturale comme dans *qaraʔa* (lit. lire))
- [dh] : ظ (inter-dentale emphatisée du type *nadhara* (lit. regarder))
- [th] : ث (inter-dentale sourde pareille à celle de *thawb* (lit. habit))
- [gh] : غ (uvulaire sonore comme dans *ghaniy* (lit. riche))
- [kh] (uvulaire sourde du type *khalaqa* (lit. créer))
- [â] voyelle semi-fermée allongée (telle que dans *raâ* (voir))
- [u] : voyelle, arrondie, fermée (telle que dans *Hamidullah*)
- [û] voyelle arrondie, postérieure et allongée (comme dans *Mûssâ* (Moïse))
- [î] voyelle écartée, fermée et allongée comme dans *Al-tabarî*.

Liste des Tableaux

Tableau 1: récapitulatif des emplois de regarder d'après Grezka 2009	72
Tableau 2: les relations sémantiques classifiant les emplois de <i>regarder</i>	74
Tableau 3: disposition horizontale de la tabulation Excel ordonnant les éléments du corpus	131
Tableau 4: ordonnancement vertical des descripteurs adoptés dans la caractérisation des prédicats.....	132
Tableau 5: liste alphabétique des lemmes traduisant les trois verbes de l'arabe.....	135
Tableau 6: les 10 premiers lemmes fortement employés	140
Tableau 7: Les équivalents communs à <i>raʔâ</i> et <i>nadhara</i>	147
Tableau 8: les tiroirs temporels cibles des quatre aspects-temps de l'arabe	157
Tableau 9 : les types de phrases cibles rendant les modalités des phrases de l'arabe sur <i>raʔâ</i>	161
Tableau 10: les types de phrases cibles rendant les modalités des phrases de l'arabe sur <i>nadhara</i>	163
Tableau 11: proportions par traducteur des traductions systématiques de <i>raʔâ</i> par voir ..	165
Tableau 12: proportions par traducteur des traductions systématiques de <i>nadhara</i> par regarder.....	166
Tableau 13: synoptique des traductions systématiques de <i>raʔâ</i> par voir	222
Tableau 14: des variations traduisantes de phrases sources identiques ou très proches....	253
Tableau 15: des principaux prédicats de 60 séries traduisant <i>raʔâ</i> (lit. voir) différemment	254
Tableau 16 : des principaux prédicats des séries à équivalents non littéraux traduisant <i>nadhara</i> (lit. <i>regarder</i>)	256

Introduction générale

Réfléchir du point de vue de la linguistique sur le discours traduisant exige qu'il soit admis pour *a priori* le fait d'être à la croisée de plusieurs parcours en même temps. La traduction est une notion dont les traits définitoires peuvent varier selon multiples positions théoriques. Le catalogue de ses conceptualisations va du simple transcodage jusqu'à la dynamique des processus cognitifs les plus complexes. Et, comme il est écrit dans J-R. Ladmiral (1994), s'il est vrai qu'elle est censée simplement « remplacer le texte-source par le « même » texte en langue-cible »¹, il n'en est pas moins vrai que plusieurs sont les problèmes que pose ce remplacement. Le *même*, mis entre guillemets par le théoricien, témoigne du fait qu'il est conscient des enjeux des équivalences dans le traduire. Cicéron en parlait bien avant en termes de dichotomie entre « traduire en auteur » ou « traduire en traducteur ». Eternelle alternative que E. A. Nida (1971) – qui par ailleurs pourrait nous intéresser relativement plus que d'autres puisqu'il a interrogé et traduit les textes sacrés et spécifiquement la Bible – a formulée autrement en opposant « équivalence formelle » et « équivalence dynamique ». Le discours traduisant, objet de notre thèse, peut être défini, préliminairement ici, comme la réalisation individuelle en langue cible du potentiel linguistique fourni à chacun des traducteurs et que conditionne, de toute évidence, la présence préalable d'un texte de départ dans une langue différente. C'est un discours qui est censé être, par définition, personnel mais contrôlé par un autre aux niveaux linguistiques et pragmatiques. « Verres colorés » ou « verres transparents »², pour reprendre les expressions de G. Mounin sur l'attachement à la forme en traduction ou la prédilection du sens à celle-ci, les discours des textes traduits ne sont pas forcément les produits de traducteurs ayant la langue française comme langue maternelle. De la réalisation de chaque traducteur, transparaîtra évidemment le rapport inégal qu'il entretient avec cette langue. Cela vaut aussi pour la langue de départ quand il s'agit de traducteurs arabophones non natifs traduisant en français.

Pareillement, la linguistique a gagné, depuis notamment Saussure, autant en rigueur méthodologique et terminologique qu'en étendue, puisqu'elle s'est vu adapter, ces dernières décennies, à la pluridisciplinarité. Nombreux champs qui lui étaient refusés par le structuralisme formaliste s'y trouvent aujourd'hui fortement rattachés. Nous pensons à la sociologie, à l'ethnographie, aux sciences informatiques et aux recherches en psychologie cognitive. Faire de la linguistique un outil d'investigation applicable à des textes, c'est

¹ - Ladmiral, J- R., 1979, *Traduire : théorème pour la traduction*, Payot, Paris, p15.

² - Mounin, G., 1955, *Les Belles infidèles*, Cahiers du Sud, Paris, p 109.

s'engager à opter – entre plusieurs théories concurrentes - et ce, non sans difficulté - pour la méthode d'approche appropriée à son texte. Deux grandes lignes de partage semblent se dessiner à cet égard. D'une part, la tendance dite « autonomiste » saisit la langue comme une nomenclature indépendante de l'environnement de sa production. Les mots y acquièrent leurs significations dans la relation qu'ils entretiennent les uns avec les autres. D'autre part, le cercle des « contextualistes » où l'on s'intéresse plutôt au discours considéré comme la réalisation personnelle - et en situation - de la réserve linguistique donnée équitablement à tous les usagers d'un même idiome. Les éléments de la langue perçus dans la dynamique de l'usage n'ont pas de sémantisme donné comme *a priori* ; leur sens est la résultante d'une construction plurielle où interviennent leurs valeurs d'usage, leurs relations avec les autres éléments textuels ainsi que le contexte situationnel de la communication. Ce dernier, lui-même, renferme non seulement notre connaissance de la langue mais tous les facteurs générateurs d'inférence : connaissances encyclopédiques partagées, rapports entre interlocuteurs, etc.

Nous sommes également, de par le domaine du texte coranique traduit que nous envisageons soumettre à l'analyse, à la ligne limitrophe de deux réalités textuelles, celle, d'un côté, d'un discours fondateur particulier et d'un autre côté celle de ses multiples exégèses qui sont inhérentes à sa compréhension. Double est donc la trilogie des données caractéristiques de la présente démonstration. Elle est d'abord, sur le discours traduisant, partagée entre la fidélité au mot et la tendance à privilégier le sens ; entre les contraintes d'une langue source et les exigences de la langue cible. Ensuite, vu la nature du texte fondateur d'une religion qui en forme le corpus, elle est confrontée à l'équivoque de versets ésotériques appelant diverses interprétations dans la langue de départ et une large variabilité de choix traductionnels. Enfin, elle se doit de choisir inéluctablement entre l'attachement méthodologique à l'autonomie du signe linguistique étudié et une possible ouverture sur les théories articulant l'énoncé à l'énonciation.

Observées à la loupe, ces difficultés sont pourtant génératrices de sens. Aussi suffit-il d'y mettre de l'ordre, d'en catégoriser les effets et de mettre en œuvre une planification des données du corpus de manière à délimiter les contours d'une problématique précise et non indéfiniment ambitieuse.

Mais quoi qu'il en soit, un fait est sûr : nous avons à notre disposition un corpus de textes traduits descriptibles et que l'on peut soumettre à la comparaison. Ces textes, conçus dans leur dimension discursive, imposent en grande partie l'outil linguistique de leur analyse.

1. Etat de la question et délimitation du domaine

Le français et l'arabe sont deux langues éloignées en parenté. Mais l'histoire et la géographie ont permis de rendre vigoureux les liens qui les unissent. De nombreuses études linguistiques se sont intéressées à leur contact. De la sociolinguistique des groupes bilingues, aux analyses psycholinguistiques et aux études didactiques et contrastives, l'éventail des approches linguistiques est varié. Toutefois, l'examen de ce contact *via* le champ d'un bilinguisme « raisonné » – nous pensons par-là à toute la littérature traductionnelle – reste le parent pauvre des études comparatives.

Certes, les travaux réalisés en linguistique contrastive entre le français et l'arabe sont assez éclairants³, toutefois ils se sont imposés souvent, comme cadre théorique, la langue et non le discours. Leurs premières préoccupations étaient de traiter pas le contact des deux langues et ses effets divers mais d'étudier les dits universaux que chacune devait contenir au même titre que l'autre. De plus, une bonne part des études contrastives était orientée vers l'exploration des interférences observées chez les apprenants de la langue française⁴. Les mêmes interférences étaient supposées à l'origine des fautes commises en français langue seconde ou étrangère.

Par ailleurs, de nombreuses études baptisées « traductologiques », depuis que la traduction est enseignée comme discipline autonome et par la même faisant objet de recherches académiques, ont été menées sur le traduire français/arabe et arabe/français⁵. Cependant, rares, voire introuvables, sont les études quantitatives et descriptives ayant pour

³ - Cf., entre autres, Brahim, Ahmed, *Linguistique contrastive et fautes de français*, Imp. officielle de la république tunisienne, 1994, 302 pp. ainsi que les travaux qu'il dirigeait dans le cadre de l'Association tunisienne de linguistique dont par exemple « L'Occultif : hypothèse pour un traitement trans-linguistique du passif et des structures apparentées », *Etudes linguistiques*, Volume 2, Tunis, 1996. Cf. également les études dirigée par Mejri S. sur les problèmes relatifs au bilinguisme français-arabe dont on peut citer les actes des journées scientifiques «La terminologie, entre traduction et bilinguisme » codirigées avec P. Thoiron.

⁴ - Sur l'étude contrastive des textes traduits, Anna Durand-Deska a écrit ce qui suit : « Même si elle ne peut donner de « recette » qui serait en mesure de résoudre tous les problèmes concernant l'acquisition d'une langue seconde et la traduction, le fait de faire ressortir les traits communs aux langues considérées et ceux qui sont particuliers à une langue donnée contribue, de manière appréciable, d'une part, à orienter l'organisation du matériel pédagogique afin de limiter autant que possible les transferts négatifs dus à la langue maternelle, et d'autre part, à élaborer des règles de traduction explicites ayant pour but la rationalisation et l'harmonisation d'habitudes, souvent peu satisfaisantes du fait de leur empirisme, acquises lors de l'activité traduisante ».(Durand-Deska, A. "Linguistique contrastive et traduction" Travaux n10, Université de Provence, 1993, 243.)

⁵ - Cf. notamment Mejri S. (2000) : « Traduction, poésie, figement et jeu de mots », *Meta*, 45, n°3, Les presses de l'Université de Montréal. Cf. aussi Mejri, S. et Baccouche, T. (2000a) : (dir.) « La traduction dans le monde arabe », *Meta*, vol. 45, n°3, Les presses universitaires de Montréal. Notons également Mejri S., Baccouche, T., Clas, A. et Gross G. (2000b) : (dir.) « La traduction : théories et pratiques », Tunis : Publications de l'Ecole normale supérieure de Tunis., (2000c) : « La traduction : diversité linguistique et pratiques courantes », Tunis : Publications du CERES., (2001) : « La traduction, entre équivalence et correspondance », Tunis, Publications de l'Institut supérieur des langues, (2003) : « Traduire la langue, traduire la culture », Paris, Maisonneuve et Larose, etc.

objet le clivage entre la part du linguistique et celle-là même relative à l'apport cotextuel et contextuel à partir d'un corpus de traduction compilative. Les études y afférentes du point de vue énonciatif, parues majoritairement dans des articles de revues spécialisées ne peuvent être exhaustives⁶ vu l'espace qui leur est imparti

Quant à la comparaison comme outil d'analyse, Sophie Moirand avait tracé des lignes directives pour une linguistique du discours comparative.⁷ La démarche, à laquelle nous reviendrons plus en détail dans les pages à venir⁸, consistait, selon l'auteure, à réunir et examiner des textes, documents ou conversations « comparables », d'une seule langue ou de langues différentes. Son objectif était d'interroger « *le fonctionnement [des ensembles textuels] en mettant en rapport formes et sens, formes et fonctions, et par conséquent de dégager des régularités mais aussi des variabilités formelles, sémantiques, fonctionnelles, rhétoriques...* »⁹. Cependant, chez Moirand, spécialiste des supports textuels (et non-textuels) de communication, le domaine de contact des langues est subsidiaire et la composante discursive l'emporte sur la variante contrastive ou traductionnelle qui sont, pour nous, fondamentales. Adoptant les préceptes méthodologiques de Moirand, nous aimerions nous pencher sur la traduction en tant qu'elle représente un espace privilégié à l'étude non seulement des traces d'une typologie discursive fédératrice, mais des modes de contact sémantique que peuvent avoir deux langues.

Notre recherche se propose une étude comparative des discours traduisants arabe/français. Nous avons sectionné des textes traduits de l'arabe vers le français que nous avons soumis à l'observation syntaxique, sémantique et pragmatique. Lesquels sont unis, au moins, par leur appartenance à la même thématique et au même type de discours. Notre tâche consiste, en fait, à décrire le fonctionnement morphosyntaxique et sémantique des unités linguistiques lors du transfert d'un texte de langue A nommée, communément en traductologie *langue de départ*, vers une langue B, dite *langue d'accueil*. En d'autres termes, il est question de s'arrêter sur ce qui détermine empiriquement le choix de l'équivalent d'une entité donnée (lexicale ou syntaxique) dans l'acte de traduire et de parvenir à détecter les règles de conduite des éléments linguistiques lors de leur passage de A à B. Cela implique l'examen des conditions d'emploi des entités étudiées dans la première langue. Puis observer les traces de leur variation dans l'autre. L'idée de s'en tenir à un type

⁶ - Nous pensons à Trabelsi, Ch., « La problématique de la traduction du Coran : étude comparative de quatre traductions françaises de la sourate "La lumière" », *Meta*, vol. 45, n° 3, 2000, pp. 400-411.

⁷ - Moirand, S., « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langage* 105, Mars 1992, p. 28

⁸ - Voir Chapitre IV.

⁹ - Moirand, S., *op. cit.*, p. 29.

de discours déterminé provient du fait qu'il serait trop tendanciellement théorique de chercher des règles d'emploi d'un élément linguistique lors du passage d'une langue à l'autre dans le « vague » d'une linguistique formelle. M. Pêcheux le mentionne, tout comme d'autres linguistes, dans un article commun sur les subtils traits de différenciation entre les notions de « valeur » et de « signification » quand il écrit : « *à propos de discours tenus à partir de positions différentes, se posent bel et bien des problèmes de traduction, d'équivalence et de non-équivalence qui, selon nous, ne peuvent être réglés en rattachant ces discours à divers sous-systèmes de la langue* ». ¹⁰

De fait, nous postulons que la composante discursive fournit les deux avantages de (a) restreindre le domaine de la réflexion en vue d'aboutir à des résultats plus minutieux et de (b) donner corps aux lois translinguistiques obtenues en les inscrivant dans la réalité d'une actualisation discursive bien définie ; et donc vérifiable empiriquement par le biais d'autres corpus.

2. Objectifs de la recherche

Une entreprise de recherche se fixe souvent plusieurs objectifs. Si la nôtre ne déroge pas à cette règle, elle s'impose le devoir d'y assigner l'ordre de priorités qui suit :

1- chercher la part du codique et la part du pragmatique dans une opération traduisante. Le clivage ne sera que méthodologique ; car l'observation des textes montre que les deux composantes se mêlent et s'interpellent constamment.

2- Décrypter, par voie de conséquence, le comportement des unités lexicales notamment dans leur environnement syntaxique et textuel, lors du passage d'une langue à l'autre.

3- Essayer, à partir du fonctionnement d'une unité donnée (il s'agira précisément des verbes de perception visuelle en arabe et en français que nous étayerons davantage dans les lignes consacrées au choix du corpus), de répondre à la question de savoir ce qui unit deux langues en contact et ce qui les sépare empiriquement *via* un corpus traduit. Le discours traduisant est envisagé, en ce sens, comme un champ d'exploration opérationnel dont nous espérons mettre à profit les pans traductologiques et linguistiques.

4- Démontrer que la traduction est un espace privilégié pour l'étude des phénomènes inter-linguistiques. Nous partons du principe que l'acte traductionnel est une opération raisonnée et « saine », dans la mesure où elle se distingue de ce que suppose,

¹⁰ - Haroche, Cl., Henry, P., Pêcheux, M., « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, n° 24, 1971. P 97.

didactiquement parlant, l'analyse des interférences en linguistique contrastive considérées sous l'angle de l'analyse des erreurs. De plus, en traduction les éléments des deux langues ne se « côtoient » pas comme est le cas d'autres phénomènes bilingues comme les codes mixing, switching¹¹ et autres formes d'interférences en bilinguisme¹² inconsciente. Ils se répondent et se correspondent. Convertir une unité de traduction quelconque suppose un travail complexe sur le sens des mots et sur leur agencement, considération prise des données de leur énonciation. Comme opération par définition sémantique (au sens générique du terme), le transfert traductionnel fournit une plate-forme non seulement structurale mais sémantico-pragmatique propice à la réflexion sur l'interaction des formes-sens au contact des langues.

5- La mise en comparaison des discours traduisants ainsi que les résultats que cette comparaison pourrait livrer dans le domaine de la traduction d'une façon générale, risquent de ranger notre travail sous la bannière de la traductologie. En dehors de cet aspect incontournable de notre recherche, lié naturellement, à la nature du corpus adopté et aux implications qu'elle peut avoir à cet égard, il y a à souligner le caractère principalement linguistique de notre investigation. Seleskovitch et Lederer (2001) ont, en effet, reconnu d'ailleurs l'inséparabilité des deux domaines dans la définition qu'elles accordent à leur théorie interprétative qui « *explique le phénomène de la traduction et révèle, à travers lui, les aspects essentiels du fonctionnement du langage* »¹³. Ceci dit, il ne s'agit pas, pour nous, de répondre à la question de savoir comment les éléments de deux langues vivant côte à côte interfèrent ; mais de voir sur quel mode ils se réfèrent en ce contexte bilingue précis. L'interférence présuppose une autonomie des langues et d'un champ parcellaire de contact ; le discours traduisant devait être, tel que conçu ici, un champ en partage où une langue « verse » dans l'autre et inversement. Aussi l'analyse comparative des discours traduisants serait-elle pour les théories sémantiques ce qu'est la traduction pour une langue d'accueil :

¹¹ - « Code-switching is the mixing of words, phrases and sentences from two distinct grammatical (sub) systems across sentence boundaries within the same speech event... code-mixing is the embedding of various linguistic units such as affixes (bound morphemes), words (unbound morphemes), phrases and clauses from a co-operative activity where the participants, in order to infer what is intended, must reconcile what they hear with what they understand. » (cf. AYEOMONI, M.O., « Code-Switching and Code-Mixing : Style of Language Use in Childhood in Yoruba Speech Community », Ile-Ife, Nordic Journal of African Studies 15, Obafemi Awolowo University, Nigeria, 2006, p 91.

¹² - Yvonne I. Da Silveira et Josiane F. Hamers définissent la bilinguisme par « *un état psychologique d'accessibilité à plus d'un code linguistique ; il s'agit d'un phénomène multidimensionnel qui implique non seulement la compétence dans au moins deux langues mais aussi les corrélats psychologiques associés à un tel état* » (cf. Yvonne I. Da Silveira Josiane F. Hamers, « Scolarisation et bilinguisme en contexte africain : un défi ? », Langage et société, n°52, 1990. Le français en Afrique, p 23.

¹³ - Lederer M., et Seleskovitch, D., *Interpréter pour traduire*, 4ème édition revue et corrigée, Didier Erudition, Paris, 2001, p 6.

elle contribuerait, tant soit peu à son enrichissement. Françoise wuilmart (2006) ne se contente pas de reconnaître le phénomène, elle en parle comme l'une des principales conditions à l'épanouissement d'une langue :

« Pour œuvrer positivement dans le sens de l'enrichissement du français, langue d'accueil, il y a bien des solutions: ne pourrait-on faire en sorte que le français exploite les germes de créativité présents en lui, qu'il aille puiser dans les autres langues de la francophonie les mots ou les formules imagées qu'il n'a pas à son actif en France, et combattre ainsi un purisme stérilisant? »¹⁴.

Les exemples que notre dépouillement des textes traduits en notre disposition livre à l'analyse révèlent que cette réalité interlinguistique trouve sa validation dans le vaste champ de la francophonie y compris celui situé au contact d'une langue génétiquement éloignée telle que l'arabe.

6- contribuer à montrer que le traitement du rapport entre le vocable et sa grammaire est appelé à s'ouvrir à son tour sur les contextes combien éclairants de langues en contact. Alain Guillet n'était pas le seul sensible à l'exigence de la jonction des deux paradigmes d'analyse quand il écrivait : « *les relations entre sémantique lexicale et syntaxe sont encore mal connues, peut-être du fait que les recherches dans ces deux domaines ont presque toujours été menées indépendamment* »¹⁵. Le relevé extensif que nous pratiquons sur les propriétés transformationnelles des classes de prédicats (voir et synonymes) nous permettra de progresser dans la connaissance des relations entre propriétés sémantiques et propriétés syntaxiques et par la même dans la maîtrise des mécanismes linguistiques mis en œuvre lors du transfert effectué par la traduction. : une bonne traduction serait celle qui gérerait avec méthode le rapport entre lexique et syntaxe dans les deux langues en contact et les propriétés transformationnelles qui s'y rattachent, considérations prises aussi des données extralinguistiques d'interlocution.

3. Problématique

Les observations préliminaires effectuées sur la pratique traduisante nous ont fourni les prémices d'une problématique fondamentale : le choix d'une unité linguistique en discours d'accueil est le résultat de trois composantes essentielles : (a) son statut

¹⁴ - Wuilmart, Françoise, «La traduction littéraire : source d'enrichissement de la langue d'accueil», RiLUnE, n.4, 2006, p. 150.

¹⁵ - Guillet, A. (1990), cité par Le Pesant, .M Denis Michel Mathieu-Colas, « Introduction aux classes d'objets » Langages, n° 131, 1998., p 23.

syntacticosémantique en la langue de départ, (b) les contraintes morphosyntaxiques et logico-sémantiques de la langue d'accueil (c) ainsi que les composantes du contexte d'énonciation. Lequel contexte regroupe les attitudes traductologiques du traducteur, sa stratégie discursive, ses rapports avec son lecteur, etc.

Il est question, donc, de chercher à connaître le mode d'articulation de ces trois fonctionnalités à l'intérieur du discours traduisant ; c'est-à-dire de retracer les emplois où ils alternent et les endroits où ils se trouvent associés (totalement ou en partie) à des degrés divers. Par exemple, à quel point est-il possible de traduire un énoncé en gardant en langue d'accueil une structure syntaxique similaire à celle rencontrée dans la langue de départ ainsi que le strict mot pour mot dans leurs équivalences lexicales? Inversement, dans quels autres contextes énonciatifs, ni le sémantisme d'un mot ni ses propriétés syntaxiques ne seront-ils pas à même d'en expliquer la possibilité d'y recourir?

Cela étant, l'essentiel de notre tâche de linguiste consistera à distinguer le linguistique du non linguistique, à démêler le co-textuel du contextuel, à différencier donc l'invariable du variable pour chaque prédicat de perception visuelle traduit de l'arabe au français dans le corpus. Tâche dont N. Ruwet a décrit la fonction pionnière par rapport aux autres domaines de l'analyse scientifique relatives aux humanités dont notamment l'anthropologie :

« Les linguistes ont été les premiers à comprendre par où il fallait commencer si on voulait entreprendre une étude objective de l'homme. Les premiers, ils ont cessé de mettre la charrue avant les bœufs, et reconnu que, avant de faire l'histoire d'un objet déterminé, avant de se poser des questions d'origine, d'évolution, de diffusion, avant aussi d'expliquer le caractère d'un objet par des influences externes (le caractère d'une langue par la structure de la société, ou celui d'une idéologie par les rapports de production, etc.), il convenait d'abord de circonscrire, de définir et de décrire cet objet »¹⁶.

4. Démarche méthodologique

Toute langue prend forme *via* les réalisations individuelles des sujets parlants. Notre travail consiste d'abord à examiner le comportement syntaxique et sémantique d'une unité linguistique de langue A employée en traduction d'une autre unité en langue B. Un dépouillement préalable du corpus à la lumière de la problématique sus-indiquée nous a conduit à choisir les verbes de perception visuelle comme unité représentative. Ce choix - que nous détaillerons plus loin - s'est opéré suite à la comparaison de plusieurs unités

¹⁶ - Ruwet, N., « Linguistique et sciences de l'Homme », Esprit 11, 1963, p 566.

linguistiques concurrentes dans le même corpus. Notre tâche consiste donc, à recenser comparativement les emplois spécifiques à chaque traducteur ainsi que ceux qu'ils se partagent. Les données collectées, seront « interrogées » de manière à dégager les facteurs à la base de leurs similitudes et de leurs divergences.

4.1. Première hypothèse

Cette démarche conduit à émettre une première hypothèse que nous formulons comme suit : le traducteur établit, à partir de la réserve linguistique partagée par tous, une sélection de formes linguistiques qui sont supposées être plus aptes

- 1) à rendre compte du contenu sémantique admis dans la langue de départ,
- 2) à assimiler les dits contenus au système morphosyntaxique et sémantique du français.
- 3) à produire les effets pragmatiques tant recherchés sur son présumé lecteur.

4.2. Deuxième hypothèse

Le recensement des données qui relèvent des niveaux (1) et (2) instaure une régularité d'emploi. De fait, nous postulons que les récurrences¹⁷ communes à tous les emplois seraient de l'ordre de la langue¹⁸. Autrement, les verbes repris en français auprès de tous les traducteurs et correspondant à des structures prédicatives dont les équivalences sont systématiquement les mêmes en langue arabe seraient jugés comme un usage constant ayant tendance à faire règle.

4.3. Troisième hypothèse

Les prédicats divergents relèveraient, par contre, des variantes discursives qui sont, elles-mêmes, fonction des considérations contextuelles (connaissances encyclopédiques, options stylistiques, enjeux énonciatifs, etc.)

¹⁷ - Nous prenons, en effet, ce concept de récurrence dans sa double signification linguistique et logique. Il s'agit des formes prédicatives répétées dans des environnements syntaxiques analogues. La récurrence comme outil de démonstration quantitatif se mue en critère qualitatif de spécification susceptible d'être étendu à d'autres occurrences. A cet égard, l'emploi d'une unité est jugé régulier quand il répond à deux conditions :
a) elle est utilisée par tous. (Hormis les exceptions insignifiantes qui restent elles-mêmes à définir)
b) elle est liée à la même structure apparentée en texte source - à quelques variables près dont il reste à préciser les contours.

¹⁸ - La langue est à entendre, par opposition à parole. Saussure précise : « Pour nous elle ne se confond pas avec le langage; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle, il est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. » (Saussure, F. (de), *Cours de linguistique générale*, Payot, 1979, p 25.)

5. Quel corpus adopter ?

En fait, sur le plan empirique, si l'on pense à dégager les règles du fonctionnement à la base du discours traduisant arabe/français à partir des pratiques traductives, on se heurte à la pluralité des expériences et à la variabilité des contextes qui ont autorisé, certes, des études contrastives fragmentaires ou spécifiques, mais qui, selon nous, n'ont pas pu aboutir à la fixation d'une plate-forme de régularisation généralisable. La mise à l'œuvre de la méthode passe ainsi par le choix d'un corpus adapté à ses exigences ; c'est-à-dire qui favorise une analyse comparative et rend valide la distinction entre constantes et variables traductionnelles.

Le principal enjeu est d'adopter un même texte arabe traduit plusieurs fois concurremment en français. Il s'agira d'un outil textuel d'origine dont la diversité des textes traduisants qui s'y greffent confirme (paradoxalement peut-être) son unicité en qualité de texte de référence. C'est un domaine du traduire que G. Toury dénomme *la traduction compilative*¹⁹.

5.1 Les traductions du Coran²⁰

Il est plus commode de trouver des textes – notamment littéraires ou historiques – traduits dans de multiples autres langues. Mais, partir pour la recherche d'un texte arabe traduit, à plusieurs reprises, dans une même langue n'est pas toujours une tâche aisée. Les traductions du Coran répondent, quant à elles, à cette exigence. Pourtant, dans un premier temps, nous avons tenté de nous en écarter pour deux raisons.

En premier lieu, parce que ce texte risque de contraindre la recherche de règles (ou tout le moins) de tendances de transferts, étant lié thématiquement à un domaine de référence²¹ spécifique, celui du religieux.

¹⁹ - Toury, G., *Descriptive Translation Studies and Beyond*, John Benjamins, Amsterdam Philadelphia, 1995.

²⁰ - Nous n'avons pas ressenti le besoin pressant de nous étaler sur la définition du texte. Nous nous contentons de ce que présentait Blachère, R. dans l'introduction de la dernière édition de sa traduction (Maisonnette et Larose, 1999) pour définir le Coran : « le Livre Sacré de l'Islam nommé al-Qor'ân (dont nous avons fait Coran) renferme, on le sait, les révélations reçues par Mahomet entre 612 environ et 632 de l'ère chrétienne, d'abord à la Mecque puis à Médine. Ces « messages » ont seulement été réunis d'une manière définitive en un recueil, après la mort du Prophète survenue en 632, à Médine. Ces textes, aujourd'hui, ne se présentent plus, dans la Vulgate Coranique, dans l'ordre chronologique de la révélation, mais d'après la longueur décroissante des chapitres ou sourates. Dans une certaine mesure on peut donc dire que nous lisons aujourd'hui le Coran à l'envers puisque les premiers textes, les plus longs, sont d'une façon générale formés de révélations parvenues à Mahomet vers la fin de sa prédication ».

²¹ - Ce concept est indispensable à l'analyse ; car il désigne l'ensemble des objets pertinents qui environnent un référent donné. Par les énoncés « (a) Paul et Pierre sont venus. (b) Pierre a été désagréable », Corblin en fournit de façon élémentaire une exemplification : "la tendance très nette à interpréter le second énoncé comme mention d'une propriété qui ne vaut pas de Paul. Le groupe (a et b) s'impose en quelque sorte comme domaine de référence, et prédiquer quelque chose de a (seulement) propose b comme terme pour une

En second lieu, dans ce type de texte, le sens se construit souvent « en aval » des interprétations traditionalistes et exégétiques. Plusieurs concepts dont *le paradis, l'enfer, les anges, les djinns*, etc. n'ont pas de référents extralinguistiques observables. Qui plus est, s'ils figurent dans d'autres textes appartenant à d'autres traditions religieuses, ils ne sont pas nécessairement identiques ni même équivalents vu le caractère ésotérique et conceptuellement spécifique que leur assigne chacune d'elles. Ainsi, nombreux concepts qui affectent fondamentalement le fonctionnement des verbes de perception visuelle – objet de notre étude – se trouvent définis par les traditions exégétiques de façon tellement variées que leurs traductions en portent remarquablement l'empreinte.

Parti sur une autre piste (Les mille et une nuits), nous avons rencontré une difficulté insurmontable : le texte originel est perdu parmi l'ensemble de ses traductions - y compris au sein de la langue source elle-même. On parle en termes de *versions* de l'originale et non de traductions. Il s'agit, donc, d'adaptations ou d'après Efim Etkind d'une traduction-recréation (T-R)²² de corpus de textes peu unifié.

Revisitées, les traductions du Coran se sont avérées porteuses de nombreux avantages empiriques et méthodologiques :

a- Le Coran, tel que disponible en français depuis André Du Ryer (1647) jusqu'à Nabil Radouane (2013), est l'un des rares textes traduits plus d'une centaine de fois.

b- Ces traductions sont réalisées dans des contextes historiques différents et pour des motifs très variés.

c- De fait, chaque traducteur – et à chacun ses raisons – dit entreprendre son œuvre traduisante dans la but de combler les lacunes de celles-là mêmes réalisées jusque-là par ses prédécesseurs. Chaque traduction concourt à rendre compte du sens des énoncés du message de façon plus minutieuse. Ce souci d'attachement - que Ladmiral ramène à la nature même de la traduction dite du sacré qu'il décrit en terme de « défi »²³ traductionnel engagé entre plusieurs traducteurs - est susceptible d'augmenter le taux des récurrences similaires et de nous autoriser davantage l'établissement de règles de transfert.

d- Le premier examen de quelques séquences traduites a révélé une réalité rassurante qui se résume dans le fait que toutes les traductions s'en tiennent à un seuil de

opposition. » (Corblin, Francis, 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes (collection Langue/discours, Rennes, p 64)

²² - Efim Etkind nomme « méta-traduction », la recreation de textes intraduisibles, notamment la poésie (Cf. Etkind, d'après Inês Oseki-Dépré E., « Remarques sur la traduction de la poésie », *Belas Infiéis*, v. 1, n. 2, 2012, p. 11.

²³ - Ladmiral, J-R., « Pour une théologie de la traduction », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 3, n° 2, 1990, p 137.

littéralité minimale qu'exige le texte de départ (respect des limites formelles et numérique des versets, conformité à la modalité des phrases-sources, primauté du dit sur le non-dit, etc.) et que les questions relatives à l'herméneutique théologique n'entrent guère expressément en ligne de compte. Ainsi en atteste la question des versions divergentes de la vulgate. Comme le précise Blachère²⁴, parmi plusieurs « lectures coraniques », une dizaine était reconnue institutionnellement étant considérées comme représentatives des principaux dialectes et des variétés linguistiques accusées en Arabie du XI^{ème} siècle. Les divergences dialectales affectaient l'aspect phonétique, lexical et à un degré moindre la grammaire des parlers d'alors. Dans les traductions coraniques, ces réalisations polylectales trouvent écho de manière à nous mettre en garde quant à *la lecture coranique*²⁵ que chaque traducteur aurait choisi d'emprunter. Notre principale question, à ce titre, était de savoir si la traduction des verbes de perception visuelle, objet de notre recherche, en portaient les marques. L'attestation de tels variables traductionnelles serait – conformément à notre hypothèse de départ - placée sous le titre des données du contexte pragmatique se rapportant au traducteur ; elles sont supposées être génératrices de différenciations traductionnelles.

Suite à un dépistage minutieux des tous les versets du corpus aux travers de l'exégèse du tunisien Tahar Ben Achour²⁶ qui ne se lasse pas d'embrasser, à chaque vocable, les diverses *lectures* possibles qui en affectent le sens, nous avons recensé quatre versets comportant différentes déclinaisons du verbe *voir*. Tels sont respectivement les versets 165 du chapitre II, 13 du chapitre III, 48 du chapitre XVI et 102 du chapitre XXXVII. La confrontation des quatre « formes-litiges » du prédicat arabe avec les formes équivalentes dans les six traductions en notre disposition a montré qu'aucune de ces dernières n'a emprunté la voie d'une quelconque lecture rare ou dissemblable. Il s'ensuit que les six traducteurs, soucieux de traduire la version la plus répandue dans le monde, en guise d'extension maximale pour leurs traductions, ont opté, malgré la diversité de leur perspectives traductologiques, pour un seul et même *harf*, celui de Nâfi'²⁷.

²⁴ - Sur la collecte et la recension de la vulgate, lire Blachère, R. *Introduction au coran*, indépendamment éditée chez Maisonneuve et Larose en 2001.

²⁵ - Dans Blachère *op.cit.* p 124, il est mentionné que « le Coran a été révélé en sept '*ahruf*'. Ce mot (pluriel de *harf*) est énigmatique ; près d'une quarantaine d'interprétations en ont été proposées. Il paraît signifier ici « système de lecture » ; il est souvent employé à côté de *qirâ'a* mais avec une nuance différente, celle de « variante de lecture affectant le vocalisme ».

²⁶ - Ben Achour, Tahar, *Tafsîr Al-tahrîr wa al-tanwîr (Exégèse de la libération et de l'illumination)*, Maison Tunisienne d'Édition, Tunis, 1984.

²⁷ - Selon Blachère (2001 :124), Nâfi' est un Imam, un « lecteur » et un chef d'école. D'une famille originaire d'Ispahan. Né à Médine et y fut enterré en 169/785. Il eut pour disciples les « lecteurs » Isma'il ibn Ja'far, 'Isa ibn Wardân, Solaïman ibn Gammaz, l'imam Mâlik, le grammairien de Bassora Al-Açma'i, le

Empiriquement, nulle occurrence prédicative ayant trait à la perception visuelle - et relevant d'une divergence quant au système de lectures du texte d'origine - n'a été attestée dans notre mini-corpus d'analyse.

e- Enfin, la traduction du Coran adoptée officiellement par l'institution religieuse figure dans une version électronique *via* un tabulateur. Ce que seront nos unités de comparaisons, qui sont *a priori* les versets, y sont numérotées. A chaque case renfermant un verset arabe succède une ligne qui en fournit un équivalent en français. Ces tableaux téléchargeables constituent une assise adéquate sur laquelle nous pouvons greffer, en ordre, devant chaque unité traduite, un paradigme maximal de versions²⁸ disponibles.

5.2. Une sélection de six traducteurs

Le nombre des traductions coraniques en français dépasse 120 ouvrages. Un chiffre imposant en regard de la récurrence beaucoup plus faible des traductions de textes littéraires ou fonctionnels vers une seule langue d'accueil. Il est aussi plausible, par contre, une fois comparé à d'autres chiffres concernant d'autres textes de même nature telle que la Bible dont les conversions, en d'autres langues du monde, dépassent les deux mille traductions. Notons que les traductions du texte fondateur de l'Islam ne sont pas toutes, disponibles. Nous avons pu en repérer quelque quinzaine que nous avons soumise à une sélection méthodique. La plus ancienne (1647) est l'œuvre du consul de France en Alexandrie, André du Ryer. Elle constituait la principale version de ce texte en langue française pendant 140 ans. Quant à la dernière, elle serait celle parue au nom de Nabil Radhouane à Dar Qira'ât pour l'Édition et la Diffusion, 2013. Parmi cette panoplie de textes, neuf traductions seulement ont été retenues dans un premier temps. Puis, réduits, finalement, pour cause de contraintes empiriques à six dont voici les auteurs présentés nominativement²⁹ par ordre alphabétique :

- Jacques **Berque**
- Régis **Blachère**
- André **Chouraqui**

grammairien-« lecteur » de ce même centre Abou-'Amr ibn al-'Alâ'. Son système supplante à Médine celui de son maître Abou Ja'far (Yazid Ibn Al-Qa'qâ').

²⁸ Les notions de *thème* et de *version* propres aux exercices pédagogiques de la traduction, appliquées à des fragments de textes, sont ici reconnaissables à l'appartenance linguistique de traducteur. Le coran traduit par un francophone natif constitue une *version* ; au contraire l'œuvre de l'arabophone qui transporte le texte en français est plutôt un *thème*.

²⁹ - Dans la troisième partie consacrée à l'analyse pragmatique, nous tâcherons de donner les informations nécessaires à la reconnaissance de chaque traducteur ainsi que les principaux objectifs qu'il s'est fixés à sa traduction du Coran. Lesquelles informations seront considérées parmi les données contextuelles élémentaires qui nous permettront de ramener les discours traduisants à leurs sujets discoureurs.

- Muhammad **Hamidullah**
- Albert de Biberstein **Kasimirski**
- Sadok **Mazigh**

Certes, une liste de six traducteurs suscite naturellement des interrogations ayant trait à la rigueur de la recherche et à la représentativité des résultats auxquels elle pourrait aboutir. Pourquoi ceux-là plutôt que tant d'autres ?

Il convient de souligner qu'il n'était pas possible d'adopter toutes les traductions du Coran, d'abord parce qu'elles ne sont pas toutes disponibles, ensuite, l'espace imparti à notre travail impose une restriction. Nous avons tenté d'éviter, dans la sélection de six traducteurs, le pire des deux maux : l'arbitraire de la chronologie et l'exclusivité d'une quelconque idéologie. Notre objectif étant de varier l'éventail biographique des auteurs en vue d'une diversité optimale des possibles traductionnels. Le corpus est envisagé pour être partagé, à parts égales, entre deux rationalistes français (Berque et Blachère), deux traducteurs ayant la foi dans le contenu du texte à traduire (Mazigh et Hamidoullah) mais diamétralement opposés sur la plan de leurs orientations traductologiques. Il renferme, en outre, un traducteur dont la langue d'écriture ressortit au français dit classique, langue perceptible à partir de formes diachroniquement marquées telle que *jeter les yeux* plutôt que *jeter le regard* et enfin une traduction indirecte (de Chouraqui) s'efforçant de rendre, en français, le texte arabe à la lumière d'anciennes langues sémitiques.

6. Pourquoi les verbes de perception visuelle ?

Le choix du corpus résulte, en fait, d'un tâtonnement qui a relativement duré. Nous avons commencé par une comparaison de plusieurs faits de langues dans un corpus très limité de textes traduits en vue de sonder les différences et partant, les régularités d'une traduction multiple du même texte. Puis nous nous sommes rendu compte qu'une telle démarche ne pourrait aboutir car les faits à étudier étaient en même temps épars et redondants. Une seule unité traductionnelle³⁰ peut poser plusieurs problèmes linguistiques et traductologiques à la fois. Multiplier les questions et réduire le corpus a mené en définitive à

³⁰ - Le terme d'unité de traduction (UT) est autant théoriquement équivoque qu'empiriquement instable. Les limites d'une unité varie selon le « souffle » de chaque traducteur lors de l'opération traductionnelle. L'UT est assimilée pour les uns à la phrase, et pour d'autres à la proposition. Elle est, chez d'autres encore, déterminée en termes d'unité rythmique. La définition qu'en font J. P. Vinay et J. Darbelnet (1968 :16 et *passim*) ainsi que celle formulée par A. Malblanc (dans sa *Stylistique comparée du français et de l'allemand*, 1966, p 13) ne semblent pas recevoir l'adhésion de Ladmiral : « *Dans ce livre [la stylistique comparée], l'unité de traduction est définie par eux comme « le plus petit segment de l'énoncé dont la cohésion des signes est telle qu'ils ne doivent pas être traduits séparément* ». Ladmiral, J-R., *op. cit*, p 203.

la constitution d'un objet qui échappait à la rigueur d'un traitement empirique. Cette brève expérimentation, nous a conduit, suite à une rectification première, à inverser la pyramide i.e. à réduire la quantité des éléments étudiés et à élargir le corpus. Cela permettrait de pointer un objet ou des objets discernables dans un champ d'investigation aussi vaste que possible en vue d'ouvrir la voie à :

- Une analyse plus précise et fiable.
- Une observation atomistique autorisant l'approfondissement de l'analyse.
- Une quantification statistique aidant à l'extraction de règles d'usage spécifique à chaque discours traduisant.
- Une comparaison minutieuse de divers comportements assignés à l'unité étudiée dans son cotexte linguistique.

Dans les fluctuations des premières recherches de corpus, une constante déjà commençait à prendre forme : choisir un vocable du lexique général c'est-à-dire non religieux pour vérifier comment il interagit avec le discours qui en fait sien et éviter par la même de sombrer dans le comparatisme théologique qui peut nous mener à la dérive des études non linguistiques ; autrement dit à des conclusions axiologiques. Une possible comparaison de ce vocable demeure envisageable aussi dans un autre discours différent. Elle montrerait l'ampleur et la fiabilité des résultats obtenus à partir du discours coranique traduisant. Cette vérification dépendra de la possibilité de trouver un autre texte arabe traduit plusieurs fois en français.

Le recours au verbe *voir* parmi tant d'autres vocables s'explique par la vaste panoplie de choix traductionnels qu'il offre. Dans sa *Polysémie des verbes de perception*, Grezka cite les « vertus » de cette classe de verbe étudiée dans un cadre monolingue : « Pour l'analyse de la polysémie verbale, les verbes de perception visuelle constituent un microsystème lexical particulièrement pertinent, du fait de sa richesse et de sa variété »³¹.

Certes, les verbes de *vision* posent des problèmes syntaxiques et sémantiques liés à leur complémentation complexe qui regroupe aussi bien les substantifs, les compléments propositionnels, les adjectifs ainsi que les emplois en position d'auxiliaires. Mais bon nombre de ces problèmes ont été étudiés. Et multiples sont les études menées sur la complémentation double des verbes de perception visuelle qui nous ont aidé à comprendre aussi bien en arabe qu'en français la grammaire et les variations du sens de ces prédicats.

³¹ - Grezka, A., *La polysémie des verbes de perception visuelle en français*, l'Harmattan, Paris, 2009, p 20.

Première partie

Assises théoriques pour une analyse comparative des discours traduisants.

Introduction

Dans cette partie, nous avons l'intention de mettre en place les concepts théoriques qui serviront d'outils à notre analyse. La nature du corpus a rendu impérative l'introduction d'un dispositif définitionnel où se voient élucider les concepts de traduction, de discours traduisant et d'équivalent traductionnel. Cette présentation occupera le premier chapitre de cette première partie. De plus, notre parti pris méthodologique contextualiste qui sollicite la recherche d'instruments linguistiques appropriés nous a astreint à quérir l'approche pragmatique qui – parmi tant d'autres - n'occulte pas l'apport sémantique des relations entre les mots à l'intérieur du texte ; c'est-à-dire qui ne survole pas le rôle de la nomenclature textuelle dans la construction du sens des vocables. C'est pour une pragmatique « linéaire remodelée » que nous avons opté. Cette pragmatique s'adosse aux préceptes de la théorie de Charles Morris, formée autour des trois composantes principales du langage, à savoir, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Nous soulignerons plus avant, au cours du second chapitre, l'interaction des trois niveaux d'analyse. La notion de « linéarité », de fait, ne peut impliquer de cloisonnement rigide entre les trois strates en question. L'analyse comparative des six traducteurs appelle une pragmatique minimaliste tournée vers le mot et l'énoncé. La stylistique pragmatique d'Anna Jaubert nous a semblé la plus appropriée à cet égard.

Le chapitre III renferme une présentation de la méthode empirique suivie dans l'analyse syntacticosémantique des verbes soumis à l'examen. La spécificité de notre corpus de textes traduits a imposé une démarche joignant le versant syntaxique et sémantique dans un même niveau de considération, sous l'égide de la même approche intégrée des classes d'objets. Notre démarche comparative a nécessité également la mise au point d'un modèle de comparaison qui lui serve d'appui théorique. Dans la linguistique de discours comparative de Sophie Moirand (1992) et auprès de G. Toury (1995), nous avons pu trouver une assise à la confrontation des énoncés traduisants dus aux six traducteurs accrédités dans notre étude. La présentation de ces approches occupe le chapitre IV de cette section présentative. Enfin, en vue de ne pas laisser entendre comme évidente la sémantique des verbes de perception visuelle en langue arabe, nous avons envisagé un cinquième chapitre

où nous dressons les valeurs d'usages de ces prédicats, telles que fournies par les dictionnaires de langue et dans les exégèses linguistiques du Coran.

Chapitre I

L'équivalence traductionnelle au regard des théories de la traduction

Introduction

Toute approche linguistique du texte traduisant implique la détermination de son objet d'analyse et du domaine de réflexion auquel il ressortit. Nous entendons par cela la traduction et la traductologie. Dans ce qui suit, nous nous chargerons de rappeler certains concepts théoriques fondamentaux, pour avoir une idée autant claire que possible du type de faits langagiers soumis à l'observation. Les théories traductologiques modernes que nous passerons en revue ne seront pas présentées toutes. Nous focaliserons l'intérêt sur les principales approches ayant trait à notre problématique. Ces théories ne seront pas non plus exposées de façon linéaire, selon l'ordre de leur apparition dans le temps. Elles seront évoquées en corrélation à une problématique qui se situe au centre de notre recherche. Il s'agit de la question d'*équivalence* en traduction. Du point de vue des sciences de la traduction, le concept est problématique. Il constitue, dans notre recherche l'expression traductologique de la question posée au départ en termes linguistiques, celle d'un possible clivage entre l'aspect codique et la dimension pragmatique du discours traduisant. Notre étude est, à cet égard, foncièrement traductologique ; en ce sens qu'elle propose la possibilité d'une distinction empirique entre ce que les théoriciens, après Nida (1971), appellent "équivalence linguistique" et l'ensemble regroupant les équivalences dites pragmatiques, fonctionnelles ou dynamiques. Nous postulons possible l'éclairage des contours de chacune des deux équivalences, grâce au dispositif que nous proposons ; c'est-à-dire un examen comparatif d'un corpus de traduction compilative.

1. La traduction : essai de définition

Traduire est un verbe dont les premiers emplois datent de 1539, une année environ avant l'apparition du substantif *traduction* qui remonte, selon le Littré, à Etienne Dolet (1540). Du latin *traducere* (faire passer d'un côté à l'autre quelqu'un ou quelque chose, conduire)³², *traduire* est défini comme le fait de faire passer un texte d'une langue à l'autre³³.

³² - Littré, www.littre.org.

³³ - Ladamiral (*op. cit.*, p 11) mentionne que le mot prend aussi parfois le sens métaphorique excessivement élargi d'expression, représentation, interprétation.

Dans *Genèses du discours*, D. Maingueneau (1984:110) y donne une acception unilingue et spécifique, articulée au malentendu entre les interlocuteurs : « Nous parlons donc ici de «traduction» en un sens assez particulier (...) A l'intérieur d'une même langue, il existe partout des zones d'incompréhension réciproque, et pour peu que celles-ci fassent système, définissent une aire d'énonciation spécifique, on peut les penser en termes de «discours» et de «traduction».

Dans son dictionnaire, Jean Dubois donne à l'opération de traduction le sens d' « énoncer dans une autre langue (ou langue cible) ce qui a été énoncé dans une langue source, en conservant les équivalents sémantiques et stylistiques »³⁴. Avant lui, J. P. Vinay et J. Darbelnet parlaient déjà de “ passage d'une langue A à une langue B, pour exprimer une même réalité X”.³⁵

A partir de ces définitions primaires, nous constatons la nature complexe du discours traduisant qui se présente d'emblée comme la rencontre de deux entités distinctes en un seul objet commun. Nous constatons, par la même, le cadre impérativement bilingue de cette activité. Les auteurs de *La Stylistique comparée* ont également mis en exergue une idée qu'ils considèrent, contrairement à d'autres théoriciens, comme inhérente à tout acte de traduction et nécessaire à sa détermination : c'est la notion d'équivalence. Le terme renvoie à la possibilité qu'ont les textes de rendre compte « d'une situation en mettant en œuvre des moyens stylistiques et structuraux entièrement différents »³⁶. L'opération traduisante se définit alors comme étant la transposition d'une situation donnée en langue de départ (langue source) vers une situation équivalente en langue d'arrivée (langue cible).

Une telle délimitation du traduire n'en explore pas toute la complexité. L'équivalence en traduction est un concept problématique puisqu'il est pluriel et situé à la merci des interprétations théoriques et des propensions traductologiques des traducteurs. Aussi « la situation » que les auteurs proposent en définition embrouille-t-elle, à son tour, par sa polysémie. L'expression « même réalité » proposée plus haut en guise de définition du concept et que le terme « situation » vient expliciter reste pourtant équivoque. S'agit-il d'une réalité référentielle ou discursive ?

Toutes ces paraphrases définitoires mettent plutôt en avant le texte traduit et non le processus de traduction. Ainsi ce qu'on appelle "procédés techniques" de la traduction correspond, en fait, à des *a posteriori* descriptifs et aux résultats de l'opération traduisante que sont les textes.

Taber et Nida (1971) , quant à eux, définissent la traduction compte tenu de la reproduction de ce l'on veut communiquer en langue cible. La traduction consiste à « reproduire dans la langue réceptrice le message de la langue source au moyen de

³⁴ - Dubois, J., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse. 1973, p 487

³⁵ - Vinay, Jean-Paul et Darbelnet, Jean, *Stylistique comparée de l'anglais et du français*, Didier, Paris, 1968, p 20.

³⁶ - Ibid. p 47.

*l'équivalent le plus proche et le plus naturel, d'abord en ce qui concerne le sens et ensuite en ce qui concerne le style ».*³⁷

En fait, les auteurs reposent leur définition sur la dimension stylistique de l'équivalence traductionnelle. Le style, conçu, par eux, dans son acception purement structurale, ne contredit pas leur attachement indéfectible à la conception linguistique de la traduction, celle qui repose sur la comparaison des textes des deux langues indépendamment des stratégies énonciatives de leurs producteurs.

En 1979, non loin de la pensée de Dubois en la matière, Jean-René Ladmiral définit la traduction comme *“une opération de métacommunication assurant l'identité de la parole à travers la différence des langues”*³⁸. Traduire signifie, de fait, re-énoncer un message tel qu'on l'a compris en langue source.

La traductologie contemporaine postulant que la traduction porte sur le message, ne se décale pas de cette tendance générale la considérant comme une opération langagière de communication et non un acte de comparaison interlinguistique. Le message est défini non pas en termes de systèmes de signes, mais selon les données de l'énonciation (un énonciateur, un énonciataire, un objet du message, une situation spatio-temporelle, des intentions communicatives et un contexte encyclopédique). Plus récemment, Marianne Léderer opère un clivage important en comparaison avec ses prédécesseurs postulant que *“traduire n'est pas transcoder mais comprendre et exprimer le sens”*³⁹. Une sentence qui résume ce qu'est la traduction aux yeux des théoriciens de l'école de Paris se rapprochant, dans une certaine mesure, de l'approche pragmatique dans sa version cognitive⁴⁰.

L'opération traductionnelle consiste - dans la terminologie de l'école interprétative dont Seleskovitch et Lederer représentent les principales pionnières - en deux étapes inhérentes à l'acte de traduire à savoir la déverbalisation et la reverbalisation. Le traducteur assimile le sens véhiculé en langue source puis, il procède à transposer, après l'avoir compris, ce contenu sémantique détaché de son expression d'origine dans les mots de la langue d'arrivée.

En guise de critique adressée à la thèse cognitiviste de l'ISIT, et plus généralement aux Ecoles d'interprètes et de traducteurs, Ladmiral mentionne que le tort de

³⁷ - TABER, C., et NIDA, E., *La traduction : théorie et méthode*, Londres, Alliance Biblique Universelle, 1971, p, 11

³⁸ - Ladmiral, J., R., *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Gallimard, coll. Tel, Paris, 1994, p 223.

³⁹ - LEDERER M., et SELESKOVITCH, D., *Interpréter pour traduire*, 4ème édition revue et corrigée, Didier Erudition, 2001, Paris, p 19.

⁴⁰ - Cf. Sperber, D. et Wilson, D., *La pertinence : communication et cognition*, trad. Par Abel Gerschenfeld et Dan Sperber., éd. de Minuit, Paris, 1986.

l'approche interprétative - est qu'elle « distingue moins nettement les deux filières d'interprétariat, récemment rebaptisé interprétation⁴¹ [ou] « traduction orale », qui peut être consécutive ou simultanée, de la traduction proprement dite, portant sur des textes écrits»⁴².

Il apparaît de ce qui précède que la *traduction* change de profil en fonction du regard théorique et pratique que l'on porte sur elle. Elle est activité ou processus pour ceux qui la considèrent comme une opération. Elle est plutôt fait de langue aux yeux de qui la conçoivent du point de vue du produit final qu'elle procure, à savoir le texte traduit. Situait notre recherche sous la bannière d'une approche sémantique et pragmatique, nous sommes appelé, à notre tour, à en fournir une définition qui ne saurait prétendre à l'exhaustivité mais qui nous épargne, tout le moins, toute aporie méthodologique. Conformément à nos présupposés théoriques, il convient de considérer le texte traduit rétrospectivement comme un produit ramenant à un acte de production. C'est-à-dire un état de fait discursif résultant d'une opération individuelle qui porte les marques d'une énonciation ayant pour fins de modifier, dans une certaine orientation, l'attitude du présumé lecteur. La traduction est, par définition, un acte double de lecture et de transfert réfléchi au fond linguistique duquel se greffent toutes les composantes pragmatiques susceptibles de véhiculer les effets de sens voulus par le traducteur-énonciateur. Toute traduction est, de fait, porteuse d'une dimension argumentative. Elle impose de considérer l'ensemble de l'information contenue dans l'énoncé et non celle se rapportant aux seules unités linguistiques. Si notre corpus atteste un certain attachement au mot, une certaine considération du sens phrastique et le respect de certaines formes caractéristiques du texte, il n'en reste pas moins que les traducteurs y surpassent le jeu de contraste linguistique et stylistique et procèdent aussi souvent à la réorganisation intégrale de l'énoncé à traduire.

2. L'équivalence en traduction et la traductologie

Notre approche analytique se voit lier de façon directe à ce concept traductologique de base. Faire la part du linguistique et du contextuel dans le discours traduisant équivaldrait autrement, avons-nous supposé, à « démêler » au moins deux équivalences qui s'imbriquent à tous les niveaux du transfert traductionnel dont l'une se rapporterait au mécanisme de transcodage et l'autre aux considérations des enjeux

⁴¹ - Ladmiral (1994 :42) distingue l'*interprétation* qui désigne l'activité professionnelle hautement qualifiée de l'interprète de conférences d'avec l'*interprétariat* référant à « des tâches subalternes et en général préliminaires de "contact "».

⁴² - Ladmiral *op.cit.* p 12.

interlocutifs d'une métacommunication⁴³. Ceci dit, il convient de s'appesantir, avant d'aborder l'analyse des liens entre les équivalences en œuvre dans la traduction des verbes de perception visuelle, sur la conception que les spécialistes se sont faite de l'équivalence et d'en exposer brièvement la typologie. L'équivalence sera, donc, présentée en tant qu'elle intéresse directement nos hypothèses de travail. Elles seront rattachées aux attitudes traductologiques ayant trait à notre problématique.

2.1. Définition

D'abord, notons que l'*équivalence* est à la traductologie ce que vaut la notion de *correspondance* à la linguistique contrastive. Le concept relève du comparatisme interlinguistique et sous-entend, indéniablement, une relation de valeur égale entre deux entités. Ce mot, tout comme l'expression « les opérations traduisantes » et autant d'autres termes apparentés, s'avère être un héritage de la stylistique comparée de Vinay et Darbelnet (1968). Les auteurs donnent en exemple un amateur qui plante un clou et se tape sur les doigts, disant: "Aie" en français. En Anglais, il dirait un terme équivalent qui est "ouch". C'est-à-dire systématiquement proféré pour exprimer une réalité identique. En arabe dialectal tunisien, nous pouvons sans réserve y associer "ahhayt". L'équivalence n'est donc pas, à ce titre, la traduction littérale d'un mot. C'est une association d'après l'usage ordinaire ou littéraire de deux expressions.

La littérature sur l'équivalence en traduction est abondante. La notion est placée au cœur de la recherche en traduction depuis que les études de cette dernière se sont détachées de la philosophie et depuis l'avènement de la traductologie comme discipline indépendante. Dès lors la traduction n'est plus jugée par rapport à son degré de littéralité. C'est le fonctionnement de l'acte de traduction ou l'adéquation entre le texte original et la traduction qui arrivent en premier dans la préoccupation de la science naissante. Des questions relatives à la différence entre l'auteur et le traducteur sont également profondément analysées. Le texte de départ n'est plus le focus du processus de traductologie. C'est sur le sens et la fonction du texte d'arrivée que se tournent davantage les spécialistes et théoriciens de la traduction. Nombreux théoriciens ont traité le problème de l'équivalence sous l'égide de la traductologie ; discipline qui par ailleurs remonte, selon Gentzler⁴⁴, à James Holmes⁴⁵ ; le premier employant le concept de « Translations Studies »

⁴³ - Sur la notion de métacommunication, voir Ladmiral (1994), J.-R., *op. cit.*, p 144.

⁴⁴ - Cf. Gentzler, Edwin, *Contemporary Translation Theories*, 1993, trad. en arabe par Saad Abu Al-aziz Maslouh, Publications de l'organisation arabe de la traduction, Beyrouth, 2007.

ou traductologie en français. Les travaux de Raymond Van den Broeck, en Hollande, d'André Lefevere⁴⁶, de Catford⁴⁷ et de Toury sont souvent cités à cet égard. Certains théoriciens vont jusqu'à identifier *Traduction* et *Equivalence*. D'autres lui confèrent une acception «économique»⁴⁸. D'autres encore en dénieient totalement l'existence.

Commençons par les derniers ; i.e. à partir du point de vue sceptique voire « nihiliste » selon lequel l'équivalence en traduction n'existe pas. La figure la plus saillante de ce mouvement de pensée traductologique est J. Holmes. D'après lui, quatre types de relations se rapportant à la forme, au sens et à la fonction sont possibles entre le prototexte⁴⁹ poétique et sa traduction.

Pour ce qui est de la forme, le traducteur ne peut entreprendre de garder la forme du texte de départ. La traduction ne peut préserver la forme d'un poème original. Tout ce que l'on peut, c'est imiter dans la culture réceptrice des formes analogues. Le traducteur est, du fait, capable de recréer la construction basique du poème.

Le second type se rapporte au sens. En effet, un poème traduit dérive, certes, de l'original, mais n'en renferme pas forcément le même contenu sémantique intégral.

Quant à la fonction, chaque texte en possède une qui le distingue. Le type de traduction basée sur la fonction nécessite que le traducteur y soit sensible dans le texte de départ. Sa tâche principale est de la rendre conformément à la culture cible et selon les règles d'emploi que préconise la langue d'arrivée.

Les formes dites hybrides de textes poétiques génèrent un quatrième type indépendant. Holmes donne droit au traducteur à davantage de liberté de sorte que le texte obtenu soit expressément différent de son prototexte. Les liens qui les unissent ne sont, de ce fait, que minimales.

D'après ce qui précède, nous pouvons retenir qu'un poème traduit ne peut être aucunement ni identique au texte de départ ni son équivalent. Car, le texte traduit ne sert pas à référer à un ensemble d'entités extralinguistiques identiques dans les deux langues. Il forme plutôt une construction linguistique rattachée à une autre réalité d'ordre

⁴⁵ Cf. Holmes, James S. (et al., ed.), *The Nature of Translation: Essays in the Theory and Practice of Literary Translation* (Conférence Internationale sur la translation et l'art (Bratislava, 1968)), The Hague: Mouton, 1970.

⁴⁶ - Cf. Bassnett, Susan and Lefevere, André (éd.), *Translation : Culture/History : A Source Book*, Routledge, London/New York, 1992.

⁴⁷ - Catford, J. C. *A Linguistic Theory of Translation: An Essay in Applied Linguistics*, UP, London : Oxford, 1965

⁴⁸ - Voir *infra* dans ce chapitre Antony Pym (2010).

⁴⁹ - Prototexte, dans terminologie de Levý Jiri (1967), désigne le texte de départ.

Cf. Levý, Jiri, « Translation as a decision process », Translated by Andrew Chesterman, *The Translation Studies Reader*, Edited by Lawrence Venuti, Routledge, London and New York, 2000, pp 148- 159.

linguistique qui n'est autre que la langue source. D'où l'emploi que Holmes fait du terme de « métalangage » pour différencier la traduction de l'original.

Ce que nous devons tirer également de cette typologie c'est la conception de l'équivalence qui en découle. Après avoir examiné la traduction d'un même poème par cinq traducteurs différents, Holmes conclut à la très faible chance de voir des traductions identiques quel que soit le degré de simplicité du poème. Obtenir des textes équivalents au prototexte est, donc, pure illusion, tout au plus des traits, des formes, des fonctions ou des effets analogues d'un texte.

Nous préférons une piste de réflexion - plus « optimiste » que celle développée par J. Holmes - qui stipule qu'une part d'équivalence linguistique est toujours de mise en traduction et que cette part est décelable à partir de la comparaison.

Non loin de Holmes, Snell-Hornby⁵⁰, prône l'inexistence de toute forme d'équivalence, exception faite des termes techniques. Elle insiste sur le caractère flou et équivoque du concept. Elle récuse l'idée d'en attester une quelconque marque linguistique pertinente dans les textes. Elle rejoint, dans une certaine mesure, Holmes quand elle confirme le caractère chimérique de ce fait traductionnel.

Sociologue de formation et traductologue à l'université Rovira (Espagne), Antony Pym définit la traduction comme une véritable quête des moindres risques du transfert interlinguistique. Pure invention, l'équivalence varie, selon lui, en fonction des langues et des traducteurs.⁵¹ Ceux-ci sont convoqués à trouver une certaine équivalence suivant la situation interculturelle conditionnant leurs traductions et plus encore suivant le contrat qui les relie à leurs clients. Parti d'une sociologie marxiste qui détermine la valeur économique des objets relativement à d'autres objets similaires ou différents sur la marché, Pym édifie le principe que la traduction est une activité de nature économique et que, chaque relation d'équivalence est de ce fait relative, variable et temporaire. Elle obéit aux fluctuations des conventions entre le traducteur et le demandeur du service. Aussi ne saurait-il y avoir d'équivalence idéale. Le traducteur crée à chaque moment de son activité l'équivalence la plus proche, remplace les éléments ou les matériaux textuels d'une langue par des éléments ou des matériaux textuels équivalents compte tenu des attentes de son client.

⁵⁰ - Cf. Snell-Hornby, Mary, *Translation Studies : An Integrated Approach*, 1995, revised edition, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1995.

⁵¹ - Voir les pages 45-46 de Pym, Anthony. *Translation and Text Transfer: An Essay on the Principles of Intercultural Communication*, Intercultural Studies Group, Tarragona, 2010.

Cf. aussi les réflexions qu'Anthony Pym a faites sur ce point à partir de son article « European Translation Studies, Une Science qui dérange, and why Equivalence Needn't Be a Dirty Word », 1995, pp. 162-164

La thèse de Pym peut servir notre analyse en tant qu'elle propose une vision contextualiste de l'énonciation traduisante. Elle appuie notre hypothèse argumentative postulant que derrière le texte il y a une intention et une stratégie. Seulement, elle conçoit « le contexte » en termes de pragmatisme commercial restreint plutôt dans son plein sens pragmatique. Nous nous permettons d'avancer que s'il est vrai que les conventions entre les clients et les traducteurs imposent des contraintes considérables sur la ligne traductionnelle de ces derniers, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont elles-mêmes relatives et variables en fonction des textes et des clients mêmes. Nous ne pouvons niveler les demandes d'associations culturelles ou étatiques vis-à-vis d'un texte littéraire à traduire avec les contraintes de la traduction d'une quelconque agence publicitaire.

Dans son ouvrage sur l'équivalence juridique, Gonzalez G. a essayé de répertorier les différents types d'équivalences possibles en traduction⁵². Elle a distingué l'équivalence linguistique, paradigmaticque, stylistique, sémantique, formelle (ou littérale), référentielle, pragmatique, dynamique et fonctionnelle. Nous ne nous arrêtons pas aux détails de cette sériation puisqu'elle comporte des chevauchements où les différents types se recoupent mais qui sont décrits séparément puisqu'ils ne sont pas situés par rapport à un point de vue théorique précis apte à servir à notre investigation.

2.2. L'équivalence dans les théories fonctionnalistes

Le concept de *texte équivalent* doit sa validité à Katharina Reiss, traductologue allemande, bâtitrice de la théorie des types de textes (1970). Elle stipule que la typologie textuelle est translinguistique et que les types de textes se ressemblent au-delà des langues⁵³. L'équivalence, en ce sens, dépend du type de discours traduit et des finalités du discours traduisant. Généralement, le texte appartient à l'un des trois suivants : les textes informatifs, les textes expressifs et les textes opérationnels⁵⁴. Les premiers interrogent les faits, la communication des connaissances⁵⁵, les attitudes, etc., les seconds sont porteurs d'une expression artistique. Pour ce qui est des derniers, leur fonction est de modifier l'attitude de leur énonciataire. D'après cette approche, à tout texte, il est une démarche

⁵² - Cf. Gonzalez, Gladys, *L'équivalence en traduction juridique : Analyse des traductions au sein de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*, <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, consulté le 14/ 04/2014

⁵³ - Reiss, C., citée par Gonzalez, Gladys, *op. cit.*, <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, consulté le 14/ 04/2014

⁵⁴ - Ibid., <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, consulté le 14/ 04/2014

⁵⁵ - La traduction en tant qu'acte informatif rappelle la théorie de Newmark sur la traduction communicative. Inséré dans le cadre des études de la communication humaine, le texte traduit comporte un composant dit sémantique analysable en traits sémiotiques et un composant communicatif. (Cf. Newmark, Peter, *A Textbook of Translation*, Prentice-Hall International, New York 1988, 292 pp).

traductionnelle et pour chaque démarche, une quête d'équivalences appropriées. Si l'équivalence sémantique accompagne les textes informatifs, une certaine équivalence formelle doit marquer les traits des textes expressifs. Quant aux textes opérationnels, l'auteure tolère une grande marge de liberté au traducteur ayant droit même à l'adaptation.

2.2.1. La théorie du *skopos*

Associant un mode de *traduction* ayant pour assise l'action traductionnelle (translatorisches Handeln) proposée par Justa Holz-Mänttär aux types de textes à traduire tels que conçus par Reiss, Hans J. Vermeer fonde sa fameuse théorie du *skopos*.

Le terme « *skopos* », équivalent grec de *but* en français, désigne le but du texte d'arrivée et de l'action traduisante. La traduction envisagée comme une action ayant un but à atteindre et un résultat à réaliser⁵⁶. Le texte qui en résulte (ou résultat), appelé *translatum*, peut se fixer un objectif qui lui est propre ; c'est-à-dire expressément éloigné structurellement et pragmatiquement du texte de départ. Reiss parle, en ce cas de figure, de « différence communicationnelle » entre le prototexte et sa traduction.

Vermeer joint Pym en ceci que les démarches traductionnelles sont fortement tributaires des stratégies objets d'accords négociables entre le traducteur et le demandeur d'un *translatum* obéissant à des ambitions particulières. La traduction, dont le traducteur est le seul responsable, prend en compte dès le départ la fonction du texte d'arrivée et les niveaux de communication qu'il doit atteindre. Dans cette optique, le texte, la langue et la culture cibles priment le texte, la langue et la culture sources.

Mais quel objectif pour la traduction d'un texte poétique, par exemple ? La théorie du *skopos*, en réponse à cette question soulevée par ses détracteurs considérant qu'il existe une classe de textes - la littérature entre autres - qui n'a pas de but précis, soutient que derrière tout texte, il réside une intention et donc une certaine finalité. Le but d'un texte poétique réside dans sa propre valeur esthétique, mais également dans sa dimension dialogique.

D'un point de vue linguistique, nous sommes tenté de placer la théorie du *Skopos* parmi les approches pragmatiques vu la primauté qu'elle accorde au texte d'arrivée, le principe communicationnel qui sous-tend ses postulats conceptuels et analytiques, l'intentionnalité qu'elle attribue à toute opération traductionnelle et notamment à cette idée

⁵⁶ - Cf. Vermeer, Hans J., « *Skopos and commission in translational action* », Translated by Andrew Chesterman, *The Translation Studies Reader*, Edited by Lawrence Venuti, Routledge, London and New York, 2000, pp 221-232.

austinienne d'indentification de la traduction à l'action. De fait, l'équivalence, y est fonctionnelle ou, linguistiquement parlant, pragmatique.

Pragmatique aussi est l'équivalence telle que définie par E. Nida (1971) puisque nous pouvons aisément déduire qu'il rejoint Wermeer au moins sur deux points cardinaux : la focalisation sur la réception du message et la recherche d'un effet pragmatique sur le lecteur. Ceci dit, ils divergent sur la nature de cet effet. Alors que pour Nida, l'« effet équivalent » (appelé aussi « réponse équivalente ») que le traducteur se doit de produire doit être identique à celui que le texte source produit sur son lecteur, Wermeer admet que les textes appellent des réactions variées à l'égard de l'instance réceptrice, suivant la situation de sa rénonciation⁵⁷. D'où la distinction entre l'équivalence dynamique développée par Nida et l'équivalence fonctionnelle susmentionnée à propos de la théorie du skopos :

« Si les récepteurs secondaires comprennent la même signification que les premiers et réagissent sensiblement de la même manière, la traduction possède l'équivalence dynamique »⁵⁸

La question que soulève l'équivalence dynamique telle que discernée dans la définition du théoricien - celle que se pose aussi profondément, par ailleurs, la traductologie ethnographique⁵⁹ – est de savoir par quels moyens linguistiques et selon quels procédés de traductions on parviendrait à obtenir des réactions identiques auprès de lecteurs appartenant naturellement à des cultures variées et parlant des langues diverses. Nous considérons que cette conception relativement idéalisante relève d'une conceptualisation

⁵⁷ - Rénonciation est un terme que nous empruntons à Ladmiral (1994), construit à partir du préfixe *re-* et de la substantive *énonciation*. La traduction, considérée comme une métacommunication, est de nature à produire une énonciation sur la première énonciation déjà produite du texte original.

⁵⁸ - Taber C. et Nida E, *op. cit.*, p 20.

⁵⁹ - L'approche ethnographique, en particulier les travaux de Bruno Latour, nous invite à penser la traduction comme un processus de production qui fait appel à des intermédiaires opérant selon une logique de réseau. Le texte à traduire ne reflète pas uniquement les normes d'une société donnée ou de la subjectivité d'un traducteur. Il transmet les relations complexes qui unissent ces différents intermédiaires. Une place importante est donnée, à ce titre, aux variantes dialectales et d'hybridité (l'état des langues dites hybrides). Ainsi, considérer la culture comme un « texte » et voir dans les textes des représentations culturelles constituent récemment deux problématiques fondamentales resserrant les liens entre l'ethnographie et la traductologie. Les études de l'une acquièrent une pertinence immédiate pour les autres. Bassnett (1998) y réfère en termes de « virage culturel » et Clifford Geertz « lisait » la culture comme un texte et présentait l'ethnographe comme « traducteur culturel ». Les études fondées en traductologie sur les recherches effectuées par ces anthropologues visent le lien entre la traduction interlinguistique, la littérature du voyage et l'écriture ethnographique. (Cf. « La traductologie, l'ethnographie et la production des connaissances », Hélène Buzelin, *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 49, n° 4, 2004, p. 729-746.)

« non dynamique » de ce qu'est le processus de réception. L'énonciataire élevé par la pragmatique au rang de co-énonciateur, ne se réduit pas au statut de destinataire virtuel et passif.

2.2.2. L'approche comparative de l'école de Tel-Aviv

Nous aimerions nous appesantir plus particulièrement sur cette lecture de l'équivalence traductionnelle, puisque les directives méthodologiques qu'elle adopte sont pertinentes sur les deux plans de la description et de la comparaison des textes traduits. Nous avons trouvé dans cette théorie un cadre théorique global où placer notre comparaison. Mais, dans l'espoir de pouvoir déceler la limite entre le codique et le contextuel, notre démarche se fait une finalité autre que celle envisagée par Toury. L'aspect linguistique qui imprègne, dès le départ, notre investigation constitue aussi un autre point de démarcation par rapport à cette théorie de traduction. La dimension sémantique et pragmatique à développer peut constituer une application possible de cette théorie descriptive et comparative des polysystèmes.

Sur le plan théorique, Toury (1995) s'inspire des principes de la théorie des polysystèmes qui remontent à Itamar Even-Zohar (1972), spécialiste de littérature hébraïque. Le texte littéraire, au regard de la théorie des polysystèmes, fait partie d'un système littéraire dynamique et complexe, articulé lui-même à d'autres systèmes.

Le traduire, du point de vue polysystématique, se déroule, non sans contraintes, comme toute activité socio-culturelle. A cet égard, Toury a établi une catégorisation graduelle de contraintes qui sont de trois sortes : les idiosyncrasies, les normes et les règles⁶⁰. La relation entre les trois types de contraintes est commensurable avec le degré d'intensité de chacune d'elles. Les règles sont plus générales et plus fortes que les normes qui sont plus fortes que les idiosyncrasies qui sont, par définition, des contraintes relatives au traducteur. Cette relation est variable car le statut des contraintes peut être fortifié ou affaibli au gré des situations qui environnent le traduire. Toury conçoit les normes traductionnelles à l'image des normes sociales qui sont nécessaires à l'ordre social et qui sont à la base de toute évaluation du comportement individuel. Mais si le social se distingue *mutatis mutandis* par l'uniformité de la norme, le traduire est toujours confronté aux deux ordres normatifs incompatibles des deux langues et cultures en contact.

⁶⁰ Toury, G., *Descriptive Translation Studies and Beyond*, John Benjamins, Amsterdam Philadelphia, 1995, p. 55.

Trois normes sont, du fait, à prendre en considération en traduction : la norme initiale, les normes préliminaires et les normes opérationnelles.

1- La norme initiale : elle se résume en l'orientation du texte traduit. La traduction orientée vers le texte de départ porte les marques linguistiques et socioculturelles des normes de la langue de départ et inversement.

2 - Les normes préliminaires⁶¹ : elles ne concernent pas le texte mais l'environnement global de sa production. Elles portent précisément sur la nature de la politique relative à la traduction que Toury définit en fonction des choix établis sur les ouvrages à traduire dans un pays donné à un stade donné de son histoire.

3- Les normes opérationnelles : elles concernent le texte traduit. Ce sont les constructions textuelles, syntaxiques et lexicales qui régissent une rédaction traduisante. Les normes opérationnelles sont ainsi de nature linguistique. Elles permettent de repérer la variabilité du transfert entre la langue de départ et la langue d'arrivée aussi bien que son invariance. A l'échelle macro-textuelle, Toury applique les normes matricielles – sous-catégorie des normes opérationnelles – en fonction desquelles, il serait possible d'examiner les changements textuels par rapport au texte source (omissions, ajouts, déplacement de séquences, explicitations de bas de page, etc.). S'agissant de la disposition des éléments syntaxiques et lexicaux constitutifs du texte, une norme dite texto-linguistique est plutôt appliquée.

2.2.3. Toury (1995) : une méthode comparative de six étapes

L'analyse descriptive et comparative préconise un cheminement de six opérations consécutives :

2.2.3.1. L'identification :

Le chercheur est appelé à vérifier avant toute chose la nature du texte à étudier. Il doit s'assurer qu'il a entre les mains une traduction⁶². Un texte traduit implique systématiquement l'existence d'un texte d'origine. L'identification des types de comparaison est fondamentale. Elle comporte en tout quatre procédures. il s'agit soit (1) de l'analyse de plusieurs textes traduisant concurremment un même texte vers une même langue, ou (2) de l'étude, sur l'axe du temps, de plusieurs traductions d'un même texte, ou

⁶¹ Toury *op.cit.* p. 58.

⁶² - Signalons que nous avons appliqué intuitivement ce principe - qui nous a paru évident - lors de l'examen *des mille et une nuits* puisque nous avons placé ces contes sous la bannière des textes adaptés et non parmi les textes traduits.

encore (3) de traductions de différentes parties d'un seul texte ou enfin (4) de traductions d'un même texte vers des langues différentes à une époque donnée. Notre comparaison relève du premier type i.e. six traductions françaises d'un texte en langue arabe.

2.2.3.2. *L'analyse prospective et rétrospective :*

Tourné plutôt vers la langue d'arrivée, le système comparatif de Toury envisage un examen des variations compte tenu de la distribution des éléments de la langue d'accueil et des formes employées en cette langue pour remédier aux structures problématiques. Ceci est le stade de ce qu'est la prospection. Un autre mouvement contraire et autant nécessaire est celui de la rétrospection où l'on met les solutions obtenues à l'épreuve des structures linguistiques du prototexte. L'examen répétitif de chacun des deux textes au regard de l'autre est inhérent à toute action de comparaison sérieuse.

2.2.3.3. *L'identification de l'orientation de la traduction :*

L'étude de la forme à travers les segments jumelés et l'identification des orientations de traductions qui y président conduisent à la détermination de l'orientation du texte dans sa totalité appelée *norme initiale*.

2.2.3.4. *Application empirique du modèle*

En application des normes susmentionnées et en vue d'élaborer un ensemble d'hypothèses sur le fonctionnement du traduire, le théoricien envisage les deux moyens disponibles à savoir (1) l'analyse des données recueillies auprès des praticiens, théoriciens et correcteurs ou (2) le travail sur les corpus. Des deux, il préfère le second qui, selon lui, accorde plus de fiabilité aux résultats obtenus.

Pour les corpus textuels, Toury préfère l'analyse des segments de textes à l'examen de textes entiers. Les segments sont baptisés « unités de comparaison ». L'unité renferme les conditions de joindre en couple un segment du texte de départ avec son équivalent dans le texte d'arrivée. Le jumelage de segments multiples rendrait possible l'identification de la variation qui serait soit au niveau des éléments cibles par rapport au texte source soit, inversement, par rapport au texte d'accueil. Ce qui permettrait également de déduire des invariances.

En guise de résumé du modèle comparatif, il convient de justifier le pourquoi de la présentation relativement élongée qui en a été faite. En fait, plusieurs raisons la sous-tendent :

D'abord, parce qu'elle est comparative et répond à des questions méthodologiques que nous nous sommes posées depuis que nous avons amorcé un examen préliminaire de notre corpus. Toury a à juste titre précisé que les unités de comparaison sont variables. Le travail sur les équivalents de verbes perceptuels nous a contraint à déterminer les couples de segments en fonction de l'aspect précis, objet de la comparaison. L'unité d'analyse sémantique du verbe, par exemple, est bornée à l'entourage immédiat du prédicat et ne dépasse guère les contours de la phrase. Au stade de l'analyse pragmatique, l'unité d'analyse qui prend pour appui le contexte phrastique s'étend aux référents textuels et même situationnels.

Ensuite parce qu'elle est descriptive ; en ce sens qu'elle se tient à distance des jugements de valeurs garantissant la neutralité inhérente à toute investigation scientifique digne de ce nom. Puis, la notion primordiale de norme initiale qu'elle avance et qui résume l'orientation de traduction d'un texte est une base théorique globale assez pertinente pour déterminer le degré de variation d'un texte ou d'un segment de texte par rapport à son prototexte. De fait, la thèse de Toury ne récuse pas l'équivalence comme paramètre d'identification de l'orientation du texte traduit. L'équivalence est liée à l'idée d'une relation fonctionnelle (*a functional-relational concept*) ; celle qui autorise l'identification du degré d'adéquation qu'a une traduction avec les normes de la langue et culture d'accueil. Enfin, l'un des points forts de ce modèle théorique qui nous a amené à nous aligner à sa démarche, c'est le cadre socioculturel où il s'inscrit. Considérant la traduction comme une opération rattachée à son contexte social, Toury développe une théorie sociolinguistique de la traduction. Le texte traduit, articulé aux conditions de son énonciation, est analysé en forte liaison avec son traducteur. Sur ce point, le modèle de Toury est foncièrement pragmatique.

Toutefois, le modèle de Toury n'échappe pas à ce constat négatif auquel parvient Munday (2008) sur la modélisation traductologique en général : « *la branche théorique de la traductologie est loin d'avoir obtenu un consensus quant au dispositif permettant d'établir les relations entre des segments de texte* »⁶³. A ce titre, la norme initiale en tant que différenciateur d'orientation semble insuffisante puisqu'elle reste binaire. Notre corpus en montre déjà les limites. Chouraqui ne se tourne, dans sa traduction coranique, ni vers la langue de départ ni vers la langue cible mais vers l'hébreu ; une troisième langue

⁶³ Munday, Jeremy, *Introducing translation studies : theories and applications*, Routledge , London New York, 2008, p 112.

intermédiaire et considérée comme une langue de référence. C'est là l'une des caractéristiques d'une traduction indirecte où la norme initiale de Toury se trouve difficilement applicable.

De plus, Toury a assigné à sa norme une fonctionnalité, mais il n'en a pas précisé les modes d'expérimentation. Gonzalez, G. n'a pas manqué d'insister sur ce point : «*Toury ne se penche pas sur [ces] modes*⁶⁴». Nous convenons que notre recherche trouve créneau dans ce manque et se propose en tant que validation empirique possible et un mode d'application linguistique couvrant les trois normes susmentionnées.

2.3. Quelle équivalence adopter ?

En résumé, nous ne saurions contrecarrer aujourd'hui l'adage paru sous la plume de G., Mounin, depuis les années soixante selon lequel, la traduction est définie comme « *une opération relative dans son succès, variable dans les niveaux de la communication qu'elle atteint*⁶⁵ ». Il en va de même pour l'équivalence traductionnelle que les uns assimilent à la traduction. Elle est le plus souvent partielle. Le degré d'équivalence, quelle qu'en soit la catégorie, demeure, à partir de ce qui précède, relatif et variable. Le corpus de versets coraniques, tel qu'examiné jusqu'à présent confirme ce postulat. Les équivalences pourvues dans les énoncés ou inférées de par l'énonciation s'y recourent, alternent et se superposent suivant des paramètres complexes à délimiter. Nous serons tenté d'attribuer à chaque traducteur un type d'équivalence approprié à l'orientation de sa traduction tel que l'équivalence stylistique à J. Berque, l'équivalence dynamique à Mazigh, etc. Mais une telle assignation généralisante ne saurait répondre aux exigences de notre problématique. Raison pour laquelle l'hypothèse à ce sujet, pour nous, est d'emprunter la définition que Bassnett⁶⁶ se fait de l'équivalence en général, et de l'équivalence pragmatique de façon plus spécifique. L'équivalence est la somme d'une trilogie : les signes, leur sens et ceux qui les utilisent. Par le biais de cette conception, nous retrouvons le point de repère central que nous avons choisi pour notre démarche méthodologique celui d'une pragmatique linéaire inspirée de Morris et remodelée pour les besoins spécifiques du discours traduisant en notre disposition. Il est donc à distinguer deux grandes catégories d'équivalence. Soit

⁶⁴ - Gonzalez, Gladys, *op. cit.*, <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, consulté le 14/ 04/2014

⁶⁵ - Mounin, G., *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, 1986, p. 278.

⁶⁶ - Cf. Bassnett, Susan, *Translation studies*, London New York, Routledge, 2002.

l'équivalence sémantique dont le domaine d'analyse est la sémantaxe⁶⁷. Elle regroupe les appellations d'équivalence formelle, lexicale, linguistique, sémantique, etc. Cela suppose qu'il existe bel et bien une équivalence linguistique, contrairement à l'hypothèse de Stecconi postulant que l'équivalence « *n'est pas un a priori linguistique mais une construction qui varie d'un traducteur à un autre et selon les intentions qui sous-tendent chaque traduction à part*⁶⁸ ». Anscombe, de qui nous avons emprunté la piste d'analyse argumentative, nous en a fourni déjà le mécanisme de fonctionnement en contexte unilingue. L'aspect linguistique est, somme toute, l'ensemble des emplois répétés conformément à un usage à un point tel qu'ils se transforment en emplois répétitifs et presque mécanique. Benveniste l'a déjà proclamé : « *C'est dans le discours, actualisé en phrases, que la langue se forme et se configure... On pourrait dire, en calquant une formule classique: nihil est in lingua quod non prius fuerit in oratione*⁶⁹ »

L'immédiateté de trouver les premières équivalences quand on traduit laisse entendre leur « préexistence » en langue. La langue dans sa dimension syntaxique et par conséquent sémantique crée, par cet usage répétitif, des conditions constamment répétées d'emploi unilingue et en situation bilingue. Ainsi se créent-elles, d'une certaine manière, les équivalences linguistiques. Qu'elles préfigurent en langue ou qu'elles soient plutôt considérées comme le résultat d'un usage, elles sont au niveau de la pratique traduisante souvent immédiatement fournies à l'esprit du traducteur qu'il juge adéquates aussi bien intuitivement qu'après examen. Ce seraient ces mêmes équivalences dont nous traiterons les manifestations à travers les prédicats de perception visuelle traduits par d'autres prédicats français de manière systématique et que nous avons corrélés à ce que nous avons convenu d'attribuer au système de la langue.

Par ailleurs, l'équivalence pragmatique (qui renferme la dynamique, la fonctionnelle, etc.) comporte la notion problématique de l'effet de sens. Nombreux sont les traductologues qui ont tenté de définir la teneur de ce concept dont Louis Jolicœur. Pour lui, le traducteur doit réussir à reproduire « l'effet du texte » qu'il relie aux « *choix lexicaux*,

⁶⁷ - *Sémantaxe* et *sémantaxique* sont des termes créés par Grezka (2009) pour désigner les données syntactico-sémantiques que l'étude systématique du sens d'un vocable peut extraire compte tenu de la combinaison que ce dernier peut avoir avec les autres éléments de la phrase.

⁶⁸ - Cf. Stecconi, Ubaldo, cité par Gonzalez, Gladys, *op. cit.*, <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, consulté le 14/ 04/2014

⁶⁹ - Benveniste, E., *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris, 1966, p 131.

[à]l'équilibre, la musicalité, le mouvement, le ton, la poésie, l'atmosphère des lieux et des époques, les niveaux de lecture⁷⁰».

.

Chapitre II

Les verbes de perception visuelle au regard des théoriciens des classes d'objets

⁷⁰ Jolicoeur, Louis, *La sirène et le pendule. Attirance et esthétique en traduction littéraire*, L'instant même, Québec, 1995, p. 25.

Introduction

Le choix du modèle des classes d'objets pour notre démarche est dû au fait que ce modèle a comme base explicative et descriptive la dimension sémantique qui constitue la pierre angulaire du processus traductionnel et sa raison d'être même. La traduction est, avant toute chose, un travail sur le transit du sens entre les unités de deux langues données.

La théorie des classes d'objets possède un autre avantage : elle adhère au principe saussurien de la primauté de *la valeur* sur *la signification* qui dicte de ne pas accorder à un mot sa valeur sémantique avant que ne soit vérifiée la place qu'il occupe au sein de la phrase. Lexique et grammaire sont ainsi résolument unis. Le modèle des classes d'objets qui appréhende le sens des unités lexicales considération prise du voisinage syntaxique comble, à nos yeux, les défaillances empiriques d'autres nomenclatures. En ce sens elle s'inscrit en faux contre trois principales approches linguistiques qui séparent lexique et syntaxe.

En premier lieu, elle entreprend de surpasser les préceptes du modèle classique qui pose au moins trois grands problèmes :

(1) L'aptitude chimérique des dictionnaires classiques à énumérer tous les sens d'un mot. Laquelle défaillance conceptuelle est remplacée par une appréhension du lexique en tant qu'il est générateur de sens nouveaux en contexte⁷¹.

(2) L'inaptitude à guider les pas de la plupart des lexicographies anciennes et certaines des plus récentes, et à fournir une explication des rapports entre les différents sens d'un mot.

(3) Le défaut de mettre à pied d'égalité les ambiguïtés que pose la polysémie des mots et les considérer toutes sous le même angle et de la même manière. Chose qui

⁷¹ - A souligner que les théoriciens de cette approche, Grezka (2009) en l'occurrence, entendent *contexte* dans le sens strictement linguistique d'environnement phrastique. Nous préférons faire emploi, en ce sens précis, du terme *cotexte*. Le mot *contexte* est, par nous, adopté tel que déterminé en pragmatique comme le vaste domaine composé aussi bien du voisinage syntaxique que des informations textuelles et communicationnelles.

entraîne une «*séparation des niveaux d'analyse sémantique, lexicologique et syntaxique* »⁷² et génère notamment de l'« indifférence » à l'égard de la dimension syntaxique du sens.

En second lieu, la théorie des classes d'objets diffère des théories fondées sur l'approche logique du sens. La dimension vériconditionnelle se trouve adaptée à une autre logique, celle du langage, qui décide la variation de sa valeur sémantique des mots.

Enfin, l'on voit se dessiner nettement la rupture épistémologique entre l'analyse et la classification sémantiques du lexique du point de vue des classes d'objets et celles de la méthode opérée dans la base de données WordNet⁷³. En effet, la classification sémantique des mots repose dans WordNet sur des considérations psycholinguistiques. On y trouve décrite systématiquement la représentation du sens dans l'esprit qui est supposé classer les mots suivant une ségmentation préalable de leur référents extralinguistiques en catégories élémentaires. Le modèle des classes d'objets se défend de psychologiser la sémantique des unités étudiées en s'imposant la stricte interprétation linguistique. Un deuxième point de taille qui marque WordNet, c'est qu'elle minimise la description syntaxique considérant, par la même, uniquement l'axe paradigmatique. Or les contextes d'apparition d'un mot, ses possibles combinaisons sont essentielles à l'exploration de sa variabilité sémantique.

Le modèle des classes d'objets se présente, du coup, comme une alternative théorique et méthodologique capable d'apporter une solution aux problèmes du sens linguistique par l'introduction de la composante syntagmatique au moment où bon nombre de traitements du lexique repoussent le rapprochement entre la signification d'un terme et sa fonction sur l'axe de la chaîne parlée (ou écrite).

En traduction, la dimension translinguistique du sens promeut cette théorie à dépasser les limites du français.

1. Le modèle des classes d'objets

Avant d'aborder les propriétés spécifiques des prédicats de perception visuelle du point de vue des classes d'objets essentiellement puisées dans la thèse la plus récente (A.Grezka, 2009), remontons de façon sommaire aux fondements de la théorie même afin

⁷² - Grezka, A., 2009, *op. cit.*, l'Harmattan, Paris, p14.

⁷³ - WordNet est une base de données lexicales. Elle est fondée sur une description fine des relations sémantiques entre les mots. Les relations d'hyponyme à hyperonyme y occupent une place importante et permettent de développer une structure hiérarchisée, en particulier pour les noms. A partir de 25 classes (action, animal, artefact, etc.), l'ensemble des substantifs se trouve réparti entre autant de sous-classes qu'il est nécessaire. (WORDNET : <http://wordnet.princeton.edu/>)

de comprendre les assises théoriques de la voie qu'elle emprunte pour le traitement des verbes considérés.

En effet, si le modèle des classes d'objets remonte aux travaux de Z. S. Harris, (1976) et à M. Gross (1981), il est établi définitivement grâce à G. Gross, (1994). Les théoriciens des classes d'objets avaient un objectif primordial : comment parvenir à déceler des régularités fiables et reproductibles en langue qui conduisent à un traitement automatique des langues. Deux grands écueils s'avèrent susceptibles de bloquer sérieusement un tel parcours et qui affectent d'une façon palpable les études relatives à la traduction, la documentation et l'élaboration de dictionnaires électroniques. Ce sont les problèmes du figement et de la polysémie. Le premier problème concerne directement notre traitement. Le verbe *absara* rendu majoritairement par la forme collocative *voir clair* en est, une illustration concrète⁷⁴. Le second est certainement plus impérieux ; car il porte substantiellement sur une question fondamentale en traduction celle de la désambiguïsation des unités polysémiques qui tolèrent plus d'un possible traductionnel en même temps et créant, par voie de conséquence, des divergences entre les traducteurs.

De même, contrairement à de nombreuses théories, le moule que s'attribue la théorie des classes d'objets donne à la phrase la forme d'une association entre un prédicat et des arguments. La phrase élémentaire ne se dessine pas suivant une schématisation bipolaire. Elle se compose, pareillement à un atome, d'un noyau, le prédicat - qui est le constituant central - et d'éléments périphériques que sont les arguments. Bien qu'une telle représentation atomique de la phrase élémentaire remonte, selon Grezka⁷⁵, à Z. S. Harris (1968), elle n'est pas spécifique à ce linguiste, on la retrouve autrement, par exemple chez L. Tesnière (1959), avec les notions d'actants et de valence, et auprès de C. J. Fillmore (1968) à travers son modèle casuel. Selon ce point de vue, la phrase simple s'articule autour d'un noyau prédictatif, expression «insaturée» (Frege, G., 1884) que viennent compléter un ou plusieurs compléments souvent nominaux. La position des arguments par rapport au prédicat n'est donc pas indifférente. De ce fait, l'interversion des arguments modifie le sens de la phrase. F. Marsac, a fait remarquer, appuyé sur les critères syntactico-sémantiques de S. CHEBIL (2004) permettant de faire la distinction entre les arguments du prédicat et les compléments de phrase, qu'une même structure syntaxique (V + SN) accueille une multitude de configurations sémantiques distinctes, selon que le SN est (ou n'est pas)

⁷⁴ - Nous avons pris le parti d'omettre la partie de l'analyse consacrée à la forme figée de *absara* (lit. *voir clair*) étant donné le dépassement que cela a causé quant au volume imparti à notre recherche.

⁷⁵ - Grezka, A. op.cit. p 21.

programmé par la valence du verbe recteur⁷⁶. Ainsi, selon le modèle des classes d'objets une phrase du type *Abraham aperçoit un astre* se schématise en :

P — apercevoir prédicat (Abraham : argument1, un astre : argument2)

Cette modélisation bénéficie d'une capacité descriptive pertinente pour les phrases élémentaires des langues naturelles. Les particularités actantielles des arguments par rapport au prédicat sont, ensuite, spécifiées au niveau supérieur de la représentation. Aussi, le verbe *apercevoir* et l'ensemble des substantifs humain (Abraham) et inanimé concret (astre) que ce verbe admet respectivement en position de sujet et de complément, sont-ils considérés comme une phrase de base comportant un **prédicat et un domaine d'arguments** représentable de la manière suivante :

P = apercevoir (NO : hum ; N1 : incr)

La plupart des prédicats exigent la spécification sémantique de leurs arguments. c'est-à-dire de caractériser les arguments en termes de traits sémantiques qui leur sont reliés par des contraintes de sélection⁷⁷ tels que humain/non humain, animé/inanimé, concret/abstrait, etc. Cette caractérisation permet de discriminer un certain nombre d'emplois en cas de polysémie.

1.1. Des traits sémantiques aux classes d'objets

Gross (1994) définit les classes d'objets comme « *les sous-classes sémantiques des traits qui seules permettent de discriminer le sens de l'opérateur (prédicat) avec la*

⁷⁶ - MARSAC, Fabrice, Les constructions infinitives régies par un verbe de perception, Thèse pour le doctorat en Sciences du langage, présentée sous la direction de Jean-Christophe PELLAT et Martin RIEGEL, Université Marc Bloch, Strasbourg 2, 2006, p 26.

⁷⁷ - L'idée de contrainte de sélection n'est pas nouvelle ; elle remonte, entre autres, à Chomsky, 1965. Elle se rattache aux problèmes de frontières entre syntaxe et sémantique longuement débattues depuis l'essor de la grammaire générative. La nécessité d'une désambiguïsation est déjà posée avant lui dans le contexte de la philosophie analytique. C'est par exemple Carnap (1928, 1932) qui a mis en cause des énoncés tels que : *César est un nombre premier*. Contrairement aux énoncés vrais (7 est un nombre premier) et aux énoncés faux (16 est un nombre premier), la phrase mise en cause est, selon lui, dépourvue de signification. Bien que conforme aux règles minimales de la grammaire, elle viole les règles sémantiques (il y a « confusion de sphères ») : d'où la nécessité d'élaborer des catégories qui tiennent compte du type d'objet — chose, nombre, etc., tâche que Carnap assigne à la « syntaxe logique ». On ne peut appliquer des prédicats à des objets qui ne leur conviennent pas. (Cf., à ce sujet, la contribution de James Conant : « Deux conceptions de l'überwindung der metaphysik: carnap et le premier Wittgenstein » (pp 260-310) à l'ouvrage collectif *Carnap et la construction logique du monde*, édité par Sandra Laugier, collection "Problèmes & Controverses", éd. Librairie philosophique J. Vrin, 2001)

*précision nécessaire à la reconnaissance ou à la génération de phrases correctes*⁷⁸». De ce fait, ce sont les «*classes d'objets [qui] sont considérées comme des unités distributionnelles élémentaires et non pas les traits*⁷⁹». Il ne s'agit pas d'un paramètre de catégorisation référentielle mais d'une notion linguistique selon laquelle chaque prédicat est tributaire de la catégorie sémantique de ses compléments. La mise à l'écart des traits syntactico-sémantiques a pour source le fait qu'ils «*ont deux inconvénients majeurs. D'une part, ils ne permettent pas de rendre compte avec la précision nécessaire du sens des opérateurs. Il arrive souvent qu'un verbe donné ait des emplois, donc des sens, différents lors même que les arguments seraient identiques en termes de traits*»⁸⁰.

En traduction, il est aisé de constater, à quel point la désambiguïsation sémantique dans l'une des langues est nécessaire au succès des équivalences dans l'autre. Suite à une comparaison des traits caractéristiques du complément du verbe *essayer* en français et allemand, Gross conclut que les classes d'objets «*permettent d'éviter une grande partie des erreurs de traduction*⁸¹ ».

1.2. Qu'est-ce qu'une classe d'objets

Dans son article fondateur G. Gross relie le contenu sémantique de ce qu'est une classe d'objet aux exigences du prédicat verbal au sein de la phrase :

« Les classes d'objets, considérées en tant que classes d'arguments, se définissent par relation avec les prédicats qui leur sont spécifiques. Dans le meilleurs des cas, un seul prédicat suffit, de par sa spécificité, à délimiter une classe entière, comme dans les exemples suivants : rédiger <TEXTE> épeler <MOT> ressembler <CHAUSSURE> Chacun de ces verbes offre un critère distinctif nécessaire et suffisant pour fonder une définition « en compréhension » de la classe.⁸² »

Pour dépouiller la notion de toute aberration référentielle, Le Pesant et Mathieu Colas ont tenu - pas moins que G. Gross - à épingler le concept à deux paramètres fondamentaux à savoir :

(a) des classes lexicales (des ensembles de mots sémantiquement apparentés) et non des ensembles d'entités ou d'éléments extralinguistiques

⁷⁸ - GROSS G., « Classes d'objets et description des verbes », *Langages* 115, Larousse, Paris., 1994, p. 18

⁷⁹ - Ibid., p. 20.

⁸⁰ - Ibid., p. 17.

⁸¹ - Ibid., P. 29.

⁸² - G. Gross cité in Le Pesant, Denis et Mathieu-Colas, Michel., *op. cit.*, p. 12.

(b) la prise en compte des propriétés syntagmatiques des mots considérés.

Quant à l'établissement des classes, il ne peut être effectué *a priori*. C'est le critère de l'homogénéité sémantique et le regroupement syntaxique d'un nombre de mots qui justifie leur appartenance à une classe commune. Il s'agit, donc, de classes d'unités lexicales fondées sur des propriétés à la fois syntaxiques et sémantiques et non d'un ensemble d'unités extralinguistiques basées sur des traits conceptuels.

1.3. La hiérarchie des classes

À partir du syllogisme (les siamois sont des chats, les chats sont des animaux donc, les siamois sont des animaux), il est possible d'élaborer des réseaux lexicaux de type hiérarchique. Mais puisque les classes d'objets ne doivent leur validité qu'aux propriétés linguistiques, un réexamen de la relation hyperonymie/hyponymie qui leur sont associées s'impose⁸³.

Le verbe *voir* étant approprié à la classe des objets visibles (voir un train, un enfant, etc.) lègue cette propriété à tous ses hyponymes. Si l'on prend l'exemple de *prendre* qui caractérise linguistiquement l'Airbus comme moyen de transport, c'est qu'on peut le prendre, y monter, en descendre, aller ou voyager en Airbus, etc. ; ce qui le qualifie comme avion, c'est qu'il décolle, qu'il atterrisse, qu'on le pilote⁸⁴... Là où la logique définit la compréhension par des propriétés notionnelles intrinsèques, la théorie des classes d'objets la réinterprète, sur le plan linguistique, par des propriétés cotextuelles.

La prise en compte aussi des prédicats dans la définition des classes oblige à une révision de la modélisation. Si les noms de boissons, à côté de leurs opérateurs spécifiques (boire, siroter, imbuvable, etc.), peuvent hériter conjointement des prédicats appropriés à l'ensemble des aliments (prendre, avaler, indigeste, etc.) et de ceux qui s'appliquent aux liquides (couler, renverse, etc.), des mots comme *tanker*, *pétrolier*, etc. partagent la syntaxe des bateaux et celle des contenants. Cette nécessité de prendre en compte les « héritages multiples »⁸⁵ complique assurément la représentation des rapports hiérarchiques, mais elle est indispensable pour une description adéquate de la langue.

⁸³ - Cf. Mortureux, M.-F. « L'hyponymie et l'hyperonymie », *Langages* 98, Larousse, Paris, 1990., pp 115-121.

⁸⁴ - Le Pesant, Denis, Mathieu-Colas, Michel. , *op. cit.*, p. 12.

⁸⁵ - *Ibid.*, p. 13.

1.4. Les classes de prédicats

La grammaticalisation d'une phrase schématisée se fait en deux étapes : la linéarisation, d'une part, l'actualisation, d'autre part. La linéarisation est la spécification du rôle syntaxique des arguments et l'actualisation est, notamment, la spécification des différentes informations relatives au temps. L'actualisation doit être conçue, selon les linguistes du modèle des classes d'objets comme un procédé grammatical et non une mise en discours induisant un procédé référentiel.

D'un autre côté, c'est le prédicat qui détermine le nombre de positions constitutives de la phrase. Harris a innové déjà par l'introduction d'un autre principe : le noyau prédicatif ne s'identifie plus à une seule catégorie morphologique. Un prédicat de premier ordre, c'est-à-dire celui d'une phrase élémentaire n'est pas forcément lié à la catégorie du verbe. Certains prédicats étant même polymorphes⁸⁶:

De cet endroit, Abraham pouvait voir l'astre.

Cet endroit donnait vue sur l'astre.

De cet endroit, l'astre était visible.

Un même prédicat est donc susceptible de prendre les trois formes sans que le contenu sémantique ni le schéma d'arguments ne soient modifiés. Mais à la différence du verbe qu'accompagnent en emploi ses propres marques (temps, personne, aspect), l'adjectif et le nom doivent leur actualisation à un autre élément accompagnateur. Ainsi, on interprète *visible* comme un prédicat dont le domaine d'arguments est constitué d'un sujet humain et d'un objet inanimé concret. La phrase élémentaire associant l'adjectif aux divers noms qu'il admet comme arguments, peut être schématisée de la façon suivante :

P - visible (NO : hum ; N1 : incr)

La procédure est identique pour les noms prédicatifs :

P = vue (NO : hum ; N1 : incr)

Le prédicat nominal *vue* est actualisé par le support *avoir*.

Ainsi, les unités linguistiques se trouvent subdivisées en trois grandes catégories élémentaires : les prédicats, les arguments et les actualisateurs.

La tripartition est fondée sur un ordre non seulement grammatical, mais concomitamment syntaxique et sémantiques : les prédicats prévalent sur les arguments et les

⁸⁶ - D'autres parties du discours peuvent également s'analyser comme des prédicats comme, par exemple, certaines prépositions.

actualisateurs qui sont subordonnés soit directement aux prédicats, soit aux relations entre les prédicats et leurs arguments respectifs.

Par ailleurs, le modèle prend également en compte un second type de prédicats, appelés prédicats de second ordre et qui relient entre elles des phrases simples. Les relateurs introduisant les subordonnées circonstancielles sont traités comme des prédicats du second ordre, dont la principale et la subordonnée sont les arguments respectifs.

1.4.1. Un critère de classement des prédicats nominaux : La forme des verbes supports

Il existe des verbes supports généraux, qui servent à la définition des traits *état*, *action* et *événement*. *Faire* est le verbe support général pour les actions, *avoir* ou *être* pour les états, et *il y a* pour les événements.. Mais la généralité de ces verbes aboutit souvent, dans le détail, à des phrases d'une grammaticalité incertaine :

**Il a fait un regard sur la mer*

** la terrasse balance une vue sur la mer.*

Ce qui rend nécessaire l'utilisation de variantes plus spécifiques ou « verbes supports appropriés»⁸⁷ :

Il a jeté un regard sur la mer.

La terrasse a une vue sur la mer.

De telles observations permettent d'envisager la construction d'un certain nombre de classes d'objets de prédicats nominaux à partir de la forme de leurs verbes supports appropriés. On pourra ainsi subdiviser les actions en diverses classes : <opérations chirurgicales> (pratiquer), <bruits vocaux> (émettre, pousser), <délits> (commettre, se rendre coupable de) et <délits-crimes> etc. La même méthode s'applique aux prédicats nominaux d'état et d'événement. Les verbes supports appropriés connaissent eux-mêmes des variantes. L'exemple des noms de perception active est significatif. A

⁸⁷ - Gross, G., *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Ophrys, Paris, 1996, p 76.

côté du verbe support approprié (*lancer, jeter...*), il existe des variantes aspectuelles et stylistiques (*fixer, balancer, etc.*)⁸⁸

1.4.2. Articulation entre classes d'arguments et classes de prédicats

Gross (1994) note qu'à l'intérieur d'une association générique, des relations plus spécifiques se dessinent, se juxtaposent ou s'entrecroisent en un réseau complexe d'affinités. Par exemple, parmi les verbes de mouvement qui s'appliquent plus particulièrement aux êtres animés, *prendre son envol, battre des ailes, se poser (quelque part)* sont le propre des oiseaux et des insectes, *s'agenouiller* est plus spécifiquement humain, etc. Si correspondances il y a, elles n'ont rien de systématique et demandent, dans chaque cas, une analyse de détail.

Le phénomène de la polysémie est appréhendé ainsi dans toute sa complexité. Du point de vue des classes d'objets, « *il existe, au moins deux types de polysémie : l'une relie, par divers glissements de sens, des emplois clairement délimités et lexicalisés (chaque emploi fonctionne comme un lexème distinct) ; l'autre autorise, pour un même lexème, des effets de sens plus ou moins productifs et liés au contexte. Toutes choses égales, la notion de classes est pertinente.* »⁸⁹

1.5. Les concepts de base du modèle

L'analyse du point de vue des classes d'objets a pour premier principe (I) de considérer la langue comme la seule métalangue possible. Les particularités de la langue et son mode de fonctionnement sont décrits exhaustivement et interprétés uniquement en fonction de propriétés linguistiques. Un tel point de méthode concernant les classes d'objets où l'on prône l'autonomie de la langue marque déjà une différence d'attitude avec la démarche pragmatique que nous préférons engager dans notre analyse. Nous tenons à préciser que dans la présente recherche, la méthodologie des classes d'objets ne contredira pas substantiellement notre parti pris contextualiste. Elle le sert en partie. Raison pour laquelle, précisons qu'elle est mobilisée comme outil auxiliaire préparant le terrain - par une analyse sémantique et syntaxique que nous qualifions de cotextuelle - à l'examen d'autres composantes de la construction complexe du sens.

⁸⁸ - Mathieu-Colas et Le Pesant mentionnent que la classe des compléments ne se limite pas aux substantifs (prix, valeur, coût). Elle doit être élargie aux classes d'objets verbaux. *Estimer* par exemple peut avoir comme arguments (coûter, valoir, revenir à...). Ceux-ci sont souvent définis en termes de subordination invitant une prédication de niveau supérieur. Le cas des complétives du type « *il estime que le prix du pétrole va coûter cher* » le montre.

⁸⁹ - Le Pesant D., Mathieu-Colas, *op. cit.*, P 20.

Le second concept qui constitue le deuxième fondement de la théorie des classes d'objets est de considérer également (II) la phrase élémentaire comme cadre d'analyse des unités linguistiques. le principe a été déjà mis en avant par Frege (1969) : Rechercher la signification des mots « *non pas isolément mais seulement dans le contexte d'une proposition* »⁹⁰.

Le troisième pilier de l'analyse consiste en une approche syntactico-sémantique du lexique. Il dérive du second principe ; car le réseau des relations que renoue le mot avec d'autres mots au sein de la phrase facilite son analyse syntaxique et sémantique. Le modèle des classes d'objets s'inscrit, de fait, dans la continuité de la théorie du lexique-grammaire⁹¹. Il s'en démarque cependant par le rôle accordé à une sémantique formalisée sur des bases syntaxiques.

le cinquième principe consiste en l'homogénéité de la description. Les classes homogènes sont les unités minimales de description des unités linguistiques à partir desquelles il est possible de faire des regroupements à des niveaux supérieurs.

Le sixième principe, enfin, est d'ordre méthodologique. Il consiste en ceci que les taxinomies se mettent en place toujours à partir d'une analyse ascendante. Sur la base de classes du niveau le plus inférieur, d'autres regroupements (hyperclasses) sont constituées par factorisation de propriétés.

2. Classes d'objets et verbes de perception visuelle

Un dépistage des travaux qui se sont enquis des emplois des verbes de perception visuelle et qui se revendiquent de cette même lignée d'analyse nous ont conduits à la thèse de Aude Grezka. En effet, l'ouvrage intitulé « *La polysémie des verbes de perception visuelle en français* » a pour objet empirique l'examen des deux verbes les plus utilisés à cet égard : *voir* et *regarder*, considérés comme des verbes prototypiques. Nous nous appuierons sur son ouvrage ; car il traite directement de la question de la polysémie de

⁹⁰ - Frege, G., *Les fondements de l'arithmétique*, traduction française par Claude Imbert, Le Seuil, Paris, 1969, p 226.

⁹¹ - R. Vives définit le lexique-grammaire comme une description « des propriétés syntaxiques, distributionnelles et transformationnelles, de certains items lexicaux (verbes, noms, adjectifs) dans les phrases simples d'une langue. Le terme réfère aux travaux réalisés sous la direction de Maurice Gross. Les descriptions sont présentées sous la forme de matrices binaires traitées informatiquement : l'axe horizontal correspond à l'entrée lexicale décrite (un verbe, un adjectif, un nom) et l'axe vertical à une forme de phrase. La matrice indique par les signes « + » ou « — » si l'entrée lexicale peut se réaliser dans telle ou telle construction » (Vives, Robert, « Lexique-grammaire et didactique du français langue étrangère », *Langue française*, n° 68, 1985. P 49).

A ce sujet, voir aussi Gaston Gross, et Robert Vives, « Les constructions nominales et l'élaboration d'un Lexique-grammaire », *Langue Française* 69, Paris, 1986.

cette catégorie de verbes. Il en recouvre la plupart des acceptions fournies par les dictionnaires de langue. L'oeuvre, datant de 2009, est des plus récents dans cette optique. L'auteure a pris soin, d'un autre côté, d'y présenter un compte rendu des prédécesseurs à ce sujet ainsi qu'une tentative de dépassement assez réussie.

Aussi convient-il de rappeler - pour motiver davantage nos options méthodologiques - que le recours à la théorie des classes d'objets trouve sa raison d'être dans la nature même du corpus formé de textes traduits. Et la composante sémantique constitue la plaque tournante de l'opération traduisante dont ils s'originent. Le grand apport de cette théorie est l'intérêt qu'elle accorde à la syntaxe dans le traitement du sens. Le sens en cotexte est tributaire non du sémantisme d'un vocable mais de son emploi.

Le concept d'« emploi » est à prendre, auprès de Grezka (2009), comme la clé de voûte de sa démarche. C'est seulement grâce à cette notion centrale que l'on peut mettre en évidence la polysémie du verbe. Les relations synonymiques des verbes se trouvent strictement déterminées. Son travail consiste à énumérer des verbes employés dans des phrases, à chercher ce qui les unit et ce qui permet ensuite d'identifier ce qu'elle considère « la totalité des propriétés spécifiques à chacun »⁹². L'emploi, conçu dans cette perspective comme l'ensemble des relations qu'entretient le verbe avec son voisinage immédiat au milieu de la phrase élémentaire en appelle un autre concept subséquent : le « schéma d'arguments ». La notion est puisée dans la tradition grammaticale harrissienne et constitue l'un des piliers conceptuels de la théorie des classes d'objets.

Par ailleurs, chaque schéma d'arguments définit une signification qui lui est propre en corrélation avec des paramètres définis d'avance par l'auteure sous le nom de « propriétés linguistiques »⁹³. Les propriétés communes permettent de rassembler les verbes en sous-classes sémantiques. Une fois constituées, les sous classes servent de supports observables à la catégorisation de prédicats verbaux et à une typologisation des rapports qu'elles sont censées entretenir.

L'objectif de Grezka est donc de traiter la polysémie des verbes de perception visuelle ; et ce, par une tentative de délimitation de leurs sens en vue d'une formalisation possible de leurs emplois. Le domaine d'arguments du verbe ne suffit pas à lui seul de rendre compte de toutes les régularités. L'auteure propose, suite à l'observation d'un corpus de verbes étendu, cinq descripteurs capables de justifier de façon fiable une catégorisation durable et formalisable des verbes en questions. Ces descripteurs (puisés dans Gross, G. et

⁹² - Grezka, A. *La polysémie des verbes de perception visuelle*, l'Harmattan, Paris, 2009, p. 9.

⁹³ - Ibid., p. 13.

A. Valli, 1991 ; Gross, G., 1993, 1996a, 1999b) ne sont que l'écho d'une taxinomie des spécificités d'emploi de chaque verbe dans la phrase. Le sens verbal n'est pas seulement l'expression de l'intentionnalité i.e. de la perception contrôlée par sujet percevant. Il est le fruit de l'interaction du verbe avec les termes qui s'y rattachent à gauche et à droite (schémas d'arguments, nature morphosyntaxique des arguments, aspect verbal, adverbes ou séquences adverbiales appropriées, variantes paraphrastiques du schéma d'arguments, etc.).

Après avoir identifié les différents emplois de son corpus, l'auteure procède à la sous-catégorisation des verbes de perception visuelle en « ensembles sémantiquement⁹⁴ homogènes »⁹⁵. De telles sous-classes nous seront très utiles d'abord à organiser les équivalences traductionnelles de notre corpus et à comparer, en même temps, les contours des ensembles constitués dans un contexte monolingue et ceux auxquels président l'interaction de deux langues en traduction.

2.1. Outils d'analyse

Toute étude sémantique passe obligatoirement par le traitement de la polysémie. Selon J. Apresjan (1966) chaque différence syntaxique affecte la teneur sémantique des éléments de la combinatoire⁹⁶. Dans *la polysémie des verbes de perception visuelle*, une grille d'analyse est alors constituée de cinq catégories générales de propriétés linguistiques : les propriétés configurationnelles, sémantiques, combinatoires, syntaxiques et morphologiques. Tels sont les instruments de travail. Ils sont strictement adaptés à l'étude des verbes considérés ; car les propriétés sont censées permettre de synthétiser l'ensemble des données obtenues et de visualiser plus facilement ce qui est spécifique aux différentes classes de verbes.

Pour nous, elles posent le problème de leur application à un texte en attelage avec un autre ; c'est-à-dire sur une sémantique de verbes doublement contrôlée par des propriétés bilingues. En fait, employés, sans cesse, dans le contraste des langues énoncé par énoncé, les paramètres en feront surgir d'autres paramètres reconnaissables au cours de l'analyse. Quelques critères de la grille s'avèrent non opérationnels et sont donc soit annulés soit rectifiés. Dans ce qui suit nous résumons dans l'ordre ce qui définit chaque propriété.

⁹⁴ - Le terme sémantaxe remonte à la sémantique générative, pour indiquer l'alliance de la sémantique et de la syntaxe dans le traitement du lexique.

⁹⁵ - Ibid., p 9.

⁹⁶ - Apresjan, Ju. D. « Analyse distributionnelle des significations et champs sémantiques structurés », *Langages*, 1^{ère} année, n°1, Recherches sémantiques, 1966, p 58.

2.1.1. Les propriétés configurationnelles

Elles prennent en compte ce qui a trait aux schémas d'arguments des verbes. Elles se subdivisent en propriétés (a) structurelles (ou syntagmatiques) qui se rapportent au nombre d'arguments ainsi que leurs modes de structuration et (b) en propriétés distributionnelles (ou paradigmatisées) liées à la nature sémantique des arguments et déterminant, par conséquent, leurs propriétés syntaxiques.

En règle générale, pour une forme donnée, on compte autant d'emplois différents qu'il y a de schémas d'arguments différents.

2.1.1.1. Les propriétés structurelles

Les propriétés structurelles sont représentées sous la forme d'un schéma d'arguments. Selon le nombre et la nature sémantique de ses arguments, se dessine l'appartenance d'un prédicat à telle ou telle classe sémantique :

Dans les versets suivants,

(1) *J'entendrai et **verrai***⁹⁷

(2) *Quand il **vit** la lune, il s'écria : «Voici mon Seigneur !»*⁹⁸.

Le verbe *voir* sélectionne de deux manières différentes ses arguments⁹⁹; il donne lieu à deux emplois distincts apportant chacun sa nuance sémantique spécifique et reléguant ainsi le même verbe à deux sous-classes sémantiques distinctes. Ainsi, lorsque les prédicats sont des verbes ayant deux ou trois arguments, ils sont distingués selon, d'une part, « le mode de rection des seconds arguments (c'est-à-dire la propriété qu'a le verbe d'être accompagné d'un complément direct ou d'un complément introduit par une préposition) et, d'autre part, la possibilité de les effacer »¹⁰⁰.

Il en résulte les quatre types de RM¹⁰¹ suivants :

N0 V : *J'entendrai et **verrai***

N0 V NI : *il **voit** la lune.*

N0 V (E¹⁰² + NI) : *il **jette un regard** sur leurs mains.*

N0 V NI Prép N2 : *Certes, il l'**a vu** une autre fois, près du jujubier d'al-Montahâ.*¹⁰³

⁹⁷ - Blachère, R., V. 26/24, sourate XI

⁹⁸ - Ibid., V. 48, sourate XX.

⁹⁹ - Grezka considère qu'un groupe nominal est un argument s'il figure **dans la portée stricte du prédicat**. Les compléments circonstanciels, eux, sont introduits souvent par des connecteurs qui sont en fait des prédicats du second ordre.

¹⁰⁰ - Ibid., p. 35.

¹⁰¹ -71- Les RM (les représentations métalinguistiques) sont des architectures prédictives inspirées de Gross M. (1981).

¹⁰² - 'E' est l'abréviation de « élément vide » qui signifie préposition (notamment *de* ou *à*)

2.1.1.2. Les propriétés distributionnelles (paradigmatiques)

Les critères structurels sont nécessaires mais insuffisants. Les arguments doivent être décrits aussi au moyen de traits syntactico-sémantiques et de classes d'objets. Selon ses différents emplois un verbe n'aura pas le même schéma d'arguments: la distribution des arguments sera différente. De fait, les traits syntactico-sémantiques (concret, abstrait, animal, etc.) sont utilisés couramment pour définir les arguments. Par exemple, les verbes d'événements sont vérifiables par l'impossibilité d'y substituer *faire cela* et par la possibilité de les commuter avec *cela s'est passé...cela a eu lieu* suivis d'un adverbe de temps. Les verbes d'état ne tolèrent aucune de ces substitutions. Ainsi donc, sur cette base syntaxique, le mot *odeur*, par exemple, est inséré parmi les événements (*l'odeur se dégage*) et non parmi les noms concrets. Ce qui implique qu'ils ne sont pas des noms élémentaires mais plutôt de nature prédicative.

Il apparaît que rendre compte des divers emplois d'un verbe nécessite deux étapes : dans un premier temps coder les substantifs à l'aide de traits syntactico-sémantiques qui sélectionnent de grandes classes de nom, puis, déterminer les contraintes qui pèsent sur les traits relevés de par leurs relations avec les verbes dits *opérateurs*.

Dans le cadre de la traduction, l'appréhension des équivalences entre mots et syntagmes appelle le recours aux classes d'objets ; car d'abord elles n'opèrent ni seulement sur la valeur référentielle ni sur les seules considérations formelles ; mais sur l'une et l'autre à la fois. L'intégration de la composante syntaxique est susceptible de fournir - quelque partielle qu'elle puisse paraître - une explication de la mise en équivalence entre des mots, en apparence, incompatibles. Ceci dit, nous avons rencontré des cas d'équivalence qui dépassent le cadre de la phrase de façon que l'approche des classes d'objets ne puisse y donner une description satisfaisante. Le recours à des structures supra-phrastiques voire contextuelles demeure une tâche obligatoire.

2.1.2. Les propriétés sémantiques

Elles regroupent *mutatis mutandis* deux composantes fondamentales : l'aspect inhérent au procès et sa nature.

¹⁰³ - Blachère, R., V. 13 et 14, Sourate LIII. L'Étoile.

2.1.2.1. *L'aspect verbal*

Devant la disparité interprétative de la notion d'aspect, Grezka a choisi de partir d'une première distinction effectuée entre aspect inhérent et aspect contextuel ; autre dénomination de l'aspect intrinsèque et de l'aspect grammatical de la grammaire guillaumienne. Le premier est constitutif de la valeur sémantique des prédicats, le second procède de la combinaison des formes prédicatives avec les autres unités linguistiques. La conception de l'aspect compte tenu des classes d'objets exige de ne pas y voir une catégorisation des procès en termes de traits sémantiques ou de types de procès mais plutôt en corrélation avec la notion d'emploi. «*Un même aspect inhérent peut s'appliquer indifféremment à des procès qui correspondent à des verbes d'action, des verbes d'état ou bien des verbes d'événement.*¹⁰⁴» Au total, cinq types d'aspects inhérents ont été pris en considération :

- L'intemporel : Il implique que le procès dénoté par le verbe se rapporte intrinsèquement à une durée qui n'est pas limitée. L'intervalle de temps n'est borné ni à gauche, ni à droite. Il marque une incompatibilité avec les quatre expressions (*pendant Ntps*, *arrêter de*, *à ce moment-là*, et avec *en Ntps*) et par l'impossibilité de conjuguer le verbe à un temps composé.
- Le duratif non borné : dans «*Abraham se comporte en prophète* », la fin du procès n'est pas spécifiée par le sens du verbe. L'intervalle de temps n'est pas borné à droite.
- Le duratif borné comme est le cas de «*Abraham contemple les étoiles* ». L'aspect se rapporte à un procès dont la fin est spécifiée par le sens du verbe. L'intervalle de temps est borné à droite. L'emploi du verbe est compatible avec les expressions, *arrêter de*, *à ce moment-là*, et avec *en Ntps*.
- Le conclusif : il indique le stade terminal du procès. Il est donc nécessairement borné. Dans l'exemple de «*Abraham a vu l'astre nocturne* », le verbe est compatible avec les expressions *à ce moment-là* et avec *en Ntps*, mais non avec *pendant Ntps*, *arrêter de*...
- Le ponctuel affecte les procès qui n'ont pas de durée intrinsèque. Il est donc, à l'image de «*Abraham a aperçu l'astre nocturne*», nécessairement borné. Le verbe est compatible avec l'expression *à ce moment-là*.

¹⁰⁴ - Grezka, A., *op. cit*, p 48.

Chaque type d'aspect est défini par une propriété particulière que l'on peut discerner de façon régulière. Les cinq types d'aspects se rapportent au procès exprimant l'état, l'action ou l'événement exception faite de l'aspect intemporel qui ne s'applique qu'aux verbes d'état. Le verbe seul ne peut rendre compte de l'aspect inhérent. Le voisinage local constitué, entre autres, des arguments du verbe et des expressions adverbiales affecte substantiellement la valeur aspectuelle. Ainsi pour un même verbe, on rencontre plusieurs aspects selon l'emploi qui en est fait ; inversement, des formes verbales différentes peuvent se réunir autour d'une seule valeur aspectuelle, en vertu d'emplois semblables.

2.1.2.2. La nature du procès¹⁰⁵

Les verbes de perception visuelle supposent la considération de deux données de base ; les procès intentionnels et les non intentionnels. Cette distinction est à la base du rapport que peut entretenir le verbe avec son sujet. Elle est liée *ipso facto* au type de procès. elle dépend de plusieurs autres facteurs :

1. Les adverbes de manière : ils se divisent en deux catégories à savoir les adverbes de volonté et les adverbes de qualité d'attention. Les premiers (consciemment, délibérément, intentionnellement, volontairement, etc.) indiquent une disposition d'esprit dans l'action de percevoir par les yeux un objet. Ils sont orientés vers l'argument sujet. Quant aux adverbes exprimant la qualité d'attention (avec attention, etc.), ils traduisent une concentration de l'activité mentale du sujet sur un objet déterminé.

Mais l'intentionnalité n'est pas seulement l'apanage des expansions adverbiales. Les verbes de mouvement aussi (aller, passer, retourner, venir, etc.) indiquent un déplacement volontaire de l'individu. Ils sont, de ce fait, compatibles avec des procès intentionnels ; autrement dit, avec une perception active

2.1.3. Les propriétés combinatoires

Elles se rapportent aux associations sur l'axe syntagmatique. Deux types d'unités linguistiques sont à examiner à cet égard : les éléments qui relèvent de la signification grammaticale (on en cite les marqueurs aspectuels comme les verbes auxiliaires) et ceux qui participent de la signification lexicale (on songe surtout aux adverbes et aux locutions adverbiales). Maintes unités linguistiques qui caractérisent les

¹⁰⁵ - Grezka (2009) distingue au niveau sémantique trois composantes : le type du procès, la nature du procès et l'aspect intrinsèque. Le type de procès désigne trois catégories essentielles : l'état, l'action et le mouvement. Quant à la nature du procès, elle réfère, pour les verbes de vision, à la différence entre procès intentionnels (comme regarder) et procès non intentionnels (comme apercevoir).

prédicats en termes de propriétés combinatoires participent de l'aspect contextuel et fonctionnent comme des marqueurs aspectuels. Les verbes supports ainsi que des formes déterminatives du type *une amorce de, la fin de, etc.* caractérisent les prédicats nominaux.

Les types d'aspects contextuels retenus pour les verbes sont au nombre de cinq : l'itératif, l'inchoatif, le continuatif, le progressif et le terminatif. Ils permettent de saisir le procès à différentes étapes de sa réalisation. Grezka leur oppose le duratif, le ponctuel, le borné et le non borné qu'elle range parmi les aspects inhérents au procès.

2.1.4. Les "propriétés syntaxiques"

Telle est l'appellation octroyée aux constructions phrastiques. Elle désigne des emplois verbaux plutôt que des formes verbales. Les structures mises à l'examen concernent, en premier lieu, la pronominalisation, l'interrogation, la négation des auxiliaires modaux, la passivation et la subordination.

a) La négation des semi-auxiliaires est un moyen de vérification opérationnelle de la différenciation entre perception active et perception passive. Elle peut confirmer ou infirmer l'agentivité de la vision exprimée.

La négation véhicule, avec les verbes de perception active, le sens du refus délibéré de regarder (je ne regarde pas = je ne veux pas regarder). Cependant, pour les autres verbes de vision non intentionnelle, elle induit le sens de l'incapacité de voir (je ne vois pas = je ne peux voir)

b) La passivation sert souvent de critère pour définir la transitivité. Elle trouve écho dans l'opposition de verbes intentionnels et non intentionnels. Les traits sémantiques (verbes d'action/d'état, verbes ponctuels/duratifs, verbes bornés/non bornés) s'y rajoutent souvent pour bloquer ou favoriser la passivation.

c) La subordination est variée. Certains verbes de perception visuelle tolèrent l'emploi des complétives, des relatives et des infinitives¹⁰⁶. En règle générale, les procès non intentionnels (comme souvent *voir*) admettent les trois formes de propositions contrairement aux intentionnels (*regarder* par exemple) qui se refusent à la complétive. Il apparaît aussi que la complétive est compatible avec les procès de perception épistémique¹⁰⁷ et de perception directe à la fois contrairement à l'infinitive et à la relative. Elle ne demande pas obligatoirement un rapport de simultanéité entre la principale et la subordonnée :

¹⁰⁶ - Sur les infinitives, cf. Marsac, Fabrice, *op. cit.*

¹⁰⁷ - « épistémique » est le qualificatif employé par (Guasti, M. T., 1988) pour caractériser la perception indirecte ou cognitive par opposition à *non épistémique* qui est chez Grezka l'équivalent de directe ou physique.

* *Je vois les alliés attaquer tard hier*

* *Je vois les alliés qui ont attaqué tard hier*

La complétive exprime plutôt une conclusion tirée à partir d'une perception sensible¹⁰⁸.

Quoi qu'il en soit, le choix entre les trois constructions dépend de la nature de la perception exprimée par le verbe. La proposition peut servir de test pour distinguer la perception passive (procès non intentionnel) de la perception active (procès intentionnel) et entre perception physique et perception physio-cognitive (directe/indirecte)

2.1.5. Propriétés morphologiques

Il s'agit d'indiquer essentiellement si les verbes sont défectifs ou non et de signaler, en outre, les verbes ayant des noms et/ou des adjectifs comme formes associées.

La défectivité permet de signaler le verbe qui présente une conjugaison incomplète du point de vue de la personne ou celui des flexions verbales. Quant aux formes associées, un prédicat peut revêtir différentes formes : verbales, nominales, adjectivales.

Un déverbal peut ne pas figurer dans la classe du verbe correspondant, et inversement. Pour que l'on puisse parler de variante morphologique d'un prédicat, il est nécessaire que le nombre et la nature des arguments soient identiques entre les deux formes prédicatives et que le sens soit rigoureusement similaire. A l'instar des verbes, il existe, en effet, des substantifs qui appellent eux-mêmes leurs arguments. Les prédicats nominaux peuvent jouer le rôle d'arguments, quand ils sont en position de sujet ou de complément d'un autre prédicat. Il en est de même pour les adjectifs qui constituent une classe très hétérogène. La présente étude est centrée principalement sur les verbes ; la description des formes nominales et adjectivales est donc de moindre importance, à moins qu'elle ne soit engendrée par les équivalences ou qu'elle nous sert de vérificateurs d'emplois spécifiques de formes verbales.

Le présent corpus recouvre une synonymie en langue cible entre des prédicats verbaux, adjectivaux et nominaux. Leur équivalence qui remonte d'abord à la même construction en langue d'origine implique, cependant, un ensemble de paramètres essentiels. Les exemples suivants l'attestent :

¹⁰⁸ - D. Willems (1983), en prenant l'exemple du *voir*, signale qu'il y a une équivalence entre structure nominale et perception physique d'une part et entre structure phrastique et perception cognitive d'une autre part. Le verbe *voir* en emploi complétif, selon lui, ne dénote jamais une perception vraiment directe. (Cf. Willems, D., « Regarder voir. Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale », *Romanica Gandensia*, 20, 1983.

- *C'est Dieu qui a fait pour vous la nuit, pour que vous vous y teniez en repos, et le jour **pour la clairvoyance**. (Berque, V.61, Sourate 40)*
- *C'est Dieu qui vous donne la nuit pour vous reposer, et le jour **lumineux**. (Kasimirski, V.61, Sourate 40)*
- *Allah est celui qui vous a assigné la nuit pour que vous vous y reposiez, et le jour pour y **voir clair**. (Hamidoullah, V. 61, Sourate 40)*

Pour chacune de ces formes, le schéma argumental est identique puisque leur emploi est le même. Sur le plan syntaxique, les trois séquences sont en position de proposition coordonnée.

Il est nécessaire, ensuite, de déterminer l'actualisation du prédicat en indiquant le verbe support, les verbes supports aspectuels possibles et les déterminants du Npréd. (nom prédicatif). Enfin, on prendra en compte les différentes restructurations possibles : prédicats réciproques, lectures événementielles, interprétations résultatives, etc. Toutes ces propriétés ne sont pas indépendantes les unes des autres. C'est le sens du verbe qui détermine les différents faisceaux de propriétés à la base de chaque emploi.

3. Propriétés des verbes et sous-classes sémantiques

Une fois examinés *via* les descripteurs énumérés *supra*¹⁰⁹, les emplois doivent être répartis en *classes et sous-classes* d'emplois. Les verbes ont été rangés par Grezka à l'intérieur de trois classes selon la nature de la perception visuelle qui est physiologique (j'ai vu l'accident), physio-cognitive (je vois que tu as cassé le vase) ou cognitive (je vois ton problème). Cette répartition pour la désignation des catégories d'emplois est conventionnelle. Il ne s'agit pas de projeter un découpage du monde sur la langue mais de limiter un champ d'étude lexicale dans la perspective d'une description exhaustive et systématique du vocabulaire relativement au modèle des classes d'objets. La justification de ces classes procède de propriétés syntactico-sémantiques : chacune des classes a sa propre combinaison de traits.

Notons pour clore ce chapitre sur la méthode qui sous-tend les taxinomies établies par l'auteure que chaque emploi est également associé à une sous-classe sémantique : aux 21 emplois répertoriés correspondent, donc, 21 sous-classes qui

¹⁰⁹ - Le terme est employé pour désigner les propriétés considérées comme un outil de description du système prédicatif relatif à la perception visuelle. Grezka, p 54.

regroupent, chacune, les synonymes y afférents. La catégorisation en classes et hyperclasses s'est opérée d'abord à partir des sous-classes¹¹⁰.

3.1. *Les emplois du verbe voir*

Le verbe *voir* est apte à recevoir différentes valeurs déterminées, en partie, par la nature de ses arguments et son cotexte. Ce verbe a de nombreuses propriétés qui le distinguent de tous les autres verbes de perception. Syntaxiquement, il apparaît dans de nombreuses constructions peu admises auprès d'autres verbes de perception.

3.2. *Les emplois de voir relatifs à la perception physiologique*

Dans le cadre de la perception physiologique, deux classes sémantiques s'opposent en raison de leurs propriétés : les prédicats de <vision passive> et les prédicats de <vision active>. Les prédicats de la première classe sont des verbes qui impliquent une perception visuelle non intentionnelle, dite passive. Cette dernière intègre les emplois fondamentaux du verbe *voir*. La deuxième classe est relative aux verbes de perception visuelle intentionnelle, dite active.

La grille d'analyse, constituée des cinq propriétés citées plus haut, a permis de dégager 17 emplois perceptifs de *voir* dont nous avons essayé de trouver certaines exemplifications dans notre corpus traduisant. Une tentative qui vise à tester l'applicabilité de la taxinomie de Grezka sur un discours administré par les contraintes de deux langues à la fois.¹¹¹

- voir 1 : *Dieu dit : « N 'ayez pas peur. Je serai avec vous à entendre et à **voir** »*
- voir 2 : *Mon enfant voit mal*
- voir 3 : *Quand la nuit se fut étendue sur lui,[Abraham] **vit** un astre.*
- voir 4 : *Et de là-haut, il le **voit** dans le mal de la Géhenne*
- Voir 5 : *Et quand tu **verras** (regarderas) là-bas, tu verras un délice et un vaste royaume*
- Voir 6 : *J'ai vu le texte de la Bible. Il y ressemble.*
- voir 7 : *Le mari **vit** la tunique et examina qu'elle était déchirée par derrière.*

¹¹⁰ - Dans l'ouvrage de Grezka (2009), les 21 sous-classes d'emplois des verbes de perception visuelle ne sont pas toutes étudiées. Seules les classes de perception physiologiques sont traitées. Les verbes dits de perception cognitive et les verbes à valeur sociale du genre *voir un médecin* sont expéditivement cités dans la conclusion.

¹¹¹ - .Nous avons constaté que voir 6 synonyme de *lire* est introuvable dans notre répertoire d'énoncés traduisants. Chose qui soulève la question de savoir s'il peut s'agir là d'une spécificité discursive relative à notre corpus restreint ou s'il est question d'une particularité propre à la langue arabe et dont nous ne trouvons pas écho en langue d'arrivé. Notre objectif n'est pas d'adapter la classification de Grezka sur notre corpus, mais au cours du travail plusieurs réalités relatives aux discours traduisant émergent. Elles ne sont pas au centre de notre problématique mais elles l'affectent, fût-ce de loin.

Voilà de vos fourberies ! s'écria-t-il : elles sont grandes

- voir 8 : *Nous **avons vu** l'appartement avec l'agence.*
- voir 9 : *Quand (le maître) **eut vu** que la chemise était trouée par-derrière,
il dit : «Voilà bien de vos embûches féminines : terribles en vérité !*
- voir 10 : *Et le roi dit : “Et vérité, je **voyais** (en rêve) sept vaches grasses mangées
par sept maigres;*
- voir 11 : *Ah ! si tu **voyais** leur épouvante de se voir la retraite coupée, surpris
d'un lieu tout proche*
- voir 12 : *Quand ils **voient** (prévoient) un commerce ou un divertissement,
ils s'y précipitent et te laissent debout.*
- voir 13 : *Mais leur croyance ne leur sert plus à rien au moment où ils **voyaient**
s'accomplir notre vengeance.*
- Voir 14 : *Il reprit : « Avez-vous **vu** (= considéré) ce que vous adorez,*
- voir15 : *Je **vois** une objection à sa candidature*
- voir 16 : *J'ai **vu clair** dans sa nature*
- voir 17 : *Je **vois** ce que tu veux dire*

3.2.1. La vision passive

Pour exprimer la faculté de percevoir par le sens de la vue, le verbe prototypique *voir* possède des emplois très diversifiés. Nous ne pouvons les décliner tous en détails. Nous nous bornons à citer en exemple quelques-uns. Certains autres qui seront cursivement évoqués ici, seront convoqués systématiquement à travers l'analyse sémantique et pragmatique d'emplois traduisants similaires.

Les quatre emplois qui devancent la liste des emplois plus haut véhiculent une perception visuelle passive. Ils appartiennent respectivement aux sous-classes sémantiques *capacité visuelle* (voir1), *acuité visuelle* (voir2), *CR¹¹² de perception visuelle passive* (voir3) et *propriété visuelle d'un lieu/objet* (voir4).

Les quatre emplois ont des propriétés communes. Le procès n'est pas contrôlé par le sujet percevant. Ils sont compatibles avec les modalisateurs de possibilité (on voit = on *peut* voir) et non avec les auxiliaires de volonté vu leur caractère involontaire (on veut voir).

Ceci dit, parmi les quatre, deux blocs se distinguent : d'un côté, voir1 et voir2 propres à la faculté physiologique du sujet, de l'autre, voir3 et voir4, exprimant une

¹¹² - L'abréviation « CR » est utilisée pour «compte rendu». L'appellation «compte rendu de perception» est empruntée à G. Kleiber (1988 a). Par cette dénomination, il entend le fait de percevoir visuellement quelque chose de manière passive, sans intention préalable. Le sujet décrit, donc, ce qui lui « tombe sous les yeux ».

perception liée à une propriété de l'objet du verbe (N1). Voir2 a une forme verbale composée. Il se construit avec un adverbe. Cet adverbe est constitutif de l'emploi ; il fait partie du prédicat verbal. On ne peut le supprimer sans en modifier le sens de l'opérateur (verbe) ; car il ne porte pas sur la manière dont le sujet voit ; il en qualifie plutôt la vue. C'est lui qui détermine le sens du verbe plutôt que ses arguments. L'insertion d'un autre adverbe extérieur au procès est peu recevable.

Voir 1, au contraire, est d'un emploi absolu¹¹³. Il exige un seul argument humain (N0) ou des N1 non spécifiées du type *couleur, lumière, forme, distance, etc.* Le verbe admet le matériel d'aide et d'amélioration de la vue (les yeux, l'œil, l'œil droit, à l'aide de ses lunettes). En contrepartie il n'est pas compatible avec les outils d'observation. Enfin, si voir1 est vérifiable par la question *est-ce que*, voir2 admet plutôt l'interrogatif *comment*.

La sous-classe <capacité visuelle> réunit tous les prédicats qui expriment une propriété physiologique, liée au sens visuel et constitutive de l'être humain. Nous verrons *infra* que cette capacité n'est pas l'apanage des hommes. Elle est liée à d'autres entités tributaires du discours traduisant le sacré.

Contrairement à voir 1, voir 2 peut difficilement avoir une lecture générique puisque l'adverbe sert à spécifier le degré d'acuité propre à un humain identifié. Pour comprendre les oppositions distributionnelles entre les deux emplois, Grezka fait appel à la distinction entre propriété intrinsèque essentielle et propriété intrinsèque accidentelle.

Voir1 se range dans ce type de phrases génériques généralement vraies qui admettent des exceptions sans pour autant perdre de leur généralité. Pour ce verbe, il est difficile, voire impossible, de lui associer des synonymes. Le verbe *apercevoir* qui serait en mesure d'être employé comme équivalent n'accepte pas la forme absolue qui est, pourtant, la principale caractéristique de cet emploi. Il est aussi difficile de trouver des synonymes pour voir 2. Il n'y a pas d'autres verbes pour décrire le degré de finesse, de sensibilité extrême relative au sens visuel. Sont disponibles, en revanche, les locutions du type *avoir un œil/des yeux d'aigle/de lynx, de chat, etc.*

De telles constatations ont des retombées directes sur notre ouvrage. Elles nous permettent d'avancer dans l'interprétation des emplois systématiques en traduction et dans l'établissement d'un rapport étroit entre synonymie unilingue et équivalence unique en traduction : les équivalents uniques seraient-ils les traductions d'emplois monosémiques qui

¹¹³ - La non-spécification de l'objet, lorsqu'elle n'est pas compensée par une information contextuelle, recouvre la gamme entière des objets possibles du verbe. (*Mon ami ne voit plus (ou pas)* = *Mon ami est aveugle.*)

ne correspondraient pas forcément à des verbes monosémiques ? Cela conduirait à concevoir la traduction comme un transfert d'emplois et non pas de prédicats c'est-à-dire de sous-classes de mots et non pas des mots.

Par ailleurs, et contrairement à voir¹ et voir², les emplois voir³ et voir⁴ ne décrivent pas seulement une propriété physiologique ; ils dénotent un acte de perception. Leurs propriétés communes sont d'ordre combinatoire, syntaxique et morphologique. Grezka affirme que Voir 3 et voir 4 ont des similitudes combinatoires. Mais un regard critique semble être nécessaire pour ce qui est des séquences adverbiales relatives aux instruments, aux organes de perception, et aux adverbes d'acuité. Par exemple, à propos des phrases qui suivent :

(a) *Léa a vu (au télescope) une étoile*

(b) *Depuis la colline, on voit (avec des jumelles) la mer,*

Grezka avance : « les substantifs de ces séquences adverbiales appartiennent à la sous-classe sémantique instrument d'observation. Elles expriment le moyen utilisé pour percevoir quelque chose et non pour améliorer la vue. »¹¹⁴

L'auteure nous a semblé dire des vérités observables mais sur un fond déplacé ; car le parallélisme qu'elle a établi entre les expressions d'organes sensoriels (*à l'œil nu, de/avec/par ses (propres) yeux, du coin de l'œil, etc.*) et celles d'instrument d'observation nous paraît assez inadéquat dans ce contexte d'usage propre à la vision passive.

En fait, Grezka outrepassa la sous-classe qu'elle a délimitée préalablement avec autant de vigueur vers celle de voir⁵, équivalent de *regarder*. L'instrument d'observation ne peut impliquer qu'une vision active. Mises à pied d'égalité, les deux séquences adverbiales construites autour des deux mots (*télescope* et *lunettes*), ne mènent pas au même processus de perception ni donc à la même classe de prédicats. On ne peut concevoir une vision au microscope ou au télescope sans préalable intentionnel ; c'est-à-dire sans une préméditation de regarder. L'exemple même de voir⁴ (de la maison, on voit la mer) donnée en exergue de la liste ci-dessus des emplois de *voir* sera incompatible avec un instrument comme *le télescope*. L'instrument contredit factuellement et logico-sémantiquement sa présence dans une maison, espace de vision ordinaire non équipé sauf si l'on suppose que la maison renferme un espace techniquement aménagé pour scruter les étoiles ou examiner les corps microscopiques. Toujours est-il que le sens de *voir* est loin d'être non intentionnel.

¹¹⁴ Grezka, A., *la polysémie des verbes de perception visuelle*, L'Harmattan, Paris, 2009, pp. 122-123

Sur le plan syntaxique, Voir 3 et voir 4 ont un complément obligatoire et se comportent de manière identique en regard de la subordonnée. Ils acceptent les trois types de propositions, complétive, infinitive et relative. Ces caractéristiques soulignent, d'une part, que la perception de l'objet est directe, puisque seuls les verbes qui impliquent une perception physique directe se construisent avec les propositions relatives et infinitives ; d'autre part, elles montrent que le procès peut être indirect puisque les deux emplois acceptent la complétive.

Nous convenons que l'emploi physico-cognitif du genre *je vois que tu as cassé le verre* serait à revisiter dans la troisième partie considération prise des données contextuelles. Le descripteur lui-même de cognitif est à replacer plutôt sous la bannière du discours ; c'est-à-dire d'une mise à profit discursive de données référentielles ; le terme *cognitif* porte un flou référentiel et terminologique ; il regroupe plusieurs composantes à la fois. Il serait question de remplacer *via* l'emploi de la complétive (autrement dit, par le moyen du langage) une vision directe par une vision indirecte. Ce qui impliquerait la dimension pragmatique. Qu'il s'agisse d'un reproche sur le fait de casser le verre ou d'une assertion neutre, une certaine subjectivité est toujours à l'œuvre, par le fait même de l'emploi du verbe en complétive. A cela s'ajoute que la même acception dite « cognitive » peut recouvrir plusieurs sens en fonction du texte en présence. Dans le texte religieux, la démarcation par rapport au physique est « cardio-cérébrale » plutôt que purement intellectuelle. Elle y engage aussi des actants spécifiques comme les djinns, les anges, etc. dont le mode de vision est particulier et paradoxalement exprimé de manière vague sur le modèle des humains.

Voir 3 intègre une construction transitive. Le complément est ici qualifié d'essentiel. Il oriente le sens du verbe qui ne désigne plus une propriété physiologique mais la perception d'un objet. Grezka relève trois critères principaux pour caractériser les compléments de *voir3* à savoir (a) les compléments spécifiques, (b) les adjectifs de sensation visuelle et (c) les verbes d'émission visuelle.

Voir3 a pour complément des arguments nominaux (hum, ani, .vég, inc, etc.) et des arguments phrastiques relatifs à des objets ou des événements visibles. Seule une lecture événementielle, donc spécifique, est possible. La caractérisation des arguments de *voir3* en termes de classes d'objets est relativement complexe dans la mesure où les items recensés sont très hétérogènes. Il est cependant, possible de caractériser ces arguments à l'aide de critères syntactico-sémantiques, en particulier à l'aide d'adjectifs relatifs aux sensations visuelles. Physiologiquement, le sens visuel est le sens par lequel on perçoit la lumière, la

forme et la couleur des objets. Linguistiquement, il est possible de définir les arguments de *voir* 3 à l'aide des six sous-classes sémantiques d'adjectifs, soit en tout 621 adjectifs de sensation visuelle portant respectivement sur (1) la présence/absence de sensation visuelle (visible, invisible, etc.), (2) la luminosité, (3) la forme, (4) la couleur, (5) la transparence (transparent, opaque, etc.), (6) l'éclat (éclatant, brillant, terne, mat, etc.).

Quant à Voir 4, il dénote une propriété de l'objet et/ou de l'endroit perçus. Ainsi l'ancrage spatio-temporel est déterminant.

Voir 4 indique que quelque chose est « perceptible » par un humain, de cet endroit précis. Il ne s'agit pas d'une propriété du sujet. La mise en position de N0 de l'indéfini *on* le démontre. Sémantiquement, la localisation du procès à l'aide de argument4 bloque toute interprétation événementielle du verbe qui caractérise l'emploi de voir 4 : on ne décrit plus une perception mais la propriété d'un endroit.

Il apparaît clairement que ces propriétés de voir 4 sont minutieusement exposées dans le cadre de la phrase élémentaire. Mais en dehors de ce cadre simplifiée voire simplificateur, les difficultés abondent et les résultats obtenus deviennent sujets à caution. Aussi aura-t-il suffi d'ajouter à la phrase « *De la terrasse, on voit la mer* », une quelconque expansion du type *quand seulement on (=je) porte ses lunettes*, pour reclasser autrement le verbe. L'exemple renfermant le pronom *on* - élément caractéristique de l'indétermination du N0 - révèle une grammaire sélective et, par conséquent, réductrice de l'indéfini. *On* est un pronom qui peut, entre autres, être synonyme de *je* (ou toute personne situationnellement définie par l'interlocution). Nous pouvons autrement transposer le sens de voir4 vers voir2 d'acuité visuelle par l'adjonction d'une circonstancielle. L'assignation d'une propriété à un argument semble loin d'être définitive. Inversement, du sens de voir2, caractéristique du sujet percevant, on peut passer à voir4, au sein même de la phrase simple, par l'adjonction d'un circonstant comme dans la phrase « *Le birbe ne voit pas bien dans le noir.* » (énoncé proféré, à titre d'exemple, lors d'une scène de raillerie féminine).

Le contexte où l'on cultive l'ambiguïté pour des effets d'ironie ou de réserve peut inférer différentes acceptions de *voir*, ce qui met la catégorisation systématique de ces verbe en difficulté. Plus encore un va et vient très dynamique marquerait le rapport peu étanche entre les différentes catégories d'emploi. Nous convenons que l'auteure est consciente des possibles transferts d'un ordre de perception visuelle à un autre - elle ne cesse de le mentionner à plus d'un endroit. Mais, par ailleurs, avait-elle répondu aux exigences d'une problématique connexe et inéluctable ayant des conséquences immédiates sur l'application numérique de ses conclusions ? Elle est celle qui consiste à aller au-delà de la

systématisation des emplois vers l'énumération des conditions de transfert d'un emploi à un autre ? Ce serait en fait, en cela l'enjeu d'une formalisation réussie ; celle d'un inventaire exhaustif des emplois d'une sous classe et une sériation aussi minutieuse que possibles des « variateurs » linguistiques susceptibles de faire basculer le verbe d'un sens à l'autre. Ceci nécessite un recensement des expansions verbales, nominales et périphériques qui sous-tendraient le passage d'une valeur d'emploi à une autre. Aussi parvient-on non pas à lister des emplois mais à rendre compte de leur basculement mutuel dans la dynamique de la langue. Un exemple de variateur ou de « passeur » sémantique de voir⁴ à voir² est l'emploi d'un outil d'observation ayant pour effet la spécification du sujet percevant :

- *De la terrasse, on voit avec ses lunettes le Vésuve,*
- *De la terrasse, on voit le Vésuve.*

L'indéfini de la première phrase et celui de la seconde ne sont pas les mêmes. L'adjonction d'un instrument de perception, tel que *lunettes*, est apte à changer le sens du verbe. La tâche impartie à notre recherche n'a pas l'ambition, par ailleurs légitime, de prolonger et développer les résultats obtenus par Grezka (2009). Lequel projet dépasse de beaucoup le cadre et les perspectives de notre travail orienté vers le discours traduisant. Nous en tenons seulement à signaler certaines nouvelles perspectives qu'un tel champ d'investigation peut ouvrir. Une telle question semble être manifestement hors de portée de l'ouvrage de Grezka ; car elle appelle l'élargissement « risqué » des six descripteurs accrédités dans son analyse, la considérations des données supra-phrastiques et énonciatives auxquelles l'auteur fait certes appel mais d'une façon succincte et toujours alignée à la langue, non au discours. Ces données s'annoncent déjà suffisamment rebelles aux règles de la systématisation, puisqu'en grande partie, elles n'ont pas toutes des équivalents lexicaux explicites dans la phrase. *De la maison* peut être remplacé par une séquence adverbiale temporelle à *10 minutes* qui n'est pas un objet visible ou concret directement conditionnant un acte de percevoir par la vue : certes, il peut marquer une distance ou le brouillard qui se dissipe dans 10 minutes ; c'est-à-dire un empêchement quelconque outre la notion de temps (le noir de l'aube, par exemple).

Nous pouvons aller un peu plus loin. La caractérisation peut se déplacer de l'objet perçu et de l'endroit à l'instrument utilisé comme est le cas de :

- *Dans ce rétroviseur géant, on voit la ville.*

Le miroir est déplaçable. Donc, on ne peut se contenter de dire qu'il s'agit de voir⁴. Ainsi peut-on parler de propriété de verbe ou de caractéristique d'un endroit ou encore d'un outil. Les exemples abondent : *Par ces jumelles, je peux voir d'ici les cimes des*

montagnes, grâce au satellite Google, je/on peut/t voir d'ici tous les coins de la terre... La situation se compliquerait si toutes ces précisions s'attestaient factuellement sans être exprimées dans l'énoncé ; c'est-à-dire inférées à partir de la situation interlocutive.

Notons aussi cet amenuisement, dans la thèse de Grezka, de la vue physique à un empêchement physique et la réduction du sens de voir 4 à la propriété d'un circonstant matériel ou d'un objet perçu ou des deux en même temps. Dans le contre-exemple que nous avançons, une invitation à la distinction entre le sens physique du verbe voir⁴ et une seule typologie d'obstacle à savoir les caractéristiques d'un emplacement car dans l'énoncé « *C'est en l'absence de mon père qu'on voit la rivière. (ma mère nous emmène voir la rivière)*, le verbe peut dénoter une propriété de l'objet observé (rivière défendue aux enfants) ou simplement une propriété d'un empêchement qui n'est pas géographique mais moral ou symbolique. Ce type d'empêchement qui caractérise une situation bien déterminée donnant lieu à un emploi de voir⁴ ne contredit pas la dimension physiologique de la perception visuelle. Il s'ensuit que la condition d'emploi de voir⁴ dépasse les normes d'un lieu et s'élargit aux multiples possibles des contextes situationnels physiques ou moraux.

3.2.2. *Le sens actif de voir*

Les verbes *voir* 5 à 8 décrivent, de manière plus ou moins directe, le fait de fixer ses yeux sur quelque chose en vue de l'appréhender par le sens de la vue. Ils sont sémantiquement proches du verbe *regarder*. Ces quatre emplois de *voir* ont, en effet, les mêmes propriétés linguistiques que *regarder*. Ils appartiennent à la classe <vision active> puisque le procès est intentionnel. Chacun de ces emplois est rattaché à une sous-classe. L'accent est plutôt mis sur le but de l'action.

Alors que pour voir 1,2,3,4 le verbe *voir* est prototypique, les verbes 5,6,7,8 ont *regarder* pour prototype. Grezka insiste sur le lien qui continue à rattacher cette série de verbe avec la vision passive malgré la nuance active qu'ils prennent dans ces emplois respectifs. « *car pour pouvoir regarder, il faut être en mesure de voir et le contraire n'est pas vrai* ¹¹⁵ ». Cette constatation explique, d'après elle l'opposition entre les deux phrases :

- *Il regarde mais il ne voit rien.*
- **Il voit mais il ne regarde rien* » ¹¹⁶

Ce contraste donné en exemple nous paraît contredire l'interprétation que Grezka en fournit ¹¹⁷. Dans notre corpus, il en est un cas similaire qui trouve son issue dans ce que

¹¹⁵ - Grezka, A., *op. cit.* p 175.

¹¹⁶ -.Ibid.

fournit la langue arabe comme troisième forme lexicale discriminante dénotant la perception visuelle, *absara* (lit. voir clair). Si nous observons de près l'exemple même donné par l'auteure, nous nous trouvons conduits à concevoir autrement la distinction, dans ses fondements conceptuels, entre *voir* et *regarder*. Si l'on peut regarder sans voir c'est que *voir* n'est pas uniquement un procès visuel passif non intentionnel qui supposerait une réception pure et simple de ce qui se prête à l'œil. Le verbe exige la reconstitution de la conception que nous nous en faisons et appelle une conceptualisation double de ce qui est la vue principalement composée d'un acte oculaire biologique, mécanique accompagné d'une certaine présence d'esprit. Cette double composition fait que chacune des deux composantes serait à elle seule insuffisante à l'accomplissement du procès. Si nous reprenons la fameuse phrase :

- « *Nous vivons tous sous le regard des caméras.* » (Kundera).

C'est qu'elles nous filment et donc elles mémorisent ce qu'elles captent. Pourtant elles n'ont pas d'intention préalable de nous percevoir. Raison pour laquelle, on ne peut dire : « ? La caméra me voit ». Il s'agit d'un acte mécanique de surveillance. Cette même surveillance, faite par un être humain et liée à un objectif, peut être produite et reproduite par un appareil dans la même intention de celui qui le programme (l'ingénieur, l'utilisateur). On parle malgré cela de caméra qui « regarde, surveille », « de caméra de surveillance » et non de caméra de vue ou de vision. L'acte de regarder, de photographier, de filmer est dissocié - parce que mécanique - de l'entité qui devait avoir l'intention de l'effectuer. Une caméra peut fonctionner à défaut sans programmation (intention) préalable de son utilisateur. L'exemple des caméras en expérimentation ou celles fonctionnant mal le montre. Nous pouvons concevoir l'idée que le procès pris en charge par la mécanique est conçu métonymiquement pour désigner d'une manière indirecte l'agent humain qui se trouve derrière et qui en fait usage. D'où « *On me regarde via cette caméra* ».

Cela dit, le verbe *regarder*, ainsi conçu loin de toute mécanique intermédiaire, n'est pas toujours lié à l'idée d'une intention. Il signifie un simple mécanisme biologique de perception visuelle. Le recours à des NO non humains (animaux, outils, etc.) sont très significatifs à cet égard car ils permettent de concevoir le processus de perception dans sa complexité. Les autres NO non humains vérifient de façon pertinente le fonctionnement en français des prédicats de perception des NO humains. Laquelle langue ne peut se suffire à

¹¹⁷ - D. Willems considère le problème d'un point de vue logique. Il souligne la nécessité d'appréhender les deux verbes non seulement dans le cadre de leur opposition mais par rapport à la continuité logique qui les relie. La continuité est possible dans un sens (voir→regarder) mais pas dans l'autre (regarder→voir). Cf. Willems (1983) *op. cit.* p 158.

mettre en position d'agentivité perceptive uniquement des sujets percevant humains. Et si nous avons recours à des exemples de N0 non humains ce n'est pas dans le but de montrer les limites du travail de Grezka mais pour comprendre par ces contre-exemples la composition sémantique de ces verbes. Puis-je dire, en ce sens :

**le chien me regarde mais il ne me voit pas.*

ou

**le chien me voit sans me regarder*

Extralinguistiquement, cet animal, contrairement à l'homme, possède, comme les études en biologie l'ont démontré un système nerveux central et un système nerveux périphérique qui prennent en charge la réception des messages visuels et les réactions y afférentes. Pour l'homme, on doit ajouter les deux données supplémentaires de l'intelligence humaine développée par un raisonnement spécifique qui fait qu'il oriente le regard à des fonctionnalités symboliques de communication et à des représentations socioculturelles qui participent de la distinction entre les modes de vision de chaque individu. Car « *La perception qu'on pourra en avoir dépendra de bien des choses (...) Elle dépendra tout autant des capacités interprétatives, des catégories, des modèles et des habitudes de déduction et d'analogie, bref, de ce que l'on peut appeler le style cognitif individuel.*¹¹⁸ ». Sans empiéter sur la dimension pragmatique relative à la perception, signalons que sous la plume d'un Victor Hugo, nous avons trouvé une phrase qui, loin de paraître linguistiquement et pragmatiquement incongrue, confirme ce propos :

- « *Quand la bouche dit oui, le regard dit peut-être* »¹¹⁹.

Cela nous mène à revisiter la dichotomie grezkaenne entre l'intentionnel et le non intentionnel. Car comment parvient-on, si l'on se refuse à admettre cette dimension mécanique de *regarder* qui n'exclut pas la caractéristique active mais le précède, à trouver explication à des énoncés du type :

- « *Son regard est pareil au regard des statues* »¹²⁰

- « *Je promène au hasard mes regards sur la plaine* »¹²¹

Et puis, pourrait-on dénier la différence d'assertion entre « *je regarde la télé* » et « *je veux (ou je vais) regarder la télé* », si dans *regarder* il y avait, comme l'affirme

¹¹⁸ - Baxandall, Michael, « L'œil du Quattrocento », Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 40, novembre 1981. Sociologie, de l'œil. p. 11.

¹¹⁹ - Hugo, Victor, *Ruy Blas*, tome 1, Édition critique établie par Anne Ubersfeld, Les Belles Lettres, Paris, 1971, p. 171.

¹²⁰ - Verlaine, Paul, « Mon rêve familial », *Poèmes saturniens*, Grands Écrivains, 1985, p. 26.

¹²¹ - Lamartine, A. (de), « L'isolement », *Méditations poétiques*, Hachette, Paris, 1922, p. 9.

Greška, une volonté et une intention intrinsèques ? Mieux encore, entre *un regard candide* et *un regard malicieux*, y a-t-il une toujours une intention perceptuelle ?

Ainsi donc, dans *Il regarde mais il ne voit rien / il ne voit pas*, Greška semble donner une lecture *ad hoc* servant la dichotomie préétablie entre *voir* et *regarder* et leurs synonymes périphériques. Qu'un tel exemple démontre que pour *regarder* il faut être capable de *voir*, c'est donner un sens unique très réducteur à un verbe complexe. L'énoncé peut avoir, entre autres, le sens d'un aveugle (ou aveuglé) qui remue ses paupières sans voir. Une telle opposition montre que *regarder* est un acte physiologique mécanique effectué par le percevant et que *voir* nécessite, suite à cet acte primaire, une présence d'esprit. Il en résulte des assertions du genre : « *il me regarde tout étant avec une autre* ».

Un tel exemple incite à faire la différence entre *voir* et *avoir dans son champ de vision quelque chose ou quelqu'un* sans pour autant ne pouvoir le saisir de l'œil. En ce sens, il nous arrive souvent de croiser quelqu'un sans le voir pourtant il est passé par notre champ de vision de façon claire. Ceci étant, prenons pour dernier argument le fameux vers inaugural de la Santa Maria de la Mer¹²² :

*La statue **regarde** la mer qui vagabonde*
Sous le bleu d'un ciel sans hiver au bout du monde.

Voilà même un emploi où *regarder* ne peut être associé à une quelconque intention étant adossé au N0 inanimé. Le vers n'est pas paraphrasable non plus par *voir* :

- * *la statue voit la mer qui vagabonde.*

L'on peut attribuer une telle construction à un autre niveau de perception ; celui du langage métaphorique, mais dans le même fil d'idée, l'on peut parler de regard de la momie et non de vue de la momie et dire, loin de toute métaphorisation, que la momie me regarde. Par contre, « **La momie me voit* » semble inacceptable dans l'usage du français tout comme dans « *après sa mort, je le vois toujours qui me regarde* et non **je le vois qui me voit* ».

Nous proposons, de ce fait, l'hypothèse que *Regarder* signifierait « avoir les yeux ouverts », « être en état d'éveil oculaire » contrairement à *dormir, fermer les yeux*. Tel est le réflexe ordinaire des yeux en état d'éveil. La vue c'est son actualisation non pas forcément intentionnelle mais simplement consciente et mnésique par la présence d'esprit vis-à-vis de ce que l'on regarde. *Une vue magnifique* ne signifie pas une perception passive

¹²² - Marnay, Eddy, *Le Manège aux souvenirs*, Éditions Jean-Claude Lattès, Paris, 1990.). Eddy Marnay n'est qu'un nom de scène. Le vrai nom de ce chanteur, connu aussi comme le parolier pour la demoiselle d'Avignon (Mireille Mathieu), est *Edmond Bacri*, né à Alger, le 18 décembre 1920 et mort le 3 janvier 2003 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

de ce qui se prête à l'œil mais une présence d'esprit favorable et admiratrice qui s'ajoute à ce qui se prête par suite à un acte mécanique d'application des yeux qui est le fait de *regarder*, car comment sentir la beauté d'un endroit ou d'un objet tout en ayant les yeux fermés. L'ouverture des yeux est un acte et non une réception passive de ce qui s'offre à l'œil ; l'œil ouvert est déjà en action mais c'est une action mécanique et primaire qui se double ou non d'une concentration. Chose qui expliquerait des affirmations comme :

- *D'habitude, je regarde les films mais je ne retiens rien.*

Nous supposons qu'il y a un *regarder-seuil* qui dénote un acte physique de nature mécanique effectué par les organes de vue et *regarder 1* (= regarder chez Grezka) celui d'examiner avec intention quelque chose. Une nouvelle notion se trouve introduite celle de l'attention qui se définit comme une prise en compte de ce que l'on perçoit avec les yeux. Elle implique une présence d'esprit qui n'est pas forcément une intention. Être présent au moment d'un acte n'implique pas une programmation préalable de cette présence. *Voir* ainsi redéfini participe toujours d'une vision passive et se distingue de *regarder-seuil* qui exprime la simple fonctionnalité de percevoir visuellement ainsi que de *regarder1* impliquant une vision active :

Regarder-seuil (inattentif + non intentionnel) → voir (attentif + non intentionnel) → regarder1 (attentif + intentionnel).

Par ailleurs, ce qu'avance Picoche, J. (1986)¹²³ sur la distinction entre l'aspect concret et l'aspect abstrait de la perception corrobore notre thèse. Selon elle, *voir* concret pouvant se définir comme la prise de conscience d'un objet concret par les yeux et *voir* abstrait comme la prise de conscience d'un objet de pensée. Bien que mettant en exergue la différence entre l'emploi épistémique et non épistémique¹²⁴, ce propos est révélateur d'une autre information de taille quant à l'antithèse *regarder* sans *voir*. Le procès de la vue implique, chez Picoche, la conscience contrairement à regarder qui peut, ou tout le moins à un stade définitionnel primaire, induire un acte physiologique machinal, irréfléchi et

¹²³ - Picoche, Jacqueline, *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan, 1986, p 26.

¹²⁴ - A. Grezka mentionne (p 186) que Guasti, M. T.(1988) distingue l'emploi «non épistémique» (où la perception s'opère de manière immédiate) et d'un emploi «épistémique»';(opération inférentielle) de *voir*. Elle cite aussi (p 188) la thèse de K. Olsson soutenue, en 1976 à Stockholm, et qui soutient, en effet, la séparation entre un emploi « extensionnel» et un emploi « intentionnel » du verbe *voir*. Tous ces termes traduisent, toutes choses égales, la dichotomie ici exprimée par vision physiologique (ou directe)/ cognitive (ou indirecte)

instinctif. Ce que propose le TLFI, sous la définition (c) de *regarder* appuie davantage notre hypothèse par des indices œuvrant, encore une fois, à sa validité en français :

« *Regarder indique seulement qu'on dirige les yeux dans une certaine direction, vers un objet sans que celui-ci suscite l'intérêt ou soit même perçu*¹²⁵ »

La traduction en français nous apporte des énoncés qui intègrent la nécessité de revisiter le traitement par Grezka des emplois linguistique de *voir*. Les exemples rencontrés affichent une multitude de contre-exemples troublants le traitement des verbes de perception visuelle d'un point de vue linguistique. Ainsi, isoler le fait linguistique sous la forme de classes d'objets définies à l'écart de leur dénotation, n'a pas empêché de buter contre un nombre de problèmes relatifs à leur référencialité. Le recours au contexte phrastique pour débarrasser les mots de leurs « bavures » référentielles et contextuelles a tout de même ses imperfections ; car, d'abord sous la dénomination de traits syntactico-sémantiques, transparait le caractère extralinguistiques de leur description sémantique. Ensuite, ces mêmes traits sont variables d'une situation à une autre au point de rendre nécessaire le recours à la composante pragmatique.

3.2.3. Voir₉ de perception physio-cognitive : une sous-classe intermédiaire

Il est un tout autre emploi de *voir*, qui n'appartient pas totalement au domaine physiologique. L'emploi de *voir₉* partage un grand nombre des propriétés décrites dans le cadre des verbes de *vision passive*. Le procès est de nature non intentionnelle. Le sujet interprète empiriquement la situation et tire des conclusions de ce qui se présente à ses yeux. Ce dernier est rattaché à la sous-classe des prédicats de <CR de perception visuelle indirecte> et à la classe des prédicats de <perception physio-cognitive> . Bien que sémantiquement proche des prédicats de <CR de perception visuelle passive>, il se distingue de ces derniers par la non simultanéité perceptuelle. Ce type de perception est l'apanage de la complétive en position de N1. La délimitation sémantique entre l'interprétation physique et l'interprétation cognitive de *voir₉* n'est pas toujours aisée. Certains énoncés restent ambigus. Il est parfois nécessaire d'ajouter ce que Grezka appelle *un connecteur causal*¹²⁶ à la phrase pour réduire les difficultés d'interprétation. Il en est ainsi de « *Je vois (à ses yeux) que Léa est amoureuse* »

Le complément causal ainsi présenté dans une phrase ou entre parenthèses ou à la forme propositionnelle elliptique, représente donc une lecture parmi d'autres et une mise

¹²⁵ - Trésor de la langue Française en ligne, CNRTL (CNRS, Nancy). Cf. Site LEXILOGOS, rubrique 'dictionnaires-français' : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

¹²⁶ - Ibid. p. 183.

en situation de l'énoncé qui n'exclut pas, en principe, d'autres contextes, mais qui se trouve exposé ici comme la seule possible par souci de systématisation. Grezka établit par l'introduction d'énoncé ou séquences d'énoncés explicatifs une sorte de pragmatique « monolithique » qui en fige le sens dans un seul environnement énonciatif modélisé. Elle passe de la langue au discours sans que soit annoncé ce passage de façon formelle dans le prologue de sa démarche. Nous assistons, ainsi, à un processus interprétatif voire inférentiel, employé comme outil d'analyse mais « renié » en tant que tel pour préserver l'orientation purement linguistique de la méthode.

3.2.4. *Le sens cognitif de voir (de voir10 à voir17)*

L'auteure en compte huit emplois représentatifs y compris *voir10* (verbe d'*illusion*), *voir11* (verbe d'*imagination*) et *voir12* (verbe de *divination/prévision*) qui appartiennent à la classe des prédicats de *représentation*. La description révèle la difficulté à distinguer ces emplois des emplois relatifs à la perception purement visuelle. Seul le contexte permet de les isoler.

Le corpus des traductions du Coran atteste une distinction dans l'univers du discours¹²⁷ coranique entre les rêves prémonitoires des prophètes et saints qui se confondent à cet égard aux verbes de divination et ce qu'est un « amas de rêves » illusoires, non factuellement vérifiables. Rêve et réalité communiquent et interagissent de façon complexe, puisque les sujets percevant agissent et réagissent en fonction de l'interprétation spécifique qu'on peut en faire. Nous ne pouvons comprendre la spécificité discursive du texte coranique et les implications que cela produirait au plan des équivalences en français, si nous appliquons « à la lettre » le dispositif taxinomique et terminologique grezkaen. Considérer comme vision illusoire la vision de Joseph portant sur « *les sept vaches maigres que dévorent sept vaches grasses* » conduit à mettre en échec tout le possible narratif¹²⁸ qui en est la validation dans la suite de la sourate.

A l'intérieur de l'hyperclasse *perception cognitive*, Grezka distingue également la classe *intellection*. Les cinq emplois de *voir* y afférents appartiennent respectivement aux sous-classes sémantiques de *constatation* (*voir13*), *considération* (*voir14*), *jugement* (*voir15*), *conception* (*voir16*) et *compréhension* (*voir17*).

¹²⁷ - A Jaubert définit dans le glossaire de sa *Lecture pragmatique* (p 237) la notion d'univers du discours : comme un « ensemble complexe des facteurs qui conditionnent la production d'un énoncé. Il comprend : [1] les éléments de la situation de communication, avec la représentation du locuteur, de l'allocutaire, l'image de leur environnement, etc [2] et les éléments linguistiques liés aux contraintes de genre et de thème. L'univers du discours est à la croisée des liens que l'homme par son langage prétend tisser avec le réel. »

¹²⁸ - Bremond, Cl., « La logique des possibles narratifs », *Communications* n° 8, 1966.

Tous les emplois de 10 à 17 ne sont pas rattachés à la perception visuelle, mais ont une signification très proche de *constater* ou de *comprendre* en général. Les compléments n'ont pas la caractéristique d'être perceptibles par les organes de la vue.

Pour conclure cette présentation, soulignons que Grezka a structuré l'expression de la perception visuelle passive selon en quatre oppositions binaires :

- Vision passive / vision active
- Vision physiologique / vision cognitive
- Vision directe / vision indirecte (physio-cognitive)
- Vision réelle / vision imaginée.

4. *Les verbes de perception visuelle active*

D'après *La polysémie des verbes de perceptions visuelles*, les verbes *voir* et *regarder* dénotent un même type de perception sensorielle, mais ils n'ont cependant pas les mêmes propriétés linguistiques. C'est l'intentionnalité ou non du sujet, c'est-à-dire son attitude passive ou active par rapport au procès qui constitue le critère de différenciation majeure. Cette distinction entre les deux verbes est systématiquement étudiée à partir du principe que l'on contrôle ce que l'on regarde et non ce que l'on voit¹²⁹. Ceci étant dit, nous observons que le verbe *regarder* ne recouvre pas la même étendue sémantique que le verbe *voir*. Syntaxiquement, *regarder* est moins productif. Il apparaît dans un nombre plus limité de constructions :

Emploi du verbe	Sous classe	Exemples	synonymes
Regarder1	Compte rendu (CR) de perception visuelle active	Léa regarde le paysage	admirer, contempler, etc.
Regarder2	indication	-Léa regarda sa montre. Il était déjà midi.	consulter, etc.
Regarder3	spectacle	-Léa a regardé le match de foot	assister à, suivre, etc.
Regarder4	lecture	-Léa regarde depuis une semaine les annonces.	lire, parcourir, etc.)
Regarder5	recherche	As-tu regardé dans ton sac ? Tes clefs sont peut-être dedans	chercher, fouiller, etc.
Regarder 6	surveillance visuelle	-Le détective regarda les individus par le trou de la serrure.	surveiller, épier, etc.

¹²⁹ - Grezka, A., *op. cit.*, p 193.

Regarder7	examen visuel	-Le mécanicien a regardé le moteur.	examiner, étudier, etc.
Regarder8	Considération	Léa regarda sa vie. Les années étaient passées trop vite	Considérer
Regarder9	comportement	Léa a regardé Luc d'adieu	
Regarder10	intérêt	Cette affaire te regarde.	Concerner, intéresser
Regarder11	orientation	La maison regarde la mer	S'orienter

Tableau 1: récapitulatif des emplois de regarder d'après Grezka 2009

Les sept premières sous-classes sémantiques sont incluses dans la classe des prédicats de *vision active*. Mais la seule sous-classe qui soit étroitement liée au sens de la vue est celle du *CR de perception visuelle active* (regarder1). *Regarder* est son verbe prototypique. Les autres emplois (2, 3, 4, etc.) de *regarder* ne sont pas, en revanche, prototypiques des sous-classes auxquelles ils appartiennent.

La spécificité de la polysémie de *regarder* a incité Grezka à adopter une description, différente de celle de *voir*, qui a fait apparaître un système articulant discontinuité et continuité sémantiques entre les sous-classes de prédicats. Après avoir présenté en premier les outils linguistiques utilisés pour sa classification, elle a porté le regard sur les relations sémantiques et sur les modes d'articulation des classes de verbes.

En effet, trois modes d'articulation relient les sept premiers *regarder* à savoir :

- 1- l'articulation interne de la sous-classe de *CR de perception visuelle active*
- 2- l'articulation entre les sept premières sous-classes sémantiques
- 3- l'articulation interne de la classe *vision active*

4.1. Articulation interne de la sous-classe de CR de perception visuelle active ou troponymie

Les verbes de la sous-classe de *CR de perception visuelle active* se prêtent à la hiérarchisation verbale de la troponymie¹³⁰. La sous-classe regroupe regarder1, admirer,

¹³⁰ - *tropo-*, en grec, signifie « tour ». Le troponymique est un verbe d'une acception spécifiant la manière de la réalisation du procès générique. Il se définit ainsi par opposition à verbe général ou hyper-verbe. *Examiner* par exemple est troponyme de *regarder*. La notion, développée dans WordNet (<http://wordnetweb.princeton.edu/perl/webwn>) et employée par Grezka (2009 : 194) est définie comme suit : « Vx est un troponyme de Vy si Vx est un Vy d'une certaine manière. Soit Vy un verbe général et Vx un verbe troponymique : Vx contient ou lexicalise la composante sémantique de Vy dans ses sens. La

astiquer (arg.), zieuter, azimuther (arg.), becquer (arg.),etc. Regarder1 peut être considéré comme le verbe général, et neutre, de la sous-classe sémantique : il subsume les autres verbes, c'est-à-dire les troponymes de la sous-classe qui sont des variantes sémantiques de *regarder1*. Les relations entre le verbe regarder1 et les autres verbes de la sous-classe s'établissent souvent à l'aide d'adverbes qualifiant **la manière de regarder** (avec attention, discrètement, à la dérobée, etc.) qui y est incorporée (Elle admirait le tableau = Elle le regardait avec admiration).

4.2. Articulation entre les sept sous-classes sémantiques : prototypes vs périphériques

Entre les sept sous-classes sémantiques, voilà même un autre mode d'articulation qui s'installe. Le verbe prototypique est le plus caractéristique de la sous-classe. Il en est, en principe, l'éponyme. Il est le plus générique et il exprime au mieux l'idée sémantique de la sous-classe. Les verbes périphériques sont des variantes sémantiques du verbe prototypique. Ils possèdent, pour la plupart, des propriétés linguistiques de ce dernier. Ils ne sont pas prototypiques des différentes sous-classes auxquelles ils sont rattachés. La sous-classe de *lecture*, par exemple, a ainsi pour verbe prototypique le verbe *lire*.

4.3. Articulation interne de la classe <vision active>

L'articulation dans la classe de *vision active* met en jeu une relation d'hyperonymie /hyponymie¹³¹ entre les sous-classes de verbes. L'hyponymie est la relation hiérarchique entre un terme sous-ordonné que l'on nomme l'hyponyme et un terme qui lui est super-ordonné ; son hyperonyme. Le signifié de l'hyponyme est plus spécifique alors que celui de l'hyperonyme est censé inclure plusieurs autres traits sémantiques.

Dans le tableau suivant, nous avons essayé de récapituler les relations sémantiques entre composantes de la classe de *vision active* :

Mode d'articulation interne de la classe <vision active> (regarder)	Mode d'articulation interne des sous-classes : CR de perception visuelle active (regarder1)	Mode d'articulation entre les sept sous-classes (regarder1, regarder2, regarder3, etc.)
Sur la base de	Sur la base de l'opposition :	Sur la base de l'opposition :

relation entre le verbe général (i.e. hyper-verbe) et les verbes troponymiques est une relation de modification par la manière. Ainsi, marcher, c'est se déplacer d'une certaine manière.

¹³¹ - Cf. Mortureux, Marie-Françoise et Petiot, Geneviève, « Hypo/hyperonymie et stratégies discursives », dans Langages 98, Larousse, Paris. 1990

l'opposition : hyperonymie/hyponymie		troponymes/ verbe général		prototypique/périphérique	
Hyperonyme	Hyponyme	verbe général	verbes troponymes : manière de regarder	Prototypique (éponyme)	périphérique
Regarder	Tous les verbes du tableau	Regarder1	admirer, astiquer, azimuther, becquer, zieuter, contempler, etc.	consulter assister à lire fouiller surveiller examiner	Regarder2 Regarder3 Regarder4 Regarder5 Regarder6 Regarder7

Tableau 2: les relations sémantiques classifiant les emplois de regarder

La présentation tabulaire a la grande vertu de montrer les cases vides ainsi que les redondances d'une taxinomie donnée. Trois terminologies différentes qui n'aboutissent, enfin, qu'à la même et seule taxinomie celle d'un verbe central représentatif de la classe et d'autres qui s'y rattachent à des degrés divers. Grezka affirme pouvoir attribuer au verbe *regarder* le statut de verbe prototypique, de verbe général et en même temps hypéronymique. On peut admettre que chaque appellation se rapporte au mode d'articulation variable selon qu'il relie des sous-classes entre elles ou une pluralité de verbes au sein de la même sous-classe. Cela dit, une question reste en suspens : selon quelle critère range-t-on les verbes du même prototypique sous la bannière des périphériques ou des troponymes ? La « manière de regarder », dira-t-on. *Contempler* qui se voit, pourtant, parmi les troponymes et *examiner* qui au contraire se trouve inscrit dans la liste des verbes périphériques induisent chacun une façon de regarder. La notion de manière ne semble pas répondre, à elle seule, à la complexité du modèle taxinomique proposé par l'auteure.

Un autre trait empirique de discrimination à déceler : les troponymes sont dressés en grande partie parmi les variantes d'usage restreints (argotique, familier, régional). Or cette donnée, outre le fait qu'elle relève de ce que l'on appelle traditionnellement des niveaux de langue c'est-à-dire qu'elle ressortit à la composante discursive, peut s'appliquer aux autres verbes non inscrit dans la liste des troponymes du même degré hyponymique que regarder1. Ce qui revient à dire que la différence établie entre troponymes et périphérique est d'ordre sociolinguistique ou stylistique.

5. *Propriétés linguistiques de certaines sous-classes sémantiques*

La classification des verbes ne peut être validée sans la description des propriétés linguistiques de chacun. L'alliance de la syntaxe et de la sémantique permet cette validation.

Quant aux prédicats d'*indication* (regarder₂), les restrictions sur leurs propriétés configurationnelles exigent qu'ils aient un complément événementiel, désignant l'indication générale (heure, température, etc.) suivi d'un deuxième complément précisant le support de l'information (regarder l'heure, regarder la température, etc.). Par métonymie, on trouve également, en position de complément, l'objet ou l'instrument donnant l'indication (montre, pendule, thermomètre, baromètre, etc.).

Là aussi la prédication exige une restriction supplémentaire sur le N0 que Grezka ne précise pas et dont nous trouvons grand écho dans les discours traduisant le Coran. Le regard opéré par Dieu sur le même objet diffère de celui de Satan qui diffère à son tour du regard des hommes. Parmi les hommes un usager ordinaire et un professionnel n'auront pas le même regard₂ sur l'instrument en mains. Comparons :

- *L'horloger regarda ma montre et me dévisagea.*
- *Le coureur regarda sa montre et accéléra.*

Horloger et *coureur* sont des noms humains mais leurs agentivités différentes vis-à-vis de certaines entités affectent le sens de leur prédicat. La restriction sémantique de l'humain même en position de sujet contextualise différemment l'action exprimée par le verbe et oriente sa signification de façon à bloquer l'acception événementielle de l'argument. (inc-évé est réduit à incr. tout court). Regarder₂ d'indication se trouve ramené ainsi au simple compte rendu de perception visuelle. La modélisation à partir d'un seul argument du verbe chez Grezka ne suffit pas à en décrire de façon fiable et totale le fonctionnement sémantique.

Les verbes de *spectacle* (regarder₃) ont pour verbe prototypique de la sous-classe *assister à*. Ils se distinguent des autres sous-classes sémantiques relatives à la vision active sur deux points : les propriétés configurationnelles et les propriétés syntaxiques. Ces verbes sont contraints quant à la nature de leur complément. Il s'agit d'un événement visible qui est le propre de toute forme de spectacle (match, manifestation, pièce de théâtre, etc.) Le sujet du procès est *spectateur* de l'événement visuel. Il peut également être téléspectateur. Les autres emplois de la sous-classe sont impossibles avec le complément concret-événement du type télévision, (*regardé₃ + *vu₅ + *assisté à + *suivi + *visionné*) la

télévision). Regarder la télévision est une expression semi-figée. Le sujet du verbe *assister* à doit être physiquement présent lors du déroulement de l'événement en qualité de spectateur et non à titre de téléspectateur,

Sur le plan syntaxique, les verbes de *spectacle* sont passivables sous certaines conditions. Le complément du prédicat doit, à la forme passive, être accompagné d'un complément d'agent impliquant un grand nombre ou d'un adverbe quantifieur. Dans la traduction du Coran, le participe présent et passé du verbe ainsi que le passif en arabe pose un véritable problème d'équivalence. *Annadhirîn*, (lit. les spectateurs, les regardants), *yndharûn* (lit. regardés) possèdent une panoplie de variables traductionnels d'ordre morphologique et même lexical et syntaxique.

Le verbe prototypique de la sous-classe <recherche> est *chercher*. Ces verbes s'inscrivent en général dans une construction intransitive. Leur complément est obligatoirement localisé par un circonstant de lieu (pièce, chambre, jardin, etc.) ou un nom concret localisateur (poches, affaires, vêtements, valises...).

Par ailleurs, *regarder* a pour verbe prototypique *surveiller*. Son complément désigne un humain ou des activités humaines. Ces verbes sont principalement accompagnés d'adverbes ou de locutions adverbiales impliquant l'idée que l'action est faite sans que la personne ne le sache (*à son insu, du coin de l'œil, à la dérobée, etc.*). Ils expriment le fait de diriger le regard dans une certaine direction pour découvrir, constater quelque chose, ou observer, clandestinement les gestes de quelqu'un.

Les prédicats de *considération* (du genre *regarder le problème de près*) décrivent une perception qui a trait à la cognition, justifiant ainsi le rattachement de ces prédicats de considération à la classe des prédicats de *perception cognitive*. On retrouve un parallélisme sémantique et syntaxique qui est dû à l'emploi figuré de ces prédicats. Ils traduisent le fait d'examiner attentivement quelque chose, comme un instrument ou un appareil, pour découvrir certaines caractéristiques ou pour porter un jugement.

En guise de conclusion à cette présentation, nous pouvons dire que Grezka (2009) nous a fourni une classification linguistique précieuse qui repose sur les prédécesseurs mais qui les dépasse vers un net souci de formalisation. Il nous sera permis au cours de la présente investigation de montrer les limites d'une telle approche reposant sur les seules composantes sémantiques. A chaque travail ses objectifs et ses outils mais aussi ses limites que dicte les présupposés théoriques et le besoin de clarté épistémique. Se confinant aux six paramètres d'analyse, A. Grezka se conforme à la perspective des classes d'objets qu'elle avait choisie comme outil d'analyse. La notion d' « emploi » mérite ainsi

d'être précisée, car si le terme désigne dans les analyses pragmatiques tout usage singulier ou systématique d'un élément linguistique par un locuteur donné, un usage souvent envisagé en situation, il est, chez l'auteure, utilisé dans sa dimension purement syntaxique d'insertion du mot dans le cadre phrastique effectif ou virtuel qu'impose sa grammaticalité. La composante traductionnelle, qui caractérise notre corpus contribue, par un double contrôle de la phrase française et de la logique sémantique d'un code en contact, à un surplus d'éclairage translinguistique de la polysémie de ces verbes. (voir plus loin, au chapitre VI, le cas de *regarder* synonyme *d'attendre*.)

Chapitre III

Pour une pragmatique « linéaire » du discours traduisant : de la théorie des classes d'objets à la stylistique pragmatique.

Introduction

Le terme *pragmatique* a, en grec, le sens d'« action », de « conséquence d'action » et de « manière d'agir ». Les historiens de la linguistique s'accordent que le mot remonte à l'américain Charles W. Morris (1938) pour désigner cette branche de la sémiotique qui traite du « rapport entre les signes et leurs usagers »¹³².

Dans l'introduction de leur Dictionnaire, J. Moeschler et A. Reboul assignent à la pragmatique la fonction de traiter « *certaines faits, liés à l'usage du langage ne p[ouvant] être pris en compte dans la représentation du fonctionnement du langage comme système* »¹³³. Y. Bar-Hillel les a énumérés. Il s'agit « *du locuteur et de l'auditeur, du contexte linguistique et du contexte extralinguistique, de la disponibilité de la connaissance de fond, de la rapidité à obtenir cette connaissance de fond et de la bonne volonté des participants à l'acte communicatif* »¹³⁴.

La pragmatique a partie liée avec un autre mode d'appréhension du sens linguistique qu'est la sémantique. Les deux domaines d'investigation se recoupent dans certaines approches au point de se confondre. Au regard d'autres mouvances notamment structuralistes, la pragmatique diffère de la sémantique définie depuis Bréal comme « *la science ou la théorie des significations linguistiques* ».¹³⁵ La sémantique fait partie de l'étude structurale baptisée « linguistique » par Saussure à laquelle il avait assigné la fonction d'une science « *qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale* »¹³⁶. Elle se

¹³² - Morris, C., *Foundations of the Theory of Signs*, University of Chicago Press, 1938.

¹³³ - Moeschler, J. et Reboul, A., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 1994, p 3.

¹³⁴ - Bar-Hillel, Yehoshua cité par Bracops, M., *Introduction à la pragmatique*, Louvain-la-Neuve, Duculot. 2006, p 13.

¹³⁵ - Mounin, G., *La sémantique*, Seghers, Paris, 1972, p 8.

¹³⁶ - Saussure, F. (de), *Cours de linguistique générale*, Payot, 1979, p 33

distingue ainsi, de la sémiologie ; une science qui, selon Mounin, recouvre plus généralement « *les procédés ou systèmes de communication* »¹³⁷.

La sémiotique, terme issu de l'anglais *semiotics*, n'est à l'origine qu'une traduction du mot «sémiologie». Le terme a pris, auprès des linguistes anglo-saxons, le sens de science traitant « *un système de communication particulier* ».¹³⁸ Une spécification que Morris entend élargir à tous les niveaux du langage humain. La sémiotique est, d'après lui, un champ d'application total qui regroupe à la fois la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Cette tripartition relative au domaine sémiotique paraît toujours de mise. Elle est reconnue comme encore valable par les tenants de la pragmatique intégrée. « *L'objet de la linguistique est la langue même, l'objet de la poétique, un discours (...) Toutes deux s'inscrivent dans le cadre de la sémiotique dont l'objet est tous les systèmes signifiants.* »¹³⁹, écrivent Ducrot et Todorov rejoignant par-là l'auteur des *Fondements de la théorie des signes*. Elle est également mise à profit dans la sémiolinguistique de Joseph Courtés¹⁴⁰ qui, prenant appui sur les propositions de A. J. Greimas, reprend la terminologie sémiotique «classique» sur un mode didactique et propose, au sein de la double dichotomie expression/contenu et forme/substance puisée dans Hjelmslev,¹⁴¹ une sémiotique tripartite composée de trois formes dites narrative, sémantique et énonciative.

Par ailleurs, trois notions clés constituent l'essentiel de l'apport de la pragmatique, selon Martine Bracops.¹⁴² Ce sont les notions d'acte, de contexte et de désambiguïsation. Depuis Austin, une conception ascriptiviste commence à gagner du terrain dans les études linguistiques ouvrant la voie à l'examen des incidences de la parole en situation. Dès lors le langage sert à agir sur le monde non à l'imiter ; c'est-à-dire à persuader un interlocuteur et non seulement à l'informer. Celui-ci ne peut recevoir un message en se passant de la situation réelle où il se déroule. En effet, contexte linguistique et situationnel contribue à l'accomplissement de l'information et assiste le processus de compréhension. Le projet pragmatique vise - par l'introduction du contexte comme condition nécessaire à l'interprétation - à lever les ambiguïtés possibles qu'implique l'appréhension du discours réduit auparavant aux seules composantes linguistiques de ses phrases.

¹³⁷ - Ibid. p 10.

¹³⁸ - Mounin, G., *op. cit.*, p 10.

¹³⁹ -Ducrot, O., Todorov, T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, éditions du Seuil, 1972, p 123.

¹⁴⁰ - Courtés, J., *Analyse sémiotique du discours. De l'énoncé à l'énonciation*, Hachette, 1991. avant-propos

¹⁴¹ - Cf. Hjelmslev, L., *Prolégomènes à une théorie du langage*, Éditions de Minuit, Paris, 1984.

¹⁴² - Bracops, M., *op cit.*, p 13.

Le discours traduisant qui revêt tous les aspects de l'acte de parole monolingue n'en fait pas exception. Pour l'élucider, ces notions à la base de l'analyse pragmatique sont des outils indispensables. J. Moeschler distingue trois fils conducteurs dans toute étude qui se réclame de la pragmatique à savoir l'énonciation, l'inférence et l'instruction¹⁴³. Lesquels concepts permettent de combler les insuffisances des approches sémantiques du langage.

S'agissant de l'énonciation, la pragmatique a trouvé explication à un certain nombre de faits délaissés par la tradition linguistique structuraliste. L'auto-référenciation des énoncés en est un exemple. Dans la communication langagière, il arrive souvent que l'énoncé ne réfère pas à une entité extérieure mais plutôt à lui-même. Les auteurs du *Dictionnaire Encyclopédique de Pragmatique* en donnent plusieurs illustrations y compris sur les énoncés performatifs, sur les connecteurs, les adverbes d'énonciation et de négation, etc. Nous nous bornons, ici, à l'adversatif *mais*. Dans *Pierre est marié, mais c'est un secret*, le connecteur ne porte pas sur la valeur de vérité de l'assertion mais sur son énonciation. Le secret ne constitue pas l'antithèse du mariage, mais une mise en garde de l'interlocuteur sur une possibilité d'en informer. En pragmatique, le phénomène est désigné sous le nom de *signification autoréférentielle*¹⁴⁴. La fonction de désambiguïsation concerne aussi les inférences. L'énoncé ne vise pas toujours la signification qu'il porte en lui, mais ce qu'implique un autre énoncé. Le contexte d'énonciation a un rôle déterminant à cet égard ; car « *une des tâches de la pragmatique est d'expliquer comment un auditeur peut arriver à comprendre une énonciation de manière non littérale et pourquoi le locuteur a choisi un mode d'expression non littérale, plutôt qu'un mode d'expression littérale* »¹⁴⁵. Pour ce qui est du discours traduisant les textes sacrés, une question s'impose : est-il nécessaire, face à un énoncé ambigu ou implicite, d'en expliciter le sens dans le texte cible ? Serait-il loisible de traduire l'ambiguïté par une ambiguïté équivalente et l'inférence par un message inférentiel ?

Les explications du phénomène d'inférence diffèrent, bien qu'elles s'apparentent. On en trouve écho dans la « coopération interlocutive » de Grice (1975) dans les « topoï » d'Anscombe et Ducrot. (1983) et « la pertinence » de Sperber et Wilson (1986 a) et (1989).

Au demeurant, l'« inférence » se distingue, en pragmatique, de l'« instruction » ; autre concept nodal autorisant de comprendre les sens communiqués. L'instruction est à la

¹⁴³ - Moeschler, J. et Reboul, A., *op. cit.*, p 3.

¹⁴⁴ - *ibid.*, p 3.

¹⁴⁵ - *Ibid.* p 5.

base de la signification induite par une catégorie spécifique de mots que Ducrot et Anscombre (1983) appellent « les mots du discours ». Tels sont les adverbes, les connecteurs, les conjonctions qui ne renvoient pas à des entités dans le monde extérieur mais contribuent à orienter le sens de l'énoncé. Ils sont à la fois non conceptuels et non vériconditionnels. Ils n'ont pas de sens lexical autonome et leur fonction n'a pas d'incidence sur la valeur de vérité de l'énoncé. La signification des « mots instructionnels » consiste à instaurer des instructions sur le mode d'interprétation des rapports entre les unités lexicales.

Ceci dit, sur les faits comme en théorie, la situation n'est pas aussi simple. « *le rapport entre système linguistique et usage est plus complexe* »¹⁴⁶ que ne laisse voir une juxtaposition des trois niveaux linguistique, instructionnel et inférentiel.

La pragmatique linéaire aussi bien que la pragmatique intégrée distinguent la dimension syntaxique, qui concerne les règles de formation sur l'axe linéaire de la chaîne parlée (ou écrite) ainsi que le mode d'agencement des unités lexicales dans l'énoncé, d'avec la dimension sémantique et d'avec la dimension pragmatique portant sur les données contextuelles qui s'ajoutent lors du processus interprétatif final. Le sémantique et le syntaxique composent le système de la langue, le pragmatique relève de l'usage de ce système. La signification de la phrase s'avère inapte à répondre aux besoins complexes de la communication humaine. Et la prise en compte de sa signification ne peut dépasser le seuil élémentaire (mais insuffisant) de l'encodage linguistique. Pour obtenir le sens d'un énoncé, l'encodage doit être « enrichi » par les éléments pragmatiques nécessaires à une énonciation donnée. Il se mue, du fait, en acte d'interprétation.

Si l'on considère le traduire comme un acte de re-énonciation engageant la réexpression d'une interprétation initiale convoquant d'autres interprétations, le champ des probabilités interprétatives augmente considérablement d'autant que les systèmes linguistiques ainsi que les données idiosyncratiques, culturelles et énonciatives du second énonciataire sont inéluctablement différents.

Reconnaissant la difficulté de la tâche, J. Moeschler et A. Reboul confirment cette réalité (en contexte unilingue) que « *les relations entre code et usage sont plus complexes que la séparation entre linguistique et pragmatique ne le laisse entendre* »¹⁴⁷.

La traduction littérale située aux limites du transcodage se borne à la signification littérale des phrases et n'interpelle pas le décryptage du non-dit du message.

¹⁴⁶ - Ibid. p 11.

¹⁴⁷ - Moeschler, J. et Reboul, A., *op. cit.* p 9.

Nous postulons qu'avec les traductions les plus sourcières le phénomène de transcodage s'avère insuffisant et que parallèlement à la valeur phrastique, le traducteur est contraint de recourir à des processus interprétatifs pour échapper au ridicule de certaines formulations littérales de sa traduction. Il s'ensuit que nous devons dissocier traduction littérale et transcodage. Dans la pratique, la littéralité *stricto sensu* n'existe pas.

1. Les théories pragmatiques

Nous ne pouvons dans cet aperçu répertorier toute la littérature pragmatique. Elle s'étend à plusieurs écoles, regroupe l'ensemble des réflexions philosophiques qui avaient accordé au langage une fonction non référentielle ainsi que les nouvelles approches portant cet appellatif en linguistique. Nous nous bornons, suite à Moeschler, à trois théories dites respectivement la pragmatique cognitive, la théorie en *y*, et la pragmatique linéaire. Nous nous appesantirons sur les deux dernières vu leur apparentement à notre analyse.

1.1. Les théories cognitivistes

La pragmatique cognitive participe d'un courant linguistique inspiré des sciences cognitives qui regroupe, selon Bracops, la logique, l'informatique, la psychologie cognitive, la linguistique, la philosophie de l'esprit, l'intelligence artificielle, la neurobiologie (étude du fonctionnement des cellules et tissus nerveux) et les neurosciences (ensemble des connaissances et recherches relatives au système nerveux)¹⁴⁸.

La théorie cognitiviste est l'une des deux filières de la pragmatique radicale qui a donné lieu à deux pistes d'analyse : l'approche formaliste dont Gazdar est le principal chef de file et la perspective modulariste, presque assimilée à la théorie de la pertinence développée, quant à elle, par Sperber et Wilson (1986a) et (1989). L'appellation de *modulariste* réside non seulement dans l'opposition qu'elle accuse par rapport à *linéaire* mais aussi par référence à Fodor¹⁴⁹ (2000) qui répartit, dans son approche computationnaliste, la réception de l'information sur deux étapes de pensée marquées par deux modes d'appréhension distincts : les systèmes périphériques (input systems), spécialisés et modulaires, et le système central de la pensée, non spécialisé et non modulaire, lieu des inférences. Sperber

¹⁴⁸ Bracops, M., *op. cit.*, p 27.

¹⁴⁹ - Cf. à ce titre « L'esprit, ça ne marche pas comme ça (portée et limites de la psychologie computationnelle), de Jerry Fodor, traduit de l'américain (The mind doesn't work that way) par Claudine Tiercelin, Paris, Editions O. Jacob, 2003.

et Wilson¹⁵⁰ pensent que le système central est le lieu du traitement pragmatique. Il ne peut, alors, être modulaire mais global contrairement au traitement linguistique - et notamment grammatical - appartenant en propre au système périphérique. Par conséquent, la dimension linguistique de tout énoncé, ayant dans cette perspective une représentation foncièrement logique, est insuffisante puisqu'elle ne peut être que modulaire. Ce qui implique, d'après Moeschler et Reboul qu'une interprétation est complète seulement quand « *la pragmatique a attribué un référent aux variables, a assigné une force illocutoire à l'énoncé, a désambiguïsé l'énoncé, a enrichi la forme logique soit au niveau de ses implications, soit au niveau de son explicitation.*¹⁵¹ ».

La pragmatique cognitive apporte une conception différente du rapport au langage. Celui-ci ne sert pas à prescrire une conduite. Il a pour fonction essentielle de représenter les hypothèses que l'on formule pendant la communication. L'action que l'on peut effectuer à travers le langage sur autrui consiste à en modifier les représentations cognitives. La langue est un outil à la disposition de la pensée. Elle informe sur les mécanismes de cette dernière sans la reproduire. La question fondamentale que se posent les pertinentistes consiste à sonder le fonctionnement du processus communicationnel. Le décodage et l'instruction comme procédés linguistiques de compréhension sont inaptes à résoudre les problèmes substantiels de l'intercompréhension comme les malentendus, les allusions et les ambiguïtés inhérentes à l'interlocution. Communiquer c'est inférer, émettre des hypothèses et finalement sélectionner l'hypothèse la plus adéquate dans un « environnement cognitif¹⁵² » donné pour l'attribuer à l'intention communicative du locuteur. Aussi la communication langagière est-elle foncièrement ostensive inférentielle i.e. celle où chaque idée est accompagnée toujours d'une façon de montrer à son interlocuteur que l'on a bien l'intention de la lui transmettre. Ceci étant, il arrive que l'on dissimule ses intentions réelles. Ainsi l'allocutaire est-il convoqué à trouver une interprétation qui réponde au principe de pertinence, c'est-à-dire « *une interprétation dont le communicateur a manifestement pu penser qu'elle serait optimalement pertinente pour le destinataire* »¹⁵³. Le principe de pertinence consiste, donc, à supposer que parmi toutes les hypothèses inférables, il y en a une qui dans un environnement cognitif déterminé sera incomparablement acceptable auprès de l'allocutaire. Deux caractéristiques distinguent la pertinence d'une hypothèse : ses effets contextuels maximaux et ses moindres coûts commensurables avec

¹⁵⁰ - Sperber et Wilson, *op. cit.*, p 141

¹⁵¹ - Moeschler, J. et Reboul, A., *op. cit.*, p 21.

¹⁵² - Ibid., p 120.

¹⁵³ - Sperber, D., et Wilson, D., *op.cit.*, p 255.

l'effort fourni à la réception. Est donc, *inférence*, le processus qui consiste à considérer finalement qu'une hypothèse est « *vraie ou probablement vraie* »¹⁵⁴ à partir d'autres qui précèdent et qui ont été admises, elles aussi, comme vraies.

En guise de conclusion à cette hâtive récapitulation de la théorie de la pertinence, notons que les hypothèses qu'elle adopte riment, en traduction, avec les postulats de l'école interprétative de Seleskovitch et Lederer. La déverbalisation - pierre de voûte de leur système et processus qui s'opère au niveau de la pensée du traducteur renfermant un moment de prise de décision quant au choix des unités cibles - ne peut se passer de la notion de pertinence. Elle est à la base de toute sélection d'hypothèses considérées comme adéquates dans l'acte de lecture-réexpression. Nous avons pris le parti de ne pas aligner notre recherche à cette approche parce qu'elle est plus une pragmatique conversationnelle centrée plutôt sur la communication orale. Elle n'est pas censée porter intérêt à la subtilité stylistique des corpus scripturaux, littéraires soient-ils ou religieux. En plus, adhérant au principe d'une représentation mentale du sens, la pragmatique cognitive aboutit, dans l'analyse des textes, à l'émission d'hypothèses sur les énoncés étudiés et à la motivation de ces hypothèses par d'autres hypothèses sur leur formation dans l'intellect. Anscombe y a fait allusion : « *le cognitivisme s'oppose radicalement à l'hypothèse d'une sémantique autonome, ne fût-elle que lexicale. D'entrée donc, c'est le choix de (R4)*¹⁵⁵ *qui est fait. La recherche sémantique, en particulier lexicale, recourra à des disciplines se proposant l'étude de l'esprit humain*¹⁵⁶ ». Le principe de pertinence semble ne pas fonctionner convenablement dans les cas d'interprétation d'énoncés ambigus ou équivoques. Plusieurs seraient, dès lors, les hypothèses qui en seraient formulées. Or pour le corpus qui est le nôtre, la démarche consiste à comparer l'hypothèse déjà exprimée de chaque traducteur ; lequel est supposé avoir écarté celles émises par les autres. Ce qui revient à dire que la pluralité des hypothèses que suppose la pragmatique inférentielle remplirait de bifurcations la piste comparative que nous avons adoptée dans notre recherche.

1.2. La pragmatique linéaire

L'approche linéaire en pragmatique a vu le jour avec le courant logiciste en philosophie du langage. Nous renvoyons précisément à Peirce, Morris et Carnap. Dans un article de la revue *langage* où sont traduits les trois premiers alinéas de *ses Foundations of*

¹⁵⁴ - Ibid., p 109.

¹⁵⁵ - R4 est un postulat stipulant que les mots ne constituent pas des constantes sémantiques .

¹⁵⁶ - Anscombe, Jean-Claude, « Regards sur la sémantique française contemporaine », *Langages*, 32e année, n° 129, 1998, p 48.

the Theory of Signs, Charles Morris définit l'architecture de la signifiante linguistique par une trichotomie :

« Nous pouvons appeler sémiosis le processus par lequel quelque chose fonctionne comme signe. Selon une tradition qui remonte aux Grecs, on considère ordinairement que ce processus comporte trois (ou quatre) éléments : ce qui agit comme signe, ce à quoi le signe réfère, et l'effet produit sur un certain interprète, effet par lequel la chose en question est un signe pour cet interprète. Ces trois composantes de la sémiosis peuvent être nommées respectivement le véhicule du signe, le designatum et l'interprétant ; on peut ajouter l'interprète comme quatrième élément.¹⁵⁷ »

Ainsi, toute sémiotique, en tant que système, se caractérise d'abord par sa syntaxe qui regroupe les relations qui gèrent l'agencement des signes; ensuite sa sémantique, qui se rapporte aux relations entre les signes et leurs référents dans le monde et enfin sa pragmatique qui définit le rapport entre les signes et leurs usagers. Liée, donc, à une conception néo-positiviste, la trilogie sémiotique morrisienne demeure strictement référencialiste. Qualifiée de *linéaire*, cette pragmatique stipule que soit contraignant l'ordre des niveaux d'analyse, car le traitement des faits de langue doit être amorcé par l'examen de la syntaxe que suit le traitement sémantique qui, à son tour, reste inachevé s'il n'est pas complété par un commentaire sur la force illocutionnaire des énoncés, compte tenu du contexte d'énonciation. G. Kleiber n'a pas hésité à attribuer à la pragmatique linéaire le caractère de pragmatique « minimaliste »¹⁵⁸ justifiant ainsi sa critique par la restriction que s'astreint cette approche aux éléments indiciels. En effet, nous avons trouvé pour la description critique de Kleiber une validation concrète auprès de Lita Lundquist¹⁵⁹ qui s'est proposée une mise en application de la théorie morrisienne. Lundquist a fixé pour objectif à son analyse l'exploration des indices révélateurs de la cohérence textuelle. Son étude a dévié, à sa fin, vers un commentaire sur la typologie des textes. Elle développe une idée fort pertinente, mais enfin peu mise à profit, celle qui consiste à chercher, pour l'aspect syntaxique un modèle grammatical prenant en compte la dimension sémantique. Pour ce faire, elle a opté pour la grammaire des cas de Fillmore. Elle a distingué trois types de cohérences : la cohérence sémantique, la cohérence thématique et la cohérence pragmatique. Néanmoins le rattachement qu'elle s'est efforcée d'établir entre la dimension sémantique dans un texte et la sémantique des prédicats (notamment verbaux) nous a semblé, outre

¹⁵⁷ - Morris, C., « Fondements de la théorie des signes », Traduction de Victor Guérette, François Latraverse et Jean-Pierre Paillet, *Langages*, n°35, 1974. P 17.

¹⁵⁸ - Kleiber, G., « Les différentes conceptions de la pragmatique ou pragmatique où es-tu ? », *L'information grammaticale*, n 12, 1972, p 4.

¹⁵⁹ - Lundquist, Lita, *La cohérence textuelle: syntaxe, sémantique, pragmatique*, Samfundslitteratur, 1994.

l'impression de fragmentation qui accompagne les trois niveaux sémiotiques, peu convaincant. La restriction de la cohérence thématique à la fonction référentielle l'a été encore moins.

Nous avons mis entre guillemets le qualifiant *linéaire* donné en titre du chapitre pour marquer, conséquemment, notre prise en considération des critiques édifiantes adressées à ce concept par les successeurs de Morris et notre adhésion à une « version amendée » du concept de linéarité. Voici au moins deux axes de critiques amorcés par Benveniste, étayés par Ducrot et auquel contribue, en outre, d'autres linguistes comme J. Moeschler.

Bien qu'ils disent « inattaquable » la tripartition de Morris¹⁶⁰ et que les trois niveaux d'analyse sous-tendent effectivement des questions différentes », Anscombe et Ducrot mettent en cause, entre autres, la fonction purement référentielle des pronoms personnels telle que représentée dans les *Fondements*. A la question de savoir la « réalité » à laquelle se réfère *je* ou *tu*, Benveniste a écrit laconiquement, en réponse, qu'il s'agissait: « *uniquement [d']une réalité de discours*¹⁶¹ ». Chose qui nous amène à déduire l'aspect purement linguistique de ces déictiques et qui nous éclaire sur l'attitude des théoriciens de la pragmatique tenant à rattacher l'étude de ces éléments - contrairement à la thèse morrisienne - au domaine de la sémantique.

Nous prétendons, donc, à combler les insuffisances de la version primaire de la pragmatique linéaire. Nous proposons de joindre le versant syntaxique et le volet sémantique adhérent au principe que la description grammaticale ne saurait se passer du sens de la phrase et que le sens d'un item¹⁶² est tributaire de son environnement syntaxique. Nous avons eu recours pour cela à la théorie des classes d'objets pour répondre à cette exigence. Ceci dit, pour éviter toute séparation entre l'analyse sémantaxique et l'étude pragmatique, nous avons tenu à les associer par des liens inséparables en les situant au service fédérateur d'une même problématique : l'analyse sémantaxique nous fraiera le chemin à l'étude pragmatique en ce sens qu'elle nous permet de détecter les principes à la base des formes traduisantes communes. Le traitement compte tenu de l'énonciation, nous autorisera de reconnaître les raisons qui auront présidé aux formulations divergentes des traducteurs. Nombreux sont les cas où nous nous trouvons – la troisième section de ce travail le

¹⁶⁰ - Anscombe, J-Cl. et Ducrot, O., *L'argumentation dans la langue*, Troisième édition, MARDAGA, Bruxelles, 1997., p 16.

¹⁶¹ - Benveniste, E., 1966, *op cit.* p 262.

¹⁶² - Nous entendons par « item » le mot comme composant d'une phrase, une unité lexicale intégrée dans une construction supra-lexicale.

démontre - dans le besoin d'amorcer notre traitement stylistico-pragmatique par une description sémantique des énoncés. Aussi devons-nous reconnaître avoir trouvé déjà explication à certaines séries de traductions divergentes dans leurs schémas argumentaux. Les questions restées en suspens - concernant bon nombres d'énoncés traduisants que les contours des classes d'objets ne peuvent circonscrire - sont soumises au contexte pragmatique. Nous avons tenté, pour ce faire, de ne pas rompre le fil du cheminement sémantique entamé dans la deuxième partie, d'en faire, au contraire, une plate-forme empirique propulsant la démarche préconisée dans la troisième. L'adoption de la théorie en y notamment dans sa version argumentative ainsi que le recours à la stylistique pragmatique d'Anna Jaubert (1990), qui ne cache pas l'adoption de nombreux outils ducrotiens comme le cheminement argumentatif, la présupposition, etc., fait valoir la complémentarité des trois pans de l'analyse sémiotique morrisienne.

2. La pragmatique intégrée

La pragmatique en y selon l'appellation de Berrendonner ou pragmatique intégrée doit essentiellement la formulation de ses hypothèses à Ducrot et Anscombe (1983). L'intégration qu'elle laisse entendre consiste en la jonction des niveaux d'analyse sémantique et pragmatique contrairement à la pragmatique linéaire. Les informations acquises à partir des éléments de la langue (composant linguistique) et celles fournies par le contexte énonciatif (composant rhétorique) se joignent. Le sens de l'énoncé est la somme des deux composants. Paul Laurendeau propose d'appeler "pragmatique" l'étude « *des valeurs intentionnelles liées à l'énonciation [et] "pragmatique intégrée" la partie de la pragmatique qui considère que certaines de ces valeurs sont incluses dans le sens de l'énoncé*¹⁶³. »

Cela étant, la séparation des deux dimensions pour des raisons méthodologiques s'avère recommandée. Le sens rhétorique (ou pragmatique) doit être accordé par le chercheur une fois qu'il a déterminé la signification linguistique. Cette dernière n'est pas donnée *a priori* ; elle est aussi variable que plurielle. Les données rhétoriques en fixent la variabilité en comblant le manque d'informations nécessaires à son interprétation définitive. Quand survient une contradiction entre la sortie du composant linguistique et la sortie du composant rhétorique, une loi de discours est requise pour en modifier la signification.¹⁶⁴

¹⁶³ - Laurendeau, Paul, "Contre la trichotomie Syntaxe/sémantique/pragmatique", Revue de Sémantique et de Pragmatique, n° 1, Université Paris VIII et Université d'Orléans (France), 1997, p 121.

¹⁶⁴ - Moeschler, J. et Reboul, A. (1994) *op. cit.*, p 20.

La loi de litote, par exemple, permet de lever l'ambiguïté d'une antiphrase et d'expliquer des assertions indirectes.

2.1. *Sens littéral et sens argumentatif*

Outre l'idée d'intégration du sens pragmatique comme partie prenante de la teneur sémantique des énoncés, la théorie en y se distingue par une autre contribution non moins importante. C'est l'apport qu'elle a su intégrer dans les études pragmatiques du langage à savoir l'institution de la dimension argumentative comme fondement de la communication langagière. Le principe consiste en ceci que les propriétés argumentatives des énoncés ne sont pas le produit de la situation de communication, ni d'une intention communicative, mais un élément inhérent à sa signification linguistique elle-même. La valeur argumentative prime ainsi le contenu informatif.

L'argumentation n'est pas de nature à s'identifier à la déduction ni à la démonstration ; elle n'est pas d'ordre logique mais linguistique. La valeur argumentative est extraite d'un tout complexe qui dépasse de loin les simples opérations déductives.

Dans cet ordre d'idée, argumenter n'est pas non plus inférer. L'enchaînement argumentatif est une relation située dans le discours entre deux énoncés, ou entre un argument et une conclusion. Alors que l'inférence est une relation logique entre un fait et l'énonciation d'un énoncé, les valeurs argumentatives sont donc de nature sémantique. Anscombe a fait la distinction à plusieurs reprises entre l'acte d'argumentation complet et la valeur argumentative d'une proposition :

« Dans un discours du type *p mais q*, on reconnaît à *p* une certaine valeur argumentative pouvant autoriser une conclusion *r* mais le seul acte d'argumentation auquel donne lieu le discours est accompli à partir de la valeur argumentative de *q*, et il est dirigé vers $\sim r$.¹⁶⁵ »

Les valeurs argumentatives sont, de surcroît, foncièrement graduelles. De fait, les énoncés sont reliés entre eux, dans un discours, grâce à des règles scalaires. Pour expliciter ces relations, Anscombe et Ducrot font appel à la notion de *topos*¹⁶⁶. Les *topoi* ne sont pas

¹⁶⁵ - Ducrot, O., Anscombe, J.-C., « Interrogation et argumentation », *Langue française*. N°52, 1981. P 5.

¹⁶⁶ - La définition que se forge la pragmatique intégrée du *topos* diffère de celle formulée dans la rhétorique classique : pour cette dernière, le *topos* est une forme vide, pour les pragmaticiens il a un contenu et une fonction dans le discours. Il constitue le chaînon qui relie les énoncés. Les structures formelles du type « ce qui est pour le moins est (peut, doit être) pour le plus » ; sont des modèles logico-discursifs sans contenu bien défini qui contribuent à la construction argumentative des textes. Elles équivalent, dans le langage courant, aux « lieux communs ». La théorie de l'argumentation réserve l'appellation de « topos (ou lieu) rhétorique » à ces formes non doxiques de *topoi*. (cf. A ce titre, *L'argumentation dans le discours*, d'Amossy, R., éd. Armand Colin, 2006)

de nature déductive. Il s'agit de principes, construits dans le discours servant à expliciter les démarches nécessaires pour assigner un sens à un énoncé¹⁶⁷. Le locuteur oriente son énoncé de manière à aboutir à la conclusion visée. A ce titre, le cheminement argumentatif dans lequel les éléments de l'énoncé se trouvent inscrits représente une de ses principales propriétés caractéristiques de son sens linguistique¹⁶⁸.

Nous posons que l'orientation argumentative du discours traduisant devrait primer sur l'orientation traductionnelle telle que discernée par Toury. Le retour vers le texte source ou vers la langue cible ne suffit pas à lui seul pour déterminer la visée pragmatique du traducteur. Il est nécessaire d'y joindre l'orientation argumentative de sa traduction ; car une même orientation traductionnelle peut avoir deux orientations argumentatives diamétralement opposées. Inversement, l'orientation traductionnelle ne saurait – postulons-nous à ce stade sexploratoire de notre démarche - constituer en soi un objectif communicationnel autonome. Elle serait souvent au service d'une intention pragmatique substantiellement argumentative.

Deux autres concepts primordiaux au moins, à la base de la théorie de l'argumentation, nous restent à élucider dans cet aperçu liminaire puisqu'ils nous serviront comme arrières fonds théoriques et de pertinents outils d'analyse : la polyphonie et la présupposition.

2.2. La Polyphonie

Le concept remonte à Bakhtine. Elle est reprise par Oswald Ducrot dans une pragmatique sémantique bâtie sur l'énonciation. Le principe moteur de la théorie polyphonique est le rejet d'une apparence relative à l'unicité du sujet parlant. Ducrot établit une différenciation méthodologique entre celui qui produit le discours à savoir le sujet parlant et le locuteur défini comme l'instance responsable directement de l'acte de langage véhiculé par un énoncé donné. Le locuteur est donc une instance double divisible en sujet réel qui parle (ou qui écrit) et en sujet de second degré à qui l'être du monde peut accorder la responsabilité du dire. De fait, le locuteur peut avancer un énonciateur, pure abstraction énonciative, dont il cite le point de vue. Il peut prendre du recul par rapport à ce point de vue comme il peut choisir de s'y identifier. Les énonciateurs sont « *censés s'exprimer à travers l'énonciation sans que pour autant on leur attribue des mots précis*¹⁶⁹ ». L'approche

¹⁶⁷ - Cf. Anscombe, J. C, 1995. *Théorie des topoï*, Ed. Kimé, Paris, pp. 49-50

¹⁶⁸ - Notons qu'Anscombe préférera au concept de « topos » celui de « stéréotype » admettant que ce dernier est linguistiquement plus discernable.(Cf. son article « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages*, 35e année, n°142, 2001.)

¹⁶⁹ - Ducrot, O., *Le dire et le dit*, Paris, 1984, Minuit. p. 204.

polyphonique autorise de résoudre nombreux problèmes relatifs à la communication indirecte. L'ironie, par exemple, consiste à présenter de manière indirecte et sarcastique une attitude critique non assumée par le locuteur. Pour Ducrot, le jeu polyphonique n'est pas un phénomène discursif. Il s'inscrit au plus profond du langage. La distinction entre locuteur et énonciateur est instituée pour servir de descripteur pour des faits de langue. La négation descriptive en est un exemple éloquent. Dire, par exemple, que la calomnie n'est pas bonne pourrait vouloir attribuer à un énonciateur anonyme le sens d'une recommandation du type : *la calomnie est à éviter*. Les structures polyphoniques sont de ce fait intimement liées à l'implicite. Elles sont aptes à déceler les présupposés d'une phrase donnée. Elles contribuent à expliciter aussi les subtilités d'une argumentation complexe.

L'approche polyphonique est exploitable en linguistique sur plus d'un front. L'école scandinave en fait un concept clé de la notion centrale de point de vue. Les structures polyphoniques repérées dans les textes littéraires étaient fortement liées chez Nølke¹⁷⁰ à une certaine typologie textuelle. A Genève, le phénomène se voit rattaché, notamment par un E. Roulet, à l'analyse du discours ; c'est-à-dire à l'ordonnancement des instances de la parole et à l'organisation du discours. En France, Anna Jaubert qui entreprend de conjuguer les préceptes de la pragmatique avec l'apport de la stylistique moderne a eu recours aux hypothèses ducrotiennes y compris le clivage polyphonique qu'il établit entre le dire et le dit, et entre le dit et le non-dit. Jaubert dont nous exposons dans les lignes qui suivent l'essentiel de l'approche sur la subjectivité dans le discours n'a pas oublié non plus de mettre à profit d'autres notions de la pragmatique intégrée comme la présupposition.

Jaubert évoque la polyphonie en termes de phénomène d'« écho ». Elle la rallie, dans le discours littéraire, aux problèmes des rôles énonciatifs dont fourmillent les récits. Le discours rapporté, le style indirect et indirect libre, la citation sont autant de plans énonciatifs. Le discours peut être greffé sur un autre et l'énonciateur peut passer la parole à un autre énonciateur pour la reprendre subtilement. La diversification des voix, que par ailleurs Genette distingue autrement, sous les appellatifs de « visions¹⁷¹ » narratives, s'investit dans une stratégie argumentative globale qui, entre autres techniques, établit la distribution des rôles dans le discours, redistribue et dose les idées d'une pensée sur une

¹⁷⁰ - Cf. Nølke, H., K. Fløttum & C. Norén, ScaPoLine: la théorie scandinave de la polyphonie linguistique, Kimé, Paris, 2004

¹⁷¹ - Cf. Genette, G., *Figures III*, Gallimard, Seuil, Paris, 1972, pp. 265-266.

pluralité de voix fictives moins coûteuse mais plus probante. La "façon de dire" est autrement une "façon de faire"¹⁷².

3. Le point de vue stylistico-pragmatique

A. Jaubert a visé en particulier le discours littéraire. Nous avons convenu d'en appliquer la méthode à notre corpus de textes religieux, parce qu'il renferme ce qui motive ce rapprochement. Une grande part de littérarité caractéristique de nos discours théologiques traduisants accuse une certaine dimension esthétique et littéraire incontournable. Les traductions sont toutes sensibles, à divers degrés, à cette dimension. J. Berque en fait la visée principale de sa traduction. En effet, La subjectivité, démontrée comme une donnée inhérente à l'énonciation depuis Benveniste et traitée par Jaubert en termes stylistiques – nous a semblé une donnée adéquate à l'interprétation des divergences traductionnelles. F. Flahault, reprenant les thèses de Benveniste, définit le discours comme « *l'espace de réalisation du sujet*¹⁷³ ». La lecture pragmatique, aux yeux d'A. Jaubert, doit être « *attentive au jeu infini des détails dans les combinaisons du discours (...) La lecture se fait donc micro-lecture, et micro-lecture raisonnée par un repérage de variables*¹⁷⁴ ».

D'un autre côté, le recours au « témoignage lexicologique¹⁷⁵ » chiffré représente un autre avantage de taille que procure la lecture pragmatique de Jaubert. En effet, issue des premières études stylistiques, la considération des récurrences phonématiques et lexicales est prise pour critère de particularisation des styles. La représentativité de structures syntaxiques saillantes est aussi prise en compte. Des tables de fréquence et des index sont souvent dressés pour les emplois dominant l'écriture d'un auteur donné. Une telle voie nous permettra de précéder la section consacrée à l'analyse pragmatique d'une brève étude lexicométrique ayant pour fin le discernement par les chiffres des tendances d'emplois au gré des traductions.

Deux autres facteurs au moins nous ont conduit aussi à la stylistique pragmatique : la comparaison minutieuse des traductions concernant les verbes de perception visuelle et l'adoption de l'énoncé comme unité de comparaison. Jaubert, soucieuse de mettre au jour la spécificité stylistique de chaque texte dans les détails qu'impose l'examen de son style, nous autorise d'aller à l'observation des marques circonstanciées de chacune des traductions et, consécutivement, de leurs orientations

¹⁷² - Jaubert, A., *La lecture pragmatique*, Hachette, Paris, 1990, p 160.

¹⁷³ - Flahault, F., *La parole intermédiaire*, Le Seuil, Paris, 1978. P 97.

¹⁷⁴ - Jaubert, A., *op.cit.*, p 12.

¹⁷⁵ - Jaubert, A., 1990, *op. cit.*, p 185

pragmatiques. La lecture stylistico-pragmatique a pratiquement pour cible « *La référence personnelle, le temps, la syntaxe, la réflexivité, les échos intertextuels, le vocabulaire, les termes d'adresse (dont les apostrophes) et enfin l'implicite.*¹⁷⁶ »

Certains éléments de la langue que sont les embrayeurs participent à l'ancrage de l'énoncé dans le temps et dans l'espace. Ils déterminent le contexte de l'énonciation. Le jeu sur la référence personnelle, par exemple, participe à la reconstitution du monde. Il met à profit des éléments solidaires comme les temps verbaux, les modalisateurs temporels et spatiaux. Le tout peut servir une même cause : la construction d'un mode d'énonciation porteur de la force illocutoire appropriée. La non-personne introduisant un discours narratif fictif (ou factuel) actualise plus modestement le sujet discoureur qui se confond, chez Jaubert, par endroit, à ce qu'elle appelle l'« être » ; autre appellatif de la notion d'« éthos » développée notamment dans la néo-rhétorique de Perelman¹⁷⁷. Contrairement au « je » ou au « vous », elle engendre un débrayage actanciel tout comme l'indéfini « on ». Nous ne pouvons, ici, reproduire les valeurs que revêtent les déictiques et les substituts nominaux car elles sont nombreuses et, en l'occurrence, rattachées, chez Jaubert, à la littérature épistolaire de Rousseau. Notre analyse pragmatique qui occupe la troisième section de cet ouvrage en fournira un réel espace d'inspiration empirique. Nous nous permettrons juste de présenter brièvement, dans ce qui suit, les notions qui affectent directement notre étude.

3.1. Un performatif primaire : l'impératif

Selon Jaubert, l'impératif constitue l'expression modale de « l'ultime relais de l'anticipation et du désir¹⁷⁸ ». Sa forme morphologique engage, de fait, la forme du présent à véhiculer une action projetée dans le futur. Elle renferme en même temps la marque de la personne. Le mode impératif véhicule une action en projet dont la réalisation est supposée immédiate mais probable. Raison pour laquelle, le procès ne peut être perçu en termes de valeur de vérité mais dans son aspect pragmatique de condition de félicité. Il mérite, selon Jaubert, sa qualification de « performatif primaire¹⁷⁹ » dont la performativité est fragile vu les risques qu'encourt son accomplissement par l'interlocuteur. D'où les effets de sens qu'il peut prendre selon les contextes (prière, demande, ordre, conseil, etc.).

¹⁷⁶ - Jaubert, A., *op. cit.* p 6.

¹⁷⁷ - Perelman Chaim et Olbrechts Tyteca Olga, 1ère éd. 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1970.

¹⁷⁸ - *Ibid.*, p 65.

¹⁷⁹ - *Ibid.*, p 65.

Dans le discours coranique, présenté en tant que discours de Dieu à l'intention des hommes, les injonctions sont légion. Un grand nombre d'entre elles sont à l'impératif. Le type de rapport vertical qu'implique la parole divine en particularise, d'ailleurs, certains emplois. Les hommes et les choses sont appelés à obéir au message de Dieu. Ils coopèrent et exécutent par ce qu'ils sont, selon le principe la servitude, soumis à l'acte de langage divin que l'on peut appeler, compte tenu de l'univers de croyance qui est le sien¹⁸⁰, une parole-en-acte. L'ordre-créateur, à réponse systématiquement exaucée, est une parole omnipotente dont le perlocutoire ne succède pas au locutoire mais y coïncide en une sorte de consubstantialité totale entre le verbe et ses incidences sur le réel. Les mots impliquent leur réalisation *hic et nunc* du fait même qu'ils sont proférés. La performativité cède la place à un perlocutoire imminent qui n'est pas à concevoir sur le compte du possible et de l'éventuel mais avec la certitude inébranlable de son exécution. Cette parole-existence n'est pas non plus, dans cet univers du discours, passible de caractérisation logique en terme de condition de vérité car sa vérité intrinsèque ne tolère pas son invalidation. Sa vérité émane de son existence réelle. Laquelle existence, concomitante à l'énonciation de l'ordre en question, se conçoit inséparablement par rapport à l'énoncé qui lui donne raison. On ne peut non plus parler, dans ce sens de condition de félicité ; car cette dernière est garantie par l'Etre dont le discours est acte. La parole divine telle que présentée dans les Livres Saints n'inscrit pas une instruction qui - aussitôt exaucée - en étouffe toute forme d'incertitude. Par le truchement d'un emploi exclusif et fondateur du verbe *être* à l'impératif (sois !) et de sa réitération à travers d'autres verbes (faites ! accomplissez ! évitez ! ne faites pas !, etc.) dont les réponses doivent être systématiquement affirmatives (autrement elles sont punies), le discours instaure la conception qu'il propose – et qu'il impose – aux destinataires. Dans cette perspective des verbes comme *apparaître*, *se déployer*, *se montrer* et même *exister* sont inusités à l'impératif car le verbe divin « sois » en tant que tel identifie et incorpore l'objet de sa requête. Le verbe *être* assimile l'ordre et son exécution. Les modes (subjonctif, impératif ou indicatif du type « qu'il soit, sois !, il est... » ne sont que pure convention intrinsèque au fonctionnement ordinaire du langage ; car, en effet, l'immédiateté du passage

¹⁸⁰ - L'univers de croyance, selon R. Martin « (...) est une vérité prise en charge par quelqu'un. Tout l'effort du locuteur consiste à faire admettre ce qu'il croit être vrai » (Cf. Martin, R., *Pour une logique du sens*, P.U.F., Coll. Linguistique nouvelle, Paris, 1983, p. 36). Martin définit à un autre endroit l'univers de croyance comme « l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime le locuteur tient pour vraies et conséquemment celles qu'il tient (pour fausses) ou qu'il cherche à accréditer comme telles » (R. Martin, *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Pierre Mardaga, Bruxelles, 1987, p. 10).

du néant à l'existence par le verbe-acte ne doit pas laisser d'intervalle à leur différenciation. Les séquences analytiques du présent exposé présenteront des spécificités discursives comparables pour les verbes de perception visuelle.

3.2. *Sur la présupposition*

Par-delà le contenu propositionnel des énoncés, la communication transmet de manière indirecte des valeurs se rapportant aux relations entretenues dans un message. Le silence est, à ce titre, un domaine d'expression privilégiée. En effet, l'implicite renferme deux catégories de non-dits : les sous-entendus et les présupposés. Si les premiers sont tributaires du contexte linguistique et situationnel, les seconds sont gravés dans l'ossature sémantique primaire de la langue et ne sauraient être altérés au gré des conjonctures interlocutives. Nous comptons mettre l'accent rapidement sur les présupposés en tant qu'agents actifs de la signification linguistique affectant directement l'analyse sémantique des mots en deçà même de toute interprétation pragmatique. Jaubert a investi les thèses de R. Martin et de O. Ducrot en la matière. Le réel apport de son approche consiste à relier la présupposition à l'étude du style et le style aux actes de langages ; c'est-à-dire en le considérant comme porteur de subjectivèmes¹⁸¹. La présupposition se situe dans le lexique et à travers la syntaxe. En tant qu'inférence nécessaire¹⁸², la présupposition met en évidence la pertinence de l'énoncé. L'exemple du nom sujet expansé en témoigne. Dans la phrase "Les ennemis du peuple préparent un nouveau complot"¹⁸³, le prédicat transmet un contenu posé (la préparation d'un complot) alors que les noms sujets et objets enrichis respectivement par un complément de détermination (peuple) et un qualifiant (nouveau) véhicule la présupposition que le peuple a des ennemis et que des complots auparavant ont été orchestrés. Ces deux contenus ne sont pas implicites forcément à dessein, ils composent avec la signification de l'énoncé. Présentés comme allant de soi, « les contenus "pré-assertés" contournent la vigilance critique de l'allocutaire et peuvent livrer d'importantes batailles psychologiques¹⁸⁴ ». Ils donnent de la vigueur au cheminement argumentatif posé ; ayant la prérogative de donner comme évident ce qu'ils assertent subrepticement. Les présupposés contribuent, selon Jaubert, à la réalisation du sujet dans la parole de deux manières. Ils font valoir soit un rapport de domination soit une sollicitation ludique du destinataire à une forme quelconque de complicité. Le discours traduisant, objet de notre

¹⁸¹ - Jaubert appelle « subjectivème » toute unité sémantique porteuse du trait /subjectivité/.

¹⁸² - Le terme est tiré de R. Martin, *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksieck, Paris, 1976, p 38 .

¹⁸³ - Jaubert, A., *op. cit.*, p 199

¹⁸⁴ - Ibid., p 199.

examen, atteste, par endroit, les deux valeurs illocutoires. Elles dépendent certes des rapports entre les actants de l'énoncé (Dieu/hommes, hommes/hommes, etc.) mais elles varient également suivant le récepteur qu'assigne le traducteur à sa traduction.

On peut dire, pour clore cet aperçu hâtif sur la démarche stylistico-pragmatique de Jaubert, que parmi les approches pragmatiques disponibles, elle peut nous fournir une possible étude minimaliste des énoncés traduisants mis en comparaison. De par sa dimension de stylistique « extravertie¹⁸⁵ », elle ne soustrait pas, à notre parcours interprétatif, le recours prévu à l'environnement extralinguistique des énoncés.

¹⁸⁵ - Ibid., p 221.

Chapitre IV

De la linguistique de discours comparative à la comparaison des discours traduisants

Les notions de « discours » et d'« emploi » sont traitées jusque-là comme si elles faisaient l'unanimité des évidences. Elles varient en réalité selon qu'elles sont entendues dans leurs sens courants ou en qualité de concepts liés à une quelconque nomenclature terminologique.

1. Langue et discours

On parle de « discours » quand il s'agit d'évoquer des allocutions et développements oratoires prononcés en public (*le président a fait un discours*) ou péjorativement pour des paroles sans effet (*tout ça, c'est des discours*)¹⁸⁶. Le terme peut désigner n'importe quel usage restreint de la langue qui manifeste une idéologie ou un état des mentalités à un moment donné (le discours politique, des jeunes, etc). Cet emploi du terme est qualifié par D. Maingueneau d'ambigu vu qu'« *il peut désigner aussi bien le système qui peut produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même* »¹⁸⁷. Parmi les narratologues, certains emploient le mot « discours » par opposition à « récit ». Le premier désigne les paroles proférées *hic et nunc* par des personnages en situation ; le second signifie au contraire les commentaires d'un narrateur extérieur à une scène donnée.

En sciences du langage, le mot s'emploie aussi bien au singulier (le *domaine du discours*, *l'analyse du discours...*) qu'au pluriel (*les discours tributaires du contexte*) selon qu'il réfère à la parole en général comme activité humaine ou à chaque séquence de parole prise comme un événement isolé. Le « discours » est défini par opposition à « la langue » ; c'est-à-dire comme étant la réalisation concrète, écrite ou orale, de la langue, système abstrait et commun à tous les membres d'une communauté linguistique. Cette distinction saussurienne du rapport entre les compétences innées d'un côté et leurs actualisations individuelles et contextualisées a modifié la conception générale que nous nous faisons du langage. Dans son *analyse sémiotique du discours*, J. Courtés en a présenté une distinction simple et vulgarisatrice :

« Les théories linguistiques donnent aujourd'hui au terme de langue un sens beaucoup plus restrictif. (...)On l'oppose alors, en effet, à la parole (F. de Saussure) ou au discours (E. Benveniste). Ici, la « langue » est plutôt à concevoir comme un ensemble de règles d'organisation sous-jacentes à la langue naturelle : elle s'identifie purement et simplement aux structures immanentes que postulent, assez unanimement, les sciences du langage. En revanche, la « parole » ou le « discours » sont considérés plutôt

186 - Larousse électronique, 2008.

187- Maingueneau, D., *Analyser les textes de communication*, éd. Dunod, Paris, 1998, p 37.

comme la mise en œuvre concrète du système linguistique, lorsque ce dernier est pris en charge, assumé, voire transformé, par le locuteur, dans son acte de parole¹⁸⁸.»

La pragmatique est une approche linguistique qui part à l'étude de la communication verbale i.e. du discours en qualité d'emploi variable et dynamique des structures linguistiques disponibles. Une conceptualisation mettant à profit l'apport des données de l'énonciation, dénommera « discours » toute production verbale :

a- qui constitue une organisation au-delà de la phrase. Selon D. Maingueneau, cette propriété ne signifie pas l'emploi d'une suite de mots nécessairement supérieure à la phrase, mais plutôt « *qui mobilise des structures d'un autre ordre que celle de la phrase* »¹⁸⁹ et des règles de cohérence qui dépassent les règles syntaxiques relatives à l'énoncé.

L'« analyse du discours » est une appellation restreinte qui désigne une théorie particulière qui se représente le texte comme une structure close, basée sur la notion centrale de « cohérence » construite elle-même sur le modèle de la notion de grammaticalité pour la phrase. Ainsi un discours est considéré comme tel s'il remplit la condition d'être cohérent. Les composantes textuelles tels que les connecteurs, les anaphores, les temps verbaux... permettent de garantir la cohérence textuelle. Le discours est de fait synonyme de texte (i.e. une unité supra-phrastique cohérente). La compétence *discursive*¹⁹⁰ est déterminée comme une sorte de conscience chez l'énonciateur d'un ensemble de contraintes relatives à un type de discours donné (thème, domaine, niveau de langage approprié, idéologie, etc.) qu'il met en œuvre lors de son énonciation. Le concept, en ce sens, est virtuel et théorique tout comme la notion chomskyenne de compétence linguistique. Maingueneau en donne une définition issue de l'archéologie du savoir foucaldienne et de la distinction saussurienne entre langue et parole ; il entend par discours « *une dispersion de textes que leur mode d'inscription historique permet de définir comme un espace de régularités énonciatives* »¹⁹¹.

b- qui n'est pas une reproduction pure et simple de la réalité extralinguistique. Il a les propriétés d'une action exercée sur les interlocuteurs qui cherchent à opérer une modification de leurs attitudes. Les influences visées, selon Maingueneau toujours, dictent à un niveau supérieur et d'une façon générale le genre de discours considéré. Le discours est construit en fonction d'une fin qui le fait progresser linéairement. Mettant en évidence le lien étroit entre la parole et la subjectivité du locuteur, Benveniste a souligné assez tôt la

¹⁸⁸ - Courtés, J., 1991, *op.cit.*, p 9.

¹⁸⁹- Maingueneau, D., *op.cit.*, p 39.

¹⁹⁰ - Maingueneau, D., *Genèses du discours*, Mardaga, Deuxième édition, Bruxelles, 1984, p 46.

¹⁹¹ - Maingueneau, D., *op.cit.*, p 5.

dimension active du dire : « *le discours est à la fois porteur d'un message et instrument d'action*¹⁹² ».

c- qui est interactive dans le sens qui suppose une interactivité (ou dialogisme) et non forcément une interaction. La conversation est l'incarnation de la forme interactive du discours la plus évidente c'est-à-dire d'un l'échange verbal direct. Cela dit, «*toute énonciation est un échange implicite ou explicite avec d'autres énonciateurs virtuels ou réels*»¹⁹³, ce qui revient à dire que tout énonciateur se proposant d'effectuer un acte de communication est appelé à prendre en considération la ou les personnes à qui il compte s'adresser. Le terme « destinataire » semble dans cette conception traduire insuffisamment le statut de l'interlocuteur qui acquiert de ce fait le rôle de ce que les théoriciens de l'énonciation appellent un « co-énonciateur ».

d- qui est foncièrement contextualisé. Le contexte n'est pas un cadre extérieur, un simple décor. Il agit sur la forme et sur contenu des énoncés.

2. L'énoncé comme unité discursive

La pragmatique se propose de dépasser le réductionnisme linguistique de l'analyse de la langue par le rattachement du discours aux conditions de son énonciation. Ainsi, au concept de « texte », se substitue la notion de « discours » et au concept de « phrase », celui d'« énoncé ». Entre *phrase* et *énoncé* la distinction est fondamentale, car elle dérive de la discrimination susmentionnée entre langue et discours. La phrase relève du domaine purement linguistique, contrairement à l'énoncé. Elle est la jonction de la grammaire et de la signification. Moeschler a écrit :

« la phrase est une entité abstraite, le produit d'une théorie. (...) Dans la communication, les locuteurs n'échangent pas des phrases : ils échangent des énoncés. Un énoncé correspond en effet à une phrase complétée par les informations que l'on tire de la situation dans laquelle elle est énoncée. Un énoncé est donc le produit de l'énonciation d'une phrase¹⁹⁴.».

Cela dit, la signification de la phrase ne saurait être confondue avec un « *prétendu sens littéral*¹⁹⁵ » pour la simple raison que, contrairement à l'énoncé, elle constitue un contenu d'ordre théorique. Le sens de l'énoncé, regroupe les informations fournies par la signification phrastique et celles qui s'y greffent à partir du contexte textuel et situationnel. Nous proposons le recours à la théorie des classes d'objets en guise de description de ce niveau de perception sémantique relatif à la signification des verbes de vision traduits au

¹⁹² - Benveniste, E., 1966, *op. cit.*, p 78.

¹⁹³- Maingueneau, D., *op.cit.*, p 40.

¹⁹⁴ - Moeschler, J. et Reboul, A., (1994), *op. cit.*, p 6.

¹⁹⁵ - Ibid., p 85

sein de leurs phrases. Cela est envisagé en préparation d'une « *lecture pragmatique regard[ant] vers les coulisses de l'énonciation* ¹⁹⁶ ».

3. La linguistique de discours comparative

La fonction de la sémantique est souvent associée à la tâche d'étudier les représentations du langage. Celle de la linguistique de discours à l'étude de la communication desdites représentations. Sophie Moirand a entrepris de décrire et de comparer des textes dans le but de déceler leurs fonctionnements et leurs fonctions à la fois. Son objectif est de relever les « *régularités mais aussi des variabilités formelles, sémantiques, fonctionnelles, rhétoriques, etc* ¹⁹⁷ ». Voilà même une ambition qui nous place sur les lignes principales de la pragmatique intégrée et de toutes les démarches procédant à l'application empirique de leurs hypothèses. Claude Hagège écrit avoir pris une piste analogue à propos des universaux : « *C'est des faits linguistiques que l'on part, de l'inscription du sens dans la matière du discours* ¹⁹⁸ ». Ce principe générale forme la première hypothèse de base de la comparaison de Moirand à savoir regarder l'intentionnel *via* l'observable. Chaque corpus de textes collecté est soumis à un examen exploratoire sur la base méthodologique de trois entrées différentes qui sont mises à profit conjointement ou alternativement en fonction de l'objet d'analyse. La première entrée consiste en l'identification des « *objets du discours, ce qu'ils représentent et ce qu'on en dit, comment on le dit* ¹⁹⁹ ». Elle regroupe les opérations de désignation, de prédication et d'énonciation. La seconde porte sur la notion de schématisation, un terme issu de J.-Bl. Grize et renvoyant à une action (schématiser) et à un résultat (schéma) ». Grize cherche à traduire ce à quoi répond tout discours c'est-à-dire le projet de son sujet : « *Tout discours est d'abord le spectaculaire d'une structuration opérée par son sujet* ²⁰⁰ ». Il s'agit bien des interventions d'un sujet qui sont nécessaires à la constitution de son discours. Les *opérations schématisantes* se ramènent au fait que tout discours construit une sorte de micro-univers (appelé schématisation) qui est, en fait, de nature dialogique. L'énonciateur-orateur produisant un discours à l'intention d'un auditeur actuel ou virtuel, le fait à partir des représentations qu'il se fait de son auditeur. L'analyse de la schématisation dans le discours autorise l'exploration de la stratégie argumentative du locuteur visant un auditeur défini

¹⁹⁶ - Jaubert, A., *op.cit.*, p 14.

¹⁹⁷ - Moirand, Sophie, « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages*, n° 105, 1992, P 29.

¹⁹⁸ - Hagège, C., *L'homme de paroles*, Fayard, Paris, 1985, p 233.

¹⁹⁹ - Sophie Moirand, *op. cit.*, P 30.

²⁰⁰ - Vignaux, Georges, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Librairie Droz, Genève – Paris, 1976, p 214.

comme entité socioculturelle. Autrement, « *un discours quelconque prend toujours ancrage et dans un préconstruit culturel et dans un préconstruit situationnel*²⁰¹ ». La troisième entrée se rapporte aux éléments inférables appelés « fonctions ». L'entrée par les fonctions consiste à repérer l'intentionnalité des actes de parole qu'il permet d'accomplir. (avertir, menacer, inviter) ou des opérations cognitives (décrire, poser une hypothèse, discuter, évaluer), etc.

La démarche de la linguistique de discours comparative s'amorce par une phase de dépistage à partir d'un texte préliminaire et extensif. L'objectif préalable est de parvenir à construire un outil d'observation, de comparaison et de classement des données. Son but final consiste à faire la distinction entre les éléments qui varient de ceux invariables et puis à réfléchir sur leurs parentés (variabilités, altérations discursives, intertextualités, etc.).

Moirand se démarque ainsi de l'analyse du discours telle que conçue par Maingueneau. Le choix des textes n'obéit pas, pour elle, à des préalables formels ou thématiques. Les corpus de textes qu'elle élabore devrait répondre à l'unique principe d'une comparabilité garantie. Un corpus n'est définitif qu'une fois sa description est achevée. Sa méthode se veut résolument contrastive dans ses objectifs qu'il s'agisse de corpus monolingues, bilingues ou multilingues.

Plusieurs fils conducteurs permettent d'élaborer un corpus : l'intratextualité, l'intertextualité, la typologie des textes y compris de langues différentes, une notion clé et ses variations définitionnelles, un brouillon d'écrivain, une forme oralisée réfèrent à d'autres formes scripturales ou filmiques, etc. Ceci dit, la comparabilité implique une sériation de textes homogènes. Un seul invariant de comparaison est peu fiable.

Moirand souligne que la comparaison de « *plusieurs traductions successives d'un même texte dans une même autre langue relève plutôt des recherches en traductologie et non plus d'une linguistique discursive comparative.*²⁰² »

Suite à cet aperçu sur la linguistique de discours comparative de Sophie Moirand, une suite de remarques s'imposent quant à ses implications directes sur notre travail notamment au niveau de la méthode. D'abord, la comparaison comme outil d'analyse, Moirand ne le place pas dans un carcan formel ou typologique ou linguistique ou même thématique prédéterminé. Ensuite, l'idée de corpus extensif qui se construit conjointement au rythme de sa description et qui réponde aux deux lois de la comparaison : la

²⁰¹ - GRIZE, J-B., « Schématisation, représentations et images », *Stratégies discursives*, PUL, Lyon, 1978, p. 47

²⁰² - Moirand, S., *op.cit.*, p 30.

comparabilité et l'homogénéité-seuil. En outre, la démarche s'annonce discursive. Elle reconnaît, de fait, l'importance, théorique au moins, du traitement pragmatique. La démarche interactive, composée de trois entrées (formes, fonctions, schématisations), est à rapprocher de notre méthode linéaire.

Qui plus est, nous avons essayé de soumettre notre corpus aux « normes » de la comparabilité guidés, en cela, par les développements de Moirand. Il paraît y répondre autant qu'il semble admettre le principe de l'homogénéité. Il s'agit d'un corpus constitué uniquement de (1) textes traduits (2) se référant à un unique texte de départ (3) portant donc sur la même thématique d'ensemble (4) appartenant à la seule typologie des discours religieux. (5) Les prédicats de perception visuelle qui y sont les seules formes étudiées y rajoutent un autre élément restrictif et unificateur.

Tous les facteurs qui incitent à la mise à profit de la linguistique de discours comparative, ne nous empêchent guère de voir les divergences que laisse apparaître notre corpus sous le jour d'approche pragmatique. Analysant essentiellement des textes dits de communication essentiellement des textes de presse, Moirand a présupposé toujours, dans le traitement de corpus de langues différentes, l'existence d'un événement international qui servait à regrouper plusieurs supports médiatiques ou plusieurs journalistes pour l'évoquer, car les faits locaux sont candidats à une médiation plutôt nationale. Le discours traduisant que nous proposons met en relation deux langues où l'on n'évoque pas un fait mondial mais des textes dont le point de départ est un texte réalisé dans l'une d'elles. La réalité traductionnelle que nous mettons à l'examen ne met pas forcément des référents, des événements ou des mouvements attestés dans le réel, mais une réalité scripturale foncièrement socio-culturelle. A ce titre, le constat de Moirand selon lequel « *Il n'est pas si facile de faire la part de ce qui relève du linguistique et de ce qui relève du culturel lorsqu'on entreprend des comparaisons interlinguales*²⁰³ » ne peut recevoir que partiellement notre adhésion ; car la difficulté est ressentie plus intensément dès lors qu'il s'agit de comparer des supports multilingues réunis autour d'un fait ou d'une question. Les textes obtenus ressembleraient à de l'adaptation logo-culturelle du thème évoqué et poseraient davantage le problème de la disparité des moyens linguistiques de leurs réexpressions respectives. Il en va autrement dans la traduction compilative. Conformément à notre objectif central de clivage entre le linguistique et le pragmatique, nous postulons relativement à la question des différences culturelles, que ce qui appartient en commun à des

²⁰³ - Moirand, S., *op.cit.*, p 34.

traducteurs de sensibilités culturelles différentes serait considéré comme transculturel et translinguistique. *A contrario*, ce qui scinde les traducteurs en groupes issus d'espaces logoculturels différents relèverait du préconstruit culturel de chacun d'eux.

Ceci dit, il convient de se garder de tout binarisme excessif et réducteur ; car s'il est vrai qu'à chaque langue une culture corollaire, il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut réduire le problème des différences complexes entre les traducteurs d'un même texte aux seules données ethnographiques. Ne peut-on pas admettre comme possible qu'un traducteur épouse les principes d'une autre culture ? Il serait, en ce cas de figure, aberrant de plaquer des étiquettes socio-ethniques préalables de façon systématique. N'est-il pas autrement possible de voir deux traducteurs appartenant à la même sphère culturelle suivre deux pistes traductionnelles et communicationnelles différentes ? A titre d'exemple, nous ne saurons coller la qualité d'ayant foi en le texte religieux source, tout traducteur employant la capitale du référent personnel « Tu » attribué à Dieu dans sa traduction du Coran. Plusieurs sont les traducteurs qui en font usage comme le signe adaptateur à un univers du discours et l'indice d'une référenciation différentielle.

4. La comparaison des discours traduisants

A partir des outils mentionnés plus haut, il est impérieux de considérer le texte traduit comme une production verbale intégrant les caractéristiques du discours. En effet, la pluralité des textes greffés sur un même texte de départ en est, en tant que telle, une preuve indubitable. J.R. Ladmiral a plusieurs fois repris l'adage de V. G. Gak selon lequel « *on ne traduit pas des signes par des signes, non pas tant donc des unités de langue par des unités de langue, mais bien plutôt des unités de parole ou de discours*²⁰⁴ ». Ladmiral recommande de dépasser le niveau strictement lexico-sémantique des unités de traduction parce que leurs significations sont toujours mises à l'épreuve des « contextualisations sémantico-sémiotiques²⁰⁵ » relatives à leurs réalisations. A partir d'une réserve lexicale, syntaxique et sémantique commune, qu'on appelle communément depuis Saussure « la langue », les traducteurs réalisent des emplois différents. Mais, en traduction, le discours passe pour un métadiscours. Si la notion de métadiscours traduisant renferme toutes les fonctions discursives, il n'en demeure pas moins qu'elle intègre une donnée spécifique qui lui a valu le préfixe *méta-* renvoyant à un autre texte d'un autre code. Le métadiscours traduisant est, par définition, dépendant d'un discours préexistant. « Métalangage » aura dit Holmes pour

²⁰⁴ - Ladmiral, J- R, (1979), *Traduire : théorème pour la traduction*, Paris, Payot, p 206.

²⁰⁵ - Ibid., p 206.

différencier la traduction de l'original ; car un poème traduit ne peut, d'après lui, être ni identique au texte de départ ni même son équivalent²⁰⁶. Le texte traduit ne sert pas à renvoyer à un ensemble d'entités extralinguistiques identiques dans les deux langues. C'est plutôt une construction linguistique ralliée à une autre réalité linguistique ; celle de la langue source. La traduction est donc, pour nous, un fait de discours corrélé à un autre fait de discours. Chose qui implique que les données extralinguistiques ne sont pas traduits par eux-mêmes ni pour eux-mêmes ni encore rejetés catégoriquement mais pris en compte comme composants situationnels, matérialisables ou inférés, entre autres données inhérentes au discours.

Par voie de conséquence, le traducteur devrait disposer d'une « double compétence » linguistique qui fonctionne comme archi-compétence (ou comme « méta-compétence ») que Ladmiral dit plus puissante que le bilinguisme des langues de travail prises séparément. Cela dit, force est de s'interroger sur le critère selon lequel l'auteur *des théorèmes* a établi son échelle de puissance entre langue-source et langue-cible d'une part et d'autre part ce qu'il appelle la *périlangue* de la traduction qui en ressort.

Notre thèse stipule que la signification linguistique varie selon les données pragmatiques de la communication. L'étude pragmatique du sens de l'énoncé est à même de déceler la variabilité plurielle dans le discours traduisant. En effet, ce qui caractérise ce discours - ou plutôt métadiscours - c'est que les effets illocutionnaires recherchés prennent formes dans le lexique, la syntaxe et la structuration macro-textuelle. Et inversement, les différences structurelles laissent se mirer les différences pragmatiques. La spécificité du discours traduisant est que le sens communiqué peut avoir des « manifestations » linguistiques qui le concrétisent autrement. Cela est d'autant plus vrai que la traduction est l'expression concrète et spécifique de toute interprétation, par définition, intentionnelle qui n'est autre, elle-même, que lecture du texte de départ. Il en résulte que, perçues sous l'angle de la comparaison, les implicites du texte de départ se voient en partie ou totalement explicités soit par des choix traductologiques tendant à exprimer l'implicite soit par l'examen comparatif des différences entre plusieurs lectures du même texte source. Les implicites, en traduction, sont souvent trahies par l'acte du traduire et rendues « explicites » par des formes différentielles. Raison pour laquelle, seule la contrainte méthodologique de la comparaison des énoncés - qui garantit une synchronisation des regards jetés conjointement et de façon rétrospective sur les structures des deux langues –

²⁰⁶ - Reiss utilise, quant à elle, l'expression « communication secondaire » c'est-à-dire une communication bilingue où le texte obtenu sera l'équivalent fonctionnel du prototexte.

serait à même de révéler leurs différences. Elle pourrait déceler leurs trajectoires argumentatives et les intentions pragmatiques de leurs auteurs.

5. Le discours religieux et les enjeux traductionnels

Le fait religieux est toujours actuel. Le discours religieux n'est donc pas lettre morte. En faire un objet d'étude est une voie épineuse, vu la complexité référentielle, sémantique et pragmatique de la communication d'un « contenu²⁰⁷ » théologique. Nombreuses sont d'ailleurs les études effectuées sur le rapport de la théologie au langage. Les tenants de la philosophie analytique – qui sont les précurseurs de la pragmatique ; approche à laquelle nous avons aligné le présent travail - ont été parmi les premiers linguistes, en Europe, à vouloir interroger la portée de ce discours. Guy Cossée de Maulde²⁰⁸ évoque le déplacement opéré dans cette optique anglo-saxonne des questions philosophiques sur la compétence de parler de Dieu vers le sens du discours sacré et de la littérature qui s'y greffe (traditions prophétiques, exégèses, etc.). La thèse de Wittgenstein, pour ne citer qu'un exemple, a évolué de la préséance du sensible sur la dimension métaphysique vers la fameuse hypothèse des jeux de langage qui reconnaît, quant à elle, au langage sa variabilité et à chaque variable langagier sa propre logique. Le langage religieux a, donc, une signification et revêt une certaine logique. Ainsi la question ne porte plus sur le caractère logique du discours religieux mais sur le mode qu'il a en propre à construire du sens. D'autres positions positives – dans les deux sens du mot – se sont développées, adhérant au principe d'une particularisation de la logique discursive et de la signifiante en théologie. Celle de Ian T. Ramsey²⁰⁹ en est une. Ramsey a tenu à examiner et classer les situations auxquelles réfère la religion, le type de discours applicable à chaque situation et le fonctionnement logique des unités lexicales et syntaxiques relatives aux énoncés théologiques. Puis sur la Bible, il a essayé de vérifier les critères du discours religieux auxquels il est parvenu. Selon lui, les mots sont toujours à mettre en situation. La situation religieuse est marquée par deux caractères : le discernement et l'engagement. Le discernement est, autrement, un « dévoilement » (disclosure) inattendu et étrange. Il est au-delà de la démonstration rationnelle. Il dépasse, par sa logique particulière l'argumentation comme preuve réfutable car son objet surpasse le champ matériel des facultés sensorielles

²⁰⁷ - Le terme est guillemeté car parmi les philosophes du langage (tel que John Wisdom :1951) qui récusent l'idée selon laquelle l'énoncé religieux ait un sens (voir Guy Cossée de Maulde, p 173.)

²⁰⁸ - Guy Cossée de Maulde, « Analyse linguistique et langage religieux ; L'approche de Ian T. Ramsey dans "religious language" », Nouvelle revue théologique, 1969, T. 91/2, Bruxelles, p 171.

²⁰⁹ - Cf. Ian T. Ramsey, *Religious Language, An Empirical Placing of Theological Phrases*, Londres, SCM Press, 1957(cité par Guy Cossée de Maulde, *op. cit.*, p 178)

et intellectuelles. Il engendre systématiquement l'engagement qui est un signe de fidélité et un acte d'adhésion personnelle.

Le discours religieux²¹⁰, aux yeux de Ramsey, est logiquement étrange puisqu'il parle de situations plus que perceptuelles (perceptual and more). Il est aussi qualificatif, attendu qu'il évoque un au-delà de l'observation²¹¹. Les mots utilisés en théologie n'ont pas seulement une signification directe obvie (straight forward), mais aussi un caractère forcé (strained). D'où leur étrangeté.

Le discours théologique est également imprégné par la récurrence des tautologies du type « le devoir c'est le devoir ». Ses énoncés tournent, ainsi, autour de mots-clés qui ne relèvent pas du langage ordinaire. Une phrase comme « celui qui fait son devoir agit indépendamment des conséquences²¹² », reçue littéralement, sera logiquement peu admise. Mais située dans la situation théologique qui est la sienne, elle requiert la logique d'un langage non perceptuel celle d'un univers de référence métaphysique. Voilà devenue significative, cette tautologie, du seul fait que ses mots-clés, instituant une logique spécifique, se trouvent appréhendés. Aussi « Voir les anges », « vouloir regarder le visage divin », « voir la mort de ses propres yeux », « voir prémonitoirement en rêve les sept années de disette à venir », sont-elles autant d'expressions coraniques portant sur la vision de ce qui, sous l'angle de la perception visuelle ordinaire, frise le non-sens. Elles posent, de surcroît, de sérieuses interrogations à notre traitement syntactico-sémantique envisagé à partir des classes d'objets. Maulde souligne que « *le langage religieux ou théologique n'est compréhensible que si l'on a d'abord évoqué l'étrange sorte de situation qui y correspond.*²¹³ ». Jean Ladrière, suite à D. Evans, évoque cette particularité en termes de caractère auto-implicatif²¹⁴ du discours théologique. Lequel présuppose que l'existence du sujet parlant et les modalités de cette existence sont déterminées par ce qu'il énonce.

D'un autre côté, le discours religieux est l'espace de vérités absolues. Dieu est Amour. Il est l'Omniscient, le Sage, etc. Les attributs de la théologie, par exemple, se donnent à la compréhension des hommes comme des mots-clés vrais par nécessité,

²¹⁰ - Ian T. Ramsey distingue langage religieux et discours religieux. Alors que le discours désigne la réalisation individuelle d'un sujet parlant, le langage est un fait général relatif au domaine de référence théologique qui transcende les situations discursives particulières et qui porte les marques de sa différence par rapport à d'autres langages (politique, publicitaire, etc.). Pour nous, la différence n'est pas fondamentale ; seulement, elle relève de niveaux de considération distincts.

²¹¹ - Ibid., p 179.

²¹² - Guy Cossé de Maulde, *op. cit.*, p 182.

²¹³ - Ibid., p 183.

²¹⁴ - Ladrière, Jean, « Langage auto-implicatif, théologie et philosophie. À propos d'un ouvrage de M. D. Evans », *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, Tome 65, N°85, 1967, p 116.

explicables par des vérités humaines relatives (la sagesse humaine, le savoir humain, l'affection parentale, etc.) mais toujours irréductibles aux engagements qu'ils recommandent. Ramsey propose de procéder au contraste (avec l'humain) pour appréhender les qualificatifs de l'absolu, du parfait et de l'ineffable.

Le discours coranique recoupe sur plus d'un point la critériologie établie par Ramsey à propos du langage biblique. Selon Mohamed Arkoun, islamologue contemporain qui a tenu à soumettre le Coran aux principes de la sémiotique et le fait islamique, en général, aux règles de l'analyse anthropologique, la lecture du livre de l'Islam nécessite trois moments :

- a- un moment linguistique qui permet de « découvrir un ordre profond sous un désordre apparent,
- b- un moment anthropologique qui consistera à reconnaître dans le Coran le langage de la structure mythique,
- c- Un moment historique où seront définies la portée et les limites des exégèses (...) tentées par les musulmans²¹⁵ ».

Nous ne pouvons ici affiner les trois conditions que l'auteur a pourtant largement explicitées. Nous nous bornons à souligner que ces principes rappellent, fût-ce faiblement, les trois composantes de l'approche pragmatique qui guide notre analyse. La nécessité de trois strates d'interprétation tiennent de la nature du discours coranique lui-même que Arkoun se le représente comme « *une orchestration à la fois musicale et sémantique de concept-clés puisés dans un lexique arabe commun qui s'est trouvé radicalement transformé pour des siècles*²¹⁶ ». L'usage du vocabulaire dans le Coran est qualifié de « vertical ». Son appréhension exige un acte réitéré « *à travers quatre sphères de signification, elles-mêmes dominées par Dieu [à savoir] les sphères du mystère, de l'eschatologie, des cieux et de la terre*²¹⁷ ». Toute référence se ramène au principe moteur qui en est l'origine. La perception du monde et sa mise en verbe se rapporte à l'Unique. Le signe coranique est un « mot-symbole » qui remplit une double fonction linguistique et symbolique. Le discours biblique fonctionne sur le même mode de signifiance. Raison pour laquelle la parole des fidèles ne pouvant reproduire les fondements se voit attribuer le caractère d'une simple évocation du

²¹⁵ - Arkoun, M., « Comment lire le coran », préface du Coran, traduit par Kasimirski, G. Flammarion, Paris, 1993, p 15. (Cette préface est, en fait, l'un des chapitres constitutifs de son ouvrage « Lectures du Coran » paru en 1982 auprès de Maisonneuve et Larose.)

²¹⁶ - Ibid., p 16.

²¹⁷ - Ibid., p 16-17.

transcendental. Les exégèses coraniques et bibliques sont des témoignages puisant leurs contenus dans le Livre-même qui selon P. Ricœur « dit plus que ce qu'il dit²¹⁸ ».

Si l'on prend en considération les signes distinctifs du discours religieux tels que décelés par Ramsey à savoir l'étrangeté de sa référentiation à l'invisible et la dimension symbolique de sa signifiante (une dimension réitérée davantage par Arkoun), il est loisible de se poser la question : quel mode du traduire sera en adéquation avec des vocables de telles caractéristiques²¹⁹ ? Qu'en est-il des verbes *regarder* et *voir* qui ne relèvent pas de la terminologie religieuse mais auxquels s'appliquent les lois du discours environnant ? Et puis quel rôle attribuer à l'exégèse avec ses trois versants linguistique, logique et prophétique ?

La comparaison des six traductions du Coran montre combien il est autant possible que pénible de rendre en français les mots-symboles de ce texte. Plusieurs points convergents ont rassemblé tous les traducteurs autour de la même forme ; mais nombreuses sont également les bifurcations traductionnelles sur le même terme d'origine. Ch. Trabelsi établit une distinction sémantique et stylistique entre la littéralité et l'apport personnel du traducteur : « Le décodage ne serait possible dans le cas du Coran qu'à l'aide de notes explicatives du traducteur qui « sauveraient » sémantiquement la traduction. Mais, stylistiquement, celle-ci laisserait toujours à désirer.²²⁰ » Nous estimons que l'outil pragmatique est apte à rendre compte des deux données susmentionnées et à fournir des éléments de réponse aux trois questions posées. D'abord, sur l'exégèse, toutes les traductions y ont eu recours quoique les degrés d'adhésion varient d'un traducteur à un autre. L'exégèse, notamment linguistique, est « un mal » nécessaire ressenti par quiconque se propose la traduction de ce texte dont les mots-clés sont majoritairement auto-implicatifs. Toute la différence réside dans l'attitude que chacun manifeste envers cette abondante littérature. Par exemple, si Hamidullah, Berque et Mazigh l'adoptent avec la foi du fidèle, Blachère en use avec l'œil critique de l'historien des idées. L'étude pragmatique qui autorise l'examen de l'énonciation traduisante nous a permis de retracer les propos des traducteurs sur le degré d'adoption qu'ils ont accordé à ces gloses explicatives du texte central. Il s'avère, malgré la subjectivité qu'elles peuvent accuser, qu'elles sont *mutatis mutandis*

²¹⁸ - Ricœur, P., «La critique de la religion et le langage de la foi», Bulletin du Centre Protestant d'Etudes, juin 1964, p. 27.

²¹⁹ - Cette question est pure tautologie pour un J., R. Ladmiral qui, dans son article « 30 ans de traductologie de langue française : éléments de bibliographie » (publié dans TransLittérature, n° 3, juin ,1992, p 16), établit une relation de consubstantialité entre le processus traduisant et une certaine dimension métaphysique, celle de ce qu'il appelle un « inconscient » religieux.

²²⁰ - Trabelsi, Ch., 2000, *op. cit.*, p 407.

indispensables à une interprétation traduisante dont les interrogations, imposées par le Coran, ne trouvent toujours pas satisfaction dans les dictionnaires de langue.

Pour ce qui est de la dimension symbolique du lexique coranique, la comparaison des unités de traduction, en l'occurrence les énoncés intégrant les verbes de vision, a mis en évidence l'effet qu'elle a sur la variation des équivalents en langue cible. Les prédicats de perception visuelle sont polysémiques certes, mais la variabilité traductionnelle qui s'y rapporte compte tenu du discours religieux se voit augmenter au point de paraître parfois incontrôlée. Les six traductions comparativement examinées ont révélé également une autre réalité traductive ; le mot-symbole empêche toute conception purement fonctionnelle de la traduction dite du sacré. Elle ne saurait être pragmatique dans le simple esprit d'une réponse à une requête individuelle. Le traducteur du sacré ne peut entreprendre sa traduction sans parti pris symbolique, outre naturellement le profit pécuniaire qu'elle peut lui rapporter. La loi du marché ne semble pas être le seul motif opérationnel à cet égard. Les traducteurs ont chacun une « mission » à accomplir. Laquelle mission est confessionnelle (Hamidullah, Mazigh), anthropologique (Berque, Blachère), ou culturelle (Chouraqui, Kasimirski). L'aspect identitaire fortement marqué du texte implique nécessairement, en toute traduction, des enjeux apologétiques ou critiques. Autrement, qu'est ce qui conduit, donc, des traducteurs - ayant expressément la même appartenance confessionnelles et se réclamant tous de la même mouvance traductionnelle (par exemple sourcière) - à offrir des traductions distinctes non seulement sur le plan stylistiques mais aussi par rapport aux effets de sens qu'elles peuvent produire sur le lecteur ? Le problème ne peut se confiner à la dimension symbolique du signifiant coranique. L'intention communicative est de taille à ce titre et l'analyste ne peut se passer de la dimension pragmatique dans le traitement de chaque discours traduisant, fût-ce dans le cadre de la comparaison.

D'un autre côté, évoquer le lexique du Coran en termes de mots-clés auto-implicatifs ayant, en même temps, le statut de mots-symboles fortement chargés par la dimension théologique du discours qui les subsume, entraîne des questions dont nous ne pouvons longuement débattre dans ce travail mais auxquelles nous ne saurions omettre de faire allusion. Elles ont partie liée à la vocation socio-culturelle de leurs emplois. Le symbole diffère du signal et du signe linguistique (tout court) par la surcharge purement ethnologique qu'il suggère. La symbolique est de nature à changer selon la culture. L'une des principales difficultés rencontrées lors de l'opération traduisante est la conversion des

aspects symboliques et imaginaires d'un texte donné dans l'univers logo-culturel de la langue d'accueil.

Ducrot met à notre disposition une notion clé à ce sujet qui - bien que revisitée par Anscombe - reste assez opérationnelle. Il s'agit du *topos* (*ou lieu commun*)²²¹.

Quels lieux communs président-ils aux possibles homogénéisations des valeurs symboliques qui se greffent aux vocables étudiés ? A considérer le texte de départ, nombreux problèmes surgissent quand il s'agit de mettre en évidence les topoï qui s'y rattachent. Le discours source ne peut constituer en lui-même un ensemble de valeurs partagées entre les traducteurs et leurs lecteurs bien qu'il représente le point de départ de leurs traductions. Deux raisons semblent plausibles à ce titre : d'abord, du point de vue interlocutif, le texte source est en soi un discours adressé à des allocutaires. Un tel discours (fondateur d'une religion) renferme une dimension argumentative certaine puisqu'il vise en premier l'annulation des thèses et doxas de ses détracteurs et l'établissement, en contrepartie, d'un dogme nouveau. Son objectif n'est pas seulement convaincre mais convertir. Les idées et assentiments objets d'accord préalable suppose la mise en œuvre des lieux communs des interlocuteurs censés le recevoir à un moment donné de l'histoire. Mais étant donné que le discours coranique, de par sa nature théologique peut s'adresser à des groupes différents à travers le temps et l'espace, les topoï qui sont les siens varient fût-ce partiellement en fonction de ses allocutaires. Chose qui complique la tâche de l'analyste du texte coranique employant à plusieurs reprises des structures ambiguës qui brassent un répertoire diversifié et renouvelable de lieux communs souvent très différents sinon contradictoires. Le traducteur qui est avant tout un lecteur du texte considéré se trouve devant une multitude presque interminable de lieux communs que tolère l'aspect « herméneutique » d'un discours confessionnel. Un second clivage devrait être opéré ensuite. Ecrire un texte et le traduire sont deux activités différentes. Bien que situées sur des axes apparentées, ils n'ont pas forcément les mêmes enjeux pragmatiques ni les mêmes composantes dialogiques. Les allocutaires d'un texte de langue A ne sont évidemment pas les mêmes de sa traduction. Les interlocuteurs du discours traduisant sont différents bien que supposés recevoir le même contenu. La visée pragmatique du texte B peut aller de pair avec la stratégie discursive du texte A comme elle peut s'en écarter au point de la contredire. Autrement dit, il est possible que le traducteur rende compte de cheminements (des

²²¹ - Sur la notion de « topos », voir plus haut la note de la page 95.

enchaînements argumentatifs entre prémisses et conclusions) qui ne reçoivent pas son intime conviction. Puis, en les transmettant, il prend en charge, fût-ce en partie, le message qu'il prend la tâche d'adresser, de seconde main, à l'allocutaire de son texte traduit. Le traducteur, en cela, n'est pas un simple canal de transfert mais un véritable interlocuteur agissant de manière active au sein d'une dynamique communicative réelle. Les variations traductionnelles corroborent cette réalité car entre « Ô vous les infidèles » (BL), « Ohé, ceux qui effacent » (CH), « Ô vous qui avez mécru » (HA), etc., ou entre Considérez (BL), Regardez (BE), contemplez (CH) et voilà (KA), le traducteur intercale sa réflexivité. Sa subjectivité se manifeste indirectement à travers le vocable qui peut paraître isolément non porteur de lecture propre du texte religieux. L'exploitation des outils que livrent la pragmatique intégrée - comme la recherche polyphonique, l'exploration des présupposés, des sous-entendus, des topoi à la base des enchaînements argumentatifs, l'expression en creux des valeurs et des croyances, l'examen des marques latentes ou manifestes de la réflexivité telle que démontrée par Jaubert sont aptes à nous aider à dévoiler la présence d'un allocutaire complexe du discours traduisant les mots-symboles du discours sacré.

Chapitre V

Les valeurs d'usages des verbes de perception visuelle en arabe

Introduction

Nous avons présenté de façon relativement détaillée le fonctionnement sémantique et syntaxique des verbes de perception visuelle en français à la lumière de la théorie des classes d'objets. Nous nous sommes demandé, tout en opérant notre comparaison entre les discours des deux langues considérées, si le regard « égalitaire » auquel nous incite la nature de l'acte comparatif n'exige pas, de nous, une introduction semblable ; c'est-à-dire celle des valeurs d'emplois des verbes de perception visuelle en langue arabe. Si les études de ces prédicats arabes du point de vue des classes d'objets s'avèrent indisponibles, maintes analyses syntaxiques et sémantiques ont été réalisées déjà dans les grammaires anciennes²²² autant que par des linguistes contemporains²²³. Nous ne pouvons dans le cadre de la présente mise au point théorique nous appesantir sur les détails qui opposent les différentes attitudes grammaticales. Nous nous bornons à répertorier les valeurs sémantiques des équivalents dits littéraux de *voir* et de *regarder*, tels qu'ils sont présentés par les grands dictionnaires de langue arabe classique. Rendant compte des rapports dérivationnels générateurs du sens, ces références lexicographiques nous livrent les variations sémantiques relatives à chaque forme apparentée au verbe considéré. Elles nous autorisent l'avantage d'explorer les affinités sémantiques entre des vocables appartenant à la même base lexicale et nous permettent de déduire des rapports sémantiques pertinents pour notre analyse.

1. Des valeurs en langue et en discours

Avant d'aller plus avant sur la voie des verbes de vision en arabe, il convient de s'arrêter sur le concept de « valeur » mis au pinacle dans le titre de ce chapitre. La notion de valeur véhicule plus d'une acception. Elle est employée généralement comme un terme renfermant à la fois les significations et les sens des mots. D'où les expressions valeur de l'imparfait, valeur des prépositions, valeur modale, aspectuelle, etc.

Dans les *Ecrits* de Saussure, la valeur n'est pas la signification i.e. l'attribution d'un sens positif à tel référent conceptuel ou actuel. L'attitude saussurienne soutient

²²² Cf. à titre d'exemples, parmi les anciennes références *Al-Kitâb* (lit. *le Livre*) dû à Sibawayh, Abû Bachîr Amr Ibn Othmân Ibn Qunbar (mort en 180 de l'hégire), *Charhu Kâfiyati Ibn Al-Hâjib* d'Al-Astarabâdî, Radhyi al-Dîn (mort en 686 hé.), *Charhu Al-Mufasssal* d'Ibn Ya'îch Al-Nahwî, Muwaffaq Al-Dîn (mort en 755h), *Al-Khasâis* d'Ibn Jinnî, Abu Al- Farh Othmân (mort en 392 h.),.

²²³ - Parmi les contemporaines, citons *Ma'ânî al-nahw* (lit. *Les sens de la grammaire*) dû à Fâdhil Sâlih Al-Samarrâ'î, éd. Sté Al-Âtik, Bagdad, 2003., Hasan, Abbâs, Nahwi Al-wâfiya, Dâr Al-Ma'ârif, Le Caire, 13^{ème} éd., 1996., *Al-Kifaya at-tafsîriya li an-nahwi al-'arabi wa an-nahwi at-tawlidî*. (lit. *L'adéquation explicative de la grammaire arabe et de la grammaire générative*) de Makki, Soumaya, , Maison d'édition du nouveau livre, Liban, 2013., *Al- Ma'nâ wa at-tawâfuq* (lit. *Sens et conciliation*) de Ghalîm, Mohammad, Annales de l'Institut des études et recherches d'arabisation, Rabat, 1999, pp 491)

qu'il « est vain de chercher quelle est la somme des significations d'un mot.²²⁴ ». De fait, la valeur ne peut être un *a priori* sémantique inhérent à l'existence d'une unité lexicale. Elle est déterminée plutôt relativement à un système. Ce qui implique qu'elle est, par définition, « relative et négative²²⁵ ». Elle est relative dans ce sens que les éléments du système linguistique acquièrent leur teneur dans la différence sur l'axe paradigmatique. Elle est négative étant toujours définie non pas par elle-même, mais en tant qu'elle s'oppose à une autre. Cette réalité est d'autant plus vérifiée dans l'ordre syntagmatique. Les différences entre les unités d'une langue sont plus nettes dès lors qu'elles sont avoisinées sur l'axe linéaire de la chaîne parlée. La synonymie confirme également cette idée. Les termes synonymes ne sont pas totalement similaires car il ne sont pas librement substituables. « Ainsi il n'y a jamais rien dans [un] mot que ce qui n'était pas d'avance hors de lui ; et ce mot peut contenir et enfermer en germe, tout ce qui n'est pas hors de lui.²²⁶ »

Remettant en question l'évidence d'une autonomie de la signification, Saussure met en cause l'opposition conceptuelle entre le sens propre et le sens figuré ; car, propre ou figuré, le sens d'un mot est négativement construit.

2. Valeur, sens, signification

La valeur s'oppose chez Saussure à la notion de signification qui « peut être différente d'un moment à l'autre, et la différence phonico-acoustique et psycho-sémantique croît si l'on passe d'un individu à l'autre : l'identité entre les différentes réalisations n'est possible que si l'on pose qu'elles représentent la même valeur. Ainsi deux pièces de cinq francs différentes restent une « même » monnaie, parce qu'elles représentent la même valeur²²⁷ ».

Dans cet ordre d'idée, la mise en discours de cette conception donne explication des emplois, désormais dits pragmatiques des valeurs linguistiques. C'est grâce à l'aspect différentiel et non référentiel que les utilisateurs d'une expression donnée la choisissent au dépens de plusieurs autres synonymes. La détermination de la signification par la variation qui se rattache aux réalisations individuelles, nous pousse à déduire que Saussure la range sous l'égide de la parole et donc, en termes plus récents, du discours. La valeur nous semble correspondre à une notion d'ordre linguistique qui se définit dans le cadre de la relation contrairement à la signification relative à un sujet et à un moment donnés. Ce qui nous

²²⁴ - Saussure, F., *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, 2002, p 78.

²²⁵ - Ibid., p 80.

²²⁶ - Ibid., p 74-75.

²²⁷ - Saussure, F. (de), *Cours de linguistique générale*, Payot, 1979, p. 421.

intéresse davantage c'est l'allusion que fait Saussure à la traduction pour justifier la primauté de *la valeur* sur *la signification* :

« Si les mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient, chacun d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens. Or il n'en est pas ainsi ».²²⁸

L'absence d'équivalents systématiques est donc la preuve, pour le linguiste, que les correspondances ne peuvent être possibles que dans le cadre de la relativité des valeurs les unes par rapport aux autres dans le même code et ensuite dans sa relation avec un autre code. La signification, ralliée à un moment et à un sujet parlant, requiert une autre dimension, celle de l'énonciation. Nous nous autorisons, à partir de là, de comprendre que Saussure reconnaît l'échec d'une sémantique générale construite à l'image de la phonologie, la morphologie, la syntaxe pour ce qui est des difficultés relatives à chaque langue particulière et dans sa relation particulière avec une autre. Nous convenons que ce rôle est à assigner à la pragmatique qui brise, dans sa démarche, les limites de la valeur telle que délimitée par Saussure.

Citons très brièvement un autre angle de vue sur la notion de valeur. Là où Saussure limite la problématique au plan lexical, F. Rastier articule la valeur au plan textuel. Aussi souligne-t-il que la valeur d'un mot, au niveau local, peut dépendre du contexte global²²⁹. En raison des limites propres à chaque paradigme, il propose la nécessité d'articuler la référence (privilegiée par les théories logiques), l'inférence (qui est de nature pragmatique) et la différence (relavant de l'étude structurale).

Les deux linguistes que nous avons proposés en guise d'introduction de la notion de valeur en linguistique - notion sur laquelle nous ne saurons-nous étaler davantage - nous permettent de constater la fluctuation du concept au gré des points de vue. Ici, nous entendons par *valeurs d'usage* d'un verbe le répertoire de sens possibles tels que sériés dans les références lexicographiques les plus accréditées en la matière. Notre objectif n'est pas de répertorier les différentes positions théoriques sur le concept de valeurs. Il consiste à ne pas nous lancer dans l'analyse sémantique des équivalents traductionnels de notre corpus sans la moindre présentation substantielle des principales extensions sémantiques des prédicats arabes en question.

3. Valeurs d'emploi de raʔâ (lit. voir)

²²⁸ - Ibid., p. 161.

²²⁹ - Rastier, F., « Le silence de Saussure ou l'ontologie refusée ». Cahiers de L'Herne, 76, 2003, p 32.

Le verbe *raʔâ* est uni-complémentatif quand il est employé dans son acception visuelle physique. Il est bi-complémentatif dès lors qu'il a un sens cognitif²³⁰. Selon Al-Râghib Al-Asfahânî²³¹, ce verbe trilitaire et défectifs (i.e. dont la dernière consonne est une glide) se nominalise par *raʔyatun* ou *ruʔyatun* (lit. vision) dénotant une perception sur, au moins, quatre modes visuels. Le premier se réalise par le sens de la vue ; tel est l'exemple de « vous **verrez** certes la fournaise, puis vous la **verrez** de l'œil de la certitude²³² ». Le second s'opère par représentation. Il en est un exemple au verset 60 de la sourate 39 *Les Groupes* (Al-Zumar): « **Puisses-tu voir** les Anges mettre fin aux jours des infidèles » (MA). Par la pensée s'effectue la troisième modalité de perception comme dans le verset 105 du chapitre *Le repentir* où il est dit : « je **vois** certes ce que vous ne **voyez** pas ». Sur la vision divine, l'auteur s'est refusé, déjà, dans les mêmes pages, à y appliquer les propriétés de la perception sensorielle. Il s'ensuit, que selon Al-Asfahânî, la vision divine n'est que cognitive. Quant au quatrième type de perception exprimé par *raʔâ* (lit. voir) est celui qui passe par la raison. L'exemple du Coran qui en était donné était celui du verset 27 du chapitre 6 Al-A'râf *Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu* (BE).

Il arrive que se lie au verbe *raʔâ* (lit. voir) le morphème *ka* (*raʔaytaka*) valant en français « te », pronom personnel c.o.d. Notre corpus en renferme quelque illustration. Dans le verset 62 du chapitre *Al-isra'* (*Le voyage nocturne*) : Iblis dit : « **Que T'en semble-t-il ? Cet être que Tu honores plus que moi, si Tu me repousses jusqu'au Jour de la Résurrection, je dompterai certes toute sa postérité sauf un petit nombre !** » (Blachère). La tournure verbale dans son ensemble a le sens de *akhbirnî* (dis-moi, renseigne-moi). Les Arabes, souligne Al-Farra'²³³, désignent par *araʔayta* (lit. vois-tu ?) deux actes. Le premier consiste en ceci que l'homme interroge un autre *araʔayta Zaydan biʔaynik ?* (lit. tu as vu zaydan de tes propres yeux?). Ce même sens peut être appliqué à l'interlocuteur. Il acquiert la valeur de la forme pronominale de « te vois-tu ? » ; il en est ainsi dans *araʔaytaka ʔala ghayri hâdha al-hâl* ; (lit. tu t'es vu en d'autres états ?) qui signifie : « est-ce que tu as vu ta propre personne dans une situation autre que celle-ci ? ». Le morphème de la deuxième personne est soumis à la variation en genre et en nombre. *Ka* (te au masculin), *ki* (te au féminin), *kumâ* (vous au duel), *kom* (vous au pluriel masculin, *kunna* (au pluriel féminin), etc. Le

²³⁰ - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifrîqî Al-Masri, *Lissânu Al-Arab* (lit. La langue des Arabes), édition de la Maison Sâdir, glosée par Al-Yâzîjî, Beyrouth, 1993, T. 14, p 291.

²³¹ - Al-Asfahânî, Al-Râghib, *mufradât alfâdh al-corʔân al-karîm* (les mots du lexique du noble Coran, révisé par Ibrâhîm Chams El-Eddine, éd.3, Maison des livres scientifiques, Beyrouth, 1996, Vol. 1, p 333.

²³² - Versets 6 et 7 de la sourate 102, *La Rivalité* (*attakâthur*).

²³³ - Al-Farra', Abu Zakariya' Yahya ibn Zied, *maʔânî al-qorʔân* (*Les sens du Coran*), collation de Najâchî, Ahmad Youssef et de Mohammad Ali Najjar, maison égyptienne de la composition et de la traduction, Egypte, T. 1, p 333.

second sens possible est celui *mutatis mutandis* de « informe-moi ». La hamza (') du verbe (non celle de l'interrogation) peut être coulée ainsi dans la glide qui la suit : *ara'aytaka = araytaka zaydan hal kharaj ?* (lit. informe-moi sur zayd ; est-il sorti ?). Bat-Zeev Shyldkrot place cette tournure interrogative du verbe, à l'aune de la diachronie, i.e. en rapport avec le phénomène de la grammaticalisation. Le verbe « *possède un grand nombre d'emplois avec des sens distincts, ce qui lui permet d'acquérir un sens général qu'il en devient abstrait au point de perdre toute signification*²³⁴ ».

Sur la forme *tarâ'â* (lit. se voir) que nous rencontrons dans le verset 61 du chapitre Les poètes : *fa lamma trâ'â al-jam'âni* (lit. Quand les deux troupes s'aperçurent...), Al-Zmakhcharî²³⁵ fait remarquer que cette forme qui peut avoir, par ailleurs, un sens réfléchi tel que dans *tarâ'a fi al-mir'âti* (lit. il s'est vu dans la glace), est employée dans le Coran en cette occurrence unique par un pronominal réciproque qui signifie que les deux troupes se sont vues l'une l'autre. Il est dit aussi *trâ'â lî fulân* (lit. se faire voir) lorsqu'il fait son apparition pour qu'on puisse le voir. Le même *tarâ'â* suivi d'un complément indirect abstrait comme *ra'y* (lit. opinion, pensée) veut dire « épouser le point de vue de..., prendre la position de ...²³⁶ ». Cette forme est inusitée en cette acception dans le corpus. Elle est constamment remplacée par la forme trilitère simple de *ra?â*.

Par ailleurs, l'auteur distingue deux substantifs relatifs à *ra?â* (lit. voir) à savoir *ru'yatun* (vision) et *ru'yâ* (vision onirique). Il cite l'emploi d'une forme dérivée de *ra?â* : *ra'ra'a*. Dire *ra'ra'ati alfatâtu bi'aynihâ* vaut « la fille a tourné l'iris des yeux en signe de tendresse ». De même, *ra'aytuhu* (lit. je l'ai vu) a le sens de « je l'ai atteint au poumon (*ri'a*) ». Les préfixes *is-* et *-t-* rajoutés à *ra?â* le ramène à *istar'â* (lit. vouloir voir) qui porte le sens de demander la vue de quelque chose ou de quelqu'un ou encore demander l'avis de quelqu'un. Une pareille acception rappelle *nadharadont* le contenu implique l'intention de voir. Dans *mâ arâhu yaf'alu kadhâ* (lit. je ne le vois pas en train de faire ceci), *ne pas voir* vaut « ne pas penser, ne pas croire ». Ibn Mandhûr dans son fameux dictionnaire le confirme²³⁷ ; citant à l'appui le verset 13 de la sourate 3 où il est dit *A vue d'œil, ils se voyaient à nombre égal* (BL). La vue ainsi que la vision intellectuelle qui en découle ne sont que conjecturales puisqu'il est relaté que les apôtres, dans la razzia objet du verset, étaient

²³⁴ - Bat-Zeev Shyldkrot, H., « La concurrence entre la proposition conjonctive et voir + la proposition infinitive ». *The French Review* 58, n° 2, 1984, p 212.

²³⁵ - Al-Zamakhcharî, Abû Al-qâcim Mahmoud ibn Ahmed, *Assâssu al-balâgha* (Le fondement de la rhétorique), collationné par Mohammad Bâssil Uyûn Al-sûd Maison des livres scientifiques, , Beyrouth, 1998, p 326.

²³⁶ - Ibid., p 326.

²³⁷ - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifriqî Al-Masri, *op. cit.*, Vol. 14, p 301.

trois fois moins en nombre que leurs ennemis. Al-Zamakhcharî établit une synonymie entre *regarder* et *voir* quand ils dénotent la localisation d'éléments les uns par rapport aux autres. Il s'agit de ce que Grezka range parmi l'emploi n°11 de *regarder* d'orientation d'une habitation. Il en est ainsi des expressions *dârahumâ tatanâdharân aw tatarâ'ayân* (lit. leurs deux maisons se regardent ou se voient) et *dârî tarâ dârahu*²³⁸ (lit. ma maison voit la sienne). La phrase *al-jabalu yandhuru ilayka wa al-hâ'itu yraka*. (lit. le mont te regarde et le mur te voit) assimilent *regarder* à *voir* dès lors qu'il s'agit d'exprimer la localisation d'un objet par rapport à un autre ou eu égard au sujet percevant. L'expression idiomatique *arâ allaha fî zaid* (lit. je vois Dieu en quelqu'un) aura pour signification, ainsi, « vouloir voir zaid tourmenté, ou se complaire à **imaginer** l'ennemi de zayd comblé de voir ce dernier dans le malheur».

D'un point de vue syntaxique, *ra?â* nécessite comme tout verbe transitif un sujet et un complément direct (*j'ai vu sa photo*). Si, au lieu de *sûra* (photo) en position de N1, nous insérons *saydan* (gibier), le verbe *ra?â* acquiert le sens d'« atteindre l'animal au poumon » (par une flèche). Ce déplacement provient du lien de paronymie qui rapproche *ri?atun* (poumon) de *ra?yun* et *ru?yatun* (vision). Aussi, devons-nous distinguer, pour l'emploi mono-complémentatif deux homonymes *ra?â* (lit. voir) et *ra?â* (toucher par un coup les poumons). Le second sens n'a pas trait à la perception visuelle. Il n'entre pas en ligne de compte dans notre recherche.

Le verbe intègre aussi d'autres emplois où il se comporte en verbe « modificateur »²³⁹. Introduit en tête de la phrase thématique²⁴⁰, il affecte la flexion du thème et du propos à la fois. Il ne dénote pas, du coup, la perception d'un objet physique mais une perception par le cœur²⁴¹. Il exprime une attitude et a le sens de *savoir*, *trouver* et même *croire*. Outre les emplois perceptuels et cognitifs, la grammaire classique distingue une troisième catégorie sémantique de *ra?â* qu'elle nomme *la vision du sommeil*. Sémantiquement, la vision se rattache au rêve et sur le plan syntaxique, le verbe appelle un

²³⁸ - Ibid., p 327.

²³⁹ - A la page 255 de sa *Grammaire de l'arabe*, Kouloughli précise que « pour marquer le commencement ou la continuation de la relation thème-propos, on dispose de toute une série de verbes dits « modificateurs » (Cf. Kouloughli, DJ., *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket - Langues pour Tous, Paris, 1994.)

²⁴⁰ - Kouloughli appelle « phrase thématique » celle traduite littéralement de l'arabe en d'autres grammaires par « phrase nominale » puisqu'elle débute par un nom ; contrairement à la phrase dite verbale qui, elle, commence par un verbe. La dénomination de Kouloughli provient judicieusement de l'analyse donnée de ce type de phrase par la plupart des grammaires classiques et modernes comme étant une phrase constituée d'un thème (le nom initial) et d'un propos (le verbe ou l'adjectif, etc. qui le suit).

²⁴¹ - Ibn Ya'îch, Muwaffaq Al-addin, *Charhi al-mufassal* (lit. *l'explicitation détaillée*), direction d'édition Al-munîriya, Egypte, 2010, T.7, p 81.

seul complément. C'est au contexte immédiat ou textuel de déterminer l'aspect onirique (ou réel) de la perception considérée.

Irtaʔâ construit sur le schème de *iftaʔala* relève de la vision cognitive²⁴² contrairement à la forme dérivée *tarâʔa* - tel que dans *tarâʔayna al-hilâla* (lit. nous avons scruté longuement le croissant de lune) - composée sur le modèle de *tafâʔala*. Entre *riʔyun* (ou encore en forme allégée *riyyun*) qui est un dérivé²⁴³ dénotant ce qu'on regarde (paysage, objet de regard ou personne regardée) et *raʔyun* que l'on peut traduire par opinion (ou vision par l'esprit) il y a un lien de paronymie. La voyelle différentielle entre les deux mots n'a pu voiler leur parenté lexicale et sémantique. La *ruʔya* qui s'allège, selon Ibn Mandhûr, en *riyya* avec la voyelle [i] au lieu de [u] relève aussi bien de la vision du sommeil que celle de l'éveil. Quant au dérivé *Arʔâ*, il est polysémique. Il signifie « rêver plusieurs fois la même chose ». *Arʔâ* a aussi le sens d'« avoir en sa possession un djinn (*raʔiyun*) que l'on peut voir ». Les Arabes faisaient usage également de *arʔâ al-rajulu* (lit. l'homme a manifesté (sa niaiserie)). L'emploi du verbe encode un sens négatif qui appelle systématiquement un seul domaine de référence de l'objet : la stupidité²⁴⁴. La phrase '*alâ wajhihi raʔyatu al-hamâqata* est donc paraphrasable par « sur son visage, se lit sa gaucherie »

A la voix interro-négative *alam tarâ ilâ* (lit. n'as-tu pas vu ?), laquelle se retrouve à plusieurs reprises dans le Coran, Ibn Mandhûr accorde le sens de *alam taʔlam ?* (lit. n'as-tu pas su... ?/ n'as-tu pas appris ?)²⁴⁵. L'expression est interprétée en exégèse comme une forme d'information indirecte par le biais d'une interrogation perçue aussi, dans l'usage de l'ère classique, comme une exclamation. Berrendonner en parle en termes d'*illusion interrogative*²⁴⁶. Le locuteur ayant recours à cette forme d'emploi envisage exprimer son étonnement à l'égard d'un fait ou d'un comportement.

²⁴² - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifriqî Al-Masri, *op.cit.* Vol. 14, p 295.

²⁴³ - La « vocation dérivationnelle » de la langue arabe - exhibée notamment à travers les néologies lexicales qu'elle opère - a impulsé les lexicologues anciens - qui y croyaient - à chercher des schèmes lexicomorphologiques pour les occurrences les plus disparates. L'exemple cité à cet égard est celui de la base rarissime *fî'ilun* qui n'a pour exemples concrets en langue arabe que strictement les deux substantifs *ibilun* (chameaux) et *ibitun* (aisselle). Cf. à ce sujet *Al-Ichtiqâq (La dérivation)* d'Ibn Dourâid, Abu Baker Mohammad Ibnu Hassan (mort : 363/933), collation de harûn Abd Assalêm, Beyrouth, 1991.

²⁴⁴ - Ibid. p 298.

²⁴⁵ - Ibid. p 299.

²⁴⁶ - Berrendonner, A., *Eléments de pragmatique linguistique*, Minuit, Paris, 1981, p 155.

4. Valeurs d'usage de Nadhara(lit. regarder)

Selon Ibn mandhûr toujours, *Al-nadhara* (lit. le regard), nom dérivé de *nadhara*(lit. regarder), désigne « hissu al-‘ayn »²⁴⁷ (lit. le sens de l'œil). En cette première acception, *regarder* et *voir* se remplacent mutuellement. Le verbe admet un complément direct comme il tolère l'emploi indirect au moyen de la préposition *ilâ* (lit. à). La construction directe implique une perception physique alors que la structure prépositive donne accès à la double interprétation perceptive et cognitive. La phrase : *innamâ nandhuru ilâ al-Allahi wa ilayk* (lit. certes, nous regardons à Dieu puis à toi.), signifie « nous n'avons d'espoir qu'en Dieu et en toi ; autrement, tu es la seule personne sur qui on peut compter ». *Nadharaa* donc le sens non perceptuel d' « espérer ». L'auteur de *lissân al-Arab* relève un autre synonyme cognitif de *nadhara*(lit. regarder) ; soit le verbe *savoir*. Il cite en guise d'exemplification le verset coranique (50) du chapitre de *La vache* mettant en scène la noyade de Pharaon sous les regards des juifs : « *nous avons noyé les gens de Pharaon alors que vous regardiez* ». La vision suppose en ce contexte d'emploi deux cas de figures. Les fils d'Israël ont pu assister à la scène de la noyade en tant que spectateurs. Il se peut aussi qu'une bonne part d'entre eux n'en fût pas parmi les témoins oculaires. Ils étaient simplement au courant de l'événement. Les Arabes appellent *nâdhir* (lit. regardant) le point noir de l'œil qui n'est autre que l'iris considéré comme le foyer même du regard.

Par ailleurs, en arabe, il y a *nadhara*(lit. regarder) et *nadhara*(lit. attendre) qui peuvent constituer une même unité polysémique ou deux mots homonymes. La parenté sémantique entre les deux emplois semble décelable, car, chez les Arabes, *regarder une chose* suppose, à certains égards, une distance, quelque minime qu'elle puisse être, et donc l'espérance de la voir plus proche et plus disponible. La notion de « regard » qui rime en arabe avec la notion « espoir » suggère l'idée d'attente. Mais qu'elle soit perçue sous l'angle de la polysémie d'un même terme ou comme deux entrées distinctes du même regroupement phonique, la forme *nadhara* en langue arabe admet le sens d' « attendre » que le français a du mal à intégrer dans le cadre d'une parenté sémantique avec *regarder*. *Nadhara*(lit. regarder) et *intadhara* (lit. attendre) de ce fait, selon l'auteur de *Lissân Al-Arab* ont la même valeur d' « attendre ». Et comme le recours au coran est de tradition dans le lexicographie arabe classique, c'est le verset 13 du chapitre *Le Fer* : *indhurûnâ naqtabis min nûrikum* (*Attendez-nous [afin que] nous prenions [un peu] de votre lumière!* qui a été donné en exemple. A cet égard, cinq traducteurs ont rendu *undhurûnâ* susmentionné par

²⁴⁷ - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifriqî Al-Masri, *op.cit.*, 1993, T. 5, p 215. (Nous traduisons)

attendez-nous. Le sixième, Kazimirski, n'a pas à proprement parler fait exception ; car dans l'hésitation entre regarder et attendre, il a choisi de les employer côte à côte dans le même énoncé (*Regardez-nous ; attendez un instant que nous empruntions quelques parcelles de votre lumière*). Al-Farra? atteste le même sens auprès des usagers arabes qui disaient quand on enjoignait à quelqu'un d'attendre : *undhurnî* (lit. attends-moi) pour lui demander de donner un délai, de patienter ou encore de ralentir le pas²⁴⁸. D'après lui, *nadhara* au sens d'attendre se refuse au complément indirect. Il exige toujours une construction transitive directe. Il en résulte que l'emploi de la préposition *ilâ* avec *nadhara* engendre systématiquement une restriction sémantique de la forme verbale au seul sens de « regarder ». Ainsi donc aux versets 23/24 de la sourate *La résurrection*, il est dit : *wujûhun nâzira ilâ rabbihâ nâdhira*. (« Il y aura ce Jour des visages éclatants / vers leur Seigneur regardant » (BE). La présence de la préposition *ilâ* (lit. à) inscrit une restriction sur le sens du participe *nâdhira* que Berque a cherché à traduire - contrairement aux autres - par une forme participiale française inhabituellement placée à la fin de l'énoncé *i.e.* après son complément, en guise d'imitation de l'énoncé arabe et par souci d'harmonisation phonique des deux versets. Le problème de la polysémie verbale, compte tenu de leur complémentation, semble concerner la plupart des verbes de l'arabe. Les affinités sémantiques du verbe *nadhara* (lit. regarder) avec les prépositions susceptibles de l'accompagner ne se borne pas à la seule préposition *ilâ* (lit. à). La préposition *fî* (lit. dans) apporte une distinction non moins notable. L'énoncé *Nadharatu fî al-amri* (lit. j'ai regardé (dans) la question) comprend une perception plutôt indirecte voire cognitive. *Regarder* commute, de fait, avec *penser à*, *réfléchir*, etc. Le substantif masculin *nadhar* (lit. regard) signifie « pensée » et « jugement ». Quant au nom féminin *nadhratun* (lit. un seul regard) dérivé du verbe *nadhara* (lit. regarder), il est l'expression d'une modalité. Il véhicule la valeur de l'inchoatif et de semelfactif à la fois. Il s'agit d'un regard rapide et borné.²⁴⁹ Ceci dit, *Nadhratun* recouvre d'autres significations. Dans *hâdhâ al-radjulu fîhî nadhratun* (lit. cet homme a quelque laideur), la valeur de *nadhratun* est péjorative. Il ne désigne pas une entité mais mentionne le caractère déplaisant de qui l'on ne peut fixer du regard. Le nom *nadhratun* est caractéristique d'un phénomène de signifiante que les linguistes arabes assignent exclusivement à l'arabe comme une marque lexico-sémantique spécifique à cette langue. C'est la présence de mots que l'on peut rendre métaphoriquement en français par

²⁴⁸ - Al-Farra', *op. cit.* Vol. 1, p 70.

²⁴⁹ - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifriqî Al-Masri, *op. cit.*, 1993, T.5, p 217.

« hermaphrodites »²⁵⁰ i.e. qui admettent deux sens contraires et agréent deux emplois sémantiquement opposés. Mais *nadhratun* qui dénote, en même temps, le regard et la répulsion du regard a en langue arabe une tierce signification : c'est le regard du djinn. Dire *hâdhihi al-marʔatu biha nadhratun*²⁵¹ (lit. cette femme est victime d'un mauvais œil.), c'est faire entendre dans l'imaginaire²⁵² arabo- musulman les effets maléfiques que peut produire le regard porté par les êtres paranormaux qui peuvent être au contact de la vie des hommes comme les djinns. Lequel regard serait l'expression réduite au sens visuel d'un intérêt plus élargi et d'une interaction entre l'humain et l'invisible qui, par ailleurs, prend d'autres formes d'expressions multiples.

Le verbe *regarder* peut être utilisé métaphoriquement avec des sujets inanimés du type la montagne, la maison, etc. Dans l'exemple : *idha akhadhta tarîqaka wa nadharailayka al-djabalu fa khudh 'an yamînihi aw 'an chimâlih*²⁵³ (lit. si tu prends la route et si la montagne te regarde, contourne là à gauche ou à droite). *Regarder* et *rencontrer* sont alors commutables. De même, *tanâdhrati al-darân* (lit. les deux maisons se regardaient) suppose un sens affiné. Quant au fameux verset *tarâhum yandhurûna ilayka wa hum lâ yubsirûn* (lit. tu les vois te regarder sans qu'ils voient.) - qui réunit une trilogie de prédicats de perception visuels différents dont les portées sémantiques se distinguent (et s'éclairent mutuellement) par le contraste - il met en œuvre un emploi spécifique de *regarder*. Selon Abu ubayd²⁵⁴, le pronom personnel N1 du verbe réfère aux idoles qui n'ont pas réellement une faculté perceptuelle. Il s'agit d'un « regard pétrifié » employé métaphoriquement pour désigner une posture, une situation dans l'espace, dont il y aura des raisons de penser qu'il est convenablement paraphrasable par *Se trouver en face de*. La métaphorisation des idoles par l'emploi de *regarder* est d'autant plus corroborée par l'utilisation subtile du pronom

²⁵⁰ - Nous avons trouvé appui à notre traduction imagée dans le trésor de la langue française où *hermaphrodite* revêt, entre autres acceptions, le sens figuré de « personne qui participe d'une double nature, associe des éléments divers et contradictoires ».

²⁵¹ - Ibid., T5, p 219.

²⁵² - Dans son article où il a essayé d'appliquer l'approche anthropologique de Gilbert Durant à la traduction du texte biblique, Paul D. Fueter énumère les composantes de ce qu'est un imaginaire sans pourtant le définir : « Nos réactions aux mots que nous entendons ou lisons dépend des images qu'ils évoquent dans notre esprit. Leurs connotations dépendent de notre situation climatique, géographique et historique et de notre bagage culturel. En effet, les termes que nous utilisons pour décrire les objets que nous voyons et que nous touchons sont faciles à traduire. Mais lorsque ces mêmes mots deviennent symboles et que la connotation l'emporte sur la dénotation, tout est possible. La symbolique du mot « mer » est menaçante pour le pêcheur d'Islande, renouvelante et pacifiante pour le vacancier méditerranéen. » (« La traduction biblique et les structures de l'imaginaire : essai d'application des thèses de Gilbert Durant à la traduction de quelques versets de Genèse 1 et 2 » Paul D. Fueter Meta : journal des traducteurs, vol. 32, n° 1, 1987, p 9)

²⁵³ - Ibid., T. 5, p 219.

²⁵⁴ - D'après Ibn Mandhûr, T5, P 220.

hum (pl. humain) en position d'objet direct de *voir* plutôt que le pronom *ha* (pl. inanimé). Une utilisation qui contribue à son tour à la personnification de ces êtres en pierre.

Ibn Mandhûr mentionne un autre sens en usage du verbe chez les Arabes de l'ère dite classique. Tel est *regarder* synonyme d'*écouter*. Par *undhurnî* (lit. regarde-moi), on voulait demander l'attention auditive de l'interlocuteur. Ce glissement perceptuel du sens de la vision vers l'écoute semble peu convenable vu le caractère complexe et pluriel de la communication humaine directe. Souvent l'attention auditive s'avère être communicativement insuffisante bien que sensoriellement assez opérante. Pour être satisfaits, les besoins de l'interaction verbale sollicitent un renforcement non linguistique par les gestes, le regard, le sourire, etc. Sur le plan de la signification stricte, il faut noter que *regarder* et *écouter* se rejoignent bien que n'appartenant pas à la même modalité sensorielle. Le sème qui les unit les oppose parallèlement à *voir* et *entendre*. En effet, *regarder* et *écouter* comme le souligne fort justement Aude Grezka²⁵⁵ sont deux procès intentionnels dont l'emploi suppose l'orientation de la perception (auditive ou visuelle) vers un objectif bien déterminé. Par contre *voir* et *entendre* dénotent une appréhension spontanée et non intentionnelle des éléments perçus. Ils véhiculent des procès effectués naturellement par le seul acte ordinaire d'ouvrir les yeux ou d'être en état d'éveil auditif. Ainsi, se tourner vers qui l'on parle est un geste ambivalent qui engage plus qu'un sens. La pragmatique a le mérite de rendre compte du contexte situationnel où l'appréhension des gestes par le regard contribuent au processus inférentiel et interprétatif du discours que le langage verbal, à lui seul, ne saurait transmettre. Les exégètes-grammairiens des premiers siècles de la grammaire arabe ont trouvé explication du verset *wa qûlû «undhurnâ» w-asma'û* (lit. dites «regardez-nous» et écoutez)²⁵⁶ dans ce glissement perceptuel assimilant *undhurna* à *isghi lanâ* (lit. prête nous une oreille attentive). Ben Achour, exégète tunisien du XX^{ème} siècle, donne un autre aspect du contenu sémantique du prédicat. *Undhurna* (regarde-nous), terme donné par le coran en substitution d'un autre (râ'inâ : favorise-nous) exprime le fait de veiller sur les intérêts des autres, d'être indulgent à leur égard. *Nadhar*adérive, selon lui, de *nadhar*, nom qui désigne la clémence qui est une sorte d'attention portée à autrui. Ben Achour écarte ainsi toute affinité de cet emploi avec la notion de *al-intidhâr* (lit. attente). Mais si Blachère semble, parmi tous les traducteurs, le plus rebelle à la prescription exégétique d'un Ben Achour qui récuse tout rapprochement entre *nadharaet attendre*, sa traduction paraît plus probante. Elle est plus tournée vers le sens tel que livré par l'ensemble

²⁵⁵ - Grezka, A., 2009, *op. cit.* p 192.

²⁵⁶ - Verset 104, Sourate 2, La vache.

du cotexte et plus apte à jeter les bases d'un pont subtil entre les notions d'un regard tourné à l'autre, celle du délai que l'on accorde aux autres en difficulté et l'idée de clémence. Cette dernière n'est autre qu'une forme de patience manifestée par quelqu'un vis-à-vis de la récupération de ses droits auprès d'autrui. Les notions de *répit*, de *repos* ne sont que les autres synonymes ayant pour base commune l'ajournement dans le temps d'une exigence, par bienfaisance et par générosité. Mieux encore, Ibn Mandhûr est allé plus loin quand, se référant à Ibn Al-Athîr,²⁵⁷ il a établi, l'arabe du coran à l'appui, un rapport de synonymie entre *le regard* et *la miséricorde*. Dans le verset où il est dit : « *wa lâ yandhuru ilayhim yawma al-qiyâma* » (et Il (Dieu) ne les regardera pas le jour de la résurrection), le regard est miséricorde, grâce et tendresse. Le regard « *porté (volontairement) à quelqu'un est une preuve de concorde* »²⁵⁸. En contrepartie, on a tendance à éviter de regarder (ou le regard de) ceux avec qui on est en aversion.

Abu hilal al-Askarî fait la distinction entre la vision et la cognition, entre la vision et le rêve, entre la vision et l'évidence et enfin entre la vision et le regard. Selon lui la vision ne peut se faire que sur une entité existante contrairement à la cognition qui traite les choses qui existent aussi bien que celles qui n'ont pas d'existence. Chaque vision se rapporte obligatoirement à une entité limitée ou à une entité ayant trait à une autre existence limitée. La vision, en langue arabe, selon Al-Askarî se présente sous trois aspects. D'abord la connaissance ; comme dans le verset « *wa narâhu qarîban* » (lit. Nous le voyons proche) »²⁵⁹ qui exprime l'exclusivité divine en connaissance du délai du jugement dernier. La vision peut s'appréhender ensuite sur le mode de la conjecture. Elle trouve sa validation selon l'auteur dans le verset qui précède ce verset dans le même chapitre²⁶⁰ : « *innahum yarawnahu ba'îdan* » (lit. ils le voient éloigné). Les deux versets successifs évoquent le même objet (le jour de la rétribution) et forment les deux propositions d'une même antithèse. Le savoir divin absolu exprimé par *voir* s'oppose dans ce contexte à la vision cognitive conjecturale des infidèles. *Voir* est ainsi pris dans les deux emplois de façon métaphorique au sens de « savoir ». Enfin il y a la vision par les yeux²⁶¹.

²⁵⁷ - Abu al-Hasan Ali 'izz al-Din ibn al-Athir, historien arabe, sunnite, né en 1160 à Cizre (en Anatolie), mort en 1233 à Mossoul. Son œuvre principale est *Al-Kamil fi al-Tarikh* (L'Histoire complète) parue en 1231 et considérée comme l'un des plus importants livres d'histoire du monde musulman.

²⁵⁸ - Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifrîqî Al-Masri, *op.cit.*, 1993, T. 5, p 218.

²⁵⁹ - Sourate Les degrés (BL), n 70, verset 7.

²⁶⁰ - Sourate Les degrés (BL), n 70, verset 6.

²⁶¹ - Al-Askarî, A. *Mu'djam Al-Furûq Al-Lughawiya* (lit. Dictionnaire des différences linguistiques), Institution de la diffusion islamique, Qom (Iran), 1^{ère} éd., collationné par Bayta Al-Allah Bayât., 2010, Harfu Al-Arrâ? (la lettre « R »), p 179.

Nous remarquons dans les tentatives définitoires d'Al-askarî une tendance, qui serait généralement caractéristique de la lexicographie arabe classique, de l'assimilation des valeurs des mots en langue à celles données dans le discours coranique. Une telle tendance s'explique par le fait que le Coran est considéré comme l'une des principales références qui témoigne d'un certain état de la langue arabe dans un moment de son histoire : le VI^{ème} siècle. Une période qui a connu l'épanchement de la poésie dite préislamique (al-chi'r al-djâhilî) et l'avènement du texte du nouvel ordre religieux. Les études grammaticales et rhétoriques arabes, qui sont nées déjà dans le berceau du texte sacré dont la langue encourait la déformation par la conversion de nouvelles populations non arabophones, sont principalement faites pour le servir. A. Msaddi a souligné à maintes reprises, l'idée que l'étude de la langue n'était pas, au commencement, conçues pour elles-mêmes. Elles étaient menées, inséparablement, avec celles des fondements de la jurisprudence, de l'exégèse et de l'apologétique²⁶². G. Mounin l'a devancé par un constat identique quand il affirme : « *toute la grammaire arabe, en un certain sens, est également un effort philologique puisqu'elle part de la volonté de fixer la langue exacte du Coran.* »²⁶³.

Al-Askarî distingue entre *al-holm* (le rêve) et *al-ru?ja* (la vision nocturne). Il s'agit, selon lui, de deux faits liés au sommeil, mais le sens de la vision nocturne est associé au bien contrairement au terme *rêve* qui s'emploie couramment pour exprimer les visions cauchemardesques. L'auteur puise cette dichotomie dans la tradition prophétique qui postule que la vision provient de Dieu et que le rêve émane du diable²⁶⁴. La vision (*al-ru?ja*) diffère aussi, chez l'auteur d'Al-furûq, de l'évidence (*al-badîha*). Celle-ci se situe au commencement du regard, celle-là dénote plutôt son terme. La vision est, en ce sens, synonyme de méditation qui suppose une perception visuelle accompagnée d'une part de réflexion. L'évidence est le premier regard spontané et intuitif²⁶⁵. Sur la différence entre *le regard* et *la vue*, l'auteur précise que *regarder* convoque une requête. Cette différence est d'autant plus claire dans le choc des deux verbes employés côte à côte tel que dans :

- *J'ai regardé mais je n'ai rien vu*²⁶⁶.

Aussi *nadhara*(lit. *regarder*) signifie-t-il demander l'apparition de quelque chose et *al-nâdhir* (lit. le regardant) est le demandeur de l'apparition de ce quelque chose ; c'est-à-dire en le sollicitant par le moyen de l'organe de la vue ou d'un autre moyen (le toucher, la

²⁶² - Msadi, Abdessalam, *Al-fikr al-lisânî fî al-hadhâra al-arabiya* (La pensée linguistique dans la civilisation arabe), Maison Al-Arabia Lilkitâb, Tunis, 1983, p 21 et passim.

²⁶³ - Mounin, G., *Histoire de la linguistique des origines au XX^{ème} siècle*, Paris, 1967, p 116.

²⁶⁴ - Al-Askarî, A. *op. cit.*, Harfu Al-Hâ? الحاء (la lettre « h »), p 136.

²⁶⁵ - Ibid., Harfu Al-Arrâ? (la lettre « R ») pp 178-179.

²⁶⁶ - « نظرت فلم أر شيئا » (lit. j'ai regardé et je n'ai rien vu) Ibid., p. 372

pensée, etc.). D'où le rapprochement que l'on peut opérer avec *intadhara* (attendre) précédemment évoqué. Le substantif *al-indhâru* (lit. donner délai) signifie « demander que soit donné le temps que nécessite l'accomplissement de quelque chose ». Dieu, d'après Al-Askarî, ne peut être qualifié de Nâdhir (regardant) car *regarder* suppose un manque de connaissance nécessaire à la requête par le regard qui ne sied pas à la perfection divine. Dieu possède cette capacité de voir les objets sans pour autant en demander la vision préalablement par un quelconque regard. Il est, de ce fait, qualifié de voyant.

Sur un autre plan, *Al-nadharu bi al-qalbi* (lit. regarder avec le cœur) appelle forcément la méditation. *Al-nadharu* (lit. le regard) est donc aussi pensée et contemplation. Chouraqui semble prendre le verbe arabe dans cette acception puisqu'il a tenu à le rendre en français quasi-systématiquement par *contempler*. Mais par ailleurs, si la contemplation implique l'acte de regarder, chaque regard n'est pas forcément contemplatif.

En conclusion, nous pouvons constater que répertorier les usages des deux verbes en arabe ne peut s'élever au rang d'une description systématique. L'exposé prend la forme d'un inventaire borné à la sériation des dictionnaires. Toutefois, ce *patchwork* a permis au moins de constater les modes de transfert du sens d'un domaine de référence à un autre (réel, rêve, cognition, contemplation, etc.) et les éventuels rapprochements permis avec les équivalents français dans le discours traduisant. Le fonctionnement syntaxique et sémantique de *raʔâ* et de *nadharat* que fourni par les grammairiens arabes anciens recoupe certaines structures développées en français par A.Grezka, fût-ce de manière beaucoup moins ciblée. Nous avons cherché également, par ce travail lexicographique, à frayer le chemin du traitement des prédicats en question dans le discours coranique.

Deuxième partie

Analyse sémantaxique et recherche de régularités traductionnelles

Chapitre VI

Analyse quantitative du corpus : Régularités et emplois excentriques

Introduction

Cette étape d'organisation exploratoire s'avère nécessaire. Elle reposera sur une appréhension quantitative des unités lexicales objets de réflexion. Face à un répertoire d'occurrences relativement étendu (2226 oc.), enregistrer la diversité des conditions formelles d'emploi propre à chaque verbe n'est toujours pas une tâche aisée. L'avantage méthodologique que procure le recensement statistique des données est double ; outre le principe organisateur qui traduit les faits de langues en proportions chiffrées faciles à mettre en contraste, il est un intérêt d'ordre épistémique qui consiste à permettre d'étayer les hypothèses générales émises au début de notre recherche par des hypothèses circonstanciées portant sur les détails qui guident l'analyse muant, par conséquent, la problématique centrale en faits linguistiques empiriquement analysables.

« *Toute avancée des connaissances génèrent plus d'interrogations qu'elle apporte des réponses*²⁶⁷ », souligne fort judicieusement P. Joliot. Les données statistiques permettent de susciter des questions auxquelles sont censées répondre les étapes avancées de la recherche. Elles soulèvent d'autres questions qui dépasseraient l'espace imparti à ce travail. L'autre incidence pratique qui en découle, c'est d'interroger les cas faisant exception, de donner explication aux structures les plus faiblement représentées et d'explicitier brièvement les facteurs syntaxiques et sémantiques de leur démarcation par rapport à l'ensemble des configurations récurrentes en vue de frayer la piste à une étude des régularités qui les régissent.

Enfin, des constats primaires sont possibles à travers les chiffres mis en comparaison. Ces constats servent à guider notre démarche et nous épargner l'embrouillement et les tâtonnements. Tout le cheminement qui s'ensuit apportera soit une validation des hypothèses formulées à partir des constations numériques soit l'infirmité (parcellaire ou totale) de ces hypothèses au moyen de nouveaux constats.

1. Tabulateur et critères de description

Une première classification des énoncés sur le Word a aussitôt montré ses limites. La recherche d'un autre éditeur électronique en notre disposition, nous a conduit à la mise à profit des fonctionnalités octroyées par Excel. En fait, outre le facteur temps assez

²⁶⁷ - Joliot, P., *La recherche passionnément*, Odile, Jacob, Paris, 2001.

pesant dont Excel permet de gagner une très grande portion et outre l'espace réconfortant assigné à chacune des cellules dont les contours mouvants autorisent une rédaction des énoncés non mutilée et moins contraignante, plusieurs réponses à nos besoins de comptabilisation des occurrences, de la comparaison dynamique de leurs utilisations auprès du même traducteur (ou auprès de plusieurs traducteurs à la fois), de tri et de filtrage se voient rapidement exaucées. Il en résulte la possibilité d'examiner et de reconnaître les éléments considérés et de voir se dessiner plus nettement les lignes de ressemblances et de divergences entre les diverses unités de comparaison. Ainsi donc, énoncés sources, traducteurs, énoncés cibles ainsi que les propriétés de leurs constituants se prêtent à l'examen sur la même page. Des combinaisons et, par la même, plusieurs comparaisons non admises ordinairement dans les pages Word se laissent entreprendre.

Trois feuilles d'Excel sont élaborées. Elles comportent les emplois des deux principaux verbes arabes à la base de l'emploi de *voir* (et synonymes) en français ; à savoir *ra? 'a* (lit voir) et *nadhara*(lit regarder)²⁶⁸.

Pour des considérations techniques²⁶⁹, seule la plage d'en-tête de chacune des pages munie d'exemples figure ici en guise d'illustration. (voir tableau 3).

Horizontalement, un répertoire formé d'une série de sept lignes répétitives alternant périodiquement, en premier, l'énoncé arabe translittéré²⁷⁰ ; auquel font suite les énoncés en français alignés sur la liste de leurs auteurs que nous avons dressés suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, ordre par définition arbitraire. (Voir tableau ci-dessous)

²⁶⁸ - Le verbe *absara* (lit. voir clair) qui compte parmi les verbes de perception visuelle rencontrés dans le corpus sera considéré subsidiairement dans cette analyse statistique à titre comparatif. Ceci dit, nous ne nous livrerons pas à des commentaires sur ses propriétés linguistiques ni à des analyses approfondies sur son comportement sémantique et pragmatique. Nous nous sommes rendu compte au cours de l'analyse que l'espace imparti à cette recherche ne saurait contenir tous les prédicats de perception visuelle relevés. Aussi nous sommes-nous bornés aux deux verbes *ra?â* (lit. voir) et *nadhara*(lit. regarder).

²⁶⁹ - Il n'est pas possible de reproduire la totalité des tableaux Excel sur une page Word ni, par conséquent, en version papiers. La mise en page nous contraint à ne fournir les représentations Excel que de façon linéaire et fragmentée.

²⁷⁰ - La translittération des énoncés arabes rend lisible en français au moins les verbes principaux et rend possible l'identification de leur variation morphologique. Elle permet aussi de voir la position du verbe par rapport aux autres éléments de l'énoncé (position initiale de phrase verbale ou position médiane de phrase nominale). Ainsi, il sera plus aisé de reconnaître également, par leurs typographies, la déclinaison des items, les emplois autonomes des termes calqués, les noms propres, etc.

Enoncé arabe translitéré		<i>fa lammâ janna 'alayhi allaylu ra-â kawkaban qâla hâdha rabbi</i>
T R A D U C T E U R	Berque	76 Quand la nuit se fut étendue sur lui,[Abraham] vit un astre,...
	Blachère	76 Donc, quand la nuit noire fut venue, il vit un astre, et dit : « C'est mon seigneur !
	Chouraqui	76 Donc, quand la nuit noire fut venue, il vit un astre, et dit : « C'est mon seigneur !»
	Hamidoullah	76. Quand la nuit l'enveloppa, il observa une étoile, et dit : “Voilà mon Seigneur !
	Kasimirski	76. Quand la nuit l'eut environné de ses ombres, il vit une étoile et s'écria : Voilà mon Dieu.
	Mazigh	...il aperçut un astre brillant

**Tableau 3: disposition horizontale de la tabulation Excel ordonnant
les éléments du corpus**

Verticalement, le tableau Excel se scinde en deux grandes sections dont l'une, à gauche, consacrée à la forme verbale arabe et l'autre, sur la droite ; aux multiples unités traduisantes en français. Chaque section compte plusieurs colonnes métalinguistiques. Le tableau *infra* (voir tableau 4) représente l'en-tête des critères considérés utiles à la description du comportement syntaxique de chaque forme verbale en usage. Ces critères sont jugés pertinents pour l'interprétation sémantique qui aura fait fond, sur le paradigme traductionnel, à l'élection de tel ou tel prédicat parmi d'autres verbes concurrents. A gauche comme à droite, trois paramètres globaux sont pris en ligne de compte : (a) la modalité de la phrase, (b) les propriétés morphologiques de la forme verbale employée (modes, temps, aspect) et (c) la complémentation du verbe (catégorie grammaticale de l'objet (N1), sa dite catégorie sémantique, son nombre et la nature grammaticale de N2²⁷¹). Les paramètres suivis dans le tableau sont inspirés des quatre propriétés que A. Grezka avait utilisées dans son étude.

²⁷¹ - A noter que le genre grammatical des compléments ne figure pas dans le tableau, vu qu'il n'est pas opérationnel dans le processus traductionnel.

V . A R	P R O C E S	A S P E C T	M O D A L I T É D E P H	N 0	N B R	N 1	N A T. D E N 1	D E T N 1	C A T E G . S E M . N 1	C P L N 1	M O D A L I T É D E P H	N 0	N B	V . F R	M O D E	T P S	A S P E C T	P R O C E S	N 1	N A T D E N1	N B R N 1	D E T N 1	C A T E G . S E M . N 1	N A T C O M P L D E N1 / N2

Tableau 4: ordonnancement vertical des descripteurs adoptés dans la caractérisation des prédicats

2. Liste des prédicats relevés

Le tableau des statistiques renferme la liste de tous les lemmes²⁷² qui ont servi d'équivalents pour *ra?â* et *nadhara* en langue cible. Une première feuille Excel les présente tous ensemble dans l'ordre alphabétique, dans le but de calculer leurs fréquences - considération prise de leur verbe d'origine - et de percevoir le degré de présence du correspondant dit littéral de chaque verbe aussi bien que les variantes²⁷³ d'emploi qu'il peut avoir. Les degrés de synonymie en français fondés sur la récurrence pourraient nous être

²⁷² - Nous entendons, suite à Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau par *lemme* la racine commune de plusieurs formes linguistiques apparentées ; c'est-à-dire un paradigme lexical représentatif pour toutes les formes qu'un mot peut prendre. (Cf. Charaudeau, P. et Maingueneau, D., Dictionnaire d'analyse du discours, Seuil, Paris, 2002, p 78)

²⁷³ - Nous allons faire emploi ici du terme de « variante » par rapport à une forme basique que nous avons déterminée à présent à partir de sa récurrence élevée. En plus, la notion de *synonymie* et celles qui en découlent sont le propre d'une langue donnée et non de codes en interaction comme est le cas dans les textes traduits. Ce qui revient à dire que les notions d'équivalents et de variantes équivalentes sont plus appropriées à traduire des relations de « synonymies contrôlées » par une langue source en traduction. L'exemple de « attendre » et de « regarder » est révélateur à cet égard. Ces deux verbes n'ont pu être mis en parenté sémantique dans les discours traduisant le Coran en français que sous l'emprise d'une relation sémantique attestée en langue de départ entre *nadhara*(regarder) et *nadharadérivant intadhara* (attendre). Dans les lignes qui suivent, nous traiterons du mode de transfert qui a permis ce déplacement.

utiles. Une première base de classification des relations sémantiques prenant *a priori* appui sur la seule composante quantitative est envisageable. L'agencement alphabétique des prédicats a un bienfait empirique, car il permet de les faire passer parallèlement au crible des trois verbes d'origine. La liste va grandissant par de nouvelles entrées à mesure que se poursuit le dépistage du corpus. Le pourcentage a pour fonction de révéler, ainsi, plus nettement les proportionnalités relatives à chaque fréquence d'emploi.

		ra'à (lit. voir)	%	nadhara(lit. regarder)	%	absara (lit. voir clair)	%
	occ. sources	260		86		41	
	occ. cibles	1560		516		246	
1	accorder un délai	0	0,00%	4	0,78%	0	0,00%
2	ajourner	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
3	apercevoir	9	0,58%	1	0,19%	1	0,41%
4	apparaître	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
5	apprécier	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
6	assistants	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
7	assurer (s')	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
8	attendre	0	0,00%	51	9,88%	0	0,00%
9	averti (être)	0	0,00%	0	0,00%	1	0,41%
10	avis	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
1	aviser	0	0,00%	0	0,00%	1	0,41%
2	avoir une idée	4	0,26%	0	0,00%	1	0,41%
3	avoir) clairvoyance	0	0,00%	0	0,00%	6	2,44%
4	clair (être)	0	0,00%	0	0,00%	2	0,81%
5	clarté du jour	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
6	compter	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
7	conscient (= sciemment en voir (sous zéro forme)	1	0,06%	1	0,19%	0	0,00%
8	considérer	29	1,86%	68	13,18%	0	0,00%
9	constater	9	0,58%	2	0,39%	1	0,41%
20	contempler	2	0,13%	35	6,78%	2	0,81%
1	craindre	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
2	croire	3	0,19%	0	0,00%	0	0,00%
3	dans l'expectative	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
4	déceler	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
5	décide	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
6	dévisager	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
7	dévoiler	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
8	dire	9	0,58%	0	0,00%	0	0,00%

		ra'à (lit. voir)	%	nadhara(lit. regarder)	%	absara (lit. voir clair)	%
	occ. sources	260		86		41	
	occ. cibles	1560		516		246	
9	discerner	0	0,00%	0	0,00%	1	0,41%
30	distinguer	3	0,19%	0	0,00%	9	3,66%
1	donner un répit	0	0,00%	5	0,97%	0	0,00%
2	éclairer	0	0,00%	0	0,00%	3	1,22%
3	échappe (à la vue...)	2	0,13%	0	0,00%	1	0,41%
4	entendre	4	0,26%	1	0,19%	0	0,00%
5	entrer	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
6	entrevoir	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
7	éprouver	4	0,26%	0	0,00%	0	0,00%
8	espérer	0	0,00%	2	0,39%	0	0,00%
9	estimer	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
40	être (que serait de vous)	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
1	être à l'abri	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
2	être apparent	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
3	être confronté à	1	0,06%	1	0,19%	0	0,00%
4	être) clairvoyant	0	0,00%	0	0,00%	23	9,35%
5	examiner	2	0,13%	2	0,39%	0	0,00%
6	face-au	4	0,26%	0	0,00%	1	0,41%
7	faire attention	1	0,06%	1	0,19%	0	0,00%
8	faire un signe de l'œil	1	0,06%	1	0,19%	1	0,41%
9	faire voir		0,00%	1	0,19%	1	0,41%
50	faire sursis	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
1	fléchir (+ être engagé)	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
2	frapper	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
3	guetter	0	0,00%	4	0,78%	0	0,00%
4	ignorer	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
5	illuminer, illumination	0	0,00%	0	0,00%	2	0,81%
6	informez	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
7	invisible	10	0,64%	0	0,00%	1	0,41%
8	visible	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
9	jour	0	0,00%	2	0,39%	0	0,00%
60	juger	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
1	les non- contemplés	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
2	lumineux	0	0,00%	0	0,00%	3	1,22%
3	méditer	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%

		ra'à (lit. voir)	%	nadhara(lit. regarder)	%	absara (lit. voir clair)	%
	occ. sources	260		86		41	
	occ. cibles	1560		516		246	
4	nzurna/unzurna/..	0	0,00%	4	0,78%	0	0,00%
5	observer	10	0,64%	6	1,16%	14	5,69%
6	opiner	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
7	penser	38	2,44%	0	0,00%	0	0,00%
8	prendre parti	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
9	présenté/ présente ou entrevoir	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
70	prétendre	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
1	Rappelle	3	0,19%	0	0,00%	0	0,00%
2	reconnaître	4	0,26%	0	0,00%	0	0,00%
3	réfléchir	1	0,06%	1	0,19%	0	0,00%
4	Regarder, jeter un regard...	9	0,58%	147	28,49%	1	0,41%
5	remarquer	8	0,51%	1	0,19%	0	0,00%
6	rencontrer	2	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
7	rendre compte	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
8	rêver	3	0,19%	0	0,00%	0	0,00%
9	savoir	9	0,58%	0	0,00%	1	0,41%
80	se tourner	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
1	sembler	50	3,21%	0	0,00%	0	0,00%
2	songez	1	0,06%	1	0,19%	0	0,00%
3	sous les yeux, rouler, jette les yeux...	0	0,00%	13	2,52%	2	0,81%
4	spectacle	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
5	subir	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
6	suire	0	0,00%	1	0,19%	2	0,81%
7	surseoir	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
8	tenir	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
9	venir (une idée)	0	0,00%	0	0,00%	1	0,41%
90	trouver	8	0,51%	0	0,00%	1	0,41%
1	visible	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2	Voici	1	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
3	voilà	0	0,00%	3	0,58%	0	0,00%
4	voir	1221	78,27%	133	25,78%	141	57,32%
5	voir clair	0	0,00%	0	0,00%	12	4,88%
6	zéro verbe	61	3,91%	8	1,55%	2	0,81%

Tableau 5: liste alphabétique des lemmes traduisant les trois verbes de l'arabe

3- Décryptage des chiffres et hypothèses détaillées

96 prédicats cibles (verbaux et non verbaux) ont servi à traduire trois verbes sources ; soit la moyenne de 32 mots d'arrivée pour chaque unité lexicale de départ. Voilà même un chiffre, qui interpellerait, par ailleurs, une validation sur un corpus plus étendu variant les discours, mais qui illustre de toute manière la grande pluralité des vocables cibles offerte à la traduction d'une unité linguistique d'une langue de départ. Plusieurs sont déjà les questions préliminaires que soulève une pareille proportion. A quoi revient cette très haute quantité de mots d'accueil face à trois verbes d'origine? Est-ce à la nature de l'acte du traduire - défini comme une opération de transfert du sens invoquant deux codes génétiquement non apparentés et, du coup, une large panoplie de possibles traductionnels ? Serait-ce le résultat de la polysémie des termes traduits, considérés comme des termes d'usage général en langue contrairement à ce que sauraient imposer les contraintes d'usage restreint à une quelconque unité terminologique, monosémique, rigoureusement définie et à laquelle devrait correspondre exemplairement en traduction un seul terme cible ? La multiplicité des équivalences ne laisse-t-elle pas plutôt présumer un texte d'origine de nature « herméneutique », c'est-à-dire qui ne peut être appréhendé qu'au travers du passage obligé d'autres textes interprétatifs, dites gloses exégétiques, vu la jonction qu'il fait entre le matériel et le spirituel, entre les expressions ambiguës et les formes manifestement claires, entre la référence imagée et la référentiation déictique, entre la redondance lexicale et les phrases fortement elliptiques ? La typologie discursive souvent tributaire d'un domaine de référence précis serait disposée à jouer, dans cette perspective, des rôles prépondérants. Serait-il plus simple de dire que les traductions multiples du même prédicat est un phénomène idiosyncratique réductible à la pluralité des traducteurs ? Question dont l'apparence simplificatrice nous ramène au centre de la problématique pragmatique de notre ouvrage qui, par la logique même de ses présupposés théoriques, mène à résumer toutes les interrogations antérieures en une seule : quels éléments cotextuels et contextuels sous-tendent la multiplicité des formes d'accueil correspondant à un nombre minimal de formes en langue de départ. Autrement, qu'est-ce qui dicte le choix de tel ou tel verbe (adjectif ou nom, etc.) en français, en traduction, par exemple, du verbe de langue arabe *raʔā* (lit. voir) et synonymes ? Somme toute, la diversité des traductions, pour ne s'en tenir à présent qu'aux chiffres, rend plausible une mise en question des idées reçues que l'on puisse avoir

à l'égard des dites équivalences en traduction et vérifie statistiquement au moins une réalité : le texte d'une langue donnée ne peut passer, par l'acte de traduire, dans une langue différente d'une manière symétrique. Le passage est évidemment complexe ; il induit une diversité qui est loin d'être schématique.

Le tableau fait apparaître la dominance quantitative d'une minorité de lemmes sur un très grand nombre d'autres moins fréquemment utilisés. Dans la traduction de *ra?â* (lit. voir), *voir* occupe 67,16% de l'ensemble des occurrences. Pour la traduction de *nadhara* (lit. regarder), c'est l'emploi de *regarder* qui prime sur tout autre verbe apparenté avec un taux de 48%. Il se trouve concurrencé fortement, en traduction de *nadhara* (lit. regarder) toujours, par le verbe *voir* avec, en plus, un taux de récurrence presque égal. En contrepartie, *regarder* n'est utilisé en remplacement de *voir* que sur une très faible marge presque insignifiante de 0.6%. Il en ressort que *voir* se substitue en grande partie à *regarder* et non inversement. Cela suscite la question de savoir les propriétés spécifiques de *voir* lui permettant ce large éventail d'acceptabilité et les contextes d'usage très particuliers autorisant à *regarder* l'occupation de quelques créneaux propres au verbe *voir*. L'apport de Grezka est très éclairant, à ce titre. Elle nous fournit le dispositif descriptif et explicatif même de certains de ces cas spécifiques d'un discours « transitaire »²⁷⁴. Ainsi, le déséquilibre quantitatif entre les deux verbes incite à vérifier une distinction première selon laquelle *voir* est un verbe non intentionnel exprimant un état relatif aux réflexes spontanés de l'homme²⁷⁵. *Regarder*, par contre, dénote une action intentionnelle ; une perception visuelle active. D'où une tendance majoritaire vers l'emploi de *voir*. L'étude de notre corpus offrirait la possibilité de tester l'applicabilité du paramètre fondamental de la différenciation qu'établit l'approche des classes d'objets entre les verbes de perception visuelle non intentionnelle ou passive (représentée essentiellement par *voir*) et les verbes dénotant une vision active ou intentionnelle (dont *regarder* est le prototype) sur le champ interlinguistique du discours traduisant. Il s'agit de savoir si ce découpage requiert une spécification codique ou s'il revêt, au contraire, un aspect translinguistique ? Ce projet de vérification n'est pas une fin en soi. C'est une fenêtre méthodologique qui ouvre sur la vraie question posée au départ : quelles sont les propriétés sémantico-syntaxiques similaires (ou équivalentes), dans les deux langues, des emplois de *voir* et *de regarder* qui autorisent un

²⁷⁴ - Le qualifiant « transitaire » est pris figurativement au sens physique du *transit*. (passage d'électrons d'un point à un autre). Nous considérons que les mots qui se déplacent entre les langues ressemblent aux électrons qui passent librement d'un atome à un autre contrairement à la structure grammaticale qui représente le noyau immuable de chacune d'elle. La traduction est un lieu de transit particulièrement productif, car c'est le point de rencontre de toutes formes d'interprétations lexicales, syntaxiques et stylistico-pragmatiques.

²⁷⁵ - Grezka, A., op.cit., p 87.

« transit systématique » et unitaire par le moyen du prédicat prototypique d'une sous-classe de verbe de vision ?

Comparé à *voir*, le taux imparti à *regarder* (7%) ne surprend qu'au cas où il serait confronté à *voir* dans la seule traduction de *nadharamême* (lit. regarder)²⁷⁶. En effet, sur les 516 occurrences de verbes traduisant *nadhara*(lit. regarder), 133 emplois sont pour le verbe *voir* ; soit 25,78% et 147 pour *regarder* et formes verbales morphologiquement apparentées (jeter un regard, garder l'œil, promener le regard, etc.) ; soit le taux de 28,49%. (voir tableau 5). Il en résulte que *voir* est à une proportion presque égale²⁷⁷ avec *regarder* dans la traduction d'un verbe arabe considéré plutôt comme équivalent en propriétés²⁷⁸. La question que cela soulève c'est le pourquoi de cette prédilection généralisée pour le premier aux dépens de second dans le champ traductionnel du second. Est-il question d'une fausse équivalence qui exige examen des données spécifiques du verbe dans son environnement syntaxique? Serait-il question d'un verbe jugé hypéronyme, en français, mais pas autant en arabe (Grezka, 2009) et dont les propriétés sémantico-pragmatiques supposent une richesse lui conférant plus de « flexibilité » traductionnelle ? Cette dernière hypothèse n'est pas, par nous, émise sans quelque réserve ; car si l'on pourrait admettre que *voir* est aussi utilisé que *regarder* pour traduire l'équivalent de *regarder* quand il s'agit de le comparer uniquement avec celui-ci, on ne saurait disconvenir que le nombre d'emplois de *voir* soit inférieur à l'ensemble des autres verbes traduisant ce même équivalent arabe ? Notre hypothèse stipule une propriété majeure de *regarder* : sa perméabilité à de nombreux autres verbes troponymes. Notre corpus nous octroie le possible d'une piste critique de la taxinomie grezkaenne consacrée à *regarder* et une alternative définitionnelle précisant un pan essentiel du fonctionnement prédicatif du verbe.

En effet, la langue est considérée dans la théorie des classes d'objets en interaction dynamique avec le monde extérieur. Elle garde en même temps toute son autonomie par rapport à ce dernier. Elle opère fréquemment un glissement de l'emploi intentionné du verbe vers sa forme non intentionnée tout en maintenant l'essentiel du sens véhiculé par le verbe initial. Ce postulat nous met déjà au centre la problématique sémantique de la déperdition du sens. A quel point se maintient le sens du premier par un emploi du second ? Est-il une déperdition de sens inhérente à ce transfert ? Est-il des

²⁷⁶ - Nous avons choisi de considérer ensemble *regarder*, *jeter un regard*, *jeter les yeux*, etc. Ce parti pris n'est pas définitif. Il n'est valable par commodité méthodologique que pour l'analyse statistique.

²⁷⁷ - Si l'on considère *regarder* dans sa forme lexicale simple uniquement, *voir* s'avère être dans notre corpus d'un emploi majoritaire même dans la traduction de *nadhara*; équivalent littéral de *regarder*.

²⁷⁸ - voir le chapitre V consacré aux valeurs d'usages de verbes de perception visuelle en langue arabe.

modalités discernables à la base du transfert ? Voilà même des question en apparence purement traductologique mais que l'on peut traduire - suite à Grezka et en application sur un corpus intercodique - en termes linguistiques par ce qui suit : s'il est vrai que le verbe *voir* prévalant remarquablement en nombre et jugé hypéronyme de tous les autres - y compris regarder – il n'en est pas moins vrai qu'il cède lui-même sa place à d'autres prédicats, fût-ce à des degrés inférieurs. Il y a, donc, à étudier les contextes discursifs et situationnels à la source de leurs mutuelles substitutions ?

Le tableau décèle, cependant, une autre réalité : c'est la grande portion attribuée, en traduction des trois verbes de la langue de départ, aux autres verbes considérés proportionnellement en bloc par rapport aux deux verbes précédemment cités. De fait, 46% des traductions de *nadhara* (soit presque la moitié) a eu lieu au moyen de prédicats autres que *voir et regarder*. Une récurrence, certes, moindre par rapport à la traduction de *ra?â*, mais loin d'être négligeable. Les variantes qui ont pris la place de *voir* rendant *ra?â* (lit. voir) sont au nombre de 339 (soit 21.7%) ; c'est-à-dire le quart de la totalité des prédicats. Les statistiques détaillées effectuées par le moyen du filtrage des énoncés sur Excel, par traducteur, décèlera dans les pages à venir la part du contexte pragmatique dans la production de cette masse hétérogène importante d'items traduisants. Si le traducteur qui aurait eu recours plus que d'autres à un grand nombre de mots différents en traduction des deux verbes arabes serait considéré du point de vue traductologique plus cibliste que sourcier, il serait plutôt perçu dans la perspective contextualiste de la présente approche comme faisant partie d'un conditionnement global engageant non seulement l'énonciateur mais toutes les composantes de l'acte d'énonciation d'une manière générale.

3. La quantité est-elle un critère de littéralité ?

Dans le tableau qui suit, nous avons réuni les prédicats les plus employés. Nous avons répertorié les dix premiers d'entre les verbes retrouvés dans le corpus. Le nombre est aléatoire. Il nous autorise, cependant, l'observation de deux phénomènes cruciaux : le taux de récurrence des verbes et l'exclusivité d'emplois possible. Ce sont deux paramètres fiables pour établir une hiérarchie entre les différents usages pris en bloc dans un premier temps.

		<i>Ra?â lit. voir</i>	<i>Nadhar alit. regarder</i>	<i>Absara lit. voir clair</i>	<i>Total</i>	<i>total sur les 2226 oc.</i>
1	voir	1221	133	141	1495	67,16%

2	regarder (jeter un regard ...)	9	147	1	157	7,05%
3	considérer	29	68	0	97	4,36%
4	zéro verbe	61	8	2	71	3,19%
5	attendre	0	51	0	51	2,29%
6	sembler	50	0	0	50	2,25%
7	contempler	2	35	2	39	1,75%
8	penser	38	0	0	38	1,71%
9	observer	10	6	14	30	1,35%
10	être) clairvoyant	0	0	23	23	1,03%

Tableau 6: les 10 premiers lemmes fortement employés

Le verbe *voir*, comparé aux autres, déploie une acceptabilité incomparable en traduction des trois verbes d'origine (1495 fois). Cependant il est notamment considéré comme équivalent littéral de *ra?â* (lit. voir) vu le nombre inégalé d'énoncés où il se trouve utilisé pour rendre ce verbe de l'arabe (1221 fois). De même, *regarder* est le plus en usage pour traduire *nadhara* (lit. regarder) soit 147 fois. Ce critère ne saurait être valable pour *absara* (lit. voir clair) dont la grande fréquence d'emplois traduisants revient à *voir*. La quantité seule s'avère une condition nécessaire mais non suffisante pour la détermination de ce que nous avons *a priori* considéré comme équivalents littéraux. Par exemple, *voir* ne peut toujours pas maintenir le statut d'équivalent littéral de *ra?â* en raison de la seule haute fréquence d'emploi qui le distingue. Son statut d'hyperonyme et sa valeur de verbe générique lui valent ce rôle d'**archi-équivalent**. Le facteur **quantité** est ici doublé d'une autre donnée pertinente : **l'exclusivité d'emploi**. Ainsi les cases zéros (0) révèlent que *être clairvoyant*, *avoir clairvoyance*, *voir clair* n'ont été aucunement employés dans la totalité des énoncés que pour *absara*. Certes, la littéralité est fonction du nombre, mais également d'équivalence exclusive tout le long du corpus. Le tableau (6) comporte un exemple particulièrement révélateur du même principe opérationnel d'*exclusivité d'emploi*. Il s'agit du verbe *penser*, qui affiche son absence sous la rubrique de *nadhara* et *absara* et une présence exclusive, hautement représentée pour traduire *ra?â* (lit. voir), via 38 occurrences. *Penser* rendant uniquement *ra?â* peut être jugé comme équivalent littéral de ce verbe dans son acception cognitive car il réunit les deux conditions statistiques de la quantité et de l'exclusivité d'emploi.²⁷⁹ Les exemples de *absara* et de *penser* cités *supra* soulèvent une nouvelle question, celle de savoir s'il est vérifiable le rapprochement des deux notions

²⁷⁹ - Bien que *sembler* possède les mêmes propriétés numériques de *penser*, il en requiert une configuration syntaxique particulière que nous traiterons plus avant.

d'équivalent littéral dont on fait emploi pour décrire la polysémie dans le discours traduisant et celle de prédicat prototypique admise dans un cadre monolingue. Le « jumelage » des deux concepts exige deux conditions : (1) l'identification et l'examen du verbe prototypique dans chaque langue à part et (2) une étude quantitative et d'exclusivité d'emploi dans le texte traduit.

Seraient-ils vérifiables, ces critères au travers du deuxième verbe du français *regarder* qui n'a ni le statut de verbe générique ni la particularité d'un emploi spécifique très restreint. L'examen de la ligne (2) du tableau (6) le confirme. En effet, 147 emplois traduisant *nadhara*, un emploi unique pour *absara* et 9 occurrences rendant *ra?â* s'affichent. La traduction unique de *absara* par le biais de *regarder* est aussi négligeable en elle-même que morphologiquement non représentative puisqu'elle est réalisée plutôt par *garder l'œil sur* ayant le sens de « veiller à ».

Il faut examiner, par ailleurs, les différentes traductions en français de *ra?â* par *regarder*. Sur les 157 emplois de *regarder*, 9 sont attribués à la traduction de *ra?â* (lit. voir), soit le taux de 5% du total. Chiffre relativement insignifiant en comparaison avec la grande quantité restante des prédicats ; d'autant que la moitié (2,5%) en remonte à un seul traducteur (BE). Autrement dit, une part de cette quantité d'emploi minime est idiosyncratique.

En outre, relativement toujours à cet emploi et du point de vue de la théorie des classes d'objets, la majorité des énoncés placent le verbe *regarder* devant un N1 appartenant à la catégorie sémantique de noms dénotant soit une perception métaphorique censée appeler plutôt *voir* au lieu de *regarder* (ex : N1 : hum = ceux qui avaient reçu l'écriture...), soit une perception indirecte i. e. reportée indéfiniment dans le temps (du type portant sur des N1 < paradis >, < enfer >...). Toutes les traductions de *ra?â* (lit. voir) par *regarder* s'avèrent ainsi opter pour un déplacement d'emploi dont les raisons dépassent les limites de cette étape exploratoire à travers les chiffres.

Mais, en ce sens, pourquoi ne pas attribuer un « lit. *nadhara* » au verbe *attendre* étant donné qu'il remplit les deux conditions de la supériorité numérique et de l'exclusivité traduisante. (Voir ligne 5 du tableau 6). Un examen rapide des synonymes de *regarder* dans le D.E.S du CRISCO ²⁸⁰ atteste l'absence du verbe *attendre* dans le répertoire des termes synonymes de *regarder*. La présence de ce dernier dans notre corpus serait alors une spécificité traductionnelle relative à l'arabe et une particularité discursive relative au

²⁸⁰ - D.E.S du CRISCO (Le dictionnaire électronique des synonymes du Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte de l'Université de Caen)

discours coranique. En arabe, la forme phonétique de *nadhara* réfère à un terme polysémique ou plus encore à deux homonymes sémantiquement apparentés²⁸¹. Deux entrées séparées, aura-t-on ainsi : *nadhara1* (« regarder ») et *nadhara2* qui vaut *intadhara*, construit lui-même sur la base trilitaire²⁸² de n - dh - r signifiant « attendre ». La langue arabe établit une relation étroite entre le regard et l'attente. Ce que l'on regarde est conçu comme étant attendu et donc non effectivement atteint. Le regard suppose non un contact tactile ou corporel avec l'objet à disposition, mais une certaine distance par rapport à un objet que l'on n'a pas encore à sa disposition. Telle est l'inanition mêlée d'espoir ; une sorte d'attente en vue d'une satisfaction quelconque. Il s'ensuit que *attendre* ne saurait être l'équivalent littéral de *nadhara* en langue d'accueil vu la particularité de son utilisation dans le corpus. Il est ainsi confiné à une signification fortement conditionnée par le comportement logico-sémantique d'un verbe homonyme en langue source et du discours où ce dernier est utilisé ; c'est, certes, un champ d'emploi apparenté, mais parallèle ou quasi autonome.

Sur cet aspect, *attendre* rappelle *sembler* (ligne 6) et *penser* (ligne 8). Les trois verbes satisfont le paramètre d'exclusivité. Mais, outre leurs « scores » (surclassés de loin par *voir* et *regarder*), la restriction sémantique qui pèse sur leurs emplois respectifs les empêche de s'élever quantitativement au rang de « vedette »²⁸³. Alors que *penser* se trouve amputé au champ de la vision intérieure ou cognitive, *sembler*, borné à la seule et même modalité phrastique de l'interrogation qui en a limité l'extension sémantique, dispose d'un nombre très réduit d'expressions synonymiques (qu'en penser, qu'en dire, etc.).

²⁸¹ - Cf. Chapitre V sur les valeurs d'usage des verbes en arabe.

²⁸² - Dans sa *grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Dj. Kouloughli résume une propriété essentielle des bases de mots arabes, celle d'être analysables en deux strates distinctes. La première constituée uniquement de **consonnes**, ordonnées de façon stricte, s'appelle **la racine** du mot (en arabe « jidhr»). La seconde, constituée de voyelles longues ou brèves et parfois aussi de consonnes, s'appelle le **schème** (en arabe « wazn»). Les mots qui ont une même racine présentent en général une parenté sémantique plus ou moins marquée. Ceux qui ont le même schème appartiennent en principe à la même classe de mots et subissent normalement les mêmes règles morphologiques (déclinaisons, conjugaisons, etc.). Tout comme les racines, les schèmes sont des entités abstraites, que l'on ne rencontre jamais comme telles, mais que l'on déduit de la comparaison de séries de mots ayant la même forme. Tous les noms et tous les verbes arabes peuvent ainsi se regrouper en un certain nombre de schèmes, séquences formelles de voyelles et de consonnes caractérisant des classes de mots.

Ceci étant, **La base** est le résultat de la combinaison d'une racine et d'un schème. Les notions de schème et de base tendent à se confondre. En fait, ils se situent à des niveaux différents : les bases sont des entités relativement concrètes, issues du découpage d'un mot réel. Les schèmes, quant à eux, sont des entités abstraites issues de la généralisation de l'analyse en bases. Par exemple, la base [katab] est identique au schème. La racine /qwm/ étant « faible » (puisque sa R2 est le glide /w/) la réalisation phonétique du schème /qawama/ est altérée selon des règles spécifiques et la base obtenue [qâma] se distingue alors du schème. (Cf. Kouloughli, Dj, *op. cit.*, p 58).

²⁸³ - Nous puisons le mot, dans J. François, au sens d'un verbe central apte à former une clique de verbes synonymes. (Voir François, Jacques, « Le fléchage synonymique de la polysémie verbale : questions de méthode », Cahier du CRISCO n° 20, octobre 2005, , p 3 *et passim*)

L'exemple du prédicat dont le rang et la fréquence sont indiqués à la ligne (4) n'est pas moins éloquent. Le « zéro verbe »²⁸⁴ montre le fait que le prédicat français est supposé faire défaut 61 fois devant la présence de son homologue *raʔâ*, 8 fois face à *nadhara* et 2 fois seulement contre *absara*. A bien vérifier les chiffres par les emplois effectifs des énoncés, nous nous rendons compte que si les vacuités phonétiques que présente le tableau (6) affectent les trois verbes d'origine, c'est le verbe *voir* qui est le plus marqué quantitativement et qualitativement par cette absence vu son comportement syntaxique polyvalent et l'extension de sa polysémie. Les quelques zéros verbes rendant *absara* relèveraient d'emplois redondants en français²⁸⁵ et compensés, pour ce qui est de *nadhara*, par des prédicats de sens analogue²⁸⁶. En effet, la plupart des positions sans verbe traduisant *nadhara* (lit. regarder) sont comblées par les expressions *c'est ainsi*, *tel*, etc. qui non seulement apportent une emphase à l'assertion mais qui assurent un lien logique avec l'énoncé qui précède. Ils remplissent souvent, de surcroît, une fonction déictique. Nous avons hésité à insérer dans la colonne Excel des prédicats traduisant *nadhara* type de mots de liaison, vu leur statut de relateur dont le sens et la fonction dépassent ceux du prédicat verbal arabe omis. Ce mode du traduire pose le problème de l'analyse de la structure syntacticosémantique de la phrase en arabe et du statut de verbe arabe qui passe - selon les interprétations françaises de l'énoncé d'origine – pour un modalisateur phrastique dont la portée transcende le rôle structural de noyau verbal. La théorie des classes d'objets qui part du principe que la prédication dans une phrase donnée n'est pas forcément l'apanage du pivot verbal propose face à de telles structures problématiques une possible issue d'ordre

²⁸⁴ - La dénomination *verbe zéro* qui aurait dénoté une absence lexicale systématiquement accompagnée de la vacuité sémantique y afférente a été écartée au profit de l'expression de *zéro verbe* signifiant un effacement de la forme phonétique du verbe en langue cible et le maintien au moyen d'autres alternatives linguistiques de sa signification intégrale ou tout au moins de l'essentiel de son effet de sens pragmatique. L'expression "verbe zéro" aurait impliqué l'absence de prédication, par contre le *zéro verbe* en véhicule seulement le déplacement à d'autres supports linguistiques ou logiques. Le "degré zéro" du verbe, expression empruntée à R. Barthes a été écartée également puisqu'elle présuppose que l'effacement du verbe est le repère d'une hiérarchie par rapport auquel seraient mesurées toutes les autres formes d'emploi.

²⁸⁵ - (MA) : « Dieu emporte leur lumière, et les plonge **dans les Ténèbres zéro verbe** » (Sourate 2, v. 17)

- (KA) : Il en est d'autres qui te regardent, sans rien voir. Peux-tu diriger **les aveugles zéro verbe** ? (Sourate, 10, v 43)

- (CH) « Ô mon fils, je me suis vu en songe et je t'immolais: **zéro verbe** le vois-tu ? » (Sourate 37, v. 101)

²⁸⁶ - (KA) Le châtement de cette conduite vous saisit **soudain**. (Sourate 2, v. 52)

- (MA) **C'est ainsi** que forgeant eux-mêmes le mensonge, ils osent l'imputer au Seigneur ! N'est-ce pas là déjà une imposture évidente ? (Sourate 4, v. 50)

- (MA) **c'est ainsi** qu'ils se renieront eux-mêmes ayant vu s'écrouler leurs déités mensongères.

- (MA) **Ainsi se trouvent** variés pour vous Nos Enseignements, afin d'être mieux saisis des incrédules.» (Sourate 6, v. 65)

- (MA) Nous fîmes tomber sur eux une pluie de cailloux argileux. **Telle** fut , digne d'être méditée, la fin des scélérats. (Sourate 7, v. 87)

sémantique basée sur le rapport du mot avec son entourage syntaxique. La prédication, de ce point de vue théorique prend corps, selon le cotexte dans le verbe, dans l'adjectif, dans le substantif et même dans les adverbes et mots de relation. Ceci revient à dire que nous avons trouvé dans cette théorie du sens explication, quelque partielle qu'elle puisse paraître, du passage, en traduction, de la forme lexicale d'un prédicat verbal vers une autre classe de mots transposant l'essentiel du contenu sémantico-pragmatique de ce dernier.

Le verbe *raʔâ* (lit. voir) diffère sur plus d'un axe de ses deux verbes synonymes. Son comportement dans l'énoncé dépend de plusieurs facteurs intrinsèques et contextuels. De par ses modes d'emploi assez variés et sa « vocation » de terme générique, ses multiples propriétés combinatoires et configurationnelles, les fonctions sémantiques et pragmatiques qui lui sont assignées en discours sont nombreuses et diversifiées (1495 oc.). Il convient de savoir, eu égard à la traduction zéro du verbe, les conditions d'emploi qui tolèrent son effacement en langue cible. Quelles propriétés intrinsèques, quel environnement syntaxique, quel contexte interlocutif permettant au traducteur de se passer en français de la traduction du verbe *raʔâ* (lit. voir)?

Les données calculatoires facilitent le discernement du phénomène observé. Commençons par les traducteurs. Sur les 61 ellipses du verbe en français, 32 remontent à S. Mazigh, 19 à Kazimirski, 3 à Blachère, 2 à Berque et 1 seul à Chouraqui. Hamidoullah qui n'a aucunement recours au zéro verbe se situe aux antipodes de Mazigh et Kazimirski. Les occurrences minimales qui vont de 1 à 3 semblent négligeables. Le repérage *via* l'éditeur Excel et l'examen liminaire de leurs énoncés fait apparaître des contraintes d'ordre syntaxique : Berque a fait appel à ce procédé à deux reprises :

(a) Dans « *Oh non ! l'homme ne tire qu'outrance de (zéro) s'attribuer suffisance* »²⁸⁷ (lit. de voir s'attribuer) ; c'est-à-dire dans une tournure infinitive où *voir* est utilisé non comme verbe plein mais en tant que modalisateur.

(b) Dans l'énoncé « *Je ne vous impose d'autre opinion que (zéro) la mienne !* »²⁸⁸ (lit. je ne vous fais voir que ce que je vois), le verbe devait être employé consécutivement dans la même phrase complexe. Nominalisant le premier verbe dont l'acception visuelle est intérieure (*voir* = *opiner* => *opinion*) la syntaxe de la phrase en a appelé non pas l'effacement du verbe mais sa compensation par un pronom possessif (*la mienne*) anaphorisant le nom précédemment énoncé.

²⁸⁷ - (BE), Sourate 96, v. 6.

²⁸⁸ - Ibid., Sourate 40, v. 29.

(c) Dans « *Dis: «(zéro) Ceux que vous implorez, sauf Allah, faites-moi voir sur terre ce qu'ils ont créé ? »*²⁸⁹ (lit : Dis : «**voyez-vous ceux que** vous implorez..., faites-moi voir sur terre ce qu'ils ont créé?), Chouraqui propose une structure syntaxique disloquée et emphatisée par une pronominalisation double (ceux qui ...ils...). L'effacement du verbe est rendu d'abord syntaxiquement possible par la présence du même verbe *voir* plus loin dans la suite de l'énoncé. Cette présence a nécessité son effacement préalable en vue d'en éviter la répétition. De plus, sémantiquement, l'emploi en tête de phrase d'un démonstratif voisinant un *voir* à l'impératif aurait été déictiquement redondant si voir l'avait précédé. (voyez ceux que... = voici ceux que...= zéro ceux que..).

(d) *Prenez garde ! L'Homme en vérité est rebelle 7 zéro parce qu'il se passe de tous incrédules* (lit. l'homme est en vérité rebelle ; **voyant** qu'il se passe de tout)

(e) *50/51 Certes, si Nous envoyons un vent chargé de sable, [les Impies], après son passage zéro , continuent à être incrédules* (lit.... tu les **vois** continuer à être incrédules)

(f) *Quand Joseph dit son père : « Cher père ! j'ai vu [en songe] onze' étoiles ainsi zéro que le soleil et la lune devant moi se prosternant »,* (lit. (...) ainsi que la soleil et la lune, je les ai **vu** se prosternant)

Quant aux trois énoncés de Blachère, un rapide commentaire grammatical révèle, d'abord dans (d), une substitution de *voir* de la participiale causale par le mot *parce que*²⁹⁰ de même sens. Le verbe a cédé la place à la conjonction qui en assure un contenu prédicatif similaire. L'effacement en (e) et (f) sera dû à l'emploi préalable du même verbe *voir* au début de la même phrase. Le locuteur de la phrase assertive (e) se passe du *voir* physico-cognitif qui introduit le point de vue du présumé lecteur dès lorsqu'il se l'approprie.

A partir de ce qui précède, nous sommes tenté d'émettre l'hypothèse que se passer à maintes reprises du verbe *voir* chez quelques traducteurs plus que d'autres est l'indice d'une particularité discursive et d'une tendance traductionnelle révélatrice d'une conception en traduction tout comme le non recours à l'effacement du verbe ou encore la

²⁸⁹ - (CH), Sourate 46, v. 4. (nous soulignons)

²⁹⁰ - Nous pouvons, en dehors du cadre syntactico-sémantique, présenter une explication pragmatique qui interpelle les éléments de l'énonciation. L'emploi de *parce que* atteste auprès de Blachère l'adoption de l'exégèse linguistique et prophétique de Al-Tabarî qui éclaire sur la structure grammaticale profonde reliant ces deux versets. Le traducteur a traduit *ann* (lit. que) dans le sens de *lianna* (lit. parce que) prenant pour appui la lecture de l'exégète-historien qui avançait : « إِنَّ الْإِنْسَانَ لِرَبِّهِ لَإِتْجَاوَزَ حَدَّهُ، وَيَسْتَكْبِرُ عَلَى رَبِّهِ، فَيَكْفُرُ بِهِ، لَأَنَّ رَأَى نَفْسَهُ » (lit. certes, l'homme dépasse ses limites et met en défi son Seigneur **parce qu'il voit sa personne satisfaite**). (cf. à ce titre, Abû Ja'far Muhammad b. Jarîr Al-Tabarî : *Jâmi' al-bayân fî tafsîr al-Qurân*, Collationné par Abdallah Ben Abdelmohsen Attourki, éd. Hajr, Riyad, 2008, Vol. 24, p 532.)

haute fréquence d'une utilisation. Le tableau (6) fournit l'exemplification d'une telle hypothèse : le verbe *contempler* est repris 35 fois en traduction de *nadhara*. Mais, à relier chaque emploi à son auteur, il apparaît un fait incontestable. 30 emplois appartiennent à Chouraqui contre 5 répartis entre Berque, Kasimirski et Mazigh. Blachère et Hamidoullah n'y ont jamais pris part.

L'examen détaillé des données statistiques, à la lumière de la question « qui a employé quel verbe ? », nous permet d'observer aisément les formes verbales les plus récurrentes auprès des uns et des autres et donc de les rapprocher ou de les séparer. Les recensements d'une récurrence « à traducteurs multiples » fraie la voie devant une lecture interdiscursive. De fait, il sera plus aisé de formuler l'une des hypothèses nodales de la troisième étape pragmatique de notre analyse portant sur l'intertextualité traduisante. La récurrence des mêmes structures prédicatives suppose que tel traducteur aurait emprunté, à l'un (ou à quelques-uns) de ses prédécesseurs, certains éléments de sa traduction. Le paratexte²⁹¹ de l'emploi considéré participe, d'un point de vue contextualiste, du cadre d'énonciation et favorise son interprétation pragmatique. L'effacement du verbe est un phénomène envisagé autant qu'il contribue - il convient de le rappeler - à aborder la problématique de départ dont l'objet central est de dissocier le linguistique du contextuel dans l'acte de traduire.

Si le tableau (6) qui a mis en exergue les 10 verbes les plus récurrents dans le corpus n'a pas fait apparaître les verbes les plus récurrents correspondant à chaque verbe d'origine indépendamment des deux autres et n'a pas illustré non plus leurs communs dénominateurs, le tableau (7) tentera de combler le manque. Ce tableau permettra d'identifier les verbes employés à la fois pour traduire les deux prédicats considérés et de s'interroger sur leurs propriétés. Sont-ils des verbes génériques aptes à réunir les différents traits sémantico-syntaxiques des deux verbes en question ? Quelles positions peuvent-ils avoir par rapport à *voir* ; verbe majoritairement utilisé.

Le tableau (7), dont nous avons résolument ôté les occurrences du troisième verbe *absara* que nous avons jusqu'ici décrit à titre comparatif, gagne en colonnes ce qu'il avait cédé en lignes; et la liste s'en tenant à *ra'â* et *nadhara* s'élargit ainsi pour contenir d'autres prédicats traduisants.

	Verbes	ra'â (lit. voir)	Nadhara (lit. regarder)

²⁹¹ - G. Genette, 1982, *Palimpsestes, la littérature au second degré*, Seuil, p 9.

	occ. sources	260	86
	occ. cibles	1560	516
1	apercevoir	9	1
2	considérer	29	68
3	constater	9	2
4	contempler	3	38
5	entendre	4	1
6	examiner	2	3
7	faire attention	1	1
8	observer	10	6
9	réfléchir	1	1
10	regarder jeter un regard, garder l'œil...	9	147
11	remarquer	8	1
12	songez	1	1
13	voir	1221	133
14	zéro verbe	61	8

Tableau 7: Les équivalents communs à *raʔâ* et *nadhara*

Les occurrences inférieures à 3 sont prises en compte puisqu'elles sont d'une présence quasiment égale dans les deux colonnes. Il s'agit des lignes (5, 6, 8, 9 et 12). Par contre, les lignes 1 (apercevoir), 3 (constater), et 11 (remarquer) ne peuvent être égalées. Commençons par ce dernier prédicat. L'examen en détail de *remarquer* fait apparaître que les huit emplois de ce verbe pour traduire *raʔâ* ressortissent tous à un seul traducteur qui n'est autre que Kasimirski. C'est donc un emploi personnel et exceptionnel. En *nadhara*, l'unique occurrence de ce verbe appartient à Mazigh ; un fait consolidant l'hypothèse émise plus haut sur le schéma des influences traductionnelles et des « ascendances » traductologiques dans le corpus. A la ligne (4) du tableau (7), *constater* est mobilisé 9 fois en traduction de *raʔâ* contre deux seulement pour *nadhara*. Examinons-en les deux énoncés:

- 1- « *Serait-ce qu'ils n'ont pas cheminé sur la terre, de sorte à **constater** ce que furent les fins de leurs prédécesseurs ?* » BE²⁹²
- 2- « *N'ont-ils pas cheminé sur la terre de sorte à **constater** quelle fut la fin de leurs prédécesseurs ?* » (BE)²⁹³

²⁹² - (BE), sourate 40, v. 21.

²⁹³ - Ibid., Sourate 47, v. 10.

Les deux phrases sont reproduites sur le même schéma syntaxique de V + N1 <subord. interrog.> et sur les mêmes traits sémantiques du N de N (la fin des prédécesseurs) et par le même J. Berque. Le verbe semble marquer particulièrement le discours de son auteur.

Pour ce qui est d'*apercevoir*, il a été utilisé une seule fois pour rendre *nadhara*, et ce auprès de Blachère dans la phrase :

- *Seulement un coup [de Trompe], un seul, et soudain ils **apercevront** et ils diront : « Malheur à vous. Voici le Jour du Jugement I »* (Excel, *nadhara*, L 220). BL

Alors que ses propriétés configurationnelles appellent un schéma d'arguments formé de V (N0 hum, N1), *apercevoir* se trouve employé intransitivement dans cet énoncé. Est-il le substitut approprié d'un *regarder* univalent dans ce contexte ? Ne serait-il pas forcé, l'alliage convenu par Blachère (1) d'un *apercevoir* intransitif, (2) assorti du futur simple projetant le procès dans l'avenir (3) suite à l'adverbe *soudain*, censé dénoter une inadvertance déjà contrariée par ce qui précède et non une perception habituellement rapide et ponctuelle.

Il en va encore plus des emplois à proportions égales (*réfléchir, songer, faire attention*, etc.) qui sont extrêmement minoritaires au point d'être négligeables. Une même fréquence d'emploi est-elle le propre de discours traduisants contrôlés par les exigences d'un texte source ? Cette donnée quantitative, est-elle vérifiable dans les emplois unilingues ? Et cette synonymie égalitaire en quantité d'emplois, laisse-t-elle postuler une synonymie « qualitativement » similaire ; c'est-à-dire explicable par le contenu des mots ? Ne risque-t-on pas d'abolir la notion de synonymie elle-même du fait qu'elle ne peut être, par définition qu'approximative ? Ces bribes de réflexions sur les caractéristiques définitoires de la synonymie ne prétendent pas à la théorisation sur le concept, mais à orienter les constations fournies par les chiffres à une réflexion sur les régularités des relations sémantiques entre les mots tels que présentés dans notre corpus. Il s'agit de chercher, en traduction, les tendances que prennent ces relations au contact des deux langues. C'est dans l'énoncé que se forment les relations de synonymie entre les vocables. Grezka (2009) est parvenue à catégoriser les verbes de perception visuelle étudiés dans un corpus monolingue selon des règles d'emplois constantes et suivant des paramètres stricts. Mais son œuvre ne fournit guère des données statistiques nous permettant de les comparer, quand bien même subsidiairement, avec ceux

du présent répertoire de verbes traduisants. En essayant de confronter les données discursives de notre corpus traduit aux siennes, nous essaierons d'explorer les spécificités du discours traduisant par rapport aux régularités logo-linguistiques qu'elle avait établies et d'apporter des nuances à ses résultats.

4. Verbes rares

Dans le cadre de la description exploratoire des cas « rebelles » à l'ensemble des équivalences majoritaires - auxquelles seront consacrés, quant à eux, les approfondissements des prochains chapitres - regardons de près les caractéristiques syntaxiques et sémantique des quelques énoncés réalisant une traduction commune mais non représentative des deux verbes prototypiques *voir* et *regarder*.

- **Réfléchir**

(a) *N'ont-ils pas **réfléchi** (lit. N'ont-ils pas vu) que Dieu qui les avait créés était plus fort qu'eux ? Ils n'iaient nos miracles*²⁹⁴. (KA)

(b) *Son père, lui dit : Mon enfant ! j'ai rêvé comme si je t'offrais en sacrifice à Dieu. **Réfléchis** (lit. regarde un peu), qu'en penses-tu (lit. qu'en vois-tu)?*²⁹⁵

- **Faire attention/ être attentif**

(c) *Avez-vous **fait attention** (lit....vu) à l'eau que vous buvez ?*⁶⁸. *Est-ce vous qui la faites descendre des nuages, ou bien nous ?* (BE)²⁹⁶

(d) *et puis il est soufflé dans la trompe une seconde fois : et voici qu'ils se dressent **attentifs** (lit. en regardant).* (BE)²⁹⁷

- **Examiner :**

(e) *Le mari **examina** la tunique et vit qu'elle était déchirée par derrière. Voilà de vos fourberies ! s'écria-t-il : elles sont grandes* (KA)²⁹⁸ (lit. il vit que sa tunique était déchirée)

(f) *Dis : « Agissez ! Dieu **examinera** (lit. verra) votre comportement, et l'Envoyé et les croyants.*(BE)²⁹⁹

²⁹⁴ - (KA), sourate 41, v.14.

²⁹⁵ - Ibid., sourate 37, v. 101.

²⁹⁶ - (BE), Sourate 7, v 172.

²⁹⁷ - Ibid., 39, v. 68.

²⁹⁸ - (KA), Sourate 12, v. 48.

²⁹⁹ - Sourate 9, v 105.

(g) Oui ! il a **examiné** ? (lit. a regardé) ,22 puis s'est renfrogné et rembruni (BL)³⁰⁰

(h) « Peut-être votre Seigneur va-t-il abolir votre ennemi et faire de vous Ses lieutenants sur la terre, aussi **examine** –t-Il (lit. Regarder) votre comportement ». (BE)³⁰¹

(i) Quand ce dernier parvint à l'âge actif, il lui dit : « Mon enfant je me suis vu en rêve t'égorgé. **Examine** (lit. regarde) quel parti prendre». (BE)³⁰²

- **Songer :**

(j) O croyants, craignez le Seigneur. Que chacun de vous **songe** (lit. regarde) à ce qu'il fera demain. Craignez le Seigneur, il voit vos actions. (KA)³⁰³

(k) O mon peuple ! répondit-il, **songez-y**. (lit. Voyez) Lorsqu'une volonté manifeste de Dieu m'accompagne, lorsque sa miséricorde est descendue sur moi, qui m'assistera contre lui si je lui désobéis ? (KA)³⁰⁴

- **Entendre :**

(l) Le Seigneur leur dit : «Ne craignez rien ! Je serai là près de vous, à **tout voir, tout entendre** ! (au lieu de à tout entendre, à tout voir) (MA)³⁰⁵

(m) 260. N'as-tu rien **entendu** (lit. vu) de celui qui disputa avec Abraham au sujet du Dieu... (KA)³⁰⁶

(n) As-tu **entendu** (lit. vu) les impies qui disent aux juifs infidèles leurs frères : Si l'on vous bannit, nous vous suivrons, nous ne recevrons de loi que de vous. Si l'on vous assiège, nous volerons à votre secours ? (KA)³⁰⁷

(o) Tu **entendrais** (lit. tu verrais) les iniques, une fois en vue du châtiment, dire : « Y a-t-il moyen de rebrousser chemin ? » (BE)³⁰⁸

(p) Cette Faction-ci n'**entendra** (lit. ne regardera) !!! qu'un cri qui n'aura pas de reprise. 15/16 Ils ont dit : « Seigneur ! envoie-nous vite notre part, avant le Jour du Jugement! » (BL)³⁰⁹

³⁰⁰ - Sourate 74, v. 21.

³⁰¹ - sourate, v. 129.

³⁰² - sourate 37, v. 102.

³⁰³ - Sourate 59, v. 19.

³⁰⁴ - Sourate 11, v. 66.

³⁰⁵ - Sourate 20, v. 46.

³⁰⁶ - Sourate, v. 260.

³⁰⁷ - Sourate 19, v. 98.

³⁰⁸ - Sourate 92, v. 44.

³⁰⁹ - Sourate 38, v.14.

D'abord, remarquons que la plupart des énoncés sont signés Kasimirski et Berque ; et minoritairement par Mazigh et Blachère. Chouraqui et Hamidoullah n'y prennent aucunement part.

Entre (a) et (b), il est un point commun : l'aspect cognitif des deux modes de vision. Et si le sens de la vision intellectuelle est conventionnellement transmis par *voir*, il n'est pas aisément admis *via regarder*, exprimant couramment une vision active mais sensorielle. Le voisinage syntaxique portant quelques éléments de réponse à cet emploi pose problème. Le verbe *regarder* cède la place à *réfléchir* dans une phrase qui interroge plutôt l'avis que la vue. Ce déplacement du sens est effectué indirectement par le biais d'un premier glissement opéré sur *voir*. Ainsi, donc, *voir* passe pour *penser* ; et pareillement *regarder* pour *réfléchir* avec cette différence près que *réfléchir*, dans ce cas de figure, rattache, contrairement à *penser*, la dimension cognitive à une perception physique effectuée par le regard. La traduction littérale (?? regarde un peu ; qu'en vois-tu ?) serait inacceptable ; car elle aurait gauchi le sens de la phrase arabe fondamentalement porteuse d'une vision intellectuelle.

Le couple (c) et (d) n'appartient pas au même auteur. En outre, il n'est pas morphologiquement homogène. Alors qu'en (c), le verbe occupe le noyau verbal de la phrase, il ne fait que compléter les éléments déjà constitués dans (d). Le commun dénominateur est cependant sémantique entre les deux occurrences. Ils portent tous les deux le sème de « l'éveil », de « la présence d'esprit » qu'appelle la perception visuelle dans son aspect sensoriel et/ou cognitif.

La série des verbes *examiner* confirme une tendance devenue récurrente chez Blachère vers l'emploi intransitif des verbes que la langue a pourvus de complément d'objet. *Examiner* en (g) rappelle un usage similaire d'*apercevoir*³¹⁰. La syntaxe de la phrase ne fournit pas des éléments susceptibles de donner explication à ce choix. Sur la plan sémantique, le verbe *examiner* au futur désamorce le sens de la menace que *voir* aura pu signifier *via* ce tiroir temporel et rend ainsi plus saillante la nuance d'une attention particulière qui vise une mise à l'épreuve en vue d'un résultat (Grezka 2009 : 55). L'attention que dénote *examiner* exige un éveil sensoriel et une présence intellectuelle. *Examiner* opère un tri sémantique finalisé. Tous les énoncés de la série confirment l'existence d'un tel filtrage.

³¹⁰ - (BL) : « Seulement un coup [de Trompe], un seul, et soudain ils **apercevront** », (sourate 37, v. 19)

En (e), le résultat de l'examen est explicité par *voir* suivi d'une complétive. (e) incarne une structure récurrente dans le discours traduisant de Kasimirski, laquelle est attestée dans d'autres exemples du corpus. Elle consiste à désambiguïser la traduction du même item en arabe par deux vocables apparentés sémantiquement en français. Le verbe *nadhara* (dont on dérive *?intadhara* qui signifie « attendre ») comporte les sèmes de « prise de distance », de « réflexion » et d' « examen » que *regarder* ne transpose pas aussi fidèlement en langue cible. D'où ce recours à *examiner* qui joint les valeurs cognitives de *voir* et les traits sensoriels de *regarder*.

Dans le corpus, (f) comprend un énoncé syntaxiquement analogue que celui du même Berque traduit avec *considérer* au lieu d'*examiner*. Le même N1 en arabe '*amalakom* (lit. votre travail, votre œuvre) du verbe est traduit différemment aussi bien par *votre comportement* que par *vos actes*. Aurait-on explication pour chaque emploi dans son complément ? Et pourquoi n'emploie-t-on pas *voir* ?

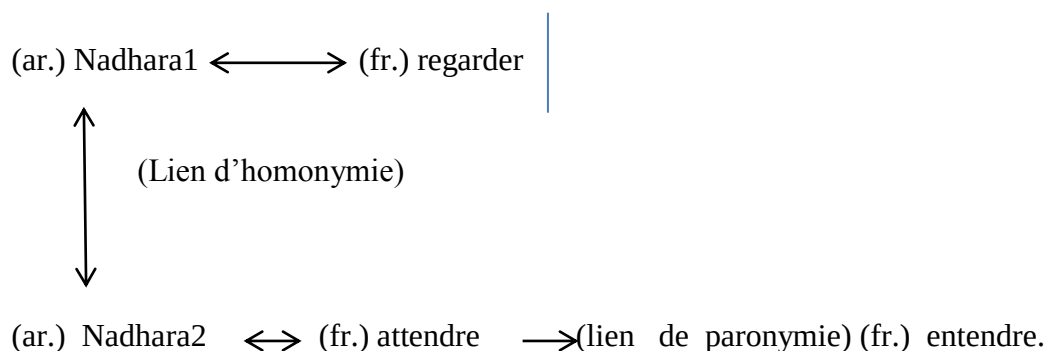
Il semble que la prise en considération de l'objet du verbe est opérationnelle puisque *examiner* est repris avec le N1 *votre comportement* dans l'énoncé (h). Le déterminant possessif au pluriel de *vos actes* transmet une multiplicité identifiable répartie sur chacune de ses composantes. Tandis que le singulier de *votre comportement* met l'accent sur une entité référentielle considérée dans sa totalité et en son unicité. *Examiner* s'avère être convoqué par les propriétés sémantiques du complément invoquant une attention particulière donnée à chaque comportement indépendamment. Tandis que *vos actes* envisagés ensemble paraît interpeller *considérer* ayant le sens de « prendre en compte », de « estimer », et « de faire cas de... ».

Si le recours à la théorie des classes d'objets est opérant, le sera-t-il autant en (i) dont le N1 est une subordonnée interrogative ? En effet, le verbe *examiner* ne peut y être décrit en dehors de son rapport syntaxique avec *voir* qui y devait faire suite. Littéralement toute la phrase aurait été dans la forme : « ?? lit. *regarde ce que tu en vois* » inacceptable en langue française. *Regarder* laisse la place à *examiner* suite à l'interprétation cognitive de *tarâ* (lit. *tu vois*) par *prendre parti*. C'est donc la charge intellectuelle de *tarâ* ayant le sens de « distinguer », de « décider de », de « choisir entre deux alternatives » qui affecte rétrospectivement le procès qui le précède sur l'axe de la chaîne linéaire ; celui de *regarder* prenant le sens d' « évaluer », de « peser le pour et le contre », etc.

Il en est ainsi pour *songer*. Il se substitue respectivement à *voir* et à *regarder* pour une fois dans le corpus. C'est un prédicat spécifique à un seul auteur puisque c'est exclusivement Kasimirski qui l'a utilisé parmi tous les traducteurs. Serait-ce une

particularité lexicale liée à l'état de la langue du XIX^{ème} siècle parce que nullement employée ailleurs ? D'autres expressions analogues du type *jeter les yeux* œuvrent à la consolidation de cette lecture. Mais sa validation empirique nécessitera une investigation diachronique portant sur les deux structures considérées.³¹¹ *Regarder* et *voir* se rejoignent en ce prédicat verbal suivi, à deux reprises, de deux complémentations phrastiques dont la première, (j), est une complétive indirecte et la seconde (k) une indépendante anticipée par le pronom adverbial (y). *Songer*, synonyme de *penser* réunirait *regarder* et *voir* dans une perception cognitive. Chez Grezka, *songer* n'est pas listé parmi les synonymes de *regarder*. Toutefois, l'auteure en confirme de possibles emplois cognitifs restreints. Dans l'exemple de *regarder sa vie passée*³¹² ou *jeter un regard nostalgique sur sa vie passée*, le prédicat flaire le contenu sémantique de *considérer*, *de juger*, etc. Comparés à cet exemple analysé par Grezka, les énoncés (j) et (k) surajoute à l'idée de la considération cognitive la nuance de l'anticipation. Il s'agit de considérer à l'avance, de prévoir et de calculer les enjeux d'un travail projeté dans l'avenir. C'est autrement *prévoir* et *pronostiquer* : la phrase littérale appliquée à un prédicat projeté au futur (* *que chacun regarde ce qu'il fera demain*) étant, en français, inadmissible.

De (l) jusqu'à (p), une seule occurrence de *regarder* (en p) s'est vu suppléer par *entendre*, contrairement à *voir* repris trois fois. L'unique substitution de *regarder* par *entendre* pose plus d'un problème. Est-ce un passage incontrôlé d'un verbe français à son paronyme ? Si l'on suivait cette voie, *Nadhara* aurait été d'abord convenablement traduit par *attendre*³¹³ puis transcrit en « entendre ». Le schéma suivant résumerait le processus interprétatif conduisant à cette forme prédicative inattendue :



³¹¹ - Un tour d'horizon rapide dans Le Petit Robert électronique et le TLFi met en évidence l'emploi de *songer* en ce contexte par des écrivains du XX^{ème} siècle comme Gide, France, etc. *Songer* est donc toujours en usage en français contemporain contrairement à *jeter les yeux* à laquelle a succédé *Jeter l'œil, un coup d'œil, le regard*.

³¹² - Grezka, *op. cit.*, p 231.

³¹³ - Rappelons que *nadharaa* deux interprétations en arabe littéraire : regarder et attendre (cf. *supra* p 122).

Un test où l'on insère *attendre* à la place d'*entendre* suffira pour valider cette thèse :

- Cette faction-ci n'**attendra** qu'un cri qui n'aura pas de reprise.

Perçu autrement, du point de vue de la sémantaxe, l'emploi (*p*) aurait une autre raison d'être, celle du schéma d'arguments de la phrase. Au choc des deux termes relevant de deux classes perceptuelles différentes se produit à la manière des assimilations régressives de deux sons voisins en phonétique, un déplacement sémantique du verbe *regarder* qui dénote une vision active vers la sous-classe de la perception auditive dont relève le N1 (cri). La phrase traduite par *regarder* sera peu recevable en français. (?? Cette faction-ci ne regardera qu'un cri).

La même perspective considérant la signification des N1 dénotant tous une action perceptible auditivement se trouve validée avec les trois énoncés de *ra?â* (lit. voir) comportant respectivement *entendre disput[er] avec Abraham* en (m), *entendre les impies qui disent* en (n) et enfin en (o) *entendre les iniques (...)* dire.

Quant à l'énoncé (l), *entendre* est conjointement utilisé avec *voir* en arabe et systématiquement dans les traductions associées. L'énoncé de Mazigh ne fait pas exception à cet égard sauf qu'il en intervertit l'ordre originel de sorte qu'*entendre* prenant position de *ra?â* (qui nous concerne ici) donne à première vue l'apparence d'en être l'équivalent traductionnel. Serait-ce une inversion intentionnée ou une simplement faite par inattention ? Voilà même une question qui mérite un examen comparatif d'autres phénomènes similaires dans la même traduction et qui dépasse la présente présentation primaire des cas minoritaires.

En réponse à la question posée au départ, nous pouvons dire, suite à cette description brève des énoncés employant *entendre* qu'il n'est aucune zone d'intersection entre *voir* et *regarder* et que l'emploi de *regarder*, au lieu d'*entendre* n'est pas valable, fut-ce à titre vérificatif. Il se serait agi plutôt non pas de *nadhara1* (lit. regarder) en arabe mais de son homonyme *nadhara2* signifiant *attendre*.

5. Le transfert des temps verbaux

L'objectif de l'élaboration du tableau (8) *infra* peut se comprendre à partir des proportions très éloignées des temps verbaux lors du passage d'une langue à l'autre. Le

tableau vise essentiellement à rendre compte de la polysémie du passé en arabe et de la complexité que revêt ainsi sa traduction en français.

		TOTAL OCC.	%	BE	BL	CH	HA	KA	MA
ra?â (lit. voir) au passé	passés	156	28%	30	31	14	29	31	21
	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	16	3%	5	1	0	2	2	6
	présent	284	51%	54	40	65	48	34	43
	futur	69	13%	6	16	12	12	14	9
	zéro tiroir	27	5%	1	3	0	0	10	13
	TOTAL	552							
ra (lit. voir) à l'impératif		0		0	0	0	0	0	0
râin (lit. voir) au nom d'agent (lit. part.pr)		0		0	0	0	0	0	0
lam yara (lit. voir) au jussif	passés	157	44%	19	50	9	44	26	9
	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	10	3%	2	1	0	0	3	4
	présent	185	52%	38	8	49	15	30	45
	futur	1	0%	0	0	1	0	0	0
	zéro tiroir	1	0%	0	0	0	0	0	1
	TOTAL	354							
yarâ (lit. voir) au	passés	108	17%	23(16	9 (6	20(12imp)	18(15imp)	19 (dont 8imp, 1	19(14imp)

		TOTAL OCC.	%	BE	BL	CH	HA	KA	MA
présent/inac.				imp)	imp)			au ps	
	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	10	2%	2	2	0	1	3	2
	présent	351	54%	66	67	60	61	50	48
	futur	159	24%	16	31	29	29	30	23
	zéro tiroir	25	4%	1	0	0	0	7	17
	TOTAL	653							
	passés	11	61%	2	2	1 (zéro ps)	2	2	2
nadhara(lit, regarder) au passé	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	0	0%	0	0	0	0	0	0
	présent	7	39%	1	1	2	1	1	1
	futur	0	0%	0	0	0	0	0	0
	zéro tiroir	0	0%	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	18							
undhur (lit, regarder) à l'impératif	passés	0	0%	0	0	0	0	0	0
	intemporel (= voilà)	3	1%	0	0	0	0	2	1
	présent de impératif (dont 12 : andhara et pas nadhara	224	96%	40	40	39	39	35 (dont 1 à l'ind. Pr + négat. : seuls cas)	31
	futur	2	1%	0	0	0	0	2 (indicatif fs : la seule)	0
	zéro tiroir	5	0	0	0	1	0	0	4
	TOTAL	234							
nâdhirun (regarder au nom d'agent)	passés	1	4%	0	0	0	0	0	1 ps apparus
	intemporel (voilà)	6	25%	1	1	2	1	1	0
	présent	8	33%	3	1	1	1	0	2
	futur	9	37%	0	2	1	2	3	1
	zéro tiroir	0	0%	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	24							
lam	passés	5	42%	1	2	0	2	0	0

		TOTAL OCC.	%	BE	BL	CH	HA	KA	MA
yandhur (lit, regarder) au jussif									
	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	0	0%	0	0	0	0	0	0
	présent	7	58%	1	0	2	0	2	2
	futur	0	0%	0	0	0	0	0	0
	zéro tiroir	0	0%	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	12							
yandhuru (lit, regarder) au présent									
	passés	19	8%	0	4	3	4	4	4
	intemporel (nominalisation ou gérondif...)	15	7%	5	3	1	1	1	4
	présent	143	63%	29	25	22	26	21	21
	futurs	49	22%	5	6	12	7	10	9
	zéro tiroir	1	0%	0	0	0	0	1 (= soudain)	0
	TOTAL	227							

Tableau 8: les tiroirs temporels cibles des quatre aspects-temps de l'arabe

Le procès accompli (et/ou ayant lieu au passé) en arabe n'est pas l'exclusivité de verbes conjugués au passé. La forme morphologique [raʔâ], équivalent littéral de *il a vu* en arabe, ne couvre pas tous des emplois dénotant le passé. Raison pour laquelle, nous avons étendu dans un premier temps le répertoire de notre requête au jussif, une forme verbale caractéristique de cette langue constituée de l'adverbe de négation *lam* (ou *lamma*) et du verbe à l'inaccompli (*mudhâra*). Le tout encode, relativement au passé, une action niée.³¹⁴ Mais à un stade plus avancé de notre repérage, nous nous sommes rendu compte que la traduction du jussif elle-même en français donne lieu à des formes multiples qui requièrent un traitement autonome.

³¹⁴ Lors d'une soutenance de thèse, nous avons retenu la remarque pertinente de Slaheddine Cherif, linguiste arabisant de la faculté de Tunis qui a proposé le terme « le passant » pour traduire al-mâdhî (lit. le passé) du verbe arabe et pour faire valoir, en cette forme morphologique, la valeur aspectuelle de l'inaccompli.

Le tableau (8) est subdivisé en deux parties renfermant chacune respectivement *raʔâ* et *nadhara*. La ligne bleue a servi à dissocier les deux verbes. Quant aux lignes jaunes, elles séparent les tiroirs temporels en usage.

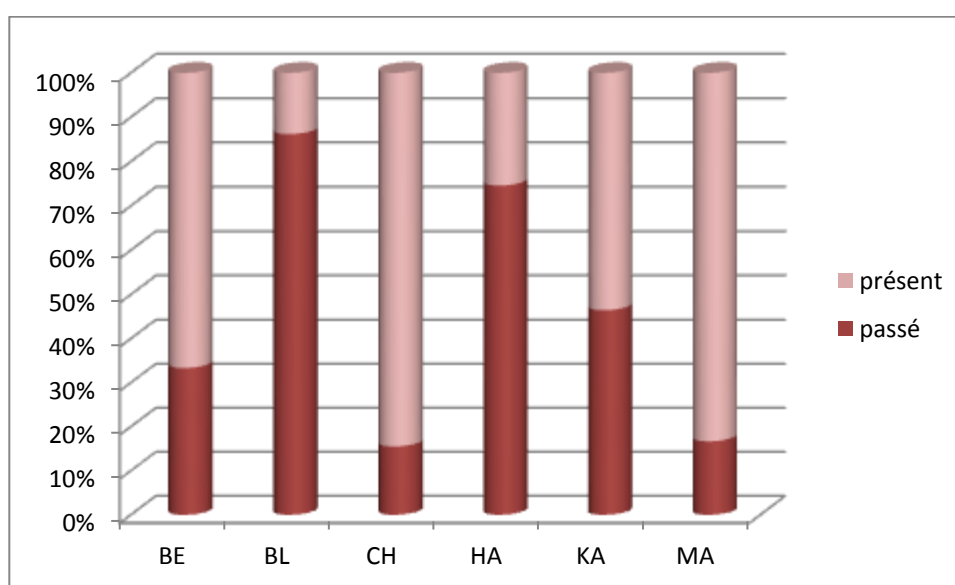
En effet, sur un total de 552 formes verbales au passé, le texte français n'en retient que 156; soit un taux de 28% ; c'est-à-dire un peu plus que le quart des occurrences. Le reste qui constitue la grande part des emplois équivalents va notamment au tiroir du présent (51%) et au futur (13%). Les proportions fournies par le tableau concernant la traduction en français de *voir* au passé illustre la pluralité de sens que recèle cette forme et la fluidité qu'elle suppose lors de sa traduction. La différence entre les traducteurs se manifeste notamment dans le grand hiatus qui sépare un Chouraqui d'un Kasimirski. Alors que celui-là a eu recours principalement au temps présent pour rendre *al-mâdhî* (lit. passé) de *voir* (65 au présent contre 14 au passé) ; celui-ci a gardé plutôt le juste milieu entre les deux tiroirs. Mazigh qui au même titre que Kasimirski a une forte utilisation des « zéros tiroirs » (10 et 13 fois) rejoint par ailleurs J. Berque pour une tendance affichée vers les tiroirs intemporels ; c'est-à-dire vers la nominalisation du verbe. Les chiffres montrent les tendances stylistiques et traductionnelles des uns et des autres.

Comparé au verbe *raʔâ* (lit. voir), *nadhara* (lit. regarder) affiche au passé une autre réalité. D'abord, *nadhara* est rarement usité dans ce tiroir verbal. En plus, aucune forme au passé de ce verbe n'a été rendue, en français, par le futur. Les proportions du passé et du présent en français y sont constantes en raison de deux tiers pour le passé et du tiers pour le présent. Il en résulte déjà un constat : s'il est vrai que le passé en arabe, notion plus aspectuelle que temporelle, se voit « converti » en français soit par un temps du passé soit par le présent et subsidiairement par le futur, il n'en est pas moins vrai que cette conversion n'est pas définitive ; car elle est tributaire de la logique que le discours assigne à ses constituants. Dans notre corpus le tiroir verbal change selon le choix du verbe considéré. Le verbe *voir* lié à une importante « fluctuation » morphologique, syntaxique et donc sémantico-pragmatiques connaît une diversification de ses tiroirs verbaux contrairement à *nadhara* (lit. regarder) dont les emplois sont plus restrictifs. La grande fréquence de l'effacement du verbe (ou zéro verbe) et la forte modalisation assertive qui s'y associe le démontre. Ainsi, la proportion des tiroirs verbaux dépendrait d'abord, du verbe lui-même, ensuite de choix idiosyncratiques (par exemple, prédilection de Chouraqui pour le présent) et enfin de la logique discursive du texte d'origine.

Cette même logique apparaît très nettement à travers l'absence totale du tiroir de l'impératif quand il s'est agi de *raʔâ*. La forme impérative de « ra ! » (lit. vois !), *rû* (voyez !

au masculin), *rî* (vois ! au féminin), qui constitue l'un des quatre tiroirs essentiels classiquement assignés au verbe arabe est inusitée dans ce discours.³¹⁵ Y correspond-il un emploi *zéro impératif* de *voir* en français ? La réponse est par la négative car nous avons rencontré des impératifs de *voir* en traduction de *nadhara* (lit. regarder). Chose qui rappelle la question posée plus haut : est-ce que la traduction de *undhur* (lit regarde !) par *voir* est une possibilité tolérée par le sens de *voir* en français ? Ne serait-ce pas une option interprétative personnelle du traducteur ? La question portera d'une façon indirecte sur la prise en compte - ou pas - que peut avoir un traducteur de la particularité discursive du texte qu'il a à traduire.

Le graphique ci-dessous faisant état de l'équivalent littéral du jussif arabe ; c'est-à-dire le passé en français (cf. le rouge foncé) que nous avons voulu présenter isolément par rapport à la forme concurrente (la présent en rose clair) pour la clarté de l'illustration. Les colonnes manifestent la presque alternance entre les traducteurs pour ce qui est de l'emploi du présent et du passé en langue cible. Le choix du tiroir verbal, en français, serait lié à un souci d'actualiser le procès exprimé par le verbe (mis au présent) ou d'en reléguer l'action non effectuée encore jusqu'au moment où l'on parle. Il serait l'expression d'un penchant traductionnel et stylistico-pragmatique opéré au préalable par chacun d'eux.



³¹⁵ - Cette remarque s'applique aussi au nom d'agent (lit. participe présent) inusité dans *ra?â* et très fréquent quand il est question des deux autres verbes. C'est *nadhara* (lit. regarder) qui est fortement employé à l'impératif (227 fois contre zéro fois pour *ra?â* et une seule fois pour *absara*). Les raisons peuvent être phonétiques (*undhur*, lit. regarde !, est plus lexicalement long que *ra* (lit. vois !)) ou sémantique en ce sens que l'incitation au regard appellerait plutôt *regarder*, variable intentionnel, que *voir* dénotant une vision passive et peu orientable.

Figure 1: Graphique des tiroirs verbaux traduisant le jussif de l'arabe (lam + verbe)

La variation observée dans le graphique n'est pas le propre de la traduction du jussif ; elle a été vérifiée, fût-ce en partie, par la traduction du tiroir du passé d'une façon nette pour au moins les trois grands utilisateurs du présent à savoir Chouraqui, Berque et Mazigh. Notre dépistage des textes des six traducteurs génère la constatation jusqu'à présent intuitive que bien que ce penchant vers l'actualisation du verbe par le présent soit de mise chez les trois, les données pragmatiques (objet d'étude de la troisième partie) propres à l'énonciation de chacun des tiroirs diffèrent de l'un à l'autre. Le tableau des tiroirs verbaux représente un signe révélateur de la spécificité stylistique, traductologique et pragmatique de chaque traduction.

S'agissant d'al-mudhâra' (lit. présent/inaccompli) du verbe arabe *raʔâ*, 54% des emplois sont traduits en français par le présent, 24% par le futur et 17% par l'imparfait qui rejoint le présent par ses valeurs aspectuelles de duratif et d'imperfectif. Pour 'al-mudhâra' (lit. le présent/inaccompli), les chiffres sont stables contrairement à la traduction d'al-mâdhî (lit. le passé) qui, comme il a été indiqué dans le chapitre consacré aux valeurs d'usage des prédicats arabes, recouvre un champ d'emploi plus varié et plus riche. Cette proportionnalité vaut également pour *mudhâra' nadhara* (lit. le présent/inaccompli de *regarder*) dont les emplois accusent 63% des formes cibles au présent, 22% au futur et 8% au passé

6. Le transfert des modalités phrastiques

Pourquoi une modalité assertive se maintient-elle ? Est-il une règle de transfert à cet égard ? A quoi se ramène la différence entre les traducteurs ? Si les types de phrases ne se démarquent plus, du point de vue des théories des actes de langage, autant qu'elles ont été représentées comme nettement irréversibles dans la grammaire normative, le transfert traductionnel n'en dévoile-t-il davantage et de manière remarquable leurs interversions mutuelles ? Telles sont des questions qui ont stimulé notre curiosité et nous ont incité à mettre en comparaison les types de phrases de l'arabe incorporant les verbes de perception visuelles étudiés avec, conjointement, les modalités phrastiques obtenues en langue française.

Raʔâ (lit. voir)	Modalité	BE	BL	CH	HA	KA	MA 142	Total général	

déc/aff								847	
	déc/aff	124	122	124	133	134	119	756	90%
	déc/aff passive	1	1				2	4	0%
	déc/aff/imp						4	4	0%
	déc/aff/pron		1				2	3	0%
	déc/nég	3		1			3	7	1%
	déc/nég: restriction						1	1	0%
	exclam/aff	5	8	6	4	4	4	31	4%
	impert/aff	1		3			2	6	1%
	interro/nég	7	9	7	4	3	5	35	4%
déc/aff/passive(ou indéfinie)								6	
	déc/aff			1				1	
	déc/aff passive	1	1		1	1	1	5	
déc/nég								65	
	déc/aff	3	4	1	2	4	6	20	31%
	déc/nég	7	7	10	9	7	3	43	66%
	déc/nég/passive	1						1	2%
	interro/aff						1	1	2%
déc/nég/ (pronominal passif)/impersonnel								6	
	déc/aff passive						1	1	
	déc/nég	1	1	1	1	1		5	
interrog/aff								245	
	déc/aff	2	2	2	2	3	2	13	5%
	déc/aff/impers						1	1	0%
	exclam/aff						1	1	0%
	impert/aff					1	7	8	3%
	interro/aff	35	38	38	37	36	24	208	85%
	interro/nég	4	1		2	1	6	14	6%
interrog/nég								361	
	déc/aff						1	1	0%
	impert/aff			1		1	1	3	1%
	interro/aff			7		9	1	17	5%
	interro/nég	60	60	53	60	50	57	340	94%
	Total							1560	

Tableau 9 : les types de phrases cibles rendant les modalités des phrases de l'arabe sur ra?â

nadhara		BE	BL	CH	HA	KA	MA	Total	

(lit regarder)								général	
déc/aff								162	
	déc/aff	26	26	26	27	27	24	156	96%
	déc/aff/						1	1	1%
	déc/aff/ active						1	1	1%
	déc/aff/passive		1				1	2	1%
	déc/Nég (ne que)	1						1	1%
	impért/aff			1				1	1%
déc/Nég								18	
	déc/nég	3	3	3	3	1	3	16	
	interro/aff					1		1	
	interro/ aff					1		1	
déc/nég/passif								12	
	déc/nég/	1			1	2	2	6	
	déc/nég/passive				1			1	
	déc/nég/passive			2				2	
	déc/nég/passive/		1					1	
	déc/nég/passive/i mpersn		1					1	
	déc/nég/passive/i mpersnl	1						1	
impérat/aff								234	
	déc/ aff					7	2	9	4%
	déc/aff/passive						1	1	0%
	déc/aff						2	2	1%
	interro/aff			1				1	0%
	impérat/aff	39	39	38	39	31	30	216	92%
	injonct/aff						2	2	1%
	interro/nég					1		1	0%
injonct/aff								24	
	déc/aff			1		1		2	
	injonct/ aff ?	1	1	1	1	1	1	6	
	injonct/aff	3	3	2	3	2	3	16	
interro/aff								18	
	interro/aff	3	3		3	3	3	15	

	interro/nég			3				3	
interro/aff								6	
	interro/aff	1	1	1	1	1	1	6	
interro/nég	in							42	
	injonct/aff						1	1	2%
	injonct/aff/			1		1	1	3	7%
	interro/aff	1	1	1	1	1	1	6	14%
	interro/Nég	6	6	3	6	5	4	30	71%
	interro/nég			2				2	5%
	Total	86	86	86	86	86	86	516	

Tableau 10: les types de phrases cibles rendant les modalités des phrases de l'arabe sur nadhara

Ce qui fait règle dans les tableaux (9) et (10) , c'est le maintien de la même typologie assertive pour les deux verbes. En effet, pour *ra?â* (lit. voir), 96 % des déc/aff. « sortent indemnes » de l'opération de transfert, 85% des déc/nég sont maintenues dans leur modalité d'origine, 94% des interro/nég sont elles aussi sauvegardées. De même, 96% des déc/aff. de *nadhara*(lit. regarder) passent sans modification notable, 92% des impératives se retrouvent sans altération aucune en français, etc. Longé sur la verticale, le tableau laisse apparaître une abondance de chiffres minimes mais très nombreux notamment dans les cases relatives à Kasimirski et Mazigh. Autant ils restent globalement attachés aux modalités phrastiques d'origine, autant ils s'en éloignent dès lors qu'ils cèdent à leur inclination interprétative.

Il importe de rappeler que les lignes de démarcation dans le corpus entre les types de phrases et leurs différentes formes non obligatoires ne sont pas toujours nettes. Nous avons rencontré lors de l'identification des modalités de phrases et même à l'intérieur de la même phrase des difficultés de délimitation et de classification face à un système de ponctuation composite et diversifié auprès même du même traducteur. Il s'ensuit que souvent la distinction stricte entre les types et les formes de phrases devient plus sujet à tâtonnement que soumise à une catégorisation fiable et empiriquement efficiente.

Regroupés dans les contours de chaque verbe, les chiffres fraient la voie à la formulation d'une hypothèse : 87% des *ra?â* occupent la même forme phrastique avec aux environs 47% pour les déclaratives et 40 % pour les interrogatives et, pareillement, 84% des phrases centrées sur *nadharasont* des affirmatives dont plus de la moitié à l'impératif.

Il existe, donc, une corrélation, dans le discours de départ, entre d'une part une tendance d'emploi de *ra?â* dans des phrases interrogatives et d'autre part l'orientation d'une grande partie des assertions avec *nadhar* plutôt vers les constructions impératives. Il en découle que la sous-classe de chacun des verbes serait à la base des modalités phrastiques qui lui sont assignées en fonction de la stratégie discursive globale du texte en question. Ainsi *regarder* qui encode une vision sensorielle intentionnelle se trouve conjugué à l'impératif et (de façon général au mode injonctif) en exhortation souvent de l'énonciataire à contempler le cosmos, considéré constamment comme signe de la présence divine, tandis que *ra?â* supposé véhiculer en plusieurs contextes une vision intellectuelle et de voyance est, maintes fois, lié au mode interrogatif conformément aux exigences d'un discours foncièrement persuasif. Les discours traduisants portent-ils témoignage de la spécificité discursive du Coran ? Y retrouve-t-on ses enjeux argumentatifs ? Dans la troisième partie du présent ouvrage, nous tenterons de vérifier cette perspective dialogique dans les énoncés traduisants en soumettant notre corpus à une analyse pragmatique appréhendant les énoncés en contexte. La modalité des phrases cibles semble, du point de vue statistique, faiblement contribuer à la mise en évidence de cette dimension communicative.

7. Quand a-t-on traduit systématiquement ?

Le traitement de l'équivalence parfaite entre *ra?â* de l'arabe et *voir* en français appelle plutôt l'examen des conditions d'emploi conniventes du même verbe. La traduction systématique d'un élément suppose une régularité d'usage et une réitération du même environnement linguistique et pragmatique global qui conditionne un comportement sémantique stable et secondairement variable.

Notre démarche ne consiste pas à limiter la sélection de *ra?â* et *nadhar* sur Excel aux seules occurrences rendues par le verbe vedette correspondant à chacun. Nous devons chercher un 6/6 employant *voir* pour *ra?â* pour pouvoir valider ensuite une régularité d'emploi. Un tri manuel doit être fait sur la première page Excel et tenant compte à chaque fois de la même occurrence de *voir*, par exemple, auprès de tous les traducteurs à la fois.³¹⁶

³¹⁶ - Nous avons procédé autrement en utilisant l'option de tableau croisé dynamique d'Excel ; démarche qui s'est avérée inopérante car elle repose sur le principe d'élimination. Nous avons tenté d'énumérer toutes les propriétés du verbe arabe et toutes celles du verbe français et de procéder par la suite à l'élimination de toutes celles qui se répètent ici et là. Il en résultait des reliquats de propriétés que nous avons supposées *a priori* propres au comportement du verbe en langue cible. Cette méthode n'a pas abouti puisqu'aucune des propriétés relevées comme étant spécifiques du français n'a été validée par des exemples concrets.

A cette méthode, il est par ailleurs une limite : considérer la juste traduction systématique par le prédicat vedette laisserait admettre une fréquence systématique de cette même traduction auprès de tous les traducteurs. Or le hiatus est parfois profond entre les uns et les autres. Pour cela, il est nécessaire, avant de répertorier les énoncés unanimes sur les verbes vedettes, de percevoir de l'extérieur les proportions relatives à chaque traducteur dans le champ uniforme de ladite traduction systématique. La participation telle que illustrée par les tableaux ci-dessous paraît non paritaire. Une grande part d'idiosyncrasie serait à l'origine de cette disparité numérique.

7.1.Ra?â (lit. voir)

BE	201	17%
BL	218	18%
CH	245	20%
HA	225	18%
KA	160	13%
MA	169	14%
Total général	1218	100%

Tableau 11: proportions par traducteur des traductions systématiques de ra?â par voir

207 occurrences est la moyenne entre la valeur maximale et la valeur minimale. C'est chez Berque (l'idéal numérique), Blachère et Hamidoullah qu'elle se retrouve d'une manière approximative. Chouraqui et Kasimirski se situent à cet égard aux antipodes. Alors que celui-là a fait montre d'un « excès » de littéralisme, celui-ci paraît comparativement trop interprétatif tout comme un Mazigh, son présumé élève.

7.2. nadhara(lit. regarder)

regarder	107	100%
BE	22	21%
BL	16	15%
CH	14	13%
HA	41	38%
KA	10	9%
MA	4	4%

Tableau 12: proportions par traducteur des traductions systématiques de nadharapar regarder

La moyenne ici entre la valeur maximale et la valeur minimale est de 22,5. Encore une fois, Berque monopolise le taux exemplaire, suivi de Blachère. Aux extrêmes, se placent Mazigh et Kasimirski, ciblistes par excellence, à côté d'un Hamidoullah. Ce qui revient dire que le juste milieu est constant et dispose d'une adresse fixe (J. Berque) tandis que les bords de part et d'autre sont variables selon les verbes.

8. Des statistiques à l'analyse sémantaxique : une hypothèse de travail

La constance de la moyenne auprès d'un traducteur soulève une question : est-il un juste milieu réel entre la fidélité au mot et la fidélité au sens ? Est-il possible de vérifier empiriquement ce qu'attestent les données statistiques ? Si une approche comparative des discours traduisants sera à même de répondre à une telle question, elle aura par la même le mérite de repenser la problématique toujours renouvelée de la fidélité du traduire. Elle jettera les bases empiriques – statistiques et linguistiques – d'« un juste milieu » traductologique non pas à partir d'études contrastives de structures linguistiques mais *via* une analyse sémantaxique et contextuelle de traductions cernées dans les contours de réalisations discursives ponctuelles. Ce serait par cette voie seulement que pourrait voir le jour une linguistique comparative de langues variant les discours et n'excluant pas la variante sémantique du champ de ses investigations.

Les données statistiques nous ont éclairé maintes zones inconnues du corpus mais elles ne sont pas à même de répondre à la question centrale de notre recherche. A la question générale posée *supra* correspond une interrogation qui en est le truchement empirique : à quelles conditions obtient-on des 6/6 *voir* pour ra?â et des 6/6 *regarder* pour *nadhara*?

Une hypothèse de détail, inspirée des étayages statistiques, d'une lecture intuitive du corpus et appuyée sur l'apport en la matière de la thèse de Grezka fondée sur la notion d'emploi, peut être formulée comme suit :

l'aspect systématique du transfert serait tributaire de valeurs sémantiques réductibles à une seule : **le statut hypéronymique des verbes**. La syntaxe du verbe donnerait raison à la constitution de sa valeur sémantique. La nature sémantique des arguments affecterait, elle aussi, en grande partie le sens du verbe et déterminerait la régularité du transfert. D'autres données syntaxiques interviendraient dans la délimitation du sens du prédicat et participeraient à la régularité de sa traduction (modalité phrastique, subordination, aspect contextuel, etc.)

Chapitre VII

Analyse sémantaxique des équivalences systématiques

1. Les 6/6 de *raʔâ* rendus par *voir*

Nous entendons par 6/6 les six emplois consécutifs de *voir* en traduction de *raʔâ* par les six traducteurs sans exception. Il s'agit de ce que l'on a supposé être une équivalence traductionnelle systématique entre l'arabe et le français telle que représentée par notre corpus de discours coraniques traduisants. Nous avons listé les énoncés comportant le critère susmentionné. Puis grâce à Excel qui nous a permis déjà de les décrire en détail, nous avons choisi de faire une première dichotomie exploratoire suivant les deux principaux tiroirs aspectuo-temporels des verbe sources, le passé accompli (*raʔâ*, *nadhara*) et le présent inaccompli (*yarâ*, *yandhuru*). Cet agencement nous a révélé une panoplie de propriétés linguistiques spécifiques à des emplois et nous a apporté de l'aide pour la constitution des sous-classes d'emplois traduisants ayant des caractéristiques en commun et d'autres spécifiques. La constitution de sous-classes est passée obligatoirement par un tri, à commencer par l'examen des N1 de *raʔâ* (lit voir). Le répertoire ci-après renferme tous les N1 des *raʔâ* (lit. voir) rencontrés dans notre mini-corpus d'équivalences systématiques :

- 1- N1 inanimé concret (voir un bâton, un trône, une chemise, un astre etc.)
- 2- N1 humain dans sa dimension physique (voir des troupes, les confédérés, les hommes, quelqu'un)
- 3- N1 animal (voir une vache, etc.)
- 4- N1 végétal, (voir des graminées, etc.)
- 5- N1 animé abstrait transmutable en animé concret. (voir un ange, etc.)
- 6- N1 nominal ou propositionnel dénotant un acte concret et visible (voir venir des nuées apportant la pluie)
- 7- N1 nominal ou propositionnel exprimant un état concret de N1 (voir chemise déchirée...)
- 8- N1 nominal ou propositionnel exprimant un indice physique d'un état moral ou cognitif de N1 perçu par le regard (voir, l'épouvante, la honte de quelqu'un)
- 9- N1 complétive porteuse d'un inanimé abstrait objet de perception cognitive
- 10- La certitude d'une vue concrète projetée dans l'avenir de N1 (voir, l'enfer, etc.)

317

³¹⁷ - La classe d'*animé-concret* regroupe la sous-classe des *hum.* et des *animl.* Elle s'oppose à *animé abstrait* où l'on peut ranger *a priori* les anges, les djinns, etc.

11- N1 concret perçu de façon anticipée par une vue sensorielle passive particulière ou voyance.

12- Zéro N1 (= voir intr.)

Nous avons sélectionné pour tous les emplois identiques un exemple ou des exemples représentatifs et nous avons supprimé par la même une part répétitive d'autres énoncés. Le mini-corpus de *nadhara* (lit regarder) a été adopté dans son intégralité étant donné le nombre réduit des énoncés qui le composent. A propos de *ra?â* (lit. voir), nous étions conduits à opérer, en guise de taxinomie préliminaire, une distinction entre cinq sous-classes d'emplois traduisants caractéristiques des équivalences systématiques entre *ra?â* de l'arabe et *voir* en français.:

- (I) Le compte rendu de vision passive d'un N1 objet incr ou incr-évén
- (II) Le compte rendu de perception physio-cognitive
- (III) Le compte rendu de perception cognitive
- (IV) La divination d'un incr ou incr-évén.
- (V) La capacité de perception visuelle passive.

Les cinq sous-classes recouvreraient à elles seules des emplois systématiques dans ce corpus de discours traduisant *ra?â*. Mais, le mini-corpus ainsi constitué soulève une question jusque-là en suspens : pourquoi ces cinq sous-classes auraient-elles autorisé une telle systématique traduisante ?

Il convient de noter qu'à ce stade d'organisation des données à partir de lectures « flottantes » et préparatoires, les cinq sous-classes ne forment pas une réponse définitive mais seulement un cadre qui favorise la recherche et facilite l'analyse. Ce sont des données sémantico-syntaxiques invoquant une étude des propriétés d'emplois qui seraient à la base du passage littéral (lexicalement parlant du moins) du verbe arabe en question vers son équivalent exclusif. Il s'agira de voir de près, inspiré de Grezka, les propriétés configurationnelles, combinatoires, sémantiques, syntaxiques et morphologiques des exemples représentatifs de leurs classes.

Nous avons procédé, pour discerner les points de similitudes entre les sous-classes ainsi que les spécificités de chacune d'elles, à regarder chaque propriété considérée au travers des six énoncés traduisants puis porter le regard à une autre propriété telle que déployée à travers tous les exemples, etc. Voilà qui permettra un va et vient favorisant le contraste et évitant la redondance des règles à déceler. A titre d'exemple, nous avons constaté que l'on passe de la sous-classe propriété visuelle à la sous-classe de CR de

perception visuelle par le simple fait de conjuguer le verbe de perception au passé composé au lieu du présent :

- Dieu dit : « *je vois et j'entends* ».
- Dieu dit : « *j'ai vu et j'ai entendu* ».

L'opposition des temps verbaux induit, de fait, deux sous-classes différentes. L'énoncé au présent non borné exprime une propriété du sujet percevant tandis que, mis au passé composé, l'énoncé fait le compte rendu d'une perception déjà accomplie. Le passé composé est incompatible avec la propriété d'un nom. Il ne peut admettre un état non borné caractéristique d'une entité donnée. Aussi avons-nous constaté que le N0 générique induit systématiquement non pas un compte rendu de perception ni une propriété du N0 lui-même mais d'autres valeurs telles que celles relatives à la sous-classe des propriétés d'un endroit ou d'un objet de perception. Les paramètres ne sont pas donc établis d'avance.

Soulignons, par la même, que les résultats obtenus après analyse ne sont définitivement admis que dès lors qu'ils sont passés au crible d'une dernière vérification générale qui consiste à chercher, cas par cas, les exemples qui doivent s'y confirmer ainsi que les raisons des exceptions qui s'en écartent. Un retour aux statistiques s'avère nécessaire pour tester l'ampleur des résultats ou leurs limites. Si une proportion nettement majoritaire se fait conclure, elle nous permettra d'en parler en termes de « loi traductionnelle ». Ces lois transcenderaient les sous-classes, elles seraient, présumons-nous, numériquement moindres étant par définition communes à tous les emplois.

1.1. CR de perception visuelle

(1) *mâlî lâ arâ al hudhud* ?³¹⁸

Voir-BL-1: [Salomon] passa en revue les oiseaux et dit : « Pourquoi ne **vois**-je pas la huppe ?

Voir-BE-1 : Après avoir cherché parmi les oiseaux, il dit: « Comment ne **vois**-je pas la huppe?

Voir-CH-1 : Il regarde les oiseaux et dit: « Pourquoi ne **vois**-je pas la huppe ?

Voir-HA-1 : Puis il passa en revue les oiseaux et dit : “Pourquoi ne **vois**-je pas la huppe ?

³¹⁸ - Verset 20 de la sourate 27 : Les fourmis.

Voir-KA-1 : Il passa en revue l'armée des oiseaux, et dit : Pourquoi ne vois-je pas la huppe ?

Voir-MA-1 : Passant en revue les oiseaux, il s'aperçut que la huppe y manquait : «Je ne vois pas la huppe », fit le souverain.

L'énoncé élémentaire intégrant *ra?â* ne peut être considéré isolément. Il est en corrélation avec ce qui précède. Son schéma d'argument représenté par Voir (N0 :hum, N1 :animl) ne comporte pas un N2. L'énoncé prend la modalité d'une phrase interronégative dont la requête partielle *via* l'adverbe *pourquoi* interroge la causalité d'une incapacité perceptuelle. Son « homologue » français est interronégatif aussi ; et ce dans toutes les traductions exception faite de Mazigh qui a jugé seulement nécessaire l'expression de la négation. La tournure interrogative a été, par lui, laissée à la libre intonation du lecteur.

L'interrogation est donc assortie d'une négation. Le N0, sujet parlant, et sujet percevant à la fois, s'interroge. Désigné par le déictique de la première personne (je), l'agent du procès décrit *hic et nunc* l'état de fait qu'il a sous le regard et s'interroge sur le manquement inhabituel que le sens de la vision a permis d'appréhender.

La diversité des moyens interrogatifs employés trouveraient leurs justification dans la forme négative d'accompagnement porteuse d'une valeur de négation générique. Les adverbes « Pourquoi (BL, CH, HA), comment (BE) ainsi que le questionnement par intonation (MA), accouplés à un « je » qui se questionne, oriente le sens du verbe vers une mise en cause, par le sujet percevant, de sa propre capacité visuelle (pourquoi ne vois-je pas la huppe ?). Littéralement perçue, l'interrogation à la première personne dénoterait une propriété visuelle du N0 et non un compte rendu de perception visuelle ni une constatation. Sans empiéter sur le versant pragmatique de la question, précisons que l'interrogation exprimée relève, de par les données linguistiques même du cotexte, des questions dites oratoires (ou dirigées)³¹⁹. Elle n'exige pas - comme le montre déjà le schéma argumental (voir : N0 hum, N1 animl) - une réponse portant sur les raisons de l'incapacité visuelle du N0. Il s'agit d'une assertion descriptive qui véhicule, autrement, un compte rendu visuel marqué par l'absence d'un élément (la huppe) devant faire partie de l'ensemble de l'objet

³¹⁹ - Ducrot et Anscombe ont défini les traits distinctifs de ce qu'est une question oratoire : « (...) ce que l'on appelle traditionnellement interrogation rhétorique [est] un emploi particulier de l'interrogation :

— Le locuteur de l'énoncé interrogatif fait comme si la réponse à la question allait de soi, aussi bien pour lui que pour l'allocataire.

— La question n'est là que pour rappeler cette réponse. Elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise. (Ducrot Oswald, Anscombe Jean-Claude. (1981), *op. cit.*, P 14)

perçu. L'interrogation sur la causalité n'engage pas du point logique une mise en cause de la valeur de vérité de la phrase. Le *pourquoi* transporte la négation de la paire logique fausseté/vérité de la phrase à l'opposition refus/acceptation de la perception par le sujet percevant. Salomon refuse de ne pas *voir* la huppe ; il n'admet pas son absence.

Aussi la voix interrogative et la voix négative se servent-elles mutuellement. La négation épargne, quant à elle, à la phrase les bizarreries des phrases inacceptables par notre intuition linguistique et l'insère dans la logique générale du langage. Tout homme voit normalement par le simple fait d'ouvrir les yeux. Une vérification par le biais de l'affirmative correspondante déploie la logique inhérente à la phrase :

- (a) *Pourquoi tu vois la huppe ?*
- (b) **Pourquoi je vois la huppe ?*

(a), à la deuxième personne, est admise comme une question « externe » non pas sur une propriété intrinsèque ni sur un empêchement inexistant mais sur une modalité de perception (pourquoi tu **veux** voir la huppe ?). Par contre, l'interrogation (b) s'adresse à celui qui est censé en donner une réponse d'où son caractère insolite en dehors d'une contextualisation particulière qui en valide le statut de question oratoire.

Vu de près, l'exemple, , montre qu'un emploi prédicatif globalisant de *voir* semble être plus compatible à la tournure négative ; car ce qui retient d'habitude notre attention au moment de la perception, c'est la présence des objets et non pas leur absence. Ce fait a été souligné par plusieurs linguistes qui ont fait valoir que nous ne percevons pas des propriétés négatives. Marie-Eve Ritz, introduisant une étude envisagée sous l'angle de la tradition guillaumienne sur la sémantique de la négation dite floue, avance :

« On ne surprendra personne en disant qu'une phrase apparemment anodine du type *Il n'y a pas de pain sur la table* présuppose un degré élevé d'abstraction, une réflexion qui se fait en plusieurs étapes. On concevra d'abord qu'il peut ou doit y avoir du pain sur la table. On percevra ensuite soit toute la surface de la table, soit une série d'objets variés qui y sont posés. On ne trouvera pas de pain, et on dira de ce fait : « Il n'y a pas de pain sur la table ».³²⁰

Ainsi, la négation d'une la perception n'appelle pas un prédicat circonstancié :

³²⁰ - Ritz M.-E. « La sémantique de la négation en français », *Langue française*. n° 98, 1993, p 67.

?je ne remarque pas la huppe.

*je ne constate pas la huppe

De ce fait, elle ne suppose pas, la recherche d'une synonymie spécifiante et restrictive. Elle impose plutôt une tendance à la généricité - qui rime ainsi en traduction avec *littéralité*. Le manquement de la huppe (N1 + ne pas voir) à l'assiduité en règle ne suppose pas l'absence de la perception. Il n'implique pas non plus un néant perceptif mais une vacuité partielle relative à un élément de l'objet appréhendé par le regard et conçu globalement comme la défaillance d'un tout. Les propriétés configurationnelles du procès le confirment. La huppe est un N1 <animal> qui désigne ontologiquement une entité par définition mouvante et ainsi capable de se soustraire de notre champ visuel. Les propriétés combinatoires appuient cette hypothèse. *Voir* est au présent de l'indicatif (*ara : lit. je vois*). Il est concomitant du dire. Ainsi une simultanéité est-elle établie entre le temps de l'énonciation et l'acte de perception. Le verbe *voir* ayant pour seul point de repère l'ici-maintenant de la parole est paraphrasable par :

- Pourquoi, **jusqu'à présent**, je ne vois pas la huppe ?

L'oiseau n'est pas convoqué à être toujours en compagnie de Salomon ; il est supposé se déplacer, partir et donc s'absenter. L'interrogation du locuteur-percevant provient non d'une absence mais d'un manquement à une réunion où la présence de tous ses membres est obligatoire.

Sur le plan syntaxique, la phrase relève du discours direct. Elle se trouve adossée à une proposition qui la précède et à laquelle elle est, selon les traductions, soit coordonnée soit dans un rapport de subordination. Le verbe *voir* occupe, en effet, la proposition principale. La subordonnée qui s'y rapporte constitue ce que M. Riegel appelle une subordonnée thématique³²¹. Elle fournit une information qui n'est pas le focus de la prédication, mais qui le sert comme un élément de contextualisation. Elle participe de manière secondaire mais directe à la construction du contenu sémantique du prédicat. Le sujet percevant (Salomon) opère dans un premier temps un examen visuel, jette un regard répertoriant les membres du conseil des oiseaux dont l'absence de la huppe se fait

³²¹ - RIEGEL, M., PELLAT J. et RIOUL R., *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1996, p. 504.

remarquer. Voir véhicule, alors, une perception visuelle passive niée. C'est le constat négatif d'une perception intentionnelle élaborée préalablement dans la subordonnée antéposée (*il passa en revue/il regarde, après avoir cherché*). Le verbe *voir* se range dans la sous-classe des CR de perception passive. Ainsi :

- *Pourquoi je ne vois pas la huppe ?*
- *Pourquoi la huppe n'apparaît-elle pas à mes yeux ?*

sont deux phrases sémantiquement identiques.

Il s'agit, donc, somme toute, d'un CR négatif de perception visuelle, d'un constat visuel, d'une vue passive et par la même conclusive, faisant suite à une recherche intentionnelle entamée dans ce qui précède.

Synonyme possible : percevoir

(2) *innî arâ sab'a baqarâtin*³²²

Voir-BL-2 *Le roi [d'Égypte]dit : « Je vois [en songe]sept vaches grasses que mangent sept vaches maigres*

Voir-BE-2 *Le roi dit : « Moi, je viens de voir sept vaches grasses, que dévoraient sept maigres,*

Voir-CH-2 *Le roi dit: « Voici, je vois sept vaches grasses: elles dévoraient sept vaches maigres,*

Voir-HA-2 *Et le roi dit : “Et vérité, je voyais (en rêve) sept vaches grasses mangées par sept maigres;*

Voir-KA-2 *Le roi d'Egypte dit un jour aux grands du royaume : j'ai vu en songe sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres,*

Voir-MA-2 *Le souverain du pays dit un jour. « J'ai vu en songe sept vaches maigres, qui en dévoraient sept grasses,*

Le schéma d'arguments de l'énoncé intègre un complément supplémentaire :

Voir (N0 hum, N1 : anml, N2 : évén.).

Au N0, correspond le pronom personnel de la première personne (*je*) : le sujet du procès de perception et de l'acte d'énonciation est le même. Le N2 est diversifié en langue

³²² -Verset 43 de la sourate 12 : Joseph

cible. Il a embrassé les formes respectives de relatives (BL, BE, MA), de participiales (HA, KA) et d'une juxtaposée (CH). Cette discordance remonte à l'énoncé d'origine en arabe où le lien de subordination n'est pas explicité par une conjonction. Les deux propositions y apparaissent, du moins à la surface, comme juxtaposées. La construction syntaxique de la phrase laisse voir deux faits saillants. D'abord la présence de *innî* (lit. certes³²³.) qui, selon Riegel, constitue un modalisateur d'énonciation. Seuls Berque, Hamidoullah, et Chouraqui en ont tenu compte ; puisque il a été traduit respectivement par *moi*, par *voici*, et par *en vérité*. Les trois autres traducteurs ne l'ont pas transféré en français. Cet élément qui fait partie des *nawasikh* (modalisateurs) de la phrase nominale arabe est d'après André Roman un « morphème de corroboration »³²⁴ qui vient apporter à la phrase assertive ce qu'il appelle une « affirmation corroborée », i.e. une sorte d'insistance et de réitération assertive.

D'un autre côté, les traducteurs ont été partagés sur l'emploi du temps verbal (BL, CH : le présent, BE : le passé proche, HA : l'imparfait, KA, MA : le passé composé). Cela revient au fait que le temps du verbe arabe *arâ*, à savoir le présent³²⁵, va à l'encontre de son environnement cotextuel (en rêve) qui affecte la compréhension de l'énoncé à une perception onirique accomplie dans le passé : le rêve nocturne précède factuellement sa narration orale qui nécessite un déplacement sur l'axe du temps. L'emploi du présent confère au procès soit un aspect répétitif (les scènes reçues pendant le sommeil se sont répétées durant plusieurs nuitées) soit une actualisation du rêve ayant lieu dans un passé proche (HA) mais dont l'effet sur l'énonciateur-percevant reste de taille au moment où il parle.

Cela dit, un fait est sûr : la perception telle que racontée par le sujet parlant est tellement prise au sérieux dans son rapport avec le réel qu'elle s'y trouve assimilée. Mieux encore, c'est elle qui domine le réel et préside à son cheminement futur. Le caractère répétitif de la perception épargne à la vision considérée ce que l'on désigne dans l'univers discursif du Coran par « les amas de rêves ». La perception de la *ru?ya* à maintes reprises la situe systématiquement, dans ce domaine de référence religieuse, parmi des rêves dits

³²³ - Riegel, M. et alii, *op. cit.*, p., 582

³²⁴ - Roman, A., *Grammaire de l'arabe*, Presses Universitaires de France, 1990, p. 93.

³²⁵ - A noter que le seul verset qui emploie dans le coran *voir* au passé dans le cadre d'un rêve est celui que Joseph a raconté à son père Jacob (au Verset 04 de la sourate 12 ; Joseph) : « ya abati inni **ra?â ytu** ihdâ 'achara kawkaban w al-chamsa... »

. Quand Joseph dit à son père : « Cher père ! j'ai vu [en songe] onze étoiles ainsi que le soleil et la lune devant moi se prosternant », (BL, sourate Joseph, verset 4). La vision a été jugée par les exégètes comme semelfactive vu son évocation par ce prophète à un âge assez tendre.

prémonitoires³²⁶. Une conception de la vision onirique qui échappe à la sous-classe de « vision d'illusion » attribuée par Grezka à la perception visuelle en œuvre dans le rêve. Le rapport au réel n'est pas le même. La signification symbolique qui en dérive n'est pas vu sous l'angle de l'imagination ni des représentations chimériques. Compte tenu de la composante discursive, l'approche diffère également de celle conçue du point de vue de la langue. Le tiroir temporel du présent (inaccompli) en ce discours en participe. Il sert à réitérer cette vision nocturne considérée, par ailleurs, comme bornée voire fugitive. Il participe des éléments combinatoires, au même titre que le morphème de corroboration (*inna* : lit. certes) et la détermination des compléments du verbe par des adjectifs numéraux (sept vaches grasses mangées par sept vaches maigres), à mettre en évidence avec autant de minutie la clarté de la vue et l'intensité de la scène telle que ancrée dans la mémoire du percevant-locuteur.

Pour faire bref, le verbe *rêver* est le seul synonyme valable dans ce cadre d'usage. Kasimirski est le seul à l'avoir utilisé, ailleurs, trois fois dans la totalité de sa traduction. La différence entre *rêver* et *voir* est que le premier intègre le second (*rêver* = *voir* + dans le rêve). Mais contrairement à *rêver* qui peut avoir une acception péjorative, l'emploi de *voir* accentue l'événement perçu et l'acte qui l'engendre. De fait, le cadre de perception est de fait complémentaire. La spécificité de la vision onirique prémonitoire invite tous les traducteurs à recourir à *voir* au détriment de *rêver* pour traduire l'intensité de la vue et la certitude qu'a le sujet percevant de l'énoncer. La particularité de la « vision » et sa réalité complexe dans cet univers de discours précis serait à la base du rejet de toute forme prédicative synonymique. La puissance perceptuelle telle que vécue par celui qui l'a relatée et la certitude par laquelle il en a rendu les détails seraient également à la source de l'exclusion de son plus « proche parent » sémantique en ce contexte, le verbe *rêver*.

Les synonymes possibles : percevoir, prévoir.

³²⁶ - La réplique du père qui fait suite à l'aveu de son enfant dans le verset (5) participe de la même logique. Elle apporte un appui textuel supplémentaire à l'assignation du sens aux mots dans la phrase. Le père a tenu à avertir l'enfant de dévoiler le contenu de son rêve à ses frères. Lequel est le signe divin d'une élection prophétique. Joseph risque, de fait, les complots du diable, l'envie de ses proches et l'aversion de la tribu : « "Ô mon fils, dit-il, ne raconte pas ta vision à tes frères car ils monteraient un complot contre toi; le Diable est certainement pour l'homme un ennemi déclaré » (HA, sourate Joseph, verset 5)

(3) *fa qad ra-a ytumûhu wa antum tandhurûn*³²⁷

Voir-BL-3 : Certes, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Vous ***l'avez vue*** et vous êtes dans l'expectative.

Voir-BE-3 : Vous escomptiez la mort avant de l'avoir rencontrée, eh bien ! vous ***l'avez vue*** les yeux ouverts

Voir-CH-3 : Déjà, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer, et déjà vous ***l'avez vue***, vous l'avez contemplée

Voir-HA-3 : Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous ***l'avez vue***, certes, tandis que vous regardiez !

Voir-KA-3 : Vous désiriez la mort avant qu'elle se fût présentée : vous ***l'avez vue***, vous l'avez engagée, et vous avez fléchi.

Voir-MA-3 : Vous avez tant souhaité contempler la mort, ne l'avant pas encore affrontée. Vous ***l'avez vue***, à présent de vos propres yeux !

Voir (N0 hum, N1 invisible³²⁸). Telles sont les propriétés configurationnelles de cet énoncé élémentaire. Le sujet de *voir* est au pluriel et il est spécifié par ce qui précède : il s'agit de ceux qui ont souhaité voir la mort³²⁹. Le N1 relevant de l'invisible conformément à l'univers³³⁰ propre au discours considéré impose la distinction d'une part entre *voir* et *trouver* et d'autre part entre *voir* et *rencontrer*. Ce dernier est listé par Grezka parmi les synonymes de *voir* à valeur sociale (*aller voir quelqu'un* = *aller rencontrer quelqu'un*). Accosté par *la mort* prenant place de N1, *voir* acquiert plutôt le sens de « frôler la mort »,

³²⁷ Verset 143 du chapitre 3 : Al-imrân

³²⁸ - Le trait syntactico-sémantique « invisible » ne figure pas dans la liste des traits répertoriés par Grezka (2009); car d'abord la liste des traits envisagés par les théoriciens des classes d'objets est extensive ; elle devait s'élargir pour embrasser tous les cas de figures. Qui plus est, nous postulons que l'apport du point de vue de l'analyse des discours est de rajouter davantage de variantes enrichissantes notamment dès lors qu'il s'agit de confronter deux langues différentes. Chez Grezka, nous retrouvons souvent le trait *abstrait* (abrégié par <ab>) opposé à *concret* mais non le trait *invisible*. Les êtres qu'il caractérise sont abstraits en ce sens qu'ils ne sont pas perceptibles par les organes sensoriels de l'homme. Or dans notre corpus ces être « éthérés » se manifestent à leur manière par endroit et dans des circonstances dictées par l'univers du discours mis en œuvre dans le Coran. Ainsi donc, si l'abstrait est, de nature, non concrétisé ; l'invisible dans le discours coranique peut prendre corps et devenir visible. L'invisible n'a pas été considéré ici seulement sous l'angle du regard humain ; il constitue un monde parallèle voire supérieur dont les être perçoivent le monde des hommes sans être perçus par eux sauf sous la forme et pendant les moments où ils choisissent de se manifester par eux-mêmes aux regards. La mort est considérée comme invisible conformément à la même conception dont le discours traduisant est le reflet en langue cible. Du point de vue physiologique, la mort peut tolérer cette qualification dans la mesure où elle suppose –une fois qu'une personne quitte la vie- l'interruption totale des fonctions perceptuelles. Elle est, selon cette attitude positive, autant invisible qu'inodore, insonore, intangible et insensible au goût.

³²⁹ - Selon l'historien et exégète Al-Tabarî, il s'agissait des compagnons du prophète espérant rencontrer leurs ennemis lors de la guerre du mont d'Ouhud et durant laquelle ils avaient essuyé des pertes considérables. (cf. Abû Ja'far Muhammad b. Jarîr al-Tabarî, *op. cit.*, Vol. 6, p 92.)

³³⁰ - Rappelons que l'« univers du discours » est le monde dont le locuteur assume l'existence au moment où il parle (cf. R Martin, 1983)

c'est-à-dire « courir un grand danger », « mettre sa vie en péril », etc. Le discours traduisant le Coran introduit une relation métonymique peu usuelle et pourtant admissible en français entre le verbe *rencontrer* et *la mort*, terme mis en complémentation directe. Alors que *Trouver la mort* signifie « mourir », *vouloir rencontrer la mort* vaut « vouloir affronter l'ennemi, chercher à le combattre ». Dans ce contexte discursif précis, le verbe *voir* synonyme de *trouver* dans son acception cognitive et *rencontrer* dans son emploi social, met en contraste ses deux synonymes, considération prise de la classe d'objet d'un N1 spécifique (la mort). Par la même, son sens à lui ne reste pas indécis ; il bascule sans équivoque vers *rencontrer* tout en gardant la nuance qui le distingue. Autrement, *rencontrer la mort* suppose une distance par rapport à la mort puisque ; le combattant en position de force se voit vainqueur et relativement à distance du risque de mourir. Alors que *voir la mort* implique expressément un état de faiblesse humaine extrême devant la faucheuse et suppose une portion minime voire inexistante de s'en sortir indemne. Ainsi, *rencontrer* dénote une action et revêt une acception méliorative ; *voir* permet, en contrepartie, de mettre en exergue un état psychologique collectif négativement perçu.

Au niveau syntaxique, notons au moins deux faits remarquables. D'abord, *faqad* (certes) introduit une assertion affirmative corroborée. Le morphème remplit la fonction d'un commentateur énonciatif qui renforce la valeur de vérité de l'affirmation et souligne la certitude de la perception qu'elle exprime. Ses traductions sont divergentes : on y trouve comme équivalent des indices énonciatifs du type *certes* (BL, HA), *et bien* (BE) ou temporel comme *à présent* (MA), *déjà* (CH). Ceci dit, elles véhiculent toutes par le biais d'un passé composé unanime un fait accompli et donc avéré.

Par ailleurs, les éléments combinatoires sont nombreux. Nous nous confinons aux seules composantes du temps verbal et de la séquence adverbiale qualifiant la perception. En effet, tous les traducteurs ont utilisé le passé composé dans cette occurrence bien déterminée de *voir*. Le sens de l'accomplissement que transmet le passé composé va de pair avec le modalisateur d'énonciation *certes* (et mots équivalents) et avec l'expression adverbiale qui vient compléter l'énoncé *wa antum tandhurûn* (lit. alors que vous regardiez) traduite respectivement par *dans l'expectative* (BL), *les yeux ouverts* (BE), *vous l'avez contemplée* (CH), *tandis que vous regardiez* (HA), *et vous avez fléchi* (KA) et *de vos propres yeux* (MA). Le commun dénominateur de toutes ces traductions c'est la présence d'esprit qui ne laisse le moindre risque d'oubli, c'est le face à face avec un fait intensément vécu qui ne laisse pas - ainsi exprimé - la place à une quelconque incertitude sur sa vérité. Les deux traductions les plus attachées au mot *yandhur* (lit. regarder/attendre) sont celle de Blachère

et de Hamidoullah. Nous ne nous arrêtons pas ici à la différence des deux homonymes arabes adoptés par les deux traductions (jugées pourtant toutes les deux littérales). Nous tenons à montrer l'opposition qu'elles apportent dans cette phrase entre *voir* et *regarder*. Laquelle opposition nous semble loin de ne pas laisser entendre quelque parenté puisque le second prédicat (*tandis que vous regardiez (HA), dans l'expectative (BL)*) conforte l'aspect factif de la vue. Être dans l'expectative ou avoir sous le regard quelque chose contredit toute possibilité d'en faire une perception hallucinante ou illusoire. Ainsi un souci remarquable d'insistance sur la réalité de la vue, sur la véracité de la perception visuelle et sur la visibilité du N1 se manifeste. Les outils combinatoires et syntaxiques semblent assujettis à une même visée : combler les lacunes de tout flou énonciatif que pourrait éventuellement engendrer l'expression d'un *voir* dont le schéma d'arguments renferme un complément invisible.

Mais pourquoi exclusivement le verbe *voir* ? Outre la mise en valeur de l'assertion certaine d'un fait réel (ou présenté comme tel) la phrase met au point une perception particulière d'un objet qui réunit les signes de l'élément physique (mort biologique et cérébrale) et les dimensions de la perception non seulement cognitive mais plus généralement psychologique. (voir la mort relève plus de la psyché que de la cognition qui devait être inerte aux extrêmes limites de la vie). Nous pouvons juger ce prédicat comme participant d'une sous-classe spécifique non envisagée par Grezka que nous osons appeler < vision physio-psychique > qui regroupe les procès consistant à « vivre la perception comme un état psychologique opéré, entre autres, par l'organe de la vue ». Ainsi *Voir* encode-t-il une proximité extrême avec l'objet perçu ou avec les manifestations matérielles d'un élément invisible en soi (ex : voir l'ennemi = se voir attaquer de front => voir la mort). Rallié à l'univers du discours coranique, cette perception visuelle et caractéristique d'une disposition d'esprit bien déterminée qui revêt une dimension culturelle particulière³³¹. La mort antithèse de la vie et de l'instinct de vivre ne peut être perçue impassiblement, d'une manière aussi distanciée que n'importe quelle autre trivialité concrète. Le verbe *voir* longe - contrairement à trouver (la mort) et à rencontrer (la mort) - la ligne fine et existentielle entre la vie et la mort, celle de « vivre la mort » par la vue sans y être paradoxalement engouffré. Les synonymes les plus proches du verbe en ce cadre semblent être inaptes à s'y substituer.

³³¹ - La notion de regard effarée devant la mort se retrouve ailleurs. Nous songeons au V.19 de la sourate Les factions : « *Quand vient le danger, tu vois ces gens te regarder, les yeux révoltés [d'effroi], comme celui que la mort assaille* » (BL). De même au verset 20 de la sourate Muhammad, il est dit : « *Et quand on fait descendre une sourate confirmée (?) où il est mentionné de combattre, tu vois ceux au cœur de qui est un mal jeter des regards vers toi comme un homme frappé de défaillance devant la mort* » (BL).

Le contraste entre ra?â (lit. voir) et la prédication visuelle adjacente dans le même énoncé par *yandhurûn* (tandis qu'ils regardent) constitue un argument syntaxique et sémantique supplémentaire en faveur de l'exclusivité de cet emploi.

Verbe synonyme : *frôler*.

(4) *fa lamma ra-â aydîhim la tasilu ilayhim nakirahom wa awjasa minhum*
*khîfatan*³³²

Voir-BL-4 : **Ayant vu** que leurs mains ne se portaient pas vers ce mets, il fut pris de suspicion à leur égard et éprouva de la frayeur devant eux

Voir-BE-4 : Quand il **vit** que leurs mains ne s'y portaient pas, la contrariété se mêla en lui à la crainte.

Voir-CH-4 : Quand il **voit** qu'ils n'y touchent pas, de leurs mains, par crainte, il les ignore et se méfie d'eux.

Voir-HA-4 : Puis, lorsqu'il **vit** que leurs mains ne l'approchaient pas, il fut pris de suspicion à leur égard et ressentit de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent : "N'aie pas peur, nous sommes envoyés au peuple de Lot"

Voir-KA-4 : Et lorsqu'il **vit** que leurs mains ne touchaient pas même le mets préparé, cela lui déplut, et il conçut de la frayeur.

Voir-MA-4 : **Voyant** que leurs mains n'y touchaient pas, il fut pris de soupçons à leur endroit, et en eut peur.

Si les propriétés configurationnelles du prédicat, dans les énoncés précédents, fournissent une explication sémantique à l'emploi exclusif de *voir*, elles s'annoncent incapables de motiver cette exclusivité dans la présente phrase source où le N1 relève des objets visibles et embrasse la forme propositionnelle de *que* + *ph* à laquelle s'associe habituellement le CR de perception physio-cognitive ou cognitive.

Syntaxiquement, le verset recouvre une phrase complexe dont la complétive complément de *voir* participe, à son tour, à la formation d'une subordonnée temporelle. La complétive objet du verbe est, de surcroît, à la forme négative conformément à la modalité phrastique du texte de départ.

Voilà déjà deux contraintes déterminantes imposant l'emploi de *voir* au détriment d'autres synonymes possibles. La circonstancielle complément de temps se trouve

³³² -Verset 69 du chapitre 11 ; Houd

concurrentielle par des propositions participiales à la fois temporelles et causales (la causalité étant souvent associée à l'idée logique d'antériorité de la cause par rapport à son effet)³³³. La vue, de ce fait, synonyme de constatation d'un état de choses particulier appréhendé par le regard détermine l'état d'esprit du N0 percevant. Voir les anges incarnés dans des hommes qui sont incapables d'atteindre par leurs mains courtes les mets présentés les rend sujets à suspicion et source de redoute.

A l'exception d'un Chourai - qui se refuse à l'emploi d'autres temps que le présent même pour les verbes sources donnés au passé, tous les traducteurs ont fait appel à des temps verbaux au passé rendant par-là très remarquable la crainte subséquente à une vision sûre bien que passive et spontanée.

Il se dégage de ce qui précède que c'est dans la sémantique qu'il faut explorer les raisons de l'emploi unique du verbe :

(a) le verbe *voir* s'emploie dans une subordonnée thématique où l'objet perçu forme une assise à une action (ou état) considérée plus importante parce qu'elle constitue le propos de la phrase. La subordonnée de situation subsume une perception qui n'est pas conçue pour elle-même ; elle fournit une plate-forme initiale à une autre information formant le focus de la phrase entière.

³³³ - Sous le titre de *circonstancielle décrivant une situation*, M. Riegel, précise qu'« il s'agit d'une partie des temporelles, ainsi que des causales et des conditionnelles. Ce sont précisément ces mêmes nuances sémantiques qui sont exprimées, sans marque formelle spécifique, par les propositions participiales et les gérondifs (ou encore les participes détachés). *Le soir tombant vite! Comme le soir tombait vite! Si le soir tombait vite..., le voyageur se hâtait.* Selon les contextes *comme, dès lors que* sont des conjonctions plutôt temporelles ou plutôt causales. *Quand*, en principe temporel, reçoit des valeurs conditionnelles ; *si*, en principe conditionnel, exprime certaines valeurs temporelles (...). On peut considérer que les causales sont un sous-ensemble des temporelles (de situation) et les conditionnelles (introduites par *si*) un sous-ensemble des causales : la condition est une cause hypothétique, et la cause est un fait antérieur ou quasi simultané qui donne la raison d'un autre fait. *S'il pleut, je prends mon parapluie* implique *parce qu'il pleut*, lequel à son tour implique *quand il pleut.*» Riegel, M. (*op. cit.*, p 506)

Nous trouvons dans le corpus des énoncés qui illustrent cette parenté sémantique entre des subordonnées thématiques qui divergent pourtant par l'outil syntaxique de leur subordination :

a- *wa idhâ ra-a ytahum tu'jibuka ajsâmuhum* (V. 4, *sourate les hypocrites*)

Quand tu les vois, leurs personnes te plaisent (BL).

La grammaire de l'arabe assigne à *idha* suivi d'un verbe au passé le statut de *si* et non de *quand* malgré l'aspect accompli apparent qui peut suggérer le tiroir verbal y afférent. Raison pour laquelle, *ra?âytahum* (lit. tu les a vus) a été traduit de tous les traducteurs sans exception en français par un verbe au présent. L'énoncé est, de fait, paraphrasable par *in + V. au présent* au lieu de *idha + V. au passé*. Aussi Voir intègre-t-il une conditionnelle de situation dénotant une situation éventuelle tenant lieu de thème pour la proposition qui la suit. La subordonnée temporelle avec verbe au passé suppose un acte de perception semelfactif. Or, l'énoncé ici traité admet la répétition du procès. Le test de prédication infinitive (*à les voir*) projette l'acte de vision dans l'avenir et valide sa nature réitérable. Il convient de noter que ce type d'emploi n'est pas isolé et que dans le corpus, figurent de nombreuses constructions similaires. Nous en citons une à titre d'exemple le verset 19 de la sourate L'homme (v. 76): *wa idhâ ra-a ytahum hasibtahum lu-lu-an manthûran* que Blachère traduit par : « Parmi eux circuleront des éphèbes immortels tels qu'à les voir tu les croirais perles détachées. »

Les subordonnées thématiques semblent avoir tendance à « littéraliser » le procès qu'elles recouvrent puisqu'elles se suffisent l'essentiel du sens. L'effort d'investigation pour une grande pertinence sur ce plan étant recherché dans le propos de l'énoncé est exprimé par la principale. Sous la plume de Riegel et co-auteurs, nous trouvons un pertinent écho dans un contexte unilingue à cette réalité traductionnelle des subordonnées circonstancielles de situation :

« On a affaire ici(...) aux circonstances du fait principal, c'est-à-dire que la subordonnée décrit ce qui, précédant ou accompagnant ce fait, doit être compris comme en conditionnant la réalisation, bref la situation dans laquelle s'est produit, se produit ou se produira ce fait. Et cela permet de comprendre que les conjonctions concernées ont le plus souvent un sens assez large »³³⁴.

L'attention portée au thème est frugale ; car l'on s'investit plus expressément dans l'information nouvelle. Le contenu de la subordonnée thématique est, de fait, un contenu auxiliaire et de second plan ; qui sert ce qui s'ensuit logiquement tout comme un écran qui fait voir sans être visé pour lui-même en tant qu'objet de perception. Le verbe *voir* répond de par son caractère de prédicat générique à ce penchant généralisateur des circonstancielles de situation.

(b) L'emploi de la complétive nous paraît contraint par la modalité même de cette dernière. La configuration que + ph. semble être une exigence syntaxique de la négation qui s'y rattache. Le test des infinitives, des participiales et également de la modalité affirmative démontrent clairement cette hypothèse :

- **Quand il **les voit ne pas toucher** de leurs mains, au met préparé, il en a peur.*
- **Quand il **les voit ne touchant pas**, de leurs mains au met préparé, il en a peur.*
- *Quand il voit leurs mains s'immobiliser, il en a peur*
- *Quand il voit leurs mains immobilisées, il en a peur.*
- *Quand il voit leur handicap collectif, il a peur d'eux.*

La négation sémantique passe inaperçue devant la restriction de modalité qui est une contrainte avant tout syntaxique. La vérification avec *trouver* au lieu de *voir* valide l'incompatibilité de celui-là avec une telle configuration syntaxique :

³³⁴ - RIEGEL, M., PELLAT J. et RIOUL R., *op. cit.*, p. 506.

- ? Quand il **trouve qu'ils n'y touchent pas**, de leurs mains, il en a peur.
- * Quand il **trouve leur mains douces** (rudes, immobilisées), il en a peur.
- * Quand il **les trouve ne touchant pas**, de leurs mains au met préparé, il en a peur.

Trouver exige un état permanent de N1 que l'adverbe *quand* met en cause puisqu'il introduit une circonstance passagère et confine l'état de fait à une temporalité relative. Pour cette même raison *trouver* ne peut accompagner un verbe étant donné qu'en tant que tel un verbe (à l'infinitif soit-il) impose contrairement aux adjectifs et substantifs une inscription dans le temps.

Poussons la vérification plus avant et comparons *voir* avec *constater* et *remarquer*. Une comparaison qui révèle un autre pan de leur synonymie assez pertinent :

- ? Voyant après un bon moment que leurs mains n'y touchaient pas, il en eut peur.
- ? Constatant après un bon moment que leurs mains n'y touchaient pas, il en eut peur.
- ? Remarquant après un bon moment que leurs mains n'y touchaient pas, il en eut peur.

Constater comporte entre autres sèmes le sens d'une perception indirecte. Il ne peut admettre deux compléments simultanés en dehors de la complétive ; car des deux choses l'une : soit l'on constate un fait qu'on exprime par un substantif récapitulant le constat (il a constaté la cécité de son interlocuteur). Aussi le N2 devrait-il devancer le N1 qui prendrait la seconde place de complément de détermination. Soit l'on constate - toujours *a posteriori* - par l'emploi ordinaire d'une complétive (il a constaté que son interlocuteur était aveugle). Les contraintes syntaxiques y sont tributaires de restrictions sémantiques : la complétive induit systématiquement une distance temporelle même minime qui va à l'encontre du *hic et nunc* inconscient relatif au déclenchement de la peur que produit et accompagne la perception du handicap (bras courts des anges incarnés) et que *voir* seul est capable de transmettre.

De même ; dans l'exemple ci-après l'emploi de *découvrir* ressemble de loin à l'emploi de *voir* mais il est loin de rendre compte des nuances sémantiques propres à ce dernier :

- ? Quand il **découvrit que** (il était surpris) leurs mains **n’y touchaient pas**, il en eut peur.

Découvrir et *voir* traduisent pareillement l’idée de surprise : le sujet percevant ne s’attendait pas à ce que ses hôtes aient de tels bras écourtés. Cela dit, le choc n’est pas autant surprenant vis-à-vis de personnes inconnues puisque la découverte présuppose l’apparition inattendue et nouvelle d’une qualité ou d’une entité au sein d’une autre entité connue d’ordinaire. En plus, la découverte implique une trouvaille c’est-à-dire la présence d’un élément et non son absence. On peut aisément dire :

J’ai découvert que son ordinateur traite des applications complexes

mais difficilement accepter :

? j’ai découvert que son ordinateur ne traite pas des applications complexes.

Le verbe *découvrir* ne relève pas directement de la perception visuelle ; la découverte étant une activité apte à se réaliser à travers d’autres moyens sensoriels comme le goût, l’ouïe, etc. Mais si *découvrir* est fortement associé au sens de la vue , il ne peut admettre contrairement à *voir* des tournures négatives contredisant le sens intrinsèque du prédicat basé sur la notion d’exploration d’une présence jusque-là imperceptible.

En résumé, nous pouvons dire que parmi les verbes cités *remarquer* possède le plus de critères de synonymie qui le rapproche de cet emploi précis de *voir*. Grâce au sème essentiel d’« avoir l’attention attirée par » ou être « frappée par quelque chose », il paraît *mutatis mutandis* plus compatible à la même utilisation. Cependant les deux prédicats divergent sur plus d’une propriété :

Remarquer exige un regard préalable pour avoir un sens. Je remarque après avoir vu et non dans l’immédiat de la première vision. *Remarquer*, comparé à *voir*, présuppose logiquement un *a posteriori* perceptuel.

Remarquer implique une certaine distance quelque petite qu’elle puisse paraître. Par son caractère « additionnel » par rapport à une vision primaire qui le devance, le verbe est incompatible avec la subordonnée de situation dont la principale exprimant une réaction

émotionnelle (la peur) mettant en évidence son aspect inconscient de réflexe immédiat. Le test de la prédication nominale en donne preuve :

A la vue du cadavre de sa fille, elle s'évanouit.

* *En remarquant (dès qu'elle remarque) le cadavre de sa fille, elle s'évanouit.*

* *En remarquant que sa fille a quitté la vie, elle s'évanouit.*

Remarquer appelle, du fait une observation physique qui engage une attitude cognitive ou physio-cognitive à l'écart des réactions psychologiques et instinctives. Il implique un certain degré d'attention alors que *voir* exprime une réflexion passive de ce qui se déroule sous les yeux. Ce qui se remarque infirme d'habitude la normalité et frappe le regard de par sa dérogation à l'ensemble du champ visuel d'un sujet percevant. Ce qui se remarque, de fait, mérite d'être signalé et exige par la même d'être sujet à prédication. D'où cette inadéquation entre la singularité de ce que l'on remarque et son insertion en position de thème. Il en ressort qu'en règle générale, dès lors que le verbe *remarquer* intègre une subordonnée, il a tendance à la transporter en position saillante de prédication malgré la contrainte qui y règne ; celle de circonstancielle thématique. La mise en exergue en fin de phrase de la subordonnée avec *remarquer* pallie souvent l'incongruité d'une syntaxe contrariante :

- *Quand j'ai vu qu'il a trahi notre amitié, je l'ai renvoyé*
- *Je l'ai renvoyé, quand j'ai remarqué qu'il a trahi notre amitié.*

Synonymes possibles : *percevoir*

1.2. Propriété visuelle de N0 (collectif)

(5) *innî arâ ma lâ tarawna*³³⁵

Voir-BL-5 : *Je vois ce que vous ne voyez pas.*

Voir-BE-5 : *je vois ce que vous ne voyez pas. J'ai peur de Dieu ».*

Voir-CH-5 : *Me voici, je vois ce que vous ne voyez pas. Me voici, je crains Allah,*

³³⁵ - Verset 48 de la sourate 8, Le butin.

Allah, inexorable au châtement. »

*Voir-HA-5 : Je **vois** ce que vous ne voyez pas; je crains Allah, et Allah est dur en punition”*

*Voir-KA-5 : Je ne m'en mêle pas, je **vois** ce que vous ne voyez pas,*

*Voir-MA-5 : Il est des choses que je **vois** et qui échappent à votre vue.*

Sous le titre de propriété visuelle physio-cognitive de N0, nous regroupons les prédicats qui indiquent une qualité perceptuelle du sujet percevant plutôt que ceux qui rendent compte d'un objet perçu. Les phrases traduisantes ci-dessus comportent le schéma d'argument : voir (N0 invisible, N1 invisible). Lequel fournit d'emblée la valence particulière d'un procès de perception visuelle spécifique. Selon quelle modalité précise s'opère la vision d'un djinn ? Et sous quelles conditions parvient-on à « voir » paradoxalement l'invisible ?

Syntaxiquement, le N1 du verbe de vision se forme autour d'une subordonnée relative substantive intégrant elle-même la négation d'un verbe de perception. Le verbe *voir* est alors employé deux fois : en prédicat principal et dans la composition d'un N1. En effet, dans *je **vois** ce que vous ne voyez pas*, s'affiche nettement le contraste entre une principale affirmative et une relative substantive négative, entre le *je* dépositaire d'une capacité perceptuelle propre et un *vous* qui en est dépourvue. C'est en fonction de l'aptitude visuelle que se discriminent les actants de la phrase. Ceci dit, il est une autre opposition sous-tendue par les données morphologiques, celles du nombre. L'entité singulière qui dit « je » contrastant avec la pluralité de ses interlocuteurs possède un privilège que ceux-ci n'ont pas. Le don concerne la vision. Il distingue le locuteur-percevant par rapport à son auditoire.

Le recours au contexte phrastique voisinant avec la phrase considérée permet de lever son ambiguïté référentielle. Le « je » n'est autre que le diable désengagé s'adressant aux hommes qui l'ont suivi. En sa qualité de djinn³³⁶, il est en mesure de voir ce que les humains ne peuvent aucunement atteindre du regard. La phrase comporte également le modalisateur d'énonciation *inni* (lit. certes) que Chouraqui se distingue à traduire par *me voici* et que Mazigh a choisi de rendre par une impersonnelle emphatisante.

Les propriétés combinatoires du verbe viennent consolider autrement sa valence. Le présent de l'indicatif est employé unanimement par les traducteurs sans exception. Conjugué

³³⁶ - Selon le credo coranique, le diable est un djinn qui se distingue des anges par son libre arbitre. Il rejoint en ceci l'homme. Cette faculté les rends tous les deux responsables de leurs actes (« ... *illâ iblîssa kâna mina al-jinni* » (lit. *sauf Iblis (le diable), il était parmi les djinns ...* », Le Coran, V. 50, Sourate La caverne.).

dans ce temps verbal, le verbe intrinsèquement ponctuel reçoit l'aspect contextuel d'une propriété invariable. C'est la compétence visuelle de « voir l'invisible des humains » qui est mis en valeur ; une compacité émanant d'une propriété intrinsèque particulière au sujet percevant appartenant à une classe d'objets autonome³³⁷. La relative substantive (ce que vous ne voyez pas) vient conforter le temps indéterminé du présent descriptif par un contenu indéfini qui peut regrouper les objets autant que les êtres et les événements. L'objet de *voir* se définit ainsi négativement par rapport à un état de fait caractéristique du commun des hommes.

En résumé, quatre indices, outre la nature des arguments plaident en faveur l'emploi du verbe prototypique. Ils œuvrent tous en faveur d'une perception indéterminée voire mystérieuse dont nul troponyme n'est apte à donner une image précise : d'abord un pluriel générique (les hommes), ensuite un tiroir verbal général (le présent) , puis une relative substantive généralisante en position de N1 (ce que...) et enfin une négation totale (ne pas) purement descriptive³³⁸. Il s'agit d'une capacité visuelle inconnue par les hommes qui n'en possèdent ni les organes ni la modalité perceptuelle. Un test facile *via* des modalisateurs comme *il n'est pas possible de , ne pas pouvoir* montre la spécificité d'une perception visuelle « au-delà du visible » :

- *Je vois ce qu'il n'est pas possible pour vous de voir.*
- *Je vois ce que vous ne pouvez voir.*

La traduction de Mazigh est un moyen authentique de vérification donnant appui à ce qui précède :

- *Il est des choses que je vois et qui échappent à votre vue. (MA)*

³³⁷ - Il est dit dans le même cadre de référence coranique à propos de la perception visuelle du diable : « [Le Démon], lui, ainsi que sa cohorte, vous voient d'où vous ne les voyez point. » (BL, V. 27, Sourate : Les 'a'râf ,)

³³⁸ - Suite à Ducrot(1984), Riegel distingue entre la négation descriptive et la négation polémique :

- « Une négation descriptive ,qui porte seulement sur le contenu de l'énoncé. L'événement ou l'état dénotés sont simplement rejetés comme contraires à la réalité. Pierre n'est pas venu marque la fausseté d'une information, la venue de Pierre.
- Une négation polémique, qui affecte la relation entre les interlocuteurs . Le locuteur s'oppose à une affirmation d'autrui, qu'il vise à réfuter. Le locuteur superpose à l'affirmation d'autrui sa propre négation ». (Riegel op. cit., p 424)

La négation syntaxique trouve un équivalent sémantique qui en valide la dimension sémantique. Autrement, à quoi aurait servi de chercher à préciser les nuances d'une perception visuelle qui dépasse les contours du visible et qui le contredit logiquement. *Voir* se présente comme l'outil linguistique humain susceptible de dénoter *globalement* un référent qui échappe au monde extralinguistique des hommes. Il est l'expression d'un procès non seulement imaginé mais unimaginable et ce par sa vertu de verbe générique caractéristique d'une propriété visuelle humainement indéfinie.

Synonyme possible : Percevoir

(6) a'indahu 'Imu al-ghaybi fahwa yarâ ?³³⁹

Voir-BL-6 : Détient-il la science de l'inconnaissable en sorte qu'il voit ?

Voir-BE-6 : Détiendrait-il la science du mystère, au point d'y voir ?

Voir-CH-6 : Est-elle à lui, la science du mystère ?Voit-il ?,

Voir-HA-6 : Détient-il la science de l'Inconnaissable en sorte qu'il voit ?

Voir-KA-6 : Celui-là a-t-il la connaissance des choses cachées et les voit-il ?

Voir-MA-6 : Aurait-il reçu la science de l'avenir, au point qu'il puisse le voir ?

De ces énoncés traduisants, la schématisation qui suit serait représentative :

Voir (N0 hum, N1 invisible).

Le complément du verbe est omis en langue source. Les traducteurs, par souci de désambiguïsation, ont restitué son équivalent en français : voir le mystère (BE) et CH), l'Inconnaissable (HA) et (BL) , les choses cachées (KA), l'avenir (MA) pour qui le verbe est donc synonyme de *prévoir*.

Le N1 invisible réapparaît sous d'autres aspects. D'abord sur le plan configurationnel, il a trait à l'humain que comporte le N0, contrairement à la série des versets traduisants précédents. Ensuite, il est syntaxiquement associé à la modalité interrogative. Le verbe intègre une subordonnée consécutive introduite par le morphème *fa* en langue arabe qui sert à établir une relation de cause à effet entre deux propositions. En français, le morphème du résultat est traduit différemment par *en sorte que* (BL), *au point de* (BE), *en sorte que* (HA), *au point que* (KA), et (MA), et par la juxtaposition (CH). La capacité visuelle dérive d'une capacité perceptive et cognitive globale non reconnue parmi

³³⁹ - Verset35 de la sourate 53: L'étoile

les hommes. Le pronom personnel coréférent assure, entre autres éléments linguistiques, le rapport logique entre la nécessité d'avoir *la science de l'inconnaissable* chez une personne donnée et, par voie de conséquence, le dévoilement de ce dernier. Face à cette "vacuité" cognitive et perceptuelle, la question reçoit le statut d'une interrogation dirigée, un emploi particulier de l'interrogation ayant « *toujours une valeur négative par rapport au contenu constituant le thème de la question* »³⁴⁰.

La question porte les germes d'un étonnement à l'égard de quelqu'un, dépossédé des outils spécifiques lui autorisant la connaissance de ce qu'il prétend percevoir par les yeux, l'invisible. La question est convertible en interrogation sur la modalité de la perception ou en une interrogation partielle qui sauvegarde pourtant les mêmes contenus sémantiques :

- *Détient-il la science de l'inconnaissable en sorte qu'il voit ? (BL)*
- *Peut-il voir l'inconnaissable, lui qui n'en détient pas la science?*
- *Comment voit-il l'inconnaissable alors qu'il n'en a pas eu la science ?*

Par rapport à la présupposition de la phrase, la question dite rhétorique vise, selon les deux linguistes, à transmettre l'opposé du présupposé de la question. Elle « *fournit la négation de ce qu'il est convenu d'appeler la proposition sous-jacente à, ou exprimée par, la question* »³⁴¹. Aussi l'interrogation est-elle remplaçable par une assertion du type :

- *Il ne peut pas voir l'inconnaissable.*

A partir de cet éclairage syntaxique, on peut comprendre la logique de la combinaison qui a mis en relation, autour du verbe *voir*, un sujet percevant humain et un objet de perception invisible, appelé aussi « inconnaissable ». Les deux entités sont mises ensemble sur le mode d'un posé communiquant son présupposé au moyen de l'interrogation dirigée. La linéarité syntaxique contrariée par la modalité de la phrase sous-tend sémantiquement son contraire. L'énoncé ainsi appréhendé retrouve un sens analogue de

³⁴⁰ - Ducrot, Oswald, Anscombre, Jean-Claude, (1981), *op. cit.*, P 10.

l'énoncé étudié plus haut et qui refuse, à la classe d'objets <humain> en position de N0, un possible emploi positif de *voir* suivi d'un N1 <invisible>. Le rapprochement est garanti par un tiroir temporel commun : le présent à aspect non borné. L'énoncé s'inscrit au même titre que les autres dans la conception binaire de l'univers du discours coranique formé de deux mondes, le monde visible et le monde invisible. C'est une conception de visions portées à des êtres et objets spécifiques qui, dévoilés à juste mesure, appellent, pour les humains qui les ignorent, une dose informationnelle minimale et donc l'essentiel prédicatif que permet leur langage. Le verbe *voir* hypéronyme d'une classe qui englobe tous les prédicats répond à cette exigence. Il est exclusivement employé. La sous-classe d'emploi où il se trouve rangé, ici, est ce que Grezka appelle « la capacité visuelle de N0 ».

Synonyme possible : *percevoir*

(7) *inni ma'akumâ asma'u wa arâ*³⁴²

Voir-BL-7 : [Allah] dit : « Ne redoutez rien ! En vérité, auprès de vous. J'entendrai et verrai !

Voir-BE-7 : Dieu dit : « N'ayez pas peur. Je serai avec vous à entendre et à voir

Voir-CH-7 : Il dit: « Ne craignez rien: je suis avec vous, j'entends et vois. »

Voir-HA-7 : Il dit : “Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois.

Voir-KA-7 : Ne craignez rien, je suis avec vous, j'entends et je vois.

Voir-MA-7 : Le Seigneur leur dit : «Ne craignez rien ! Je serai là près de vous, à tout voir, tout entendre !

Maintes propriétés rencontrées dans les exemples précédents se retrouvent, dans le présent sextuor, à quelques différences près. Le leitmotiv de la capacité visuelle d'un N0 spécifique se voit resurgir mais cette fois-ci via un N0 divin. Le N0 se dresse comme une entité singulative comparée à une pluralité d'autres d'entités (les hommes) mais non opposée à elles. Autre particularité caractéristique du présent, dans ce panel de phrases, c'est que *voir* ne se définit plus par opposition à *ne pas voir* comme était le cas des exemples étudiés plus haut mais en contraste avec *entendre*.

L'emploi du modalisateur *inni* (lit. certes) qui renforce la certitude de la vue, le présent à temporalité contextuelle non bornée marquant une propriété inhérente de N0, la monovalence du verbe (*voir* a un seul argument) ainsi que le « je » locuteur-percevant, tous,

³⁴² -Verset 46 de la sourate 20 : Taha

convergent à servir une seule et même fin : un « processus visuel » de N0 divin dont la façon reste inconnue puisqu'imperceptible. Telle est une capacité visuelle particulière non définie que par le voisinage cotextuel immédiat.

Le verbe *voir* dont ni le mode de perception, ni l'organe de vue, ne sont déterminés - mais reçu en tant que tel dans le langage des hommes - désigne toutes choses confondues par ailleurs - une capacité de saisir par la vue attribuée au divin comme entendre dénoterait *grosso modo* le fait de percevoir par l'ouïe. La traduction de Mazigh décèle une composante de l'ensemble à savoir l'objet de la vue qui, aussitôt identifié, nous replace dans les généralités :

- *Je serai là près de vous, à tout voir, tout entendre ! (MA)*

Bien que ce soit l'interversion de *voir* et *entendre*³⁴³ qui devait retenir l'attention dans cette traduction où l'ordre des verbes dans la phrase source n'a pas été respecté, c'est l'adjonction d'un N1 pronominal (tout) laissant entrevoir une structure bivalente elliptique dans ladite phrase qui suscite plus l'intérêt. L'indéfini quantitatif, objet du verbe, soutient l'appartenance de cet emploi à la sous classe de *capacité visuelle du N0* ; car il ne spécifie pas un N1 autant qu'il renseigne sur les caractéristiques du sujet. *Voir* est, donc, convoqué en exclusivité pour plusieurs raisons à la fois. Nous en tenons aux deux éléments les plus influents à cet égard :

1- La présence du N0 divin dont la modalité perceptuelle inconnue exige le recours au verbe type de la vision telle que perçu par l'homme, principal destinataire du message divin.

2- L'emploi du verbe *voir*, dans le sens générique de capacité visuelle, côte à côte avec *entendre* ; verbe de perception auditive passive représentant prototypique de sa classe sensorielle.

Synonyme possible : percevoir

(8) *afa tumârûnahu 'ala mâ yarâ*³⁴⁴

Voir-BL-8 : Quoi ! Le chicanerez-vous sur ce qu'il voit ?

³⁴³ - Chez tous les traducteurs ainsi que dans le texte d'origine, *voir* devance *entendre*, pourquoi Mazigh inverse-t-il l'ordre prédicatif de l'énoncé ? En dehors de l'hypothèse de l'inattention, nous ne trouvons pas d'explication à cette interversion des prédicats de perception .

³⁴⁴ - Verset 12, du chapitre 53 : L'étoile.

Voir-BE-8 : le chicaneriez-vous sur ce qu'il voit ?

Voir-CH-8 : Contesterez-vous ce qu'il a vu ?

Voir-HA-8 : Lui contestez-vous donc ce qu'il voit ?

Voir-KA-8 : Elèverez-vous des doutes sur ce qu'il a vu ?

Voir-MA-8 : Allez-vous lui contester ce qu'il a vu de ses yeux.

Le sujet parlant est dissocié du sujet percevant dans le présent sextuor. Le schéma argumental compte un N0 hum et un N1 invisible décelé à partir du cotexte immédiat et du cadre macro-textuel. L'accent est plutôt mis sur la certitude de la perception que sur son objet. Lequel reste indéterminé au travers d'un pronom relatif référentiellement indéfini (ce que). Nous n'allons pas nous appesantir sur les propriétés du N1 invisible ni sur les effets sémantiques de l'interrogation rhétorique évoqués déjà plus haut. Notre regard sera porté plutôt sur le rapport entre la forme interrogative de la phrase et la capacité visuelle du N0 humain. En effet, contrairement à la série (6) où l'interrogation met en cause la capacité humaine à atteindre, par les sens, le monde inconnaissable, la question argumente, ici, en faveur de l'inverse. La phrase met au point nombreux moyens linguistiques – la voix interrogative aidant – pour faire apparaître la certitude de la vision humaine.

La question rhétorique qui induit – tel que précédemment mentionné - son contraire commute avec :

- *Vous ne contestez pas ce qu'il a vu.*

En cohésion avec la parole prescriptive du N1 divin, l'obligation élucide davantage le sens de la phrase :

- *Vous ne devez pas lui contester ce qu'il a vu (Dieu).*

Une vérification avec la substantivation et l'adjectivation du verbe de vision montre plus clairement le statut spécifique du N0 humain percevant :

- *Contestez-vous sa vision ?*

- *Contestez-vous l'apparition de l'Invisible (Dieu) à ses yeux ?*

Il s'agit d'une vision sensorielle du N1 invisible lors d'un dévoilement spécifique à un regard spécifique ; celui du prophète anaphorisé par le pronom de la troisième personne du singulier³⁴⁵. Il n'est pas question d'une acuité sensorielle, ni d'un compte rendu de perception visuelle mais d'une vision particulière relative au statut de la prophétie. La traduction de Mazigh faisant emploi de l'expression «de ses yeux » est un test authentique qui vérifie l'emploi de l'interrogation comme un élément d'insistance sur la crédibilité d'une vision miraculeuse . *De ses yeux* équivaut sémantiquement à : « certainement », « sans doute », etc.³⁴⁶

Synonyme possible : percevoir

(9) *kalla law ta'lamûna 'ilma al yaqîni la tara-wunna al jahîma*³⁴⁷

Voir-BL-9 : *Non ! que ne savez-vous de science certaine !6 Vous verrez la Fournaise !7*

Voir-BE-9 : *si vous saviez de science certaine !...6 Puissiez-vous voir la Géhenne*

Voir-CH-9 : *Ah ! Si seulement vous saviez d'un savoir certain. Vous verriez la Fournaise.*

Voir-HA-9 : *Sûrement! Si vous saviez de science certaine . 6. Vous verrez, certes, la Fournaise.*

Voir-KA-9 : *Ah ! si vous aviez la science certaine !6. Vous verrez l'enfer ;7.*

³⁴⁵ - La complexité qu'induit la référenciation pronominale accentue l'ambiguïté de la phrase et rend nécessaire le recours aux informations textuelles et contextuelles. Elle nous oblige de reporter la réponse à certaines interrogations restées en pointillé vu les limites de l'approche syntaxique et sémantique des classes d'objets. Dans la phrase, deux pronoms (*le* et *ce que*) appellent des renvois en dehors d'elle. Qui plus est, s'il est facile d'assigner une désignation au pronom personnel qui réfère selon l'organisation des instances de la parole des phrases précédentes au prophète, il paraît moins aisé de trouver référence à l'indéfini (*ce que*) au sein de la sourate à moins qu'on ait recours aux gloses de l'exégèse. La phrase traitée en énoncé, c'est-à-dire par rapport à celui qui l'énonce dans le discours pose un troisième problème crucial relatif à l'explication de « *ce que* » et que seul la théorie de la polyphonie est susceptible de résoudre. Décoder l'antécédent du pronom relatif, revient à poser la question de savoir qui parle à qui ? « *Ce que* » est à cet égard remplaçable par « *qui* » ; car il ne s'agit pas d'une entité inanimée, mais de Dieu qui est le locuteur-interrogateur dont le message, forgé de manière complexe, s'adresse directement aux dénégateurs mais indirectement à son messenger qui n'est autre que le re-producteur de la parole coranique dans sa totalité. L'énoncé est paraphrasable par : « vous lui contestez qui il a vu/de M'avoir vu ?/ s'il M'a vu vraiment).

³⁴⁶ - La capacité visuelle spécifique du prophète et les aptitudes de l'invisible) à paraître aux yeux de sujets percevants bien déterminés – saints et prophètes - est un fait récurrent dans le discours coranique traduisant : *mâ kadhaba al fu-âdu ma ra-â (sourate l'Etoile, v. 11)*

Ses entrailles ne nient pas ce qu'il voit. (CH). La non personne (il) en ce verset est censé renvoyer selon d'autres versets corréférents au prophète. L'enjeu est toujours énonciatif dans le sens où la prédication porte sur la « valeur de vérité » de la perception décrite comme étant indubitable et effective.

³⁴⁷ - Versets 6 et 7 de la sourate 108 : L'abondance.

Voir-MA-9 : Si vous pouviez la connaître réellement ! Vous **verriez** sûrement apparaître l'enfer.*

Voilà une série de phrases traduisantes qui intègrent plusieurs éléments syntaxiques et sémantiques traités dans les phrases ci-dessus. Ceux-ci que nous passerons rapidement en revue sont : la présence d'un N1 invisible à savoir la Géhenne et la corroboration de l'assertion par des suffixes verbaux du type *Wunna* qui rappelle la fonction de *inna* (lit. certes) traduits, en français, par *sûrement* (MA), *certes* (HA) et par le support verbal encodant la possibilité *puissiez-vous* (BE).

Ce qui distingue cette série, c'est la forme syntaxique de la phrase qui fait intervenir une expression de l'hypothèse. Nous serions tenté de ramener cette panoplie formée de six phrases traduisantes aux phrases complexes correspondantes intégrant une proposition thématique munie d'un verbe de perception visuelle si le verbe *voir* était placé dans la subordonnée. Dans cette série, *voir* ne fait pas partie d'une subordonnée de situation. Il constitue au noyau verbal de la principale. L'emploi exclusif de *voir* résulterait plutôt de deux facteurs primordiaux :

- le verbe s'inscrit dans une logique hypothétique de l'irréel,
- il est employé paradoxalement dans une phrase hypothétique lourdement chargée de modalisateurs appuyant le caractère factuel et concret de la perception.

Hamidoullah en fournit déjà l'exemple le plus redondant avec concomitamment trois intensificateurs (*Sûrement, certaine* et *certes*).

L'éventualité est minime de *voir* l'enfer, pourtant la vision devient réalité quand sa condition est satisfaite à savoir « une science certaine ». *Voir* l'invisible est tributaire d'une connaissance profonde et spécifique. La vision dérive, donc, de la cognition mais elle ne s'y confond pas ; car la perception n'est guère épistémique. A tout objet spécifique, un savoir spécifique, celui d'une science apprise uniquement aux élus de Dieu parmi les hommes.

L'emploi de *voir* en exclusivité provient d'abord de son N1 invisible qui impose, par son caractère ésotérique, un sens non spécifié de la perception. Il est aussi le résultat d'une construction hypothétique très restrictive et emphatique ; expression d'une vision spécifique mais autant indéterminée qu'incontestable. C'est en définitive la certitude de la vision et l'indétermination de son objet qui engendre le recours à un prédicat répondant aux deux conditions d'un procès perceptuel direct et générique³⁴⁸.

³⁴⁸ - Au verset suivant (v. 7) de la même sourate nommée « La rivalité », nous retrouvons les mêmes outils d'émphatisation énonciative accompagnant le prédicat de vision :

Synonyme possible : *percevoir*

1.3. Propriété visuelle spécifique de N1

(10) *qâla rabbi arini andhur ilayka qâla lan tarâ-nî*³⁴⁹

Voir-BL-10 : « Tu ne Me **verras** point », répondit [le Seigneur].

Voir-BE-10 : Dieu dit : « Tu ne Me **verras** pas.

Voir-CH-10 : Il dit : « Tu ne me **verras** pas.

Voir-HA-10 : Il dit : “Tu ne Me **verras** pas.

Voir-KA-10 : Tu ne me **verras** pas, reprit Dieu.

Voir-MA-10 : Le Seigneur lui dit : «Tu ne Me **verras** pas !

Le schéma d’arguments de l’énoncé arabe est : Voir (N0 hum, N1 divin). En français, la même configuration se reproduit. Le verbe est, donc, bivalent. Il est supposé relier par le contact visuel un sujet humain à un N1 divin. La vision s’avère impossible puisque *voir* est contraint par une négation totale qui rend inopérant le N0 percevant. Sur le plan de l’interlocution, le N1 profère la phrase négative qui - projetée dans l’avenir par le biais d’un futur de l’indicatif unanimement employé par les traducteurs – prend le sens d’une interdiction stricte relative à l’essence divine placée au-delà des objets visibles :

- *Tu ne Me verras pas.*
- *Tu ne pourras (peux) Me voir.*
- *Je suis de nature à ne pas me laisser voir par les humains.*
- *Il n’est pas donné aux hommes de me voir.*

Toutes ces phrases élémentaires se valent du point de vue de leur portée sémantique. L’interdiction, étalée sur un temps indéterminé dont aucune précision conceptuelle ne dessine les contours, s’éternise et se mue en propriété. Laquelle paraît se rapporter aussi au N0, incapable de voir. Le test de substitution du futur par le passé en change catégoriquement la portée :

thumma la tarawunnaha 'ayna al yaqîni (certes vous la verrez avec l’œil de certitude (BL)). La certitude ne se rapporte pas à une manière de voir précise ni à l’acuité visuelle ; elle focalise celle assertive d’un face à face perceptuel, d’un contact visuel concret et donné comme véritable.

³⁴⁹ - Verset 143 de la sourate 7 : Al- a’râf

- *Tu ne m'as pas vu.*

De la propriété visuelle du N0 (incapable de voir N1), la portée de la phrase bascule, sous l'effet du déplacement aspectuo-temporel qu'induit le passé composé, en un CR de perception visuelle négatif. Le manquement à la réalisation du procès par le passé n'implique pas, en langue, sa non réalisation systématique dans l'avenir.

Ceci dit, la phrase exprime autant la capacité visuelle nulle du N0 qu'une propriété visuelle de N1. Compte tenu du trait sémantico-syntaxique divin du N1, la phrase admet que le « tu » qui désigne Moïse relève du même paradigme d'un *vous*, de l'indéfini *on* et même de la *non personne*³⁵⁰ :

- *Tu (Moïse) ne Me verras pas.*
- *Vous (les hommes) ne Me verrez pas.*
- *Il(s) (l'(es)homme(s)) ne Me verra(ont) pas.*
- *On ne Me verra pas.*

Une telle vérification accorde un double statut au déictique sujet « tu » considération prise du N1 divin qui en forme le voisinage immédiat. Le pronom de la deuxième personne (*tu*) désigne une personne définie. En même temps, il remplit la fonction d'un indéfini. Moïse en tant qu'homme et non comme prophète représente l'espèce humaine incapable d'atteindre l'invisible par les moyens physiologiques dont elle dispose.

Une tentative de commuter l'adverbe *pas* de la négation avec *jamais* démontrera encore une fois que la phrase est avant tout porteuse d'une prédication sur les propriétés visuelle du N1 :

- *Tu ne Me verras pas*
- *Tu ne Me verras jamais / On ne Me verra jamais.*

La capitale à l'initiale du pronom N1 (Me) référant à Dieu que nous avons retrouvée auprès de quatre de nos traducteurs est un indice graphique supplémentaire

³⁵⁰ - Le concept de non-personne trouve son origine dans les travaux de Benveniste (1966). Il désigne, par opposition aux déictiques, la troisième personne (il, elle, ils, elles) dont les fonctions sont constamment anaphoriques.

indiquant le focus de la prédication visuelle. En plus, *voir* est employé en corrélation avec d'autres données linguistiques :

1- Le contexte phrastique représenté dans la phrase précédente auquel fait écho l'emploi ci-présent de *voir*. En effet, la présente phrase est la réponse à une requête formulée auparavant par Moïse dans laquelle il voulait voir Dieu (*laisse-moi te regarder, demanda-t-il*). Aussi *dans tu ne me verras pas*, le sens de *voir* comporte-t-il, dans une certaine mesure, une négation sémantique que renforce la négation syntaxique ; car *voir* dénote une vision passive et ponctuelle ; par contre *regarder* induit une perception active et durable. *Voir* à cet égard est l'antonyme de *regarder*. Dire au lieu de *tu ne me regarderas pas* (qui aurait présupposé le refus du regard mais pas la négation de la vue), *tu ne me verras pas*, implique une négation du présupposé du regard à savoir la vision-même. Dans ce sens, l'emploi de *voir* renforce la négation qui n'est plus seulement l'expression du rejet d'une requête mais celle de sa fausseté logique puisqu'elle est vériconditionnellement impossible.

2- La sémantique de la négation de phrase³⁵¹, en œuvre dans ces énoncés, a charrié elle-même un emploi exclusif de *voir* puisqu'à l'impossibilité de la perception participent tous les éléments constitutifs de la phrase. La négation totale de la prédication tend donc - contrairement à toute affirmation particularisante - à la généralisation. Il en résulte, même indépendamment de ce contexte argumental précis de N1 divin, le recours à l'hypéronyme de la classe sémantique considérée.

(11) (fa) tara al wadaqa yakhruju min khilâmih³⁵²

Voir-BL-11 : Alors tu vois l'ondée sortir de leurs flancs.

Voir BE-11 : tu vois alors sortir une bruine de ses béances

Voir-CH-11 : Tu vois l'ondée sortir de leur lieu et descendre des ciels,

Voir-HA-11 : N'as-tu pas vu qu'Allah pousse les nuages ? Ensuite Il les réunit et Il en fait un amas, et tu vois la pluie sortir de son sein.

Voir-KA-11 : ...puis tu vois sortir de leur sein une pluie abondante ;

Voir-MA-11 : ...tu peux voir alors la pluie sourdre de leur sein.

³⁵¹ - Marouzeau oppose, pour ce qui est de la négation conjonctive (ne... pas), celle qui « peut porter sur un concept (négation de mot, ex. : une démarche non officielle) » à celle qui recouvre « une proposition (négation de phrase) ex. : La démarche n'est pas officielle. » (Marouzeau, Jules, *Lexique de la terminologie linguistique*, Geuthner, Paris, 1969, p 155)

³⁵² - Cet énoncé est une proposition consécutive qui forme avec d'autres une phrase complexe. Il figure intégralement dans deux versets éloignés dans le Coran que nous citons respectivement dans l'ordre de la Vulgate. Il intègre le verset 43 de la sourate 24 (La lumière) et réapparaît plus loin au verset 48 du chapitre 30 (Les romains).

Les propriétés configurationnelles du procès ne sont pas aussi déterminantes dans l'unique utilisation de *voir*. Le schéma d'arguments que l'on peut représenter métalinguistiquement par Voir (N0 hum, N1 incr, N2 évén.) ne fournit pas des éléments pertinents à cet égard. Les propriétés syntaxiques et combinatoires sont en revanche décisives. Le N0 à la deuxième personne du singulier ne possède pas une référence déictique bien définie dans ce contexte d'emploi. Il vaut, par la même, ce à quoi réfère indéfiniment le pronom *on* :

- *Puis, tu vois sortir de leur sein une pluie abondante. (KA)*
- *Puis, on voit sortir de leur sein une pluie abondante.*

Le recours à d'autres moyens de vérification peut faire apparaître davantage le statut du pronom ainsi que la sous-classe de perception exprimée par le verbe de vision. Nous pensons notamment au trois tests de modalité du possible à savoir celui de l'adjonction de *à chaque fois*, de la séquence adverbiale *de tes propres yeux* et de l'effacement de *voir*. En effet, nous pouvons sans peine commuter *il est possible de* avec le déictique :

- *Puis, **tu** vois sortir de leur sein une pluie abondante. (KA)*
- *Puis, **il est possible de** voir sortir de leur sein une pluie abondante.*
- *Puis, **chacun peut voir** sortir de leur sein une pluie abondante.*

Les trois exemples mis en parallèle consolident l'emploi absolu de *tu*. Par ailleurs, le présent se montre unanime à toutes les traductions. Il forme un aspect contextuel qui imprègne la valeur intrinsèque du procès en y conférant le statut d'acte répétitif, tributaire de la réitération du phénomène naturel (la pluie). L'insertion de *à chaque fois* le prouve :

- *Puis, tu vois **à chaque fois** sortir de leur sein une pluie abondante.*

Mais si la vérification par commutation et la vérification par adjonction ont illustré la valeur impersonnelle du pronom se rapportant à *voir*, le test de l'effacement en révèle une autre réalité incontournable :

- *Puis, il sort de leur sein une pluie abondante.*

L'élimination de la proposition intégrant le verbe de perception ne change manifestement pas le contenu sémantique de la phrase. L'indétermination sémantique du pronom, associée à la référenciation à un interlocuteur imprécis, induit une vision fictive qui ne dépasse pas le jeu du langage. Le caractère non essentiel du verbe qui en tolère conséquemment l'effacement (rallié aux fonctions non déictiques du pronom), y accuse une structure toute faite employée comme telle dont le rôle primordial est l'interpellation de l'interlocuteur. L'expression est, de fait, à rapprocher de *vois-tu, voyez-vous* propres aux processus conversationnels. Elle dénote, certes, de manière elliptique une vision épistémique sur ce qui se dit, toutefois elle est d'autant plus utilisées dans cette forme et en dehors de toute référenciation extralinguistique précise qu'elle tend à se figer syntaxiquement et sémantiquement en emploi systématique. De telles structures sont, en fait, moins porteuses d'une perception indirecte que d'une fonction logico-pragmatique d'articulateurs énonciatifs propre à une typologie discursive déterminée. A la manière d'autres modalisateurs d'énonciation, cette forme d'emploi sert à consolider une propriété visuelle ou à corroborer l'assertion directe ou indirecte d'une vision. *Tu vois* rejoint *certes, assurément, en vérité*, ou les adverbes comme *visiblement, remarquablement* etc. Le verbe admet sans conteste, d'ailleurs, l'intensificateur « (très) bien » :

- *Puis, tu vois **(très) bien** sortir de leur sein une pluie abondante.*

La proposition formée autour de *voir* marque l'« authentification » d'une réalité perceptive³⁵³. *Tu vois* fonctionne dans son ensemble ainsi. Il est exempt d'indication référentielle précise comme étant une particule pré-phrastique à fonction énonciative, assujettie à la seule mécanique du discours coranique. Pour s'en rendre compte nous n'avons qu'à comparer :

³⁵³ - Plusieurs sont les versets qui emploient ce procédé de renforcement assertif. Nous en citons à titre d'exemples :

- *Tu les vois se courber et se prosterner : ils recherchent la grâce d'Allah et Son agrément. (sourate La victoire, v.29, Ch)*
- *Remarquablement/certes, ils se courbent et se prosternent : ils recherchent la grâce d'Allah et Son agrément.(sourate La lumière, v. 45, Ha)*

- *N'as-tu pas vu qu'Allah pousse les nuages ? Ensuite Il les réunit et Il en fait un amas, et **tu vois** la pluie sortir de son sein. (HA)*
- *N'as-tu pas vu qu'Allah pousse les nuages ? Ensuite Il les réunit et Il en fait un amas. **De fait**, la pluie sort de son sein...*

Il reste à souligner une composante essentielle de ce type d'emploi ; c'est le trait syntactico-sémantique du N1 concret et du N2 cr-évén. Le verbe *sortir* étant le second complément du verbe *voir* et se rapportant à *pluie* complément direct du verbe dénote un événement appréhendé par le sens de la vue. La vision qui s'y opère n'est pas épistémique ; elle est concrète. Cette dimension physique de la perception participe de l'ensemble des conditions satisfaites pour une spécification d'emploi qui n'implique pas forcément une particularisation référentielle ou conceptuelle. L'emploi du verbe *voir* est strict et systématique ; il forme un emploi régulier issu paradoxalement de son acception générale et de son comportement perméable à divers statuts morphosyntaxiques diversifiant ses vocations sémantiques. Autrement, des énoncés dont le N2 cognitif ou émotionnel exigeraient un autre prédicat que *voir* :

? Et tu le vois aimer ses semblables

? Et tu la vois inférer d'autres idées.

Il apparaît que l'emploi de *voir* dans ce contexte est assez particulier. La structuration de la prédication avec un sujet générique ayant la valeur de pronom éthique se voit quasiment lier à la deuxième personne (tu/vous) ou à un indéfini de sens équivalent. Le verbe fonctionne comme l'élément d'un tout indissociable qui ne tolère pas « des intrus ». Nous aurons à voir dans la troisième section du présent travail que si le moule d'une telle formation syntaxique formé à l'aide de *voir* admet la concurrence d'autres verbes synonymes (*tu les observes...*, *tu les remarques...*, *etc.*) et s'il est vrai que de telles structures parallèles parviennent à conquérir l'intuition linguistique des sujets parlants, il n'en est pas moins vrai que les enjeux pragmatiques des unes et des autres combinaisons sont loin d'être identiques.

Synonymes possibles : *certes, de fait, etc.*

(12) *fa arji'i al basara hal tara min futur*³⁵⁴

Voir-BL-12 : *Ramène [sur elle] ta vue. Y vois-tu quelque faille ?*

Voir-BE-12 : *Reportes-y le regard : y vois-tu la moindre faille ?*

Voir-CH-12 : *Pose sur elle ton regard, y vois-tu une faille ?*

Voir-HA-12 : *Ramène [sur elle] le regard. Y vois-tu une brèche quelconque ?*

Voir-KA-12 : *Lève les yeux vers le firmament, y voyez-vous une seule fissure ?*

Voir-MA-12 : *Reporte ton regard vers les cieux : y vois-tu la moindre faille ?*

Autour du verbe *voir* de la phrase source *gravitent*, outre le N0 humain et le N1 inanimé concret, un locatif obligatoire. Est-il question d'une propriété visuelle de l'objet ou du locatif complément du verbe ? La « faille » considérée n'est pas en soi l'objet visé derrière le processus d'examen visuel exprimé par *regarder* dans la première proposition de la phrase. C'est un défaut à visualiser, une défaillance à signaler dans un tout dont la présence s'affiche anaphoriquement par le pronom adverbial « y », co-référent du cosmos. Une « faille » implique l'existence d'un élément englobant qui la manifeste. Elle n'a pas d'existence autonome. Elle est définie négativement par rapport l'objet imparfait qui l'intègre. De ce point de vue, l'énoncé ne peut être listé parmi les constituants de la sous-classe *propriété d'un N1* puisque le locatif n'y est qu'un circonstant servant à décrire autre chose. L'univers, considéré par rapport au N1 « faille » de sens spécifique et de par, même, son statut de complément essentiel non effaçable de la phrase, constitue l'objet réel de la vision et l'argument central du prédicat. L'adverbial (y) remplit, la fonction le complément indirect essentiel.

D'un autre côté deux repères importants retiennent l'attention : d'abord la forme interrogative de la phrase. Ensuite, sa structuration binaire de phrase complexe que forment une principale interrogative postposée intégrant *voir* comme prédicat nodal et une subordonnée concessive dont le verbe de perception active est à l'impératif (*Regarde, porte ta vue, ramène le regard*, etc.). *Voir*, intrinsèquement ponctuel, revêt, eu égard au verbe d'examen visuel qui le devance, l'aspect d'un procès résultatif. Il s'agit de faire état d'un objet donné au terme d'une visualisation intentionnelle. La vue faisant office d'image évaluative concluant un processus n'est pas une simple constatation subsidiaire mais un

³⁵⁴ -Verset 3 du chapitre 67 : La royauté

constat visuel définitif. La vision regroupe conjointement l'acte visuel passif et borné et l'objet perçu qu'est le cosmos comme image totale et consommée.

La validation de la sous-classe de *propriété d'un objet de vision* peut se faire sans difficultés à partir de la modalité du possible et du pronom indéfini qui éloigne le focus de la prédication du N0 et l'établit autour de l'objet du procès :

- *Y vois-tu quelque faille ? (BL)*
- *Peux-tu y voir quelque faille ?*
- *Y voit-on quelque faille ?*

La question est rhétorique. Elle était objet de notre propos dans les analyses précédentes ; nous ne pouvons nous y arrêter longtemps sans redite. Elle présuppose *mutatis mutandis* le contraire de son équivalent affirmatif i.e. la phrase négative correspondante :

- *Tu n'y vois (verras) pas de faille.*

Nous avons avancé qu'elle se ramène à une négation de phrase qui couvre la totalité de la prédication. Ainsi convoque-t-elle un prédicat générique. D'où, l'utilisation de *voir*.

Ceci dit, pourquoi n'a-t-on aucunement employé *remarquer* qui, à première vue, semble convenir à ce contexte d'emploi ? En réponse à cette question, considérons, les deux phrases suivantes dont la première est de Berque. Leur confrontation laisse apparaître une différence subtile et significative :

- (a) - *Reportes-y le regard : y vois-tu la moindre faille ? (BE)*
- (b) - *Reportes-y le regard : remarques-tu la moindre faille ?*

Nous avons daigné supprimer le pronom adverbial dans (b) en vue d'épargner à la phrase une répétition fastidieuse et rendre plus nette le rapport de complémentation entre le verbe et son N1 (faille). Malgré ce remaniement, la phrase semble mal admettre le superlatif (le moindre), car il contrecarre la relation directe de focalisation qu'inscrit le verbe par rapport à son objet. Un déterminant indéfini placé, en ce sens, devant le N1 sera plus compatible :

- *Reportes-y le regard : remarques-tu **une** (des) faille (s) ?*

Autrement, *remarquer* devrait porter sur le N1 et non sur le locatif qui le renferme à savoir l'univers. On remarque généralement une particularité marquant un tout observable plutôt qu'un tout perçu ayant quelque particularité. Le verbe *remarquer* vise le détail ; le verbe *voir* embrasse la totalité. La remarque va à une partie saillante qui attire l'attention de l'observateur ; la vue se pose globalement et sans intention préalable sur ce qui fait notre champ visuel. Les deux verbes semblent convenir en réponse à l'appel formulé dans la première partie de la phrase, celui d'un examen visuel du cosmos. Ceci étant, *Remarquer* est censé orienter l'œil vers une possible faille. Il sied mal à l'aspect rhétorique de la question posée puisqu'il appelle plutôt une réponse effective qui peut être également positive (*oui, il y en a une très petite*). Au contraire, *voir* admet le superlatif et la reprise du pronom renvoyant à l'univers. Il n'est pas inutile de noter, sans partir pour une analyse argumentative de l'énoncé, que la perception convoquée est panoramique ; car vu la portée cosmologique du N2 (véritable objet du verbe), la vision acquiert le trait syntactico-sémantique d'une activité contemplative. L'invitation à l'examen visuel de l'univers n'en est pas une. Elle n'est autrement qu'une interpellation à admirer son irréprochable architecture en souvenir de ce lui l'a créé et à reconnaître la parfaite harmonie de ses composantes. Le texte source en donne appui puisqu'il livre lui-même la réponse que présuppose la question oratoire dans la même sourate et ne serait-ce qu'au verset qui suit : (BL) « *ta vue reviendra vers toi, lassée, épuisée [sans avoir découvert de défaut]* ». Le verbe *remarquer* est loin de pouvoir mettre en évidence cette dimension universelle de la vision. Son emploi a été unanimement rejeté dans les six traductions. Il risque de réduire l'ampleur spirituelle que véhicule son hypéronyme.

Synonymes possibles : percevoir

1.4. Propriété d'un locatif

(13) yawma yara wna al malâ-ikata lâ buchra yawma-idhin lilmujrimîna³⁵⁵

Voir-BL-13 : Le jour où ils verront les Anges, malheur, en ce jour, aux Coupables [qui] crieront : « Donnez-nous un asile assuré !

³⁵⁵ - Verset de la sourate 25: Le discernement

*Voir-BE-13 : Le Jour où ils **verront** les anges, ce ne sera pas une bonne nouvelle, ce Jour-là, pour les criminels ; alors ils pour-ront bien clamer : « Asile inviolable ! »*

*Voir-CH- 13 : Le Jour où ils **verront** les messagers, aucune annonce ne sera faite aux coupables, Ce jour-là, ils diront: « C'est un lieu interdit. »*

*Voir-HA-13 : Le jour où ils **verront** les Anges, ce ne sera pas une bonne nouvelle, ce jour-là, pour les injustes, ils (les Anges) diront : “Barrage totalement défendu” !*

*Voir-KA-13 : Il n'y aura point d'heureuses nouvelles pour les coupables, le jour où ils **verront** venir les anges. Ils crieront : Loin, loin avec eux !*

*Voir-MA-13 : Le jour où ils **verront** les anges ne sera pas un jour faste pour les impies. Ils s'écrieront : «Malheur ! Nous sommes perdus à jamais.»*

Toutes les phrases traduisant le verset arabe ont recouru à *voir*. A sa droite, le verbe a pour argument essentiel un nom animé abstrait (les Anges). A sa gauche, en position de N0, se place le substitut pronominal (ils) d'un nom humain. On serait tenté d'avancer que le N1 invisible induise la sous-classe de *propriété visuelle* d'un N1 spécifique. Mais l'examen minutieux des autres composantes de l'énoncé fait apparaître la présence d'un élément conditionnant la vision : il s'agit du cadre temporel particulier qui rend possible cette vue des anges par les humains qui sont censés être dans l'incapacité de saisir par les yeux l'existence d'êtres du monde inconnaissable. Le N0 est employé, donc, à la non personne. Sa pluralité généralisante renvoie à l'espèce humaine entière. Ce qui écarte également l'hypothèse d'une quelconque *propriété visuelle de N0*, c'est la conjoncture particulière, reprise pareillement, dans toutes les traductions à savoir « le jour du jugement dernier » autorisant aux humains la vue des anges, ordinairement invisibles. Les humains, selon l'univers du discours à l'œuvre, n'auront pas des prérogatives perceptuelles inhabituelles ; ce sont les anges qui se manifesteront à eux. Le verbe *voir* est porteur d'une vision passive puisqu'il admet dans ce contexte les verbes réciproques « apparaître, se montrer, etc. » :

- (a) *Le jour où ils verront les anges*
- (b) *Le jour où ils verront apparaître les anges*
- (c) *Le jour où les anges apparaîtront à leurs yeux*

Les propriétés morphologiques de cet emploi tolèrent l'adjectivation du verbe sans que le sens total de la phrase soit remarquablement affecté :

(d) *Le jour où (pour eux) les anges seront visibles.*

Le futur est utilisé par les six traducteurs. La vision est projetée dans l'avenir étant rattachée au *jour du jugement*, une condition nécessaire au contact visuel des humains avec l'invisible. Ce jour particulier déterminant une perception visuelle exceptionnelle trouve déjà sa définition dans la graphie spécifique que lui assignent Berque et Chouraqui. La spécification référentielle du jour où les anges se réincarnent physiquement n'est pas seulement marquée graphiquement par la capitale en tête du mot ; car également sur le plan syntaxique deux faits saillants se font remarquer :

voir s'inscrit dans une relative adjective dont l'antécédent est le mot « jour ». Le lien étroit entre la relative et son antécédent est l'expression formelle du rapport étroit entre la perception visuelle et le moment précis auquel elle se rattache. Il s'ensuit l'interprétation de *voir* comme appartenant, en ce cadre, à la sous-classe des propriétés d'un locatif.³⁵⁶

La relative qu'amorce le relatif *où* se rapportant à *jour* permet une commutation sémantique de l'ensemble « *le jour où* » avec une conjonction temporelle du type *lorsque*, *quand*, etc. :

(e) *Il n'y aura point d'heureuses nouvelles pour les coupables, **le jour où** ils verront venir les anges. (KA)*

(f) *Il n'y aura point d'heureuses nouvelles pour les coupables, **quand** ils verront venir les anges.*

Autrement, le complément de temps expansé, converti en subordonnée temporelle rejoint l'une des conditions, déjà explorée, à l'emploi exclusif de *voir* qu'est la subordonnée temporelle thématique ou de situation.³⁵⁷

Synonymes possibles : Percevoir (l'invisible)

(14) *fa tara al qawma fiha sar'a ka-annahom a'jâzu nakhlin khâwiyah*³⁵⁸

³⁵⁶ - Notons que la taxinomie établie par Grezka évoque « la propriété d'un endroit ». Elle n'envisage pas de propriétés visuelles pour les cadres temporels en rapport avec la question de perception visuelle. Nous employons le terme « locatif » pour regrouper par cette désignation aussi bien le temps que l'espace.

³⁵⁷ - Au verset 13 du chapitre *Le fer*, nous rencontrons un emploi similaire :

yawma tara almu?minina wal mu?minâti nûruhum yas'a bayna aydihim”. (**Le jour où** tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite). (HA)

³⁵⁸ - Verset 7 de la sourate 69 : *Celle qui montre la vérité*

Voir-BL-14 : tu **aurais vu** ce peuple gisant tels des stipes évidés de palmiers. 8
Voyez-vous d'eux un vestige ?

Voir-BE-14 : ...de sorte qu'on **voyait** leur peuple gisant comme souches creuses de palmiers 8 vois-tu d'eux un vestige ?

Voir-CH-14 : Allah l'a déchaîné contre eux sept nuits et huit jours consécutifs.
Vois ce peuple gisant là, comme des stipes de palmier évidés !8. Vois-tu d'eux quelque vestige ?

Voir-HA-14 : [Allah] déchaîna contre eux pendant sept nuits et huit jours consécutifs ; tu **voyais** alors les gens renversés par terre comme des souches de palmiers évidées .8. Tu vois-tu le moindre vestige ?

Voir-KA-14 : tu **aurais vu** alors ce peuple renversé par terre comme des tronçons de palmiers creux en dedans 8. Tu n'aurais pas trouvé un seul homme resté sain et sauf.

Voir-MA-14 : **l'on pouvait voir** les hommes gisant inertes, tels des stipes creux de palmiers. En vois-tu subsister la moindre trace ?

Il convient de mentionner, en guise de description des propriétés configurationnelles de l'énoncé arabe, une différence notable en comparaison avec les énoncés précédents. Tous les arguments y relèvent de l'humain :

voir (N0 hum, N1 hum, N2 état).

Le schéma argumental montre un N1 collectif (le peuple) qui est traduit, entre autres, par des noms pluriels sémantiquement équivalents (les gens, les hommes). Quant au N0, il permet deux interprétations selon les traducteurs. Mazigh et Berque en ont fait un pronom référentiellement vide auquel ils ont substitué expressément l'indéfini *on*, un emploi étroitement lié à la modalité du possible (*on pouvait voir...* : MA) et d'une certitude générée par le rapport de cause à effet, ...de sorte qu'on voyait : BE). D'autres encore ont accompagné le déictique (*tu*) du conditionnel (*tu aurais vu* : BL, KA). Une nuance d'éventualité fut apportée avec ce mode qui installe une distance temporelle entre l'objet de vision et le présumé sujet de perception présenté comme incapable de voir un événement narré ; c'est-à-dire dont il n'est pas le témoin. Le *tu* désigne dans ce cas de figure le prophète. Il est le destinataire du message divin relatant une histoire à laquelle il n'a pas assisté, mais qu'il est invité à imaginer par une sorte de vision différée. La vision n'est donc pas directe. Elle n'est pas effective non plus.

Le schéma d'arguments laisse voir aussi un N2 faisant état de ce qu'est le N1. Le N2 prend place dans une subordonnée participiale partagée exclusivement entre le participe présent de *gésir* (*gisant comme des souches de palmiers évidées*) qui en est d'ailleurs l'unique forme participiale usitée, et le participe passé de *renverser* (*renversés par terre comme des souches de palmiers évidées*). L'état exprimé est le résultat d'une action mise en évidence auparavant où il s'est agi d'une *tempête* de *huit jours*. En effet, inaugurée par une conjonction consécutive (de sorte que), la phrase détient une partie de son sens de celle qui la devance évoquant l'action divine punitive à l'égard de ce peuple exterminé et réduit à « des souches de palmiers ». Le verbe *voir*, à l'imparfait, au conditionnel passé, ou au présent – selon les traducteurs – exprime le résultat. *Voir* est donc un verbe d'état dans la mesure où il enregistre de manière passive une image de ce qui est advenu de l'événement. La vision se confond avec la vue. Une vue synoptique.

Est-il donc possible de parler de propriété d'un locatif temporel exprimé par le simple outil logique de la conséquence ?

La réponse par l'affirmative se rattache à un problème traductionnel. Car si dans les traductions françaises, il n'est aucun indice linguistique indiquant le cadre temporel du procès, la phrase source comporte un pronom adverbial temporel (*fiḥā lit. pendant la tempête*) qui anaphorise le syntagme prépositionnel (*huit jours de tempête*) cité auparavant. La référenciation textuelle en arabe était marquée *via* un référent personnel. En français, elle est donnée par la voie logique qui unit les deux phrases puisqu'à défaut d'en trouver l'anaphorisant en langue et au risque de tomber dans la répétition du syntagme, les traducteurs, ont préféré le taire.

Nous pouvons dire en définitive que l'emploi de *voir* se rapportant (a) à un N0 éthique, (b) à un N1 non spécifié et (c) à un N2 attributif d'un état conjoncturel dénote une vision spécifique à un locatif elliptique mais aisément restituable à partir du cotexte phrastique.

Synonymes possibles : s'imaginer, se représenter, se figurer.

1.5. Les verbes de constatation

(15) *inni arā kom bikhayrin*³⁵⁹

³⁵⁹ - Verset 84 du chapitre 11 : Houd.

Voir-BL-15 *Je vous **vois** dans la prospérité, [mais] je crains pour vous le tourment d'un jour qui [vous] enveloppera.*

Voir-BE-15 : *Je vous **vois** dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés »*

Voir-CH-15 : *Je vous **vois** prospères, mais je crains pour vous le supplice contraignant du Jour. »*

Voir-HA-15 : *Je vous **vois** dans l'aisance, et je crains pour vous [si vous ne croyez pas] le châtiment d'un jour qui enveloppera tout.*

Voir-KA-15 : *Je vous **vois** dans l'aisance ; mais je crains pour vous le châtiment du jour qui vous enveloppera tous.*

Voir-MA-15 : *Je vous **vois** en pleine prospérité ; mais craignez (>>je crains) qu' un châtiment dévastateur ne vienne un jour fondre sur vous !*

Être dans la prospérité ou être prospère, le contenu propositionnel est le même. La phrase comporte une constatation. Elle exige la présence de trois arguments, soit un sujet percevant, un objet de perception et un qualificatif de l'objet attribué suite à un examen préalable. *Voir quelqu'un dans la prospérité* vaut bien *le voir prospère*.

Bien que hors contexte, la seconde construction (nom + adj. Attr.) frôle la vision divinatoire. Le trait syntactico-sémantique de *prospérité* (dite *aisance* chez HA et KA) est ambivalent. C'est un bien-être psychologique et matériel. La vérification de ce trait est rendue possible par l'adjectivation du verbe :

- *Je vous vois dans la prospérité*
- *Votre prospérité est visible.*

Le N0 de l'énoncé arabe, sujet parlant et percevant, est au singulier. Il s'oppose au N1 pluriel désigné par le *vous* déictique. Le verbe *voir* s'inscrit, à partir du seul examen des pronoms personnels, dans un discours direct où le locuteur qui décrit une pluralité d'auditeurs s'y adresse en même temps. Le prédicat qui, en apparence dénote un compte rendu de perception directe, opère le constat descriptif d'un état de fait relatif aux interlocuteurs.

Ceci dit, trois éléments du contexte linguistique méritent d'être examinés à la lumière de l'exclusivité de *voir* en traduction de *raʔâ* dans la présente phrase. Les trois

éléments sont unis par un même commun dénominateur : l'actualité et la certitude de la perception .

En arabe, nous enregistrons le retour de *inni* (lit. certes) commentateur d'énonciation qui se dissipe dans toutes les traductions sauf dans Mazigh où il trouve un équivalent déplacé syntaxiquement à l'intérieur du syntagme nominal attributif et donné sous la forme d'un qualifiant nominal : *en **pleine** prospérité*. En ce sens, la préposition « en », employée auprès de ce traducteur au lieu de la préposition « dans » qui est unanimement utilisée ailleurs, nous permet d'enchaîner avec la deuxième composante constitutive de la prédication à savoir le présent de l'indicatif. De fait, *en* rend plus convenablement que *dans* une certaine temporalité liée à chaque activité. Pareille à la phrase *ma mère est en cuisine* qui induit une activité reliée à la nature du locatif occupé par la mère - et ce contrairement à *ma mère est dans la cuisine* où l'accent est mis sur la simple localisation du sujet, la traduction de Mazigh, par le recours à *en prospérité* renforce l'actualisation du procès expressément déployée par l'emploi du temps présent. Elle traduit l'intensité du fait décrit qui s'impose au regard.

Le présent de l'actualité énonciative est explicité dans cette valeur par la construction syntaxique de la phrase complexe : deux propositions coordonnées et antithétiques la composent, articulées par le moyen de l'adversatif *mais*. Dans la première proposition, la perception visuelle est exprimée par *voir*, dans la seconde, c'est la crainte d'un jour à venir qui est mise en évidence. *Voir* et *craindre* interagissent comme deux antonymes. Le locuteur fait un constat physio-cognitive positif de l'état présent de son peuple et l'oppose à une prospection négative. Compte tenu du cotexte phrastique antérieur, le prophète-locuteur relève un paradoxe entre l'attitude rebelle de sa tribu négatrice et la prospérité considérée comme un bienfait de Dieu sur terre que celle-ci est convoquée plutôt à reconnaître. La dénégation est, pour lui, signe d'ingratitude passible de sanctions divines. Précaires seraient jugés donc les biens actuels. Par l'adjonction de l'adverbe *aujourd'hui* nous pouvons vérifier la fonction actualisante du présent de *voir* :

- *Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés » (BE)*
- *Je vous vois **aujourd'hui** dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés »*

Le verbe *voir*, inscrit dans un discours embrayé à la première personne du singulier, renforcé par un modalisateur d'énonciation, conjugué au présent de l'actualité discursive et adossé à un indicateur temporel implicite qu'atteste, par contraste, la proposition coordonnée corollaire acquiert lui-même le statut d'un déictique fortement marqué par le je-ici-maintenant de l'énonciation. Il superpose simultanément trois faits ; un état de choses concret, sa perception visuelle et son assertion sur le mode de la certitude.

Toutes les traductions étaient sensibles à cette composante essentielle ; raison pour laquelle personne n'a eu recours à la complétive correspondante bien que grammaticalement acceptable et sémantiquement apparentée :

- *Je vois que vous êtes dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés.*

La complétive porteuse d'une vision indirecte aurait soustrait le caractère immédiat et vivant de la perception ainsi que sa propriété physique. Elle aurait déplacé la perception également du stade de la certitude visuelle et assertive vers l'expression d'un point de vue, d'une impression. Chose qui ferait intervenir une part de subjectivité dans le discours et discréditerait, fût-ce en partie, la crédibilité de l'affirmation.

Ainsi décrit, un tel emploi est incompatible avec *trouver* ; car une vérification comparative de ce prédicat simple ou *via* une complétive ne change pas considérablement l'attitude appréciative qui est de nature distante dans les deux cas de ce qu'est une perception visuelle *hic et nunc* et sans préalable cognitif :

- *Je **trouve que vous** êtes dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés.*
- *Je **vous trouve** dans la prospérité, mais je crains pour vous le supplice d'un Jour où vous serez encerclés.*

En contrepartie, *trouver* ne peut concurrencer un *voici* pouvant, quant à lui, commuter sans difficulté avec *voir* étant l'incarnation incontestée de la deixis relative à ce verbe :

- *Vous voici dans la prospérité*
- *Voici que vous êtes dans la prospérité.*

Verbes synonymes possibles : voici

(16) awa lâ yara-wna annahum yuftanûna kulla 'âmi marratan aw marratayni³⁶⁰

Voir-BL-16 : Eh quoi ! **ne voient-ils pas** que, chaque année, ils sont tentés [d'abjurer] une ou deux fois ?

Voir-BE-16 : Ne **voient-ils pas** qu'ils sont ainsi mis à l'épreuve chaque année une ou deux fois ?

Voir-CH-16 : Ne le **voient-ils pas** ? Ils sont éprouvés une ou deux fois par an.

Voir-HA-16 : Ne **voient-ils pas** que chaque année on les éprouve une ou deux fois ?

Voir-KA-16 : Ne **voient-ils pas** qu'ils sont éprouvés une ou deux fois par an ?

Voir-MA-16 : Ne **voient-ils pas** que chaque année ils se trouvent soumis à une ou deux épreuves, sans qu'ils songent pour autant à se convertir et à méditer la leçon.

Le schéma d'argument de la phrase peut être représenté comme suit :

Voir (N0 hum, N1 hum-état).³⁶¹

Le N1 qui y figure embrasse la forme d'une complétive de verbe de constatation visuelle qui appelle toujours un N0 percevant, un objet de perception et un N2 lié au N1 et traduisant une perception physio-cognitive ou simplement cognitive (un jugement de N0).

La voix interrrogative charrie une question rhétorique. Doublée de négation, la question présuppose, à l'opposé, une information affirmative :

- *Ne voient-ils pas qu'ils sont ainsi mis à l'épreuve chaque année ? (BE)*

Vaut par la voie de la logique mathématique de la négation de la négation :

³⁶⁰ -Verset 126 de la sourate 09 : Le repentir.

³⁶¹ - A ce stade de notre recherche, nous n'avons pas trouvé auprès des théoriciens des classes d'objets une description des constituants des phrases complexes en termes de traits syntactico-sémantiques. Les travaux élaborés ont majoritairement adopté la phrase élémentaire comme objet d'étude. Les phrases complexes que nous avons rencontrées dans notre corpus traduisant nous ont contraints à assigner à des composantes complexes comme les subordonnées complétives des traits sémantiques ou des classes d'objets. Une telle tâche propre aux théoriciens nous conduit à mettre tant de réserve sur toute qualification que nous avons fait l'effort d'attribuer. En ce sens, nous avons jugé bon d'assigner, par exemple, à la complétive deux traits consécutifs dont l'un se rattache à la nature sémantique de son N1 et l'autre à une évaluation de la catégorie sémantique véhiculée par son prédicat considéré comme l'équivalent d'un N2. Ainsi pour la phrase du type *Nous voyons bien que tu es parmi les bel-agissant (BE)*, est accordée l'expression métalinguistique de <hum-état> où *hum* caractérise le N1 humain de la complétive (tu) et où *état* décrit le trait de la séquence prédicative qui s'y rapporte à savoir « le fait d'être parmi les bel-agissants».

- ils voient (**bien/sans doute**) qu'ils sont ainsi mis à l'épreuve chaque année.

Un examen statistique exploratoire et assez rapide via Excel d'une présumée corrélation entre la tournure interronégative et l'emploi exclusif de *voir* a révélé un résultat positif, voire presque absolu. 99% des modalités phrastiques considérées ont été accompagnées de *voir* comme équivalent de *ra?â*. Les chiffres ne suffisent pas. Ils incitent, en contrepartie, à sonder les données linguistiques de tels résultats catégoriques.

Quand nous portons l'attention sur le N1, nous constatons aussitôt que sa forme propositionnelle détermine sa sous-classe de vision. La complétive – les avis des linguistes sont unanimes - ne peut que véhiculer une vision indirecte quelque factuel qu'en soit le fait observé. Il s'agit, donc dans ce sextuor traductif, de phrases traduisant une perception cognitive à partir de faits répétés dans la réalité des sujets percevants. Mais l'« indirection »³⁶² dans la perception que dicte l'emploi de la complétive a donné lieu à une construction peu économique vu la reprise du référent personnel (ils) dont, par ailleurs, une participiale équivalente aurait fait l'économie.

(1) Ne voient-**ils** pas qu'**ils** sont ainsi mis à l'épreuve chaque année ? (BE)

(2) Ne **se** voient-ils ainsi mis à l'épreuve chaque année ?

Pourquoi le recours à un 6/6 de *voir* au moment où *remarquer, constater* sont compatibles ?

Cette question nous ramène aux premières séries de notre analyse et nous incite à y répondre par la considération des structures interrogatives étudiées auparavant en vue d'en confronter les résultats obtenus. En comparant cette phrase et la question rhétorique sur la perception d'une possible « faille dans l'univers » (de la série 12 *supra*), nous étions amené à vérifier l'une en regard de l'autre et *via* des tests conjoints.

« Ramène le regard ; y vois-tu une faille ? », en (12), est une question positive. Y répondre présuppose la négative correspondante : *Non, certainement pas*. Or la question de

³⁶² - Nous avons emprunté le terme « indirection » à J. M. ADAM qui le dérive de l'adjectif indirect et qu'il a employé pour décrire une propriété du discours publicitaire reposant sur l'occultation de ses visées lucratives réelles par des procédés rhétoriques et sémiologiques proclamant des valeurs idéalisées. (cf. Adam, Jean Michel et Bonhomme, Marc, *L'argumentation publicitaire, Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, Nathan, collection Fac., Paris, 2003)

la série (16) est une interrogation négative. Et c'est par l'affirmative que l'on doit y répondre : *Si, ils voient qu'ils sont ainsi mis à l'épreuve chaque année ?*

Procédons maintenant par l'inverse et voyons la logique des réponses des deux types de questions en y intégrant par exemple le verbe *remarquer* ; pour tenter ensuite de les rattacher à leurs formes interrogatives :

- a- *On voit qu'il n'y a pas de faille dans l'univers.*
- b- *? On remarque qu'il n'y a pas de faille dans l'univers.*
- c- *Il n'y a pas de faille*
- d- *-Ne Vois-tu pas une faille ? –Non. C'est faux il n'y a pas de faille.*
- e- *Ne remarques-tu pas une faille ? - ?? Non c'est faux il n'y a pas de faille.*

Le verbe *voir* en (a) admet la négative dans sa complétive. *Remarquer* (b) ne l'accepte guère. Ainsi *voir* induit une réponse négative logiquement en harmonie avec une question rhétorique positive contrairement à son concurrent dans cet emploi.

Voir permet ce que *remarquer* ne saurait autoriser. Dire *on voit quelque chose* ou dire *qu'il y a quelque chose*, cela revient *mutatis mutandis* au même. Tels sont les deux sens d'une même direction. Quand le sujet de *voir* est générique et que la perception porte sur une propriété de l'objet de perception ou de son locatif, le verbe fonctionne comme un déictique pareil à *voici* qui n'est autre, étymologiquement parlant, que l'une de ses formes figées par l'usage. Par son caractère de verbe de vision passive, il met en face à face, , non pas un sujet et un objet du monde (i.e. un objet regardé face à une perspective visuelle) mais un objet autonome par rapport à un narrateur-percevant anonyme, sinon indéfini dont la perception concomitante du dire se trouve confondue avec la fonction linguistique de mettre en évidence l'existence de cet objet. On décrit souvent un fait quand on le voit préalablement. L'objet peut apparaître dans le miroir d'un code impersonnel et neutre comme en témoignent les tests vérificateurs qui suivent :

- *Y vois-tu une faille ?*
- *Y voit-on une faille ?*
- *Y a-t-il une faille ?*

Voir une faille, *il y a* une faille, *voici* une faille est une pluralité de signifiants porteurs de significations analogues³⁶³. Cette propriété de *voir* qui marque une différence notable avec *remarquer* apparaît davantage plus clairement au crible de la comparaison entre (d) et (e).

De même, quand nous assertons les équivalences ci-après - en réponse à la question de notre série actuelle « ne voient-ils pas qu'ils sont mis à l'épreuve » - la perception et l'assertion se valent:

(g) *Si. Ils voient qu'ils sont mis à l'épreuve chaque année*

(h) *Si. Ils sont mis à l'épreuve chaque année,*

. La phrase « reproduit instantanément », par le verbe, l'état que l'œil repère dans les faits. Le test de substitution de la totalité de la principale par une principale modale appuie ce constat :

(i) *Ne voit-on pas qu'ils sont mis à l'épreuve chaque année ?*

(j) *N'est-il pas vrai qu'ils sont mis à l'épreuve chaque année ?*

L'ensemble des vérifications attestent que l'exclusivité dans cet emploi précis est la somme de plusieurs facteurs dont quelques-uns ont été cités dans les exemples précédents. L'emploi de *voir* est fortement lié à la modalité interrogative de la phrase. Il dénote moins une perception visuelle que l'évidence d'une constatation. Prise dans sa totalité, la principale avec *voir* semble se comporter comme une forme collocative relevant des automatismes linguistiques dont on peut se passer aisément sans que la signification de la phrase soit altérée. Toute la principale est, par ailleurs, remplaçable par *n'est-il pas vrai*. Elle s'interprète comme un outil de modalisation assertive qui sert à corroborer le caractère évident de la prédication de la subordonnée complétive objet du verbe.

1.6. Verbe de jugement

³⁶³ - Cf. pour distinguer ces présentatifs Chevalier, J-C., "Exercices portant sur le fonctionnement des présentatifs", *Langue française* 1, févr. 1969, p 83 *et passim*.

(17) *wa yarâ alladhina ûtu al 'ilma alladhi unzila ilayka min rabbika huwa al- haq*³⁶⁴

Voir-BL-17 : *Ceux qui ont reçu la Science qu'on a fait descendre vers toi, de ton Seigneur, **voient** que ton [Seigneur] est la Vérité*

Voir-BE-17 : *Et pourtant, ceux qui ont reçu la connaissance **voient** que le message descendu*

sur toi de par ton Seigneur est bien le Vrai,

Voir-CH-17 : *Ceux à qui la science a été donnée **voient** ce qui est descendu vers toi de ton Rabb: Lui, la vérité, guide sur le chemin du Puissant, du Désirable. »*

Voir-HA-17 : *Et ceux à qui le savoir a été donné **voient** qu'on t'a fait descendre de la part de ton Seigneur est la vérité qui guide au chemin du Tout Puissant, du Digne de Louange*

Voir-KA-17 : *Ceux qui ont reçu la science **voient** bien que le livre qui t'a été envoyé d'en haut par ton Seigneur est la vérité ;*

Voir-MA-17 : *Ceux qui ont reçu de Nous la Science **voient** que ce qui t'est révélé de ton Maître est la Vérité même, guidant vers la voie du Tout-Puissant, du Très-Glorieux.*

La structure argumentale composée de Voir (N0 : hum, N1 incr/ab) fait valoir un N1 propositionnel bivalent ; la subordonnée complétive regroupe sous son égide deux compléments (N1 + N2) en position d'objet du verbe grâce à la conjonction (que). Les deux compléments se montrent nettement plus indépendants dans une construction attributive simple mais non sans déperdition de sens :

- *Et pourtant, ceux qui ont reçu la connaissance **voient** que le message descendu sur toi de par ton Seigneur est bien le Vrai (BE)*
- *Et pourtant, ceux qui ont reçu la connaissance **voient** bien le Vrai dans (en) le message descendu sur toi de par ton Seigneur.*

³⁶⁴ - Verset 6 du chapitre 34 : Saba.

Contrairement à la préposition qui articule mais distingue en même temps les entités qu'elle relie, la conjonction - renforcée par la copule de la complétive qu'elle introduit- rapproche les deux éléments et permet leur identification réciproque :

- *Et pourtant, ceux qui ont reçu la connaissance **voient** que le Vrai est bien le message descendu sur toi de par ton Seigneur.*

Le N0 pluriel est spécifié. Il recouvre une relative substantive dont l'antécédent occulté est pourtant identifiable depuis le cotexte (ceux qui ont la science). La spécification s'opère par rapport à l'agentivité du verbe. Le N0 de la complétive est qualifié par le biais du prédicat adjectival de celle-ci (est le Vrai). La qualification est emphatisée par la substantivation de l'attribut (vrai se mue en le Vrai) et la typographie spécifique du mot couronnée par une capitale à l'initiale. La complétive n'est donc pas qualificative. Elle est foncièrement définitoire. L'entité qualifiée fusionne avec son qualifiant qui, nominalisé, prend l'autonomie des substantifs et se propose non comme une caractéristique entre autres propriétés du N0 mais plutôt le N0 en soi. La copule *être* mise au temps présent des généralités identifie « le Vrai » à « ce qui est descendu vers toi » (à savoir le Coran, explicité déjà par « livre » dans la traduction de Kasimirski et par « message » chez Berque). Elle assure une égalité parfaite entre le N0 et le N1 de la phrase. La détermination définie du N1 attribut (le vrai, la vérité) est restrictive. Elle participe à son tour du processus d'assimilation. Le déterminant défini accorde à l'attribut la valeur d'anaphorique, i.e. d'un concept connu par tous et présenté comme tel. Il s'ensuit que toute possibilité d'équivalence syntactico-sémantique avec *trouver* est bloquée :

- *? Ceux qui ont reçu la science **trouvent** que ce qui est descendu est **le Vrai**.*
- *Ceux qui ont reçu la science **trouvent** que ce qui est descendu est **vrai**.*

Le N1 nominal change la valence de *trouver* qui passe d'un verbe attributif à un verbe monocomplétif. (trouver le vrai = trouver l'enfant = la voiture recherchée, etc.). Sur le plan sémantique *trouver* rejoint des synonymes prohibés dans ce contexte d'emploi au même titre que *penser*. Ils portent tous la distance d'une impression sur l'objet perçu. Le verbe *voir* est seul capable d'un compte rendu visuel.

Auprès de Chouraqui et Hamidullah, le N1 est sous forme de relative et non d'une complétive. Les prédications qui se rattachent à l'une et à l'autre diffèrent ; car si « la

Vérité » se rapporte, dans Chouraqui, à Dieu qui incarne le Vrai, c'est le message coranique qui se trouve concerné par cette qualité auprès de Hamidoullah .

L'adverbe (bien) qui vient se joindre à la copule fonctionne comme l'équivalent de l'arabe (*huwa. Lit. lui-même*). Il consolide l'assertion et soutient davantage l'identification du complément à son attribut nominal. L'affirmation est donnée sur le mode de la certitude. Il en ressort que la qualification n'est pas, à ce titre, aléatoire, mais définitive parce qu'elle est définitoire. De ce fait, elle est exclusive :

- *Ce qui est descendu vers toi est le Vrai.*
- *Le Vrai est ce qui est descendu vers toi.*

Mais si la *Vérité* est un nom abstrait, pourquoi a-t-on employé *voir la Vérité* plutôt que *entendre la vérité, connaître la vérité*, etc. ?

L'œil est supposé être intuitivement le sens indubitable qui vérifie tous les autres ³⁶⁵. La perception par la vue est à la fois :

- 1- Directe (contrairement à l'ouïe, l'odorat, etc.)
- 2- Plurielle : elle permet de saisir forme, couleur, lumière, éclat, rugosité, etc.
- 3- Discriminatoire par rapport à toutes ces données perceptuelles.

D'où l'utilisation qui en est faite souvent dans les discours journalistiques grâce à son effet d'immédiateté et à l'analogie qu'il met en évidence avec le fait reproduit. La vue est une pièce à conviction irréfutable, dès lors qu'elle est comparée à ce qui se lit ou ce que l'on entend. Ceci étant, la perception visuelle d'un N1 abstrait est cognitive. L'emploi de la relative substantive en position de N0 (ceux qui ont la science) est une paraphrase qui met en valeur non pas l'agent mais sa propriété ; la connaissance. De même, cette relative substantive en position de N0 d'une complétive ne dénomme pas le référent.

³⁶⁵ - Pour expliquer pourquoi un même verbe peut exprimer plusieurs modes de perception, Viberg se base sur la hiérarchie des modalités de sens de Greenberg dans sa recherche de 1966. Dans une étude de 1993, Viberg a examiné onze langues européennes afin de trouver les verbes les plus fréquents de manière comparative. Le verbe *voir*, étant le point de départ des extensions à l'intérieur du champ des verbes de perception, fait partie des verbes de base. Les verbes de base sont peu nombreux mais apparaissent beaucoup plus fréquemment que les verbes spécifiques. Viberg en conclut que *voir* est typologiquement non-marqué dans un éventail large de langues. A la question de savoir pourquoi la vision est tellement dominante dans le champ des verbes de perception, Viberg (2001) en donne une réponse par la mise en relation de la perception avec l'idée de fiabilité de la connaissance. Il dresse un schéma qui représente une hiérarchie de fiabilité allant de la vision à l'audition puis à d'autres modalités perceptuelles. Car même s'ils nous trompent, nous nous fions plus à nos yeux qu'aux autres sens. Il cite une expérience de Rock (1975). Celui-ci a fait toucher des sujets d'expérience une barre droite, qu'ils pouvaient en même temps voir par une lentille qui la déformait de manière courbée. Chacun des sujets se trompait en prenant la barre pour une barre courbée. (ceci est d'après Grezka, A. op. cit., p. 16)

Elle le décrit. Le seul élément substantivé est paradoxalement l'élément adjectival en position d'attribut qui acquiert le statut d'un nom référentiellement autonome. Dans cette logique morphosémantique réversible, la syntaxe de la phrase, du point de vue des classes d'objets, est convertible en ceci :

- *Le vrai c'est ce qui est descendu vers toi de ton Seigneur, ceux qui ont la connaissance le **voient**, le savent.*
- *Cela **se voit** (= **c'est clair, certes**), pour ceux qui ont la connaissance, le vrai est ce qui est descendu vers toi de ton Seigneur.*
- ***Voici** que, pour ceux qui ont la science, le vrai est ce qui est descendu vers toi.*

L'expression de la clarté visuelle alliée à un N1 abstrait implique la certitude voire l'évidence émanant d'une science sûre. C'est au service de cette même idée que le passé composé du verbe de la principale vient apporter son assistance. Employé unanimement par tous les traducteurs (***ont reçu / a été donnée la science***), il établit un rapport d'antériorité avec le présent de *voir*. La perception claire semble être la conséquence logique d'une science certaine et préalable. La perception exprimée par *voir*, cognitive en grande partie en ce cadre, découle d'un savoir infailible et s'assimile à de la clairvoyance. *Bien voir* et *voir clair* et *savoir, comprendre, se rendre compte* s'apparentent. Ceci dit, *voir* est plus apte à

- concrétiser la perception épistémique et à rendre possibles ses mutations en états de faits, contrairement à *comprendre* et à *savoir*.
- présenter l'identification des deux entités décrites comme si elle « parlait d'elle-même ». La vision passive de quelque chose vaut l'apparition de ce dernier à l'œil du percevant (*voir x = x apparaît, se montre au regard*)
- assimiler la certitude de la perception avec la certitude de l'énonciation contrairement à *se rendre compte*, par exemple.

1.7. Bilan d'étape et vérification des résultats

Il convient de mentionner avant tout que les cinq classes de *voir* susmentionnées dans les hypothèses empiriques du chapitre n'étaient que conjecturales. Après examen, elles sont remaniées et stabilisées dans une liste de six sous-classes (CR rendu de perception passive, propriété visuelle de N0, propriété visuelle de N1, propriété visuelle d'un locatif, constatation et jugement).

En termes d'analyse empirique, l'équivalent systématique (dit souvent littéral) est celui qui serait parvenu *hic et nunc* à l'esprit du traducteur par la simple réception intuitive du terme source et avant toute tentative de rectification réfléchie intégrant *a posteriori* l'interprétation des éléments contextuels. Le recours quasi-spontanée à un mot équivalent est favorisé par des conditions d'emploi qui facilitent son éléction. *Voir* qui ne relève pas de la terminologie technique est un terme d'usage général. Y avoir recours ne saurait participer d'une correspondance experte, aussi rapide soit-elle. Il résulte d'un réflexe lié à l'emploi ordinaire de la langue dont chacun est capable. Ces dits « réflexes » trouvent appui dans la structure de la langue. Des propriétés principalement syntaxiques et sémantiques d'emploi sont à l'œuvre. Nous pouvons, suite aux essais d'analyse réalisés, les énumérer, dans le tableau synoptique ci-après, telles qu'apparues dans l'ordre des phrases étudiées :

	Sous-Classe	syntaxe	Schéma d'arguments	Contenus sémantiques
Série 1	CR de perception passive	- négation -interrogation - présent de l'énonciation	Voir (N0 :hum, N1 :animl)	Constat suite à un examen visuel. <i>Voir</i> générique
Série 2	CR de perception onirique	Loc. : en rêve -présent du verbe arabe pour un évén. passé - certes	Voir (N0 hum, N1 : anml, N2 : évén.).	vision prémonitoire fortement liée au réel : <i>voir</i> générique
Série 3	CR de perception Physio-psychologique	- séquence adverbiale : « de vos propres yeux » (ou alors que vous regardez)	Voir (N0 hum, N1 invisible).	Intensité de la vision (frôler la mort) : <i>voir</i> générique
Série 4	Vision physio-cognitive	- Subordonnée thématique - complétive négative	N1cr de N (invisible) : mains des anges	<i>Voir</i> générique intégrant une prop. thématique
Série 5	propriété visuelle N0	-N1 ce que : rel. subst. -présent (non borné)	voir (N0 djinn, N1 invisible).	Vision indéterminée de l'invisible : <i>voir</i> générique
Série 6	propriété visuelle N0	Interrogation (sur la capacité de l'hum de voir l'invisible)	Voir (N0 hum, N1 invisible).	Négation de la perception humaine de l'invisible : <i>voir</i> générique.
Série 7	propriété visuelle N0	-Entendre coordonné à voir	Voir (N0 divin)	Vision non définie puisque divine :

	Sous-Classe	syntaxe	Schéma d'arguments	Contenus sémantiques
		-Certes -Présent (non borné)		<i>Voir</i> générique
Série 8	propriété visuelle N0	-Interrogation (sur la capacité spécifique de l'humain de voir l'invisible)	Voir (N0 prophétique, N1 invisible)	Vision spécifique et certaine de l'invisible <i>Voir</i> générique
Série 9	propriété visuelle N0	-Hypothèse irréaliste : Science certaine = vision de l'enfer. -certes	Voir (hum, N1 invisible ; l'enfer)	Vision irréalisable de l'invisible <i>Voir</i> générique
Série 10	propriété visuelle spécifique de N1	- Négation - le futur = jamais	Voir (N0 hum, N1 divin)	Vision irréalisable de l'invisible <i>Voir</i> générique
Série 11	propriété visuelle spécifique de N1	-N0 = tu = on = pronom éthique -présent non borné	Voir (N0 hum, N1 incr, N2 évén.) -N2 événementiel	- <i>Voir</i> déictique = et <i>voici</i> - <i>Voir</i> effaçable -certitude visuelle
Série 12	propriété visuelle spécifique de N1	-interrogation -N0 = tu = on = pronom éthique - <i>regarder</i> (en cotexte) -présent (non borné)	voir(N0 hum, N1 cr-état)	- <i>Voir</i> déictique voir = <i>il y a</i> = <i>voilà</i> -négation emphasissant la vue de N2
Série 13	propriété d'un locatif	-le jour où = quand = subord. thématique	Voir (hum, N1 invisible ; anges)	Vision spécifique et sûre liée à une circonstance
Série 14	propriété d'un locatif	-N0 = tu = on = pronom éthique -présent non borné	voir (N0 hum, N1 hum, N2 état). N2 état	- <i>Voir</i> déictique = et <i>voici</i> = <i>voir</i> effaçable -certitude visuelle
Série 15	constatation	-certes -présent de l'énonciation -au style direct	voir (N0 hum, N1 hum, N2 état). N2 état	- <i>Voir</i> déictique = et <i>voici</i> - <i>voir</i> effaçable -certitude visuelle
Série 16	constatation	-interrogation -N0 pluriel (les hommes) -présent non borné	Voir (N0 hum, N1 hum-état).	- <i>Voir</i> déictique = et <i>voici</i> que -certitude visuelle = voir = certes = <i>c'est vrai, il y a</i>
Série 17	jugement	-N0 spécifié (les savants) -copule	Voir (N0 : hum, N1 inrc/ab)	- <i>Voir</i> déictique = et <i>voici</i> que -certitude visuelle : voir

	Sous-Classe	syntaxe	Schéma d'arguments	Contenus sémantiques
		(assimilation du N1 au N2) -présent (non borné) -détermination de l'attribut de N1 nominalisé		= <i>certes, c'est vrai, il y a</i> - vision cognitive + certitude = évidence

Tableau 13: Synoptique des traductions systématiques de *ra?â* par *voir*

Les propriétés d'emploi exclusif de *voir* sont ainsi d'ordre sémantique et syntaxique. Les critères sémantiques fondamentaux sont la certitude et la non spécification de la vision. Il s'agit régulièrement d'un procès sûr voire intense et dont le caractère toujours général. Le verbe *voir* éponyme de sa classe semble être employé sans cesse en ce type d'emploi dans son acception hypéronymique qui intègre toutes les perceptions visuelles particularisées sans pour autant s'amenuiser à l'une d'elles. Les deux caractéristiques principales dont l'une modale (1) à savoir la certitude assertive de la prédication visuelle et l'autre conceptuelle (2) celle d'un procès générique se ramènent à une seule catégorisation. La valeur modale n'est qu'apparence. Elle constitue le truchement d'une fonction d'ordre sémantique bien déterminée : la deixis. Il s'agit d'une sorte d'embranchement fortement marqué qui relie le sujet percevant à l'objet visuellement perçu à un point tel que ce dernier semble être donné par lui-même dans le discours indépendamment de l'entité qui le regarde. Les deux valeurs essentielles se voient réaliser linguistiquement par :

- 1) la nature d'un N0 non spécifié
- 2) la nature d'un N1 non spécifié
- 3) la nature d'un Locatif (temporel ou de lieu) non spécifié
- 4) le statut syntaxique de la proposition thématique renfermant *voir*
- 5) la négation du procès
- 6) l'interrogation oratoire (logiquement convertible en négation) .
- 7) l'hypothèse d'une vision irréalisable.
- 8) l'emploi déictique de *voir* (= il y a, voici, voilà,). Et ce par le moyen d'un pronom éthique en position de N0 (tu = on) ou par une principale interrogative modale (supprimable et remplaçable par *est-il vrai...*)

Excel nous a révélé, en vérification, que les phrases qui ont dérogé à la règle ; employant d'autres verbes que *voir* dans des conditions d'emplois similaires à celle indiqués dans le tableau ci-dessus sont de trois sortes :

1- Des verbes qui recèlent un sens plus élargi que *voir*. Il s'agit de *percevoir* qui marque ce que Grezka appelle l'hyperclasse de perception et qui intègre les cinq classes de verbes relatifs aux cinq sens de l'homme à savoir *sentir, entendre, toucher, goûter et voir*.

2- Des prédicats qui émanent d'un emploi traduisant excentrique et empiriquement insoutenable ce sont, par exemple, les deux emplois de *déceler* (Mazigh) et *distinguer* (Berque)³⁶⁶. Ces deux verbes ont un sens plus général que *voir*. Ils rejoignent, toutes choses confondues par ailleurs, le verbe percevoir. Ils engagent une variété de modalités perceptuelles (la vue, l'odorat, le toucher, ou les facultés de l'esprit.)

3- Ceux qui se rapportent à une interprétation qui dépasse les limites de la perception visuelle passive dont *voir* est le verbe prototypique. Nous pensons respectivement à *saurais percevoir reconnaître, posséder, éprouver, craindre, être à l'abri de...*

En définitive, nous pouvons ramener les sept premiers cas de figure (de 1 à 7) à une seule valeur soit l'emploi **générique** d'un *voir* hyperonyme et le derniers (le huitième) au sens **déictique** du verbe.

2. Les 6/6 de *nadhararendus* par *regarder*

Les occurrences verbales en arabe de toutes les séries répertoriées sont construites autour d'un *nadharatransitif* indirect. Le N1 est relié au verbe par la préposition *ilâ* (lit. vers) qui procure au procès, selon Ben Achour³⁶⁷, les propriétés d'une perception physique.

2.1. Analyse d'énoncés

(18) *la yukallimuhum allahu wa lâ yandhuru ilayhim yawma al qiyâmati*³⁶⁸

³⁶⁶ - Il s'agit, pour Berque, du verset 40 de la sourate 25 ; Le critère (*afalam yakûnû yarawnahâ bal kânu lâ yarjûna nuchûran* : « ils sont effectivement passés devant la cité qui reçut la pluie funeste. Ne la **distinguaient-ils pas ?** ». Quant à Mazigh, il est question du verset 27 du Chapitre VII (où il est dit : « Satan ne cesse, en vérité, lui et toute sa coterie, de vous avoir à l'œil quand vous-mêmes ne pouvez les **déceler** » rendant ainsi en français *innahu yarakom min haythu lâ tarawnahum*).

³⁶⁷ - Cf. Ben Achour, Exégèse *op. cit.*, Vol. 2, p 477.

³⁶⁸ -Verset 77 du chapitre 3 : Al- Imrân

*Rgd-BL-18 : Allah ne leur parlera ni ne les **regardera** au Jour de la Résurrection. 11 ne les purifiera point et ils auront un tourment cruel*

*Rgd-BE-18 : Dieu ne leur parlera pas, ni ne les **regardera** au Jour de la résurrection, ni ne les purifiera. Ils subiront un douloureux châtement.*

*Rgd-CH-18 : Allah ne leur parlera pas, il ne les **regardera** pas. Le jour du Relèvement, il ne les purifiera pas. À eux, le supplice terrible*

*Rgd-HA-18 : et Allah ne leur parlera pas, ni les **regardera**, au Jour de la Résurrection, ni ne les purifiera; et ils auront un châtement douloureux.*

*Rgd-KA-18 : Dieu ne leur adressera pas une seule parole, il ne **jettera pas un seul regard** sur eux au jour de la résurrection, il ne les absoudra pas ;*

*Rgd-MA-18 : Dieu ne leur parlera pas et ne les **regardera** point une fois ressuscités; ils ne seront point lavés de leurs souillures; un cruel supplice les attend.*

Le schéma d'arguments de la phrase, formé de *regarder* (N0 divin, N1 hommes) annonce déjà une spécificité du sujet percevant qui ne manque pas de susciter l'interrogation sur la modalité de perception visuelle active. Le N1 humain suppose un regard réciproque. Mais il pose, compte tenu du N0 divin, la question de savoir si dans la logique du discours coranique traduisant, les hommes puissent, dans l'autre vie, voir et donc regarder Dieu et selon quelle modalité. Les propriétés du regard de part et d'autre du prédicat semblent indéterminées vu l'indétermination liée à la vision du N0 défini comme inconnaissable dans cet univers de discours.

En même temps, toutes les occurrences traduisantes s'accordent à l'emploi du paradigme temporel du futur simple. Une propriété combinatoire qui projette le procès à un temps indéterminé également mais expressément indiqué par le circonstant temporel *le jour du jugement*. Le « vague » de la référence temporelle est doublé d'une temporalité interne non bornée. Le jour de la résurrection qui selon le Coran même vaut 50000 ans de la vie d'ici-bas³⁶⁹ aura pour terme le séjour final c'est-à-dire l'immortalité dans le paradis ou dans l'enfer. Ainsi, le futur de *regarder* débouche sur une indétermination temporelle promue à être éternisée. Au niveau syntaxique, le prédicat est coulé dans le sillage d'une phrase négative qui compte deux verbes niés, *parler* et *regarder*. Le regard est coordonné à la parole. Il entre en jeu dans un processus de communication. L'ordre des propositions sur l'axe syntaxique semble être en relation avec les propriétés configurationnelles de la phrase.

³⁶⁹ - « Les Anges et l'Esprit montent vers Lui au cours d'un jour dont la durée est de cinquante mille ans », v 4 sourate 70; Les degrés, (Blachère) .

Le regard qui d'habitude précède la parole et la prépare par la fixation de son destinataire se trouve ici inversé compte tenu de la spécificité du N0 divin. En fait, ce qui distingue la « locution divine » c'est qu'elle participe de la particularité du divin qui ne se manifeste pas aux regards des hommes incapables de le *voir*, mais qui parle seulement à ceux qu'il sélectionne parmi eux, les prophètes. La configuration dans ce type de discours précis de parole/regard semble tributaire, donc, de la propriété du N0. Il ne se manifeste jamais aux humains dans cette vie. Il se montre à sa façon pendant le jour du jugement et dans l'au-delà après leur avoir adressé la parole. Le regard ne se réduit pas à la seule directionalité visuelle. Il est en tant que tel, au de-là du processus perceptuel, un procédé de communication non verbale. Le regard comme orientation est une désignation silencieuse de l'interlocuteur. L'adjonction de l'adverbe de restriction *même* en est la preuve :

- *Leur mère ne leur parlera pas et elle ne les regardera même pas.*

La conjonction *et* assure une adjonction graduelle entre la parole et le regard. Si regarder la face de Dieu (dont la beauté dépasse selon le Coran l'inimaginable) constitue un avantage donné ce jour-là exclusivement aux fidèles, en être privé est une frustration extrême et un châtement terrible à l'encontre des infidèles. Dans cet ordre d'idées, *regarder* recouvre le sens « d'orienter le regard vers quelqu'un avec qui on aime établir un échange ». Il ne peut s'agir d'un compte rendu de perception visuelle. C'est un signe de satisfaction minimale, nécessaire à l'échange verbal. Les onze catégories de Grezka semblent ne pas couvrir cette dimension sémiologique du regard. Les expressions du type « regarde-moi dans les yeux » chargées d'une requête de sincérité chez son interlocuteur se rapproche de cet usage³⁷⁰.

³⁷⁰ - Les textes littéraires français attestent l'emploi communicatif de *regarder*. C'est un emploi qui fait défaut au répertoire de Grezka. Dans son fameux poème *La pêche à la baleine*, J. Prévert a mis en jeu le thème du regard et de la couleur des yeux pour mettre en opposition des attitudes antagonistes ainsi que le blocage de la parole. Le passage qui suit résume le point de vue écologique de l'enfant (Prosper), ami des animaux, non désireux de partir à la pêche à la baleine avec son père :

« Mais voilà Prosper qui se lève,

Regardant son père dans le blanc des yeux,

Dans le blanc des yeux bleus de son père,

Bleus comme ceux de la baleine aux yeux bleus :

Et pourquoi donc je dépècerai une pauvre bête qui m'a rien fait? »

Bien qu'il tournât le regard vers son père, l'enfant voulait éviter l'iris bleu des yeux de celui-ci, couleur de la mer ; espace de conflit entre l'homme et la baleine. Il trouvait « refuge » dans les contours blancs - synonymes de paix - des yeux du père. Il parvint, par la même, à fournir l'équilibre combien difficile entre d'une part le « regard-seuil » qu'exigeait le pouvoir paternel et qui consistait à maintenir les yeux orientés, malgré lui, vers son interlocuteur et d'une autre part l'esquive du regard qu'imposait son attitude réprobatrice

Le verset nous ramène, par-là, à la phrase de la série 10 de l'emploi systématique de *voir* à la voix négative. Là où *voir* implique la possibilité (Moïse ne **peut** *voir* l'entité divine), *regarder* suppose une intentionnalité qui, avons-nous dit, ne vaut pas forcément la volonté. Il en résulte que tout en étant capable de voir, Dieu n'a pas l'intention de regarder les mécréants ; car tourner le regard vers les hommes est dans cette logique théologique un avantage divin auquel concourent seulement ceux qui y croient.

Ainsi donc, *regarder* est un procès qui regroupe l'idée d'un regard-seuil physiologique (ou supposé l'être), orienté et communicateur d'une attitude.

(19) *wa tarâhum yandhurûna ilayka wa hum lâ yubsirûn*³⁷¹

Rgd-BL-19 : Tu les vois te **regarder**, [mais] ils ne [te] voient point

Rgd-BE-19 : tu les vois te **regarder** sans te distinguer

Rgd-CH-19 : Tu les vois: ils te **regardent**, mais ne te contemplent pas.

Rgd-HA-19 : Tu les vois qui te **regardent**, (mais) ils ne voient pas.

Rgd-KA-19 : Tu les vois qui te **regardent**, (mais) ils ne voient pas

Rgd-MA-19 : ils semblent vous **fixer du regard**, mais ils ne voient rien.

Voilà une occurrence de *regarder* que nous avons évoquée depuis le chapitre II introductif du traitement des verbes de perception visuelle du point de vue des classes d'objets. Le verbe est escorté de part et d'autre par deux prédications qui tiennent également de la perception visuelle. La phrase regroupe les trois principaux verbes de visions dans le Coran (*raʔâ*, *nadhara*, *absara*, respectivement rendus le plus souvent par *voir*, *regarder* et *voir clair*). Telle est une trilogie de prédicats de perception visuelle différents dont les portées sémantiques s'éclairent mutuellement par le contraste, mettant finalement en œuvre un emploi spécifique de *regarder*. Si l'on suit Ibn Mandhûr³⁷² énonçant que le pronom personnel objet du verbe « regardent » (*yandhurûna*) réfère aux idoles qui n'ont pas réellement de faculté perceptuelle, l'on constate un « regard pétrifié » employé métaphoriquement pour désigner une posture, une situation dans l'espace, dont il y aura une raison de penser que le prédicat verbal est convenablement paraphrasable par « se trouver en face de... ». La métaphorisation des idoles par l'emploi de *regarder* est d'autant plus

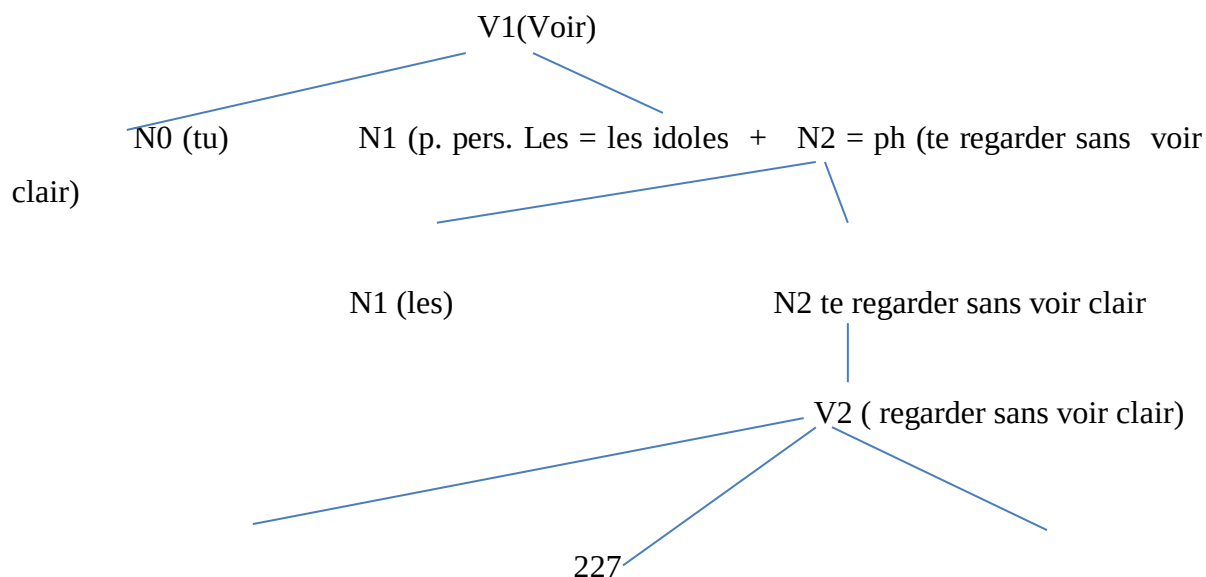
de toute action excessive contre les animaux. C'était une fuite, dans le regard-même d'autrui, par un regard insatisfait et peu coopératif.

³⁷¹ -Verset 198 du chapitre 7 : Al-a'râf.

³⁷² - Ibn Mandhûr, *op. cit.*, T5, P 220.

confirmée par l'utilisation subtile du pronom *hum* (pl. humain) en position de N1 du verbe *voir* plutôt que le pronom *ha* (pl. inanimé). Le référent personnel contribue à son tour à la personnification de ces êtres en pierre. Le schéma d'arguments construit autour de *regarder* que l'on peut représenter par (regarder (N0 incr, N1 hum), une fois inséré dans une configuration syntaxique globale de l'énoncé composé des trois verbes perceptuels, prendra l'une des deux formes représentatives suivantes :

Schéma (1) :



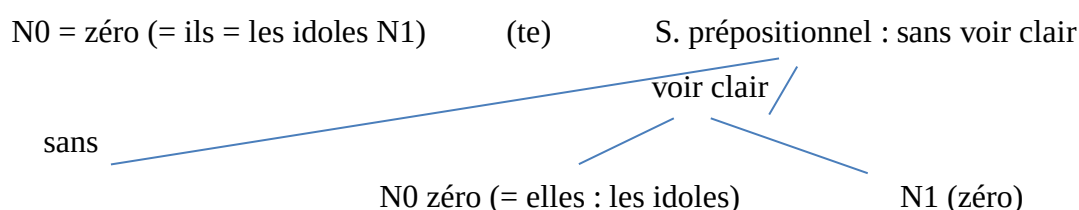
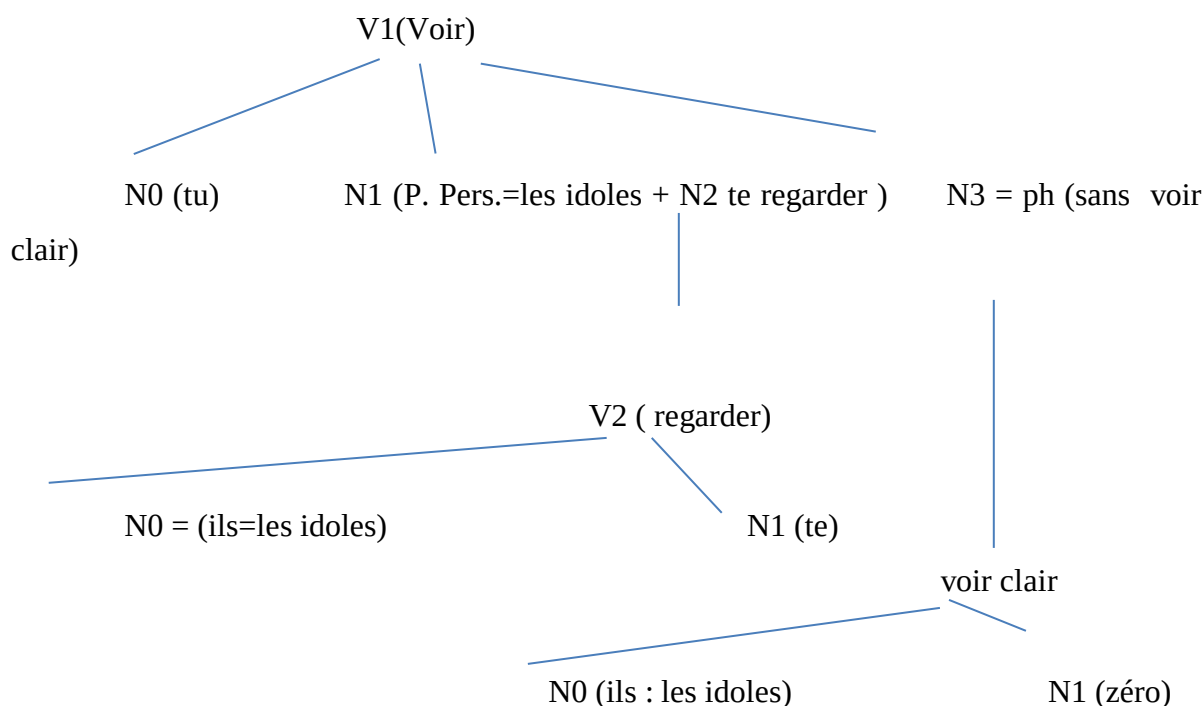


Schéma (2) :



Les deux ordres de segmentation syntaxique engendrent deux constructions sémantiques différentes.

Dans le premier cas de figure ; là où l'on rattache le complément prépositif (sans voir clair) au N2 de *voir* avec la fonction d'une séquence adverbiale spécifiant le second procès (regarder de manière à ne pas voir) apportant, par la même, une particularisation du N1 (les idoles : regardent sans voir clair), l'on peut considérer globalement la prédication seconde comme une caractéristique inhérente du N1. La première possibilité de construction sémantique consiste donc à postuler que regarder sans voir clair (ou sans distinguer) est un tout syntagmatique c'est-à-dire une propriété du N1 de voir. Aussi le dit, N3 (sans voir clair) sera-t-il perçu comme une expansion propositionnelle sur le N1 (les idoles). Ce qui corrobore cette hypothèse c'est la forme infinitive identique que prennent les deux prédicats

compléments (regarder et voir clair). Dans le schéma (2), en contrepartie, le rattachement direct du N3 au verbe initial (voir) comme étant un second complément obligatoire – et non comme une annexion faite au N1 – implique une autre dimension ; celle du point de vue. *Voir clair* se place au même titre de *regarder* ; il forme un N2 de V1 (voir) puisque l'on voit les idoles regarder et on les trouve aussi peu clairvoyants sur ce qu'il regardent. La non clairvoyance est un état de fait remarquable par la vue tout comme le fait de voir les idoles regarder. Ne pas voir clair apparaît, de fait, non pas comme une propriété du N1, mais comme un constat attribué, après examen, par le N0 au N1. Ce constat est de nature à être candidat à la vérité ou à la fausseté. Les traducteurs qui ont emprunté la voie d'une traduction du N3 par une proposition coordonnée au moyen de l'adversatif « mais » atteste cette réalité. Il est question soit d'un jugement ayant pour source l'interlocuteur-percevant (tu), soit le narrateur (Dieu) mettant en évidence - étant sûr puisque détenteur d'une vérité absolue - l'« infirmité » visuelle du N1.

Quoi qu'il en soit, les schémas syntaxiques, que nous avons essayé d'emprunter à l'analyse des constituants mais tout en restant fidèles à la conception atomique de la phrase que requiert la théorie des classes d'objets, montrent un rapport syntacticosémantique différent de *voir* avec les deux prédicats compléments mais non une divergence quant à l'interprétation sémantique de *regarder*. Ainsi à considérer la non clairvoyance (ou non voyance selon les traducteurs) comme une propriété intrinsèque des idoles ou en tant que point de vue attribué par une instance externe au N1, *regarder* revêt le sens, que nous avons présenté plus haut, de regard-seuil ; c'est-à-dire le fait d'avoir - à l'image de la statue qui regarde la mer d'Eddy Marnay - des yeux ouverts et orientés vers un objet donné sans aucune faculté perceptuelle. La traduction de Mazigh par « te fixer du regard » en est un test de validation authentique fort éloquent. Dans le même ordre de linéarité syntaxique, le verbe se trouve intercalé entre voir à gauche et voir clair (ou voir, selon les traductions) à droite. Le sens du prédicat semble être ainsi donné comparativement par rapport aux deux verbes de rattachement avoisinants. Il en résulte encore une fois une acception physique qui se borne aux limites de la mécanique perceptuelle située en-deçà de la vision active soit-elle ou passive. Il ne s'agit pas de la vision intentionnelle présentée par Grezka en tant que prédication prototypique d'une classe de vision opposant *regarder* à *voir*, ni même d'un acte perceptuel mécanique, mais d'un état oculaire exempt de toute forme de perception. Cet état est caractéristique des statues, des images, des instruments de surveillance et des états psychologiques humains d'inertie perceptuelle (hébètement, stupéfaction, inaction, etc.)

Quant à sa propriété combinatoire *regarder*, participant d'une infinitive complément, devrait exprimer un procès accompli simultanément dans le temps du verbe de perception principal. De fait, sa temporalité intrinsèque est aussi tributaire de la valeur aspectuelle de *voir* formulé à un présent non borné auquel on peut commodément ajouter les expressions adverbiales : *à chaque fois, toutes les fois que, toujours*, etc. Le regard ainsi décrit est une qualité permanente de l'objet de vision.

(20) *ra-ayta alladhina fi qulûbihim maradhun yandhurûna ilayka*³⁷³

Rgd-BL-20 : tu vois ceux au cœur de qui est un mal jeter des regards vers toi comme un homme frappé de défaillance devant la mort

Rgd-BE-20 : tu vois ceux au cœur malade te couvrir du regard de l'hébété devant la mort.

Rgd-CH-20: tu vois ceux dont le cœur est malade te regarder du regard de celui que la mort assaille.

Rgd-HA-20 : tu vois ceux qui ont une maladie au cœur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort.

Rgd-KA-20 : tu verras ces hommes dont le cœur est atteint d'une infirmité te regarder d'un regard d'un homme que la vue de la mort fait tomber en défaillance

Rgd-MA-20 : on verra ceux à la foi chancelante lancer vers toi des regards éplorés, ceux d'un homme qui défaillirait devant la mort.

Le verset *supra* reprend en partie son précédent. *Regarder* figure dans une subordonnée complément second (ou également attribut du N1) de *voir*. Le schéma d'arguments de toute la phrase globalement représentée est :

voir (N0 hum, N1 hum, N2 : regarder (N0 hum, N1 hum))

Le prédicat se présente dans sa forme verbale ou substantive. Il est chez certains traducteurs sous les deux formes réunies. La structuration prédicative regroupant le verbe et le nom dérivé est plus littéraliste étant imitatrice de la syntaxe source constituée d'un verbe et de son objet interne (*nadharanadhratan* : lit. regarder d'un regard). La présence du déverbal en consolidation du verbe émane de l'expression d'un état du regard plus que d'un processus perceptuel. La détermination par le substantif *regard* accorde à ce nom le statut d'un élément essentiel porteur de prédication. Ceci dit, la particularisation du regard est métonymique car ce dernier véhicule la partie d'un tout qu'est l'attitude des

³⁷³ - Verset 20 de la sourate 47 : Muhammad

hypocrites³⁷⁴ désignés périphrastiquement par « ceux au cœur malade (BE) ». L'information semble porter plus sur la description d'un regard que sur la manière dont il s'effectue. La phrase se rapproche du verset précédemment traité ; car elle embrasse la même structure syntaxique d'infinitive complément second de *voir*. Le rapprochement n'est pas que formel. La phrase évoque des humains sujets à regard hébété voire évanouis qui rappellent le regard des idoles en pierre. L'annexion de *sans voir clair* demeure, à cet égard, acceptable bien que sémantiquement redondante. S'agit-il d'un compte rendu de perception active ? Sûrement pas. Le regard encode une propriété aléatoire du N1 désignant les hypocrites, qui est liée à l'état de peur qui s'en empare lors de la révélation des sourates mobilisant à la guerre comme le précise le premier segment du même verset³⁷⁵. Le regard est plutôt subi que prémédité. Il est paradoxalement passif et non attentionné. Il est inconscient et loin donc d'être volontaire. Il est moins un procès perceptuel qu'un état perceptible.

(21) *wa lâkin undhur ila al jabali*³⁷⁶

*Rgd-BL-21 : « mais **regarde** vers la Montagne !*

*Rgd-BE-21 : « Tu ne Me verras pas ; mais **regarde** la montagne :*

*Rgd-CH-21 : Tu ne me verras pas, mais **regarde** vers la montagne figée*

*Rgd-HA-21 : Tu ne Me verras pas; mais **regarde** le Mont*

*Rgd-KA-21 : Tu ne me verras pas, reprit Dieu, **regarde** plutôt la montagne.*

*Rgd-MA-21 : **Regarde** plutôt vers le rocher.*

Le sextuor comporte un environnement syntaxique du verbe qui ressemble aux exemples précédents. *Regarder* s'emploie dans le voisinage de *voir* et opère comparativement à lui. En effet, la proposition ayant *regarder* pour noyau prédicatif fait suite à une autre centrée sur *voir*. Les deux propositions forment un seul verset que voici en entier selon Blachère :

- « [Moïse] dit : Seigneur !, donne-moi possibilité de **Te regarder** ! » — « Tu ne Me **verras** point », répondit [le Seigneur], « mais **regarde** vers la Montagne ! Si elle

³⁷⁴ -Un hypocrite, dans la terminologie religieuse coranique, est celui qui déclare sa conversion sans avoir intérieurement la foi. L'hypocrisie est définie dans le Coran comme une maladie des cœurs puisqu'elle traduit un état de duplicité et d'instabilité intellectuelle et spirituelle.

³⁷⁵ - « Et quand on fait descendre une sourate confirmée (?) où il est mentionné de combattre, tu vois ceux au cœur de qui est un mal **jeter des regards**... » (sourate Muhammad, v. 20, BL.)

³⁷⁶ - Le Coran : 7, 143.

s'immobilise en sa place, tu Me verras ». [Mais] quand son Seigneur *se manifesta* à la Montagne, Il la mit en miettes et Moïse tomba foudroyé ».

Regarder se situe configurationnellement dans un schéma d'arguments simple composé, autour du verbe, d'un N0 humain (Moïse) et d'un N1 inanimé concret (montagne). Ce qui, à première vue, laisserait entendre une perception visuelle directe et intentionnelle. Le contexte syntaxique insère la phrase élémentaire formée autour de *regarder* dans le cadre d'une phrase conditionnelle reliant la vue de Dieu à un regard vérificateur de la vue préalable d'une montagne avoisinante à laquelle Dieu fera son apparition. L'essai n'est qu'une mise en échec du regard humain quant à la possibilité de voir l'invisible. Ainsi *regarder la montagne* s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation visuelle ayant pour but l'examen d'une vision passive possible par le moyen d'un test perceptif. L'emploi du verbe est à aligner sur *regarder*⁷ de Grezka ayant pour synonyme *examiner*. Voilà même une vision, du moins à ce stade précis de l'analyse, active et directe d'un objet concret en vue d'un constat possible ; c'est-à-dire à la fois physique, orientée et consciente. En ce sens, trois traductions que l'on peut dire littérales³⁷⁷ dont Blachère, Chouraqui et Mazigh sont les auteurs, ont eu recours à la construction indirecte *via* la préposition *vers* afin de rendre son équivalent arabe (*ilâ* : lit. vers). Leur objectif serait de mettre en évidence la directionalité de la perception au dépens de ses autres traits définitoires. Car adossé au mode impératif, l'intentionnalité du verbe, qui devait être sa composante nodale n'est plus résolument celle du sujet percevant puisqu'il est contraint de diriger le regard en vertu de l'ordre qu'il reçoit d'autrui. Les données relatives aux propriétés combinatoires appuient cette signification : le verbe étant employé à l'impératif assigne la tâche de l'orientation du regard vers un objet concret en vue d'un résultat. Le sujet non encore « regardant » au moment où il reçoit la consigne est convoqué à la perception. Cette dernière n'obéissant pas la logique de la vériconditionnalité mais à la binarité prescriptive de l'approbation/refus, elle peut toujours ne pas avoir lieu. Le N0, sujet de *regarder* à l'impératif, ne possède pas l'intention d'effectuer l'acte de percevoir par les yeux puisque qu'il le fait sous les recommandations d'un autre. L'exécution même de l'acte n'est pas la preuve de sa « préméditation ». Il en résulte que *regarder* n'est pas forcément intentionnel mais directionnel dans le sens d'un acte physique élémentaire consistant à tourner les yeux - notre appareil oculaire - vers un objet en vue de l'appréhender *a posteriori*. Le verbe rejoint ainsi les emplois précédents

³⁷⁷ - Un tel jugement ne peut être généralisé sur la totalité de leurs textes.

d'orientation mécanique du regard que nous avons convenu d'appeler *regard-seuil* i.e. lié à la mécanique d'orientation (de la tête) et tributaire de l'acte de voir. Ceci est vérifiable à travers le modalisateur de volonté :

- *Je regardais la montagne/ je voulais la regarder.*
- *Regarde la montagne ! / * veux (? veuille) la regarder.*

L'impératif avec le modal *vouloir* mue en prière la requête notamment au pluriel (veuillez). L'ordre stricte semble plus adéquats aux modalités non impératives telles que l'interrogation :

- *Veux-tu regarder devant toi ?*

Les arguments semblent détenteurs d'une structure agentive sous-jacente. L'ordre provient de Dieu et s'adresse à un homme. Le sujet regardant n'est pas un « agent » du procès mais un simple exécutant dépourvu de volonté d'agir. Moïse voulant voir Dieu se trouve obligé de passer par un examen visuel voire perceptuel qu'il n'a pas choisi. C'est la condition *sine qua none* à la perception de Dieu. Considération prise de la nature coercitive de l'ordre divin, *regarder* la montagne est alors un acte forcé vérifiable commodément par le factitif :

- *Regarde la montagne !*
- *Dieu t'ordonne de regarder la montagne.*
- *Dieu te fait regarder la montagne.*

Regarder + impératif (N0 hum, N1 incr) ⇔ faire regarder (N0 divin, N1 hum, N2 incr)

L'obligation antonyme de la volonté est triple. D'abord de par la relation verticale qu'implique la nature argumentale des noms (rapport du divin à l'humain), ensuite *via* le mode de l'impératif et attendu enfin le conditionnement du regard exigé par, au préalable, un examen obligé (du mont). Les traducteurs qui ont tenu à transposer la préposition arabe vers le français semblent être sensibles aux traits syntactico-sémantiques (1) d'une vision

directe ou physiologique et (2) de la primauté de l'orientation comme composante essentielle du procès sur sa présumée intentionnalité.

(22) *undhur ila ta'âmika wa charâbika lam yatasannah*³⁷⁸

*Rgd-BL-22 : **Regarde** ta nourriture et ta boisson ; elles ne sont point gâtées.*

*Rgd-BE-22 : **Regarde** ta nourriture et ta boisson : elles ne sont pas avariées.*

*Rgd-CH-22 : **Regarde** ta nourriture et ta boisson : elles ne se sont pas gâtées*

*Rgd-HA-22 : **Regarde** donc ta nourriture et ta boisson : rien ne s'est gâté;*

*Rgd-KA-22 : **Regarde** ta nourriture et ta boisson : elles ne sont pas encore gâtées*

*Rgd-MA-22 : **Jette** plutôt **un regard** sur ta nourriture et ta boisson, elles n'en sont pas gâtées pour autant.*

Contrairement à la série (21), les traducteurs ont emprunté ici la voie de la complémentation directe. Aucun d'eux n'a convoqué l'équivalence littérale de la préposition de l'arabe, précédemment évoquée, bien que le verbe soit tout comme dans le verset précédent au mode de l'impératif. La construction argumentale formée de N0 hum et de N1 incr reproduit toujours une vision directe et physique. La matérialité du procès provient notamment de la nature du N1 objet de vision (la nourriture et la boisson) ; le N0 humain étant considéré comme allant de soi. La syntaxe de la phrase y contribue substantiellement. En effet, c'est la juxtaposition, à la première proposition renfermant *regarder*, d'une proposition résultative qui a dû engendrer principalement un emploi unanime du verbe. Nous pouvons valider ce constat par la construction subordonnée complétive correspondante apte, en contrepartie, à convoquer le verbe *voir* :

- *Regarde ta nourriture et ta boisson : elles ne sont pas avariées. (Berque)*
- *? Regarde combien ta nourriture et ta boisson sont avariées.*
- *vois combien ta nourriture et ta boisson sont avariées.*

La juxtaposition instaure, la concordance des temps verbaux à l'appui, un rapport de successivité entre les procès des deux propositions (regarder et s'avarier). L'avarie précède le regard examinateur qui viendra à en vérifier le degré. La parataxe s'avère être ici un passage obligé pour la négation dans la subordonnée :

³⁷⁸ - Verset 259 de la sourate 2 : La vache.

* *Regarde comment (que, combien) ta nourriture et ta boisson ne se sont pas avariées.*

La proposition conclusive d'un acte d'examen donnée à la forme négative se trouve, donc, à la source de la juxtaposition qui, à son tour, a permis le positionnement des noms concrets (nourriture et boisson) dans le tiroir du N1 - repris ensuite au moyen d'un pronom (*elles*). Cet emplacement inscrit une restriction sur le sens prédicatif de *regarder*, non commutable dans toutes les traductions. Il s'agit d'examiner physiquement par l'œil un objet inanimé en vue d'une possible conclusion.

Ceci dit, les remarques que nous avons formulées sur la série (21) concernant les deux informations restrictives d'un agent divin engendrées par la force du mode impératif sont valables pour ce sextuor. Sans redire le raisonnement y afférent, notons que compte tenu de ces deux données configurationnelle et combinatoire, nous sommes convoqué à revisiter le sens attribué jusque-là à *regarder* et à y joindre l'acception d'orientation obligée du regard. En effet, le constat véhiculé par la proposition juxtaposée portant sur la comestibilité du repas datant de 100 ans n'est pas une remarque tirée du sujet exécutant la perception mais une mise en évidence opérée par le locuteur. Nous ne pouvons aller plus loin vers la polyphonie des instances énonciatrices de l'énoncé car nous risquons d'empiéter sur le versant pragmatique de notre analyse. Nous ne pouvons prétendre, derrière l'étude sémantaxique, à l'exhaustivité. Notre objectif, comme indiqué *supra*, est d'interroger les éléments du corpus de façon à montrer la nécessité du recours complémentaire à une approche contextualiste. L'examen en fonction des classes d'objets, outre la recherche de régularités, est exploratoire et donc générateur de questionnements.

2.2. Bilan d'analyse

Les cinq séries que nous avons pu repérer dans le corpus sont les seules à nous pourvoir d'emplois systématiques de *regarder* auprès des six traducteurs sans exception. Trois d'entre elles ont un nom humain en position de N1. Les deux autres, des N1 incr (*montagne*, puis *nourriture et boisson*). Tous les N1 partagent le trait syntactico-sémantique d'éléments physiques directement perceptibles. Les trois premiers employés conjointement avec d'autres prédicats en précisent comparativement la portée. *Regarder* a été respectivement en usage au voisinage de *parler*, de *voir* et de *voir et voir clair*. Comparé au trois prédicats considérés, le verbe prend le sens commun de l'orientation de l'appareil

oculaire en vue de communiquer une attitude en réaction à un fait (le courroux de Dieu) ou pour exprimer un état, (la fixation du regard relative aux idoles, l'hébétement). Il ne s'agissait pas à juste titre d'une perception visuelle mais d'un état appréhendé à travers le regard.

Les deux phrases où le verbe se trouve suivi d'un N1 in-cr sont à l'impératif. Voilà qui permet de conclure que là aussi il est question d'une perception requise par une intentionnalité externe i.e. qui n'émane pas du N0 lui-même. Le sujet percevant est mué en agent exécutant un ordre irréfutable venant d'une entité donnée comme omnipotente, dans l'univers discours religieux. En somme, *regarder* a pris dans toutes ces occurrences la signification de regard-seuil dénué d'intentionnalité. Le verbe est reconnu plutôt, en tout, par le trait orientation directe (i.e. physique) du regard, une orientation qui n'implique aucunement la volonté préalable chez le N0 d'un quelconque examen visuel.

La recherche menée sur le mini corpus d'un *regarder* traduisant, stimule notre curiosité de revoir la taxinomie établie en contexte monolingue. Pour ne citer que l'approche de Grezka que nous avons choisi comme préalable théorique, notre investigation nous conduit à mettre en question quelques-uns des résultats auxquels elle est parvenue. L'idée la plus saillante est celle des avatars sémantiques affectant le verbe au mode impératif et par rapport à l'injonction d'une manière générale. L'attention portée à ce point précis au travers des textes traduits démontre une contradiction entre l'intentionnalité liée à *regarder* comme un trait définitoire nodal et son emploi à l'impératif. En fait, ce mode remet aux honneurs la question séculaire de la différence entre sujet logique et sujet grammatical. Il impose, à propos de l'intentionnalité, la distinction entre l'agentivité du procès et sa position préverbale dans la phrase. Les phrases impératives « délocalisent » la volonté inhérente à l'action exprimée par le verbe *regarder* et convie une lecture énonciative du sens du prédicat. Nous avons conclu à l'introduction d'une nouvelle sous-classe dans la classification grezkaenne,; celle de *regarder-seuil* que nous avons pris soin de définir comme acte d'orientation oculaire primitif précédant le processus de perception visuelle et qui le sert mais ne le surplombe guère.

Notons, pour terminer, que nous avons tenté de vérifier les valeurs sus-indiquées avec les six moins un occurrences régulières, soit une reprise systématique de *regarder* par cinq traducteurs en traduction de la même occurrence arabe de *nadhara*. Le résultat global en est que les écarts par rapport à l'ensemble des traducteurs étaient enregistrés auprès d'un Chouraqui et d'un Mazigh. Nous avons remarqué aussi que si Mazigh variait les formes synonymes de *regarder* notamment les verbes supports de prédication substantive dérivée

(jeter le regard, tourner leurs regards, etc.), Chouraqui réemploie systématiquement *contempler*. Autrement dit, si nous ôtions ces deux choix traductologiques « excentriques », notre corpus d'emplois réguliers doublerait (à 10 séries analysables au lieu de cinq seulement). Ceci étant, un examen rapide des cinq traductions unanimes a été effectué afin de confronter les résultats obtenus avec plus de régularités majoritaires. Le bilan est que les cinq versets, c'est-à-dire le 259 du chapitre la Vache, le 99 des Troupeaux, le 88 de Assâfât, le 97 de Taha et le 126 du Repentir qui comportent nadhara (lit. regarder), ont été traduits tous auprès de cinq traducteurs sur six de façon systématique par l'équivalent vedette *regarder*. Tous les N1 arabes, avons-nous noté, sont construits indirectement avec la préposition *ilâ* (lit. vers) qui induit un sens physique de la vision³⁷⁹. Trois d'entre les cinq exemples de cinq traductions systématiques comportent des verbes à l'impératif, un outil combinatoire justifiant l'emploi systématique de *regarder*. Les deux autres participent respectivement d'un regard communicatif semblable aux exemples du sextuor (18) et d'une construction corroborative faisant écho aux phrases de la série (20) composées du verbe et de son complément absolu.

³⁷⁹ - Dans *nadharanadhratan fi al-nujum* (lit. il jeta un regard dans les étoiles), *fi* (lit. dans) remplace *ilâ* (lit. vers). Toujours est-il que le N1 est incr et remplit la fonction d'objet indirect.

Troisième partie

**Analyse stylistico-pragmatique des divergences
traductionnelles de ra?â (lit.voir) et nadhara(lit.
regarder)**

Introduction

L'objet de la présente partie analytique est doublement justifié. L'appel au contexte d'énonciation trouve, d'abord, appui dans nos hypothèses préliminaires postulant que la diversité des équivalences traductionnelles ne peut ressortir qu'à la diversité des constructions du sens que se forgent les traducteurs. La divergence, fait naturellement humain, émane - avons-nous stipulé - de l'inscription de la subjectivité, telle que définie par Benveniste et développée par A. Jaubert, dans le discours traduisant. Laquelle réflexivité enjoint le concours à des explications puisées en dehors du texte traduit, *via* les tendances traductionnelles et argumentatives de sujets qui ont « fait parler » différemment le texte source dans sa nouvelle langue d'accueil. De plus, au-delà des hypothèses, il est un fait empirique incontournable qui sourdait déjà depuis notre étude statistique réalisée dans la partie analytique précédente et qui s'est accru au cours de notre traitement syntactico-sémantique des verbes. C'est la nécessité d'assouvir les interrogations relatives à l'énonciation traduisante que la théorie des classes d'objets n'a pu aborder avec les outils qu'elle a assignés à sa démarche.

La composante énonciative est un terme général qui regroupe tous les éléments contextuels qui font écho de manière explicite ou inférée dans le discours. Elle engage l'examen des modalités qui rattachent l'énoncé à son utilisateur. Le domaine de la pragmatique qui recouvre un tel champ d'investigation compte plusieurs théories. Nous avons préféré, conformément à notre approche comparative, celle élaborée par A. Jaubert (1990). L'analyse des effets contextuels divers s'y effectue en termes de réflexivité, à partir des composantes stylistiques propres à chaque texte. Entre autres avantages, il faut considérer l'intérêt que l'approche porte à l'étude quantitative des faits saillants d'une réalisation discursive.

La présente section est unitaire. Elle ne se scinde pas en chapitres. Elle comporte trois moments principaux. D'abord une présentation sommaire des traducteurs déjà listés nominativement dans l'introduction générale ; dans le but de pouvoir nouer des liens entre les énoncés traduisants à étudier et leurs énonciateurs. Ensuite un dépistage statistique permettant d'avoir une vision d'ensemble des énoncés divergents en vue d'en sélectionner finalement les plus représentatifs. Enfin, une analyse comparative d'énoncés à la lumière de la stylistique pragmatique.

Avant d'aller plus avant, il convient, à ce stade introductif, de répondre avec concision à une question qui s'impose. Elle est d'ordre méthodologique : suivant quelle démarche parvient-on, dans l'espace que permet la partie consacrée à cette étude pragmatique des choix traductionnels variables voire disparates, à déceler les séries représentatives de l'ensemble des emplois sans redite ni omission ? D'abord, plusieurs exemples se recrutant parmi les traductions divergentes du même prédicat ont été déjà comparativement évoqués et de manière quelque peu subsidiaire dans le traitement des emplois dits rares³⁸⁰ ou lors de l'étude sémantaxique.

Ensuite, dans l'impossibilité d'analyser tous les énoncés, nous avons emprunté la voie médiane qui répond aux exigences de la rigueur scientifique et aux contraintes du volume imparti à la section. Dans un premier temps, nous avons pris le parti d'éviter le traitement des séries de six traductions renfermant un seul élément différentiel repris par plus d'un traducteur ainsi que les sextuors traductifs dont la différence se borne à l'alternance exclusive de *voir* et *regarder*. Par exemple, nous avons exclu les six traductions formées de trois occurrences de *regarder* et de trois occurrences de *voir* et - pour ne citer que celles-ci - de quatre occurrences de *voir* et de *deux zéros verbes*. En contrepartie, ont été examinées toutes les répartitions avec, à titre d'exemple, trois *zéros verbes* et trois *voir* ; car nous avons postulé que si la reprise d'une forme différente que la forme dite littérale par un second traducteur peut relever du phénomène d'intertextualité, une double reprise écarte la seule lecture intertextuelle et appelle un examen des caractéristiques linguistiques spécifiques dont les opportunités pragmatiques sont quasi évidentes. Ceci permet de voir les cas où la différence est foncièrement caractéristique des emplois considérés et de mettre à l'écart, par la même, l'usage auquel un traducteur peut avoir recours de façon aléatoire.

Une deuxième sélection a fait suite à la première. Nous avons soumis à l'examen les séries des six traducteurs compte tenu des différences traductionnelles marquant chaque traducteur et pouvant constituer à la fois :

- a) une constante utilisation promue à être une spécificité stylistico-pragmatique du traducteur en question,
- b) une affinité d'ordre lexical et discursif avec d'autres traductions, susceptible de conduire à une possible filiation interdiscursive. Les premiers renvois se font déjà remarquer dès un stade observationnel primaire entre Berque et Blachère, entre Mazigh et Kasimirski, entre Blachère et un Hamidullah, etc.,

³⁸⁰ - Voir chapitre VI (Analyse quantitative du corpus : régularités et emplois excentriques)

c) un antagonisme pluriel, décelé par rapport au texte source entre sourciers et ciblistes, entre rationalité et confessionnalisme, entre traduction directe et traduction indirecte, etc. Le corpus affiche un panorama d'attitudes subjectives diversifiées, issues de la conception que se fait chaque traducteur de la traduction d'un texte sacré et des attentes particulières que sa traduction tente de combler.

1. Aperçu sur les traducteurs :

Il n'est pas aisé de résumer la vie et les tendances intellectuelles d'un auteur donné dans un court alinéa sans quelque préjudice. Nous avons tenu, dans ces lignes, à nous contenter à certains traits caractéristiques de la traduction du traducteur et de ce qui peut le rapprocher (ou le distinguer) d'un autre.

- **Jacques Berque** (1910-1995) est un orientaliste français né en Algérie. Sa traduction intitulée *Le Coran : essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique*, parue en 1991 et révisée en 1995 chez Albin Michel est le fruit de seize ans de recherches. « En relisant le Coran » est une importante étude précédant les annexes du livre. Elle renferme autant la liste des commentaires du Coran accrédités par le traducteur que la table des sourates. Le traducteur dit avoir suivi intégralement les gloses exégétiques des principaux commentateurs dont il qualifie l'apport de « formidable³⁸¹ ». Il ne les a pas soumis à la critique de la raison, contrairement à Blachère. A propos de ce dernier, il affirme délibérément : « je suis particulièrement redevable à mon regretté ami Régis Blachère, de qui j'ai pu apprécier encore, en cette occasion, la science grammaticale et la rigueur, sans toutefois partager son inclination positiviste³⁸² ». Berque approuve, donc, la démarche qu'il dénomme « reconstitution archéologique » de l'auteur de la fameuse *Introduction au Coran*, mais il en récusé la ligne positive qui l'a sous-tendue. Notre corpus atteste déjà de grandes affinités linguistiques entre les deux traducteurs. Cela n'empêche que plusieurs sont aussi les structures qui démarquent leurs textes. Appuyé sur les exégèses, Berque se penche à rendre manifeste la dimension littéraire d'un discours arabe classique. Son ambition est, cependant, de pouvoir mettre en

³⁸¹ - Berque, J., *Le Coran, Essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique*, Albin Michel, Paris, 1995, p 12.

³⁸² - Ibid. 12.

évidence plutôt « une analyse dynamique d'un objet bien vivant ³⁸³ ». Raison pour laquelle, il procède souvent à la formation de mots nouveaux comme *bel-agissants* pour « bienfaiteurs », d'*associants* pour « associationnistes », etc. Il a toujours cherché à « *faire passer dans la langue d'arrivée un peu de la vibration de l'original* ³⁸⁴. » De Prémare (1990) a essayé d'explicitier le sens autant englobant que taché d'indistinction du terme « vibration ». Il a énuméré les caractéristiques du texte coranique qui trouvent écho dans le discours traduisant berquien :

« Cette traduction comporte sans doute un certain nombre de trouvailles de style ou de mots, et elle rend compte plus d'une fois de «la vibration de l'original», avec ses halètements, ses énigmes, ses entrelacs, ses ellipses et ses questionnements, ses images, ses affirmations péremptoires, ses menaces et récompenses, ses polémiques, ses méditations et ses envolées, ses objurgations, ses aphorismes etc.. Mais elle comporte aussi des flous, des choix douteux quant à l'exactitude des mots ou au rendu des constructions syntaxiques pour un certain nombre de passages ou de termes, mieux perçus, traduits plus simplement, ou sans trop de coquetteries esthétiques, par l'un ou l'autre de ses prédécesseurs (Kasimirski ou Blachère en particulier). ³⁸⁵ »

Pour résumer, nous devons noter que nous ne pouvons mettre en évidence les manifestations d'un tel nombre de faits discursifs marquant la traduction de Berque. Nous nous limitons à montrer comment se déploie l'un de ces divers traits linguistiques à savoir la sensibilité littéraire du traducteur.

- **Régis Blachère** (1900-1973). Sa traduction était publiée en trois volumes (1947, 1951, 1957 – dernière édition Maisonneuve & Larose, 2002). L'œuvre comporte un arsenal de notes important, justifiant les choix de l'auteur notamment pour les termes difficiles. Elle avait été accompagnée en 1949 d'une importante *Introduction au Coran* (rééd. 2002, Maisonneuve et Larose, 310 p). Les sourates y avaient été classées dans un ordre chronologique en quatre groupes, suivant les styles et les thèmes, conformément aux études philologiques des orientalistes allemands (G. Weil, 1844 ; Theodor Nöldeke, 1860) et aux apports des savants du Caire. Puis, elles étaient réordonnées suivant l'ordre des sourates de la vulgate disponible partout actuellement.

³⁸³ - Ibid., p 714.

³⁸⁴ - Ibid., p 12.

³⁸⁵ - Prémare, Alfred-Louis (de) «Réflexions imprromptues sur la nouvelle traduction du coran de Jacques Berque », Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N° 58, 1990, p 41.

La traduction de Blachère tend à l'exhaustivité. L'œuvre de l'historien et philologue imprime fortement son texte. Elle se manifeste d'abord, en avant-propos, par une bibliographie, une explication du titre des chapitres ainsi qu'un aperçu historique et thématique des sourates. Afin « *d'éclairer davantage le lecteur français non musulman à qui est destinée cette traduction*³⁸⁶ », Blachère découpe chaque sourate thématiquement en parties qu'il titre, en outre, avec précision. Les bas de pages remarquablement longues viennent souvent éclaircir les choix traductionnels ou le sens de quelques tournures encore équivoques. Des comparaisons avec l'Écriture Sainte ou la poésie préislamique garnissent, en notes, aussi les versets traduits. Même la numérotation des versets traduisants est particulièrement doublée. Le premier numéro correspond à l'édition Flügel³⁸⁷. Le second numéro réfère à l'édition du Caire.³⁸⁸».

Quant à la ligne traductionnelle de Blachère que Ch. Trabelsi évoque en termes de « style », elle est marquée délibérément par un littéralisme austère. Blachère, résumant par lui-même la méthode suivie, a écrit :

« on a tenté de rendre un terme arabe par un mot français unique, mais quand il s'agit de mots arabes de sens complexe ou vague, que seule une périphrase aurait pu traduire, une note l'indique au non-arabisant³⁸⁹ ».

Les creux que laisse l'imitation stricte du texte source se voit toujours comblés par des notes explicatives. La présence de termes arabes translittérés entre parenthèses devant le mot traduit suscite des questions sur leurs utilités. Il apparaît que le souci d'académisme pousse le traducteur à reproduire ces termes - à l'instar de (*fitna*) qui vient rejoindre en français son équivalent « infamie » - pour des raisons toujours indéfinissables. Peut-être aurait-il envisagé proposer au lecteur français la possibilité de chercher ailleurs (dans les dictionnaires ou les traductions parallèles) d'autres possibilités d'accès au terme qui en favoriseraient la compréhension. Blachère affirme vouloir se mettre à la place du lecteur français. Il cherche à le faire vivre les difficultés que pose la lecture du texte en arabe. A ce titre, il rejoint Jacques

³⁸⁶ - Trabelsi, Ch., 2000, *op. cit.*, 406.

³⁸⁷ - Gustave Leberecht Flügel (1802 -1870) fut un orientaliste allemand qui servirait de référence à la traduction de Blachère. Sa traduction du Coran (1834) remporta un réel succès auprès des érudits. Elle fut rééditée en 1839.

³⁸⁸ - Blachère, R., le Coran, Avertissement, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999, p 7.

³⁸⁹ - Ibid., P 8.

Berque. Mais ce que ce dernier conçoit positivement comme une sensibilité à vivre intensément dans la complexité d'un texte fondateur est pour son prédécesseur perçu sous l'œil « sec » de l'observateur distant comme un ensemble d'écueils linguistiques et conceptuels à surmonter différemment par endroit et en fonction des contextes. Cela étant, il convient de préciser que l'inclination positiviste de Blachère n'implique aucunement un refus radical de l'exégèse, mais un accès critique à ses gloses explicatives. Dans l'avertissement de l'édition de 1956, il cite les principaux exégètes qu'il a constamment consultés comme Al-Tabarī (mort en 311 de l'Hégire - 923 J.-C.) exégète traditionaliste, Al - Baïdāwī (mort vers 691 de l'Hégire - 1291 J.-C.), Ar-Râzī (mort en 609/1209), etc.

- **André Chouraqui** : il est né en Algérie en 1917 et installé en Israël depuis 1957. Il a offert une traduction de la Bible remarquable par son souci de restitution du sens et de la racine sémitique des mots. Il a veillé à ce que celle du Coran soit dans le même esprit. Sa traduction (*L'Appel*, Paris, Robert Laffont, 1990) a bénéficié du concours du Dr Mahmoud Azab Mohamed, professeur de langues sémitiques à l'université d'Al-Azhar au Caire et du dominicain Pierre Lambert, théologien intéressé aux relations islamo-chrétiennes. Sa traduction, compte tenu de l'étymologie hébraïque à laquelle elle se réfère en l'occurrence, peut être jugée indirecte. L'indirection, pour reprendre un terme de J.-M. Adam³⁹⁰ employé en dehors de ce cadre, s'applique à toute traduction réalisée par le biais d'une tierce langue. Francine Kaufmann s'interroge à propos de la bible traduite par Chouraqui :

« l'image qu'ont les lecteurs de la «Bible Chouraqui» n'est-elle pas celle d'un texte rocailleux, abrupt, aux beautés sauvages et ardues, parcouru (sans doute pour cela même) par un souffle vivifiant qui rend à la Bible sa fraîcheur et l'actualise, mais qui fait violence à la langue française?³⁹¹ ».

Une telle description s'applique, pour nous, à la traduction du Coran. Chouraqui vise à défaire les textes qu'il dit sacrés du cumul collecté le long de l'histoire dans la pensée religieuse par un discours religieux éloigné de la norme langagière des origines. Il souhaite retourner au langage biblique ancien et à ses

³⁹⁰ - Adam Jean-Michel et Bonhomme, Marc (1997), *op. cit.*, 2005.

³⁹¹ - Kaufmann, Francine, « Traduire la Bible et le Coran à Jérusalem : André Chouraqui », *Meta*, vol. 43, n° 1, 1998, p. 2

images originelles. Il compte soustraire ce patrimoine au dictionnaires de langue et lui redonner vie. Il cherche, par-là, à

« secouer des siècles d'habitudes traductionnelles qui ont enfoui la parole de Dieu dans des expressions figées, souvent éloignées des significations de l'original, dénaturées, édulcorées, simplifiées par le désir de rendre clair et rationnel ce qui était touffu et obscur dans l'hébreu, mais consacrées par l'usage. Chouraqui souhaitait redonner vie à la langue et aux images employées dans la Bible, comme il voyait, sous ses yeux, l'hébreu et la civilisation juive héritée de l'hébraïsme ancien reprendre vie dans la Jérusalem où il s'était installé³⁹²».

Meschonnic semble adresser une critique acerbe au traducteur d'avoir pensé qu'il aurait été dans l'incapacité de traduire les livres saints s'il n'avait pas été hébréophone. Meschonnic distingue bilinguisme et traduction. Il dissocie les compétences du traducteur des capacités du bilingue. Il reproche à Chouraqui de les avoir confondues. Il met la traduction de ce dernier sous le titre d'une « *une régression linguistique, [d']un faux poétique*³⁹³ ». L'audace terminologique et même syntaxique de Chouraqui est l'objet de controverses dans les sphères académiques de la traduction. Les néologismes lexicaux tout comme les structures paratactiques employée en transgression des équivalences grammaticales les plus élémentaires, le constant recours au présent intemporel pour découper autrement les tiroirs verbaux en français suivant une ligne morphologique plutôt aspectuelle que temporelle, etc. suscitent des interrogations aussi bien sur le rapport du discours traduisant chourauien avec la langue d'accueil que sur le profil de l'éventuel destinataire du message. Kaufmann souligne, sur ce point, un fait notable :

« Chouraqui amène le lecteur au texte et non le texte au lecteur pour produire une sorte de Targum que Meschonnic et Gergely nommeront "une traduction-calque"³⁹⁴. »

Mais, en dépit de ces déconsidérations, nous avons pensé nécessaire l'insertion, à notre corpus, de la traduction chourauienne du Coran pour maintes raisons. L'*Appel* de Chouraqui apporte à notre étude linguistique au moins trois éléments enrichissant : d'abord la différence d'un angle de vue sur la fonction de la

³⁹² - Ibid, p 2..

³⁹³ - Meschonnic, Henri, «Un faux littéraire» (1974) d'après Francine Kaufmann, 1998, *op. cit.*, p 3.

³⁹⁴ - Francine Kaufmann , 1998, *op. cit.*, p 10.

traduction du sacré et de la construction discursive qui peut y donner forme. Ensuite, une richesse lexicale issue d'une sérieuse investigation dictionnaire parmi les mots sémitiques et leurs possibles équivalents en français. Enfin des écarts lexico-syntaxiques par rapport à la grammaire du français qui interroge l'apport du discours traduisant à l'enrichissement des langues en contact. Si «rédimer Babel³⁹⁵», en ramenant les hommes à l'unité d'une seule langue, est l'objectif principal du traducteur, sa traduction mérite d'être examinée vu les implications linguistiques que pourrait avoir la mise en application d'une telle entreprise. Le travail du traducteur sert, à ses yeux, avant tout, à rapprocher les peuples, les cultures et les confessions³⁹⁶. Chouraqui affirme ne pas vouloir judaïser le Coran, mais simplement démontrer par le verbe traduisant l'unité divine et l'origine abrahamique voire œcuménique du langage biblique et coranique.

- **Muhammad Hamidullah** (1908-2002). D'origine indienne, il vécut en France de 1948 à 1996. Il est le premier musulman à avoir proposé une traduction française du Coran en 1959 chez Le Club Français du Livre à Paris, une traduction intégrale préfacée par Louis Massignon avec la collaboration de Michel Léturmy. Sa réédition par Dar Al-Ma'rifa (2001), à Beyrouth - qui a été en effet corrigée et augmentée par le Conseil scientifique islamique de Médine sous le titre *Le saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets* - n'a pas reçu son adhésion. Il convient de noter que, dans la présente étude, c'est bel et bien l'édition modifiée de 2001, que nous avons adoptée en raison de la version électronique qu'elle procure sur le Net et vu également l'indisponibilité de la version originale. L'édition remaniée par l'autorité religieuse saoudienne nous a facilité le tâche de constituer les tabulateurs comparatifs des versets intégrant les prédicats de perception visuelle soumis à l'examen.

Pareil à un Blachère, Hamidullah a essayé de conserver en français les tournures verbales parfois déconcertantes du texte coranique. Son vocabulaire français cherche à élucider, contrairement à Chouraqui, les termes ambivalents dont

³⁹⁵ - Chouraqui, A., cité par Francine Kaufmann, *op. cit.*, p 13.

³⁹⁶ - Voir Interview d'André Chouraqui TV5 1992.wmv avec David Chouraqui

<https://www.youtube.com/watch?v=Q2yAdLhr7Q#t=54>, (consulté le 12/11/2014).

le texte source est parsemé afin de guider le lecteur à l'adhésion aux appels eschatologiques du Coran. L'intérêt majeur de son œuvre est de présenter savamment la traduction élaborée d'un croyant. Sur le rapport du traducteur à son texte, Massignon a écrit dans la préface de l'édition intégrale de 1959 : « *personnellement, il en vit, il veut le transposer en français comme il le récite en arabe ; avec une Foi nue*³⁹⁷. La nudité de la transposition est une idée floue que Massignon n'a pas tardé d'explicitier. La traduction de Hamidullah s'en tient, selon lui, « *à la seule précision technique, elle est insoucieuse de la beauté artistique*³⁹⁸ ». Notre modeste exploration de sa réalisation traduisante nous a mené à en déduire un souci de littéralité penché sur une conformité stricte à l'exégèse officielle. Tout l'intérêt est centré sur un possible discernement du potentiel sémantique des mots tels qu'ils dénotent et laissent entendre en langue arabe. Le choix du lexique témoigne d'une forte rigueur et d'un travail d'ordre lexicographique minutieux.

- **Albert de Biberstein Kasimirski ou Kazimirski** (1808-1887). Il est d'origine hongroise. Il était drogman (nom donné aux interprètes représentant la France dans les Échelles du Levant). Chargé de réviser la deuxième traduction du Coran en français, celle de Claude-Etienne Savary (1783), il fit sa propre traduction (Paris, Charpentier, 1840, 576 p.). Il s'est inspiré des travaux antérieurs du clerc italien Marracci (1698) et de l'anglais de Sale (1734). La traduction de Kasimirski se définit, donc, par rapport à sa précédente comme une entreprise corrective. Au sujet de la traduction de Savary, Kasimirski note :

« indépendamment de nombreuses erreurs, elle avait l'inconvénient de ne pas assez accuser la physionomie de l'original, de déguiser souvent, en vue de l'élégance de la phrase, le vague et l'obscurité du texte arabe, ce qui ôtait en grande partie au lecteur la faculté d'apprécier la nature et le caractère du code sacré des Mahométans³⁹⁹ ».

Malgré les critiques, cette traduction en langue française a été constamment rééditée. Mohammed Arkoun a donné une importante préface, à l'édition Garnier-Flammarion de 1970, intitulée « Comment lire le Coran ? », dans laquelle il propose au lecteur non-musulman, étranger à « l'univers coranique », des

³⁹⁷ - Préface de Louis Massignon à la traduction intégrale de M. Hamidullah, 1^{ère} éd., Club français du Livre, Paris, 1959, p 2.

³⁹⁸ - *ibid.*, p 3.

³⁹⁹ - Kasimirski, B., *Le Coran*, préface à l'édition de 1841.

jalons pour retrouver le sens profond du Coran et pour situer les préceptes de ce livre face à la pensée moderne. « En rompant avec les pratiques médiévales⁴⁰⁰ », La traduction kasimirskienne entend faciliter au lecteur l'accès à la lecture du texte arabe par un aperçu liminaire, en préambule, sur l'islam et son prophète et par une perspective traduisante analytique des structures inintelligibles. En effet, au lieu d'ajouter des notes de bas de page, Kasimirski, comme Mazigh d'ailleurs, a daigné intégrer l'information à expliciter à l'intérieur du texte même. Blachère, situant cette traduction par rapport au progrès général des études islamologiques de l'époque, il en énumère les mérites. D'après lui, elle constitue

« une honorable vulgarisation du texte coranique, destinée à un lecteur peu exigeant. Sans doute, quand on compare l'« exquise infidèle » de Du Ryer ou de Savary aux toutes dernières translations françaises, on perçoit avec évidence les progrès auxquels ont conduit trois siècles d'orientalisme⁴⁰¹ »

L'organisation des unités de comparaison que nous avons établie et l'analyse syntactico-sémantique que nous avons élaborée dans la partie précédente ont permis de voir plus clair la particularité du traduire kasimirskien. Dans les lignes qui suivent, nous essaierons de mettre à profit deux traits saillants de sa ligne traductionnelle : (a) sa propension explicative intégrant à juste mesure des éléments linguistiques supplémentaires de clarification des énoncés et (b) et une tendance interprétative qui a largement inspiré S. Mazigh.

- **Sadok Mazigh** est né à Tunis en 1906. Il est écrivain reconnu dans son pays (lauréat du prix littéraire en 1953 et 1982). Il est l'auteur d'une traduction dont la qualité du style a été remarquée : *Le Coran, essai d'interprétation du Coran inimitable*. La première édition était en deux volumes à la Maison Tunisienne d'édition en 1979. La seconde en un seul volume aux éditions du Jaguar à Paris, en 1985. C'est la première édition, quasiment introuvable, que nous avons adoptée. Les traits caractéristiques de la traduction mazighienne sont, en l'occurrence, l'effacement de mots qu'il trouve remplaçables ou supprimables et les ajouts qui lui permettent de rendre le sens « des versets plus accessibles à la compréhension du lecteur⁴⁰² ». Dans cet esprit que l'on

⁴⁰⁰ - Larzul, Sylvette, « Les premières traductions françaises du Coran (XVIIe-XIXe siècles) », Archives de sciences sociales des religions, n 147, 1956, p 163.

⁴⁰¹ - Blachère, R., *Introduction au coran*, op. cit., p 272.

⁴⁰² - Trabelsi, Ch., 2000, op. cit., p 407.

peut dire didactique, se trouve inscrite aussi l'abondance de ce que Ch. Trabelsi appelle « les charnières⁴⁰³ ». Ce sont les mots de liaison syntaxique et logique dont l'équivalent en langue de départ a été donné sous un mode plus discret ou par le biais d'autres formes linguistiques sémantiquement proches. Orienté plutôt vers la langue d'arrivée dont il cherche à convaincre, par sa traduction, l'utilisateur, Mazigh a formulé les unités linguistiques de son texte selon les exigences de la langue française. Sa fidélité au coran se manifeste sur le fond plutôt que dans la forme. Ainsi Mazigh rejoint, comme nous aurons l'occasion de le démontrer par l'analyse, Hamidullah dans la visée générale du traduire. N'a-t-il fait valoir, dans l'introduction de son texte, que la priorité de son message est de venir « *en aide à un monde égaré* ». La traduction du Coran s'attribue, pour lui, une fonction confessionnelle. Le discours traduisant sert à transposer en langue d'accueil le discours source mais, en plus, à y faciliter l'accès. Contrairement à Blachère qui en traduisant le texte de l'Islam le met à l'épreuve de l'histoire et de la raison, Mazigh le traduit pour en servir la cause comme Hamidullah, son coreligionnaire. Mazigh ne laisse pas sans rappeler un Berque quand il affirme vouloir aider les hommes à vivre le message. Mais il s'en démarque par sa volonté de « *consolider leur foi ou simplement de la découvrir*⁴⁰⁴ ».

2. Eclairage lexicométrique⁴⁰⁵

Pour entamer une étude qui sonde les raisons à la base des divergences traductionnelles et pour chercher une explication au décalage enregistré par rapport à la forme littérale des deux prédicats de perception visuelle dans le contexte linguistique et extralinguistique, nous avons songé à mobiliser leurs disproportions quantitatives. Il n'en résulte pas, en bonne logique, que nous reprenions fastidieusement les détails du chapitre

⁴⁰³ - Ibid. p 407.

⁴⁰⁴ - Mazigh, Sadoc, *Le coran, essai d'interprétation du Coran inimitable*, Avant-propos, éd. du Jaguar, Paris, 1985.

⁴⁰⁵ - La lexicométrie, telle qu'utilisée par A. Jaubert qui l'a puisée essentiellement dans «Principes de statistique lexicale» de Charles Muller (1973), consiste à considérer - à la manière des premiers stylisticiens (Ch. Bally, J. P. Richard, M. Riffaterre, etc.) - la récursivité d'un élément comme la marque d'une subjectivité et l'indice d'un style d'écriture. La notion n'a pas été employée par nous dans le chapitre VI pour des raisons strictement stylistiques mais au sens global d'une particularité discursive au sein d'une approche comparatiste des discours traduisants. Autrement dit, les résultats obtenus n'ont pas été uniquement considérés sous l'angle de la réflexivité d'une forme indicatrice d'un emploi individuel ; ils sont foncièrement orientés vers des conclusions plus générales portant sur les transferts entre le français et l'arabe indépendamment des considérations idiosyncratiques. Ceci dit, nous renouons, dans la présente analyse stylistico-pragmatique des différences traductionnelles d'un même item, avec l'usage restrictif du concept. La récurrence d'un item non littéral chez le même traducteur révélerait dans son discours une préférence traductionnelle, stylistique et argumentative.

VI sur les données statistiques. Nous mettrons juste à profit quelques-uns de ses résultats qui affectent directement notre analyse.

Par ailleurs, un tour d'horizon préliminaire suffit d'abord pour que soit assouvi le besoin obvie de savoir s'ils existent des sextuors totalement interprétatifs (i.e. des 0/6 emplois systématiques ; qui se passent catégoriquement des équivalents littéraux. Excel en fournit une réponse imminente mais négative ; car sur les 60 séries d'énoncés d'arrivée (soit 60 versets arabes six fois traduits dans chaque série) aucune d'elles n'était exempte de l'emploi, au moins une fois, de *voir* pour rendre *ra?â*).

2.1. Le verbe *ra?â* (lit. voir)

Le verbe *voir*, quelque faible que soit sa présence, est un « ingrédient » nécessaire à chaque traduction. Ainsi donc, contrairement aux multiples emplois systématiques unanimes conduisant à de nombreux 6/6 pour *ra?â* tout comme pour *nadhara*, la proportion de trouver des traductions totalement ciblistes est nulle. Autrement, si la littéralité en traduction peut constituer dans certains cas une plate-forme « consensuelle », la recherche de telle concertation sur l'exclusion pure et simple de toute forme littérale en traduction semble être – selon le corpus ici présent – pure illusion. Si l'interprétation en traduction est, par définition, individuelle puisqu'elle sollicite un effort de reformulation personnelle et suppose une certaine liberté dans le choix de la forme appropriée en langue cible, il se peut qu'elle suppose aussi, dans cette logique même, l'emploi d'un équivalent littéral comme une option non systématique, résultant de longues « pérégrinations » à travers plusieurs possibles traductionnels. Il en ressort qu'il est possible de rencontrer des prédicats ayant pour signifiants les formes littérales usuelles certes, mais auxquels le traducteur parvient après un effort interprétatif exténuant. Il peut y être conduit soit comme le pis-aller d'un écueil traductionnel insurmontable soit en tant que paradigme probant et définitif. Mais, comment présager alors le processus conduisant à un signifiant littéral ? Est-il le produit d'une longue réflexion ou le sens obvie d'un très bref réflexe bilingue ? Le résultat a beau être le même, les parcours devaient en être différents. La traduction est finalement une, mais les opérations traduisantes sont supposées être multiples. L'avantage de l'analyse quantitative n'est pas de pouvoir dévoiler – de ces deux démarches latentes de l'esprit - les éventuels éléments observables qui puissent les distinguer, mais d'élargir fort justement notre appréhension critique de ce qu'est théoriquement « le produit fini » dit littéral d'un terme en langue d'origine. Berque en fournit un exemple concret, puisqu'il a fait un usage d'exception où il

a recouru isolément au verbe *voir* pour traduire *ra?â* au sein d'une tournure syntaxique admissible en français mais qui peut paraître très peu à l'avenant en regard des soucis littéraires que le traducteur s'est imposés sans cesse à sa traduction⁴⁰⁶.

Parmi les traducteurs des 60 séries d'énoncés traduisants où figurent des « 1/6 », c'est-à-dire des occurrences solitaires de *voir* (pour *ra?â*) accompagnées de cinq autres prédicats différents, Chouraqui fait figure d'emblème. 23.3% des cas, soit presque le quart, apparaissent sous la plume de ce traducteur⁴⁰⁷.

Notons également que 58,6% des prédicats non littéraux prennent la voix interrogative et la forme négative ; modalités qui, selon Ducrot, recouvrent le même contenu présupposé que les affirmatives mais qui sous-tendent, comparées à ces dernières, une visée argumentative différente⁴⁰⁸. L'interrogation et l'interro-négation tournant autour de *voir*, dans le présent corpus, prêtent au questionnement : comment de telles tournures utilisées dans le discours d'origine comme des structures relativement figées se voient transférer aussi variablement en langue cible ? Notre première constatation, à cet égard, soulève un autre problème : celui de la traduction des expressions figées. Les limites que dessinent les bornes d'un corpus non conçu à cet effet et restreint à un univers de discours particulier nous mènent à rester au niveau des hypothèses : la traduction des formes linguistiques utilisées comme telles, en bloc, porte souvent non sur le noyau prédictif de l'expression mais sur sa totalité. Les traductions différenciées que l'on rencontre concernant ce type de tournures réunies autour de *voir* ne polarisent pas le verbe, mais toute l'unité dont il est le pivot. Seul un littéralisme poussé (de Chouraqui par exemple) aura tenu à préserver au verbe son autonomie au risque de ce qu'il en advienne en langue d'arrivée. Aussi voit-on que toutes les expressions considérées parmi les formes prédictives figées en usage dans le corpus s'attellent à l'immédiat de l'interlocution directe au moyen d'un emploi généralisé des pronoms de la deuxième personne (tu/vous). Chose qui permet d'en déduire préalablement une fonction communicative élargissant l'éventail dynamique de leurs équivalents.

Le total des (2/6) i.e. des séries formées autour de *ra?â* par deux *voir* et quatre autres verbes différents atteste une proportion considérable de 75% partagée entre

⁴⁰⁶ - Cf. les versets 75-76, de la sourate 26 : « *Alors voyez-vous bien cela que vous adorez ; vous et vos pères premiers ?* » (BE). L'usage littéral forcé voire incongru, ici d'un Berque attaché à l'équilibre entre la source et la cible, nous impulse à interroger le mouvement qui y a conduit. S'agit-il d'une traduction « à la hâte » ou d'un retour obligé au mot à mot suite à une longue investigation ?

⁴⁰⁷ - Notons brièvement que tous les *voir* de Chouraqui, à quelque exception très rare (par exemple la concordance modale du plus-que-parfait et du conditionnel passé) se rangent au tiroir verbal du présent. Dans les pages à venir nous exposerons les incidences stylistiques et pragmatiques d'une telle « orthodoxie » morphosyntaxique.

⁴⁰⁸ - Cf. Ducrot, Oswald et Anscombre, Jean-Claude, 1981, *op. cit.*

Chouraqui et Hamidullah. Une coïncidence dont nous sommes invités à percer plus loin les apparences.

Le tableur Excel donne prise aussi à l'observation d'un fait notoire qui a l'avantage de nous épargner une entrée dans de l'analyse *via* des idées reçues. En effet, nous avons recensé, à plusieurs reprises et dans toutes les traductions, le phénomène de récursivité des mêmes énoncés-types⁴⁰⁹ en langue d'accueil intégrant pourtant des variations en équivalents. Autrement, nous avons rencontré l'emploi d'équivalents multiples de *nadharaet ra?â*, auprès du même traducteur et dans les mêmes phrases traduisant des versets répétitifs identiques (ou quasi-identiques) dans le Coran.⁴¹⁰ Le tableau suivant en fournit des exemples représentatifs :

Traducteur	Enoncé source	Enoncé
BL.	Sourate 16 : Les Abeilles, V. 36	<i>Parcourez la terre et voyez ce que fut la fin de ceux qui crièrent au mensonge I</i>
	Sourate 6 : Les Troupeaux, V. 11.	« Allez par la terre et considérez quelle fut la fin des Dénégateurs I »
BE.	Sourate 6 : Les Troupeaux, V. 46	Vois comme Nous modulons les signes.
	Sourate 6 : Les Troupeaux, V. 65	Regarde comme Nous modulons Nos signes..
CH.	Sourate 43 : Les ornements, V. 25.	Vois quel est le châtiment des menteurs !
	Sourate 7. Les hauteurs Al-a'râf, V. 86	Contemplez quel est le châtiment des corrupteurs
HA.	Sourate 11 : Houd, V. 29	<i>Mais je vous trouve des gens ignorants</i>
	Sourate 46 : AL-AHQÂf, V.23	<i>Mais je vois que vous êtes des gens ignorants</i>
KA.	Le Coran - sourate 6 - Le bétail, V. 46	Vois de combien de manières nous retournons les enseignements
	Le Coran - sourate 6 - Le	Voilà comment nous savons tourner

⁴⁰⁹ - Oswald Ducrot a proposé une distinction supplémentaire entre « la phrase » et « l'énoncé-type ». Dans « je viens, je viens », il ne s'agit pas de la même phrase mais de deux énoncés-types ; car le contenu du second charrie celui du premier néanmoins il ne le répète pas intégralement. (cf. Ducrot, O., « Les lois de discours », Langue française. N° 42, 1979. P 24 et passim)

⁴¹⁰ - Rappelons que la reprise des mêmes termes, versets ou séquences est l'une des caractéristiques du discours d'origine. Les défenseurs du texte ramènent le phénomène à des raisons didactiques relatives à son caractère de texte fondateur révélé en fragments en réponse à des exigences factuelles. Ses détracteurs en concluent, au contraire, à de l'imperfection structurelle qui affecte son architecture profonde.

	bétail, V. 65	<i>les enseignements</i>
MA.	Sourate 16 : L'abeille V.36	Voyez la fin de ceux qui ont mis en doute Nos messages
	Sourate 7 : Al-a'râf, V. 86	Considérez la fin de ceux qui ont semé des désordres !

**Tableau 14: des variations traduisantes de phrases sources
identiques ou très proches**

Le tableau illustre le fait que, le long de la traduction et parfois à l'intervalle de quelques lignes, le traducteur réagit différemment devant la même configuration syntactico-sémantique de langue de départ. Les raisons sont multiples et peuvent être textuelles ou extratextuelles. Il est possible, au contraire, qu'il n'est nulle raison plausible hormis la simple erreur humaine. Quoi qu'il en soit, les incidences heuristiques d'un tel phénomène sont de taille. Pour l'analyste, il devrait prendre distance face à toute systématisation des différences traductionnelles. La différence qui marque ici et là le texte d'un même traducteur est à prendre, ailleurs, sur le mode de la relativité. En discuter doit être en termes de tendances. Les qualifications du type « spécificité stylistique », « visée pragmatique » que nous présenterons désormais mettront en évidence des dominances caractéristiques d'un style ou d'un acte illocutoire. Lesquelles tendances admettent naturellement des contre-exemples. Ces derniers sont proportionnellement beaucoup moins représentatifs.

Le tour d'horizon comparatif que nous avons effectué montre un Kasimirski en tête des dits ciblistes avec le moindre recours à la forme systématique dans la traduction de *ra?â* (voir le tableau *infra*). Aux antipodes, c'est Chouraqui qui semble tenir tête à toute latitude traductionnelle inconditionnée suivi de Hamidullah pour qui se passer de la forme lexicale du verbe en français est une alternative impensable. La structure relativement figée de « que vous semble ? » est issue de Kasimirski qui, paraît-il, l'avait lui-même tirée de Cl-Etienne Savary⁴¹¹. Les affinités historiques se confirment par les chiffres. Kasimirski est le plus grand utilisateur de cette forme (15/60) ; comparée aux autres, sa traduction est la plus ancienne. Le tableau atteste que cette forme prédicative traduisante a servi à tous les traducteurs - à l'exception d'un Chouraqui. Aussi voit-on un Berque en user plus que quiconque. L'aspect littéraire de cette expression remontant à un état de la langue française

⁴¹¹ - Nous en avons vérifié des occurrences chez Savary, le prédécesseur de Kasimirski dont il a tant critiqué la traduction : " *Dis-leur : **Que vous en semble** ? Si Dieu vous privait de l'ouïe et de la vue, s'il scellait vos cœurs, quel autre que lui pourrait vous en rendre l'usage ?* " (cf. versets 46-47, Chapitre Les troupeaux, *Le Coran*, Savary, trad. de Claude-Étienne, édit. Dufour, Paris, 1821.)

dit prestigieusement classique donnerait explication à ce penchant berquien immodéré. D'après le tableau (14), Kasimirski qui a inspiré aussi le *zéro verbe* à Mazigh se voit dépasser en nombre et en modalités par ce dernier (13/60). Quant à la colonne relative à Blachère, elle témoigne tout de même d'une réalité remarquable que nous nous emploierons à analyser plus avant. Elle se rapporte à l'inclination rationnelle du traducteur qui transparaît à travers l'utilisation récursive des mêmes vocables. Il n'est pas insignifiant de remarquer, dans sa traduction, la fréquence particulière de verbes comme penser (10 oc.) et considérer (06 oc.).

Traducteurs	BL	BE	CH	HA	KA	MA
Voir	26	20	51	33	09	19
que vous semble ?	12	13	00	07	15	05
Qu'en pensez-vous ?	10	05	00	03	03	05
Zéro	02	02	01	00	07	13
considérer	06	03	03	02	01	03

Tableau 15: des principaux prédicats de 60 séries traduisant *ra?â* (lit. voir) différemment

2.2. Le verbe *nadhara*(lit. regarder)

Précisons de prime abord que 53 séries d'énoncés traduisants intégrant le verbe arabe *nadhara*(lit. regarder) mettent en contraste 318 énoncés français dont les traductions se départent plus ou moins l'une de l'autre. La moitié de cette masse d'énoncés (52,8%) est au mode impératif. La proportion augmentera sensiblement si l'on y adjoint les modes apparentés comme l'injonctif où l'ordre émoussé dépasse nettement, par son effet, les simples recommandations pressantes.

Les chiffres traduisent, certes, la spécificité d'un genre ayant, de par la fonction essentielle du message, partie liée avec l'injonction. Le discours coranique institue un dogme. Ainsi l'argumentation comme la narration, la description tout comme les dialogues sont au service d'enseignements protéiformes mais réductibles, somme toute, au binarisme de deux types de normes que sont les interdictions et les recommandations. Telles sont les deux facettes sémantiques d'une même médaille pragmatique ; celle de la directivité d'un message vertical provenant de Dieu à l'adresse des hommes.

Les chiffres reflètent une autre particularité de nature discursive. C'est la règle d'usage qui fait loi dans le discours coranique et que l'on peut systématiquement vérifier dans le Coran. Nous l'avons schématisée par l'implication :

$$ra?â \Rightarrow nadhara \text{ si } M(ph) = Inj^{412}.$$

que nous paraphrasons par le fait que le passage systématique de *ra?â* à *nadhara* est fonction de son emploi à une modalité injonctive, impérative soit-elle ou prenant forme dans une complétive initiale de (que + ph). Cette réalité discursive valable à la totalité du texte source est traduisible par la formule :

- A l'impératif, *ra?â* (lit. voir) s'éclipse toujours ; *nadhara* (lit. regarder) le remplace.

S'agit-il de l'effacement sémantico-pragmatique voulu d'un verbe face à son hyponyme ou d'un simple déplacement phono-lexical systématique. Les raisons, comme déjà dit *supra*⁴¹³, peuvent être d'ordre phonétique⁴¹⁴ ou sémantique en ce sens que l'incitation au regard appellerait plutôt *regarder*, variable intentionnel de *voir*. Le corpus traduisant qui transgresse cette règle de transformation laisse apparaître à maintes reprises le retour de *voir* au mode impératif et laisse entrevoir aussi en langue source – grâce à ses traductions françaises – l'idée imperceptible en contexte unilingue arabe que le sens de *voir* perdure sous les avatars de son synonyme. Les motifs divergent. En français, l'emploi de *voir* au mode impératif peut aller de l'ignorance pure et simple de la règle de transformation susmentionnée à l'attachement acharné à la lettre en général et même au remodelage argumentatif des énoncés traduisants. Les pages à venir nous fourniront l'analyse d'exemples concrets illustrant ces différences qui frôlent parfois l'erreur traductive⁴¹⁵.

A l'opposé de *ra?â* (lit. voir), *nadhara* compte une panoplie importante de 6/6 équivalents français autres que *regarder*, son équivalent littéral. 16 séries, où *regarder* cède la place à différentes formes prédicatives, dont *voir*, ont été repérées. Le rapport hiérarchique d'hypéronyme à hyponyme qui sous-tend l'aller-retour entre les deux verbes expliquerait notamment la grande quantité des occurrences où *voir* remplace *regarder*. Ce qui donne raison conséquemment que le verbe *voir* commute à plusieurs reprises avec

⁴¹² - M (ph) désigne la modalité de la phrase et inj. abrège le terme *injonction*.

⁴¹³ - Cf. note au chapitre VI, p 164.

⁴¹⁴ - [undhur] (lit. regarde !) est syllabiquement plus long que [ra] (lit. vois !)

⁴¹⁵ - Voir plus loin, entre autres exemples, ladite correction apportée par l'édition de l'autorité religieuse (Ô mon Seigneur, **fais-moi voir**, que je te **regarde**) à la traduction du verset 143 de la sourate VII due à Hamidullah : « Ô mon Seigneur, **montre Toi à moi pour que je Te voie** ! ».

regarder dans nombreux 6/6 entièrement non littéraux. Plus encore, les plages d'Excel montrent qu'aucun des sextuors intégralement différenciés se rapportant à *nadhara*(lit. regarder) n'est exempt de *voir*. Tous renferment au moins une occurrence de l'hypéronyme⁴¹⁶. Le tableau ci-après en fournit les détails :

	BL	BE	CH	HA	KA	MA
regarder	08	06	05	29	10	01
Voir	01	16	14	15	20	24
Considérer	32	05	02	01	03	03
Contempler	00	04	25	00	02	02

Tableau 16:des principaux prédicats des séries à équivalents non littéraux traduisant *nadhara*(lit. regarder)

Nous avons mis en bleu clair les chiffres majeurs. C'est *voir* qui l'emporte auprès des trois traducteurs ciblistes (ou considérés comme tels) que sont Berque (16 co.), Mazigh (24 oc.) et Kasimirski (20 oc.). Les trois autres, reconnus pour leur inclination littéraliste, se sont attachés soit à l'équivalent systématique (*regarder*) comme l'atteste la colonne de Hamidullah (29 oc.) soit à un prédicat plus marqué qui témoigne d'un attachement ciblé au mot à mot. C'est le cas de Blachère (32 oc. pour *considérer*) et de Chouraqui (25 oc. pour *contempler*). Avec 16 occurrences de *voir*, 6 *regarder* et 5 *considérer* 4 *contempler* 3 *constater*, la traduction de Berque gagne toujours en équilibre et par une diversité raisonnablement gérée.

Contempler a le vent en poupe dans le discours traduisant chouraquien. Il est au pinacle de la plus grande proportion ; avec 25 emplois, contrairement à *considérer* et *regarder* dont une occurrence déclinée au passif nous a semblé curieusement adaptée à la

⁴¹⁶ - L'absence de 6/6 de lemmes différents en traduction de raʔâ (lit. Voir) induit l'omniprésence de ce dernier. En plus, sa présence inéluctable dans la traduction *nadhara* conforte son statut d' « **archi-équivalent** ». Les deux faits traductionnels confirment la hiérarchie sémantique établie par Grezka entre les deux prédicats en français.

structure configurationnelle de la langue d'accueil⁴¹⁷. Les remarques faites sur la répartition des prédicats chouraquiens se résument en ceci que *contempler* est plus employé avec des compléments cosmiques (terre, ciel, etc.), avec les traces des bienfaits divins, et les châtements. *Voir* s'emploie notamment au futur ; il se rallie à une certaine menace. Il est employé notamment à la deuxième personne du singulier renvoyant au prophète. La prophétie paraît se passer de la contemplation, activité cosmologique réservée plutôt au commun des fidèles. La réalité des chiffres relatifs aux emplois de *voir* et *regarder* dans Kasimirski sont relatives. Les périphrases du type *jeter le regard* sont très fréquentes. Elles sont à maintes reprises suivies, dans des constructions redondantes, par le verbe *voir*. Kasimirski n'hésite pas à consolider *regarder* par *voir* (ou autre verbe synonyme) dans le même énoncé traduisant *regarder*⁴¹⁸. Le premier verbe dénote souvent l'orientation du regard, le second en exprime l'aboutissement. La double prédication traduisante est l'une des marques distinctives du traduire kasimirskien. Elle est l'indice d'une perspective traductionnelle que l'on a qualifiée *supra* d'explicative. La dimension didactique a partie liée avec le penchant interprétatif du traducteur qui voulait pallier les emportements des anciens et rendre accessible le Coran aux lecteurs francophones.

Pour ce qui est de Mazigh, la quantité des occurrences de *voir* en traduction de *nadhara* (lit. regarder) est insigne. Elles sont au nombre de 24 contre 3 *Considérer*, 2 *Contempler* et une seule occurrence de *regarder* venant faire suite, dans le même énoncé d'ailleurs, au verbe *écouter*⁴¹⁹.

Les chiffres colorés en jaune tendent vers zéro et indiquent les zones abandonnées de verbes rejetés (ou rarement employés). *Contempler* est inusité chez Blachère. Il est curieusement absent dans la traduction de Hamidullah. *Méditer* s'y substitue pour une seule fois dans la totalité du texte. Mais si notre lecture intuitive trouve commodément explication à l'inexistence de *contempler* auprès de l'orientaliste français qui se réclame d'une recherche "archéologique" sur le texte religieux et d'un traduire fortement raisonnée, elle trouve du mal à justifier, auprès du premier traducteur musulman du Coran,

⁴¹⁷ Nous pensons au verset 88 de la sourate 3 ; La gent de 'Imrân (*La permanence du supplice ne s'allégèra pas pour eux, ils ne seront pas regardés*)

⁴¹⁸ - L'exemple du verset 6 du chapitre 50 (Qâf) décèle cette vocation analytique qui procède à la traduction de *nadhara* (lit. regarder) par *élever le regard* et *voir* en même temps : « N'**élèveront**-ils pas leurs regards vers le ciel au-dessus de leurs têtes ? Ne **voient**-ils pas comme nous l'avons bâti et disposé, comme il n'y a aucune fente ».

⁴¹⁹ - Notons aussi que les zéros verbes ne correspondent pas véritablement à un vide lexical. Les trois emplois où *regarder* s'efface totalement attestent des palliatifs de prédication non verbale. « Ainsi » est utilisé deux fois consécutivement pour combler le manque, quant au troisième cas ; c'est le présentatif « tel fut » qui s'en charge. Il s'ensuit que contrairement à *ra?â* (lit. voir), le zéro verbe *stricto sensu* rendant *nadharan* existe pas.

cette éclipse totale d'un prédicat dont la charge connotative au sein de ce type de discours en invoque la présence. La grande portion accordée à regarder (29 oc.) et à voir aussi (15 oc.) en donne quelque lumière :

75% des prédicats traduisant *nadharachez* Hamidoullah concernent *regarder* et son hypéronyme. La marge de manœuvre interprétative est de 25%. Aussi Hamidullah s'avère-t-il tenir à la norme des équivalences dites formelles des verbes en question. Comparé à Chouraqui qui cultive un littéralisme trilingue, il s'inscrit, à sa manière, dans l'attachement « ordinairement bilingue » au mot en traduction. Comparé à Blachère, il s'acharne à observer un littéralisme plus systématique que sciemment calculé au service d'une visée précise. Son objectif serait moins de faire adhérer le lecteur en français à une conception ciblée du texte coranique qu'à sa transmission « pure et simple » pour les francophones. La fidélité systématique aux équivalents reconnus comme littéraux serait sa cible première ; car elle serait l'unique issue qui réconcilie la traduction qu'il opère avec sa foi en le texte à traduire. Et si Blachère présente un texte traduit tel qu'il le voit comme fruit de tant d'investigations linguistiques et historiques, Hamidullah qui n'admet guère une telle vision anthropologique de son texte sacré ne vise pas un lecteur approprié ni la transmission de la lecture qu'il se fait du Coran ; il cherche simplement et conformément à la tradition exégétique et prophétique à le passer « tel quel » en langue française.

3. Analyse pragmatique de séries différenciées

3.1.ra?â (lit. voir)

3.1.1. Interdiscours et degrés d'autonomie

Nous amorçons l'analyse pragmatique par un sextuor inaugural qui introduit les options traductionnels des traducteurs en les situant les uns par rapport aux autres de sorte à montrer les vecteurs d'inspiration et des lignes d'influences. Une telle démarche cherche à présenter d'emblée les divergences entre les traducteurs comme un fait relatif dans les deux sens de l'adjectif qui dérive de « relation » et de « relativité ». Les différences ne sont ni absolues ni pures créations individuelles. Elles traduisent souvent des parentés. Les six énoncés traduisants suivants font écho de ce phénomène d'intertextualité :

23- qol ara?aytum in atâkom 'adhabuhu bayâtan aw nahâran mâdha yast'jilu minhu al-mujrimûn⁴²⁰

⁴²⁰ -Verset 50 du chapitre 10 ; Jonas.

Voir-BL-23 : Dis [-encore] : « **Que vous en semble ?** Si le tourment [d'Allah] vous touche de nuit ou de jour, les Coupables peuvent-ils appeler la prompte venue d'une partie [de ce tourment]

Voir-BE-23 : Dis : « **Que vous en semble ?** Son châtiment, qu'il vous arrive de jour ou de nuit, qu'est-ce que les coupables pourraient en hâter

Voir-CH-23 : Dis: « **Voyez-vous**, puisque son supplice doit vous atteindre de nuit ou de jour, comment les coupables pourraient-ils hâter son échéance ? »

Voir-HA-23 : Dis : “**Voyez-vous!** Si Son châtiment vous arrivait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose ?

Voir-KA-23 : Dis-leur : **zéro verbe** Si le châtiment de Dieu doit les surprendre pendant la nuit ou pendant le jour, pourquoi les coupables voudraient-ils le hâter ?

Voir-MA-23 : **zéro verbe** «Si un tel châtiment doit fondre sur vous de jour ou de nuit, qu'ont donc les impies à en vouloir hâter l'avènement ?

Les six traducteurs diffèrent mais ne s'opposent guère. La distance qui les sépare n'est pas aussi formelle qu'ils ne puissent interagir. Le premier sextuor impose deux remarques d'ordre général. D'abord, il propose une opposition ternaire qui regroupe deux à deux les traducteurs autour de trois formes équitablement partagées. Blachère et Berque ont traduit *ra?â* par « que vous en semble ? », Chouraqui et Hamidullah via « voyez-vous ? ». Kasimirski et Mazigh se sont résolus - non par simple coïncidence - à se passer de l'équivalent phonétique du verbe en langue cible. Il leur était délectable de considérer facultatif l'emploi d'une quelconque forme lexicale correspondante. Celle-ci ne leur semblait pas nécessaire tant que le contenu qu'elle dénote était soluble dans le sens global de l'énoncé. De telles alternatives couplées sont d'autant plus fréquentes qu'elles annoncent déjà, sinon les prémices d'une possible taxinomie, certainement les traces tangibles d'une affinité. Il s'agit là d'une intertextualité que certains traducteurs recèlent alors que d'autres n'ont pas manqué d'afficher⁴²¹. Berque, à titre d'exemple, reconnaît les mérites de son

⁴²¹ - La notion d'intertexte a engendré celle d'interdiscours. Maingueneau préfère restreindre l'emploi d'« intertexte » au texte littéraire au sujet duquel le terme a été principalement utilisé au commencement. Quant à « interdiscours », il est censé désigner, contrairement au discours particulier, « l'ensemble des unités discursives avec lesquelles il entre en relation. Selon le type de relation interdiscursive que l'on privilégie, il pourra s'agir des discours cités, des discours antérieurs du même genre, des discours contemporains d'autres genres, etc. » (Maingueneau, 1996 cité par Amossy, R. (2006 :110).

Maingueneau postule, dans l'avant-propos de son œuvre *Genèses du discours*, que l'interdiscours prime le discours et que par conséquent l'étude d'un discours donné nécessite une remontée à « un espace d'échanges

prédécesseur Blachère. Il avait écrit : « *Mais je suis particulièrement redevable à mon regretté ami Régis Blachère, de qui j'ai pu apprécier encore, en cette occasion, la science grammaticale et la rigueur*⁴²² ». Il en est de même pour Kasimirski et Mazigh qui - ainsi que le font valoir les tableaux synoptiques au chapitre VI consacré à l'étude quantitative des occurrences - se rencontrent sur maintes formes prédicatives traduisantes communes dont la plus saillante est l'effacement du verbe *voir* que nous sommes convenus d'appeler « zéro verbe ». Mazigh a hérité cette alternative traductionnelle « osée », celle de pouvoir se passer de la forme lexicale du verbe en français et il se l'est appropriée au point de surclasser en nombres d'emplois son prédécesseur. Hamidullah et Chouraqui se croisent parfois dans la forme bien que les visées pragmatiques qui sous-tendent leurs discours traduisants respectifs ne s'accordent pas. Une trentaine d'années au moins séparent les premières éditions des deux traductions⁴²³. Chouraqui, paraît-il, n'a pas lu Hamidullah ou s'il se peut qu'il en ait consulté l'œuvre même par curiosité, il s'en écarte considérablement dans la forme comme sur le fond. En outre, si les deux traducteurs se voient réunis dans le même creuset de la fidélité à la lettre, l'usage même qu'ils font en discours des mots hasardeusement identiques accuse de réelles disparités (ponctuations, tiroirs temporels, enchaînements propositionnels, voisinage terminologique, etc.)

La seconde remarque consiste en ceci que la parenté appréhendée sur le plan lexical dans chaque diptyque (*que vous semble* avec Berque et Blachère, *voyez-vous* auprès de Chouraqui et Hamidullah et l'éclipse du verbe dans Kasimirski et Mazigh) est fortement marquée par la ponctuation. Le premier doublet livre la structure « *que vous semble ?* » syntaxiquement autonome, débutant naturellement par une majuscule et terminant par un point d'interrogation. Dans le second, l'inversion de l'ordre canonique de la phrase impose l'inscription du verbe *voir* dans l'ensemble de l'énoncé complexe qui le suit. La virgule assure la continuité syntactico-sémantique de la totalité de la phrase complexe. La subordonnée hypothétique se situe en position d'objet du verbe, point focal de la requête interrogative. Hamidoullah qui s'attelle à utiliser la même forme prédicative de « *voyez-vous* » accourt à une ponctuation indécise, celle de l'exclamative qui oriente davantage la réception de l'énoncé vers l'acte illocutionnaire qu'il vise que vers un quelconque intérêt pour le découpage grammatical de langue d'origine. Pour les derniers traducteurs de la série,

entre plusieurs discours convenablement choisis ». (cf. Maingueneau, D., *Genèses du discours*, Mardaga, Deuxième édition, Bruxelles, 1984, p 11)

⁴²² - Berque, J., *Le Coran*, Avant-propos, Albin Michel, Paris, 1995.

⁴²³ - Chouraqui a publié sa traduction en 1990, tandis que la première édition intégrale du Saint coran de Hamidullah remonte à 1959.

le verbe *voir*, la modalité qui s'y rapporte se voient diluer dans la linéarité syntaxique et sémantico-pragmatique qui en constitue le point d'aboutissement, celle explicitée dans l'énoncé qui suit.

Mais, somme toute, qu'il soit éludé, mis à part ou démarqué relativement par une ponctuation peu tranchante, le sens général d'un tel emploi, candidat à être un élément unificateur de tous les essais considérés, inscrit une certaine indépendance du prédicat par rapport au reste de l'énoncé et réunit tous les traducteurs autour d'une intention pragmatique globale. Nous supposons qu'elle est celle exprimée dans le texte source. Toute la question est, donc, de déterminer cette intention première et de chercher à déceler les nuances qu'accusent ses différentes réalisations individuelles en discours cibles.

En réponse à la première partie de la question se rapportant au texte source, nous avons eu recours à une exégèse récente d'un Tunisien qui rallie la description grammaticale à l'extraction du sens. Dans son ouvrage exégétique, Ben Achour commente l'interrogation *ara?aytum* (lit. vous voyez ?) par une précision apportée à la valence du verbe *ra?â*. D'après lui le verbe tel qu'utilisé dans ce contexte dénote une vision intérieure (ou cognitive) par ce qu'il est censé exiger une double complémentation. Le premier complément de *ra?â* (lit. voir) s'avère être la subordonnée hypothétique *in atâkom 'adhabuhu bayâtan aw nahâran* (si son châtiment vous vient de jour ou de nuit). Quant au second complément estompé au profit de l'interrogation qui le sous-tend c'est *mâdha yast'jilu minhu al-mujrimûn* (lit. qu'elle portion du châtiment les criminels invoquent-ils à la hâte ?). Autrement dit, selon l'exégète, si en fonction d'une règle grammaticale arabe qui dit que le verbe *voir* suivi de deux compléments encode le sens intellectuel de la vision, l'emploi ici présent favorise une telle interprétation, vue la présence de deux compléments dont le second est inféré *via* une tournure interrogative syntaxiquement équivalente mais, dont l'effet pragmatique est plus fortement marqué. La question rhétorique « *quelle portion du châtiment les criminels invoquent-ils à la hâte ?* » vaut en termes de valeurs argumentatives :

- a- pourquoi les criminels invoquent-ils à la hâte une portion du châtiment ?
- b- laquelle portion est aussi terrible et insupportable que la totalité du châtiment ; pourquoi y font appel donc.
- c- Y aura-t-il pour eux une chance de se racheter une fois que l'échantillon d'un aussi terrible tourment les aura saisis ?

La réponse qui forme le véritable complément allusif ayant valeur de conclusion est par la négative vu l'aspect dirigé de la question posée à laquelle Ben Achour a assigné, en effet, une fonction « assertive⁴²⁴ ». Elle communique un état d'esprit des dits criminels. L'énoncé véhicule en définitive, pour lui, l'expression d'un étonnement teinté d'ironie quant à la faiblesse de cette attitude qui consiste à ne croire à la rigueur du châtement divin qu'à condition d'en vivre réellement une partie. Le message, souligne Ben Achour, met évidence également « l'horreur d'un châtement⁴²⁵ » indivisible qui forme l'une des deux plaque tournantes du discours coranique (et religieux de manière générale) à savoir la dissuasion par animadversion et la persuasion au moyen de l'exhortation. Compte tenu du rapport vertical conçu comme tel entre Dieu et les hommes, l'étonnement dans le discours divin vaut l'avertissement anticipé d'un courroux et le performatif enrobé d'une menace. Telle est, pour l'exégète, la dernière finalité du questionnement.

Chez Blachère comme chez Berque, la traduction est totalisante. Le prédicat et son agent forment un énoncé grammaticalement indépendant pris dans son ensemble comme une expression toute faite : « que vous en semble ? ». La tendance au figement prend appui moins sur un phénomène linguistique propre à la langue française⁴²⁶ que sur deux réalités discursives incontestablement attestées. D'une part, la structure équivalente dans le texte arabe et d'autre part une même « source d'inspiration » traductionnelle commune. En effet, la récurrence des formes *ara?ayt(um) ?* et *alam tara(w) ?*, rendues respectivement par « voyez-vous ? » et « n'avez-vous pas vu ? », et comportant le verbe *voir* est telle qu'il est aisé d'en déduire l'idée qu'elles constituent l'une des marques spécifiques du discours considéré. Leur emploi réitéré en discours le plus souvent lié à l'interrogation leur donne l'aspect d'une configuration stéréotypée mis au service d'une stratégie argumentative d'énoncés essentiellement dialogaux. Le verbe « dire » à l'impératif (*qol*) qui introduit couramment ces formes d'emploi en témoigne. Cet indice de spécificité discursive propre au texte source se présente comme le représentant, par ailleurs, d'un genre discursif lié à un domaine de référence dont il est l'instigateur. Fondateur d'un dogme, le discours fait emploi des formes communicatives susceptibles d'en mettre en exergue le contenu. Il cherche aussi à établir un contact avec son récepteur-adhérent et à le maintenir par les moyens qui lui sont propres et que permet l'usage. Ainsi retrouvons-nous dans les propos du

⁴²⁴ - Ben Achour, 1984, *op. cit.*, Vol. 11, p 208. (nous traduisons)

⁴²⁵ - *op. cit.*, vol. 11, p 192.

⁴²⁶ - La forme impersonnelle à l'assertive correspondante en français (il semble que) peut justifier en partie le caractère quasi-figé de cette tournure. Ceci dit, la variation des clitiques, du temps verbal, etc. incite plutôt à une lecture analytique.

prophète de l'islam – appelés tradition prophétiques ou sunna – les mêmes formules consacrées dans le Coran⁴²⁷.

Outre la parenté translinguistique qu'implique le cadre traductif, il est un autre facteur trans-historique⁴²⁸ d'intertextualité. *Que vous en semble ?* est abondamment employée dans l'œuvre de Kasimirski, passage obligé – fût-il par simple curiosité – pour toute nouvelle entreprise de traduction du Coran. La récurrence d'une telle expression et d'autres encore dans les six traductions étudiées montre que l'effet de Kasimirski dépasse de beaucoup le seuil de la seule découverte de son œuvre. Ainsi donc, le figement qui se rattache à l'emploi de *voir* dans cette tournure interrogative précise, nous a semblé, issu d'un figement discursif repéré dans le Coran d'une part et d'une transmission « fossilisée » de l'expression prise telle quelle d'un traducteur à l'autre à partir de Savary jusqu'à Berque et Blachère et même Hamidullah par le relais de Kasimirski.

Quels effets pragmatiques recèlent les trois doublets traductionnels ?

La différence se fait déjà remarquer au niveau syntaxique et sémantique entre « *que vous en semble ?* » et « *voyez-vous* ». La première expression constitue une unité syntaxique complète. L'adverbial « *en* » parachève la constitution formée d'un pivot verbal, d'un agent et d'un objet du verbe. Le pronom ayant la fonction d'un cataphorique anticipe sur l'énoncé qui le suit. La question se rapporte donc au contenu de cet énoncé déjà présenté. Elle engage un avis sur une proposition sans implication délibérée de l'interlocuteur ; celle de la demande formulée par les « criminels » d'un échantillon du châtement qui les attend auprès de Dieu. Par *que vous en semble*, le locuteur interpelle son interlocuteur qu'il consulte afin de lui proposer, quelque simulée qu'en soit la nature, un

⁴²⁷ - « *wa fi bud'i ahadikom sadaqatun. Qâlû aya'ti ahadunâ chahwatahu wa yakûnu lahu fiha ajrun. Qâla : 'ara?raytum law wadha'ahâ fil harâmi akâna 'alayhi wizrun, kadhâlika law wagha'ahu fil halâli kâna lahu fihâ ajr'* ». Traduit par nous, ce propos est ainsi rendu :

- Le prophète dit : « et dans votre insémination, il y a une aumône. »

- Ils dirent, étonnés : « Comment se fait-il que l'on assouvisse son désir et que l'on se voie récompenser par l'équivalent d'une aumône ? »

- « **Voyez-vous**, répliqua-t-il, si l'un de vous met sa semence dans l'illicite, en sera-t-il châtié ? De même, quand il la met licitement, il en fera une aumône. » (Hadith n° 1006, rapporté par Hafedh Abî Al-Housaain MUSLIM Ibn Al-Hajje Al-Naysabûridans, livre de « La Zakât », chapitre « l'explicitation du fait que le nom "sadaqa" (lit. aumône) vaut pour tout acte de bienfaisance », éd. Maison Taïba, 1426 (Hé), p. 448)

⁴²⁸ - Le morphème *trans-* que nous accolons à l'adjectif dénote la succession de transferts inter-discursifs multiples à travers l'histoire de la traduction du Coran en français. C'est à Savary que Kasimirski doit lui-même cette forme dont nous vérifions la présence, à titre d'exemples, dans :

(a) « Dis-leur : **Que vous en semble ?** Si Dieu vous privait de l'ouïe et de la vue, s'il scellait vos cœurs, quel autre que lui pourrait vous en rendre l'usage ? Vois de combien de manières nous expliquons l'unité de Dieu ; et ils se refusent opiniâtrement à la lumière. »

(b) « Dis-leur : **Que vous en semble ?** Si les châtements célestes tombaient sur vous à l'improviste, ou publiquement, les impies seuls n'en seraient-ils pas les victimes ? », Savary, Claude-Étienne, Chapitre VI (Les troupeaux), Versets. 46 et 47, Savary, *op.cit.* p 116.

sujet à débattre. L'expression inscrit une consultation qui n'engage pas, en elle-même, un jugement de valeur sur celui ou ceux qui y font part. Dans cette acception, pragmatiquement neutre, la question (que vous en semble) n'est pas autant appropriée que peut l'être l'autre forme synonyme (de *voyez-vous*). De fait, sémantiquement adéquate, l'interrogation ainsi formulée par Berque et Blachère semble ne pas répondre au contexte argumentatif de son utilisation tant qu'elle sauvegarde la distance et la neutralité des instances en interaction.

Par ailleurs, l'alternative de Chouraqui et Hamidullah - bien que traduisant à la lettre le prédicat arabe - adapte plus adéquatement l'équivalent à son usage particulier. Dans *vous-voyez*, la dimension conversationnelle semble être présente vu le caractère moins littéraire et donc plus interactionnel de la question. De fait, l'interpellation de l'auditeur est directe et vive. Celui-ci invoqué, par le biais de cette interrogation à la coopération dans le sens gricieu⁴²⁹ du terme. S'il est possible d'y répondre par « cela ne me dit rien » ou « je n'ai pas d'avis là-dessus », la question de *voyez-vous* n'est pas à prendre pour une simple requête; car, d'abord, elle remplit une fonction phatique. Indépendamment de son contenu sémantique, la forme interrogative de *voir* sert à attirer l'attention de l'auditeur sur l'assertion proposée et à intégrer celui-ci, en agent actif, à une prise de position. Dans la communication quotidienne, la formule est tellement consacrée pour cette fin qu'elle risque de perdre le contenu propositionnel qu'elle est censée primitivement dénoter⁴³⁰. On peut admettre, sur cette base, que l'on est bien loin d'un *qu'en dites-vous ?* ou d'un *que vous en semble ?* L'accent est plutôt mis sur l'attention de l'auditeur que sur son avis, davantage sur le juge⁴³¹ que sur son jugement. La question est plus implicative qu'informative. De là, elle détient toute sa force illocutoire. L'auditeur mué par la force du discours en allocutaire se trouve obligé non seulement de faire part de son attitude mais d'épouser celle à laquelle il est sciemment sollicité. Rallié à son contexte religieux et précisément coranique - où la

⁴²⁹ - Grice instaure la coopération de l'allocutaire comme une condition sine qua none à toute communication réussie. Cf. « Logique et conversation » de H.P. Grice tels que traduits dans *Communications*, 30, 1979, p. 57-72 par Frédéric Berthet et Michel Bozon.

⁴³⁰ - Dans la célèbre Radioscopie de Jacques Chancel, Roland Barthes n'a cessé de jalonner son discours par « voyez-vous ». L'objectif du linguiste interviewé n'est pas de recevoir des confirmations de la part du journaliste, mais de s'assurer du bon déroulement de son message spécialisé qu'il est appelé à vulgariser à la radio et de solliciter, au-delà du journaliste qu'il entretient, le consentement du public qui l'écoute. (Cf. https://www.youtube.com/watch?v=8QF_wkcHlqA)

⁴³¹ - Le terme est tiré de Fillmore qui envisage pour les verbes de jugement, y compris *voir*, un schéma d'entités spécifique composé de l'Affectant, de la Situation, du Défendeur et du Juge : « La *Situation* dont nous parlons peut affecter d'une manière favorable ou défavorable un individu : Je me réfère à ce dernier comme étant l'*Affecté*. Il peut y avoir une personne à propos de laquelle, il est pertinent de se demander si elle est responsable de la situation qu'elle peut avoir produite ou laissée se produire. Nous pouvons l'appeler le *Défendeur*. Puis il peut y avoir quelqu'un qui exerce une sorte de jugement moral sur la Situation ou sur la responsabilité du Défendeur quant à la Situation ou qui fait une déclaration à ce sujet. Nous pouvons l'appeler le Juge ». (Fillmore, Charles J. « Verbes de jugement. Essai de description sémantique », *Langages*, 5e année, n°17, 1970. L'énonciation, traduit par Marie-Josèphe Renard, p. 61)

question implique la directivité de la parole divine adressée par le Seigneur à ses serviteurs, où le rapport d'interaction n'est que jeu de simulation - l'emploi à l'interrogatif quasi-figé de *voir* sert de vocatif⁴³². Une confirmation de cette dimension pragmatique vient des méandres de l'énoncé même, porteur d'une intention argumentative qui le dépasse, notamment *via* le statut équivoque de l'interlocuteur auquel réfère le pronom à la deuxième personne :

- *Dis... Si Son châtement vous arrivait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose ?*

En effet, le *vous* ne peut désigner le prophète comme serait le cas dans des séries précédentes. La présence de *dire* à l'adresse de celui-ci (dis !) lui imposant de transmettre la parole divine de manière intégrale le prouve. Le prophète à qui Dieu demande de passer sa parole aux « criminels » ne peut être à la fois rapporteur et destinataire direct désigné par le *vous* d'autant plus que, selon la logique de l'énoncé, il ne peut, en qualité de messenger, être concerné par la réprobation divine. Le déictique renvoie plausiblement aux infidèles ; dits criminels conformément à cet univers de discours où la négation de l'existence divine est un crime majeur (ou péché). Mais ainsi envisagée, la désignation se trouve contrariée par le déplacement⁴³³ au sein de l'énoncé d'un *vous* vers le substantif *les criminels* de façon qui nous amène à la reconsidérer autrement :

⁴³² - Nous entendons *vocatif* dans le sens étymologique de *vocare* en latin qui signifie « appeler » C'est-à-dire tout élément utilisé pour s'adresser directement à quelqu'un. D. Perret identifie le vocatif à ce qu'il appelle « l'allocutif » lequel, issu d'« allocutaire », renvoie à toute entité présente dans le discours à qui le locuteur adresse sa parole. Il oppose ainsi l'*allocutif* au *délocutif* qui dans la terminologie de J. Damourette et E. Pichon, « désigne la personne se référant aux êtres absents de l'acte de communication, aux choses et aux notions dont on parle ». (Dubois, J., 1973, *op. cit.*, p 133). Le vocatif, tel que présenté, surpasse la fonction phatique du langage telle que conçue par Jakobson, laquelle consiste à confier à ce dernier, entre autres rôles principaux, la tâche de maintenir le contact entre les interlocuteurs. Il ne s'agit pas ici de se suffire à sauvegarder le fil de communication entre deux personnes, mais d'attirer l'attention de l'allocutaire au contenu asserté à son égard. (Voir, Perret, D., « Les appellatifs [Analyse lexicale et actes de parole », *Langages*, 5e année, n°17, 1970, p 112.)

⁴³³ - Le « déplacement », terme que nous avons choisi d'utiliser en traduction d'un terme de la rhétorique arabe classique à savoir *al-iltifât* (lit. la déviation). C'est une figure de substitution couramment utilisée dans la poésie arabe ancienne et dont les vertus étaient abondamment exploitées dans le discours coranique. Elle consiste à exprimer selon Badr Addin Al-Zarkachi « *le passage d'une instance interlocutive, après y avoir déjà recours, à une autre instance.* » (cf. Al-borhân fî 'ulûmi al-qur'ân (lit. La démonstration dans les sciences du Coran) œuvre due à Zarkachi, Badr Addin ibn Abdilleh ibn Bahâdir, mort en 794 de l'Hégire, Collationnée par Mohammed Abu al-Fadhl Ibrâhîm, édit. Dâr ihyâ? Al-kutub al-arabiya, Liban, 1957, Vol.3, p 314.).

Son emploi vise à épargner à l'interlocuteur la monotonie de la répétition des mêmes pronoms et à permettre au locuteur de distancier (ou de rapprocher) en fonction de sa stratégie discursive celui à qui il parle ou ce qu'il en dit. Dans le Coran, outre l'exemple que nous venons d'analyser plus haut, les énoncés intégrant ce procédé sont très nombreux. La première sourate, dite La liminaire a procédé déjà au remplacement

a- Vous réfère à tous les hommes car le châtiment qui touche les dénégateurs du message peut s'étendre à tous les hommes étant généralisable aux masses inertes et indifférentes. L'étendue du supplice infère sa gravité⁴³⁴ et la pluralité inhérente au référent personnel donne de l'ampleur à la punition.

b- Vous peut renvoyer aux *criminels* compte tenu du phénomène de déplacement, l'une des données caractéristiques du discours coranique. Rattachée au changement des niveaux discursifs ; cette figure syntaxique fait valoir l'éclipse d'instances de paroles au profit d'autres prenant le devant de la scène. Le phénomène qui n'est plus un simple fait de style, est considéré plus amplement par Ducrot, suite à Bakhtine, sous l'angle de la polyphonie. L'énoncé aura, dans cette optique, comme seul⁴³⁵ équivalent uniforme ce qui suit :

- Si Son châtiment **vous** arrivait de nuit ou de jour, pourriez-vous en hâter quelque chose ?

La paraphrase accuse sans doute une déperdition de sens par rapport à l'original, mais elle a l'avantage de mettre au jour les sinuosités de l'équivoque. L'énoncé paraphrasé laisse voir plus nettement la stratégie argumentative du verset que Hamidullah transmet dans la syntaxe de la phrase arabe. Le maintien du pronom personnel a pour rôle d'assurer la continuité du même schéma d'instances : Dieu demande au prophète de passer son message et ce dernier se charge de le dire intégralement par sa voix. Le messenger est du coup le rapporteur d'un ordre divin ; il est donc un véritable locuteur mais de second degré ;

de Allah (Il) par Tu : « (2) Louange à Allah Seigneur des Mondes Bienfaiteur Miséricordieux... (5) [c'est] **Toi** que nous adorons. » (BL). Au premier verset de la sourate 65 ; La répudiation , nous rencontrons un transfert analogue de l'apostrophe (désignant le prophète) à la deuxième personne du pluriel renvoyant aux croyants : « **O Prophète** !, quand **vous** répudiez **vos** femmes, répudiez-les à [l'issue de]leur période [d'attente]! » (BL).

En français, la figure la plus proche est l'**énallage** (substantif féminin), du grec ἐναλλαγή, enallagê (« interversion, transposition »). C'est le fait de remplacer un temps, un mode, un nom ou une personne par un autre temps, un autre mode, un autre nom ou une autre personne. Elle est dite aussi « substitution ». En général, elle consiste à remplacer une forme grammaticale par une autre. Pour les pronoms, elle affecte notamment les jeux d'alternance du tutoiement et du vouvoiement dans le même énoncé ou dans des énoncés successifs.

⁴³⁴ - Le verset 25 de la sourate 8 (Le butin) précise que le châtiment se répand pour affecter les croyants passifs et désengagés face à la transmission du message divin : « *Préservez-vous d'une tentation [d'abjurer] (fitna) qui n'atteindra pas spécialement ceux qui parmi vous auront été injustes ! Sachez qu'Allah est terrible en [Son]châtiment* » (BL)

⁴³⁵ - L'autre possibilité de réhabilitation de la concordance anaphorique aurait contredit l'aspect interactif du discours :

* Dis ! voyez-vous, Si Son châtiment **leur** arrivait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose ? Cf. dans la même série d'énoncés traduisants la solution apportée par Kasimirski.

les criminels sont de ce fait ses auditeurs. Alors que par la restitution du référent principal (*les criminels*) une partie de l'univers du discours dans le sens où l'entend A. Jaubert⁴³⁶ se désagrège puisque le schéma de la communication s'embrouille à dessein en faveur d'une détraction de ces derniers. Dieu confiant sa parole au prophète la récupère sur un autre registre de manière informulée de telle sorte qu'il rompt le contact du message dont il est détenteur et réduit les allocutaires - hautement placés à ce titre par le truchement du vocatif *voyez-vous* – aux simples délocutifs. Les dits interlocuteurs distancés dans un discours récupéré par son locuteur premier - et dont le prophète ne constitue plus qu'un simple re-énonciateur - se trouvent repoussés au statut de destinataires indirects qui ne sont plus interpellés ni même cités mais évoqués. Le dialogue bascule, à leur égard, en récit. La parole divine qui leur attribuait au commencement de l'énoncé la place d'interactants la leur soustrait en guise de mépris ; et ce par le moyen du débrayage énonciatif. Le dialogue qui s'est amorcé sur le mode d'une argumentation sollicitant l'adhésion de son interlocuteur en faveur d'une conclusion s'avère être pur jeu argumentatif dont le stratagème est moins persuasif que réprobateur. Le déplacement de l'allocutif (vous) au délocutif (criminels) est un acte illocutoire indirect⁴³⁷ dont l'interrogation double⁴³⁸ est l'expression d'une assertion négative que l'on peut aisément à ce stade de notre analyse reprendre par :

- *Vous ne voyez pas en fait/ vous ne pouvez voir.*
- *La partie du châtiment dont ils hâtent la venue, les anéantira.*

Ainsi Hamidullah reproduisant les mots de l'arabe – contrainte qu'il observe avec mesure car, dans plusieurs autres contextes, il opère autrement – compte reproduire non pas la lettre arabe pour soi mais autant qu'elle traduit l'acte illocutoire tel que forgé par le discours source et que fait apparaître l'exégèse coranique sur la base des données linguistiques et contextuelles.

Mais le francophone natif qui aura lu la traduction du verset sans pour autant avoir prise sur l'exégèse du Coran aurait à exprimer une autre inquiétude. Elle porterait sur la logique interne de la question posée dans l'énoncé et qui semble ne pas tenir ; car le verset tel que donné en français par tous les traducteurs s'interroge sur la capacité des criminels de faire venir d'avance une partie du châtiment qui les attend alors que naturellement tout

⁴³⁶ - Voir *supra* (p 69) la définition de ce concept.

⁴³⁷ - Cf. la définition de Jaubert (1990) citée plus haut en bas de page (p 77).

⁴³⁸ - L'interrogation est double ; car elle est formée à la fois du syntagme vocatif (*voyez-vous*) et de la proposition interrogative au conditionnel qui y fait suite.

homme n'aime pas s'infliger des punitions quelques supportables qu'elles puissent paraître. La question sur le pouvoir présuppose un vouloir préalable logiquement inconcevable :

- *Certes, les criminels voulaient en hâter quelque chose (mais ils ne pouvaient pas).*

Comment se fait-il que des humains, que le discours coranique s'abstient de présenter comme des masochistes ou des insensés, aspirent à vivre une partie d'un châtiment affreux ? Deux termes portent les germes d'une réponse nécessitant, certes à la lecture, un effort supplémentaire qui ne laisse de rappeler celui que l'on fournit, par ailleurs, face à la poésie surréaliste. Le premier consiste seulement en « une partie » du châtiment, le second est en rapport avec le sens de *voir* dans l'énoncé. Les criminels veulent une portion du supplice en réponse à une argumentation dissuasive basée non sur la démonstration mais sur la menace. Autrement, ils lancent un défi au messager venant leur annoncer la punition de leur mécréance. Mais ce défi, en soi, est irrésolu puisqu'il se mêle d'une volonté de mettre à l'épreuve les menaces du prophète qui pourraient être, par ailleurs, taxées de réalisme s'il acceptait, en démonstration, un essai « empirique » sur un échantillon possible de ce châtiment tant réitéré. Autrement, ils veulent **voir**, sur les faits, une partie du supplice pour y croire :

- *Les criminels voulaient en hâter quelque chose (pour voir de l'œil et croire) ?*
- *Les criminels voulaient en hâter quelque chose pour y croire ?*

L'emploi de *voyez-vous* permet de faire valoir une antithèse implicite entre deux classes de perceptions visuelles mises en contraste dans le verset tout en valorisant la première au dépens de la seconde :

- **Voyez-vous** ! *Si Son châtiment vous arrivait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose pour le voir d'avance et en vérifier la crédibilité ?*

L'énoncé démontre par l'interrogation, porteuse d'étonnement et d'ironie, la préséance de la vision cognitive sur la vision empirique qui ne peut être vérifiable en toute circonstance. Le verbe *voir* du vocatif ne perd pas ainsi tout son sens ; il garde une bonne

part de son contenu perceptuel. La perception visuelle indirecte dénotée par *voyez-vous* est mise au mode interrogatif dans une sorte de pensée logique apte à mettre en dérision une croyance simpliste basée sur un empirisme irréalisable et, donc, logiquement réfutable : comment peut-on espérer rester en vie (ou y retourner) suite à un châtement total, puisque horrible, pour ensuite en venir à juger du degré de sa gravité? Le caractère dévastateur du supplice entrave toute possibilité de voyager dans le temps, une fois le cataclysme survenu. L'interrogation fait un coup double. Elle braque l'attention sur la nature funèbre de la sanction divine et met en dérision la logique du « paradoxe du grand père » que les mécréants y opposent⁴³⁹. Le retour dans le temps, après ce coup fatal, ne sera plus possible. Une logique argumentative semble ici affronter une logique perceptive irraisonnée ou présentée comme telle. La première est exprimée chez les deux traducteurs par un vocatif renfermant *voir*, la seconde par l'anticipation d'une vision physique inférée de l'inconnaissable et mise en échec de par la nature même de ce dernier. Nous proposons de mettre le signe " > " , marque de supériorité, pour indiquer le schéma argumentatif de l'énoncé qui incite à prédire raisonnablement la catastrophe au lieu de penser éperdument la voir pour en vérifier le degré. La flèche " => " indiquera le rapport de finalité qui relie cette projection de vivre effectivement le type et l'ampleur de la punition pour enfin penser à en reconnaître la plausibilité :

[Voir cognitif possible (*voyez-vous*)] > [voir sensoriel autodestructeur => voir cognitif impossible].

Le schéma montre plus simplement la valeur vocative de *voir* et l'intérêt pragmatique de l'interrogation dans ce type d'emploi. *Voyez-vous* ne se limite pas à démonter la logique erronée d'une perception visuelle non expérimentable ; il autorise l'interpellation de tout lecteur à rendre compte de l'inefficacité argumentative qui en est la source.

Voir-CH-23 de Chouraqui rejoint Hamidullah sur la forme mais s'en détache quant aux effets illocutoires. Nous le traiterons en détail plus avant. Nous nous contentons, dans cette phase introductive des relations binaires entre les traducteurs, de signaler que, contrairement à Hamidullah, le verbe *voir* compose, avec le pronom de la deuxième

⁴³⁹ - Le paradoxe du grand-père est une représentation imagée du principe de non-contradiction en logique. Il instaure logiquement l'impossibilité physique de voyages temporels. Des logiciens comme l'américain Kurt Godel (1940), ont mis à profit cette image pour illustrer certaines contradictions de logique mathématique. Si on revenait dans le passé pour tuer son grand-père quand il était enfant, on ne naîtrait pas. (Cf. aussi, à ce sujet, le roman de science-fiction de René Barjavel : *Le Voyageur imprudent*, Éd. Denoël, Paris, 1944.)

personne, un syntagme qui se répète de manière systématique le long du texte, marquant par la même, une tendance stylistique voire discursive. Il s'agit du maintien des mêmes formes traduisantes dans le but de créer une « machine à traduire⁴⁴⁰ » dont la cadence, les termes et la syntaxe seront aptes, selon Chouraqui, à rendre au discours théologique sa vigueur perdue.

Par ailleurs, et en regard des formes lexicales observables dans les réalisations des quatre premiers traducteurs, se tiennent les traductions de Kasimirski et Mazigh qui passent, en effet, sous silence la traduction de *ra?â* préférant ainsi « aller à l'essentiel ». Leurs énoncés ouvrent directement sur la proposition conditionnelle (qui devait suivre le vocatif). Ils s'offrent, en conséquence, un surplus d'interprétation. Ils autorisent un nouvel ordre de considération à leur énonciation. La conversion du discours direct de départ en discours indirect dans l'énoncé traduisant kasimirskien soulève déjà, effacement du verbe à l'appui, des questions sur la pertinence de l'antéposition d'un clitique supplémentaire :

- « *Dis-**leur** : (Zéro verbe) Si le châtiment de Dieu doit **les** surprendre pendant la nuit ou pendant le jour, pourquoi **les coupables** voudraient-ils le hâter ?* » (KA)

Un tel agencement syntaxique éloigne davantage l'éventuelle référenciation du pronom personnel aux hommes d'une manière générale vu l'absence de tout indice linguistique qui la justifie. Il se lit comme une forme d'émphatisation. L'antécédent « coupables » anticipé par son substitut pronominal (*les*) est reporté vers la fin de l'assertion pour être mis en relief. L'ordre des mots canonique correspondant est :

- *Si le châtiment de Dieu doit surprendre **les coupables** pendant la nuit ou pendant le jour, pourquoi voudraient-ils le hâter ?*

Le pronom se pulvérise naturellement aussitôt que se voit restituée la phrase neutre de base. Mais si la traduction par la préservation de l'ordre de la phrase arabe et le changement des instances discursives s'avère être peu fructueuse à l'échelle stylistique, elle charrie aussi, sur le plan de l'énonciation, une impertinence traduisante qui peut prêter à la

⁴⁴⁰ - Nous puisons l'image de la « machine à traduire » dans le titre donné par G. Mounin à son fameux livre *La machine à traduire. Histoire des problèmes linguistiques*, La Haye, Mouton, 1964.

confusion sémantique. En fait, l'énoncé tel que forgé par Kasimirski peut être glosé sans malaise ainsi :

- *Si le châtiment de Dieu doit - **comme ils le disent/comme ils le prétendent** - les surprendre pendant la nuit ou pendant le jour, pourquoi les coupables voudraient-ils le hâter ?*

Si l'on se tourne vers le texte de départ afin d'appréhender, sur pièces, les écarts de la traduction par rapport à l'énoncé source et mesurer la distance qui le séparerait de son équivalent en langue cible auprès de ce traducteur, on observe en effet la mise en place d'un cadre énonciatif que Jaubert (1990) qualifierait de « décalé », même s'il recolle en apparence aux instances mises à l'œuvre. Aussi l'affirmation relative à l'avènement diurne ou nocturne du châtiment sera-t-elle attribuée à l'insinuation des coupables et non, comme le souligne le verset source, à une décision divine préalable à maintes fois reprise dans le Coran. Le débrayage qu'introduit donc le traduire Kasimirskien porte les marques d'une altération du cadre énonciatif de l'énoncé source et génère des interprétations contradictoires qui peuvent rendre saugrenu la logique interne de son cheminement argumentatif. L'uniformisation des voix selon laquelle les « coupables » prennent en charge, comme énonciateurs, l'information sur le délai du supplice, produit l'équivoque de telle sorte que toute la stratégie argumentative du verset traduisant, visant à mettre en échec les requêtes des infidèles, risque de leur donner paradoxalement raison. L'indifférence du traducteur face au morphème de l'arabe *minhu* (lit. une partie de...), qu'il n'a pas réalisé lexicalement par un équivalent français, accentue l'amalgame : les criminels ne cherchent pas à hâter tout le châtiment, mais seulement des éléments qui témoignent des dommages qu'il est censé laisser.

Du point de vue de la polyphonie, l'énoncé forme une configuration énonciative hybride. Si, à titre d'essai, l'on fait abstraction du verbe rapporteur (*dis leur*) pour démêler les plans de l'énonciation, on peut constater, sans réserve, que l'énoncé relève du discours indirect libre⁴⁴¹. La possibilité de le concevoir au style direct est nulle vu la

⁴⁴¹ - A la page 600 de sa grammaire méthodique, Martin Riegel précise que le style indirect libre « combine les particularités du discours direct et du discours indirect. Comme le discours direct, il se rencontre dans des phrases indépendantes (sans mise en subordination), mais souvent sans démarcation par rapport au contexte où il est inséré (ni guillemets, ni phrase introductive). Il conserve les exclamations et les procédés expressifs

spécificité des instances qu'il mobilise. On ne peut imaginer un monologue intérieur effectué par Dieu dans le Coran pour deux raisons : d'abord Dieu est un locuteur défini comme transcendant les faits langagiers relatifs à l'humain. De plus, le Coran est considéré en tant que message à l'adresse des hommes plutôt qu'une œuvre servant à mettre en scène la parole intérieure de son auteur.

Ce discours indirect libre de Dieu est transposable plus simplement en discours indirect par l'introduction d'un rapport de subordination conforme au recours de Kasimirski à la non personne :

- *Dis-leur **que** le châtiment de Dieu **les** surprendra pendant la nuit ou pendant le jour. (Alors pourquoi les coupables voudraient-ils le hâter?)*

La conjonction (*que*) a beau nous rendre possible la distinction des registres énonciatifs, elle affermit la considération du verbe introducteur « dis ! » comme élément essentiel. Sa restitution nous ramène encore une fois à la question : qui parle dans l'énoncé, et à qui il parle ? L'hybridation énonciative est à son comble avec l'impératif du verbe dire. S'agit-il, pour reprendre une métaphore forgée par Maingueneau d'« un îlot énonciatif placé à la jointure⁴⁴² » du discours indirect libre et du discours indirect tout court ?

Il est indéniable que nous avons affaire à un même énoncé à double énonciation dont l'une, la principale, est donnée par Kasimirski sur le mode d'un discours indirect libre et l'autre adossé à Dieu et que le messager est tenu de reprendre soit intégralement soit en l'explicitant à sa manière. La reprise, reléguée en seconde position sous la forme d'un autre énoncé autonome au moyen du démonstratif *cela*, le montre :

- *Si le châtiment de Dieu doit surprendre les coupables pendant la nuit ou pendant le jour, pourquoi voudraient-ils le hâter ? Tâche, prophète, de leur transmettre **cela** (dis-leur cela).*

L'énoncé revêt alors la forme d'une pensée divine narrée mettant en cause un raisonnement défaillant (volonté des mécréants de hâter la punition) que le prophète,

du discours direct. Comme dans le discours indirect, les temps et les personnes sont transposés. Mais, quand le discours de base est au présent, les temps ne sont pas transposés ».

⁴⁴² - Maingueneau, D. et Philippe, G., *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*, coll. Lettres sup. , Nathan ,Liège, 2000.

comme intermédiaire entre Dieu et ses créatures, est appelé à répercuter. Ainsi, la parole divine dans le Coran est produite. Le prophète est convoqué à la reproduire en vertu du verbe à l'impératif formulé à son égard. Autrement dit, elle est censée rester en suspens jusqu'à ce qu'il la répète à ses auditeurs. A la troisième personne, l'énoncé divin se résume à travers la traduction de Kasimirski. Sa traduction infidèle aux statuts énonciatifs de l'énoncé de départ ne transforme pas seulement le rapport du dit au dire ; elle affecte le statut assigné au traducteur dont le rôle bascule à celui de narrateur i.e. d'une « voix off » capable d'agir, par la méta-énonciation, sur les plans du discours tout en gardant le nombre d'instances qu'il intègre.

En résumé, on peut convenir que l'écart traductionnel qu'engendre une telle configuration énonciative consiste à soustraire au messenger toute possibilité d'appropriation du raisonnement divin que les autres traductions ont fait apparaître. Le prophète ne transmet plus l'argumentation ; il ne fera que la répéter. Il n'est pas tenu de construire un raisonnement mais à déléguer des arguments tout faits. *Dis* suivi de *voyez-vous* s'adresse autant au messenger qu'à ses interlocuteurs. L'énoncé participe d'une argumentation. Dieu en est la source et le producteur. Son messenger en est le défenseur. Dieu n'inspire pas seulement son prophète. Il en consolide aussi l'argumentation face à ses détracteurs au moyen d'outils nécessaires. Le prophète est, certes, destinataire du message divin ; mais il se l'approprie aussitôt auprès de ses interlocuteurs en tant que locuteur. Chez Kasimirski rien de tel. Simple reproducteur de paroles divines, le messenger se voit réduire à une figurine secondaire peu et dynamique dans le jeu énonciatif entre les principaux interactants à savoir Dieu et les dénégateurs de son message. La texture argumentative de l'énoncé coranique se base sur l'idée principale de l'occultation – même au prophète - de la nature et du délai de la punition. Seule une information est fournie, celle de son intensité incommensurable.

Comparativement, dans l'énoncé de Mazigh où le *vous* se préserve une possible insertion d'un verbe de perspective comme déjà opéré auprès de Kasimirski se voue d'emblée à l'échec :

- « Si un tel châtiment doit fondre sur **vous** (**comme il le disent/*comme vous dites*) de jour ou de nuit, qu'ont donc les impies à en vouloir hâter l'avènement ?

Le « si » dans Mazigh garde la fonction implicative d'adverbe de condition ; car il soustrait le vocatif à l'énoncé d'origine sans vouloir en modifier les rapports

actanciels. C'est pourquoi il laisse intact l'attribution de la parole auprès du supposé locuteur primaire qui l'a énoncée. Actualisée toujours au moyen de l'embrayeur (vous), la phrase « *combine l'identification du référent avec sa convocation directe: cette double inscription de l'autre ravive l'image du faire énonciatif et de sa composante phatique* »⁴⁴³. Kasimirski, au contraire, a donné à l'adverbe le rôle d'un outil de clivage énonciatif⁴⁴⁴.

Il est une autre différence entre les deux ciblistes. A l'opposé de Kasimirski qui n'a envisagé aucun palliatif à l'effacement du verbe *voir* qu'il a opéré, Mazigh y fournit un remède qui est devenu, à force d'être réitéré, une marque de réflexivité traduisante. Il s'agit de l'emploi très récurrents de mots procéduraux⁴⁴⁵ comme éléments redondants ou en guise de palliation. Dans Voir-MA-23, c'est « donc » qui remplit cette fonction. Mais se peut-il qu'un élément relationnel remplace un prédicat verbal ? La réponse ne se confîne pas à l'exemple ici étudié, puisque plusieurs sont les exemples puisés dans d'autres traductions qui en portent témoignage⁴⁴⁶.

Certes, ce qui légitime la substitution du verbe par une conjonction c'est l'affaiblissement sémantique qu'il a subi en tant qu'unité lexicale à part entière dans son contexte d'emploi. Jaubert a remarquablement récapitulé le fait quand elle a écrit : « *Quand la valeur informative d'une quelconque énonciation tend vers zéro, sa pertinence s'investit ailleurs* »⁴⁴⁷. Nous l'avons mentionné plus haut. Dans ce cas d'emploi interrogatif, *voir* se fusionne à u

ne syntagmatique globale qui se réduit elle-même à un élément conversationnel irréductible aux contenus informatifs de ses composantes. La fonction phatique accordée à l'ensemble de l'expression composée de *voir* et d'un sujet déictique justifie la permutation :

⁴⁴³ - Jaubert, A. *op cit*, p 28.

⁴⁴⁴ - Ducrot explique : « On a un *si* implicatif dans (1) *S'il fait chaud, j'irai à la plage*, et un *si* d'énonciation dans (2) *S'il fait chaud, il y a de la bière dans le frigo*. (2) ne subordonne pas l'existence de la bière à l'hypothèse de la chaleur, mais présente l'assertion de cette existence comme justifiée par cette hypothèse : « Je te parle pour le cas où... » (Ducrot, O., « Les lois de discours. », Langue Française. n° 42, 1979. p 29.)

⁴⁴⁵ - Les éléments procéduraux, par opposition aux termes conceptuels, regroupent, dans la pragmatique de Moeschler et Reboul, tous les mots dépourvus de sens plein et qui affectent le sens des énoncés par la fonction de connexion et de modalisation qu'ils remplissent. On y compte les adverbes, les conjonctions, etc. (cf. à ce titre Moeschler, J., *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Armand Colin, Paris, 1996.)

⁴⁴⁶ - Citons, à titre d'exemple, un Blachère où *ra?âhu* (lit. se voir) cède la place à un *parce que*. Pour rendre « Inna al insâna layatgha an **ra?âhu** istaghna » (sourate 96, V. 7), Blachère écrit : « Prenez garde ! L'Homme en vérité est rebelle **parce qu'**il se passe de tous » (voir plus haut note p 148)

⁴⁴⁷ - Jaubert, A. *op cit*, p 32

- «**Zéro** Si un tel châtement doit fondre sur vous de jour ou de nuit, qu'ont **donc** les impies à en vouloir hâter l'avènement ? »
- «**Donc**, Si un tel châtement doit fondre sur vous de jour ou de nuit, qu'ont les impies à en vouloir hâter l'avènement ? »

Nous évitons intentionnellement l'emploi du terme « connecteur » pour désigner *donc* ; car il ne s'agit aucunement d'une connexion logique intrinsèque à l'énoncé entre un argument et sa conclusion. *Donc* se comporte à la manière d'un *voilà* en conversation (qui n'est autre lui-même, par ailleurs, qu'une forme lexicalisée de *voir*). Il ne relie pas les propositions d'une phrase. Il assure plutôt les liens entre les énoncés. Par ce remède Mazigh a espéré atteindre deux cibles à la fois. Il a réussi ce que Jaubert appelle « *le mouvement de l'adresse à l'autre*⁴⁴⁸ » qui permet d'abord de (1) *ménage[r] la progression énonciative*, et à (2) « *met[tre] en relief, par le différé, les syntagmes essentiels*⁴⁴⁹ ». Après de Mazigh, l'implication de l'autre au moyen du jeu sur la fonction phatique de *voir* trouve d'autres astuces finement tissées pour l'attacher davantage à l'énoncé comme, par exemple, la forme du monologue explicite où l'on fait mine de s'adresser la parole devant son interlocuteur qui se trouve non seulement sollicité à y faire part mais investi indirectement comme étant le principal secourer. Dans un autre verset traduisant que voici, Mazigh procède à l'emploi d'un *nous* fédérateur au lieu du *vous* littéral :

- (MA) Dis enfin : « **Voyons voir** si jamais l'eau vous abreuvant venait à se perdre sous terre, qui vous pourvoirait d'eau vive » (sourate La royauté, V. 30)

En substitution de *voyez-vous*, Mazigh concourt à *voyons voir*. Une expression toute faite définie par le Trésor de la Langue Française Informatisé comme une locution où la répétition du verbe « *alourdit la phrase et renforce cette idée d'observation et de concentration attentives* ». L'exemple⁴⁵⁰ fourni par ce même dictionnaire illustre que *voyons voir*, de par la morphologie du verbe à la première personne du pluriel, peut être à l'adresse de soi-même, d'un ensemble intégrant le *je* ou d'un interlocuteur désigné par un pronom de la deuxième personne. L'exemple infère aussi que la perception n'est pas forcément physique, car l'attention sollicitée y porte sur la mémoire du locuteur. Chez

⁴⁴⁸ - Jaubert, A. *op cit*, p 28.

⁴⁴⁹ - Ibid.

⁴⁵⁰ - « Qu'étais-je venu chercher ? **Voyons voir**, que je me souviene. »

Mazigh, l'inscription de l'impératif d'une locution verbale totalisant la prédication dans le cadre d'une attitude attentive absolue a pour but d'« étioier » le contenu perceptif du verbe *voir* au profit de l'interpellation de ceux que le verset vise à interroger. La locution verbale assignant le procès à la première personne permet subtilement d'éviter le choc des propos directs et donc le risque de dissuader par la présentation de la pensée communiquée. Le *nous* comme par ailleurs le *on* explique la réflexivité des pronoms personnels chez Mazigh ; lesquels fonctionnent en dérivation illocutoire comme des éléments nécessaires à l'argumentation du texte dont il prend en charge les finalités communicatives. Les avantages pragmatiques du *nous* sont multiples. En effet, il renferme le *je* comme il implique le *vous*. Ainsi, y avoir recours, en introduction d'une question à un auditeur, suppose la mise en œuvre d'une question participative. L'auditeur passif passe, bon gré mal gré, pour véritable co-énonciateur. Le *nous*, dans cette forme interrogative, rassemble, autour de la question, les interlocuteurs qui, selon le schème des questions vocatives, sont plutôt poussés à se départager. Ils se voient ainsi impliqués dans le questionnement auquel ils sont censés par eux-mêmes répondre. Comme stratégie discursive intégrative des instances en contacts, l'emploi du *nous* embrouille à dessein les données de la communication sans les fusionner totalement. Le *vous* qu'il implique garde toute sa dynamique. Il se rétablit dès lors qu'émerge le contenu insinué du message faisant ressentir, au delà des procédés d'amortissement, la gravité du reproche communiqué⁴⁵¹. Il s'agit, donc, d'un procédé d'atténuation discursive et de justification d'une inquisition. Le pronom contribue, de même, à étendre l'effet argumentatif de l'interrogation rhétorique en renforçant la logique qu'elle vise à faire partager ; car généralisée, elle concerne tout être de raison. L'effet de généralisation que suppose le pluriel de la première personne affecte la désignation même du *vous* qui est apte à s'ouvrir « au virtuel public⁴⁵² » du traducteur, à tous ses lecteurs sans exception. Face à un parcours argumentatif menant à soustraire au ton vivement interrogateur de l'énoncé son caractère arbitraire, ce public est invité à assumer la question qui n'est en réalité qu'une forme détournée de l'assertion négative correspondante :

- *Personne ne nous pourvoira d'eau vive (en dehors de Dieu).*

⁴⁵¹ - Searle distingue de ce point de vue la signification de la phrase (sentence-meaning) et le sens communiqué quand elle est énoncée dans un certain contexte (speaker's meaning, utterance-meaning).(cf. à ce propos François Récanati, « Qu'est-ce qu'un acte locutionnaire ? », *Communications*, 32, 1980, p. 204)

⁴⁵² - Jaubert, A. *op cit*, p 23.

On peut dire, en dernier ressort, que si le sextuor des emplois traduisant apparentés de *voir* en traduction de *raʔâ* a révélé une affinité traductionnelle entre les traducteurs, il n'en demeure pas moins qu'il en a décelé les nuances qui les distinguent. Le recours de Berque et de Blachère à « *que vous en semble* », au lieu de la forme supposée littérale de « *voyez-vous* » et l'attitude désintéressée de Kasimirski et de Mazigh à l'égard d'une réalisation phonétique de l'équivalent lexical, paraît se tenir au juste équilibre interprétatif entre d'un côté la littéralité traductive et de l'autre côté le libre effacement du prédicat de perception visuelle en langue cible. Ceci dit, la réalisation ou l'effacement ou même « le juste milieu » entre les deux opérations traductionnelles ne peut estomper au sein de chaque couplet d'énoncés certaines différences intégrales sur le plan pragmatique. Alors que, dans Blachère, l'expression « *que vous en semble* » émane d'une intention de convoquer la raison, elle est pour Berque le phrasème qui place le discours traduisant de son auteur dans le français soutenu de la noble tradition littéraire. Et, au moment où Hamidullah part à la recherche de la visée pragmatique du texte de départ au travers de l'attachement à la lettre par un « *voyez-vous* », Chouraqui prétend à en instituer son propre texte œcuménique ; celui d'un discours traduit qui aspire à l'universalité. Enfin, tandis que Kazimirski tend à surmonter les exigences du texte arabe pour en donner une version meilleure que celle de son devancier en se passant de l'équivalent de *raʔâ* en français, Mazigh espère, par le même procédé, persuader par sa traduction autant que le texte source aura persuadé. Sa démarche consiste à sacrifier, autant que faire se peut, la matérialité phonétique de certains vocables au profit du cheminement argumentatif global des énoncés qui dériverait, pour lui, d'une pragmatique macro-discursive plus vaste.

Cela étant, la série (24) représentative de plusieurs séries similaires, éclairera davantage les particularités discursives des six traducteurs : certaines données citées s'affirmeront et d'autres seront plus approfondies.

3.1.2. Vers un équivalent individualisé de *raʔâ* (lit voir)

(24) qol 'a raʔatum in ja'ala allahu 'alaykom annahâr sarmadan...⁴⁵³

Voir-BL-24 : Qu'en pensez-vous ? Si Allah place sur vous le jour, sans interruption, jusqu'au Jour de la Résurrection, quelle divinité autre qu'Allah vous apportera une nuit où vous vous reposerez ?

⁴⁵³ - Verset 72 du chapitre 28 : Le récit

Voir-BE-24 : Dis : « **Qu'en pensez-vous** ? si Dieu eût fait sur vous le jour perpétuel jusqu'à la résurrection, quel dieu autre que Dieu vous rendrait-il la nuit pour reposer ? »

Voir-CH-24 : Dis:« **Voyez-vous**, si Allah vous mettait dans un Jour permanent jusqu'au Jour du Relèvement, quel Ilah sauf Allah vous donnerait-il la nuit pour vous reposer ?

Voir-HA-24 Dis : “**Que diriez-vous?** Si Allah vous assignait le jour en permanence jusqu'au Jour de la Résurrection, quelle divinité autre qu'Allah pourrait vous apporter une nuit durant laquelle vous reposeriez ?

Voir-KA-24 : Dis-leur encore : **Que vous en semble** ? Si Dieu voulait étendre sur vous le jour éternel, le faire durer jusqu'au jour de la résurrection, quel autre dieu que lui amènerait la nuit pour votre repos ?

Voir-MA-24 : dis aussi « **Et** s'il plaisait à Dieu de faire régner le jour en permanence sur vous jusqu'à la fin des temps ? Quelle autre divinité, en dehors de Dieu, vous ramènerait la nuit pour votre repos ?

Dans (24), la parenté textuelle et intellectuelle entre Berque et Blachère se confirme. Les deux traducteurs optent pour l'interprétation d'une vision intérieure qui confine la perception indirecte au domaine du ratio, se démarquant par-là des topoï relatifs à la vision qui conjugue souvent, dans le Coran, sous le signe de la voyance spirituelle, le mouvement du cœur avec les constats de la faculté pensante. Comparé à l'expression « que vous en semble », l'emploi du verbe *penser* en traduction de *raʔā* (lit. voir) confirme la dimension cartésienne de l'appréhension de l'objet perçu. L'énoncé implicatif – construit sur le schème Ducrotien de *si p, q* et faisant suite à la proposition « qu'en pensez-vous » – est l'objet réel du verbe qu'un pronom adverbial se charge d'anticiper. Mais, à un stade avancé, il convient aussitôt de se ressaisir pour rectifier cette réalité grammaticale de surface ; car considérer ainsi l'énoncé porte à offrir au phrasème⁴⁵⁴ interrogatif formé autour de *penser* un contenu propositionnel plein et une fonction essentielle dans l'économie syntaxique de l'énoncé. C'est également se méprendre sur son rôle pragmatique réel.

⁴⁵⁴ - Igor Mel'cuk définit le phrasème de la langue L comme « une expression multilexémique de L qui ne peut pas [...] être produite, à partir d'une situation donnée ou d'un sens donné, selon un dictionnaire de mots de L et à partir des règles générales standard de L » (cf. Mel'cuk, I., « La phraséologie et son rôle dans l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère », *Étude de Linguistique Appliquée*, 92, 1993, p 83).

L'élimination de l'adverbial *en* anticipant ce qui y succède illustre parfaitement les rôles sémantiques dans Voir-BL-2 :

- ?? **Que pensez-vous si** Allah place sur vous le jour, sans interruption, jusqu'au Jour de la Résurrection, **quelle** divinité autre qu'Allah vous apportera une nuit où vous vous reposerez ?

L'objet du verbe initial (*penser*) aurait été la suite des mots qui en achève logiquement le sens si l'énoncé avait pris fin avec la première prémisses *p* de l'implication *si p, q* :

- Que pensez-vous si Allah place sur vous le jour, sans interruption, jusqu'au Jour de la Résurrection ?

Voir-BL-24 ne se contente pas de cette séquence. Sa proposition omise, redonne au verbe *penser*, par cette absence, toute sa vigueur prédicative. Autrement dit, sa présence, installe une redondance informationnelle et signale par la même la caducité de la question de départ à laquelle elle apporte, en fait, une réponse. L'attente espérée d'une requête est déjà assouvie. La question n'en est plus une ; car elle est réduite à un phrasème, c'est-à-dire à un outil d'interpellation énonciative dont le rôle est d'éveiller l'attention de l'interlocuteur plus qu'il ne l'invoque à fournir la réponse à un besoin cognitif réel. L'aspect interrogatif est mis au service d'un ton interrogateur marquant la totalité d'une énonciation.

A cet argument, on peut en rajouter un deuxième. La réponse qui soustrait à la *qu'en pensez-vous* une grande portion de sa teneur propositionnelle prend, elle aussi, la forme d'une interrogation. La redondance n'est pas uniquement dans le contenu, elle l'est aussi dans la modalité.

Nous pouvons déduire de ce qui précède que l'emploi du verbe *penser* pour rendre *ra?â* dans les deux lectures respectives de Blachère et de Berque dépasse les contours du cadre pragmatique de l'énoncé arabe en question. Une telle forme prédicative exprime plus les tendances positives des traducteurs que la démarche discursive et argumentative du texte de langue A. Le verbe *penser* dont on a forcé le rôle phatique dans un discours redondant avait du mal à jouer ce rôle énonciatif vu la forte charge sémantique de verbe d'opinion qui

s'y rattache. Nous postulons conséquemment que c'est au nom de cette même « caducité d'emploi » du verbe en français que Mazigh a préféré s'en passer. En termes blachériens, ce dernier aurait livré une suite linéaire semblable à :

*- Et si Allah place sur vous le jour, sans interruption, jusqu'au Jour de la Résurrection, **quelle** divinité autre qu'Allah vous apporterait une nuit où vous vous reposerez ?*

Compte tenu d'un fait devenu avéré après les travaux de Ducrot et Anscombe et que nous n'avons cessé de réitérer plus haut, la valeur argumentative de l'interrogation est fondamentale. « Cette valeur lui confère, la même orientation argumentative que possèdent les phrases négatives correspondantes⁴⁵⁵. »

Il en résulte, pour ce qui est de la paraphrase de l'énoncé de Blachère, une seconde paraphrase par la négative :

*- Si Allah place sur vous le jour, sans interruption, jusqu'au Jour de la Résurrection, **aucune** divinité autre qu'Allah ne vous apporterait une nuit où vous vous reposerez.*

Certes, l'assertion négative permet à l'énoncé de retrouver les contenus propositionnels qui constituent la base sémantique de l'interrogation, toutefois elle ne transmet pas fidèlement l'essentiel de l'effet de sens pragmatique que la modalité interrogative accentue implicitement. On peut s'accorder sans peine que l'énoncé « brut » finalement obtenu n'insuffle pas autant, à la lecture du verset traduisant, le ton réprobateur d'un Dieu indigné de l'ingratitude de ses serviteurs méconnaissant ses bienfaits. L'alternance de la nuit et du jour, dans l'argumentation coranique, n'en est qu'un exemple.

Cela dit, qu'est-ce qui fait la distinction entre le *qu'en pensez* de Berque de celui de Blachère ?

A bien voir l'énoncé berquien, on décèle une certaine tendance à l'universalité dans les termes techniques et un travail acharné opéré sur la dimension esthétique de l'expression. Le premier aspect universalisant ne nous intéressera qu'autant

⁴⁵⁵ - Ducrot, O., Anscombe, J-Cl., 1981, *op.cit.*, p 5.

qu'il affecte le second biais littéraire. Le phrasème lui-même n'apporte pas pour la traduction de Berque une marque particulière. Dans « qu'en pensez-vous » tiré de Blachère, le traducteur ne s'en distingue évidemment pas. Dans les séries à venir, par contre, nous enregistrerons dans le lexique berquien relatif à la perception visuelle une portée du prédicat soutenue par des choix raisonnés. Pour ce qui est de la présente réalisation traduisante, les signes du souci littéraire berquien accompagnent l'expression du jugement sur toute la syntagmatique qui y fait suite. D'abord, signalons l'emploi du subjonctif plus-que-parfait (eût fait) après un si implicatif au lieu du temps présent utilisé par son « ami⁴⁵⁶ ». Outre sa fonction morphosémantique dans la phrase, le plus-que-parfait est porteur d'une connotation. Il est le temps caractéristique d'un état précis de la langue française. Il est, entre autres indices, la bannière qui indique l'inscription d'un style d'écriture dans la langue des grands classiques de la littérature française. Une telle connotation se trouve explicitée sous la plume de l'auteur de la Grammaire Méthodique qui a écrit :

« Ces deux temps [le passé simple et le plus-que-parfait du subjectif], très employés dans la langue classique, n'appartiennent plus à la langue courante d'aujourd'hui. Après avoir longtemps fonctionné comme les deux temps latins correspondants, ils ont été progressivement supplantés par le présent et le passé du subjonctif, qui se sont chargés de leurs valeurs temporelles et par le conditionnel, qui exprime leurs valeurs modales (potentiel ou irréel). En français moderne, ils se rencontrent dans un usage recherché ou littéraire.⁴⁵⁷ »

En toute conscience, Berque recourt au plus-que-parfait du subjonctif pour transmettre le virtuel d'une hypothèse là où son compatriote, ne voyant même pas d'intérêt à y employer le conditionnel, fait usage du présent de l'indicatif. Certes, la différence est de taille et Blachère fait exception par rapport l'emploi généralisé du conditionnel chez tous les traducteurs. Mais c'est ce qui nous intéresse, en ce point précis, c'est que Berque aussi se distingue non sur le caractère potentiel de l'hypothèse, mais par la forme employée à l'exprimer. Si Blachère se démarque de tous les autres par une traduction qui infère *via* le choix des temps de l'indicatif une hypothèse possible et réalisable, Berque y rajoute une partie de lui-même : le dire du langage noble des anciens. Voilà même une tendance qui trouve écho dans la morphologie des verbes environnants et en d'autres faits encore.

⁴⁵⁶ - C'est par l'expression de « regretté ami » que Berque a évoqué Blachère après sa mort.

⁴⁵⁷ - Riegel, M., Pellat J. et Rioul R. *op. cit.*, p 328.

Nous en citons, en consolidation du premier exemple, le jeu de comparaison démarcative qu'il établit dans « quel dieu autre que Dieu » entre deux ordres de rapports à la divinité par la simple visualisation des initiales du mot répété. En effet, du choc des deux mots, ou plutôt d'un même mot repris autrement, le traducteur réussit à rendre manifeste en langue B le contraste dogmatique entre la paganisme et le monothéisme. Un clivage fondamental qui assoit la notion de foi dans le Coran sur la différence entre l'unicité et l'associationnisme. L'allitération en /d/ apporte également de l'eau au moulin : elle amène, outre l'harmonie phonique - une sorte de rime interne au verset traduit ; un mouvement d'assimilation par l'oreille entre les deux occurrences que dissipe aussitôt la graphie des attaques respectives du mot ; en minuscule d'abord et par la majuscule ensuite.

Mais outre l'emploi du plus-que-parfait et les effets phoniques de l'allitération, la complémentation en vient à décanter l'inclination poétique de Berque de la frugalité rhétorique de Blachère :

- Si Allah **place** sur vous le jour, **sans interruption**, jusqu'au Jour de la Résurrection (BL)
- Si Dieu **eût fait** sur vous le jour **perpétuel** jusqu'à la résurrection... (BE)

La mise en parallèle des deux compléments fait surgir, d'abord, la différence sémantique issue de deux agencements syntaxiques distincts. Bien que cette dimension du contenu propositionnel soit importante, elle ne concerne pas notre démarche pragmatique de manière directe. C'est pourquoi nous la traitons brièvement et autant qu'elle participe de la fonction illocutoire de l'énoncé. En effet, l'indication du temps, celle de la continuité de la lumière du jour, se situe chez Blachère, en incise ; c'est-à-dire en position d'un complément non essentiel. Dans l'énoncé de Berque l'information est prédicative ; elle se présente sous la forme d'un adjectif lié organiquement au verbe, en position d'attribut de l'objet ; et donc d'élément indispensable. L'action transformationnelle de « eût fait » dans ce contexte aisément remplaçable par *rendre*, *modifier*, etc. suivi du qualifiant « perpétuel » présente la qualification comme une information apportée au complément (jour). Il n'en est pas ainsi dans Blachère où la séquence adverbiale « sans interruption » dénote une circonstance conjoncturelle contextualisant un verbe monovalent (*placer*) auquel elle se succède à titre de complément circonstanciel. Si l'attribut engendre l'intégration de la nouvelle qualité comme

propriété inséparable du nom auquel elle se rapporte, le circonstanciel, intercalé notamment, ne fait qu'apporter à l'action verbale une précision supplémentaire se rapportant à l'effet qu'elle peut avoir sur l'objet du verbe. Cela étant, la syntaxe attributive de l'énoncé berquien est en soi particulièrement parlante. Car, en plus de la reproduction fidèle de la grammaire de l'arabe (*faire* vaut en ce sens *yaj'al* (lit. rendre)), l'attribut fait miroiter une formule littérisée fort éloquente parce que brève et expressive. Berque joint les deux bouts de la fidélité et de l'élaboration de l'expression. Il abrège sa phrase sans en écourter la teneur. Avec une syntaxe « économique » ; il fait l'économie de mots périphrastiques abondamment employés sous le jour d'autres traductions. L'énoncé berquien cultive la concision comme marque stylistique d'élégance et comme un signe rhétorique d'éloquence. La structure *faire N1 + adjectif* épargne des constructions équivalentes plus courantes et répétitives du type *Faire de N1 + un N' + adjectif* que l'on peut reprendre par :

- *Faire de la lumière du jour une lumière perpétuelle.*

L'énoncé berquien renferme d'autres indices stylistiques qui militent pour un style savamment travaillé et un discours se réclamant l'appartenance à la grande littérature. Alors que le style de Blachère paraît « aller de soi » puisant ses mots dans le langage de notre usage ordinaire, l'écriture berquienne cultive un mode d'expression recherchée. La différence est parfois d'une subtilité telle qu'elle peut sembler insignifiante. Le verbe *reposer* est employé, dira-t-on, chez Berque aussi bien que dans Blachère. En apparence la similitude l'emporte. Mais, à examiner de près les deux emplois du verbe considéré, nous relevons des divergences morphosémantiques et pragmatiques non négligeables. En effet, Blachère utilise, conformément à l'usage courant *se reposer* ; Berque opte encore une fois pour une forme raccourcie du verbe, littérairement féconde. Il nous a suffi de consulter un dictionnaire de langue générale comme le Petit Robert pour s'instruire sur la nuance entre la forme simple de *reposer* et sa forme pronominale.⁴⁵⁸ Tous les éléments cités *supra* portant sur VOIR-BE-24 servent une même démonstration : le discours traduisant de Berque incarne la volonté de reproduire, dans la fidélité au texte source, par un travail flaubertien, sur les outils langagiers disponibles, la dimension rhétorique et l'état de langue classique où le Coran se trouve inscrit. Sur un autre plan de perception du texte source, Blachère

⁴⁵⁸ - *Reposer* : « **Littér.** (nous soulignons) Rester immobile ou allongé de manière à se délasser. Il ne dort pas, il repose. Par ext. Dormir ».

s'acharne à observer la rigueur de traduire le sens du texte de départ dans la forme littérale la plus courante en langue française.

Par ailleurs, Chouraqui et Hamidullah se départent de leur voûte littéraliste commune pour transmettre, chacun, la conviction personnelle qu'il se fait de la traduction du Coran par le choix du mot qui convienne le mieux à ses perspectives pragmatiques,.

Chouraqui s'astreint à la structure littéralement équivalente du prédicat arabe. Il tente d'harmoniser son littéralisme quasi systématique avec une traduction des valeurs pragmatiques (combien complexes) des énoncés telles que envisagées dans la construction du texte de départ. Partant de l'idée benvenistienne que les actants d'un discours sont interchangeables, nous pouvons dire que le *vous* employé dans l'énoncé de Chouraqui est convertible en *nous*. Il véhicule une « performativité décalée⁴⁵⁹ » à la deuxième personne qui s'inscrit dans le contexte linguistique général de « l'élargissement de l'énoncé performatif⁴⁶⁰ ». De fait, *voyez-vous* peut se muer en son équivalent pragmatique (*nous voyons bien que, nous savons certes que, nous vous recommandons de considérer*). Aussi l'équivalence sera-t-elle schématisée en :

$$VA' \Leftrightarrow VP^{461}$$

L'équivalence est favorisée par une interrogation à valeur assertive d'un côté et par la redondance interrogative minimisant l'aspect symétrique de la question de l'autre côté. Elle prend appui aussi sur la convertibilité possible de la forme interrogative en verbe à l'impératif :

- *Voyez bien ! Si Allah vous mettait dans un Jour permanent jusqu'au Jour du Relèvement, quel Ilah sauf Allah vous donnerait-il la nuit pour vous reposer ?*

⁴⁵⁹ - Jaubert, A. *op cit*, p 135.

⁴⁶⁰ - Jaubert, A. *op cit*, p 136.

⁴⁶¹ - Anna Jaubert repose sa stylistique pragmatique sur, entre autres idées centrales, la perméabilité des formes constatives et performatives des énoncés. Elle développe à l'aide de schémas synoptiques les possibles conversions mutuelles entre les verbes performatifs (VP) et les verbes qu'elle range sous la bannière d' « attitude propositionnelle » (VA) :

- VP = verbe performatif à la 1ère personne

- VP' = verbe performatif décalé à la 2ème personne

- VA = verbe d'attitude propositionnelle à la 1ère personne

- VA' = verbe d'attitude propositionnelle décalé à la 2ème personne.

L'exemple de « *Vous m'objecterez (peut-être) que p* » est paraphrasable en « *Je sais (bien) que p* ». Il est ainsi schématiquement représenté par : VP' => VA. (cf. sur ce point Jaubert, A., *op. cit.* p 135 et *passim*)

Lequel impératif est à son tour convertible *en* une question vérificative comme : *qu'avez-vous à ne pas voir*. A partir, donc, de cette perspective intégrante, nous parvenons à mettre en lumière quelques ambivalences de l'interrogation qui a autorisé au traducteur d'y inscrire le verbe *voir* avec l'essentiel de sa charge illocutoire ; celle de prédicat à valeur foncièrement prescriptive. Grâce à l'acte de parole traduisant, Chouraqui part à l'institution d'un discours théologique. Il trouve, entre autres moyens d'y parvenir, dans la répétition d'une même forme du verbe. Car comme le montre Lamiroy « *À force d'être répétée, toute séquence peut finir par fonctionner de manière automatique et monolithique [et] traitée à la longue comme une seule unité sémantique*⁴⁶² ».

Voyez-vous se répète autant que se répète *le vois-tu* d'une façon systématique sous la plume de Chouraqui de telle sorte que s'impose la question de savoir si le traducteur en use à dessein pour manifester un effet de sens réitéré dans le discours source ou par simple fidélité à un premier emploi par lui institué et qu'il garde jalousement contre les autres formes concurrentes. Nombreux sont les passages où *voyez-vous* fonctionne conformément à la syntaxe de la langue d'accueil pour attirer, au préalable, l'attention du destinataire⁴⁶³. Mais nombreux sont également les emplois saugrenus du phrasème en constructions sinon tordues, certainement disloquées dont voilà une illustration :

- Dis:« **Voyez-vous**, et pouvez-vous me faire voir ce que vos associés, que vous invoquez en dehors d'Allah, créent sur la terre ?(Sourate Le fendeur ; Al-fâtir, V. 40)

Certes, Chouraqui s'applique d'habitude à traduire les entités lexicales de langue source à partir par des vocables équivalents, mais son attachement à une structure prédicative qu'il choisit définitivement et qu'il daigne reprendre de manière mécanique le long de son discours s'avère plus tenace. C'est un principe traductionnel et – au-delà de l'acte de traduire – une règle de « conduite » discursive qu'il applique aussi bien à la terminologie religieuse qu'aux mots d'usage général. *Voyez-vous*, tout comme *contempler* qui est systématiquement utilisé dans le sens de *regarder*⁴⁶⁴ s'emploie au même titre qu'*adhérent* pour *croyant*, *ilah* pour *divinité*, *matriciant* pour *miséricordieux* ou *clément*,

⁴⁶² - Lamiroy, Beatrice, «Les expressions figées : à la recherche d'une définition », https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cental/documents/BLamiroy_11mai2012.pdf, consulté le 12-11-2014).

⁴⁶³ - Nous nous bornons pour ce cas à un seul exemple, celui du verset suivant de la même sourate : “ Dis:« *Voyez-vous, si Allah vous mettait dans une nuit permanente jusqu'au Jour du Relèvement, quel Ilah sauf Allah vous donnerait-il la lumière ?* ” (Sourate 27, Les fourmis)

⁴⁶⁴ - Voir *infra* notre analyse pragmatique sur *regarder*.

un *rabb* pour *seigneur*, *Relèvement* au lieu de *Résurrection*, etc. L'objectif consiste en la création d'un lexique spécifique, d'une syntagmatique qui surpasse, fût-ce partiellement, la syntaxe française et d'un univers discursif aussi distinct que possible. Par la répétition de nouveaux mécanismes linguistiques, de nouvelles topiques s'installent. Dans cette perspective la traduction du Coran de Chouraqui ne se charge pas d'imiter, à la manière d'un Berque, le style d'un texte à traduire ; elle en reproduit, dans une certaine mesure, la vocation fondatrice. Chouraqui fonde un langage différent qui s'inscrit en faux contre les traductions antérieures et contre quelques réflexes lexico-grammaticaux de la langue où il traduit. Si le Coran se présente comme fondateur d'un dogme, le discours traduisant de Chouraqui s'offre en grand fondateur d'un texte qu'il dit authentique. Il en ressort le risque d'élaboration d'une œuvre parallèle qui rivalise avec la source au lieu de la transmettre.

Par rapport à Chouraqui, Hamidullah suit le principe d'un idéalisme littéraliste qui préserve avant tout les topoï de l'univers du discours de départ dans une attitude plus « respectueuse » des contraintes distributionnelles de français, car à suivre les traces traductives de ce premier musulman à avoir traduit son texte sacré, nous rencontrons des similitudes quant à la traduction de *ra?â* à la voix interrogative par le moyen de *dire* et de *savoir* et à l'impératif via le verbe *informer*. Les exemples, que grossièrement nous abrégeons dans ce qui suit sur fond de l'espace limité qui nous est imparti, rendent tous en français le verbe *ra?â* (lit. voir) :

- **Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance ...**
(Sourate 10 : Yunus, V.59)
- **Dis : “*Informez-moi* : si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah** (Sourate 6 ; Les bestiaux), V. 40)
- **N'as-tu pas su (l'histoire de) celui qui (...) argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur ?** (Sourate2 ; La vache, V.258)

Dire, informer et savoir forment, chez Hamidullah, une clique⁴⁶⁵ d'équivalents autour de *ra?â* (lit. voir).

⁴⁶⁵ - Le terme de « cliques de synonymes » est dû à M. Jacques François qu'il définit comme « recoupements entre les relations synonymiques de la vedette et celles que ses synonymes entretiennent entre eux ». (cf. François, J., « Polysémie verbale et cadres prédictifs : *demande* et ses synonymes », F. Lambert & H. Nolke (dir.), La syntaxe au cœur de la grammaire. Collection Rivages linguistiques. Presses Universitaires de Rennes, 2005, p 87.

Le commun dénominateur de ces emplois est triple. D'abord, le voisinage verbal à droite de *voir* comporte soit des compléments nominaux abstraits soit des compléments propositionnels qui ne renvoient pas à un objet mais qui développent une pensée ou un fragment de pensée. Il en ressort, ensuite, que l'usage de voir (et synonymes) s'opère dans son acception cognitive et non visuelle. Enfin, le topos de « la citation » que nous employons pour réexprimer en français la notion de *Al ikhbâr* qui est l'acte d'information. En effet, venue d'un rapporteur, lui-même la puisant auprès d'un témoin ou d'un autre rapporteur, la citation est tellement consacrée dans la pratique langagière arabe de l'époque coranique et pré-coranique qu'elle se voit ralliée à plusieurs thèmes à la fois et à tant de genres discursifs. Dans une société où l'écrit prenait une position seconde face à l'art de parler, l'information fortement rattachée à la forme orale des discours racontés ou cités impose son lexique. Les mots comme *akhbaranâ fulân* (un certain nous l'a dit) ou *haddathanâ fulân* (lit. x nous a entretenu), ou encore '*an fulân annahu qâl* (lit. selon x, disant que...) ont été repris par la mécanique de la parole quotidienne tributaire d'une circulation verbale de l'information au point d'être conçus en tant que tels comme faisant partie intégrante d'un mode de perception de l'information, de ses sources et de la référenciation des connaissances d'une manière générale⁴⁶⁶. Les histoires rapportées, dans leurs fonctions aussi bien médiatique que didactique ou simplement récréative, contribuent à la constitution de structures linguistiques concordantes tendant à la lexicalisation à force d'être reprises. De fait, outre les raisons sémantiques (voir l'histoire de = savoir l'histoire, s'informer, etc.) et chronologiques (décalage historique, admis selon le Coran, entre l'époque d'Abraham évoquée dans ce verset et le temps des Quraychites auquel appartient le prophète de l'Islam) qui peuvent être à l'origine de ces emplois, il est possible d'y chercher en dehors de la langue explication. Le topos profondément ancré en langue arabe, selon lequel la pensée et la parole ne sont que les deux facettes d'une même médaille est à l'œuvre. L'homme étant défini comme un animal parlant (*nâtiq*). La longue tradition linguistique et littéraire liée à un état de la langue et de la société arabes où la

⁴⁶⁶ - *al ikhbâr* (lit. la citation) est la principale modalité à la base de la reconstitution de la tradition prophétique (i.e. les propos du prophète), second grand fondement du dogme et deuxième source de législation en théologie islamique après le Coran. Des notions comme *al-isnâd* (lit. chaîne d'attribution exacte et complète d'un propos prophétique à ses rapporteurs réels) et la '*an'ana* (lit. cumul de citations) sont devenues des concepts clés dans l'étude de la *sunna* (termes collectif désignant les paroles et conduites du prophète). La littérature arabe ancienne et même moderne foisonne d'expressions de reportage. Mahmoud Al-Messaadi, écrivain tunisien de renom a choisi sciemment de mettre au pinacle du titre de l'un de ses romans philosophiques les plus illustres l'expression *haddatha abû hurayrata qâl* (Ainsi parlait Abu hurayra).

connaissance et une éthique de l'oralité⁴⁶⁷ demeurent constamment apparentées sont aussi autant de facteurs qui contribuent à la propension, chez Hamidullah, d'inscrire le discours traduisant le Coran dans le contexte socio-culturel d'une langue arabe des temps de l'avènement de l'Islam. En musulman soucieux de reproduire en français un langage coranique en harmonisation avec cet univers de référence particulier, Hamidullah fait appel à l'effort interprétatif en dépit de sa fidélité aux mots du Coran. Un rapide tour d'horizon sur Excel nous apprend déjà que *dire* et *informer* ne sont usités nulle part hormis par ce traducteur en traduction de raʿâ (lit. voir). Chose qui confirme, fût-ce relativement, le lien que nous établissons à l'exploration des bases topiques des emplois que fait Hamidullah des verbes en question. De telles bases sont influentes par endroits. Elles l'emportent des fois sur l'attachement au mot, d'autres fois elles s'y soumettent. Elle disent, en effet, les points de fluctuation que connaît sa traduction et les principes à la source de ses déviations interprétatives. C'est la fidélité à un texte sacré et non à chacun de ses éléments constitutifs qui guide les pas de sa traduction tantôt vers l'équivalence systématique tantôt en faveur d'une liberté conditionnée par le paysage culturel de l'arabe et le contenu thématique du Coran.

Certes, le verbe *informer* à l'impératif corrélé à un *si* implicatif aurait exprimé aussi l'idée d'un défi lancé aux dénégateurs de pouvoir trouver secours auprès de leurs idoles le jour de la résurrection. La fonction explicative des deux points interposés entre la proposition (informez-moi) et la suite de la phrase empêche de partir sur cette piste et de faire de cette dernière la conclusion de l'hypothèse. Une conclusion qui figure déjà sous forme d'interrogative à la fin de l'énoncé (*ferez-vous appel à autre qu'Allah ?*).

Ceci étant, la substitution de *dire* et de *s'informer* au verbe *voir* et le souci de ramener les mots à leur présupposé topique et culturel rappellent, dans une certaine mesure, le projet traductionnel de Chouraqui qui projette, quant à lui, substituer aux topoï consacrés par l'usage des deux langues arabe et française une autre topique issue de la tradition hébraïque. Les deux traducteurs bercent un rêve placé au-delà de la simple transmission d'un texte : rendre en français l'ensemble des valeurs intrinsèques que portent les mots aussi bien que leurs connotations culturelles. Chacun d'eux cherche à drainer la langue cible, l'univers de croyance qui s'y rattache et le lecteur francophone à une topique qui n'est pas la

⁴⁶⁷ - Il importe de rappeler que le Coran est récité avant d'être collecté et copié dans la présente vulgate. Dans le texte nous trouvons une invitation à la valorisation de sa dimension orale originaire et une incitation à l'oralisation psalmodiée de ses versets : « Et récite le Coran, lentement et clairement » (HA : v. 4 de la sourate 73 ; l'enveloppé)

leur. La tâche de Hamidullah nous semble moins difficile que celle de Chouraqui car elle repose sur l'univers du texte même qu'il a à traduire. S'il conviendrait d'argumenter en terme de « dilemme » entre deux univers logo-culturels différents en traduction, nous pouvons soutenir que le dilemme de ce traducteur ayant foi dans la sacralité du Coran est double, car il est travaillé par le devoir de s'astreindre à la lettre et de la plier conjointement à la transposition d'un imaginaire difficile à formuler en langue cible. Celui de Chouraqui est triple vu la tierce langue et l'héritage culturel et symbolique qu'il a tenté de faire intervenir comme une composante essentielle à une relation par définition complexe à gérer entre les deux univers déjà en contact lors de l'opération traduisante.

Aussi nous permettons-nous de placer *que diriez-vous* à une position intermédiaire entre un *qu'en pensez-vous* et un *dites-moi* que Kasimirski a osé également employer⁴⁶⁸. C'est une forme presque similaire de *informez-moi* due à Hamidullah. *Penser* est une occurrence caractéristique du discours Blachérien. Il est issu, avons-nous signalé, d'une position qui ramène la perception cognitive et la pertinence discursive qui en est l'expression au déploiement d'un raisonnement logique. Ainsi *penser* au lieu de *voir* et à la place d'un éventuel *informer* montre plutôt un discours traductionnel rationalisant qu'un texte religieux traduit dont l'argumentation mêle la démonstration à la persuasion. Par la récurrence remarquablement forte du verbe *penser* en traduction de *ra?â* (lit. voir), Blachère déplace les versets coraniques vers la conception d'une *pensée* philosophiquement formulable par un esprit occidental. Or ils sont censés persuader des facultés humaines empiriquement indiscernables du type *le cœur* (al-qalb, al-fu?ad)⁴⁶⁹ et *la conscience*

⁴⁶⁸ - « Dis-leur : **dites-moi**, parmi des dons que Dieu vous a fait descendre d'en haut, vous avez interdit certaines choses et vous en avez permis d'autres » (KA : Jonas, V. 60)

- « Ô mon peuple, répondit Choaïb, **dites-le-moi** : si Dieu m'a donné une instruction claire, et s'il m'accorde une belle part de ses biens, dois-je ne pas m'opposer à ce qu'il m'a défendu ? » (KA, sourate Houd, V. 90)

⁴⁶⁹ - La terminologie grammaticale arabe enseignée jusqu'à nos jours porte en filigrane les marques de cet univers de croyance profondément religieux. On songe à titre d'exemple à la dénomination de *af'al al qulûb* (lit. les verbes des cœurs) dont la grammaire normative arabe fait usage pour désigner les verbes de perception visuelle - en l'occurrence cognitive. Le terme est porteur d'une double signification. Qulûb (lit. cœurs) est un pluriel dérivé du schème q-l-b ayant au moins deux sens. Qalb-1 signifie « cœur » et qalb-2, « inversion, changement, conversion ». Qu'il soit agi de deux homonymes ou d'un seul terme polysémique, une parenté sémantique unit, dans la racine, les deux acceptions. Car dira-t-on, à l'inverse de la raison, le cœur foyer des sentiments est synonyme d'inconstance (taqallub) et de versatilité mais aussi de potentialités perceptuelles intenses. Cette polysémie, en usage standard du mot, avait en grammaire ses implications méthodologiques. Af'al al-qulûb (lit. les verbes des cœurs) est une terminologie qui dicte deux démarches d'analyse grammaticale de la phrase dont l'une ayant trait aux contenus sémantiques de ces verbes de perception visuelle intérieure et l'autre plus formelle que notionnelle. L'idée d'inversion provient du fait que le verbe de perception visuelle (*ra?â* : lit. voir) opère un processus transformationnel dès lors qu'il est introduit dans une phrase. Son emploi transforme, en effet, la phrase dite nominale en arabe (commençant par un nom) en phrase verbale (débutant par un verbe). Une phrase comme *hâdhihi al- fatâtu jamîlatun* (lit. cette fille est belle) est nominale du fait qu'elle est amorcée par un substantif (cette fille). Elle bascule en phrase verbale dès lors qu'elle intègre *ra?â* comme dans *ra?aytu hâdhihi al- fatâta jamîlatan* (lit. j'ai vu cette fille belle) dont

clairvoyante (al basîra). *Penser* est moins l'indice d'un discours originellement rationnel que la rationalisation traduisante d'un discours. Il marque moins une vision cognitive définie comme telle dans le discours de départ que la cognition de son utilisateur en langue d'accueil. Blachère s'inscrit, de fait, dans la tradition rhétorique aristotélécienne d'une argumentation dans le discours qui envisage le processus argumentatif comme opération qui agit sur les esprits indépendamment des cœurs. Le *logos* y désigne à la fois la parole et la raison. Il se réduit à une activité verbale qui, au service de la raison, se montre indifférente aux autres composantes intersubjectives de l'irrationnel qui fonde l'univers de croyance du discours religieux.

Il reste à examiner enfin ce qui distancie Mazigh de son maître. *Que vous en semble* remonte à ses dépositaires originaux que sont Kasimirski et Savary. L'interrogation composée d'une double pronominalisation (« que » et « en ») n'engage pas forcément une réponse à complémentation double. Elle implique en contrepartie un complément propositionnel objet d'un verbe d'opinion. La contrainte distributionnelle imposée notamment par l'interrogatif « que » explique les limites d'emploi du phrasème. Car la question rhétorique finale de l'énoncé (*quel autre dieu que lui amènerait la nuit pour votre repos ?*) a permis d'explicitement une double fonction pour *que vous en semble* :

Amorçant la phrase, le phrasème interrogatif couvre l'ensemble de ses éléments. Il requiert l'avis des interlocuteurs sur l'idée de l'exclusivité de Dieu à posséder le commandement sur les lois du cosmos, en l'occurrence, celle de l'alternance de la nuit et du jour. A ce titre, il sert autant à les interroger sur un fait qu'à les solliciter à porter intérêt au contenu controversé. Sa valeur percontative ne contredit pas *mutatis mutandis* sa vocation phatique.

Repris par une autre interrogation qui le spécifie à la fin de la phrase et qui repousse la nécessité d'y recourir, le phrasème perd une grande partie de son statut de question pleine. Il rejoint, ainsi, les autres éléments du langage précédemment cités dont la principale tâche est l'interpellation de l'auditoire.

l'ordre donné, littéralement en arabe mettant en avant le verbe peut être schématisé par < ai vu + je + cette fille belle >.

Ce qui nous importe c'est le rapprochement que l'on peut établir entre la notion de *qalb* en grammaire de l'arabe (inversion assertive) et les structures de *zéro verbe* qui figurent dans notre corpus traduisants. Les énoncés à zéro équivalent pour *raʔâ* comportent majoritairement une restructuration du schéma argumental et partant une inversion de l'ordre « canonique » des mots de la phrase censée utiliser *voir*. (de N0 voir N1 + N2 (ou attribut de N1) on passe à N1 copule N2)

Ne serait-ce pas là une piste vers l'exploration d'outils rendant possible une description grammaticale interlinguale. Nous postulons, à cet égard, qu'une linguistique comparative des discours traduisant, ayant à sa disposition de tels champs d'investigation précieux, est une perspective heuristiquement productive.

L'énoncé met en évidence l'inadéquation de cette option traductionnelle kasimirskienne - tant consacrée par la plupart des traducteurs à divers endroits - à l'emploi coranique semi-figée et mécanique ayant une valeur phatique et principalement réprobatrice à l'égard d'une frange spécifique d'interlocuteurs. Pour illustrer cette inadéquation comparons, à titre vérificatif, les énoncés suivants relevant tous de Kasimirski :

- (a) *As-tu remarqué comme ton Seigneur étend l'ombre ? S'il voulait, il la rendrait permanente.* (sourate 25 ; La distinction, V. 47)
- (b) *Ne savez-vous pas à quoi Dieu compare la bonne parole ? C'est un arbre dont les racines sont fermement enracinées dans la terre, et dont les rameaux s'élèvent dans les cieux.*
- (c) *N'as-tu rien entendu de celui qui disputa avec Abraham au sujet du Dieu...* (sourate 2 ; La vache V. 260)

Notons, de prime abord, que les deux premiers versets relient les propositions objets de *raʔâ* (lit. voir) au moyen de l'adverbe *kayfa* (lit. comment) que tous les traducteurs rendent tel quel en français excepté Kasimirski convenant à le remplacer par la forme littéraire *comme* de l'interrogatif de manière en (a) et par *à quoi* en (b). Le troisième verset en arabe établit une liaison entre le verbe et son complément nominal indirect via la préposition *ilâ* (lit. à). Les trois occurrences interrogatives admettent d'évidence l'emploi de *voir*. Il est évidemment perceptible qu'ils se sont tous passés résolument de *que vous en semble*. Pour illustrer aussi bien l'inadéquation sémantico-logique et pragmatique d'un tel équivalent nous nous autorisons l'intégration forcée du phrasème au lieu des prédicats en place :

- (a') ?? *Que t'en semble comme ton Seigneur étend l'ombre ? S'il voulait, il la rendrait permanente.*
- (b') ?? *Que vous en semble à quoi Dieu compare la bonne parole ? C'est un arbre dont les racines sont fermement enracinées dans la terre, et dont les rameaux s'élèvent dans les cieux.*
- (c') ? *Que t'en semble de qui disputa avec Abraham au sujet du Dieu...*

L'avantage de la substitution est multiple. En premier lieu, elle confirme que la flexibilité syntaxique de *raʔâ* (lit voir) dans le discours coranique est une réalité

incontournable. Ainsi à « l'enfermement » de *voir* dans le carcan d'une forme interrogative tendant à la lexicalisation sur fond de réitération dans ce discours (et textes dérivés) répond une subtile flexibilité syntaxique qui remet au prédicat son potentiel sémantico-pragmatique. Si donc, la tendance au figement est corollaire de la forme interrogative, la polysémie du verbe autorise des combinaisons variées avec des compléments appartenant à différentes catégories grammaticales.

Le test démontre, en second lieu, que si l'interrogatif de *voir* ne lui fait pas perdre la totalité de son contenu sémantique, il n'en reste pas moins que la tournure est employée dans une visée rhétorique qui dépasse le sens du verbe. L'incohérence des énoncés *supra* accuse une incompatibilité visible entre l'objet d'une question sollicitant une attitude de l'interlocuteur et la vraie intention qui préside à son utilisation. Les *ra?â* à l'interrogatif ne peuvent être décalés du rapport divin-humain qui régit leur énonciation. Les questions n'interpellent pas de réponses mais instaurent une argumentation constante traduisant une volonté immuable de mettre en échec toute forme d'objection humaine. L'interlocution que propose le discours source, discours divin considéré par conséquent comme inimitable, n'est pas interpersonnelle. Les questions n'expriment pas une demande d'information ; elles communiquent, en filigrane, des arguments indirects. D'où le caractère que nous jugeons pragmatiquement peu adapté du phrasème *que vous en semble* même dans les voisinages grammaticaux qui en acceptent l'usage.

Le verbe zéro de Mazigh ressortit à cette même redondance de la forme littérale correspondante ressentie comme une incohérence. Dans Voir-MA-25, nous retrouvons l'effacement du verbe et en contrepartie certaines formes de récupération. L'éclipse de l'équivalent lexical est récompensée au moyen d'un correspondant prédicatif qui en amortit le choc. La conjonction *et* en vient, donc, à combler l'absence de *voir* (ou synonymes). En fait, s'agit-il, du point de vue pragmatique, d'un véritable manquement ? Mazigh en était conscient. Le verbe *voir* employé dans cette formule interrogative se comporte en élément d'énonciation et non comme étant un prédicat de perception visuelle. Procédant à une lecture interprétative en traduction, Mazigh se consacre à traduire les effets possibles des mots sur les lecteurs autant qu'il peut se les figurer lui-même à la lecture du message d'origine. Pour trouver explication de cette correspondance, en apparence bizarre, entre le verbe et un mot de liaison, nous faisons appel de façon quasi-intuitive et sans extrapolation aucune à la fonction que remplit une conjonction de coordination ; c'est-à-dire à l'examen des énoncés qui précèdent. En effet, non loin de l'énoncé considéré, nous

rencontrons deux motifs à l'emploi du relateur à la place de *voir*. Le premier est purement grammatical. Le second est plutôt d'ordre énonciatif :

- *Et* coordonne la forme elliptique de *que diriez-vous* de l'énoncé précédent ayant une structure parallèle :

- *Dis-leur : «Que diriez-vous si Dieu étendait sur vous **une nuit** sans fin jusqu'au jour de la Résurrection ? (V. 71, sourate 28 ; Le récit)*

- *Et* coordonne aussi une énonciation implicite rendue visible grâce au cadre relativement lointain du verset qui devance le verset traduit *supra* :

- *Ton Maître connaît leurs plus secrètes pensées, comme ce qu'ils produisent au grand jour.*

Lue à la lumière de la polyphonie que Ducrot, notamment a mis en application dans son éminente analyse pragmatique de *p mais q*, et considération prise de cette affirmation coranique préalable, la conjonction est permutable avec un *mais* de même nature :

- ***Mais***, *s'il plaisait à Dieu de faire régner le jour en permanence sur vous jusqu'à la fin des temps ? Quelle autre divinité, en dehors de Dieu, vous ramènerait la nuit pour votre repos ?*

Tout comme *mais*, *Et* instaure un rapport spécifique d'énonciation et non une simple relation entre énoncés. A partir de ce qui précède, la conjonction relie l'énoncé avec une présumée parole non citée dans le texte et dont les énonciateurs seraient les récepteurs du message coranique. Lequel s'annonce conjointement comme une interrogation sur quelques évidences qu'ils s'attachent à ne pas mettre en cause et une riposte à l'argumentation fondée sur le confort de ces mêmes certitudes leur permettant de conclure à l'inexistence d'un Dieu unique. Une fois reconstitué, l'énoncé peut prendre corps dans l'assertion (S) suivante :

S - *Ils disent : « il va de soi que le jour alterne à la nuit ».*

De ce point de vue, le locuteur « fait entendre la voix de l'allocutaire (...) qui est énonciateur » de l'acte d'une « assertion préalable⁴⁷⁰ ». Le *et* remplit une fonction double de causalité énonciative – puisqu'il incite à la restitution d'un énoncé préliminaire – et d'adversatif opposant des propositions antithétiques. La première proposition (S), implicite, se trouve finalement réfutée par le locuteur. La seconde, hypothétique, que le locuteur (Dieu) prend en charge expressément dans l'énoncé considéré, aurait été autrement appréhendée, dans un cadre interpersonnel ordinaire d'interlocution, sous le mode d'une suggestion plaisante.

Mais, considération prise de la spécificité de sujet discoureur, l'hypothèse acquiert un niveau de compréhension différent postulant la réalisation par Dieu de ce que les hommes ne peuvent envisager que par imagination. Là encore, s'impose le macro-discours, avec ses schémas d'actants spécifiques. La force divine, telle que illustrée dans le discours de départ, remet en question une logique humaine du changement de l'ordre cosmique. Elle installe dans le texte fondateur une logique intrinsèque de reconsidération des hypothèses émises en fonction de leur Emetteur. L'hypothèse ici émise, se présente comme un défi et non comme pure proposition apologétique. Elle est susceptible de réalisation sur fond de la nature exceptionnelle du verbe divin.

Mazigh ainsi fait un coup triple par le recours à la conjonction « et » en remplacement de *voir*. D'abord il coordonne l'énoncé avec l'énoncé qui le devance et assure par la même leur continuité sémantique tout en s'épargnant la répétition du prédicat. Le *et* garantit l'enchaînement par un second *que diriez-vous* qui ne figure pas dans la matérialité du discours et qui pourtant se voit indirectement rétabli durant la lecture. La dimension textuelle semble l'emporter auprès de Mazigh sur le découpage unitaire en versets. Ensuite, dans le cadre de cette approche macro-discursive globale du traduire, l'énoncé est rallié à d'autres énoncés lointains aptes à en dévoiler des effets pragmatiques non perceptibles dans l'environnement restreint du verbe. En effet, *et* a mis en relation l'énoncé avec une argumentation plus étendue dans le discours, celle de l'apologie d'un credo. Enfin, et à l'image d'un *mais* et autres éléments procéduraux à fonctions multiples, la conjonction a autorisé de distinguer des niveaux discursifs moins aisément discernable par le biais des mots à contenu conceptuels. Fonctionnant comme catalyseur de superpositions polyphoniques, elle participe de manière subtile de la visée argumentative du discours

⁴⁷⁰ - - Anscombre, J-C. et Ducrot, O. 1981, *op. cit.*, p 130.

traduisant qui en fait usage. Par la traduction du verbe arabe *via* ce mot de relation en français, Mazigh croit réussir à trouver moyen de « convertir » le cheminement argumentatif du discours coranique.

3.1.3. Voir-type et voir-occurrence

25- *innahum yarawnahu ba'idan wa narâ hu qarîban*⁴⁷¹

*Voir-BL-25 : Les Infidèles **pensent** ce tourment éloigné alors que Nous **le pensons** proche,*

*Voir-BE-25 : eux **voient** le châtiment lointain Nous le **voyons** prochain.*

*Voir-CH-25 : Les effaceurs le **voient** lointain, mais nous le **savons** proche.*

*Voir-HA-25 : Ils le (le châtiment) **voient** bien loin, alors que Nous le **voyons** bien proche,*

*Voir-KA-25 : Ils **croient** que le châtiment est éloigné. Et nous le **voyons** très proche*

*Voir-MA-25 : Ce châtiment qu'ils **jugent** si éloigné ; Nous le **voyons** tout proche.*

Le répertoire des verbes dans la série 3 est varié. Plusieurs sont les questions qu'il soulève. Le verbe *voir*, malgré la diversité des prédicats synonymes, affiche une présence assez forte. De surcroît, le sens de la perception qui tend vers la vision plutôt de l'esprit n'a aucunement engendré *trouver*, l'équivalent, en principe, le plus évident dans de telles énonciations évaluatives. En effet, dans le présent sextuor, la variation concerne aussi bien le verbe que son entourage, en l'occurrence ses adverbes. Le jeu sur l'apparence d'une forme littérale unitaire du noyau verbal n'empêche pas la déduction de flexibilités relatives à chaque traduction depuis les autres éléments affectant la signification du prédicat.

Ra?â (lit. voit) est repris dans deux versets successifs formant une seule phrase complexe. En français, la signification de l'équivalent (produit systématiquement ou suite à un processus interprétatif) change selon la subjectivité du traducteur et l'optique qu'il cherche à concrétiser.

Force nous est alors de nous appuyer, pour comprendre la traduction de Blachère, sur deux données primordiales : le sémantisme du verbe et le phénomène de

⁴⁷¹ - Versets 6 et 7 de la sourate 70 : Les voies d'ascension.

reprise qui en régit l'emploi. *Penser* dérive, comme porte à comprendre son lexème, de « pensée » et remonte, en latin, à *pensare* qui signifie « peser ». A partir du simple examen génétique de l'acte de *penser* qui renvoie à *peser*, nous pouvons affirmer que ce verbe, en mode transitif, dénote la pesée du pour et du contre face à un fait ou à une situation. Son étymologie présuppose un processus de nature évaluative.

De plus, considération prise de la différenciation que fait Ducrot entre énoncé-type et énoncé-occurrence, laquelle implique qu'un même énoncé-type, répété deux fois, ne peut avoir le même sens vu les environnements spécifiques qu'engendrent systématiquement leurs énonciations respectives, nous soutenons que Blachère a contrarié la règle ducrotienne forçant ainsi la répétition d'un sens identique à deux occurrences distinctes. Le traducteur semble par-là méconnaître que toute répétition en discours est plutôt une reprise. Synonyme de *croire*, de *constater*, de *juger*, de *considérer*, ou encore d'un *opiner* berquien, le verbe *penser* est l'hypéronyme des verbes de jugement intellectuels. De fait, s'il est vrai que Blachère affiche une prédilection pour *penser* pour mettre en évidence un réel contenu sémantique, à savoir l'aspect cognitif de la vision, il n'en est pas moins vrai, pour nous, que ce verbe est d'une récurrence telle dans la traduction blachérienne qu'il en marque une véritable inclination traductionnelle et pragmatique. Si l'on convient à appeler le verbe de la première proposition de la phrase *penser* (1) et ce même verbe dans la seconde proposition *penser* (2), nous pouvons dire d'emblée que dans Blachère *Penser* (1) ne peut être réemployé à l'identique puisqu'il acquiert, grâce à son nouveau voisinage syntactico-sémantique, une charge conceptuelle différente. Du point de vue des classes d'objets, par exemple, le N0 (nous) du verbe (1) est humain tandis que le N0 du verbe (2) est divin. Il en résulte que s'il est plausible dans cet univers de référence coranique de soumettre un événement à l'évaluation intellectuelle humaine, il convient mal d'attribuer une telle opération à Dieu qui, conformément au discours en présence, se présente comme omniscient et que, de par cette propriété divine, il n'estime pas ; il décide. Il ne conjecture pas ; il tranche parce qu'il discerne tout au préalable. Les hommes ne peuvent, selon cette même ligne de démonstration, lui assigner une quelconque opération de calcul interprétatif. Et comme, il se donne comme seul détenteur de l'échéance relative au jugement dernier dont il est l'unique juge, il serait contradictoire de supposer qu'il ignore ce qu'il recèle. Il y a à chercher issue à ce dilemme entre l'esprit du texte coranique et l'esprit de la traduction blachérienne dans deux interprétations différentes du verbe *penser*. Ainsi, *penser* (2) est à prendre au sens de *concevoir* et non de *croire*. Le prédicat retrouve une certaine cohésion avec son N0 à la lettre initiale duquel Blachère a accordé déjà une

majuscule (Nous). Mais une telle lecture du choix traductionnel blachérien est extrapolée ; car la grande fréquence des emplois du verbe milite contre une interprétation linguistique un peu trop recherchée d'autant plus que le traducteur n'a pas fait preuve le long de son texte de soins particuliers semblables à ceux que, par ailleurs, Berque avait octroyés à son expression. Le test de négation appliqué à la phrase dévoile plus nettement le sens conjectural du verbe et ramène ses deux emplois à la même acception :

- ?? *Les Infidèles **ne pensent pas** que ce tourment soit proche lors que **Nous ne pensons pas** qu'il soit éloigné.*

Outre la lourdeur que charrie, dans la conjonctive, la forme négative, l'acceptabilité de l'énoncé dans sa totalité reste incertaine ; car la logique de la négation d'un verbe d'opinion dénotant l'incertitude, que le mode subjonctif traduit autrement à son tour dans la complétive, va à l'encontre de l'ethos⁴⁷² d'un « Nous » de majesté désignant le divin. L'opposition faite au gré de *alors que* ne semble pas tenir vu que le connecteur est supposé mettre en regard deux modalités différentes dont l'une par exemple douteuse et l'autre expressément sûre. La commutation par *trouver* est un autre élément de vérification efficient :

- *Les Infidèles trouvent ce tourment éloigné/ ?? alors que Nous le trouvons proche.*

Trouver qui reproduit péniblement *ra?â* (lit. voir) attendu que l'image de la distance (proche/lointaine) liée à la perception physique est plus acceptable dans la première tranche de l'énoncé que dans la seconde. Le verbe présuppose une connaissance partielle sinon faible de l'objet évalué. Une présupposition qui sied mal dans le même énoncé à la connaissance parfaite et absolue qu'implique le pronom sujet de la première personne du pluriel.

La reprise de *penser* s'avère, donc, décrire plus un discours traduisant que le discours à traduire. Elle reflète la tendance, chez Blachère, de passer au crible de la pensée cartésienne les procès dont les actants appellent souvent, conformément à l'univers de discours religieux, des expressions rebelles à la rationalisation.

⁴⁷² - L'ethos, tel que défini par Amossy (2006 :10), est « l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours, et qui contribue puissamment à assurer sa crédibilité et son autorité ».

Dans cette série, Berque observe, en comparaison avec l'auteur de l'Introduction au Coran, la stricte transposition littérale du verbe *ra?â* par son équivalent systématique. En effet, l'option berquienne privilégie, à l'accoutumée, la composante stylistique. L'attention portée à cette résonance littéraire de son texte ne perd pas de vue l'intérêt nécessaire à l'égard d'un profond travail d'interprétation. Berque met en œuvre une perspective rhétorique qui sonde les données poétiques du discours coranique sans oublier de les interroger en profondeur. On en cite notamment le parallélisme qui frise le chiasme et les sonorités qui en scandent les mots.

En effet, les deux versets 6 et 7 du chapitre forment, par coordination, une seule unité syntaxique. La phrase met en relief une antithèse instituée autour de deux perceptions opposées. Le verbe *ra?â* repris deux fois dans les deux propositions coordonnées en arabe n'a pas ici et là la même teneur sémantique. Alors qu'adossé à un sujet humain dans la première, il dénote une perception cognitive du temps, imagée par l'emploi du verbe de vision et d'un adverbe locatif, il désigne, dans la deuxième proposition, une perception complexe et indéterminée pour les hommes mais complète et sûre du fait de la perfection que présuppose l'agent divin qui s'en charge. Examinons les deux verbes à la lumière de leurs implications respectives :

- a- *Eux voient le châtiment lointain* (posé)
- *Il y a un châtiment* (présupposé)
- *La vision d'un objet lointain est faible* (sous-entendu)
- b- *Nous le voyons prochain.* (posé)
- *Il y a un châtiment* (présupposé)
- *La vision d'un objet proche est nette* (sous-entendu)

L'exploration des présupposés révèle une plateforme commune au-delà des oppositions. Le discours coranique infère la reconnaissance implicite par les infidèles de la résurrection. Selon le Coran, ces derniers en dénie, seulement par arrogance, le délai. La présupposition de la certitude du châtiment instaure une seconde inférence. C'est la contradiction de jeter le discrédit sur l'échéance d'un événement qu'ils estiment pourtant inévitable. Berque ne manque pas d'exprimer doublement cette dimension. D'abord par le choix des adjectifs et puis par la valeur suggestive de la sonorité qui les accompagne. De fait, le terme *prochain* - préféré à *proche* unanimement employé ailleurs – crée avec *lointain* – auquel seul Berque a eu recours parmi tous les autres traducteurs – une rime interne qui unit l'énoncé total, qui conforte le parallélisme de l'antithèse, qui accentue le contraste des contenus propositionnels et qui creuse davantage le hiatus pragmatique faisant le partage

entre les deux logiques argumentatives mises en perspective. *Prochain* diffère de *proche* dans le sens qu'il dénote une proximité temporelle ou/et spatiale en mouvement. Associé à l'immensité du châtement, la proximité encodée par *prochain* (dérivable en *prochainement*) accentue l'image présentée dans le Coran d'une menace réelle, d'un cataclysme en marche. Berque réussit dans ce cadre à joindre la forme agréable des vers à l'élémentaire substance des versets. Le verbe *voir* même change de sens au gré de son voisinage. Alors qu'il signifie à côté de *lointain* la vision étiolée et floue d'une simple conjecture, il revêt, suivi de *prochain*, le sens de la vue nette d'un objet dynamique donnée sur le mode de la certitude⁴⁷³.

Comparativement, Chouraqui rend par les mots ce que Berque traduit par les sons. C'est le verbe *savoir* qui vient se substituer à *voir* dans la seconde partie de son énoncé. Chouraqui quitte dans ces versets sa position ferme de fidélité à la lettre. Il semble y être obligé par la répétition du verbe arabe qui aura nécessité, pour lui, une opération discriminante. En traducteur spécialisé des textes dits sacrés, Chouraqui est sensible à l'agentivité des procès dans ce type de discours. Tenant compte de la différence qui y existe entre la perception humaine et celle de Dieu, il a préféré le factif au détriment du perceptif dans la deuxième proposition. Le choix de *savoir* résout le problème de l'équivocité que laisse entendre *voir*, *penser* et *trouver* en traduction du second *ra?â*. « *Au moment où les hommes formulent des estimations sur le délai du supplice, Dieu en a une connaissance détaillée et certaine* ». Voilà au moyen de quoi l'on se permet de paraphraser l'énoncé chouraquien. Mais si Berque réussit le contraste entre les deux parties de l'antithèse par le biais des correspondances phoniques, à quel autre procédé le traducteur de la Bible et du Coran fait-il appel ?

Notons que le parcours de la traduction chouraquienne des verbes de perception visuelle nous a conduit à la constatation d'une utilisation quasi systématique du temps présent⁴⁷⁴. Nombreuses occurrences attestent la préférence du traducteur pour l'emploi de ce tiroir temporel dans des contextes où tous les autres s'en écartent délibérément⁴⁷⁵.

⁴⁷³ - L'harmonisation phonique rappelle celles de tant d'autres versets comme : « Oh non ! l'homme ne tire qu'outrance de (zéro) s'attribuer suffisance » (Berque, versets 6 et 7 sourate 96 : L'accrochement)

⁴⁷⁴ - Voir § intitulé « Le transfert des temps verbaux », du chapitre VI sur l'analyse quantitative du corpus.

⁴⁷⁵ - Le sextuor suivant rendant le verset 10 du chapitre 27 (Les abeilles) vérifie cet attachement de Chouraqui au temps présent en dépit de la nature narrative des l'énoncés :

Bl : Quand [Moïse] **vit** [celui-ci] s'agitant comme des Djinns, il **tourna** le dos...

Be : Quand il l'**eut vu** tressauter comme un aspic, il **fit** volte-face sans esprit de retour.

Ch : Jette ton bâton. » Quand il le **voit** s'agiter tel des Djinns, il **tente** de le fuir...

Ha : Quand il le **vit** remuer comme un serpent, il **tourna** le dos [pour fuir].

Ka : Moïse le **jeta**, et lorsqu'il le **vit** se remuer comme un serpent, il se mit à fuir .

S'interrogeant sur la relation entre le temps du verbe et une quelconque subjectivité dans le discours, A. Jaubert a posé la question de savoir si « *le choix de tel ou tel temps verbal est une marque pertinente pour le statut du sujet discoureur*⁴⁷⁶ ». Certes, le présent est, en usage dans tous les énoncés de la série, mais à chacun des traducteurs d'en tirer la valeur aspectuelle qui convienne à son intention pragmatique. Partant du principe de la réflexivité discursive qui stipule que le produit porte les marques, quelques tacites qu'elles soient, de son producteur et que l'énoncé fait miroiter en grande partie l'optique de son énonciateur, nous nous permettons de ramener l'emploi du présent à l'importance que donne Chouraqui à ce temps verbal. Dans le présent énoncé, le présent ne s'amenuise guère à sa fonction déictique. Le procès actualisé peut référer au moment de l'énonciation, mais il opère aussi un repérage absolu n'étant pas contextuellement confiné à une période historique précise. En l'absence d'une indication spatio-temporelle renvoyant l'acte de jugement dénoté par *voir* à un quelconque référent empirique, le verbe garde une référentiation ouverte qui englobe aussi le moment de la parole. L'embranchement par le présent ne trouve pas appui dans la deixis. Et la détermination par l'article défini du substantif (*effaceurs*) n'entre pas dans l'ordinaire service d'une indexicalité restreinte. Le temps présent tout comme le déterminant pluriel confèrent plutôt une valeur de généralité au procès. Ainsi Chouraqui oriente la genericité qu'implique ce temps non référencé à la généralisation du message qui concerne aussi bien l'ensemble des « effaceurs » qu'un Dieu omniprésent dont le savoir est total. Le fonctionnement du présent a plus une fonction aspectuelle et modale que temporelle. Il accompagne un procès imperfectif et traduit une assertion confiante d'elle-même. Son enjeu est aussi énonciatif dans la mesure où le tiroir atemporel réfère indirectement à une valeur de vérité garantie par l'énonciateur du prédicat à savoir Dieu. Ceci trouve écho en arabe dans le corroborateur énonciatif *inna* (lit. certes) que seuls Hamidullah et Mazigh rendent respectivement par les adverbes d'intensité « bien » et « si ». Chouraqui accorde au présent auquel il a constamment recours dans sa traduction une tâche supplémentaire de spécification discursive car comment expliquer autrement l'emploi du présent même dans les discours débrayés des récits des anciens. En toute conscience, Chouraqui qui ne courtise pas l'aspiration de traduire un manuel d'histoire en vient pourtant à rendre des procès dénotant le passé par le tiroir verbal du présent dit historique. Ce temps verbal Nous est révélateur d'une perspective générale caractéristique du traduire chouraquien du sacré. Le présent de l'indicatif rejoint une terminologie particulière dont le terme « *effaceurs* » (au

Ma : Ce que **fit** aussitôt Moïse. Mais voyant le bâton s'agiter tel un démon, il **recula**.

⁴⁷⁶ - Jaubert, *op. cit.*, p 36.

lieu d' « infidèles ») est un exemple. Il joint aussi un lexique aussi « distincts » (du type *voilà* ; passé systématiquement pour équivalent de *inna* au lieu de *certes*) à une parataxe intentionnelle⁴⁷⁷ qui accuse une recherche de la différence. Comptant redonner vie aux textes sacrés dont le langage a été, selon lui, dépravé par autant de coutumes langagières au fil de l'histoire, Chouraqui trouve, dans l'emploi ostensible du présent l'expression d'une trans-temporalité perdue qui devrait être naturellement rétablie dans ce genre de discours. La verticalité des directives divines, la solennité du message, la pérennité de ses vérités appellent la mise en verbe d'une assertion sûre. Le présent y participe. Temps des vérités générales, il exprime le mieux leurs caractères coercitifs. Mais Chouraqui semble parfois extrapoler ce mode d'emploi. L'énoncé traduisant ci-dessous en témoigne :

- *Voici pour vous un Signe : deux troupes se rencontrent, l'une combat sur le sentier d'Allah. Dans l'autre, des effaceurs la **voient**, deux fois plus nombreuse.*

L'expression « *des effaceurs la voient* » est concise mais également confuse pour au moins trois raisons. D'abord, la mise de la phrase élémentaire formée du N0 + V + N1 entre deux pauses, en position d'incise. La seconde virgule qui sépare, au sein du prédicat verbal, le verbe de son adverbe n'a pas de raison d'être. Sa disparition n'apporte pas atteinte au sens de la phrase. Mieux encore, elle peut servir à la rendre plus claire :

- *Dans l'autre, des effaceurs la voient deux fois plus nombreuse.*

Ensuite, le référent personnel « la » renvoyant à un antécédent féminin porte un possible amalgame de pouvoir renvoyer soit à la troupe des effaceurs soit à la troupe de ceux qui combattent au sentier d'Allah, les adhérents. Dans l'essai qui suit, la restitution du substantif peut se faire avec les deux antécédents considérés :

- *Dans l'autre, des effaceurs **la voient**, deux fois plus nombreuse (CH)*
- *Dans l'autre, **des** effaceurs **voient la leur** deux fois plus nombreuse*
- *Dans l'autre, **des** effaceurs **voient celle-là** (/la première/celle des adhérents) deux fois plus nombreuse.*

⁴⁷⁷ - Parmi les structures paratactiques très récurrentes dans Chouraqui, nous proposons l'exemple révélateur des v. 6 et 7 de Sourate 96 ; La goutte : « *Ah ! L'humain transgresse, il se voit opulent* ». Kasimirski, à l'opposé, utilise, pour les mêmes versets la conjonction « aussitôt que » comme lien entre les deux propositions (6. *Oui. - Mais l'homme a été rebelle* 7. **Aussitôt qu'il s'est vu riche**).

Le déterminant indéfini (des) participe à l'indécision référentielle du pronom vu que le sujet de *voir* à savoir *des effaceurs* peut être conçu comme une entité autonome d'observateurs non impliqués directement dans le combat mais prenant parti aux faits par le recensement des données de guerre. De fait, L'adjonction d'une relative explicative ou d'une séquence locative de démarcation à la phrase est permise :

- Dans l'autre, **des effaceurs qui se trouvent à l'écart/en retrait** la voient deux fois plus nombreuse.

Enfin, le présent de *voir* s'applique de manière recherchée à un événement anecdotique que les exégètes réfèrent à la première *razzia* que les premiers musulmans ont menée contre les négateurs mecquois. A ce procès, les cinq autres traducteurs ont adopté les temps verbaux du passé d'un discours débrayé. Chouraqui a daigné reproduire dans son verset traduisant l'ambiguïté du verset d'origine qui laisse au lecteur la libre interprétation de l'agent qui voit en double la troupe des musulmans. Cet élan imitateur reproduit un flou sémantique qui ne laisse pas transparaître les mêmes effets illocutionnaires produits par l'énoncé source. Le brouillage référentiel des pronoms et les références temporelles uniformisées par le présent du verbe amplifient l'équivoque sans mener à une pertinente diversification sémantico-pragmatique. Le sentiment de malaise accroît face à énonciation traduisante sémantiquement ambiguë et pragmatiquement inféconde.

Dans la série 25, Hamidullah exprime autrement la factivité visuelle que le discours chouraquiien accomplit *via* le verbe *savoir* au lieu de *voir*. Le dogme en grande partie déclinée dans le texte⁴⁷⁸ qu'il traduit lui dicte, en croyant, la reconnaissance d'une vision divine véritable. Hamidullah croit profondément en la qualité d'un Dieu Observateur. Raison pour laquelle, il s'acharne à l'emploi de *voir* avec le N0 divin. Mentionnons, incidemment, que ce même credo est particulièrement saillant chez Mazigh, un autre traducteur musulman⁴⁷⁹ qui s'attache sciemment à l'utilisation de *voir* dans ce même cadre d'emploi malgré les « vertus factives » que procure le verbe *savoir*.

⁴⁷⁸ - En référence à d'autres passages coraniques évoquant l'œil, la vision, la clairvoyance de Dieu, Hamidullah observe la stricte littéralité. En voilà deux exemples qui font figure d'indices :

1 - Et J' [Dieu] ai répandu sur toi [Moïse] une affection de Ma part, afin que tu sois élevé sous **Mon œil**. (Nous soulignons), (Sourate 20 ; TA-HA V. 39)

2 - Il [Dieu] dit : « Je suis avec vous : **J'entends et Je vois** » (Ibid., V. 46)

⁴⁷⁹ - Par exemple, le verset 105 de sourate 9 (Le repentir), atteste auprès de Mazigh la traduction de *ra?â* par *observer* et non par *savoir* : « Agissez ! Dieu **observera** vos actions, ainsi que le Prophète et les Croyants.

D'un point de vue sémantique, il importe de souligner une réalité dont les incidences traductionnelles sont de taille. L'emploi de Hamidullah comporte la répétition mécanique d'un syntagme verbal contenant un adverbe d'intensité (voir bien) et donne l'apparence de réitérer ici et là la même information. Or, dans une optique énonciative, il n'a fait que reprendre le prédicat-type⁴⁸⁰ de deux prédicats-occurrences différents qui génèrent, par conséquent, des prédications différentes. Une vérification par simple redoublement de l'adverbe illustre la différence :

a- *Nous le voyons bien **très** proche,*

b- *? Ils le voient bien **très** loin.*

L'adjonction d'un adverbe à un autre astreint le premier à un domaine de prédication plus limité. Dans (a) *bien* ne peut être reconduit à décrire l'adjectif *proche* puisqu'il ne peut former un groupe adverbial avec *très*. Le français ne tolère pas le syntagme redondant de (*bien très proche*). *Bien* se voit assigner la fonction de modalisateur verbal qui se borne au stricte domaine du verbe (voir bien). D'un autre côté, le sens de « loin » contribue au sentiment d'incohérence de (b) étant donné le paradoxe intuitivement ressenti entre la bonne vision (voir bien) d'une part et la grande distance séparant d'autre part le sujet percevant de l'objet perçu. Laquelle distance est supposée être un obstacle à la visibilité. Le parallélisme créé à partir de la reprise de *voir* dans les deux propositions se reconforte alors davantage par l'ajout de l'adverbe *bien* qui garde les données de l'équation intacts en les réaffirmant *via* le même élément de corroboration. Hamidullah fait montre de littéralité dans le choix du noyau prédicatif (ra?â : lit. voir). En contrepartie et pour servir davantage la préservation de cet équilibre lexical préliminaire (voient/voyons), il fait preuve d'élan interprétatif vis-à-vis de l'élément *inna* (lit. certes) de l'énoncé arabe. En effet, il ne traduit pas ce morphème par son équivalent littéral mais par l'adverbe *bien*. Plus encore, il en répète l'emploi en français alors que dans le texte d'origine, le morphème apparaît une seule fois en tête de phrase. L'effort interprétatif sur l'adverbe est double :

a) il porte sur l'écart accusé par rapport à son homologue habituel. Autrement, *bien*

a été préféré à *certes* en traduction de *inna* (lit. certes).

⁴⁸⁰ - Nous nous permettons de construire la notion de « prédicat-type » sur le modèle de l'énoncé-type de la théorie de l'argumentation dans la langue (cf. Ducrot et Anscombe *op.cit.*).

b) Il réside aussi dans la reprise de *bien* dans les deux versets successifs (6 et 7) formant par subordination une même phrase complexe.

L'énoncé, ainsi considéré, nous livre une image exemplaire sur l'approche traductionnelle de Hamidullah : il s'agit d'observer la stricte règle d'une littéralité élémentaire sans sombrer dans le littéralisme du mot pour mot ; c'est-à-dire de pointer les formes lexicales et syntaxiques de base (où l'on sauvegarde l'essentiel du contenu sémantique de l'énoncé source) puis alimenter, par l'interprétation, la charpente obtenue de tous les moyens de réajustements combinatoires et stylistiques susceptibles d'en rapprocher la visée pragmatique de celle de l'énoncé coranique. L'exégèse linguistique accréditée sert de guide qui accompagne à chaque pas la seconde étape de cette démarche vers sa phase finale.

L'adverbe repris se place normalement dans la sphère des adjectifs. (bien loin/bien proche) et n'affecte le verbe *voir* que d'une manière indirecte ; c'est-à-dire autant qu'il modifie le sens des groupes adjectivaux ainsi constitués comme attributs du complément d'objet du verbe. A cet égard, le noyau verbal n'est pas uniquement tributaire de sa complémentation. Il est fortement lié au terme de rattachement à gauche à savoir le sujet. Si *voir bien proche* est logiquement convenable dans le discours coranique à l'entité divine par définition parfaite et clairvoyante, il va de soi, dans la même logique, que les hommes, à l'opposé, imparfaits et vulnérables aient une attitude temporisatrice et floue d'un objet à la fois redoutable et indéfinissable (le jour de la résurrection). La position pragmatique de Hamidullah et de faire valoir par un parallélisme renforcé le contraste entre la vision claire de Dieu et la vue floue des hommes qui le renient. A l'équilibre de la forme correspond un contraste ; c'est-à-dire un déséquilibre flagrant de deux compétences perceptuelles incomparables. Ceci étant, à y voir de plus près, la forme a déjà trahi autrement cette subtile disproportion de la perception visuelle. Le « Nous », en capitale, est l'indice typographique d'une attitude pragmatique, celle d'un traducteur qui se délecte, en bon croyant, de se mettre au « plateau divin » de la balance. La traduction de Hamidullah nous invite à affiner notre conception du clivage que nous espérons établir entre l'apport du contexte pragmatique et les données de la langue. La mise en regard des deux groupes verbaux formés du même verbe et du même adverbe (bien voir/bien voir) incite à sonder la subtilité du fil conducteur qui permet le passage d'un élément énonciatif en texte source vers une entité sémantique en texte cible ; c'est-à-dire d'un outil pragmatique d'instance sur la crédibilité de l'énonciateur *Inna* (lit. certes) à un mot d'intensification prédicative (bien).

Le passage semble s'effectuer sur deux phases. D'abord, par le reprise de l'élément de corroboration assertive dans les deux propositions, puis sa substitution par un intensificateur du verbe.:

(1) ***Certes**, ils le (le châtiment) voient loin, mais Nous le voyons proche.*

(2) ***Certes**, ils le voient loin et (**bien évidemment**) Nous le voyons proche.*

(3) *Ils le voient **bien** loin, **alors que** Nous le voyons **bien** proche. (HA)*

Le principe est le même mais la modalité diffère. Il s'agit dans les deux cas d'une modalisation énonciative que remplace une modalisation sémantique. Le modalisateur pragmatique se trouve redistribué sur les deux tranches de l'énoncé puis transformé en modalisateur verbal sans grande déperdition au niveau des effets de sens recherchés. La conjonction (et) figure déjà dans l'énoncé coranique d'origine (*wa*). Nous ne l'avons pas inventée dans (2). Sa présence autorise notre hypothèse transformationnelle ; car elle nous permet la restitution de l'élément énonciatif d'insistance (*inna* : certes) dans la deuxième partie de l'antithèse. En outre, elle donne explication, entre autres facteurs, à l'émergence en français de conjonction synonyme (alors que). « Et » ne dénote pas la coordination simple ; elle exprime l'opposition. Elle est, de fait, dans l'énoncé arabe, remplaçable par l'adversatif « mais » ou par tout autre conjonction de sens similaire.

A travers cet exemple, Hamidullah nous paraît plus cibliste que sourcier. Mais son interprétation est d'autant plus subtile qu'elle semble imperceptible. Derrière l'observation des équivalents conceptuels, s'infiltrer, chez lui, la conversion, en éléments linguistiques, des outils à fonction énonciative. Dans l'attachement à une certaine équivalence lexicale, émerge un effort de traduction explication qui ne laisse de rappeler Kasimirski, mais qui s'en distingue par une finesse extrême puisqu'il touche essentiellement les mots procéduraux du discours qui affectent foncièrement le message sans altérer les contenus conceptuels globaux mis en équivalence.

Mazigh, quant à lui, a fait double profit. Il a tiré de Kasimirski la distinction entre la parfaite perception visuelle de Dieu (rendue par *voir*) et le jugement conjectural des humains (traduit par *juger*). Il paraît qu'il a daigné prendre de Hamidullah la consolidation descriptive des adjectifs au moyen d'adverbes creusant le hiatus entre les deux facultés perceptuelles en contraste (si/tout). Cette inspiration sélective mazighienne soulève une question : pourquoi Mazigh n'a pas pris à son compte l'une ou l'autre des deux traductions dans leur totalité ? Était-ce une simple tentative de se distinguer de l'un par le

recours à l'autre ? Il va sans dire que Mazigh a consulté les textes de ses prédécesseurs. Cependant sa traduction se porte, non pas à la manière de Kasimirski comme une correction de Savary, mais en termes de dépassement de tous les essais qui l'ont précédée. L'attribution qu'il fait d'un verbe d'opinion (*juger*) au N0 humain (*ils*) remplace le choix littéral de son coreligionnaire (*voient*) et optimise en même temps le choix (*croient*) de son maître en traduction interprétative (Kasimirski). En revanche, le maintien de *voir* s'accompagne d'une intensification, par les modificateurs adjectivaux, allant *crescendo* de *bien* à *si* puis à *tout*. Mais comment *juger* optimise-t-il *croire* ? En fait, le verbe *juger* surpasse *croire* en ce sens qu'il implique, d'abord, dans son acception juridique, l'idée d'un arbitrage⁴⁸¹ et, donc, d'équité, de partage égal, puis la notion de capacité de soumission de quelque chose à la raison⁴⁸². *Croire* est tributaire d'un assentiment donné à une vérité, d'une admission plutôt morale⁴⁸³ que raisonnée. Aussi, *croire* suppose-t-il la durée, i.e. une certaine pérennité de l'idée à laquelle on fait foi. *A contrario*, *Juger* est un acte lié, à une temporalité limitée ; il est donc passible de révocation et de changements plus commodes. De fait, si Kasimirski prend en charge la traduction d'une croyance associationniste donnée comme fausse dans cet univers du discours, Mazigh s'engage à transmettre, outre cela, l'illustration d'une argumentation longuement réitérée dans le Coran selon laquelle la dénégation de Dieu n'est que pures arrogances d'une attitude contradictoire qui dénie l'au-delà dans les propos pour des raisons de prestige social et d'intérêt matériels et qui recèle, en réalité, la reconnaissance tacite de son existence. Le critère de fausseté et de vérité peut s'appliquer aux jugements et aux croyances. Pour cela, les énoncés des deux traducteurs admettent sans difficultés l'adjonction de l'adverbe *faususement* qui y confirme communément, la mise en contraste d'une vision divine et le caractère suppositionnel des connaissances humaines :

- *Ils croient **faususement** que le châtime est éloigné. Et nous le voyons très proche*
(KA)
- *Ce châtime qu'ils jugent **faususement** si éloigné ; Nous le voyons tout proche*
(MA)

L'adverbe *vraiment*, cependant, qui convient aisément à l'énoncé kasimirskien, nous semble ne pas trouver place suite à *juger* de Mazigh :

⁴⁸¹ - Le Nouveau Petit Robert de la langue française, version électronique 2009, CD 2009.

⁴⁸² - Ibid.

⁴⁸³ - Ibid.

- *Ils croient (**vraiment**) que le châtime est éloigné. Et nous le voyons très proche*
(KA)
- *? Ce châtime qu'ils jugent (**vraiment**) si éloigné ; Nous le voyons tout proche*
(MA)

La croyance, vraie ou fausse, est l'expression d'une conviction réelle. Le verbe *croire* ne pouvait, en ce sens, être le synonyme de *dire* que si les propos feraient miroiter une pensée profonde. Autrement, la proposition introduite à la troisième personne par *croire* porte en elle sa condition de vérité contrairement à une phrase du type « il dit que... » qui admet les deux possibles logiques de fausseté et de vérité. Mazigh a sélectionné *Juger* en conscience que le verbe comporte les traits d'une pensée proférée, d'une parole tributaire de la véridicité de son énonciateur. Car nous pensons toujours ce que nous croyons, mais on peut ne pas croire à ce que l'on juge. D'ailleurs si l'on ôte le dire à l'acte de jugement, on l'assimile à une croyance ineffable. Ainsi ne nous saurons adjoindre à Kasimirski l'incise « *sans qu'ils ne le pensent vraiment* » alors qu'elle est bien acceptable dans la phrase Mazigh :

- * *Ils croient que le châtime est éloigné (**sans qu'ils ne le pensent vraiment**).*
(KA)
- *Ce châtime qu'ils jugent si éloigné (**sans qu'ils le ne pensent vraiment**) ;*
Nous le voyons tout proche. (MA)

Mazigh se complaît à l'inclination interprétative de Kasimirski. Il l'imité parfois outre mesure⁴⁸⁴. Pourtant il s'en écarte dans les détails ; car ce qui distingue les deux hommes ce sont les rapports, différents, qu'ils renouent avec le texte source et les objectifs que chacun d'eux se fixe à son traduire. Kasimirski part dans sa traduction à la recherche de « ce que dit le Coran ». Mazigh, partant de la croyance d'un musulman que le sens du texte est intarissable – et c'est là, pour lui, l'un des aspects de son inimitabilité, compte mettre en exergue ce qu'un dire pluriel propose comme potentiel de dits possibles. Au moment où Kasimirski traduit le contenu des énoncés avec la distance requise d'un traducteur « externe », Mazigh épouse les croyances du texte qu'il traduit. Il puise son

⁴⁸⁴ - L'effacement du verbe, procédé que Mazigh emprunte à Kasimirski l'atteste. Le recours à la forme *zéro verbe* dans Mazigh outrepassa en quantité celle observée auprès de son maître.

interprétation dans l'intratextualité coranique. Les versets, pour lui, s'expliquent mutuellement et la mécréance n'est qu'une fierté verbale qui cache l'instinct humain tendant naturellement à la foi en Dieu. Il interprète fervemment, par le recours au Coran lui-même, le message dont il embrasse la cause, Kasimirski traduit le Coran interprétativement compte tenu du recul qu'impose le traitement d'un texte qui n'engage pas forcément son adhésion. Faisant appel aux exégèses pour comprendre le texte à traduire et adoptant ces dernières comme seules pistes fiables menant à une interprétation licite, Mazigh se fait exégète lui-même mais dans une langue autre. La traduction cibliste dite aussi interprétative opérée sur le texte sacré est une interprétation d'interprétations. L'aspect *méta-* que recouvre le discours traduisant mazighien est complexe, car il engage certes une deuxième langue mais aussi trois strates de lectures. Mazigh diffère de Blachère et Kasimirski sur ce point. En effet, si ces derniers consultent l'exégèse à titre d'accompagnement en les confrontant pour mieux élucider le sens des mots et des versets, le traduire mazighien appréhende d'abord les exégèses coraniques, les incorpore ensuite et les met finalement au service d'une lecture conforme aux préceptes de la religion fondée par le Coran mais également ayant accès facile auprès du lecteur francophone. Sur le plan pragmatique les retombées sont notables. Mazigh ajoute à son énoncé un ton introuvable dans la traduction de son maître : c'est la dramatisation de la position des mécréants auxquels s'adresse le message. Non seulement ils sont dans l'erreur de ne pas croire, ils se montrent en dilemme entre ce qu'ils profèrent et la réalité de leur conviction profonde en faveur de la foi.

3.2. Nadhara (lit. regarder)

3.2.1. Les équivalents personnalisés de nadhara(lit regarder)

26- awa lam yandhurû ila malakûti assamâwâti wal ardh⁴⁸⁵

*Rgd-BL-26 : Eh quoi ! n'ont-ils point **considéré** la royauté (malakût) des cieux et de la terre...*

*Rgd-BE-26 : **N'ont-ils pas regardé** le royaume des cieux et de la terre, et tout ce que Dieu a créé de choses, ni vu que peut-être leur terme approche ?*

*Rgd-CH-26 : **Ne contemplent-ils pas** le Royaume des ciels et de la terre, tout ce qu'Allah crée ? Leur terme est peut-être proche déjà. Quelle geste ! Après elle, adhéreront-ils ?*

⁴⁸⁵ - Verset 184 de la sourate 7 : Al-a'râf

Rgd-HA-26 : N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, et toute chose qu'Allah a créée, et que leur terme est peut-être déjà proche.

Rgd-KA-26 : Que ne tournent-ils leurs regards vers le royaume des cieux et de la terre et sur toutes les choses que Dieu a créées, pour voir si leur terme n'approche pas ?

Rgd-MA-26 : Que ne s'arrêtent-ils pour contempler l'immensité des deux et de la terre, et embrasser d'un regard tout ce que Dieu a créé ? Que ne voient-ils, que, peut-être le terme de leur vie est tout proche?

Nous n'avons pas manqué de répéter une réalité discursive, dans le Coran, selon laquelle le verbe *raʔā* (lit voir) est systématiquement remplacé par *nadhara* au mode impératif. En réalité, ce fait linguistique trouve écho dans le présent sextuor qui en élargit l'ampleur. Car s'agissant de *nadhara* (lit. regarder), la voix directive prend une autre forme modale, celle de l'interrogation. La série que voici présente une autre possibilité d'extension pour ladite règle de transformation. Il y a des questions, comme l'a finement montré Ducrot, qui ne requièrent pas de réponses et qui passent pour des assertions négatives. Nous enchaînons, avec les réserves requises, que selon une loi mathématique applicable en ce contexte à la langue, les interrogatives négatives du même genre débouchent sur une affirmation plutôt positive :

- *N'ont-ils point considéré la royauté des cieux et de la terre ?*
- *Si, ils l'ont considérée.*

En outre, il est possible d'aller plus avant ; c'est-à-dire de l'interrogation à un énoncé injonctif (voire impératif) pragmatiquement équivalent :

- *N'ont-ils point considéré la royauté des cieux et de la terre ?*
- *Qu'ils considèrent la royauté des cieux et de la terre.*

Le verbe *nadhara* (lit. regarder) est interprété chez Blachère *via considérer*. L'énoncé blachérien garde, telle quelle, la modalité énonciative de départ. Il ne manque pas de rendre manifeste le reproche adressé aux hommes qui sont supposés être peu sensibles aux indices cosmiques prouvant l'existence du créateur de l'univers. L'interrogation

véhicule l'étonnement évoqué plus haut pour ce qui est de certains emplois de *voir*. Elle dénote une bizarrerie répréhensible (la négligence humaine d'une telle reconnaissance de l'auteur à travers son œuvre) et un ordre impérieux à y remédier. La question à portée directive comporte donc un avertissement. *Considérer*, assez récurrent sous la plume de ce traducteur en traduction de *Nadhara*(lit. regarder) rappelle la tendance rendue auparavant perceptible concernant l'emploi de *penser* pour *ra?â*. Les pages à venir montreront que chez Blachère *considérer* est à *nadhara*(lit. regarder) ce qu'est *penser* à *ra?â* (lit. voir). Le commun dénominateur est l'inclination positive de leur utilisateur. Ce dernier se trouve d'abord soumis aux exigences de la complémentation du verbe ; car le N1 inanimé-concret (la royauté des cieux et de la terre) appelle, fût-ce préliminairement, une perception physique. Ensuite, les énoncés qui suivent et le contexte discursif général attestent délibérément l'exhortation du regard vers un au-delà de l'objet perçu : derrière une création visible, il y a un Dieu invisible. D'où le second aspect cognitif de la considération. Dans le domaine de référence religieuse, le terme consacré – qui est abondamment utilisé, par ailleurs, chez les romantiques⁴⁸⁶ – est *contempler*. Blachère s'en écarte poussé par son penchant raisonnant. *Considérer* convient mieux puisqu'il articule la réflexion à l'observation sensorielle. C'est le verbe exemplaire qui joint les deux dimensions de la perception en l'embrayant à une démarche plutôt empirique que spirituelle.

Mais comparativement à l'effort déployé dans la traduction blachérienne de *considérer* où l'attention a été portée sur la sélection du mot adéquat, dans Berque, le grand travail consiste à « anoblir » le mot littéral par les procédés qui le rendent digne d'une énonciation littéraire. L'intérêt se déplace ailleurs quand le terme en question ne peut répondre aux exigences de la littérarité. A. Jaubert, mettant en évidence la particularité du discours littéraire, rappelle que le décalage pragmatique qui « *déconnecte le discours littéraire de la communication ordinaire est lié à un décalage rhétorique lisible à plusieurs niveaux : la littérarité est une mobilisation particulière du langage sur la base d'un effet de trope*⁴⁸⁷ »

Le verbe *regarder* est un terme d'usage courant dont l'emploi n'invoque guère un aménagement spécifique. Sa reprise dans la suite de l'énoncé, accomplie par le

⁴⁸⁶ - Nous pensons, par exemple, aux *Contemplations* de Victor Hugo et à d'autres où les méditations poétiques et le rapport à la nature sont souvent articulés à la philosophie chrétienne prônant la précarité de la vie d'ici-bas et l'immortalité de l'âme. D'où la mise en valeur d'un amour idéalisé. Evoquant sa solitude après la mort de la bien aimée (Elvire), Lamartine exprime son espoir de la rencontrer dans la vie éternelle : « Si je pouvais laisser ma dépouille à la terre/ Ce que j'ai tant rêvé paraîtrait à mes yeux » (A. de Lamartine, *op.cit.*, 1922.)

⁴⁸⁷ - Jaubert, A. *op. cit.*, p 214.

verbe *voir*, a été convoquée en explicitation d'une asyndète en langue arabe (N'ont-ils pas regardé le royaume... et n'ont-ils pas vu tout ce que Dieu a créé). Cette reprise n'est pas stylistique mais dictée par la nature sémantique du complément d'objet abstrait (*leur terme*) qui exige, contrairement au N1 concret (royaume des cieux de la terre), une vision cognitive.

Le Rgd-CH-26 comporte le verbe *contempler*. Certes, on ne peut s'empêcher d'admettre dans le sens du prédicat l'actualisation qu'implique le voisinage combinatoire de l'énoncé, celui de sa contemplation. Bien qu'il soulève la question d'une restriction d'emploi propre à ce traducteur - que nous aborderons dans la série 27, le verbe porte, ici, les sèmes que les dictionnaires de langue énumèrent ; en l'occurrence celui d'une considération très attentive et de l'admiration de l'objet contemplé. En reliant le prédicat à son auteur, nous sommes parti à la recherche de ce que suppose le verbe en langue hébraïque outre les valeurs d'usage qu'il recouvre en langue française :

a- *Chazah* (lit. il contemple) dénote « Il a vu, prévu, pourvu, contemplé de l'œil ou de l'entendement d'où vient que les Prophètes sont appelés *Chozih*, c'est-à-dire les « Voyants⁴⁸⁸ »

b- « *Chazah* ne signifie pas simplement la contemplation en général, mais aussi en particulier, la contemplation des choses futures, un pressentiment.⁴⁸⁹ »

c- *Chazah* signifie également « voir des yeux du corps et de ceux de l'âme. Il se rapporte pourtant le plus souvent à ces fortes visions qui se présentaient, de la part de Dieu, tantôt aux Prophètes, tantôt à ceux mêmes qui n'étaient pas Prophètes.⁴⁹⁰ »

Il apparaît de ces trois acceptions que le verbe *contempler* est d'une prédication fédératrice où se joignent la perception visuelle, la perception cognitive et la celle à portée spirituelle. Il embrasse, ainsi, les deux mondes bibliques du Temporel et de l'Eternel. Ces différentes valeurs semblent présentes dans la traduction du verset coranique attendu la parenté théologique des religions dites monothéistes et l'intention du traducteur à unifier le vocable religieux dans une même résonance œcuménique rattachant le dogme coranique à son origine abrahamique et son verbe à ses attaches hébraïques. Le regard porté au ciels et à la terre ne se borne pas, pour Chouraqui, à la seule observation empirique ni – à la manière de Blachère - à une activité intellectuelle de nature purement philosophique. La

⁴⁸⁸ - Dictionnaire hébraïque, contenant toutes les origines des mots hébreux tant primitifs que dérivés du vieux Testament : avec des observations philologiques et théologiques,
http://books.google.tn/books?id=cqwPAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false (consulté le 11 /11/ 2104), p 192.

⁴⁸⁹ - Ibid., p 192.

⁴⁹⁰ - Ibid., p 192.

contemplation regroupe un tout complexe qui fait valoir la complexité de la relation qu'entretient l'être avec le monde à la lumière de son rapport avec le divin. Il s'agit d'une perception par les sens qui œuvre à développer les deux autres dimensions psychologique et religieuse de l'homme.

A partir de ce qui précède, la traduction, par Chouraqui, du verbe *nadhara* (lit. *regarder*) se montre interprétative ; car elle s'écarte de l'équivalent littéral vers une lecture théologique du prédicat inscrit dans le cadre global du rôle de la contemplation dans la consolidation du rapport de l'homme avec Dieu. La contemplation est au service de la foi. Cette dernière possède plusieurs voies. L'univers en est une. Chouraqui, tel qu'il apparaît au travers de cette première série traduisante, livre une interprétation non pas confessionnelle ni exégétique mais délibérément religieuse du regard. La prédilection pour le pluriel « ciels » au lieu de « cieux » ne participe-t-elle pas de ce penchant net d'affermir le caractère théologique du mot après tant de « bavures » poétiques qui s'y étaient collées au fil des siècles ?

D'un autre côté, c'est le verbe *Méditer* que Hamidullah a trouvé convenable à la traduction de *nadhara* (lit. *regarder*). Ce verbe transmet une activité essentiellement cognitive. Dans le Trésor de la Langue Française, nous trouvons le verbe défini par des expressions comme « Préparer par une longue et mûre réflexion⁴⁹¹ » ; « Soumettre à une longue et mûre réflexion », etc. Cependant, sur son dérivé *méditateur* – dont il a été mentionné la rareté – il y a eu une précieuse restriction. Aussi parle-t-on de « *personne qui s'absorbe dans de longues méditations, d'ordre **religieux** surtout*⁴⁹² ». Le Petit Robert n'en rajoute que par l'insistance sur la profondeur du processus intellectuel y afférent et ce par une série de synonymes du type *approfondir, réfléchir mijoter, ourdir, tramer rêver, songer* où nous concluons *hic et nunc* à l'absence de *regarder* et *contempler*. Autour de *méditer* pivotent trois compléments coordonnés qui sous-tendent une mise en relation du verbe avec trois N1 de natures sémantiques différentes :

- Le royaume des cieux et de la terre : N1 (in-cr)
- toute chose qu'Allah a créée : N1 (général)
- que leur terme est peut-être déjà proche : N1(abst)

Les raisons linguistiques de l'emploi de *méditer* sont manifestes à travers la gradation aisément observable que la coordination de ses N1 accuse. Une progression qui œuvre à conduire le mouvement perceptuel de la vision sensorielle, à la généralisation de la

⁴⁹¹ TLFI.

⁴⁹² - Ibid.

vision, puis à son abstraction totale. *Méditer*, grâce à sa charge sémantique de verbe cognitif a la possible faculté de couronner le processus ainsi décrit, de mettre l'accent, en l'occurrence, sur sa phase abstraite terminale celle qui concerne la proximité du « terme des hommes » à savoir l'apocalypse.

Du point de vue stylistique, l'ellipse, relatif à la non répétition du verbe assortie d'une gradation assurée par la conjonction (et), a bien servi la fusion des niveaux perceptuels en vue d'une seule cause : la dimension eschatologique de l'énoncé. Le regard porté sur le monde, la contemplation des autres créatures, minuscules soient-elles ou gigantesques, est une invitation à la méditation sur la condition de l'homme en tant qu'être mortel passible, à sa fin, d'un jugement sévère. Dans ce cadre d'emploi religieux, la méditation ne pose pas le regard ni la contemplation ; elle les présuppose. Le rapport à l'inconnaissable passe, dans l'univers de croyance coranique, par l'observation de l'univers. Le passé composé marquant les deux procès relatifs au N1 inanimé concret et au N1 généralisant transmet l'idée supplémentaire d'actes accomplis au service d'une réalité finale que pérennise le tiroir verbal du présent qui empreigne le dernier verbe de l'énoncé. L'observation du cosmos et de toutes autres sortes de choses s'achèvent sur l'idée centrale que, dans la vie des êtres, se mire la vie de l'homme. L'unification par une coordination égalitaire d'objets tenant lieu de niveaux de considérations différents n'est pas simplement perceptuelle mais ontologique. Toutes les choses naissent, croissent et meurent. Il en est ainsi pour l'être humain.

Au niveau de l'argumentation, la notion de *al- tafakkur* (lit. réflexion) est essentielle dans le Coran et Hamidullah, en bon musulman, n'a pu s'en défaire dans sa traduction. Elle consiste, pour le musulman, à considérer tout ce qui l'entoure avec le « souvenir » de celui qui l'a créé. C'est l'idée que tout provient de Dieu et que tout y retourne, y compris les êtres de raison. Le verbe de Hamidullah finalise une activité que Ben Achour précise dans son exégèse selon laquelle « méditer n'a plus de sens le jour de la résurrection⁴⁹³ ». La méditation porte, donc, sur le rapport entre les choses perceptibles dans la vie actuelle du fidèle et sa destinée après la mort⁴⁹⁴. Ainsi le recours à ce verbe émane

⁴⁹³ - Ben Achour, T., *op.cit.*, Vol., 2 p 353. (nous traduisons)

⁴⁹⁴ - Dans son ouvrage, *Religions Language*, Ian T. Ramsey, cité par Guy Cossée de Maulde (*op. cit. au Chapitre IV*, p 108) évoque un langage biblique comparable sur la perception visuelle se rapportant à la résurrection du Christ : « Quant à la résurrection, aux yeux du chrétien, elle ne se ramène pas au tombeau vide ou à des visions. C'est une situation étrange qui dépasse le visible, que l'on ne peut pas prouver (de même qu'on ne peut prouver qu'un homme a agi par devoir), mais qui invite à un engagement total. A cette situation étrange, comment s'étonner que corresponde un langage étrange ? Si Jésus n'est reconnu par Marie que lorsqu'il l'appelle par son prénom (Jn 20,16, p 145), si Jésus disparaît aux yeux des disciples d'Emmaüs au

d'une conception mixte de l'existence : le monde perçu est naturellement l'objet de tout regard méditateur mais il ne peut en être l'objectif. Inversement les univers de l'au-delà sont des espaces qui dépassent le visible mais qui ne sont appréhendés par l'homme que par des signes physiques qui en témoignent. Hamidullah charrie par l'utilisation de *méditer* le sens de *regarder* ainsi que ses connotations théologiques tant que l'objet perçu implique conjointement un regard sur le monde et une vision du l'univers.

Mais, à comparer Hamidullah avec Kasimirski, à mettre *méditer* en contraste avec *tourner le regard vers*, la divergence s'avère parlante. L'acte de traduire que Hamidullah présente, à partir de *méditer*, sur le mode d'une recherche des sens fédérateurs des mots, s'inscrit plutôt chez Kasimirski dans une perspective traductionnelle analytique. Le premier a beau rendre les différentes étapes d'une vision cosmologique, il les a réunies dans un prédicat à valeur sémantico-rhétorique globale et conclusive. Ce dernier a choisi de mettre au jour la structure sous-jacente de l'énoncé arabe fondée sur l'ellipse du verbe. Il a restitué le prédicat verbal dans la proposition finale afin d'explicitier le rapport de finalité qui relie les trois parties de l'énoncé. De fait, pour rendre la seule occurrence de *nadhara*(lit. regarder) dans le verset arabe, Kasimirski a employé, d'abord, *tourner le regard*. Ensuite, il a consolidé cet emploi par le verbe *voir* en fin d'énoncé en anaphorisation de cette périphrase verbale. Le lien logique et sémantique est nettement perceptible. La vue est tributaire d'une orientation préalable du regard. La succession des deux actes dans le temps est confortée par un connecteur de but. Kasimirski explicite ce que le texte de départ laisse en suspens. La proposition terminale que le Coran formule par coordination se voit rendue ici par la préposition *pour*. La verbe *voir* reprend *tourner le regard* mais il ne la répète pas. Il revêt un sens intimement lié au statut final de la proposition qui l'intègre ; car il ne s'agit pas d'une vue simple. Il est question d'une vision. C'est le N1 abstrait de *voir* qui la détermine. Le mot « terme » objet du verbe considéré lui assigne le sens d'une perception intérieure. *Voir* vaut « prévoir », « constater » et « méditer ». Selon le traducteur, l'univers comporte les symptômes de sa fin et de la fin des hommes. Il suffit d'y fixer notre attention. De même, l'orientation du regard est métaphorique. L'homme est quotidiennement en contact visuel avec la nature. Mais ce contact se borne à la vue. Le verbe *voir*, par opposition à l'acte oculaire primaire d'une vision passive de l'entourage, comporte le sens de « chercher à savoir », d'« interroger le monde » conformément à l'image du livre du monde chère à la Bible. Le regard posé sur la création de la nature est un appel à

moment même où ils le reconnaissent, tout cela n'est-il pas significatif d'une situation étrange qui dépasse le visible? »

l'interrogation sur l'existence de l'homme dans la nature et sur le point qui les unit ; leur finitude.

Il n'est pas inutile de citer un autre élément du contexte de l'énonciation traduisante kasimirskienne. Nous songeons à la composante intertextuelle qui unit cette traduction à Savary. Le dépassement déclaré par Kasimirski des imperfections observées dans la traduction de son devancier n'a pas affecté, paraît-il, la tendance analytique et explicative qui en constitue un trait caractéristique. Kasimirski, comme le prouve ses énoncés traduisants, ne semble pas considérer cette démarche comme une insuffisance. Sa récurrence dans son texte atteste son adoption de manière formelle. Sous la plume de Savary, nous entrevoyons, sur le même verset arabe, une charpente phrastique similaire :

- *N'ont-ils pas sous les yeux le spectacle du ciel et de la terre, cette chaîne d'êtres que Dieu a créés ? Ne voient-ils pas que la mort peut les surprendre ?*⁴⁹⁵

Kasimirski réécrit l'énoncé de Savary en allégeant la charge de figuration qui l'alourdit. Il lui soustrait l'image du « spectacle » et l'image de la « chaîne d'êtres » introuvables dans l'énoncé d'origine. Il se montre plus littéral à cet égard. Il n'attribue pas au texte source des figures qu'il n'infère pas. D'un autre côté, son apport pragmatique est important. « Tourner le regard vers » dicte un rapport d'énonciation différent de « n'ont-ils pas sous les yeux ». Savary exagère la description des dénégateurs marqués, pour lui, par une véritable cécité. La question posée par Savary porte sur les choses qu'ils regardent alors que celle de son successeur concerne les choses qu'ils voient sans avoir même la velléité de regarder⁴⁹⁶. L'étonnement dans le verset n'a pas pour objet la capacité visuelle mais l'attention portée à ce que l'on devait voir. Le verbe *tourner* affiche, chez Kasimirski, une incitation des hommes à donner intérêt aux choses et traduit par conséquent une attitude critique vis-à-vis de leur négligence. Leur aveuglement n'est pas physique, il n'est pas total non plus ; il est d'ordre spirituel. Le reproche de Kasimirski pointerait mieux que Savary le chaînon manquant qui impose le rattachement de ce que l'on voit à l'existence d'une force motrice cachée à la base des existences visibles.

Dans la même ligne traductionnelle s'inscrit l'énoncé de Mazigh. Ce dernier transporte les signifiants de langue cible vers l'aspect communiquée de leurs signifiés.

⁴⁹⁵ - Savary, Claude-Étienne, *Le Coran*, chapitre Les troupeaux, V. 183.

⁴⁹⁶ - Voir à ce propos notre proposition de distinguer regarder¹ (verbe intentionnel) d'avec regarder-seuil (mouvement oculaire primaire) au chapitre II.

Quant à sa propension explicative, elle passe outre le cheminement reconnu auprès de Kasimirski. L'énoncé mazighien comporte deux reprises consécutives du prédicat initialement exprimé. *Embrasser du regard* et *voir* anaphorisent ainsi le verbe *contempler*. Par rapport à son maître, Mazigh a préservé la macro-valeur illocutoire moyennant quelques nuances d'ordre stylistique dont les retombées pragmatiques sont pourtant tangibles. Il semble garder le rapport de finalité entre l'acte de regarder l'univers et la reconnaissance (exprimée par *voir*) de l'inconnaissable que cet acte devait impliquer. Cependant il se démarque au moins par quatre autres enrichissements :

a- d'abord, la reprise du premier verbe par *voir* ne se fait pas au moyen d'un outil syntaxique (pour) mais *via* un lien logique inféré par la reprise pure et simple de la même structure de départ. C'est l'interrogation qui reconduit, dans une nouvelle phrase, une grande portion du contenu de la précédente.

b- Ensuite, la reprise est doublement marquée. Elle est menée par *embrasser du regard* et *voir*.

c- De plus, *contempler* prend place de *regarder*.

d- Enfin, des modalisateurs (*s'arrêter pour.../ embrasser du ...*) s'ajoutent aux prédicats en question amenant des nuances sémantico-pragmatiques supplémentaires.

Rgd-MA-26 n'établit pas un découpage différent de la totalité de la phrase. Il en accentue seulement l'aspect interrogateur par la restitution de l'adverbe d'interrogation à la tête de chacune de ses propositions. La reprise de l'adverbe se rallie à une forme différente du même prédicat omis dans le verset d'origine. Afin d'éviter la monotonie de l'utilisation répétitive du même verbe et pour actualiser davantage la perception, Mazigh fait appel à la variation. Les interlocuteurs sont interpellés paradoxalement à la troisième personne par une adresse indirecte passant par le personnage du prophète - à qui l'on attribue le statut d'interlocuteur direct chargé de transmettre le message divin (dis leur !). Ces mêmes interlocuteurs, qui sont les dénégateurs du message, sont appelés à une contemplation qui devrait gagner en précision. D'où l'effet des modalisateurs verbaux. Au moment où Kasimirski emploie « tourner le regard » pour décrire une attitude insoucieuse et, par conséquent, en solliciter l'attention, Mazigh donne, par le biais de « s'arrêter pour » un cadre différent au regard porté sur le monde. Il ne s'agit pas de faire attention aux choses qu'on voit d'un œil passif, mais d'un appel pressant à une pause autorisant une vision différente et approfondie. La notion d'*interruption* de l'activité humaine en vue d'une possible évaluation est aussi importante dans le credo musulman que l'idée de *Al-tadhakur*

(réflexion des hommes sur les créatures en vue de reconnaître les bienfaits de l'Être créateur). Mazigh rejoint autrement Hamidullah. La contemplation aussi bien que la méditation ne peut être réduite à une attention particulière. Elle possède une échelle et exige une halte. Elle passe graduellement du cosmique au vivant et des objets lointains vers ceux plus proches dont l'homme lui-même. La périphrase verbale *embrasser du regard* traduit cette gradation qui va du général au particulier et de la perception sommaire à l'observation circonstanciée. Quant à l'arrêt des autres activités de l'homme au profit de la contemplation, il s'inscrit dans une conception philosophique et religieuse de la contemplation⁴⁹⁷. Du point de vue théologique, la contemplation participe du culte et Dieu en récompense les hommes autant qu'il sanctionne leurs péchés. Le contemplateur livré à ses pensées se détache de sa vie sociale et se consacre à Dieu dans un acte d'adoration profonde. La nature et ses composantes méritent, dans cette ligne de pensée, d'être scrutées en souvenir du divin. Contempler, au même titre que l'accomplissement d'une prière, raffermir la foi et attache le fidèle à son Maître. Cette philosophie de l'adoration « à ciel ouvert » a nécessité la reconsidération de ce qu'est un lieu de culte. Car la suspension du travail d'ici-bas pour prier ou contempler peut s'opérer dans des lieux fermés ou en pleine nature. L'univers est de fait un temple ouvert au culte rituel et aux autres formes méditatives. Mazigh et Hamidullah épousent le même angle de vue, traduisent la même position philosophico-religieuse mais ils divergent quelque peu sur la forme. Par *méditer* Hamidullah résume les trois prédicats graduels mazighiens. Le verbe *voir* qui fait suite à *s'arrêter pour contempler* et à *embrasser du regard* et qui a pour complément un N1 abstrait rejoint *méditer* dans le sens d'une vision cognitive et synthétique.

En guise de résumé à l'étude de ce premier sextuor, nous pouvons conclure que les traits saillants de la subjectivité de sujet discoureur, rencontrés dans les études pragmatiques du verbe *raʔâ* (lit. voir) se retrouvent dans cet examen consacré à *nadhara* (lit. regarder). Il s'agit de la rationalité blachérienne à travers le verbe *considérer*, la stylisation entourant *regarder* chez Berque, le souffle biblique qui marque le choix de Chouraqui, la traduction « confessionnelle » de Hamidullah et de Mazigh ainsi que le penchant explicatif de Kasimirski. L'étude ne laisse pas de révéler aussi que le même verbe employé dans deux traductions différentes pour rendre le même mot de départ dans le cadre de la même phrase

⁴⁹⁷ - « Une heure de méditation vaut plus que mille heures d'adoration », dit un hadith prophétique considéré de faible crédibilité, selon des muhaddithîn (docteurs spécialisés dans la mémorisation et la vérification des propos du prophète). Car sa chaîne de transmission leur a semblé peu fiable.

peut avoir des acceptions différentes. Le cas de *contempler* chouraquien et de *contempler* mazighien le montre. Le sextuor suivant consolidera cette constatation.

3.2.2. Le poids du sacré dans l'emploi de *voir* et *contempler* en traduction de *nadhara*(lit. regarder)

(27) *wa lamma jâ'a Mussa li mîqâtina wa kallamahu rabbuhu qâla arinî andhur ilayka*⁴⁹⁸

Rgd-BL-27 : [Moïse] dit : « Seigneur !, donne-moi possibilité de **Te regarder** !

Rgd-BE-27 : « Mon Seigneur, laisse-moi voir, que je **Te contemple** ». Dieu dit : « Tu ne Me verras pas ; mais regarde la montagne. -

Rgd-CH-27 : ...et dit: « Rabb, fais-moi voir, je **te contemplerai**. Il dit: « Tu ne me verras pas, mais regarde vers la montagne figée.

Rgd-HA-27 : Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je **Te voie** ! il dit : “Tu ne Me verras pas; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras

Rgd-KA-27 : Seigneur, montre-toi à moi, afin que je **te contemple**. Tu ne me verras pas, reprit Dieu,

Rgd-MA-27 : Moïse Lui dit : «Montre-Toi à moi, que je puisse **Te voir** !» . Le Seigneur lui dit : «Tu ne Me verras pas !

« Regarder Dieu » est un sujet à controverses entre les religions et entre les doctrines de la même religion. Notre objet n'est pas « regarder Dieu ». Notre objectif n'est pas non plus de soulever une problématique sujette à des représentations irrationnelles multiples voire contradictoires. Il s'agit, pour nous, de voir plutôt le lien que renoue l'emploi de *regarder* dans les traduire coraniques avec leurs contextes ; c'est-à-dire de relier le prédicat aux circonstances de son énonciation et de chercher explication aux traces de la réflexivité du traducteur dans son style traduisant. Le même verbe autrement contextualisé aboutit à des sens communiqués différents. Comparativement, Blachère, avec l'emploi de *regarder*, diffère de Berque qui rejoint Kasimirski et Chouraqui par le recours à *contempler*. Eux-mêmes, ils ont écarté le choix de *voir* opéré par Mazigh et Hamidullah. Mais la divergence n'est pas seulement lexicale. Elle apparaît aussi dans la syntaxe. Blachère a sacrifié au noyau verbal de *nadhara*(lit. regarder) son voisinage situé à gauche à savoir *arinî* : (lit. fais-moi voir) qu'il a finalement rendu par « donne-moi la possibilité de ». En

⁴⁹⁸ -Verset 143 de la sourate 7 : Al-a'râf.

effet, l'élan interprétatif déployé aux limites du verbe se voit rigide­ment contrarié par l'entité verbale elle-même qu'il a tenu à garder dans sa version littérale (andhur ilayk : Te regarder). Blachère ne s'attache pas à l'équivalent littéral en tant que tel ; car dans beaucoup d'autres contextes, il a placé ailleurs sa confiance. *Regarder*, en qualité de prédicat de vision active et sensorielle, convient mieux à l'alternative positive du traducteur. Devant un complément d'objet divin, c'est-à-dire invisible, c'est le verbe *regarder* qui répond le plus, selon lui, à la visualisation de l'invisible, à une requête humaine purement matérielle. Quand Moïse a demandé à Dieu de se montrer à lui, il a eu l'intention de le voir comme les hommes pourrait saisir des yeux toutes les choses perceptibles par ce sens. Dans *regarder*, Blachère met l'accent sur l'aspect physique du désir mosaïque, sur une dimension de la vision du divin simplement humaine. Il s'agit là de l'assouvissement d'une curiosité issue de l'importance de la vue dans le processus cognitif chez l'être humain. Moïse en ce sens se détache de son habit de prophète pour épouser la réaction instinctive de l'humain face à l'inquiétude que pose le caractère invisible du céleste. Dans ce choix, Blachère embrasse un point de vue humaniste dans la mesure où il traduit l'audace de Moïse, l'homme, dans sa dimension corporelle, à demander au divin de se ramener aux normes de la perception terrestre ordinaire. Ceci dit, au choc que suscite la vocation trop directe de *regarder*, Blachère fait appel à l'amortissement de ce qui précède le poids sémantico-pragmatique du vocable. C'est la périphrase « donne-moi la possibilité » qui atténue la demande hardie du prophète. Une formule de modestie qui transforme la demande en prière laissant à Dieu le choix de l'exaucer ou de la réfuter. Telle est l'humilité qui remet en place le rapport vertical des interlocuteurs d'un dialogue spécifique faisant valoir les exigences intuitives d'un serviteur et les obligations qu'un maître s'impose à lui-même. La requête prend le sens d'un désir naturel émanant non pas d'un défi insolent mais de la faiblesse humaine ainsi créée naturellement par Dieu-même et qui revendique une certaine assurance liée aux bienfaits sensoriels dont il était pourvu.

Berque s'aligne, lui aussi, sur cette modalité du possible qu'il convient d'attribuer à la démarche argumentative de Moïse. Mais c'est sur un autre mode qu'il la présente ; celui du style coranique de base. A ce titre, l'énoncé berquien est autrement littéral. Le traducteur interprète le noyau verbal et s'attache aux mots sources qui l'avoisinent. Il emploie *contempler* au lieu de *regarder*. En même temps, il garde « laisse-moi voir » qui devance juste ce verbe et dans la forme donnée dans le Coran. Berque, contrairement à son compatriote, inscrit son énoncé sur la ligne délibérée de l'exégèse qui

puise ses origines dans le texte fondateur même et qui trouve écho, à quelques différences près, dans les Ecritures. Il est dit dans le Coran que les fidèles récompensés généreusement, par l'Eden, jouiront de la face de Dieu qu'ils contempleront en toute jubilation⁴⁹⁹. Le judaïsme, iconoclaste, au même titre que le protestantisme a beau se refuser à toute représentation du divin dans le monde d'ici-bas, les deux dogmes croient en cette possibilité après le mort⁵⁰⁰. Pour les catholiques aussi, il est question, en ce monde, d'une beauté spirituelle, d'une beauté qui relève de la contemplation de la pensée. La beauté du père passe par la beauté du fils car si l'un n'est pas visible, l'autre est « le plus beau des enfants des hommes⁵⁰¹ ». *Contempler*, donc, est une traduction conforme à l'univers du discours considéré. Le verbe n'est pas le propre d'un discours, il est caractéristique d'une tendance dans la pensée humaine relative à une spiritualité. *Contempler* participe également d'un style d'adresse au divin. Sa signification présuppose un trait mélioratif accordé à l'objet de la contemplation :

- *Posé : Que je Te contemple.*
- *Présumé : Tu es beau.*

La présupposition du verbe trouve appui dans sa valeur aspectuelle de procès duratif. Une contemplation ne peut que durer, fût-ce relativement ; elle ne saurait porter sur un objet haïssable. Le verbe *voir* utilisé intransitivement apporte sa part de contribution à l'atténuation de la demande. De par son emploi absolu, *voir* ne désigne pas son objet. La vision qui vise l'entité divine, s'abstient à l'indiquer directement en discours vu l'aspect hardi de la requête. Voir - dénotant le compte rendu d'une perception sensorielle - se réduit, étant employé intransitivement, à l'expression d'une capacité visuelle. Une telle complémentation « en pointillés » du verbe laisse entendre une suite pour la phrase que le verbe *contempler* n'a pu combler que par inférence :

- *Laisse-moi voir..., que je Te contemple.*

⁴⁹⁹ - Aux versets 22-23 de la sourate 75 (La résurrection), nous trouvons une affirmation claire dans cette optique. Les bienheureux parmi les hommes recevront la permission de voir Dieu : « Ce jour-là des visages seront tout rayonnants de joie, A **contempler** leur Seigneur. » (Mazigh).

La vision est résolument physique pour l'autre traducteur musulman, Hamidullah : « 22. Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants 23. qui **regarderont** leur Seigneur ».

⁵⁰⁰ - Il est dit dans la Bible : « heureux les cœurs purs, car ils **verront** Dieu » (Mt 5 : 8, p 9). De même, l'apôtre Jean dit : « Nous savons que, quand il apparaîtra [à la fin des temps], nous serons semblables à lui, parce que nous le **verrons** tel qu'il est » (Jn, première épître, 3 : 2, p 301).

⁵⁰¹ - Ps 45 : 3, p 666.

Le transfert effectué de l'impératif à l'injonctif *via* une virgule infère, déjà, une hésitation énonciative qui fait miroiter le désarroi de Moïse devant Dieu. En effet, le dérèglement de la parole est le truchement paralinguistique une demande incertaine, fragilisée par le déséquilibre de l'interaction verbale établie, en l'occurrence, par la disproportionnalité des statuts des interlocuteurs (homme/Dieu).

Plusieurs, donc, sont les procédés accrédités par Berque pour mettre en évidence l'humilité du personnage face à son Créateur. L'apostrophe même dont il se sert diffère de celle de Blachère. « Mon Seigneur » rajoute une part de proximité qui est un signe supplétif de soumission et d'imploration, comparaison faite avec « Seigneur » ; vocatif simple utilisable, ailleurs, par simple convention linguistique.

Mais y a-t-il une différence entre *contempler* de Berque et le *contempler* chouraquien ?

Nous partons d'une règle saussurienne qui frise l'évidence. Elle consiste à postuler que toute différence dans la forme charrie une différence de contenu. S'il est vrai, donc, que les formes verbales sont ici identiques, les cotextes linguistiques des deux occurrences ne sont pas similaires tout comme, d'ailleurs, les contextes d'énonciations. « Rabb » prend place de « Seigneur », le futur s'impose au présent et la parataxe occupe le terrain consacré, chez Berque, aux outils de la liaison syntaxique. Voilà au moins trois caractéristiques observables qui particularisent l'énoncé chouraquien.

Au commencement, examinons l'apostrophe. Le terme *Rabb* translittéré à partir de l'hébreu s'apparente lexicalement avec le mot coranique mais s'en détache morpho-syntaxiquement. Chouraqui aurait pu choisir de calquer le syntagme dans sa totalité (rabbî : mon Rabb). Il a préféré, plutôt, intégrer le vocable sémitique dans le canon usuel de l'interpellation en français où l'on se passe souvent du déterminant. A la translittération, forme traductionnelle « sourcière » poussée à l'extrême limite se greffe une non-détermination à la française et au transfert lexical brut s'ajoute, ainsi, une adaptation morphologique de langue d'arrivée.

Sur le plan syntaxique, Chouraqui se démarque de tous les autres traducteurs dont quatre ont relié les deux verbes (faire voir) et (regarder ou contempler) par une conjonction et un seul (Blachère) les a fait succéder conformément à la grammaire du français (V₁ conjugué + V₂ à l'infinitif). Il entreprend d'inscrire les deux verbes dans une

structure conditionnelle implicite à laquelle il accorde le sens d'une assertion implicative paraphrasable par :

- *Rabb, fais-moi voir et je te contemplerai.*

qui vaut en définitive :

- *Rabb, si tu me fais voir ton visage, je te contemplerai.*

La contemplation par le regard est conditionnée par le déploiement du divin à l'œil du percevant. Voilà même une configuration que conforte la gestion des temps verbaux. La principale (q) de *si p, q* assigne le futur simple au verbe *contempler* en réponse à une subordonnée (p) à l'impératif. Chouraqui propose une parataxe qui repose sur une syntaxe profonde⁵⁰² lui permettant de faire un coup double : aller, dans la torsion de la grammaire d'accueil, aux extrêmes limites qu'elle tolère afin de créer une différence dans la forme et faire en sorte de ne pas trahir non plus le lexique biblique et plus particulièrement hébraïque auquel il projette ramener le texte à traduire. Pour ce qui est de la référence théologique générale, Chouraqui s'y conforme. L'emploi de *contempler* dont la charge méditative et spirituelle dépasse de loin *regarder* le prouve. Il s'y soumet aussi de par la conceptualisation même de ce qu'est *regarder Dieu de l'œil*. Chouraqui semble ne pas perdre de vue, face à ce verset du Coran, un autre verset de la Bible qu'il a fait précéder en traduction⁵⁰³. Il est plausible, dans le logique de Chouraqui, qui est celle de la bible, de ne pas pouvoir saisir l'Invisible à moins qu'Il fasse lui-même son apparition de propre gré et

⁵⁰² - Coseriu étend, par ailleurs, le concept de parataxe au-delà de notre conception normative : « la parataxe (...) est souvent interprétée d'une façon insatisfaisante. Ainsi, par exemple, on a soutenu qu'elle n'a pas de structure syntaxique ou qu'elle ne constitue pas une structure. Et on a essayé - en partant d'exemples tels que *Jean et Marie lisent*, analysés comme correspondant à *Jean lit*

+ *Marie lit* - d'interpréter du moins certains types de parataxe (dans ce cas: la coordination copulative) comme correspondant toujours à une parataxe de phrases (...). C'est qu'en réalité, on n'interprète pas exactement la parataxe si on ne se rapporte pas aux couches de structuration. De ce point de vue, la parataxe est la propriété en vertu de laquelle deux ou plusieurs unités d'une couche fonctionnelle peuvent être combinées à un même niveau pour constituer, dans la même couche, une nouvelle unité susceptible de contracter des rapports syntagmatiques propres aux unités simples de cette couche. Ce qui caractérise la parataxe, c'est, par conséquent, que les unités combinées y sont équivalentes du point de vue grammatical (l'une ne détermine pas l'autre) et que l'unité résultant de la combinaison est aussi grammaticalement équivalente aux unités combinées: elle n'appartient pas à un niveau supérieur, mais au même niveau de structuration. (Coseriu, Eugenio, « Principes de syntaxe fonctionnelle », de linguistique et de Philologie, Recueil annuel fondé en 1963 par Georges Straka et publié par Georges Kleiber et Gilles Roques, Strasbourg-Nancy, Librairie Klincksieck Paris, 1989, p 34.)

⁵⁰³ - Moïse dit à Dieu « fais-moi voir ta gloire » (Ex 33 :18-19)

selon les apparences qu'il trouve convenables à la faculté perceptuelle de ses créatures. La condition chouraquienne confirme l'impossibilité de voir Dieu qui dit lui-même : « l'homme ne peut me voir et vivre⁵⁰⁴ ». La seule vision qui demeure possible et que le traducteur ne laisse pas de la traduire est celle qu'il plait à Dieu de rendre possible. La bible raconte que des prophètes tel qu'Abraham ont eu ce privilège⁵⁰⁵.

Le thème de la contemplation revient dans Kasimirski mais non auprès de Hamidullah et Mazigh à qui Kasimirski semble, en contrepartie, inspirer quasi-intégralement la charpente grammaticale de leurs énoncés. C'est un rapport de finalité entre *se faire voir* (*se montrer*) et *voir* que ces derniers ont établi par le biais de *pour que*. Chouraqui, rappelons-le en a reconstitué une relation d'implication. Et la demande qu'il a exprimée sous la forme d'une suggestion (fais-moi voir, je te contemplerai = je te propose, si possible, de te montrer), acquiert dans Hamidullah et Mazigh le ton plus humble d'une prière.

Cela étant, l'énoncé mazighien, se passant de la préposition (constitutive de la conjonction de but) rendrait plus sensible son lecteur à la vocation implorante des propos de Moïse en s'abstenant d'en expliciter les motifs :

- HA : Montre-Toi à moi **pour que** je Te voie !
- MA : Montre-Toi à moi, **que** je puisse Te voir !»

Bien qu'il sous-tende une notion "partiellement exprimée" de but (*que* = *pour que*), l'énoncé de Mazigh tend à réitérer *via* l'effacement de la préposition la première demande exprimée à l'impératif par une autre proposition juxtaposée, introduite par *que* sur un mode injonctif.

Le verbe *voir* est le truchement en français d'une règle de transformation lexicale seulement valable dans le discours coranique originaire. Hamidullah et Mazigh restituent par *voir* en français un verbe *ra?â* (lit. voir) en arabe qui, rappelons-le se serait estompé au profit de *nadhara* (lit. regarder) à l'impératif. Le non-respect de la règle du discours en question en langue cible provient du fait que ce nouveau contexte d'énonciation traduisant impose ses contraintes qui sont d'ordre linguistique mais également argumentatif et pragmatique. *Voir* est une forme explicative en langue d'arrivée puisqu'il a fait resurgir le *ra?â* initial caché sous la croûte de l'impératif *undhur* (lit. regarde !) dans le Coran. Mais si,

⁵⁰⁴ - (Ex 33 : 20).

⁵⁰⁵ - (Exode 18 :1)

pour Mazigh, il est possible d'expliquer cette émergence en langue cible de *ra?â* que la « loi du discours » coranique n'a pas toléré en langue source en injonction (sœur de l'impératif : que je puisse te voir ! = permets-moi de te voir !), il ne nous est pas loisible d'y recourir pour donner explication à l'emploi d'un *voir* dû à Hamidullah. Sauf à considérer que toute la phrase complexe est entièrement à l'impératif et que ladite modalité ne se borne guère à la principale ; elle englobe de manière indifférenciée l'ensemble des propositions qui la composent.

A cela, nous pouvons ajouter les traces de la réflexivité dans le discours. Est-il l'œuvre de la coïncidence, cet emploi exclusif de *voir* par les deux seuls traducteurs ?

Compte tenu des données contextuelles, cette rencontre est loin d'être fortuite. En effet, dire que Moïse a demandé de voir Dieu ne vaut aucunement Le regarder ni Le contempler, mais « simplement » voir. En fait, si l'on remonte au chapitre des analyses sémantiques, en l'occurrence vers la taxinomie établie par Grezka (2009), nous apprenons que voir + N1(concret) dénote un compte rendu de perception visuelle et que l'annulation du N1 conduirait à la monovalence du verbe qui désignerait plutôt une capacité visuelle du sujet percevant. L'énoncé, ici présent, justifie un rappel de ce que nous avons avancé, à ce titre ; et que nous avons présenté sous le titre d'enrichissement de l'approche de Grezka compte tenu de la composante discursive. Il s'agit de considérer voir + N1(invisible) comme une interrogation, dans cet univers de discours précis, sur la capacité perceptuelle du sujet. Ainsi, l'emploi de voir par Hamidullah aussi bien que par Mazigh provient d'une intention de rendre explicite une idée en laquelle ils croient profondément, puisqu'elle relève de leur credo de musulmans : voir Dieu est une compétence visuelle qui s'offre de façon très particulière à des hommes élus par le divin. Cette capacité introuvable, par nature chez les humains, se formule soit comme une requête (cas de Moïse) soit par Dieu lui-même qui choisit d'annoncer que tel homme est doté d'un œil capable de le voir. Le Coran ne diffère pas tant de la Bible à ce sujet. Autrement, si Dieu le veut, il se montrera à ceux qu'il veut et sous la forme qu'il veut. Ceci s'applique aussi à tous les éléments du monde invisible pour le musulman en quoi, pourtant, il se doit de croire. Les prophètes qui ont le privilège de voir les anges, par exemple, ont été dotés d'une capacité visuelle exceptionnelle qui leur a permis de les voir. Une vérification avec le modalisateur *pouvoir* en témoigne :

- *Le prophète a vu l'ange Gabriel.*
- *Il a pu voir l'ange Gabriel.*
- *Moïse n'a pas vu Dieu.*

- *Moïse n'a pas pu voir Dieu.*

Regarder comme *contempler* ne peuvent traduire le caractère d'une « vision privilégiée », d'une perception doublement sélective (parmi les hommes et parmi les éléments de l'inconnaissable religieux). *Regarder*, pour les deux traducteurs serait pragmatiquement saugrenu dans la mesure où il dénoterait la perception directe et intentionnée du sujet alors que la vision telle que conçue dans cet univers du discours coranique échappe aux volontés humaines. C'est un don qui peut s'offrir à qui ne le convoite pas et se refuser à qui le désire. Qui plus est, *regarder* suppose une forme physique de l'objet. Or dans ce cadre, la forme et la modalité de la vision ne peuvent être décidées en amont, car c'est au gré du divin qu'elles se précisent. Contrairement à Blachère qui a employé *regarder*, dans cette série même, parce qu'il ne saurait admettre la perception visuelle que sur le mode expérimental de la sensation, Hamidullah et Mazigh, d'obéissance coranique, ont trouvé dans *voir* le prédicat générique qui se tait sur les modalités de sa réalisation. *Voir* dénote autant une capacité visuelle du sujet que les propriétés d'un objet particulier de perception. Il donne libre cours également à l'interprétation herméneutique relative au discours théologique se rapportant à l'infinité des possibles de concrétisation visuelle. Le statut hypéronymique du verbe est savamment mis à profit d'une expression fortement ancrée dans son univers du discours. En verbe générique, *voir* répond mieux, pour les deux traducteurs à "l'amphibologie" de l'énoncé.

Dans cette même ligne de démonstration, nous pouvons inscrire l'écart par rapport à *contempler*. Le verbe présuppose, avons-nous dit, une capacité perceptuelle qui n'est pas garantie dans ce cadre d'emploi. Raison pour laquelle, tous les traducteurs ayant choisi *contempler* dans cet énoncé se sont trouvés dans l'obligation de ne pas le reprendre dans l'énoncé faisant suite dans le même verset ; car son contenu présuppositionnel aura contredit la modalité négative de la phrase :

- *Moïse dit : « Seigneur (...) que je te contemple. »*
- *«*Tu ne me contempleras pas, reprit Dieu ».*

La négation ne réduit nullement son objet à une simple entrave de l'acte de contemplation. Elle va aussi loin vers l'idée intégrale d'une incapacité visuelle ; c'est-à-dire d'une impossibilité de la perception.

3.2.3. Regarder et contempler : quel équivalent littéral ?

(28) undhur kayfa nusarrifu al âyâti la'allahum yafqahûna⁵⁰⁶

Rgd-BI-28 **Considère** comment Nous [leur]adressons les aya [espérant que] peut-être ils comprendront !

Rgd-BE-28 **Regarde** comme Nous modulons Nos signes, dans l'espoir qu'on comprenne à fond !

Rgd-CH-28 **Contemple** comme nous déclinons les Signes.

Rgd-HA-28 **Regarde** comment Nous exposons Nos versets.

Rgd-KA-28 **Voilà** comment nous savons tourner les enseignements,

Rgd-MA-28 **zéro verbe** ainsi se trouvent variés pour vous Nos Enseignements, afin d'être mieux saisis.

L'objet du verbe dans les énoncés de la présente série explique leur différence par rapport à ce qui précède. Le N1 de *nadhara* (lit. regarder) n'est pas nominal mais propositionnel. Ses traductions, pourtant, n'étaient pas unanimes⁵⁰⁷.

Blachère opte pour le verbe *considérer* dont nous avons déjà commenté la portée pragmatique. Afin d'éviter la redite, contentons-nous de mentionner le rapport entre le sémantisme de ce verbe et le parti pris rationnel du traducteur. Pour faire bref, *considérer* qui dénote une activité rationnelle voire empirique émane d'une inclination chez Blachère de tout soumettre au prisme de la raison. La proposition admet les deux statuts d'interrogative indirecte et de nom expansé dénotant la manière :

- *Considère **comment** Nous [leur]adressons les aya*
- *Considère **la façon dont** Nous [leur] adressons les aya*

La prédication porte moins sur les aya (signes) que sur la manière dont Dieu adresse les aya. Si le terme aya - que Blachère préfère translittérer tel quel moyennant quelque marquage typographique (le mot translitéré est mis en italique) – réfère aux signes concrets révélés aux hommes et concomitamment aux versets du Coran, la modalité

⁵⁰⁶ - Verset 65 de la sourate 6 : Les bestiaux

⁵⁰⁷ - Cet énoncé impressionne, par ailleurs, par une divergence totale autour du verbe de la subordonnée (BL : adressons, BE : modulons, CH : déclinons, HA : exposons, KA : savons tourner, MA : trouvent variés)

d'exécution que les signes prennent ne peut être perçue que comme un élément abstrait convoquant une activité perceptuelle cognitive. Dans son interprétation de l'énoncé arabe, Al- Qurtubî va à la restriction référentielle des « signes » aux seuls versets coraniques⁵⁰⁸. Attabarî précise que la vision est intérieure⁵⁰⁹. La diversification des arguments et la multiplicité des preuves, soulignées par l'exégète, accordent à l'adverbe interrogatif de l'arabe *kayfa* (lit. comment) le sens de « combien » :

- Considère **combien** se trouvent variés pour vous Nos Enseignements.

Nous trouvons écho à cette interprétation de *kayfa* (lit. comment) par *combien* dans d'autres versets traduisants dus à Berque⁵¹⁰ et Kasimirski⁵¹¹.

L'idée d'une vision par les yeux du cœur (ou vision intérieure) qui a empêché Berque et Hamidullah de penser à l'utilisation d'un verbe comme *considérer* a, en revanche, conduit Blachère à y trouver issue. Blachère conçoit la paraphrase d'Attabarî dans sa dimension purement cognitive. La lecture de sa traduction imposerait au profane des questions. S'agit-il d'une réduction des processus psycho-cognitifs complexes que les religions assignent à l'appréhension, chez l'être humain, des univers physique et métaphysique ? Ou s'agit-il, plutôt, d'un traduire sensible aux enjeux argumentatifs dans le discours coranique qui devrait mettre à profit une argumentation religieuse adressée aussi à la raison ? Serait-ce, somme toute, un emploi traduisant rationalisant ou l'expression traduisante d'un discours rationnel ? La seconde hypothèse serait faiblement admise compte tenu du fait que le propos divin s'adresse au prophète Muhammad ; car dans la logique coranique, ce dernier, en qualité de prophète chargé de transmettre le message, est censé assister, dans les faits, à l'accomplissement des signes et donc à la vérification factuelle de l'argumentation du verset face à l'aversion même des dénégateurs. Cependant, cette seconde lecture serait admissible si l'on pouvait voir dans le « tu » prophétique l'indication

⁵⁰⁸ - Dans son exégèse Al-Qortubî (mort en 671 de l'hégire, ce qui correspondrait à 1272 du calendrier grégorien) précise en explication de cette fin de verset que *nusarrifu al-âyat* (lit. nous varions les signes) signifie « expliciter les arguments et les preuves » (cf. Exégèse d' Al-Qortubî Chamsi Addîn, dite *Al-Jâmi' Li Ahkâmi Al-Qur'ân* (Traité des décrets du Coran), collation de Ahmed al-Bardûnî et Ibrâhîm Atfîch, Ed. La maison égyptienne des livres, Le Caire, 1964, Vol 7, p 11.

⁵⁰⁹ - Quant à Attabarî, il paraphrase le segment finale du verset par : « O Muhammad, regarde de l'œil du cœur à l'exposition de nos preuves à l'attention de ceux-là qui déniaient leur Seigneur ». (Attabarî, *op. cit.* vol. 9, p 310). (Nous traduisons).

⁵⁰⁹ - « Vois **combien** ils t'appliquent de semblances : ils s'égarent, incapables de trouver un chemin... » (BE, V. 48 de la sourate 17 ; Le trajet nocturne)

⁵¹¹ - « Vois de **combien** de manières nous retournons les enseignements, et cependant ils se détournent. », KA, V.46, sourate 6, Le bétail)

impersonnelle de tout lecteur du verset en question. Aussi Blachère serait-il penché dans sa traduction, Attabarî à l'appui, à la mise en évidence d'une portion rationnelle qui caractériserait l'argumentation coranique selon laquelle le Coran s'adresse à la raison de l'homme autant qu'il en interpelle « le cœur ». La vision cognitive nous incite à admettre également la plausibilité du rapprochement, auparavant effectuée, entre l'impératif de *nadhara* (lit. regarder) et *ra?â* (lit voir) à la forme interrogative ayant plutôt la valeur d'interpellatif :

- *N'ont-ils pas **considéré** le ciel, au-dessus d'eux, comment Nous l'avons édifié et orné sans qu'y soient des fissures ? (BL, V. 6, sourate 50 ; Gâf)*

Les exemples pour ce mode d'emploi qui attestent l'emploi de *considérer* pour rendre *ra?â* sont légion dans Blachère⁵¹². D'où la confirmation de l'hypothèse d'un emploi quasi-systématique de ce prédicat là où le besoin à l'examen physico-cognitif est sollicité. Il en est ainsi, en traduction du même énoncé, pour le recours de Kasimirski au présentatif *voilà* au lieu d'un verbe plein et pour la forme *zéro* du verbe où Mazigh a cherché refuge.

Berque et Hamidullah qui se rencontraient rarement ont utilisé, à l'unisson *regarder*. Ils font preuve de fidélité à l'aspect formel du mot de départ. Ils ont consenti à remonter la chaîne des transformations qui consiste à muer tout *ra?â* (lit. voir) en *undhur* (lit. regarde !) quand il se rattache à l'injonction. Le souci des deux traducteurs est donc de suivre scrupuleusement les enseignements de l'exégèse accréditée par l'institution (Attabarî, Ibn Kathîr, etc.).

Regarder est justifié aussi par la nature de son complément. Suivi d'un objet abstrait, le verbe revêt le sens contraint d'un examen raisonné. Pourtant il ne se défait pas du trait de vision concrète qui le compose. Et si le sémantisme du N1 « signes » dans la proposition objet du verbe *regarder* auprès de Berque est compatible à la perception sensorielle, celui de « versets »⁵¹³ est restreint, dans Hamidullah, au strict sens du mot arabe (aya) ; c'est-à-dire à la seule acception linguistique des phrases du Coran. Pour restituer la dimension physique du complément qui devait convenir à la vision directe inhérente à *regarder*, ce dernier a trouvé dans l'emploi du verbe « exposer » qui y succède moyen d'y

⁵¹² - Nous en citons deux en traduction de *ra?â* (lit voir):

- « **Avez-vous considéré** ce que vous adorez, vous et vos ancêtres les plus anciens ? (V. 75, Les Poètes)
- « **Avez-vous considéré** l'eau que vous buvez ? (V. 68, L'échéante)

⁵¹³ - Le mot « versets » fait restrictivement référence aux paroles coraniques considérées en tant que telles comme les signes verbaux inimitables de la présence divine. En ce sens, le Coran est appelé aussi *Al-forqân* (lit. Le différenciateur) et *Al-borhân* (lit. La preuve).

remédier. L'« exposition » des versets comme l'indique la formation morphologique du terme (ex- : « hors de ⁵¹⁴ ») suppose une concrétisation tangible des signes verbaux. *Exposer* remplit la fonction de régulateur rendant possible la complémentation abstraite d'un prédicat à procès matériel. Dans cette logique exégétique puisée dans le texte de départ, en tant que texte initiateur et par la tradition prophétique, les versets du Coran et les signes cosmiques se répondent puisqu'ils relèvent d'une même source, l'Unique Dieu Créateur. L'énonciation coranique traduit par le verbe l'univers qui n'en est, à son tour, que le truchement cosmique. Qui plus est, l'exposition des versets se fait aussi de façon pratique par la référentiation au monde physique, preuve concrète appuyée *via* le vécu des humains. L'invitation des hommes à contempler « le temple de l'univers » dans le Coran est l'indice d'une telle corrélation. Pour servir à convaincre, l'illustration argumentative par le Verbe renvoie, pour convaincre, au réel concret des lecteurs. En résumé, avec l'expression « exposition des versets » Hamidullah investit sciemment la double acception du mot « versets » qui réfère directement ou indirectement à l'environnement sensoriel des hommes.

Ceci dit, le retour aux mêmes gloses textuelles, aux mêmes sources d'interprétation n'empêche les différences d'ordre stylistique. Car, si l'exégèse linguistique a conduit Hamidullah à développer une attitude traductionnelle qui garde le juste milieu entre le style d'un texte arabe et sa conversion stylistique dans les règles que permettent la grammaire et l'intuition linguistique élémentaire de la langue française, le travail berquien sur le style est une fin en soi qui vaut, en importance, ce que vaut la consultation des exégèses. Les soins apportés à l'expression traduisante adaptent les contenus du texte source à l'esprit de la langue d'arrivée et visent en même temps à rendre autrement une dimension substantielle du Coran qui est son mode de signifiante. La différence sur la forme entre les deux traducteurs est issue fondamentalement, de deux conceptions différentes du rapport entre langage et sacré. Dans quel style écrire en langue de traduction ? Doit-on aligner la langue cible au style d'écriture coranique ou chercher autrement à le ré-exprimer dans cette langue ? Hamidullah emprunte la première voie, Berque en prend la seconde. Tous les deux sont fidèles au texte source et à son style. Ce qui les partage, c'est la modalité pratique qui donne forme à cette fidélité au style d'origine. Le résultat n'est pas le même ; car la réalité discursive en traduction diffère. Le texte berquien incarne la reconnaissance de l'autre dans la transposition du sacré. Car l'autre n'est que soi-même : Berque est un français qui réécrit dans sa langue un texte « qui n'est pas le sien ». Le traduire de Hamidullah tend à ignorer

⁵¹⁴ - Le Petit Robert *op. cit.*

l'autre, qu'est la langue française ayant à recevoir son texte de foi, en y transposant « exactement » le contenu de son livre sacré. La langue d'accueil n'est qu'un outil, un instrument linguistique de transposition. Elle est conçue, certes, comme une entité ayant ses lois propres, mais pas aussi autonome à recevoir des contenus logo-culturels étrangers « à sa manière ». Le sacré, pour Berque, est traduisible dans une autre langue et la tâche du bon traducteur est de le prouver par un travail méticuleux sur les mots. Aux yeux du traducteur musulman, le sacré est, par nécessité, transposable et la mission du traducteur fidèle - dans les deux sens traductionnel et théologique du terme - consiste à y plier autant qu'il est possible la syntaxe, le lexique et l'imaginaire de la langue qui le reçoit. Berque a déduit du « comment » littéralement reproduit par Hamidullah, le *comme* dont la connotation littéraire ne cache pas sa double valeur d'adverbe exclamatif et interrogatif. En effet, l'adverbe « comme » dérive de l'adverbe latin *quomodo* qui signifie « comment »⁵¹⁵. Il exprime l'intensité en exclamation et la manière dès lors qu'il sert une requête. Les deux sens se mêlent quand il s'agit de rendre possible - comme dans le cas présent - leur mobilisation commune. L'énoncé berquien, conformément à la vocation du discours religieux cultivant une polysémie qui frise l'ambiguïté, met au jour, par l'emploi de *comme*, la diversification des signes divins qui doivent être impressionnants autant qualitativement que par leur nombre. La forme abrégée (*comme*) conjugue, de fait, l'énorme quantité d'un *combien* et les inégalables astuces d'un *comment*. Elle est, s'il nous est loisible d'établir une échelle entre les équivalents traduisants, d'une pertinence pragmatique supérieure puisque qu'elle ouvre la voie à une même conclusion, à savoir la réprobation divine des attitudes mécréantes, par le biais de deux arguments corollaires. Si l'on considère que la quantité dans la conjonction *comme* ayant le sens de « combien » incarne la multiplicité des preuves et la répétition de leurs évocations, l'on peut en conclure à l'aspect cumulatif de la stratégie communicative en œuvre. De même, quand l'on postule que le sens de *comme* - ayant trait à « comment » faisant valoir les ressort exceptionnels au moyen desquels ces preuves seraient présentées aux hommes - on est amené à reconnaître aussi la dimension pédagogique du message en question. *Comme* accorde, ainsi, à l'énoncé qu'il intègre, le statut d'un argument complet issue d'une pédagogie divine parfaite justifiant la sanction envisagée dans les versets à venir et rendant légitime des châtements aussi terribles. L'adverbe berquien remplit pleinement sa fonction rhétorique dans les deux sens du terme : il octroie, en tant

⁵¹⁵ - Sur la valeur interrogative de l'adverbe, Le Petit Robert électronique fournit quelques exemples du type « tu sais comme il est » et « regarde comme il court ». Quant à sa valeur d'intensité, c'est l'exemple : « comme il est cher ! » qui en a été fourni.

que variable soutenu de *combien*, une certaine élégance de style. Il favorise, au surplus, une argumentativité plurielle dont la pertinence est insigne.

Face à Chouraqui, être fidèle au principe dicté par Morris du rattachement de la parole à son utilisateur impose le devoir de ramener le verbe *contempler* - « espace de réalisation du sujet⁵¹⁶ » – à l'intention communicative de son auteur. Cette tâche nous inspire l'idée d'un repérage comparatif sommaire de l'ensemble des emplois du traducteur en vue de ne pas généraliser des faits anecdotiques. En effet, en plus de la configuration propositionnelle de *contempler* + *comment* + *ph*, ici présente, nous attestons plusieurs autres emplois qui suscitent des interrogations :

a- *Contempler* comme verbe monovalent :

- *Oui, il **contemple** !* (V. 21, sourate 74 ; Le recouvert)

b- En qualité de verbe transitif muni d'un N1 concret et d'un complément absolu antéposé :

- *En sa **contemplation**, il **contemple** les étoiles*, (V. 88, sourate 74 ; Les harmonies)

c- En position de syntagme de consolidation assertive équivalant à avoir « les yeux ouverts » (Berque) et à « être dans l'expectative » (Blachère), etc.

- *Vous l'avez vue (la mort), vous **l'avez contemplée***. (V. 143, sourate 3 ; La gent de 'Imrân)

d- Verbe muté à la catégorie des noms, cumulant le passif et la modalité négative de la phrase :

- *Ils y durent sans que leur supplice soit allégé, eux, les **non-contemplés***. (V. 162, sourate 2 ; La genisse)

⁵¹⁶ - terme dû à Flahault , F. (1978) *op.cit.*

e- Verbe qui, à l'épreuve de *voir* en voisinage immédiat, cède inhabituellement le terrain à *regarder* en traduction de *nadhara*(lit. regarder) et se voit affecter à rendre *absara* (lit. voir clair)

- *Tu les vois : ils te regardent, mais ne te contemplent pas* (V. 198, sourate 8 ; Les hauteurs :)

f- Verbe incompatible aux indicateurs contextuels :

- (...) *Jour où le mâle contemplera ce que ses mains avancent.* (V. 40, sourate 79 ; *L'inspiration*)

Si l'on résume ce repérage des emplois de *contempler*, nous serons amenés à reconsidérer, quoique relativement, nos analyses précédentes sur Chouraqui ainsi que les rapprochements que nous avons effectués avec les occurrences du verbe chez d'autres traducteurs⁵¹⁷. Ce repérage n'est pas exhaustif, toutefois il est pertinemment représentatif. Dans (a) l'emploi de *contempler* sans complément par le traducteur de la Bible et du Coran contrevient aux règles d'usage du verbe en français dont le Trésor de la Langue Française et le Petit Robert n'attestent qu'un emploi transitif. Dans son dictionnaire, Pierre Richelet a taxé le verbe de v.a., une abréviation de « verbe actif » qui signifie pour lui tout verbe qui « régit ou peut régir un accusatif exprimé ou sous-entendu⁵¹⁸ ». Si l'on parle dans les termes du même Richelet, *contempler* dans (a) est d'un usage « neutre » puisqu'il « ne gouverne point d'accusatif⁵¹⁹ ». Aucune mention pour un tel emploi intransitif n'a été faite dans son dictionnaire.

Quant à l'énoncé (b), il transgresse la loi de la reprise en français qui prohibe la répétition pléonastique d'un verbe par la forme nominale qui en dérive, placée en position de complément⁵²⁰. L'aberration de l'exemple (c) se détecte *hic et nunc* pour un arabophone

⁵¹⁷ - Voir, par exemple, rapprochement des emplois de « *contempler le royaume des cieux et de la terre* » réalisés dans le cadre de la série 26 entre Chouraqui et Mazigh.

⁵¹⁸ - Richelet., César-Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, éd. Jean Herman Widerhold, table alphabétique des abréviations, Genève, 1680.

⁵¹⁹ - Ibid., table alphabétique des abréviations.

⁵²⁰ - Cette structure étrangère au français a été introduite avant Chouraqui dans les néologies du langage poétique. Saint-John Perse avait écrit : « *Ha ! très grand arbre du langage peuplé d'oracles, de maximes et*

vu le décalage tant lexicale que syntaxique qu'elle accuse par rapport à l'énoncé du Coran. L'une des marques de l'agencement syntaxique chouraqui, est la dislocation de structures pouvant être, par ailleurs, à la base d'une possible équivalence observable entre les grammaires des deux langues. Le jeu sur la ponctuation est un ressort fortement exploité par le traducteur lui permettant de se passer des connecteurs. L'énoncé (c), outre l'emploi de *contempler* pour *regarder*, fait abstraction d'un rapport logique essentiel qui relie les deux prédications via le verbe *ra?â* (lit voir), en première proposition, et *nadhara* (lit. regarder) dans la proposition qui y succède. Il s'agit d'un rapport de réitération du contenu propositionnel précédemment annoncé par un autre qui le consolide. Le traducteur a choisi de le laisser au gré d'une ponctuation (la virgule) vague et inopérante. Dans (c), la proposition juxtaposée renfermant *contempler* se lit comme un énoncé-occurrence parallèle dont la fonction est de conforter le sens du premier construit autour de *voir*. L'ensemble de l'énoncé chouraqui pourrait facilement faire entendre, pour le non connaisseur du texte source, l'adjonction d'un *même* totalisateur :

- Vous l'avez vue (la mort), vous l'avez **même** contemplée.

La virgule qui dénote une relation de gradation entre les deux propositions devait prendre la place d'une conjonction traduisant le morphème arabe *wa antum* (alors que vous être en train de...). Le verset coranique véhicule par *wa intum* le contraste lié à la concomitance de deux faits donnés comme contradictoires et que, d'ailleurs, d'autres traducteurs ont rendu par « et vous êtes » (BL), « tandis que » (HA), etc. Si l'on prenait *contempler* dans le strict sens de *regarder*, la phrase reprendrait une part de la logique source à savoir « risquer éminemment la mort et de façon concrète⁵²¹ ». La mort désigne par métonymie l'ennemi assiégeant de toute part les interlocuteurs du message que sont les compagnons du prophète. Par ce déplacement métonymique, *contempler* acquiert le sens de « saisir de près avec certitude toutes les facettes d'un fait total indubitable ». Chouraqui semble encore investir l'étymologie latine du prédicat verbal pour trouver appui à cette vocation aussi globalisante que directe d'une perception de l'œil exprimée par *contempler*. Dans le dictionnaire de Furetière nous avons pu trouver écho à cette particularité

murmurant murmure d'aveugle-né dans les quinconces du savoir. » (Cf. St-J. Perse, Vents, Gallimard, paris, 1960). Rappelons, que les critiques littéraires ont convenu de décrire les vers libres de ce poète en termes de « versets ».

⁵²¹ - Le verset décrit, selon les *asbâb ennuzûl* (les raisons factuelles directes de la révélation du verset au prophète), les musulmans assiégés par l'ennemi et menacés d'extermination.

prédicative. *Contempler* provient de *templum* qui signifie (1) « *endroit d'où l'on pouvait regarder de tous costez ou (2) un lieu qu'on pouvoit découvrir de tous costez.*⁵²² ». L'idée de prise de conscience d'une réalité avérée, perceptible pour tous les combattants ; celle de voir leur ville toute encerclée donnerait raison à un déplacement d'ordre stylistique par rapport à l'équivalent intuitivement accrédité et systématiquement convoqué pour rendre *nadhara*. Ceci dit, une question s'impose. Peut-on expliquer stylistiquement toutes les prédilections chouraquiennes pour le verbe considéré ?

L'assertion (d) nous fournit déjà une réponse négative. *Les non-contemplés* dans (d) est, dira-t-on, en français un véritable néologisme. La consultation du Trésor de la Langue Française l'atteste. Le dictionnaire mentionne, certes, l'usage de « *contemplant* » et de « *contemplé* » mais non d'un participe préfixé et substantivé à la chouraquienne. Le traducteur semble attaché à la forme verbale et à ses formes dérivées qu'il a pris à son compte pour constituer en langue cible et loin des structures repérées en langue source (*non-contemplés* ne correspond guère à la composition syntagmatique de l'équivalent arabe) une syntagmatique créative qui rappelle les expressions nouvellement forgées dans le discours poétique. Il en est de même pour (e) qui est une véritable épreuve de validation de cet emploi du verbe dans un tel discours traduisant. Avoisinant *ra?â* (lit. voir) et *absara* (lit. voir clair), le verbe *nadhara* (lit. regarder) met véritablement en échec l'institution, par Chouraqui, d'une équivalence systématique entre *nadhara* et *contempler*. Entouré de part et d'autre par deux verbes de perception visuelle, *contempler* se voit déplacer contrairement aux nouvelles règles d'usage établies à l'intérieur de ce discours pour traduire *absara* (lit. voir clair) au lieu de *nadhara*. Le traducteur, contraint au « pis-aller de l'usage ordinaire », réorganise ses équivalences de manière à reconnaître la primauté de *regarder* à traduire *nadhara* sur *contempler*⁵²³. Il paraît admettre que la néologie a des limites, celle de l'incompréhension et que le verbe préféré automatiquement imposé conduira au contre-sens :

- * *Tu les vois : ils te contemplent, mais ne te voient pas (clair).*

On peut certes regarder sans voir mais non contempler sans voir. Car la contemplation implique une présence d'esprit et même plus : une réflexion profonde sur ce

⁵²² - Furetière, Antoine, Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts..., éd. Arnout et Reinier Leers, La Haye, 1690, p 634.

⁵²³ - Notons que *contempler* dans (d) est la seule occurrence du verbe en traduction de *absara* (lit. voir clair), verbe auquel Chouraqui attribuait d'habitude *voir* et subsidiairement *constater*.

que l'on observe. La forte part de cognition que revêt *contempler* en langue a obligé Chouraqui à la redistribution de ses équivalences et à contrecarrer, en lui, une inclination forte pour ce prédicat.

Le (f) nous ramène, vu le problème spécifique qu'il soulève, à l'énoncé principal de notre série. L'énoncé illustre l'attachement inébranlable de Chouraqui à la traduction de *nadhara*(lit. *regarder*) par *contempler* tout comme sa tenace volonté à employer quasi-systématiquement le présent de l'indicatif.

Mais si *contempler*, en (f), trouve une justification dans le style du traducteur ou encore dans l'inclination de ce dernier pour une archéologie gréco-latine et sémitique des mots, le recours presque mécanique au présent paraît plus impénétrable. Le présent fait office, dans l'énoncé, d'un tiroir temporel encodant l'antériorité d'un procès par rapport à un autre. Le verbe *contempler*, mis au futur simple dans la première proposition inscrit une concordance temporelle qui n'admet pas l'emploi du présent avec le verbe *avancer* de la relative qui s'y rattache. Même si l'axe du temps instaure théoriquement une relation d'antériorité entre le présent le futur, leur relation, dans l'énoncé, est tributaire d'un agencement syntaxique approprié. Pour éviter toute bizarrerie, le verbe au présent doit précéder, dans la chaîne parlée, le procès conjugué au futur :

- *Tu avances un travail et tu verras les résultats.*

L'antéposition du futur simple dans la principale appelle, dans la subordonnée, un procès dont elle doit déterminer le temps verbal :

- (...) *le jour où le mâle contempera ce que ses mains **auront (ont, avaient) avancé.***

Le présent mal accordé temporellement au futur de *contempler* accuse une autre incongruité d'ordre aspectuel. De par sa valeur imperfective, le présent contredit le sens de l'accompli que confère le contexte au verbe *avancer*. Le jour de la résurrection est défini, aussi bien dans le Coran que dans la Bible, comme un délai de mise en examen des œuvres humaines. Il se situera, comme en indique le nom, après la mort ; c'est-à-dire après que les actes des hommes dans la vie d'ici-bas, domaine d'épreuve limité dans le temps, auront pris fin. La résurrection annonce l'ébauche de l'évaluation d'une épreuve supposée résolument close. Les œuvres « avancées » appartiennent à un temps révolu, à l'ordre de

l'accompli. Le présent, tiroir de l'imperfectif et du non conclusif, sied mal au procès en question. Même la vérification de l'hypothèse d'un présent historique semble d'emblée vouée à l'échec vu le contexte théologique situant la résurrection hors de l'histoire. Dans cette même logique du discours religieux, le « mâle », autre appellation chouraquienne de l'homme, ne sera pas dans la certitude de pouvoir se représenter les événements passés sur le mode d'une véritable actualisation réelle à la manière du processus qu'induit la lecture des textes historiques. A l'histoire se substitue une ligne chronologique établie par le texte, celle qui situe l'arbitrage divin des travaux des hommes après leur accomplissement par ces derniers dans l'actuelle vie. À ce titre même, le présent semble inopérant.

Les invalidations des principales valeurs de ce temps verbal à savoir celle de l'embranchement du verbe avec le moment de l'énonciation (l'énoncé étant un récit anticipé à la non personne), celle du présent historique et celle d'antériorité intra-discursive par rapport à *contempler* au futur imposent, toutes, de repenser, donc, cet emploi à la lumière de la réflexivité du discours traduisant en question ; c'est-à-dire par la voie de la relation entre l'énoncé à son énonciateur. Pourquoi Chouraqui s'attelle-t-il à un tiroir verbal textuellement injustifiable ? La question vaut pour l'emploi de « mâle » au lieu d'« homme » (terme utilisé, hormis ce traducteur, par tous les autres), pour *contempler* plutôt que *regarder*, etc. Chouraqui met en place dans son texte un arsenal lexical et syntaxique qui le distingue, fût-ce par la négative. Il s'inscrit en faux contre des langues qu'il considère, dans leur dimension institutionnelle, comme des systèmes ayant dépravé, à travers l'histoire, le vrai discours authentique de la Bible et de la tradition abrahamique. Le présent contredit les normes morphologiques de la langue source même ; et l'examen du verset coranique révèle une subordonnée formée autour du verbe *qaddamat* (lit. ont présenté) conjugué à *al-mâmdhî* (le passé/l'accompli). Lequel ne souffre guère d'interprétation par un quelconque temps présent en français. L'énoncé, grossièrement paraphrasé, signifie que tout homme aura devant lui (regardera), ce jour-là, le registre complet des comportements qu'il avait eu avant sa mort. *Qaddama* que Chouraqui a bien rendu par « avancer » incorpore déjà, loin de toute contextualisation phrastique, le sens de l'antériorité d'une action. « Avancer un travail après coup (ou simultanément) » est une incongruité porteuse d'une contradiction logique. Mais dans le cas de Chouraqui, il s'agit d'un processus créatif au sein de la langue cible de nouvelles valeurs lexicales, grammaticales et morphologiques considérées comme seules adéquates au discours traduisant le discours « céleste ». Persuadé que traduire un texte sacré

nécessite une *poesis*⁵²⁴ susceptible de donner forme, en langue cible, à ses termes ancrés dans le système temporel des langues sémitiques, il est parti à la recherche, loin du passé composé et du futur antérieur longuement consacrés par l'usage, d'un autre morphème rendant l'antériorité d'une action déjà accomplie mais dont les effets affectent encore le présent voire l'avenir. C'est dans le rapport futur/présent qu'il a trouvé la formule d'une concordance nouvelle. Ainsi conçu, le temps présent apporte à l'énoncé ses nouvelles vertus d'actualisateur des fait qu'il décrit même s'ils remontent loin dans le passé. Les travaux des hommes se voient actualisés et intensément revécus vu le jugement auquel ils seront soumis et l'éternelle destinée qui en découlera (paradis/enfer). Le présent s'impose comme morphème général statufiant qui n'inscrit pas le procès dans un temps déterminé mais qui lui octroie une forme prédicative morphologiquement acceptable à l'intérieur du discours. Chouraqui aura saisi autrement le sens du présent en arabe compte tenu du futur qui le précède et considération prise du statut de « le mâle », sujet du verbe auquel l'article défini accorde le sens d'un nom générique dénotant non pas une entité individuelle, mais une classe d'entités (le mâle en général = tous les males ; c'est-à-dire l'espèce humaine tout entière). Cette lecture rappelle des expressions très récurrentes du type *wa kâna allahu rahîman* (lit. Dieu a été clément) ou *ya ayuhâ all-dhîna âmanû* (Ô ceux qui ont cru) où les verbes *kâna* (être) et *âmana* (croire) prennent la forme d'un passé en langue arabe qui ne peut être amenuisé à la valeur de l'accompli du passé. Dieu, être omniprésent et donc absolu, N0 divin du verbe modalisateur (*nâsikh*) ne peut être tenu à la lettre de l'expression en question ; sa clémence ne saurait tarir ; car, d'après le Coran, elle est sans limites. De même, l'appellation de « ceux qui ont cru » - ayant pour synonyme, auprès de Chouraqui, « ceux qui adhèrent » (au présent toujours) et, par ailleurs, chez d'autres traducteurs la forme mono-lexicale de « croyants » - n'infère pas, dans le texte arabe, une quelconque restriction temporelle de la croyance ni l'anticipation d'une révocation quelconque de la foi. Chouraqui, conscient qu'il n'existe pas de « passé de vérité générale » en français, a eu recours à la forme du présent dénotant cette valeur. La difficulté que rencontre un tel emploi est, en effet, relative à son degré d'acceptabilité en langue française.

Relativement toujours à la gestion des temps verbaux mais loin du présent de l'indicatif, le corpus de Chouraqui nous impose d'autres interrogations corollaires et nous

⁵²⁴ -Nous avons choisi à dessein de remonter à l'étymologie du terme latin issu du grec *poiêsis* signifiant plus généralement « création » pour mettre au jour une caractéristique du discours traduisant chouraquien, situé – jugeons-nous, non loin de la définition que se fait Roger Caillois de la néologie poétique : « la poésie, avait-il écrit, n'est pas un beau langage ; c'est un langage que le poète a choisi pour dire ce qu'il n'aurait pu dire autrement ». (Notons que la source de la citation n'a pas été vérifiée ; cette dernière est fournie de mémoire).

incite à approfondir davantage l'investigation sur l'emploi de *contempler* en dépit des quelques réponses fragmentaires que nous nous sommes réjouis jusque-là de fournir. Les unités de comparaisons attestent des options chouraquiennes solitaires où la mécanique de *contempler* dépasse le verbe *regarder* et envahit les confins de *voir*. Songeons comparativement à *contempler* rendant *ra?â* (lit. voir) au lieu de *voir* dans le verset 31 de la sourate Joseph :

- « *Lorsqu'elles l'eurent contemplé, elles furent si émerveillées de sa beauté qu'elles s'en taillèrent les mains.* »

Le verbe traduisant revêt une forme temporelle qui y sied fort péniblement. La valeur de l'accompli qu'apporte le passé antérieur s'accommode peu à la temporalité intrinsèque de *contempler* dont le sémantisme suppose une certaine durée. L'énoncé impressionne autant par le recours exceptionnel de Chouraqui à l'aoriste et au passé antérieur qui lui est associé que par la substitution de *voir* par *contempler*. Le choix semble s'opérer *ad hoc*. Le verbe *voir* commutable avec *apercevoir* va à l'encontre de la continuité qu'implique naturellement le sens de *contempler*. Bien qu'il ait misé sur le statut de la subordonnée thématique qui intègre le verbe et sur l'apport du passé antérieur comme expression temporelle de l'accompli, Chouraqui a mal concilié l'emploi du prédicat avec le cadre linguistique qui l'entoure. Il s'agit de l'apparition de Joseph dont le charme ensorcelant a poussé les convives de la femme de Pharaon à se blesser les mains par les couteaux qui leur sont servis au repas sans s'en rendre compte. Ce contexte d'envoûtement généralisé convient mal à la réflexion inhérente à toute activité contemplative. L'emploi de *contempler* au lieu de *voir* semble provenir d'une inclination particulière chez le traducteur pour ce verbe notamment pour la traduction de *nadhara*. En effet, le verbe *regarder* - constamment remplacé par *contempler* - est dans le corpus de Chouraqui un verbe « minoritaire » dont la fréquence en traduction de *nadhara* est insignifiante (10%), compte tenu du penchant littéraliste du traducteur. Notre analyse de Chouraqui risquerait de se méprendre sur les données fournies si nous prolongions notre perception unitaire à tous les corpus. Les exemples étudiés nous impulsent à inverser la pyramide pour comprendre la logique propre au discours traduisant chourauien. La parenthèse d'accompagnement systématique jusque-là adoptée, par nous, pour *nadhara* à savoir la mention « (lit. regarder) » n'est plus de mise dans ce discours ; car la quantité écrasante des occurrences de *contempler*

destitue *regarder* de sa position d'équivalent littéral et impose la réalité d'une littéralité différentielle. Le corpus de *nadhara/contempler* pose le problème de la subjectivité de la norme et la relativité de la « lettre » alignée à la dynamique de chaque réalisation énonciative. Qu'est-ce alors la littéralité ? De quelle « à la lettre » s'agit-il ? La traduction de Chouraqui nous enseigne une conception différente de la fidélité au mot dans le discours. Le littéralisme est de nature discursive ou il n'est pas. La littéralité absolue n'existe pas. Le sens du mot faisant la norme peut être recherché auprès d'un autre code. Chouraqui impose une tierce lettre au deux langues source et cible. L'établissement de cette littéralité en langue d'accueil est mis en évidence par de nouvelles relations sémantiques entre les signes linguistiques d'une langue, créées par (et dans) le discours grâce au contact que cette langue peut avoir avec d'autres. Le tiers mot, le tiers syntagme, le tiers morphème choisi (y), prenant appui sur certains sèmes du terme (x) correspondant⁵²⁵ en langue source se voit transférer vers une forme lexicale (z) en langue d'arrivée ayant souvent un trait sémantique apparenté au tiers mot (y) mais qui peut être en rupture totale ou partielle avec le terme d'origine (x). Il en résulte que, par le discours traduisant, de nouvelles affinités se créent entre deux langues indépendamment de l'« esprit » de chacune d'elles. La langue cible est ainsi le creuset dans les carcans duquel un discours crée ses nouvelles propres valeurs ou, mieux encore, un discours lui attribue de nouvelles valeurs d'emplois qui, au fil du temps s'affirmeront à force d'être répétées. Chouraqui mise sur ce fait que les historiens du langage ont confirmé depuis plus d'un siècle : « *L'innocence d'un terme dépend du degré de familiarité qu'il a acquis dans un milieu donné.*⁵²⁶ » L'emploi de *regarder* est une exception faite, soit par oubli, soit par une « fuite » inconsciente d'un français moderne au travers d'une forte censure qui passe au crible tous les mots traduisants par un lexique personnalisé que Chouraqui croit puiser dans l'hébreu antique en vue de faire remonter son texte loin des « polluants » linguistiques actuels. Il en est de même pour le verbe *considérer*. Employé très rarement, il se voit sourdre de la réserve moderne inconsciente du traducteur et trouver son chemin vers sa traduction par les orifices incontrôlables de son blutoir étymologique.

L'apport est profond puisqu'il affecte la structure présuppositionnelle du mot. Prenant place de *regarder*, le verbe *contempler* voit se modifier son présupposé. Car, en effet, le posé : *il contemple x* a deux présupposés :

⁵²⁵ - La correspondance reste relative, voire arbitraire car bien qu'elle trouve appui sur des traits sémantiques de base, elle obéit à la même subjectivité traduisante.

⁵²⁶ - Amossy, R., 2006, *op.cit.*, p 158.

a- *Il voit X.*

b- *X est digne d'intérêt*⁵²⁷.

Alors que dire : il voit X présuppose :

c- *Il voit. (il a la vue)*

d- *X est visible*

Quand on affirme en français : « il regarde X », on présuppose :

e- *Il voit X*⁵²⁸.

f- *X est objet d'examen visuel.*

Nous pouvons en déduire comparativement que *contempler* et *regarder* ont le même présupposé (a = e). Mais *contempler* possède un présupposé supplémentaire à savoir « x mérite l'intérêt du sujet percevant » que *regarder* présente sur le mode de la neutralité. La conclusion que l'on tire d'un examen par le regard peut être porteuse de bonnes nouvelles comme elle peut être négative. Si l'on applique cette dichotomie au N1 propositionnel du comment + ph de Rgd-CH-28, où il est question d'un appel à l'arbitrage de la raison, du « bon sens », *contempler* se trouve convoqué soit à se défaire de son présupposé esthético-intellectuel de vision agréable - tâche impossible, selon Ducrot, puisqu'un présupposé est une composante inhérente à la signification d'un mot ; c'est-à-dire une partie prenante de son identité sémantique - soit à être simplement considéré comme emploi discursif spécifié. Le souci du retour de Chouraqui à la source d'un langage œcuménique par le biais de la traduction en langue française ne l'a pourtant pas incité à prendre exclusivement le chemin des origines de cette langue d'accueil dont il utilise les mots. Le français offre le signifiant (*contempler*) et une partie amendable de sa signification conventionnelle. Au reste, le sens se recrée par le traduire i.e. dans et par le discours à partir notamment de l'étymologie sémitique et gréco-latine. Le traducteur forge ainsi à partir des traits sémantiques fondamentaux une orientation sémantico-argumentative du verbe en y insufflant une forte charge spirituelle qui le redéfinit.

Prenant appui sur les potentialités sémantiques du prédicat ainsi que sa connotation dans un univers théologico-philosophique (hébraïque) universalisée, Chouraqui

⁵²⁷ - A noter que l'intérêt peut être d'ordre intellectuel ou esthétique.

⁵²⁸ - Dans le cas de *regarder-seuil* que nous avons défini, dans l'analyse sémantique, comme le fait primaire d'avoir l'appareil oculaire ouvert comme dans l'expression « la statue regarde la mer » d'Eddy Marnay, le présupposé n'est plus « il voit X », mais X est visible ; car on peut regarder sans voir. Ceci étant, nous nous bornons ici au sens intentionnel de *regarder* conformément aux données du corpus.

procède, d'une manière générale, à une forme de « baptême initial⁵²⁹ » qui va à l'institution d'une antonomase sémantique qui n'affecte pas le statut grammatical du mot mais qui lui assigne d'autres combinaisons morphologiques (non-contemplés, par exemple) et en l'occurrence une signification à la fois distincte et systématique.

En définitive, le *Contempler* chourauien s'appelle « regarder » en langue. La phrase est à prendre à la lettre ; car *contempler* peut être représenté comme l'« équivalent littéral » du discours traduisant chourauien pour rendre *nadharaen* français. Le traducteur semble, à partir de cet exemple au moins, traduire *en* français et non *au* français. Il impose dans son texte une terminologie qui lui est propre ; et parmi les procédés qu'il met à profit, la reconstitution discursive des mots français par l'assignation d'une valeur sémantique nouvelle ou par la restriction d'emploi des formes lexicales déjà existantes. L'*Appel* de Chouraui constitue, de ce point de vue, une sérieuse interrogation sur l'empire que peut avoir une traduction donnée sur une institution linguistique, en apparence inexpugnable, qu'est une langue cible. Chouraui pointe le caractère conventionnel de la langue. Il impose sa loi individuelle à une institution. La *poesis* chourauienne est de ce point de vue radicale. Elle est porteuse d'un projet de restitution langagière. Ce projet engage des procédés variés (translittération (*rabb*), néologismes (*matriciel*), reconstitution étymologique (*contempler*), distorsion morphologique (*non-contemplés*), reformulation aspectuo-temporelle (prédominance du présent), etc. La visée pragmatique finale du traducteur est paradoxalement linguistique en ce sens qu'elle porte sur un changement du langage (religieux) au sein de la langue d'accueil plutôt que sur une quelconque modification de l'attitude d'un présumé lecteur francophone. De fait, le lecteur est une cible seconde, au premier rang de laquelle, Chouraui place la formation d'un langage spécifié auquel ce dernier est, ensuite, invité voire conduit.

⁵²⁹ - La notion dont nous usons avec réserve de « baptême initial » remonte à S. Kripke (Kripke, Saul, 1981 [1972]. *Naming and Necessity*, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, p 320). Nous la retrouvons dans Kleiber (1981 : 379) sous le nom de « d'acte de dénomination ». Le concept est tributaire d'un autre, celui que Kripke appelle , « le désignateur rigide ». Le terme sert à référer au même individu dans tous les mondes possibles où ce terme désigne. Kripke s'inspire nommément de thèses développées par J. Stuart Mill dans son *System of Logic* (Londres, 1843), qui oppose les *names* (les noms propres) fonctionnant par connotation mais non par dénotation aux *descriptions définies* qui connotent et dénotent conjointement. Nous ne pouvons coller le nominatif de « désignateur rigide » à *contempler* et à des centaines d'autres termes que Chouraui utilise de manière non conforme à leur dénotation usuelle. Nous ne pouvons pas non plus partir sur une piste que le cadre assigné à notre recherche ne permet pas, celle de dire, suite à certaines hypothèses soulevées, à propos d'autres sujets, par J.R. Ladmiral, que *contempler* supplante *regarder* dans le discours traduisant de Chouraui grâce à la forte connotation spirituelle qu'il renferme dans l'univers du discours religieux. Mais, nous nous autorisons d'asserter en toute certitude que ces mots spécifiquement employés par le traducteur ont été préalablement soumis à un acte d'orientation consciente vers des fonctions sémantiques précises décidées intentionnellement pour servir une visée pragmatique déterminée : la remontée aux sources sémitiques des mots du Coran.

Le contenu nouveau est fixe durant tout le texte. Il est toujours employé comme tel selon le baptême initial que Chouraqui lui accorde au commencement de sa traduction. Le répertoire lexical du traducteur est d'autant plus riche et varié que nous sommes tenté de ne l'évoquer désormais qu'en termes de particularités lexicales du discours traduisant chouraquien. Ainsi, sur le syntagme « contempler le royaume des cieux et de la terre » analysé *supra*, y a-t-il une embûche à contre-sens, compte tenu du sens strict que donne le traducteur à ce verbe ?

Trois niveaux ont été pris en ligne de compte pour l'analyse de ce verbe. D'abord, sur le plan discursif, le texte qui en fait usage affiche, avons-nous souligné, une restriction d'emploi, celle de *regarder*. Ensuite, au niveau purement sémantique, le verbe gagne en généricité ; car il ne se défait pas totalement de la charge méditative qu'il relie ordinairement à l'acte d'observation, mais il l'étend, non sans déperdition, aux objets les plus triviaux⁵³⁰. Tout regard est intentionnel. Et chaque regard est, d'un point de vue théologique, porteur d'une portion spirituelle, minime soit-elle et quelque banal que soit son objet. Tout objet est une créature divine. Et toute chose porte en elle, pour celui qui se propose de la voir avec le souvenir de celui qui l'a créée, une harmonie interne dont la simplicité n'est que pure apparence. Toutes les créatures, y compris les outils les plus fonctionnels, sont prêtes à communiquer au sujet percevant leur mode d'équilibre et les secrets de leur survie à condition qu'il prenne son temps à les regarder et qu'il ait la disposition et l'œil du contemplateur. Enfin, du point de vue pragmatique, s'opère un acte illocutoire indirect qui consiste en la contribution à une certaine familiarisation du lecteur à une conception particulière qui régit le rapport du langage avec le sacré. C'est un langage particulier qu'il faut rendre. Quant au lecteur, il est contraint de s'y acclimater.

Hamidullah, sur lequel nous n'attarderons pas de crainte de redite, a eu recours à *regarder*. Il rejoint Chouraqui contre Kazimirski et Mazigh dans la stricte mesure qu'il emploie un verbe à sens plein là où ces derniers en ont affiné la lecture au point de le

⁵³⁰ - Nous ne saurions perdre de vue une conception du monde liée au discours religieux selon laquelle tout objet est doté d'une vitalité qui lui procure la possibilité de glorifier le Créateur. Dans la Bible chouraquienne, Shoshana crie très haut : « Elohim de pérennité, toi qui pénètres les secrets, toi qui pénètres toute chose avant qu'elle n'arrive ». Le même propos se retrouve autrement au verset 14 du chapitre 2 : Amen à Elohim, de la Deuxième lettre aux Corinthiens du même traducteur : « Chérissément d'Elohim, qui nous conduit au triomphe avec le messie, et qui manifeste par nous, en tout lieu, le parfum de sa pénétration. » (Voir la Bible, verset 42, Chapitre 13 de Shoshana, Chouraqui, <http://nachouraqui.tripod.com/id44.htm>). Blachère traduisant le verset 44 de la Sourate 17 (le voyage nocturne) met en évidence cet animisme dans le Coran : « Les sept cieux L'exaltent ainsi que la terre et ceux qui s'y trouvent. Il n'est aucune chose qui n'exalte Sa louange mais [les Infidèles !], vous ne comprenez pas leur exaltation ».

réduire à un outil interlocutif à fonction phatique. Mazigh y a substitué la conjonction *ainsi*, son maître l'a remplacé par le présentatif⁵³¹ *voilà*.

De tels effacements du verbe rappellent systématiquement, la traduction de *voir*. *Regarder* rejoint ce dernier pour la même fonction pragmatique. L'assimilation des deux verbes découlerait de deux sources possibles.

D'abord, la place du verbe en position d'attaque de l'énoncé. L'essentiel de la prédication se concentre dans le syntagme qui le suit à savoir la proposition déclinant les signes divins. Damourette et Pichon ont souligné que parmi les fonctions du présentatif (*voilà*) est de servir « *aussi de formule d'annonce pour introduire ce qu'on va dire ou d'indication conclusive pour marquer la fin d'un discours*⁵³² ».

Ensuite, pour ce qui est du discours source, la loi d'assimilation systématique de *ra?â* (lit. voir) à *nadhara* (lit. regarder) trouve naturellement sa validation dans ce verset à l'impératif. Ainsi, pour comprendre le transfert conceptuel et argumentatif de *regarder* vers *voilà* et vers le mot de liaison *ainsi*, il est loisible de passer par *voir*. Aussi notre tâche sera-t-elle beaucoup plus commode autant que nous pouvons aisément rejoindre la ligne de démonstration déjà suivie pour analyser ce dernier. D'un point stylistico-pragmatique *voilà* est un « *index de la réalité et en même temps un instrument du développement analytique des énoncés (...) Il introduit dans le discours l'approche morcelée et progressive de la référence, il accentue aussi la réflexivité de l'énonciation.*⁵³³ ». Kasimirski fusionne, ainsi, au sein de l'appel qu'il fait au présentatif trois fonctions à la fois :

(a) une fonction déictique que fournit l'adverbe « là » incorporé dans la formation lexicale du prédicat et que renforce également, selon Moignet⁵³⁴, *voir* à l'impératif. (vois là !)

(b) l'exclamation ; vu la propension qu'a ce terme à l'interjection. « Il se réalise facilement dans des phrases à modalité exclamative », souligne, Juliette Delahaie⁵³⁵

⁵³¹ -. *Voici/voilà* est généralement classé dans la catégorie grammaticale relativement récente des présentatifs. Ce point de vue se trouve contrarié dans les dictionnaires comme le Robert électronique et le Trésor de la langue française (*op.cit.*) qui rangent *voici/voilà* parmi les prépositions. Quant au Bon usage, ces formes incertaines sont plutôt des adverbes démonstratifs. (Grevisse M., et Goosse, A., *Le bon usage*, 14^{ème} édition, Duculot, Bruxelles, 2008, §1100, p 1409).

⁵³² - Damourette, Jacques et Pichon, Edouard : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey, Paris, 1970, p 104.

⁵³³ - Jaubert, A, *op. cit*, p 112.

⁵³⁴ - MOIGNET Gérard (1974) : « Le verbe Voici-Voila », *Etudes de psycho-systématique française*, Klincksieck, Paris, 1974, p 51.

(c) et enfin le rôle de « morphème-énoncé⁵³⁶ » puisqu'il regroupe des constituants soudés mais analysables syntaxiquement formant un syntagme voire une phrase constative apte à assurer l'enchaînement argumentatif avec ce qui précède.

Les trois pans du terme versent dans une visée pragmatique commune : l'intensification du sentiment d'indignation contre ceux qui s'aveuglent devant les signes divins pourtant nombreux et variés. Nous tâcherons de ne pas reprendre les deux premiers versants pour ne pas tomber dans la répétition de ce que nous avons avancé sur *voir*. Nous nous bornons à la dimension pragmatique, en l'occurrence rhétorique (dans les deux sens stylistique et argumentatif) de cet emploi. Laquelle dimension nous fraiera le chemin au traitement du *ainsi* correspondant chez Mazigh. .

A ce titre, nous nous proposons de mettre à profit, suite à A. Jaubert et à J. Delahaie, le concept opérationnel de stéréotype tel que développé par J.-C. Anscombre (1990b)⁵³⁷ et présentée notamment dans J.-C. Anscombre (2001b)⁵³⁸. Rappelons brièvement que le stéréotype d'un terme est « *une suite ouverte de phrases attachées à ce terme et qui en définit la signification. Chaque phrase du stéréotype est, pour le terme considéré, une phrase stéréotypique*⁵³⁹ ». Ces dernières contribuent à des enchaînements d'énoncés, et y font office de *topoi*⁵⁴⁰. Les éléments introduits par *voilà*, présentatif, sont censés se situer à l'intérieur d'un stéréotype construit, fût-ce implicitement, par des phrases qui précèdent dans le discours. Suivant la démarche de Delahaie, notre énoncé traduisant ne peut admettre *voici* à la place de *voilà* pour la simple raison que *voilà* s'insère « dans une suite d'événements

⁵³⁵ - Delahaie, Juliette, «Voilà le facteur ou voici le facteur ? Étude syntaxique et sémantique de *voilà* », Cahiers de lexicologie, 2009-2, n° 95, p 4.

⁵³⁶ - Jaubert, A, *op. cit.*, p 111.

⁵³⁷ - ANSCOMBRE Jean-Claude, « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », Langue française, n° 86, 1990, Paris, Larousse p 103.

⁵³⁸ - ANSCOMBRE, Jean-Claude, « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », Langages n 142, Paris, Armand Colin, 2001, p 58.

⁵³⁹ - ANSCOMBRE Jean-Claude (2001 b) *op. cit.*, p 60.

⁵⁴⁰ - Précisons que nous employons le mot *topos* dans le sens général de « thème » ; car, rappelons-le, la théorie des stéréotypes vise, entre autres objectifs, à surmonter les écueils de la théorie des *topoi* telle que fondée par Aristote et développée jusqu'à nos jours par Ducrot et Anscombre. L'issue trouvée consiste à rattacher le stéréotype à l'usage d'individus définis comme membres de communautés linguistiques restreintes. Il en résulte que la famille, par exemple, constitue une communauté différente, en stéréotypes, de la communauté de l'usine et de l'administration. L'individu peut ainsi changer de stéréotypes d'une communauté à une autre. Nous nous autorisons de comprendre la notion de communauté, ici, comme étant un domaine d'interaction verbale donnée mettant à profit les formules stéréotypiques qui sont les siennes. Anscombre avance que c'est la communauté qui fixe le lexique selon - non pas des sèmes fixes (à l'instar de Katz, ou de structuralistes comme Greimas) mais une série ouvertes des « propriétés associées à un nom ». A la page 59 se don article, Anscombre dépasse la conception du stéréotype chez Hilary Putnam (1975) donné comme étant une partie de la représentation sémantique ; il lui assigne essentiellement le sens d'un mode d'attribution de la signification et l'oppose ainsi à la *définition*. »

stéréotypiques, c'est-à-dire communément acceptés comme tels par une certaine communauté linguistique⁵⁴¹ »

? *Voici comment nous savons tourner les enseignements.*

Outre la fonction de cataphorique qu'il remplit et selon laquelle il dirige la compréhension vers les énoncés qui le suivent, *voici* borne l'attention du lecteur à ce qui se donne, au sein du discours, dans l'environnement proche de l'argumentation à l'œuvre. *Voilà*, au contraire, favorise les rattachements à droite comme à gauche ; il peut projeter une suite d'énoncés ultérieurs comme il est susceptible de faire de l'énoncé qu'il inaugure la conclusion logique des arguments précédemment formulés. *Voilà* s'inscrit, en ce sens, dans le contexte stéréotypique du genre religieux. Le discours coranique, en l'institution de valeurs qui lui sont propres, fonde par lui-même ses stéréotypes dont on peut d'ailleurs citer « Dieu est omniscient ; il sait mieux que quiconque agencer ses preuves » ou « Dieu se suffit à lui-même ; c'est par miséricorde qu'il expose les signes de son existence aux hommes⁵⁴² » etc.

Sur le plan énonciatif, Kasimirski confirme par l'emploi de *voilà* pour rendre *undhur* (lit. regarde !) la fonction pragmatique du morphème. Le morphème porte, selon Delahaie, non sur le contenu propositionnel de la suite qu'il introduit mais sur son énonciation. Contrairement aux autres présentatifs ; on ne peut y répondre par un oui ou un non comme dans :

- *Sait-il tourner les enseignements ?*
- *Oui/non/*voilà.*

Le test du questionnement par *voilà* opéré sur l'énoncé Kasimirskien donne plus de précision sur sa portée énonciative:

⁵⁴¹ - Delahaie, Juliette, op.cit., p 6.

⁵⁴² - Au verset 20 de la sourate 45 il est dit : « Ceci [le Coran] constitue pour les hommes une source de clarté, un guide et une miséricorde pour les gens qui croient avec certitude ». (trad. Hamidullah).

- *Voilà comment nous savons tourner les enseignements ?*

La question ainsi posée ne peut être productive. Elle est admissible en termes de répétition littérale ou synthétique d'une première énonciation dont on projette vérifier l'assertion. G. Moignet a écrit que la question en *voilà* vise à obtenir « *non pas une information, mais la simple confirmation d'un fait déjà énoncé ou attendu*⁵⁴³ ». De fait, si l'on rallie le statut énonciatif de telle question avec *voilà* dont la requête confirmant la notion de stéréotype susmentionnée, on peut sans difficulté affirmer que *voilà* inscrit l'énoncé dans le cadre stéréotypique d'une assertion confirmative d'autres phrases supposée proférées. L'impossibilité d'insérer le présentatif dans le discours rapporté le montre :

- *? Il a dit : « Voilà comment nous savons tourner les enseignements ».*

L'incongruité de la phrase kasimirskienne déformée ci-dessus prouve que *voilà* ne fait pas partie du contenu sémantique des phrases. C'est un élément méta-discursif mettant en évidence un regard conclusif à leur égard. Kasimirski a traduit le verbe *nadharaet* en même temps sa véritable portée argumentative d'interpellatif. Qu'il fût conscient de la règle discursive - qui ramène *nadhara*(lit. regarder) à *ra?â* (lit. voir) dans ce contexte et *ra?â* à un simple outil vocatif dont la substance informative est résorbée à celle des mots de relation - ou qu'il eût recours à ce choix par simple intuition de traducteur, Kasimirski avait réussi à traduire le sens procédural de cet emploi verbal dont la charge prédicative n'est pas aussi cruciale que la fonction énonciative qu'il s'assigne dans le discours.

Mazigh a fait presque de même. Il a rendu *undhur* (lit. regarde !) par *ainsi*. Il a imité relativement Kasimirski dans la mesure où il a pris de la distance par rapport à l'équivalent littéral. En plus, il a opté pour un adverbe qui assure la valeur conclusive de l'énoncé qu'il amorce. Mazigh n'a pas ignoré la dimension confirmative. Il l'a confiée à un autre moyen assez pertinent : la modalité assertive de la phrase. De fait, il n'a pu employer *ainsi* dans une phrase interrogative ou exclamative ébauchée par *comment*. Il a trouvé moyen de convertir les deux modalités en assertion :

⁵⁴³ - G. Moignet *op.cit.* p 51.

- * *Ainsi comment se trouvent variés pour vous Nos Enseignements.*

Ainsi se montre redondant ou même contrariant, dès lors qu'il avoisine *comment*. La phrase mazighienne donne sur le mode affirmatif ce que Kasimirski livre par l'interrogation indirecte (voilà comment), en récapitulation d'une argumentation fournie auparavant. *Ainsi* ne peut être qu'anaphorique en ce sens qu'il introduit la conclusion qui clot un processus argumentatif supposé développé dans les énoncés précédents. Il s'inscrit en faux contre un *voilà* susceptible, au contraire, d'anaphoriser (ou anticiper) des contenus de phrases stéréotypiques éloignées dans le texte. *Voilà* qui admet le voisinage de l'interrogatif *comment* a l'avantage de ne pas combler l'attente qu'implique la question. Il incite à y rechercher une réponse dans le discours proféré ou à venir. De ce fait, il garde ouverte le répertoire des preuves investies dans le macro-discours de sorte que l'interprétant puisse en découvrir indéfiniment, selon l'effort interprétatif qu'il fournit face au message. A l'opposé, *ainsi* participe d'une argumentation différente. Associé à une inversion de l'ordre des mots rejetant le sujet (*nos enseignement*) à la fin de la phrase au profit de son prédicat essentiel (*variés*), l'adverbe raffermir une pluralité de preuves au-delà desquelles toute preuve supplémentaire est futile. Il annonce un niveau de perfectionnement, un nombre de « signes » auquel seul le discours divin peut prétendre. Alors que le terme-énoncé⁵⁴⁴ permet de rendre compte de l'expansibilité des preuves dont la quantité demeure indéfinies dans le texte coranique, *ainsi* en conclut au parachèvement d'une argumentation complète et suffisamment probante. Pour faire bref, *Voilà* émane d'une attitude exploratrice du texte tandis que *ainsi* relève d'une croyance en sa complétude.

Conclusion

L'analyse pragmatique proposée comporte trente-six énoncés traduisants réparties sur six séries. La première, introductive, a intégré des couplets d'énoncés ayant pour fonction de montrer les zones d'influences entre les traducteurs. En termes d'intertextualité, nous avons pu mettre au jour les éléments fédérateurs qui rapprochent Berque et Hamidullah de Blachère et Mazigh de Kasimirski. Ce sextuor inaugural a permis de valider l'hypothèse que l'autonomie d'un traducteur du sacré est relative et que même Chouraqui, qui s'annonce à l'écart, est supposé avoir consulté certains de ses prédécesseurs (en l'occurrence, Hamidullah). La seconde série, ayant pour rôle de laisser voir les prémices

⁵⁴⁴ - C'est ainsi qu'A. Jaubert a qualifié *voilà*, attendu sa forme lexicale composée d'un verbe et d'un adverbe de lieu. (Voir Jaubert, A. (1990), *op. cit*, p111)

de formes individualisées, nous a fourni l'avantage de découvrir l'emploi quasi-généralisé de « que vous en semble ». Issu de Savary et divulgué par Kasimirski, ce phrasème se trouve employé par tous les traducteurs, exception faite de Chouraqui. La troisième série consacrée à *raʔâ* (lit voir) est formée autour d'un verset coranique constitué de deux énoncés successifs qui renferment, chacun, une occurrence du verbe. Le vis-à-vis qui rapproche les deux occurrences dans des voisinages syntaxiques restreints a permis de confronter leurs emplois respectifs auprès de chaque traducteur et de conclure à la différenciation entre *verbe-type* et *verbe-occurrence*. Laquelle distinction tirée de la différence qu'établit Ducrot entre l'*énoncé-type* et l'*énoncé-occurrence*⁵⁴⁵ a fait valoir que dans le discours traduisant la même forme verbale (voir) peut avoir des effets de sens différents selon l'utilisation qui en est faite par tel ou tel traducteur. Une telle réalité, qui se retrouve avec certains équivalents de *nadhara* (lit. regarder), soulève la nécessité de revoir la conception statique que nous nous faisons jusqu'à présent de ce qu'est un équivalent littéral. A la lumière de la pragmatique, la notion de *littéralité* apparaît sous un jour nouveau. A partir de la forme lexicale unifiée de « voir », pullule une pluralité de sens tributaires des orientations communicatives de leurs utilisateurs. Il s'agit d'une polysémie verbale contextualisée ; c'est-à-dire établie dans la langue cible sur fond de la signification originale du verbe. En langue de départ, la polysémie du même verbe aurait donné une série de mots équivalents différents, car le polysémie du terme source est souvent poly-lexicale dans des discours traduisants multiples et même dans le discours d'un seul traducteur. Le phénomène, ainsi décrit, concerne la langue d'accueil. Il est question d'une multiplicité de sens liés à des occurrences multiples de la même forme dite littérale correspondante. Le cadre, par définition bilingue, du traduire, nous empêche d'en parler en termes de polysémie. La nature méta-discursive de la traduction invite à concevoir le problème toujours sous l'angle des équivalences entre deux langues. Le recours même au concept de « poly-équivalence » risque de renvoyer à plusieurs termes cibles pour le même terme source et donc de ne pas couvrir exactement le fait considéré. Pour rendre explicite la dimension réflexive de ces effets de sens et mettre en évidence leur variation en fonction de leurs usagers, nous convenons de les nommer *poly-subjectivèmes*. Une nomination qui trouve ses origines dans le terme « subjectivème » d'A. Jaubert⁵⁴⁶. Elle indique les traits sémantiques qui laissent apparaître les traces de l'auteur *via* les mots qu'il sélectionne. *Voir* utilisé avec des valeurs illocutionnaires multiples manifeste, en tant que verbe hypéronymique, son habilité à contenir différents subjectivèmes et à

⁵⁴⁵ - Anscombre J.-C., Ducrot, O., (1997), *op.cit.*, p 36.

⁵⁴⁶ - Jaubert, A. (1990), *op. cit*, p 176.

répondre à plusieurs intentions communicatives. Au sein de cette *poly-subjectivité*, la distinction entre les emplois caractéristiques de chaque traducteur passe nécessairement par (1) la récurrence du verbe dans des emplois identiques et (2) par les synonymes qu'il peut avoir auprès du même traducteur. Par exemple, dans Blachère, *voir* à sens épistémique est fréquemment substituable par *penser* et *considérer*. Par contre, dans Hamidullah, il entre en relation de synonymie avec des verbes comme *méditer* et *informer*. Et si, par exemple, *croire* est inusité dans le discours blachérien, il se trouve naturellement employé par Kasimirski dont le souci n'est pas de présenter une lecture positive du texte religieux mais seulement de parfaire la traduction de son prédécesseur. La poly-subjectivité de *voir* est fonction de la pluralité des voix traduisantes qui en font usage. Chaque traducteur module le verbe suivant l'intention qu'il assigne à son expression.

La première série sur *nadhara*(lit. regarder) soumise à l'examen pragmatique a consolidé les valeurs illocutionnaires attestées dans les emplois de *voir*. *Considérer* se retrouve sous le plume de Blachère joignant ainsi l'observation empirique à la perception cognitive et œuvrant, par la même, à mettre au jour l'inclination rationaliste de son auteur. Berque a préféré garder la forme systématique de *regarder*. Auprès de Chouraqui, l'usage de *contempler* n'apparaît pas aussi clairement comme emploi spécifique : le N1 cosmique y faisant suite impose la dimension contemplative du regard. D'un autre côté, le même objet du verbe semble conduire aussi Mazigh à rejoindre Chouraqui pour le même prédicat. Mais dans cette même ligne de traduction confessionnelle, Hamidullah a fait usage de *méditer*, un verbe qui conjugue l'aspect cognitif de la perception et sa dimension spirituelle. Quant à Kasimirski, soucieux de fournir une traduction aussi éclairante que possible, il procède à la duplication du verbe équivalent qui se trouve, en français, traduit par *regarder* puis explicité par *voir*.

La deuxième série de *nadhara*(lit. regarder) atteste la prédominance de *contempler* et *voir* aux dépens de *regarder*. Le complément du verbe ayant le trait de N1-divin est, avons nous avancé, la cause principale de cette préséance. *Contempler* qui présuppose une conception méliorative de la perception visuelle est convoqué par l'objet du verbe. Être parfait en toute choses, Dieu est d'une beauté placée au-delà de l'imaginable. Le regarder implique un contexte particulier (l'après-vie d'ici-bas) et une fascination qui ne peut laisser à l'examen visuel sa neutralité empirique. Le même N1 de *nadhara*(Dieu) a imposé à d'autres traducteurs (Hamidullah et Mazigh) le recours à *voir* en français au lieu de *regarder*. L'entité divine, estiment-ils inscrit une restriction de la modalité de perception

puisqu'elle exige la mise en exergue la capacité visuelle de l'homme face à l'invisible. Le verbe *voir* intègre la modalité du possible et infère le sens de « pouvoir voir » que *regarder* ne ferait pas admettre.

La dernière série de *nadhara* (lit. regarder) réitère un emploi rationalisant du verbe physio-cognitif *considérer* auprès de Blachère et confirme l'assimilation conditionnée de *regarder* à un élément d'interlocution auprès de Mazigh (undhur = ainsi) et Kasimirski (undhur = voilà). Mais en regard de l'alternative littéraliste de Berque et de Hamidullah faisant appel à *regarder*, le verbe *contempler*, dans Chouraqui, témoigne d'un choix singulier et peu compatible avec le N1 propositionnel. Chouraqui entend faire de *contempler* le verbe typique de la perception visuelle en contexte théologique. La dimension spirituelle est un trait constitutif de la perception élémentaire dans ce discours précis. La littéralité n'est plus, donc, un fait de langue donné par convention ; mais une donnée discursive intimement liée au domaine d'emploi qui l'intègre. De fait, *contempler* est expressément l'équivalent systématique de *nadharadans* le discours traduisant chourauien.

Conclusion Générale

L'ambition fondamentale de la pragmatique intégrée était de démontrer qu'il est toujours possible d'épargner aux études linguistiques cette alternative : « *ou bien la sémantique est logique, ou bien elle est purement descriptive.*⁵⁴⁷ ». Cette possibilité procure des avantages méthodologiques notables dès qu'il s'agit d'aborder l'étude d'un corpus traduit compte tenu de sa composante discursive. En effet, nous avons essayé dans ce qui précède de ne pas borner l'effort à la description des faits observés, mais de tenter d'y trouver explication loin des traitements purement logiques et des approches simplement lexicalistes.

Nous sommes partis d'une pensée que l'on peut dire idéaliste, stipulant l'idée d'une possible séparation entre les faits purement linguistiques et les données relatives au contexte d'énonciation dans l'acte du traduire. En vue de donner de « l'épaisseur empirique » à ce clivage initial idéalisant, nous avons émis l'hypothèse que là où tous les traducteurs sélectionnés (ils sont au nombre de six) s'accordent sur une unité traduisante commune, nous avons affaire à un transfert intercodique qui devait engager les seules composantes linguistiques des deux langues en contact. A l'opposé, les formes traduisantes qui témoignent d'une discordance entre les traducteurs relève du plan du discours et sont fonction du contexte d'énonciation. L'hypothèse principale se scinde, donc, en deux hypothèses corrélées qui appellent, chacune, des applications empiriques susceptibles de leur donner formes. Les premières données linguistiques (ou considérées comme telles) ont été soumises à l'examen d'une étude syntaxique et sémantique puisée dans la théorie des classe d'objets. Notre objectif était de parvenir à dégager, à partir des formes prédicatives unanimes, les fondements à la base de leurs emplois systématiques. Quant aux traductions

⁵⁴⁷ - Anscombre J.-C., Ducrot, O., (1984), *op.cit.*, p 112.

« instables », nous y avons appliqué la version stylistique de la pragmatique telle que rebaptisée par Anna Jaubert. Nous avons essayé de sonder les causes profondes des différentes équivalences employées en traduction d'une même forme d'origine.

La totalité du corpus compte 2346 énoncés coraniques traduisants. Les versets sélectionnés ont eu tous un commun dénominateur : des prédicats verbaux dénotant la perception visuelle. L'accent a été mis essentiellement sur *nadhara*(lit. regarder) et *ra?â* (lit. voir).

Notre analyse était agencée, au-delà des chapitres qui en structuraient le cheminement, en trois grands moments : d'abord une étude d'exploration statistique, ensuite une analyse syntactico-sémantique des équivalences communes et enfin une interprétation comparative des formes cibles divergentes.

L'étape d'organisation exploratoire a pris appui sur une appréhension quantitative des unités lexicales considérées. Les statistiques ont montré que 96 prédicats cibles (verbaux et non verbaux) ont servi à traduire trois verbes sources ; soit la moyenne de 32 mots d'arrivée pour chaque unité lexicale de départ. Les chiffres révèlent une grande quantité de vocables cibles offerte au transfert d'une unité linguistique de langue de départ. Les statistiques ont fait apparaître aussi la dominance quantitative d'une minorité de verbes sur un très grand nombre d'autres moins fréquemment utilisés. En effet, dans la traduction de *ra?â* (lit. voir), *voir* s'est adjugé 67,16% de l'ensemble des occurrences. Pour la traduction de *nadhara*(lit. regarder), c'est l'emploi de *regarder* qui prime sur tout autre verbe apparenté avec un taux de 48%. Le verbe *voir* entre en concurrence, en traduction de *nadhara*(lit. regarder), avec un taux de récurrence presque égal. En contrepartie, *regarder* n'est utilisé en remplacement de *voir* que sur une très faible marge presque insignifiante de 0.6%. Ce qui revient à dire que *voir* se substitue en grande partie à *regarder* et non inversement. Cela a suscité notre curiosité de savoir les propriétés spécifiques de *voir* lui permettant ce large éventail d'acceptabilité et les contextes d'usage très particuliers autorisant à *regarder* l'occupation de quelques créneaux propres au verbe. *Voir* s'est annoncé déjà, à ce stade précoce de notre analyse, comme l'**archi-équivalent** des verbes de perception visuelle employés dans le corpus. Les tableaux statistiques ont décelé aussi une grande portion attribuée, en traduction des trois verbes de la langue de départ, à d'autres verbes considérés proportionnellement en bloc par rapport aux deux verbes précédemment cités. De fait, 46% des traductions de *nadhara*(soit presque la moitié) a eu lieu au moyen de prédicats autres que *voir* et *regarder*.

La récurrence de verbes cibles au dépens d'autres, a ouvert la voie à une interrogation chiffrée sur la notion problématique d' « équivalent littéral » tant soulevée en traduction. Le verbe *voir*, comparé aux autres, a servi à traduire les trois verbes d'origine (1495 fois). Cependant il a été notamment considéré comme équivalent littéral de *ra?â* (lit. voir) vu le nombre inégalé d'énoncés où il se trouvait utilisé pour rendre ce verbe de l'arabe (1221 fois). De même, *regarder* a été le plus en usage pour traduire *nadhara* (lit. regarder), soit 147 fois.

Ce critère n'était pas valable pour *absara* (lit. voir clair) dont la grande fréquence d'emplois traduisants revenait à *voir*. La quantité s'est avérée une condition nécessaire mais non suffisante à la détermination de ce que nous avons considéré intuitivement comme équivalents littéraux. Par exemple, *voir* n'a pu maintenir le statut d'équivalent littéral de *ra?â* en raison de la seule haute fréquence d'emploi qui le distingue. Ainsi le facteur **quantité** a été conforté par une autre donnée pertinente : **l'exclusivité d'emploi**. Par exemple, les cases vides (correspondant à *voir* et *regarder*) ont révélé que *être clairvoyant*, *avoir clairvoyance*, *voir clair* n'avaient été aucunement employés dans la totalité des énoncés que pour *absara* (lit. voir clair). La littéralité est fonction du nombre certes, mais également d'équivalence exclusive. Le verbe *penser* a été aussi donné en exemple du même principe opérationnel d'*exclusivité d'emploi*. Le verbe a affiché une présence exclusive, hautement représentée pour traduire *ra?â* (lit. voir) par 38 occurrences. *Penser* rendant uniquement *ra?â* a été jugé comme équivalent littéral de ce verbe, dans son acception cognitive, car il a réuni les deux conditions statistiques de la quantité et de l'exclusivité d'emploi.

Les chiffres ont permis d'émettre l'hypothèse que se passer à maintes reprises du verbe *voir* (ce que nous sommes convenus d'appeler « zéro verbe ») auprès de certains traducteurs plus que d'autres est l'indice d'une particularité discursive et d'une tendance traductionnelle révélatrice d'une conception en traduction, tout comme le non recours à l'effacement du verbe, ou encore la haute fréquence d'une utilisation. Le verbe *contempler* a été repris, en traduction de *nadhara*, 35 fois dont 30 emplois relèvent de Chouraqui. Les données lexicométriques rattachées aux traducteurs nous ont facilité l'observation des formes verbales les plus récurrentes auprès des uns et des autres, de les rapprocher ou de les séparer et donc de formuler l'une des hypothèses centrales de la troisième étape pragmatique de notre analyse portant sur l'interdiscursivité traduisante.

L'aperçu statistique a mis au jour les proportions très éloignées des temps verbaux lors du passage de l'arabe au français. Les chiffres ont illustré la polyvalence du passé en arabe et de la complexité que revêt sa traduction en langue française. Le procès accompli en arabe n'est pas l'exclusivité de verbes conjugués au passés. En effet, sur un total de 552 formes verbales au passé, le texte français n'en retient que 156 ; soit un taux de 28%, c'est-à-dire un peu plus que le quart des occurrences. Le reste qui constitue la grande part des emplois équivalents va notamment au tiroir du présent (51%) et au futur (13%). Ceci dit, le recours au présent reste une caractéristique du style traduisant chourauien (sur 79 occurrences de *raʔâ* (lit. voir) au tiroir *al-mâdhî* (le passé/accompli), 65 occurrences de *voir*, en français, étaient au présent contre seulement 14 au passé).

Comparé au verbe *raʔâ* (lit. voir), *nadhara* (lit. regarder) affiche, au passé/accompli, des proportions constantes en français en raison de deux tiers pour le passé et du tiers pour le présent. Le tiroir verbal est, donc, l'objet d'une variation tributaire, elle-même, du choix du verbe équivalent. Il est aussi l'expression d'un penchant traductionnel et stylistico-pragmatique opéré au préalable par chaque traducteur. S'agissant d'*al-mudhâra* (présent/inaccompli), les proportionnalités sont stables contrairement à la traduction d'*al-mâdhî* (lit. le passé).

Par ailleurs, une comparaison des chiffres a été faite sur les assertions des énoncés arabes et français. Nous avons conclu à l'existence d'une corrélation, dans le discours de départ, entre une tendance d'emploi de *raʔâ* dans des phrases interrogatives et l'orientation d'une grande partie des assertions avec *nadhar* plutôt vers les constructions impératives. Il s'est avéré que la sous-classe de chacun des verbes a été à la base des modalités phrastiques qui lui sont assignées en fonction de la stratégie discursive globale du texte en question. Ainsi *regarder* qui encode souvent une vision sensorielle intentionnelle se trouve conjugué à l'impératif et (de façon général au mode injonctif) alors que *raʔâ*, supposé véhiculer en plusieurs contextes une vision intérieure, est lié au mode interrogatif conformément aux exigences d'un discours foncièrement persuasif.

La seconde partie de notre investigation a été consacrée à l'analyse syntaxique et sémantique. Cette analyse se proposait comme une réponse, quelque partielle qu'elle pût paraître, aux interrogations laissées en pointillé pendant l'éclairage statistique. Elle est censée répondre à l'hypothèse initiale selon laquelle les équivalences traductionnelles unanimes étaient les signes d'emplois réguliers. Nous avons pointé les emplois de *voir* et de *regarder* effectués concurremment par les six traducteurs sans exception en traduction de

raʔâ (lit. voir) et de *nadhara* (lit. regarder). Il s'agissait de ce que l'on a supposé être une équivalence traductionnelle systématique entre l'arabe et le français. Les sous-classes sélectionnées au départ selon une hypothèse postulant une possible corrélation entre la systématique d'un emploi prédicatif et sa classe sémantique n'a pas abouti. Pourtant, elles nous ont accordé l'avantage d'organiser un mini-corpus d'analyse qui nous a conduit finalement à des résultats généralisables. De tels résultats ont été définitivement admis après être soumis à une dernière confrontation avec d'autres séries du corpus.

Le verbe *Voir* qui ne relève pas de la terminologie technique est un terme d'usage général. Y avoir, ainsi, recours ne saurait participer d'une correspondance experte en traduction, aussi rapide soit-elle. Il résulte d'un « réflexe » lié à l'emploi ordinaire de la langue dont chacun est capable. Lesdits réflexes trouvent appui dans la structure de la langue. Les propriétés d'emploi exclusif de *voir* sont ainsi d'ordre sémantique et syntaxique. Les critères sémantiques fondamentaux sont la certitude et la non spécification de la vision. Il s'agit régulièrement d'un procès sûr, voire intense et dont le caractère est toujours général. Le verbe *voir* éponyme de sa classe semble être employé sans cesse en ce type d'emploi dans son acception hypéronymique intégrant toutes les perceptions visuelles particularisées sans pour autant se réduire à l'une d'elles. Les deux caractéristiques principales dont l'une modale (1) à savoir la certitude assertive de la prédication visuelle et l'autre conceptuelle (2) celle d'un procès générique se ramènent à une seule catégorisation : la modalité n'étant qu'un cadre pour la structuration du sens. La version modale a une fonction d'ordre sémantico-pragmatique qui est celle de la deixis. Il s'agit d'une sorte d'embranchement fortement marqué qui relie le sujet percevant à l'objet visuellement perçu à un point tel que ce dernier semble être donné par lui-même, dans le discours, indépendamment de l'entité qui le regarde.

Sur le plan syntaxique, les deux valeurs considérées prennent formes :

9) Soit dans des termes de rattachement génériques (N0, N1, locatif obligatoire, proposition subordonnée thématique, etc.)

10) Soit dans une modalisation phrastique totalisante réalisée diversement (par la négation totale du procès perceptuel, par une interrogation rhétorique ramenée logiquement à une négation, par une hypothèse non réalisable ; donc niée, etc.)

11) Ou encore dans l'emploi déictique de *voir* (= il y a = voici = voilà, etc.) via un pronom éthique sujet (tu = on), via une principale interrogative modale (supprimable ou remplaçable par *est-il vrai...*), etc.

Lors du processus de vérification, les phrases ayant dérogé à la règle employant d'autres verbes que *voir* dans des conditions d'emplois similaires sont de trois sortes :

- Des verbes qui recèlent un sens plus élargi que *voir* comme, par exemple, *percevoir* qui marque ce que Grezka appelle « l'hyperclasse » de perception. Il intègre, ainsi, toutes les classes de verbes relatifs aux cinq sens de l'homme à savoir *sentir*, *entendre*, *toucher*, *goûter* et *voir*.

- Des prédicats qui émanent d'un emploi traduisant excentrique et empiriquement insoutenable. Il s'agit des deux emplois respectifs de *déceler* (Ma) et de *distinguer* (Be) ainsi que des verbes *reconnaître*, *posséder*, *éprouver*, *craindre*, *être à l'abri de*, etc. qui engagent un sens perceptuel général qui dépasse le sens de la vue.

En somme, les deux premiers cas de figure (1 et 2) ont été ramenés à une seule valeur à savoir l'emploi **générique** d'un *voir* hyperonyme. Le troisième cas, au sens **déictique** du verbe.

Parmi les cinq séries d'emplois systématiques de *regarder* que nous avons pu repérer auprès des six traducteurs, trois comportent des noms humains en position de N1. Les deux autres ont comme objets du verbe des noms inanimés concrets (*montagne*, puis *nourriture et boisson*). Tous les N1 partagent le trait syntactico-sémantique d'éléments physiques directement perceptibles. En tout, *regarder* a pris, dans toutes ces occurrences, la signification de regard-seuil dénué d'intentionnalité. Le verbe est reconnu plutôt par le trait orientation directe (i.e. physique) du regard, une orientation qui n'implique aucunement la volonté préalable chez le N0 d'un quelconque examen visuel.

La recherche menée sur le mini corpus d'un *regarder* traduisant, a stimulé notre curiosité de reconsidérer la taxinomie établie en contexte monolingue. Pour ne citer que l'approche de Grezka que nous avons choisi comme préalable théorique, notre investigation nous conduit à mettre en question quelques-uns des résultats auxquels elle est parvenue. L'idée la plus saillante est celle des avatars sémantiques affectant le verbe au mode impératif et par rapport à l'injonction d'une manière générale. L'attention portée à ce point précis au travers des textes traduits démontre une contradiction entre l'intentionnalité liée à *regarder* comme un trait définitoire nodal et son emploi à l'impératif. En fait, ce mode remet aux honneurs la question séculaire de la différence entre sujet logique et sujet grammatical du verbe. Il impose, à propos de l'intentionnalité, la distinction entre l'agentivité du procès et la position de préverbal dans la phrase ; entre l'orientation imposée d'une intention non préalable et la volonté, sentiment par définition intrinsèque et autonome. Les phrases impératives « délocalisent » la volonté inhérente à l'action exprimée par le

verbe *regarder* et convie une lecture énonciative du sens du prédicat. Nous avons conclu à la nécessité d'introduire, dans la classification grezkaenne, d'une nouvelle sous-classe ; celle de ***regarder-seuil*** que nous avons pris soin de définir comme l'acte d'orientation oculaire primitif précédant le processus de perception visuelle. Il sert ce processus et il ne s'y substitue pas.

Dans la dernière section, ayant pour objet l'étude pragmatique des séries différentielles des six traducteurs, un tour d'horizon lexicométrique préliminaire a suffi pour vérifier s'ils existent des sextuors totalement interprétatifs ; c'est-à-dire exempts de toute occurrence de *voir* en traduction de *ra?â* et de *regarder* en traduction de *nadhara*. Parmi les 60 séries d'énoncés d'arrivée (soit 60 versets arabes six fois traduits dans chaque série), aucune d'elles n'a pu se passer de l'emploi de *voir* pour rendre *ra?â*. Au contraire, *nadharaa* compté 16 séries, où *regarder* cédait totalement la place à différentes formes prédicatives, dont le verbe *voir*. A la question de savoir s'il était possible de trouver des traductions totalement ciblistes, c'est-à-dire entièrement non littérales, les emplois du verbe *voir* ont répondu par la négative. En effet, si la littéralité en traduction peut constituer dans certains cas une plate-forme « consensuelle », la recherche de telle concertation sur l'exclusion pure et simple de toute forme littérale en traduction semble inconcevable ; car elle nous projette, simplement, en dehors du domaine de la traduction (l'adaptation, le pastiche, etc.). Le sens dit littéral, problématique soit-il, est une assise inéluctable à l'inscription d'un discours dans l'acte du traduire. La littéralité, fût-ce écartée ou altérée, reste un repère de spécificité discursive, un jalon qui signale l'appartenance à une activité méta-langagière bien déterminée à savoir la communication traduisante.

Au-delà des statistiques, l'étude pragmatique des énoncés différentiels a permis de particulariser les attitudes traductionnelles et rhétoriques des traducteurs. Un fil conducteur guidait, en filigrane, l'ensemble des équivalents d'un même traducteur et contribuait à le distinguer des autres. Dans le tableau récapitulatif suivant nous avons résumé comparativement les traits caractéristiques de chacun des discours traduisants :

Traducteur	Be	Bl	Ch	Ha	Ka	Ma
Discours orienté source	+	+	+	+	-	-
Discours orienté cible	-	-	-	-	+	+

Rhétorique de la composition ⁵⁴⁸	+	+	+	+	-	-
Rhétorique de la persuasion	-	-	-	-	+	+
Cheminement argumentatif conforme à la source	-	+	-	+	-	+
Visée distante	+	-	+	-	+	-
La transposition du style de départ	-	+	-	+	-	-
Subjectivèmes et (Réflexivités discursives)	discours littérisé fondé sur une stylisation imitative.	Discours rationalisant à penchant archéologique	Discours Méta-translationnel intégrant une tierce langue.	Discours confessionnel reproducteur de la signification source	discours correctif et explicatif	Discours confessionnel persuasif reproducteur d'argumentation source

Le tableau illustre maintes réalités discursives que nous ne pouvons toutes commenter. Les lignes d'opposition entre fidélité au texte source et fidélité à l'esprit de la langue d'accueil ne sont plus aptes à donner, à elles seules, une explication aux divergences traductionnelles et à discriminer des intentions divergentes. Ladite opposition est un élément important qui participe d'une suite de facteurs variés. Mais elle ne saurait constituer l'adéquation explicative d'un phénomène complexe. Nous avons repéré, au cours de notre analyse, des littéralistes prenant, dans la même direction de l'attachement au mot, des voies énonciatives diamétralement opposées. En contrepartie, des traducteurs dont les rapports au texte source divergent, se voient engager sur les lignes d'une même orientation argumentative. Nous espérons avoir réussi à montrer, à travers cette investigation, que, par-delà toute option traductionnelle, le mouvement argumentatif d'une traduction, mobilisé au service une visée pragmatique globale, représente le véritable enjeu du traduire.

L'analyse stylistico-pragmatique a révélé également qu'un vis-à-vis qui rapproche les deux occurrences de *voir* dans des voisinages syntaxiques restreints permet de confronter leurs emplois respectifs auprès de chaque traducteur et de conclure à la différenciation entre **verbe-type** et **verbe-occurrence**. Cette distinction, tirée de la différence qu'établit Ducrot entre *énoncé-type* et *énoncé-occurrence*, a fait valoir que, dans le discours traduisant, la même forme verbale (*voir*) peut avoir des effets de sens différents selon l'utilisation qui en est faite par tel ou tel traducteur. Une telle réalité, qui se retrouve avec certains équivalents de *nadhara* (lit. regarder), soulève la nécessité de revoir la conception statique que nous nous faisons jusque-là de ce qu'est un équivalent littéral. Grâce à la

⁵⁴⁸ - Selon Mary Carruthers (citée par Stéphane Macé, *op. cit.* p. 11), « la rhétorique, dans sa pratique, consistait (...) d'abord en un art de la composition plutôt qu'en un art de la persuasion ».

pragmatique, la notion de littéralité apparaît sous un jour nouveau de sorte qu'à travers la forme lexicale unifiée de « voir », pullule une pluralité de sens tributaires des orientations communicatives de leurs utilisateurs. Il s'agit d'une polysémie verbale contextualisée ; c'est-à-dire établie en langue cible sur fond de la signification originale du verbe. En langue de départ, la polysémie du même verbe aurait donné une série de mots équivalents différents, car la polysémie du terme source est souvent poly-lexicale dans des énoncés traduisants multiples et même auprès d'un seul traducteur. Le phénomène, ainsi décrit, concerne la langue d'accueil. Il est question d'une multiplicité de sens liés à des occurrences multiples de la même forme dite littérale correspondante. Le cadre, par définition bilingue, du traduire, nous empêche d'en parler en termes de polysémie et la nature méta-discursive de la traduction invite à concevoir le problème toujours sous l'angle des équivalences entre deux langues. Même le recours au concept de « poly-équivalence » risque de renvoyer à plusieurs termes cibles pour le même terme source et donc de ne pas couvrir exactement le fait considéré. Pour rendre explicite la dimension réflexive de ces effets de sens et mettre en évidence la variation de leurs forces illocutionnaires en fonction de leurs usagers, nous sommes convenus de les nommer **poly-subjectivèmes**. Une dénomination qui trouve ses origines dans le terme « subjectivème » d'A. Jaubert indiquant les traits sémantiques qui marquent les traces de l'auteur *via* les mots qu'il sélectionne. *Voir* utilisé avec des valeurs illocutionnaires multiples manifeste, en tant que verbe hypéronymique, son habilité à contenir différents subjectivèmes et à répondre à plusieurs intentions communicatives. Au sein de cette « poly-subjectivité », la distinction entre les emplois caractéristiques de chaque traducteur passe nécessairement par (1) la récurrence du verbe dans des emplois identiques et (2) par les synonymes qu'il peut avoir auprès du même traducteur. Par exemple, dans Blachère, *voir* à sens épistémique est fréquemment substituable par *penser* et *considérer*. Par contre, dans Hamidullah, il entre en relation de synonymie avec des verbes topiquement marqués comme *méditer* et *informer*. Et si, par exemple, *croire* est inusité dans le glossaire du discours blachérien, il se voit naturellement employer par Kasimirski pour rendre *ra?â* non pas avec le souci de présenter une lecture positive du texte religieux mais seulement de parfaire la traduction d'un prédécesseur. La poly-subjectivité de *voir* est fonction de la pluralité des voix traduisantes qui en font usage. Chaque traducteur module le même signifiant suivant l'intention qu'il assigne à son expression.

De fait, des prédicats ont beau avoir pour signifiants les formes littérales usuelles, le traducteur n'y parvient qu'après un effort interprétatif exténuant. Il peut y être

conduit soit comme des choix obligés soit en tant que paradigmes finaux fortement convaincants. Il en résulte, finalement, que l'équivalent littéral est une physionomie qui recèle, entre autres, les marques de la réflexivité et qui peut résulter suite à un long travail d'interprétation.

Contempler de Chouraqui est autre exemple à l'appui. Le traducteur de la Bible et du Coran voulait faire de ce prédicat verbal le verbe typique de la perception visuelle active en contexte théologique. La dimension spirituelle devient un trait constitutif des fonctionnalités visuelles les plus élémentaires dans ce type de discours traduisant. La littéralité n'est plus, donc, un fait de langue donné par convention ; mais une fonction discursive intimement liée au domaine d'emploi qui l'intègre. Le terme dit habituellement littéral se trouve nourri et, donc, redéfini sur la base de sa signification conventionnelle en langue par de nouveaux traits illocutionnaires qui, à force d'y coller, finissent par intégrer son noyau sémantique fondamental. Le prédicat est dès lors inintelligible en dehors de sa nouvelle valeur d'usage dans le discours en question.

Tout cela nous porte à penser, au terme de ce travail, à reconsidérer la terminologie usuelle de « sens littéral » et d' « équivalent littéral ». Le sens littéral est censé être unanime et l'équivalent littéral unitaire, quand bien même on y aurait pas eu recours. Dans le discours traduisant, ici présent, il n'en est pas ainsi. Le trait connotatif « spiritualité » attribué au verbe *contempler* devient auprès de Chouraqui un élément immanent à la structure dénotative du prédicat. Dans son texte, le verbe soustrait à *regarder* le statut d'équivalent littéral du verbe arabe *nadhara*. Ce même *contempler* se voit, en contrepartie, formellement écarter du lexique blachérien en traduction des mêmes prédicats visuels. *L'équivalent littéral* s'avère être, donc, une prédilection que s'attribuent les prédicats au gré des intentions traductionnelles de leurs usagers.

Le concept de « sens littéral » est d'autant plus vague qu'il semble recouvrir plusieurs équivalents littéraux dont la multitude affecte fondamentalement le principe de mono-équivalence, présumé être toujours à la base de la notion de littéralité en traduction. Nous proposons d'y substituer le terme d' « équivalent systématique ». Nous entendons, par là, tout équivalent parvenu *hic et nunc* à l'esprit du traducteur par la simple réception intuitive du terme source et avant toute tentative de rectification réfléchie intégrant l'interprétation des éléments contextuels. Le recours quasi-spontanée à un mot équivalent est favorisé par des conditions d'emploi qui facilitent son éléction. S'en rendre compte passe, empiriquement, par la reconnaissance d'une même forme équivalente auprès de tous les

traducteurs, à quelques exceptions minimales. L'équivalence systématique est ainsi cette forme première qui comprend forcément un contenu sémantique unitaire et un principe traductif unificateur. Il est, par voie de conséquence, apte à recevoir toute nuance inhérente au discours qui l'utilise. Il a également la vocation de contenir des subjectivèmes supplémentaires. En ce sens, à l'abréviation « lit. » antéposée à chaque mot équivalent dit littéral, nous suggérons l'abrégié « sys. », issu du qualificatif « systématique ». A titre d'exemples, le verbe arabe *raʔâ*, sera suivi de la note parenthétique (*sys. Voir*) plutôt que de (*lit. voir*). Le verbe *nadharasera*, par la même accompagné de (*sys. Regarder*) au lieu de (*lit. regarder*).

L'institution d'une systématique traductionnelle, relatives qu'elles en fussent les réalisations, nous invite à poser une question qui ouvre notre recherche aux horizons de la traduction numérique. Certes les résultats obtenus sont donnés à titre de tendances effectives, mais qui demeurent relatives à un discours bien déterminé. Ils s'assignent le tort de n'être valables que relativement à une typologie discursive, à un domaine de référence précis ; celui de la théologie islamique. Notre tâche dans les travaux à venir sera consacrée à la validation des résultats obtenus sur une panoplie d'autres discours structurellement et thématiquement différents. La question qui reste ouverte au terme de cette investigation - et qui en appelle une autre peut-être plus ardue – consiste à savoir si les principes de généricité et de deixis sont vérifiables pour toute autre forme prédicative traduisante nominale soit-elle ou verbale indépendamment des textes traduits. Une telle entreprise pose d'emblée le problème des corpus. Elle nécessite la disponibilité d'un support de traductions compitatives qui autorise une pluralité suffisamment fiable d'énoncés cibles autour d'un seul et même énoncé source.

En définitive, nous pouvons dire que notre recherche confirme pour le moins deux faits et ouvre la voie à un troisième. Les deux premiers sont respectivement d'ordre méthodologique et linguistique le troisième est de nature traductologique.

D'abord, notre travail a fait valoir la pertinence que procure un corpus de traduction compilative à la comparaison des discours traduisants et à la neutralité que cette dernière assure aux résultats obtenus.

Il réitère, ensuite, l'apport notable de la traduction à la langue d'accueil. Les enrichissements par un nouveau lexique, par de nouvelles images, par des constructions syntaxiques et sémantiques étrangères (le complément interne par exemple, la monovalence

de verbes bivalents comme « examiner »), par des agencements morphologiques différents (l'emploi inhabituel de « regardant », les valeurs des temps verbaux dans Blachère et Chouraqui), par les néologismes (du type « bel-agissant », « matriciant », « mentionnable⁵⁴⁹ » etc.) sont perceptibles. La traduction du Coran apporte au français ce qu'apporte la littérature maghrébine (et étrangère de manière générale) d'expression française. L'acte de traduire en français vaut, pour la langue française, ce que toute création poétique pourrait valoir : une réelle richesse linguistiquement féconde et symboliquement productive. Le français au contact de l'arabe en traduction se voit à l'épreuve d'un dépaysement parfois déstabilisant mais positif qui, renforce sa réserve lexicale, reconforte son imaginaire et consolide sa charpente grammaticale par de nouveaux agencements inédits.

Enfin, les tendances à la systématisation démontrées plus haut nous incitent à nous interroger sur un possible juste milieu entre la systématique qu'implique l'équivalence linguistique et l'élan interprétatif qu'impose la dimension communicative du message traduit. L'examen statistique exploratoire effectué *supra* a placé J. Berque aux honneurs de cette position médiane. Le traducteur s'est adjugé les chiffres tendant à la moyenne de la totalité des proportions enregistrées auprès de tous les traducteurs. Certes l'approche quantitative ne suffit pas à rendre compte de la complexité du fait ; mais elle a eu le mérite de rendre légitime l'interrogation sur une possible lecture contrastive confortée empiriquement par les outils de la statistique, de la linguistique de discours comparative et de la pragmatique. Si un tel projet voit le jour, nous pourrions prétendre à résoudre le problème séculaire de la fidélité en traduction *via* les voies sûres de la linguistique. Nous supposons qu'une analyse syntactico-sémantique et contextuelle **diversifiant sciemment les réalisations discursives traduisantes autour d'un seul texte d'origine** est susceptible de frayer une piste productive au traitement automatique des discours traduisants.

⁵⁴⁹ - « Mentionnable » est curieusement emprunté à l'anglais par le biais de la traduction d'un texte arabe en langue française. A la source de cet emprunt, Hamidullah avec son verset 1 de la sourate 76 (L'Homme) : « S'est-il écoulé pour l'homme un laps de temps durant lequel il n'était même pas une chose mentionnable ? ».

Bibliographie

- Abdelbâqî, Mohammad Fu?âd, 1994, *Al- mu'jam al-mufahras li-alfâdh Al-Cor?ân al Karîm* (lit. Index alphabétique des vocables du noble Coran), Maison d'édition Al-Ma'rifa, Beyrouth.
- Adam, Jean Michel et Bonhomme, Marc, 2003, *L'argumentation publicitaire, Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, Nathan, collection Fac, Paris.
- Al-Farra', Abu Zakariya' Yahya ibn Zied, *ma'ânî al-qor?ân* (*Les sens du coran*), collation de Najâchî, Ahmad Youssef et de Mohammad Ali Najjar, Maison égyptienne de la composition et de la traduction, Egypte.
- Al-Naysabûrî, Hafedh Abî Al-Housaaïn Ibn Al-Hajjej, dit Muslim, 1426 (Hé)/2005, *Al-Sahîh*, éd. Maison Taïba.
- Al-Qortubî, Chamsi Addîn, 1964, *Al-Jâmi' li Ahkâmi Al-Qur?ân* (Traité des décrets du Coran), collation de Ahmed al-Bardûnî et Ibrahîm Atfîch, Ed. La maison égyptienne des livres, Le Caire.
- Al-Samarrâ?î, Fâdhil Sâlih, 2003, *Ma'ânî al-nahw* (lit. *Les sens de la grammaire*), éd. Sté Al-Âtik, Bagdad.

- Al-Tabarî, Abû Ja'far Muhammad ibn Ja'rîr, 2008, *Jâmî al-bayân fî tafsîr al-Qurân*, Collationné par Abdallah Ben Abdelmohsen Attourki, éd. Hajr, Riyad.
- Al-Zamakhcharî, Abû Al-Qâcim Mahmoud ibn Ahmed, 1998, *Assâssu al-balâghati (Le fondement de la rhétorique)*, collationné par Mohammad Bâssil Uyûn Al-sûd, Maison des livres scientifiques, Beyrouth.
- Al-Zarkachi, Badr Addin ibn Abdilleh ibn Bahâdir, mort en 794 de l'Hégire, 1957, *Al-borhân fî 'ulûmi al-qur'ân* (lit. La démonstration dans les sciences du Coran), Collationnée par Mohammed Abu al-Fadhl Ibrâhîm, édit. Dâr ihyâ' Al-kutub al-arabiya, Liban.
- Amossy, R, 2006., *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris.
- Anscombre, Jean-Claude, 1990, « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue française*, n° 86, Larousse, Paris.
- 1995, *Théorie des topoï*, éd. Kimé, Paris.
 - 1998, « Regards sur la sémantique française contemporaine », *Langages*, 32e année, n° 129.
 - 2001 « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages*, 35e année, n°142.
- Anscombre, J-Cl. et Ducrot, O., 1997, *L'argumentation dans la langue*, Troisième édition, Mardaga, Bruxelles.
- Pym, A., 1995, « European Translation Studies, Une Science qui dérange, and why Equivalence Needn't Be a Dirty Word ».
- Apresjan, J. D., 1966, « Analyse distributionnelle des significations et champs sémantiques structurés », *Langages*, 1e année, n°1. Recherches sémantiques.
- Arkoun, M. , 1993, « Comment lire le coran », préface du Coran, traduit par Kasimirski, G. Flammarion, Paris.
- Ayeomoni, M.O. , 2006, « Code-Switching and Code-Mixing : Style of Language Use in Childhood in Yoruba Speech Community », Ile-Ife, *Nordic Journal of African Studies* 15, Obafemi Awolowo University, Nigeria.
- Bassnett, Susan, 2002, *Translation studies*, London New York, Routledge.
- Bassnett, Susan and Lefevere, André (éd.), 1992, *Translation : Culture/History : A Source Book*, Routledge, London/New York.
- Bat-Zeev Shyldkrot, H., 1984, « La concurrence entre la proposition conjonctive et voir + la proposition infinitive », *The French Review*, LVIII, n° 2.

- Baxandall, Michael, novembre 1981, « L'œil du Quattrocento », Actes de la recherche en sciences sociales : Sociologie de l'œil, Vol. 40.
- Ben Achour, Tahar, 1984, *Tafsîr Al-tahrîr wa al-tanwîr (Exégèse de la libération et de l'illumination)*, Maison Tunisienne d'Édition, Tunis.
- Benveniste, E. , 1966, *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris.
- Berrendonner, A. , 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Minuit, Paris.
- Blachère, R., 2001, *Introduction au coran*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Bracops, M., 2006, *Introduction à la pragmatique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Brahim, A. , 1996, « L'Occultif : hypothèse pour un traitement trans-linguistique du passif et des structures apparentées », *Etudes linguistiques*, Volume 2, Tunis.
- 1994, *Linguistique contrastive et fautes de français*, Imp. officielle de la république tunisienne
- Bremond, Cl. , 1966, « La logique des possibles narratifs », Communications n° 8.
- Buzelin, Hélène, 2004, « La traductologie, l'ethnographie et la production des connaissances », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 49, n° 4.
- Catford, J. C., 1965, *A Linguistic Theory of Translation : An Essay in Applied Linguistics*, UP, London : Oxford.
- Chevalier, J-C., févr. 1969, "Exercices portant sur le fonctionnement des présentatifs", *Langue Française* 1.
- Conant, James, 2001, « Deux conceptions de l'überwindung der metaphysik : Carnap et le premier Wittgenstein » (pp 260-310) ouvrage collectif dirigé par *Carnap et la construction logique du monde*, édité par Sandra Laugier, collection "Problèmes & Controverses", éd. Librairie philosophique J. Vrin.
- Corblin, Francis, 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence* , Presses Universitaires de Rennes (collection Langue/discours, Rennes.
- Coseriu, Eugenio, 1989, « Principes de syntaxe fonctionnelle, de linguistique et de Philologie», Recueil annuel fondé en 1963 par Georges Straka et publié par Georges Kleiber et Gilles Roques, Strasbourg-Nancy, Librairie Kuncksieck ? Paris.
- Courtés, J. , 1991, *Analyse sémiotique du discours. De l'énoncé à l'énonciation*, Hachette, Paris. avant-propos.
- Damourette, Jacques et Pichon, Edouard, 1970, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française* , D'Artrey, Paris.

- Delahaie, Juliette, 2009-2, «Voilà le facteur ou voici le facteur ? Étude syntaxique et sémantique de *voilà* », Cahiers de lexicologie, n° 95.
- Ducrot, O., 1979, « Les lois de discours », Langue française. N° 42.
- 1984, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.
- Ducrot, O., Anscombre, J.-C., 1981, « Interrogation et argumentation », Langue française. N°52.
- Durand-Deska, Anna, 1993, “Linguistique contrastive et traduction” , *Travaux n10* de l’Université de Provence.
- Fillmore, Charles J. , 1970, « Verbes de jugement. Essai de description sémantique », traduit par Renard, Marie-Josèphe, Langages, 5e année, n°17.
- Flahault, F. , 1978, *La parole intermédiaire*, Seuil, Paris.
- François, Jacques, octobre 2005, « Le fléchage synonymique de la polysémie verbale: questions de méthode », Cahier du CRISCO n° 20.
- François, J.,2005, « Polysémie verbale et cadres prédicatifs : *demander* et ses synonymes », F. Lambert & H. Nolke (dir.), *La syntaxe au cœur de la grammaire*. Collection Rivages linguistiques. Presses Universitaires de Rennes.
- Frege, G., 1969, *Les fondements de l'arithmétique*, traduction française par Claude Imbert, Le Seuil, Paris.
- Fueter, Paul D, 1987, « La traduction biblique et les structures de l'imaginaire : essai d'application des thèses de Gilbert Durant à la traduction de quelques versets de Genèse 1 et 2 » Meta : journal des traducteurs, vol. 32, n° 1.
- Genette, G. , 1972, *Palimpsestes, la littérature au second degré*, Seuil, 1982.
- *Figures III*, Gallimard, Seuil, Paris.
- Gentzler, Edwin, 2007, *Contemporary Translation Theories* , 1993, trad. en arabe par Saad Abu Al-aziz Maslouh, Publications de l’organisation arabe de la traduction, Beyrouth.
- Ghalîm, Mohammad, 1999, *Al- Ma ’nâ wa al-tawâfuq* (lit. *Sens et conciliation*), Annales de l’Institut des études et recherches d’arabisation, Rabat.
- Gonzalez, Gladys, *L’équivalence en traduction juridique : Analyse des traductions au sein de l’Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*, <http://www.thèses.ulaval.ca/2003/21362/21362.html>, (consulté le 14/ 04/2014)
- Grevisse M., et Goosse, A. , 2008, *Le bon usage*, 14^{ème} édition, Duculot, Bruxelles.
- Greška, A, 2009, *La polysémie des verbes de perception visuelle*, l’Harmattan, Paris.

- Grice, H. P., 1979, « Logique et conversation » (1975) traduits par Frédéric Berthet et Michel Bozon, Communications, 30.
- Grize, J-B. , 1978, « Schématisation, représentations et images », Stratégies discursives, PUL, Lyon.
- Gross G. , 1994, « Classes d'objets et description des verbes », Langages 115, Larousse, Paris..
- 1996, *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Ophrys, Paris.
 - 2010, « Sur la notion de contexte », Meta : journal des traducteurs, vol. 55, n° 1.
- Gross, Gaston et Vives, Robert, 1986, « Les constructions nominales et l'élaboration d'un Lexique-grammaire », Langue Française 69, Paris.
- Guy Cossée de Maulde, 1969, « Analyse linguistique et langage religieux ; L'approche de Ian T. Ramsey dans "religious language" », Nouvelle revue théologique, , T. 91/2, Bruxelles.
- Hagège, C., 1985, *L'homme de paroles*, Fayard, Paris.
- Haroche, Cl., Henry, P., Pêcheux, M. , 1971, « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », Langages, n° 24, P 97.
- Hjelmslev, L. , 1984, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Éditions de Minuit, Paris.
- Holmes, James S, 1970, (et al., ed.), *The Nature of Translation : Essays in the Theory and Practice of Literary Translation* (Conférence Internationale sur la translation et l'art (Bratislava, 1968)), The Hague : Mouton.
- Hasan, Abbâs, 1996, *Al.nahwi al-wâfi (la grammaire exhaustive)*, Dâr Al-Ma'ârif, Le Caire, 13^{ème} éd.
- Ibn Dourâïd, 1991, Abu Baker Mohammad Ibnu Hassan (mort : 363/933), *Al-Ichtiqâq (La dérivation)*, collation de harûn Abd Assalêm, Beyrouth.
- Ibn Ya'îch, Muwaffaq Al- addin, 2010, *Charhi al-mufasssal (lit. Explication du livre Le détaillé* (en grammaire et conjugaison d'Al-Zamakhcharî (1070-1143)), direction d'édition Al-munîriya, Egypte.
- Jaubert, A. , 1990, *La lecture pragmatique*, Hachette, Paris.
- Jolicoeur, Louis, 1995, *La sirène et le pendule . Attirance et esthétique en traduction littéraire*, L'instant même, Québec.
- Joliot, P. , 2001, *La recherche passionnément*, Odile, Jacob, Paris.
- Kaufmann, Francine, 1998, « Traduire la Bible et le Coran à Jérusalem : André Chouraqui », Meta, vol. 43, n° 1.

- Kleiber, G. , 1972, « Les différentes conceptions de la pragmatique ou pragmatique où es-tu ? », *L'information grammaticale*, n 12.
- Kouloughli, DJ. , 1994, *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket, Langues pour Tous, Paris.
- Kripke, Saul, 1982, *La Logique des Noms Propres : Naming and Necessity*, trad. de l'américain par Pierre Jacob et François Recanati, Minuit, Paris
- Ladmiral, J., R. , 1994, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Gallimard, coll. Tel, Paris.
- 1990, « Pour une théologie de la traduction », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 3, n° 2.
 - 1992, « 30 ans de traductologie de langue française : éléments de bibliographie » (publié dans *TransLittérature*, n° 3, juin.
- Ladrière, Jean, 1967, « Langage auto-implicatif, théologie et philosophie. À propos d'un ouvrage de M. D. Evans », *Revue Philosophique de Louvain. Troisième série*, Tome 65, N° 85.
- Lamiroy, Beatrice, «Les expressions figées : à la recherche d'une définition », https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cental/documents/BLamiroy_11mai2012.pdf, (consulté le 12-11-2014).
- Larzul, Sylvette, 1956, « Les premières traductions françaises du Coran (XVIIe-XIXe siècles) », *Archives de sciences sociales des religions*, n 147.
- Laurendeau, Paul, 1997, "Contre la trichotomie Syntaxe/sémantique/pragmatique", *Revue de Sémantique et de Pragmatique*, n° 1, Université Paris VIII et Université d'Orléans (France).
- Lederer M., et Seleskovitch , D. , 2001, *Interpréter pour traduire*, 4ème édition revue et corrigée, Didier Erudition, Paris.
- Le Pesant, M. Denis et Mathieu-Colas, Michel, 1998, « Introduction aux classes d'objets » *Langages*, n° 131.
- Levy, Jiri, 2000, « Translation as a decision process », Translated by Andrew Chesterman, *The Translation Studies Reader*, Edited by Lawrence Venuti, Routledge, London and New York.
- Lundquist, Lita, 1994, *La cohérence textuelle: syntaxe, sémantique, pragmatique*, Samfundslitteratur.
- Maingueneau, D. et Philippe, G. , 2000, *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*, Coll. Lettres Sup. , Nathan ,Liège.
- Maingueneau, D. , 1984, *Analyser les textes de communication*, Armand, Colin, Paris, 2005.

- *Genèses du discours*, Mardaga, Deuxième édition, Bruxelles.
- Makki, Soumaya, 2013 , *Al-Kifayatu al-tafsîriyatu li al-nahwi al-‘arabî wa al-nahwi al-tawlîdî. (lit. L’adéquation explicative de la grammaire arabe et de la grammaire générative)*, Maison d’édition du nouveau livre, Liban.
- Malblanc, A. , 1966, *Stylistique comparée du français et de l’allemand*, Didier, Paris.
- Marouzeau, Jules, 1969, *Lexique de la terminologie linguistique*, Geuthner, Paris.
- Marsac, Fabrice, 2006, *Les constructions infinitives régies par un verbe de perception*, Thèse pour le doctorat en Sciences du langage, présentée sous la direction de Pellat, Jean-Christophe et Riegel, Martin, Université Marc Bloch, Strasbourg 2.
- Martin, R. , 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksieck, Paris.
 - 1983, *Pour une logique du sens*, PUF, Coll. Linguistique nouvelle, Paris.
 - 1987, *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Pierre Mardaga, Bruxelles.
- Massignon, Louis, 1959, Préface la traduction intégrale de M. Hamidullah, 1^{ère} éd., Club français du Livre, Paris.
- Mejri S. , 2000, « Traduction, poésie, figement et jeu de mots », *Meta*, 45, n°3, Les presses de l’Université de Montréal.
 - 2000, *La traduction : diversité linguistique et pratiques courantes*, actes du Colloque international "Traduction humaine, traduction automatique, interprétation" : Tunis, 28-29-30 septembre, Publications du CERES, Tunis.
 - 2001, *La traduction, entre équivalence et correspondance*, Actes du colloque international (Vol.III, Tunis, 28-29-30 septembre, traduction humaine, traduction automatique, interprétation, Publications de l’Institut supérieur des langues, Tunis.
- Mejri, S., Baccouche, T., Clas, A. et Gross G., 2000, (dir.) « La traduction : théories et pratiques », Tunis, Publications de l’Ecole normale supérieure de Tunis.
- Mejri, S. et Baccouche, T., 2000 : (dir.) « La traduction dans le monde arabe », *Meta*, vol. 45, n°3, Les presses universitaires de Montréal.
- Mel’cuk, I., 1993, « La phraséologie et son rôle dans l’enseignement/apprentissage d’une langue étrangère », *Étude de Linguistique Appliquée*, 92.
- Milner, J. C., 1989, *Introduction à une Science du langage*, éd. abrégée, Seuil, Paris.
- Moeschler, J. , 1996, *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Armand Colin, Paris.
- Moignet, Gérard, 1974, « Le verbe Voici-Voila », *Etudes de psycho-systématique française*, Klincksieck, Paris

- Moirand, S., Mars 1992, « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langage* 105.
- Morris, C. , 1938, *Foundations of the Theory of Signs*, University of Chicago Press.
- Morris, C., 1974, « Fondements de la théorie des signes », Traduction de Victor Guérette, François Latraverse et Jean-Pierre Paillet, *Langages*, n°35.
- Mortureux, Marie-Françoise et Petiot, Geneviève, 1990, « Hypo/hyperonymie et stratégies discursives », *Langages* 98, Larousse, Paris.
- Mounin, G. , 1967, *Histoire de la linguistique des origines au XXème siècle*, Quadrige/PUF, Paris.
- 1955, *Les Belles infidèles*, Cahiers du Sud, Paris, p 109.
 - 1964, *La machine à traduire. Histoire des problèmes linguistiques*, La Haye, Mouton.
 - 1972, *La sémantique*, Seghers, Paris, p 8.
 - 1986, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, p. 278.
- Msadi, Abdessalam, 1983, *Al-fikr al-lisânî fi al-hadhâra al-arabiya* (La pensée linguistique dans la civilisation arabe), Maison Al-Arabia Lilkitâb, Tunis.
- Munday, Jeremy, 2008, *Introducing translation studies : theories and applications*, Routledge, London New York.
- Newmark, Peter, *A Textbook of Translation*, 1988, Prentice-Hall International, New York.
- Nølke, H., K. Fløttum & C. Norén, 2004, *ScaPoLine: la théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris.
- Oseki-Dépré, Inês, 2012, « Remarques sur la traduction de la poésie », *Belas Infiéis*, v. 1, n2.
- Perelman Chaim et Olbrechts Tyteca Olga, 1970, 1ère éd. 1958, *Traité de l'argumentation*. La nouvelle rhétorique, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Picoche, Jacqueline, 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- Perret, D., 1970, « Les appellatifs, analyse lexicale des Actes de parole », *Langages*, 5e année, n°17.
- Prémare, Alfred-Louis (de) , 1990, «Réflexions impromptues sur la nouvelle traduction du coran de Jacques Berque », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N° 58.
- Pym, Anthony, 2010, *Translation and Text Transfer: An Essay on the Principles of Intercultural Communication*, Intercultural Studies Group, Tarragona.

- Rastier, F. , 2003, « Le silence de Saussure ou l'ontologie refusée ». Cahiers de L'Herne, 76.
- Récanati, François, 1980, « Qu'est-ce qu'un acte locutionnaire ? », Communications, n 32.
- Ricœur, P., juin 1964, «La critique de la religion et le langage de la foi», Bulletin du Centre Protestant d'Etudes.
- Riegel, M., Pellat J. et Rioul R. , 1996, *Grammaire méthodique du français*, PUF.
- Ritz M.-E, 1993. « La sémantique de la négation en français », Langue française. n° 98.
- Roman, André. , 1963, *Grammaire de l'arabe*, Presses Universitaires de France, Paris, 1990.
- Ruwet, N., « Linguistique et sciences de l'Homme », Esprit 11, p 566.
- Saussure, F. (de) , 2002, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1979.
- *Écrits de linguistique générale*, Gallimard.
- Snell-Hornby, Mary, 1995, *Translation Studies : An Integrated Approach*, revised edition, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- Sperber, D. et Wilson, D., 1986, *La pertinence : communication et cognition*, trad. Par Abel Gerschenfeld et Dan Sperber., éd. de Minuit, Paris.
- Taber, C., et Nida, E. , 1971, *La traduction : théorie et méthode*, Londres, Alliance Biblique Universelle.
- Toury, G. , 1995, *Descriptive Translation Studies and Beyond*, John Benjamins, Amsterdam Philadelphia.
- Trabelsi, Ch. , 2000, « La problématique de la traduction du Coran : étude comparative de quatre traductions françaises de la sourate "La lumière" », Meta, vol. 45, n° 3.
- Vermeer, Hans J. , 2000, « Skopos and commission in translational action », Translated by Andrew Chesterman, The Translation Studies Reader, Edited by Lawrence Venuti, Routledge, London and New York.
- Vignaux, Georges, 1976, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Librairie Droz, Genève – Paris.
- Vinay, Jean-Paul et Darbelnet, Jean, 1968, *Stylistique comparée de l'anglais et du français*, Didier, Paris.
- Vives, Robert, 1985, « Lexique-grammaire et didactique du français langue étrangère », Langue française, n° 68.
- Willems, D. , 1983, « Regarde voir. Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale », Romanica Gandensia, 20.
- WordNet (<http://wordnetweb.princeton.edu/perl/webwn>)
- Wuilmart, Françoise, 2006, «La traduction littéraire : source d'enrichissement de la langue d'accueil», RiLUnE, n.4.

Yvonne I. Da Silveira Josiane F. Hamers, 1990, « Scolarisation et bilinguisme en contexte africain : un défi ? », *Langage et société*, n°52, Le français en Afrique.

Dictionnaires

Al-Asfahânî, Al-Râghib, 1996, *mufradât alfâdh al-cor?ân al-karîm (les mots du lexique du noble coran*, révisé par Ibrâhîm Chams El-Eddine, éd.3, Maison des livres scientifiques, Beyrouth.

Al-Askarî, A, 2010. *Mu'djam Al-Furûq Al-Lughawiya*, (lit. Dictionnaire des différences linguistiques), Institution de la diffusion islamique, Qom (Iran), 1ère éd., collationné par Bayta Al-Allah Bayât.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 2002.

CRISCO, Université de Caen-Basse-Normandie, *Dictionnaire Electronique des Synonymes (DES)*, <http://www.crisco.unicaen.fr/des/>

Dubois, J., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

Ducrot, O., Todorov, T. , 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, éditions du Seuil.

Furetière, Antoine, 1690, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, éd. Arnout et Reinier Leers, La Haye.

Ibn Mandhûr, Mohamad Al-Ifrîqî Al-Masri, 1993, *Lissânu Al-Arab* (lit. La langue des Arabes), édition de la Maison Sâdir, glosée par Al-Yâzîjî, Beyrouth.

Larousse électronique, 2008.

Leigh, Edward, *Dictionnaire hébraïque, contenant toutes les origines des mots hébreux tant primitifs que dérivés du vieux Testament : avec des observations philologiques et théologiques*,

http://books.google.tn/books?id=cqwPAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbg_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false (consulté le 11 /11/ 2104).

Le Nouveau Petit Robert de la langue française, version électronique 2009.

Littre, www.littre.org.

- Moeschler, J. et Reboul, A. , 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- Richelet., César-Pierre, 1680, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, éd. Jean Herman Widerhold, table alphabétique des abréviations, Genève.
- Trésor de la langue Française en ligne, CNRTL (CNRS, Nancy). Cf. Site LEXILOGOS, rubrique 'dictionnaires-français' : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

Traductions du Coran et de la Bible

- Berque, J. , 1995, *Le Coran, Essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d 'une étude exégétique*, Albin Michel, Paris.
- Blachère, R. , 1999, *le Coran*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Chouraqui, A. ,1990, *L'Appel*, Robert Laffont, Paris.
- *La Bible*, Desclée de Brouwer, <http://nachouraqui.tripod.com/id91.htm> (consulté le 13/08/2014).
- Du Ryer, André, *L'Alcoran de Mahomet*, Translaté d'Arabe en François, Paris, Antoine de Sommaville, 648 p. (<http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k109735r>).
- Grosjean, Jean, 1979, *Le Coran*, Philippe Lebaud, Paris.
- Hamidullah, Mohammad, 2001, *Le saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets*, Dar Al-Ma'rifa, à Beyrouth
- Kasimirski, Albert de Biberstein, 1970, *Le Coran*, Classiques Garnier, Paris.
- Kechrid, Salah ed-dine, 1990, *Initiation à l'interprétation objective du texte intraductible du Saint Coran*, 5^{ème} éd., Maison du Maghreb Islamique, Beyrouth.
- Masson, Denise, 1967, *Le Coran*, Gallimard, Paris.
- Mazigh, Sadoc, 1985, *Le coran, essai d'interprétation du Coran inimitable*, éd. du Jaguar, Paris.
- Montet, Edouard, 1958, *Le Coran*, Petite bibliothèque Payot, Paris.
- Radhouan, Nebil, 2013, *le Noble Coran*, Dâr Al-Qirâ ?ât, Riyadh.

Savary, Claude-Étienne, 1821, *Le Coran*, éd. Dufour, Paris.

Second, Louis, 1968, *La sainte Bible*, Société Biblique Française, Paris.

Œuvres littéraires citées

Barjavel, René, 1944, *Le Voyageur imprudent*, Éd. Denoël, Paris.

Hugo, Victor, 1971, *Ruy Blas*, tome 1, Edition critique établie par Anne Ubersfeld, Les Belles Lettres, Paris.

Lamartine, A. (de), 1922, « L'isolement », *Méditations poétiques*, Hachette, Paris.

Marnay, Eddy, *Le Manège aux souvenirs*, Éditions Jean-Claude Lattès, Paris, 1990.

Messaadi, Mahmoud, 1973, *haddatha abû hurayrata qâl (ainsi parla Abu Hurayra)*, Maison tunisienne d'édition, collection Ayân Al-mu'âsara, Tunis.

Perse, St-J., 1960, *Vents*, Gallimard, Paris

Prévert, J., 2004, *Paroles*, Gallimard, Folio, Paris.

Verlaine, Paul, 1985, « Mon rêve familial », *Poèmes saturniens*, Grands Écrivains, p 26.

Interviews télévisées

Chouraqui, André, Interview avec David Chouraqui, TV5 1992.wmv
<https://www.youtube.com/watch?v=Q2yAdLhr7Q#t=54>, (consulté le 12/11/2014).

Barthes, R., Radioscopie de Jacques Chancel,
https://www.youtube.com/watch?v=8QF_wkcHlqA

Table des Matières

<i>REMERCIEMENTS</i>	4
Abréviations et transcription des lettres arabes	5
Introduction générale	1
1. Etat de la question et délimitation du domaine	4
2. Objectifs de la recherche	6
3. Problématique	8
4. Démarche méthodologique	9
4.1. Première hypothèse	10
4.2. Deuxième hypothèse	10
4.3. Troisième hypothèse	10
5. Quel corpus adopter ?	11
5.1 Les traductions du Coran	11
5.2. Une sélection de six traducteurs	14
6. Pourquoi les verbes de perception visuelle ?	15

Première partie	17
Assises théoriques pour une analyse comparative des discours traduisants.	17
Introduction	18
Chapitre I	20
L'équivalence traductionnelle au regard des théories de la traduction	20
Introduction	21
1. La traduction : essai de définition	21
2. L'équivalence en traduction et la traductologie	24
2.1. Définition	25
2.2. L'équivalence dans les théories fonctionnalistes	28
2.2.1. La théorie du skopos	29
2.2.2. L'approche comparative de l'école de Tel-Aviv	31
2.2.3. Toury (1995) : une méthode comparative de six étapes	32
2.2.3.1. L'identification :	32
2.2.3.2. L'analyse prospective et rétrospective :	33
2.2.3.3. L'identification de l'orientation de la traduction :	33
2.2.3.4. Application empirique du modèle	33
2.3. Quelle équivalence adopter ?	35
Chapitre II	37
Les verbes de perception visuelle au regard des théoriciens des classes d'objets	37
Introduction	38
1. Le modèle des classes d'objets	39
1.1. Des traits sémantiques aux classes d'objets	41
1.2. Qu'est-ce qu'une classe d'objets	42
1.3. La hiérarchie des classes	43
1.4. Les classes de prédicats	44
1.4.1. Un critère de classement des prédicats nominaux : La forme des verbes supports	45
1.4.2. Articulation entre classes d'arguments et classes de prédicats	46
1.5. Les concepts de base du modèle	46
2. Classes d'objets et verbes de perception visuelle	47
2.1. Outils d'analyse	49
2.1.1. Les propriétés configurationnelles	50
2.1.1.1. Les propriétés structurelles	50

2.1.1.2. Les propriétés distributionnelles (paradigmatiques)	51
2.1.2. Les propriétés sémantiques	51
2.1.2.1. L'aspect verbal	52
2.1.2.2. La nature du procès	53
2.1.3. Les propriétés combinatoires	53
2.1.4. Les "propriétés syntaxiques"	54
2.1.5. Propriétés morphologiques	55
3. Propriétés des verbes et sous-classes sémantiques	56
3.1. Les emplois du verbe voir	57
3.2. Les emplois de voir relatifs à la perception physiologique	57
3.2.1. La vision passive	58
3.2.2. Le sens actif de voir	64
3.2.3. Voir ⁹ de perception physio-cognitive : une sous-classe intermédiaire	69
3.2.4. Le sens cognitif de voir (de voir ¹⁰ à voir ¹⁷)	70
4. Les verbes de perception visuelle active	71
5. Propriétés linguistiques de certaines sous-classes sémantiques	75
Chapitre III	77
Pour une pragmatique « linéaire » du discours traduisant : de la théorie des classes d'objets à la stylistique pragmatique.	77
Introduction	78
1. Les théories pragmatiques	82
1.1. Les théories cognitivistes	82
1.2. La pragmatique linéaire	84
2. La pragmatique intégrée	87
2.1. Sens littéral et sens argumentatif	88
2.2. La Polyphonie	89
3. Le point de vue stylistico-pragmatique	91
3.1. Un performatif primaire : l'impératif	92
3.2. Sur la présupposition	94
Chapitre IV	96
De la linguistique de discours comparative à la comparaison des discours traduisants	96
1. Langue et discours	97

2.	L'énoncé comme unité discursive	99
3.	La linguistique de discours comparative	100
4.	La comparaison des discours traduisants	103
5.	Le discours religieux et les enjeux traductionnels	105
Chapitre V		112
Les valeurs d'usages des verbes de perception visuelle en arabe		112
Introduction		113
1.	Des valeurs en langue et en discours	113
2.	Valeur, sens, signification	114
3.	Valeurs d'emploi de raʔâ (lit. voir)	115
4.	Valeurs d'usage de Nadhara(lit. regarder)	120
Deuxième partie		127
Analyse sémantaxique et recherche de régularités traductionnelles		127
Chapitre VI		128
Analyse quantitative du corpus		128
Régularités et emplois excentriques		128
Introduction		129
1.	Tabulateur et critères de description	129
2.	Liste des prédicats relevés	132
3-	Décryptage des chiffres et hypothèses détaillées	136
3.	La quantité est-elle un critère de littéralité ?	139
4.	Verbes rares	149
5.	Le transfert des temps verbaux	154
6.	Le transfert des modalités phrastiques	160
7.	Quand a-t-on traduit systématiquement ?	164
7.1.	Raʔâ (lit. voir)	165
7.2.	nadhara(lit. regarder)	166
8.	Des statistiques à l'analyse sémantaxique : une hypothèse de travail	166
Chapitre VII		168
Analyse sémantaxique des équivalences systématiques		168
1.	Les 6/6 de raʔâ rendus par voir	169
1.1.	CR de perception visuelle	171
1.2.	Propriété visuelle de NO (collectif)	186

1.3. Propriété visuelle spécifique de N1	196
1.4. Propriété d'un locatif	204
1.5. Les verbes de constatation	208
1.6. Verbe de jugement	215
1.7. Bilan d'étape et vérification des résultats	219
2. Les 6/6 de nadhararendus par regarder	223
2.1. Analyse d'énoncés	223
2.2. Bilan d'analyse	235
Troisième partie	238
Analyse stylistico-pragmatique des divergences traductionnelles de ra?â (lit.voir) et nadhara(lit. regarder)	238
Introduction	239
1. Aperçu sur les traducteurs :	241
2. Eclairage lexicométrique	249
2.1. Le verbe ra?â (lit. voir)	250
2.2. Le verbe nadhara(lit. regarder)	254
3. Analyse pragmatique de séries différenciées	258
3.1. ra?â (lit. voir)	258
3.1.1. Interdiscours et degrés d'autonomie	258
3.1.2. Vers un équivalent individualisé de ra?â (lit voir)	277
3.1.3. Voir-type et voir-occurrence	295
3.2. Nadhara (lit. regarder)	308
3.2.1. Les équivalents personnalisés de nadhara(lit regarder)	308
3.2.2. Le poids du sacré dans l'emploi de voir et contempler en traduction de nadhara(lit. rearder)	318
3.2.3. Regarder et contempler : quel équivalent littéral ?	326
Conclusion	347
Conclusion Générale	351
Bibliographie	364